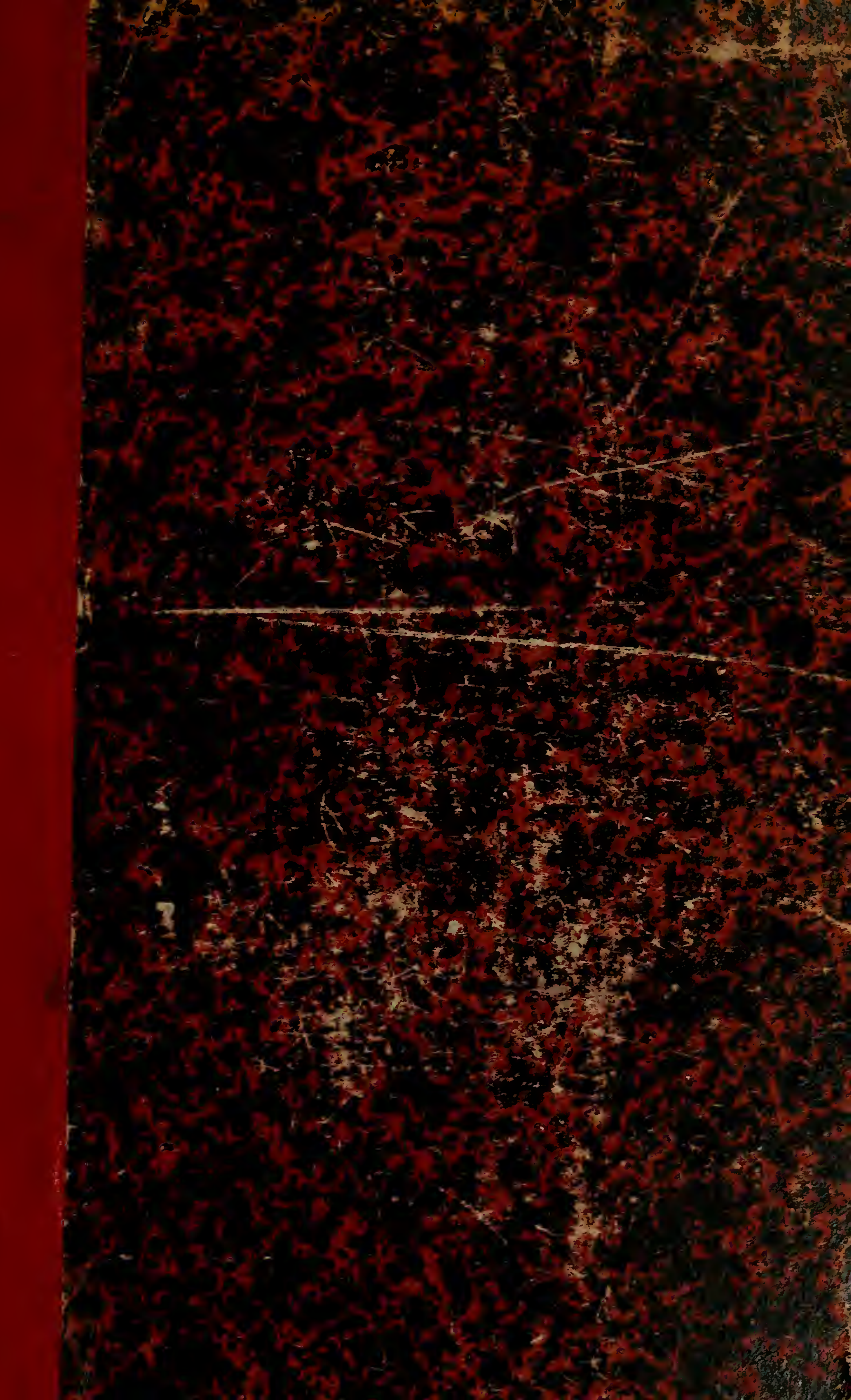


LA
SCIENCE SOCIALE.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

LA

SCIENCE SOCIALE

SUIVANT LA MÉTHODE DE F. LE PLAY.

Directeur : M. EDMOND DEMOLINS.

6e Année. — Tome XII.

PARIS,

BUREAUX DE LA REVUE,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

—

1891.

QUESTIONS DU JOUR.

LA

FRANCE EN INDO-CHINE[1].

I.

NOS PROCÉDÉS DE COLONISATION ET DE GOUVERNEMENT.

J'ai montré comment la colonisation française en Algérie, en état permanent de crise, prenait toutes les allures d'un échec assez pénible pour notre amour-propre, et surtout fort inquiétant pour notre avenir.

Cette excursion dans le domaine colonial de la France m'a donné envie d'en voir davantage, et j'ai continué mon exploration, m'occupant cette fois des affaires de l'Indo-Chine.

L'Indo-Chine mérite d'ailleurs qu'on s'intéresse à sa situation, car nous avons assumé là-bas une responsabilité fort lourde.

(1) Ouvrages a consulter : J. Silvestre : *l'Empire d'Annam et le peuple Annamite*, in-12, 1889 ; *Introduction à l'étude du droit annamite*, ap. *Annales de l'École des Sciences politiques*, 1889-1890. — H. Mager, *Cahiers coloniaux de* 1889 ; Paris, Colin, 1889, in-12. — E. Luro, *le Pays d'Annam*, 1879, 1 vol. — De Lanessan, *l'Indo-Chine française*, 1889, 1 vol. — J. Laffitte, *la Vérité sur le Tonkin, l'Annam*, etc., 1888, 1 vol. — P. Vial, *les Premières années de la Cochinchine*, 1 vol. — J. Ferry, *le Tonkin et la mère patrie*, 1890, 1 vol. — P. Vial, *Un Voyage au Tonkin*, 1887, 1 vol. — J. Chailley, *P. Bert au Tonkin*, in-8°, 1 vol. — P. Bourde, *de Paris au Tonkin*, 1 vol. — A. Mahé de la Bourdonnais, *Un Français en Birmanie*, 1886, 1 vol.

Vingt à vingt-cinq millions d'indigènes voient leur sort remis entre nos mains. Il dépend de nous qu'ils soient livrés à tous les hasards de la guerre, ou bien qu'ils jouissent du bienfait de la paix. Leur progrès moral et leur développement matériel sont également à notre discrétion. Réussissons-nous à maintenir la paix, à favoriser le progrès, à développer la prospérité parmi ces populations soumises à notre action? La question vaut, je pense, le temps et la peine d'un examen attentif.

En second lieu, nos intérêts à nous autres Français, auxquels il nous est bien permis de songer, sont engagés là-bas dans une assez large mesure pour nous inspirer de sérieuses préoccupations. Ce n'est pas tout que de dominer un peuple, encore faut-il être certain de ne l'avoir pas à dos en un jour d'embarras. Il est bon de voir aussi les résultats directs de cette domination au point de vue de notre avantage matériel; nos sacrifices sont-ils compensés par des profits convenables? Pouvons-nous estimer du moins que cette compensation soit probable? Est-elle même simplement possible? Voilà les questions diverses et graves, qui se présentent à notre examen. Essayons de les résoudre d'une façon précise et complète; et, d'abord, demandons-nous dans quelle mesure et à quelles conditions nous pouvons coloniser l'Indo-Chine?

I. — POUVONS-NOUS COLONISER L'INDO-CHINE ET PAR QUELS PROCÉDÉS?

La grande péninsule indo-chinoise se subdivise politiquement en trois fractions distinctes : la Birmanie anglaise, à l'ouest; le Siam indépendant, au centre; l'Indo-Chine française, à l'est. Celle-ci comprend elle-même trois parties : la Cochinchine, colonie française; le Cambodge et l'Annam, royaumes protégés. On pourrait même distinguer une quatrième partie, le Tonkin, dont la situation mixte participe à la fois du régime colonial et du protectorat.

Toute cette région, et particulièrement celle qui nous intéresse,

présente ce caractère essentiel, d'être formée d'arêtes montagneuses qui se détachent en éventail des nœuds thibétains, et entre lesquelles les eaux abondantes et torrentielles des tropiques ont étalé d'immenses alluvions. Ces alluvions forment des plaines basses, périodiquement inondées par les fleuves ou détrempées par les pluies, par conséquent toujours humides. Joignez à cela une chaleur toujours grande, souvent excessive, molle, énervante et anémiante, et vous aurez une idée de ce climat, que l'Européen ne peut habiter longtemps sans en souffrir. Le Tonkin fait cependant exception à ce régime; il jouit d'une saison tempérée qui repose le corps et ramine les forces. Aussi n'est-il pas rare de voir des Européens, des missionnaires notamment, résider vingt ans et plus au Tonkin sans trop en pâtir, tout en se livrant à de pénibles travaux. Mais le Tonkin représente la moindre partie de l'Indo-Chine française; on lui attribue 11.000 kilomètres carrés seulement de superficie. La population y est d'ailleurs très dense.

Il est utile de noter que les hauteurs elles-mêmes sont malsaines, parce qu'elles sont sont en général boisées, c'est-à-dire couvertes d'une couche de débris végétaux en état de fermentation continue sous la double action de la chaleur concentrée et de l'humidité. On ne tarde guère à y contracter la *fièvre des bois*.

Il résulte de tout ceci que le régime climatérique de la région s'oppose nettement à une colonisation européenne régulière. Tous les voyageurs sont d'accord sur ce point. Le docteur de Lanessan, entre autres, après avoir visité le pays, écrit : « Ni la Cochinchine, ni le Cambodge, ni l'Annam, ni même le Tonkin, malgré l'hiver dont il jouit, ne se prêtent à l'acclimatement de l'Européen. Celui-ci ne peut y vivre qu'à la condition d'éviter les fatigues de toute sorte, et d'aller de temps à autre retremper sa santé sous le climat de la patrie. »

Voilà un premier, permanent et grave obtacle à la colonisation régulière par des Européens : il résulte de la condition physique même de la région. Il en est un autre non moins sérieux : ces pays sont occupés, et ils le sont à un point dont nous n'avons pas l'idée dans nos contrées, qui passent cependant pour si avancées

et si riches. Bien souvent un seul hectare de sol cultivable doit nourrir dix personnes. Donc, la place est prise par une race agricole, race par conséquent très fortement attachée au sol dont elle vit, dont elle est propriétaire; une persécution atroce pourrait seule l'écarter de ses foyers et de ses champs.

Mais, si les Européens n'ont que peu de chose ou même rien à faire dans ces pays comme colons proprement dits, ils peuvent en obtenir, par un autre procédé, de sérieux profits. En effet, nous venons de dire que la population indo-chinoise est surtout agricole. Par suite, son industrie est extrêmement arriérée par rapport à la nôtre. Les Annamites fabriquent encore au foyer domestique un bon nombre d'articles de consommation ménagère. Les femmes filent et tissent le coton indigène, décortiquent le riz, etc. Le bambou, aux multiples applications, facilite singulièrement le jeu de cette organisation primitive. Quant aux objets de fabrication qu'il est impossible de produire sans aptitude spéciale, on les demande aux artisans dispersés dans les villages, ou bien au commerce.

D'un autre côté, les Annamites produisent certains articles agricoles au delà de leurs besoins. Quelques-uns de ces articles, comme la soie, la cannelle, le café, le cardamone, le poivre, sont recherchés partout et trouvent un débit assuré.

L'Indo-Chine française offre donc tous les éléments d'un commerce actif et riche. Les transports y sont facilités sur bien des points par le réseau fluvial très serré qui couvre le pays; le principal cours d'eau du Tonkin, le fameux fleuve Rouge, ouvre même, paraît-il, un moyen de communication direct et économique entre la mer et la Chine méridionale, au travers du massif montagneux de la frontière. Le pays fournit des produits recherchés et assez abondants. La population, relativement aisée quand elle vit et travaille en paix, accepte avec empressement les articles manufacturés d'Europe, pourvu qu'on les lui offre à bon marché et selon ses goûts. Notons enfin que la condition sociale de la race offre encore au commerce un précieux avantage. C'est là en effet une population communautaire, c'est-à-dire essentiellement stable dans ses goûts comme dans ses traditions. Aussi,

lorsque l'industrie s'est organisée une fois pour la satisfaire, il y en a pour longtemps; les changements brusques, les caprices de la mode ne sont guère à craindre chez les Annamites. Mais, précisément pour la même raison, il faut se conformer dans la forme, la couleur et la qualité du produit à leurs habitudes séculaires, sinon ils ferment leur bourse, vont porter leur pratique ailleurs, ou même s'en tiennent à leur fabrication ménagère plutôt que d'accepter des innovations qui les troublent.

Les Européens, et spécialement les Français, s'ils ne peuvent espérer de s'établir en Annam comme colons, sont au moins à même de trouver là une clientèle étendue, aisée en règle, essentiellement stable, pouvant offrir, en échange des produits manufacturés d'Europe, un fret de retour avantageux, d'où un double profit. Notons encore que le sol de l'Indo-Chine renferme sur divers points des gisements carbonifères ou métalliques assez riches, dit-on, dont les indigènes ne savent pas organiser l'exploitation en grand, mais qu'ils peuvent fort bien mettre en valeur sous une direction européenne. Voilà donc réunis beaucoup d'éléments de prospérité pour des *colons marchands*.

Cette catégorie de colons n'a pas, sans doute, la stabilité, la vigueur des colons agricoles. Ils campent dans le pays qu'ils exploitent, s'y enrichissent, puis reviennent dans leur patrie sans laisser une trace profonde de leur passage. Par suite, ils ne peuvent réaliser la conquête sociale, l'assimilation d'une race soumise. Mais lorsque le milieu s'oppose, comme dans le cas qui nous occupe, à l'établissement d'une autre catégorie de colons, une race dominatrice bien organisée peut encore tirer de sérieux avantages du système de l'exploitation commerciale. Et cela, bien entendu, sans que la race indigène ait à en souffrir; sinon, l'exploitation devient inique et précaire.

La France a-t-elle au moins fourni à l'Indo-Chine des colons marchands capables d'en conduire l'exploitation dans les conditions que nous venons d'indiquer? Elle lui en a envoyé, mais bien peu. Un sous-secrétaire d'État des colonies déclarait récemment, au cours d'une discussion parlementaire, que dans la colonie déjà ancienne de Cochinchine, avec une population totale de près de deux

millions d'âmes, on trouvait environ seize cents Français, *dont quatorze cents fonctionnaires*. On voit que la proportion des individus adonnés aux affaires est faible. Ces rares commerçants ont-ils su, du moins, absorber la meilleure part du commerce international de la région?

Pour y réussir, il eût fallu qu'ils fussent dressés par leur formation sociale à de telles entreprises. Or ils ne le sont guère. C'est répéter un lieu commun, que de dire que tout chez nous, et cela depuis bien longtemps, est calculé pour refouler, pour étioler les initiatives, en matière économique comme en tant d'autres. Depuis les monopoles et les règlements du colbertisme, jusqu'aux exigences des lois maritimes contemporaines, il semble que les pouvoirs publics aient pris spécialement à tâche de décourager le commerce de mer. La décadence bien constatée de ce commerce leur a inspiré, il est vrai, l'idée lumineuse de le relever au moyen de primes directes (1), ou indirectes (2). Mais ce moyen n'a réussi qu'à engourdir davantage les individus, à les accoutumer plus que jamais à compter sur l'État, c'est-à-dire sur la communauté : et l'on sait quelle attraction la vie de communauté, avec sa facile imprévoyance, exerce sur les esprits faibles ou paresseux. Il en est résulté, chez les commerçants français, une inaptitude bien reconnue à lutter dans l'arène du négoce international avec des rivaux mieux armés. Je ne formule ici, bien entendu, qu'une règle générale; elle comporte d'honorables exceptions; mais je crois que personne n'oserait en contester ni la vérité d'ensemble, ni la mauvaise influence sur notre mouvement d'affaires à l'extérieur. Le fait a été constaté et répété à satiété partout.

Cette infériorité bien constatée de notre commerce se retrouve naturellement en Indo-Chine comme partout. Dans la réalité des choses, si nous dominons politiquement ces pays, si nous les retenons à grands frais sous notre direction, ce sont surtout des étrangers qui les exploitent. La statistique annuelle, dressée par les douanes françaises qui enveloppent notre Indo-Chine, le

(1) Primes à la navigation ou à la construction maritime.
(2) Surtaxes, droits de port, tarifs différentiels, etc.

constate impitoyablement. En 1888, le mouvement commercial s'est ainsi établi :

	Totales.	Françaises.
Exportations.	68 millions de francs.	2 millions de francs.
Importations.	71 —	11 —

Nous avons acheté cette année pour un peu plus de deux millions de francs de produits annamites sur 71 millions de sorties; et nous avons introduit pour 11.200.000 francs d'articles français sur 68 millions d'entrées. Encore faut-il noter que sur ces 11 millions une bonne part est représentée par des articles étrangers, devenus français par importation dans la métropole ou dans une autre colonie et réexpédiés en Indo-Chine!

En 1889, M. de Lanessan disait dans un livre retentissant : « Le fait important qui se dégage de l'examen des statistiques commerciales de l'Indo-Chine, *c'est la prépondérance dont jouit le commerce étranger* dans nos établissements indo-chinois, pour les exportations comme pour les importations. En 1887, la valeur des importations faites par la France ne dépasse pas 15 millions de francs, tandis que celle des importations de l'étranger atteint 68 millions et demi. Les exportations de l'Indo-Chine en France ne dépassent pas douze cent mille francs, tandis que les exportations à l'étranger approchent de 55 millions de francs (1) ».

Le même auteur dit encore : « Les flanelles bleues et les cotonades blanches avec lesquelles sont faits les uniformes des officiers et les vêtements de tous les fonctionnaires, *sont entièrement d'origine anglaise*... L'examen des statistiques permet de constater que les marchandises étrangères importées en plus grande quantité *sont particulièrement celles que les indigènes consomment.* »

Le Directeur des Douanes du Tonkin disait récemment dans un document officiel : « *Comme les années précédentes*, les cotons filés proviennent de Bombay, les cotonnades nous sont fournies

(1) Il est bon de rappeler que, M. de Lanessan ayant été nommé récemment gouverneur général de l'Indo-Chine, ce fait donne à ses critiques une portée considérable.

par les fabriques de Manchester. Malgré les droits actuels variant de 25 à 30 %, les produits français ne peuvent pas encore lutter pour le bon marché contre ceux de l'Inde et de l'Angleterre : à prix égal, ces derniers seront même très probablement préférés, parce que leurs dimensions, leurs couleurs et leurs dessins conviennent bien aux Annamites ».

M. de Lanessan indiquait le même fait en ces termes, parfaitement précis : « Les tissus figurent au premier rang des objets d'importation consommés par les Annamites et Cambodgiens... *Or ils viennent presque en totalité de l'étranger*... On pourrait même démontrer non seulement que la France ne fournit pas des tissus aux indigènes de la Cochinchine, mais encore que les Européens de notre colonie consomment à peu près exclusivement des tissus étrangers. *Cela est vrai d'ailleurs pour beaucoup d'autres produits d'importation* ».

Le fait est donc certain : nous avons en Indo-Chine bien peu de colons négociants, et la métropole ne fait avec la région, par leur intermédiaire, qu'un commerce insignifiant. Et ce n'est pas tout encore : que deviendrait donc ce commerce, si nous n'avions pas là-bas une petite armée et de nombreux fonctionnaires? Évidemment il tomberait à rien ou peu s'en faut. Bien souvent nos agents et nos officiers se fournissent d'articles étrangers, mais ils n'en consomment pas moins une certaine quantité d'articles français, qu'ils sont seuls à demander. Il en résulte que les contribuables français, pris en masse, sont en définitive obligés de solder la presque totalité des bénéfices réalisés par les quelques maisons métropolitaines qui opèrent en Indo-Chine, et de payer en outre les frais d'occupation. On conviendra que la combinaison est peu économique.

Il faut avouer, du reste, que nos colons négociants ont fort à faire pour réussir en Indo-Chine. Indépendamment des difficultés inhérentes à ce genre d'affaires, et de la rude concurrence du commerce étranger, ils ont encore à se débrouiller au milieu des difficultés de tous genres que leur crée le régime administratif. Et ce régime ne leur fait certes pas la partie trop belle. C'est ce que nous allons démontrer, preuves en mains.

II. — COMMENT NOUS GOUVERNONS L'INDO-CHINE.

Jamais des commerçants isolés n'ont réussi à fonder au dehors des établissements coloniaux dignes de ce nom, étendus, durables et prospères. Pour y réussir ils doivent opérer selon l'une de ces deux combinaisons :

1° *La formation de Compagnies souveraines*, dites encore Compagnies *à charte,* portant sur un point déterminé tout l'effort d'une puissante association de capitaux.

On a essayé, en France, de ce procédé; des Compagnies se sont fondées à diverses époques de l'ancien régime. Elles ont toutes fini, après une existence assez courte et languissante, par l'effet de l'abusive ingérence et de la fiscalité ruineuse d'un gouvernement jaloux et besoigneux. Depuis un siècle, elles sont proscrites par suite de l'étroitesse tatillonne et inintelligente de l'esprit bureaucratique, devenu décidément le maître de la situation. A l'heure qu'il est, et devant le néant lamentable de notre expansion extérieure, on songe bien à revenir au régime des Compagnies. Mais dans quelles conditions! L'administration veut bien admettre en principe l'idée de la constitution de Compagnies à charte, mais à la condition de laisser à l'État *un droit d'investigation permanent et sans limite dans leurs affaires*, et de remettre ce droit à de hauts commissaires, investis de pouvoirs *analogues à ceux de nos Consuls en Orient et en extrême Orient* et, à ce titre, représentant le Gouvernement auprès des étrangers (1).

Pour bien comprendre la portée de cette proposition, il faut savoir que nos consuls en Orient sont armés de pouvoirs immenses; ils sont à la fois : chargés d'affaires politiques, administrateurs, commissaires maritimes, notaires, juges au civil, au correctionnel et commerciaux, etc. Munis du droit d'investiga-

(1) Rapport au Conseil supérieur des Colonies, par une sous-commission chargée d'examiner la question des Compagnies coloniales, 1891.

tion sans limites dont nous parlions tout à l'heure, il leur serait facile d'intervenir dans toutes les affaires des Compagnies pour les entraver, de leur susciter mille difficultés, et enfin de les faire échouer. Nous laissons pour mémoire les formalités, les frais et les taxes qu'on ne manquerait pas d'imposer à ces entreprises, et nous concluons hardiment en disant que nous n'avons aucun espoir dans le succès de Compagnies formées sous un tel régime, en supposant toutefois qu'on ne le repousse pas comme trop en dehors encore des idées françaises, et que, le régime étant admis, quelqu'un se rencontre d'assez osé pour l'essayer.

Quoi qu'il en soit de l'avenir, jusqu'à présent on n'a pas pu recourir au système des Compagnies souveraines, et pour cause; il a donc fallu se contenter de la seconde combinaison. La voici, avec toutes ses conséquences.

2° *Occupation et organisation du pays par les pouvoirs publics.*

C'est précisément le cas de l'Indo-Chine française. Voyons donc comment ce régime s'est établi et ce qu'il a donné. Et d'abord, demandons-nous qui nous avons à gouverner là-bas, ou bien, en d'autres termes, comment sont organisés nos sujets indo-chinois.

Les premiers habitants de ce pays, émigrés probablement par force des régions avoisinantes (1), durent plier leur mode d'existence aux exigences du milieu forestier qui les enveloppait, et devenir de purs sauvages. Plus tard, le pays fut envahi par des migrations mieux organisées. Des groupes sortis de l'Inde, et munis d'un organisme social supérieur, pénétrèrent jusqu'au cœur de la péninsule; ils fondèrent entre le Me-nam et le Me-kong l'empire resté fameux des *Khmers* ou *Ciampas*. Enfin, un troisième élément, le Chinois, venus du nord cette fois, arrivant à son tour dans le pays, entra en lutte avec les Ciampas, les refoula peu à peu et finit par les submerger. Ce long conflit ne s'est terminé qu'au dix-huitième siècle, laissant dans la région un mé-

(1) Quelques auteurs font venir les Annamites des archipels malais. Le contraire nous semble plus probable et tout porte à croire que les îles furent occupées au contraire par des émigrés de la péninsule.

lange assez confus de ces divers éléments. (V. de Lanessan et autres.)

Les envahisseurs de l'Indo-Chine, qu'ils vinssent de l'ouest ou du nord, appartenaient d'ailleurs à la même formation sociale, et leur action sur le pays fut sensiblement la même. Ils se concentrèrent dans les terres basses, arrosées et fertiles, et ils refoulèrent dans la montagne les indigènes sauvages, qui y ont subsisté avec la plupart de leurs caractères propres, tout en se modifiant un peu au contact de populations mieux constituées. C'est ainsi que les *Muongs* du Tonkin, qui vivent surtout de chasse, ont cependant des cultures rudimentaires de riz et de patates ; mais ce sont les femmes qui en ont le soin. Les hommes passent le meilleur de leur temps à fumer, causer et boire du vin de riz, absolument comme les Nègres de l'Afrique centrale.

Le Cambodge, qui est un pays de plaines, nous offre à ce point de vue un exemple bien frappant de l'influence du milieu. Dans cette partie de la péninsule, le sol n'est pas encore affermi. Sur d'immenses espaces s'étend une mer de boue que l'inondation couvre presque sans cesse, et où la forêt règne sans partage. Çà et là, des mouvements de terrain forment comme des îlots où sont bâtis de pauvres hameaux. La population, faible, éparse, vit de pêche, de cueillette dans les bois, d'un peu de culture. Elle ne peut ni étendre ni consolider ses plantations, puisque le sol manque. C'est un petit peuple de demi-sauvages, exploité par quelques chefs asiatiques qui le dévorent. Le roi gouverne à la façon d'un chef de tribu des bords du Congo. Il est maître absolu des biens et de la vie de ses sujets, il les dépouille, les supplicie, les réduit en esclavage à son gré. (De Lanessan.) Ce pays constitue, au point de vue social, une exception parmi les États qui l'entourent. Cette exception est due à la nature du milieu, qui ne permet pas la constitution de groupes importants de cultivateurs sédentaires et organisés sur un type plus vigoureux, plus compliqué, plus favorable au développement simultané du régime social et des institutions politiques.

Quant aux habitants de la région orientale, ceux qui ont formé le peuple annamite, ils sont sortis de la famille com-

munautaire chinoise, et ils en ont gardé jusqu'à ce jour le type accusé et précis. « Le père de famille, dit Luro, possède de puissants moyens d'action sur ses enfants. Il a le droit des châtiments corporels et la liberté de tester... Il peut marier ses enfants, et ceux-ci ne peuvent se marier sans son consentement... Le chef de famille est le juge naturel de toutes les contestations qui s'élèvent entre ses descendants. » Ces caractères sont très nets; ils suffisent pour déterminer le type, et pour expliquer tous les faits de la vie privée et publique des Annamites.

Il y faut ajouter cependant une circonstance qui possède aussi sa forte part d'influence. Cette population si dense est essentiellement rurale. Dans toutes les parties cultivables, dit M. de Lanessan, les villages sont innombrables, mais les villes de quelque importance sont rares. Au Cambodge, Pnom-Penh; en Cochinchine, Saïgon et Cholon, ville commerçante chinoise; dans l'Annam, Faï-Foo, également peuplée par les Chinois, et Hué, la capitale: au Tonkin, Ha-Noï, Nam-Dinh et Haï-Phong sont les seules villes assez dignes de ce nom pour qu'on puisse les citer (1).

Ainsi, l'Annam est occupé par une population qui a pour type social la famille patriarcale et communautaire, et, pour mode principal de travail, la culture. Voici les conséquences qui résultent de cet état de choses.

Au point de vue de la vie privée, la famille annamite, très unie sous la main de son chef, forme une communauté disciplinée, paisible, laborieuse, de mœurs calmes, douces, hospitalières. Tous les voyageurs s'accordent pour lui reconnaître ces caractères. La fertilité du sol lui permet de vivre, bon an mal an, dans une aisance relative tant qu'une grave perturbation naturelle ou politique ne vient pas la troubler. Les familles trop nombreuses envoient au dehors quelques-uns de leurs membres, qui deviennent artisans, marchands, voire même mandarins. Mais chacun tend à revenir un jour au foyer natal, muni d'éco-

(1) Encore doit-on observer que ces villes sont pour la plupart un ensemble de villages serrés les uns contre les autres et plus ou moins soudés.

nomies suffisantes pour y vivre sans être trop à charge à la communauté.

Au point de vue de la vie publique, la forte organisation de la famille et l'esprit communautaire donnent des résultats importants. Les familles sont réunies en groupes municipaux très bien organisés sous la direction des chefs de famille. On distingue parmi ceux-ci les Notables, c'est-à-dire les individus plus considérés, qui forment le Conseil communal. Ce conseil se recrute par cooptation : les notables désignent en effet leurs successeurs parmi les citoyens inscrits au rôle des impôts directs (ce sont, de fait, les chefs de famille, puisque selon Luro on estime leur nombre à un sur quinze habitants). Enfin le Conseil désigne le maire, qui est l'agent du Conseil avant tout.

Les Conseils communaux ont des attributions très importantes, qui se combinent étroitement avec l'autorité patriarcale. C'est ainsi qu'en matière de juridiction criminelle et civile, le père est chargé de maintenir l'ordre dans sa propre famille, et de régler les contestations intestines qui surviennent. Dans les rapports entre familles, ce sont le maire et les notables qui interviennent pour juger les contraventions et menus délits, instruire les faits criminels, trancher en premier ressort ou concilier les procès. Les autorités administratives n'agissent que pour réprimer les crimes graves, ou juger en appel les affaires civiles (Luro et autres).

Les communes sont en outre chargées d'assurer la tranquillité publique, sous leur responsabilité. Des milices locales servent de gendarmerie et maintiennent l'ordre sans difficulté, en temps ordinaire, au milieu de cette paisible population. Ce sont encore les notables qui représentent tous les rouages administratifs dans la commune, répartissent les impôts, dressent les listes, président aux recrutements, etc. Les fonctionnaires royaux n'ont guère plus qu'à contrôler, et on a grand soin d'éviter leur ingérence dans les affaires locales. Les communes ont même un représentant spécial chargé de les défendre contre les entreprises arbitraires des mandarins, c'est le *chef de canton*.

Le chef de canton, dit Luro, est la clé de voûte de toutes les

administrations locales du royaume : « Choisis parmi les hommes les plus influents par leur fortune, les plus honorables par leur conduite, les plus indépendants par leur caractère et les plus populaires par leur bienveillante urbanité, les chefs de canton sont l'honneur de leur pays. » Les délégués des communes formant le canton désignent, par ordre de préférence, plusieurs candidats, parmi lesquels le gouvernement annamite fait un choix. Le candidat désigné prend alors le titre de chef de canton provisoire : il est titularisé après trois ans de fonctions, si sa conduite a été correcte toute la durée de ce stage. Il a spécialement pour fonctions des s'interposer entre les autorités communales et les officiers administratifs, afin de prévenir ou de régler les conflits, les exactions, les abus de toute nature et de part et d'autre. C'est le protecteur né du peuple et des libertés communales. » (Luro.)

Au-dessus de ces organismes locaux, le gouvernement central est établi avec des caractères correspondant à ceux de la vie privée. « L'organisation du royaume d'Annam, dit M. de Lanessan, semble avoir eu la famille pour modèle (elle n'en a pas d'autre en effet). Le roi jouit à l'égard de ses sujets des mêmes droits qu'un chef de famille sur toute sa parenté... On appelle l'Empereur *père* et *mère* du peuple... C'est l'infaillible dont les actes ne doivent pas plus être discutés par ses sujets que les enfants n'ont le droit de discuter ceux de leur père. »

Un autre témoin oculaire, M. Silvestre, dit de son côté : « Aussi bien l'État n'est-il réellement qu'une fédération des familles. Le chef de la famille est souverain à son foyer, comme l'Empereur dans l'empire, sous certaines réserves il est vrai. »

Il semble donc, au premier abord, que nous nous trouvons là en présence d'un régime essentiellement despotique, d'une tyrannie pure. Dans la réalité des choses, ce pouvoir arbitraire est singulièrement limité par la forte constitution traditionnelle de la vie privée et par la bonne organisation des autorités locales. Toutes les coutumes, toutes les lois écrites sont établies sur cette base et en tirent leur autorité. « La législation annamite ne s'inquiète que fort peu des individus et de leurs in-

térêts; elle laisse à la famille et à la commune le soin de les apprécier et de les défendre; mais elle se préoccupe vivement de conserver la famille et la société, de maintenir l'obéissance aux autorités familiales et royales. » (De Lanessan.)

Il est à remarquer que le régime si vigoureux de la famille et de la commune n'est point comme ailleurs une création plus ou moins artificielle de la loi, ou plutôt des légistes. Ce régime est sorti naturellement de la constitution sociale primitive de la race. « L'administration de la commune, comme du reste celle de la famille, est réglée, en tout ce qui n'intéresse pas directement le service de l'État, non par la loi, mais par une coutume orale traditionnelle. » (Luro.) C'est là justement ce qui fait sa force, car personne ne peut concevoir l'idée de changer à la légère ce qui vit depuis si longtemps et constitue le fonds, la trame de la vie nationale. Aussi le gouvernement, avec ses allures despotiques, est-il étroitement limité par le jeu de ce mécanisme, résultat naturel de la force des choses. « L'État, dit Luro, n'intervient dans les affaires de la commune que dans la mesure d'une action gouvernementale limitée aux intérêts généraux. » Le fait est que, dans ce système, la vie privée garde une autonomie presque complète, et ne laisse à l'initiative des pouvoirs publics qu'un domaine étroitement restreint aux rapports les plus importants des familles et des communes entre elles ou aux relations du pays entier avec l'extérieur. Les rapports courants, ordinaires, c'est-à-dire les plus nombreux, échappent à cette initiative éloignée et par suite peu capable de les diriger.

Il est probable qu'en lisant ceci beaucoup de lecteurs éprouveront quelque surprise, et songeront à part eux que les gouvernements et les administrations d'Orient ont au contraire la réputation bien établie d'agir beaucoup, et le plus souvent au détriment des populations. C'est là en effet l'impression que laisse la lecture de la plupart des ouvrages écrits sur ce sujet. Mais cette erreur, car c'en est une, vient de ce fait que nous observons en général les choses de l'Indo-Chine, ou des pays analogues, avec nos yeux d'Européens et surtout de Français. Habitués comme

nous le sommes à voir le gouvernement agir en tout, contrôler tout, diriger tout, remplir en un mot la première place, nous concevons difficilement un autre régime, et, partout où nous allons, ce sont les faits et gestes du gouvernement et de ses agents que nous notons d'abord, parce que c'est là ce qui nous frappe le plus. Nous n'accordons nulle part à la vie privée plus d'influence qu'elle n'en possède en France, et nous arrivons à commettre de la sorte des erreurs énormes, faute de comprendre l'ordre véritable et le lien des choses. En un mot, nous observons à rebours, et c'est là précisément ce qui nous est arrivé constamment dans les affaires indo-chinoises.

Quand on y regarde de près, en classant les faits dans leur ordre naturel, en s'élevant du plus simple, c'est-à-dire de la vie privée, au complexe, c'est-à-dire à la vie publique, il est facile de discerner la vérité. Le gouvernement, étroitement cantonné dans sa sphère par l'intensité de la vie privée et de la vie communale, ne garde pas beaucoup d'attributions, et n'intervient que dans des cas exceptionnels, c'est-à-dire rares. Par suite, si son intervention est arbitraire, on n'en éprouve guère les effets que de loin en loin, par hasard, parfois même volontairement, comme dans le cas où, mécontent de la justice locale, un plaideur va en appel devant les fonctionnaires impériaux.

Quant aux fonctionnaires eux-mêmes qui sont accusés avec raison d'abus de pouvoir et de concussion, voici quels sont les éléments de leur situation. Considérons d'abord que ce peuple, accumulé sur des terres qui suffisent à peine à le nourrir et ne peuvent par conséquent lui donner la richesse, est une agglomération de petites gens. Les rares fortunes du pays proviennent du commerce, — encore le commerce est-il le plus souvent aux mains des étrangers, des Chinois surtout. Par suite, il n'existe pas dans le royaume d'aristocratie indiquée pour être appelée aux emplois publics. De là cette habitude invétérée des concours successifs, seul moyen pratique de désigner au pouvoir les hommes qui sont aptes à faire des agents. « Tous les fonctionnaires de l'empire sont choisis exclusivement, dit M. de Lanessan, parmi les lettrés ayant satisfait aux examens. »

C'est là déjà une cause grave de trouble, parce que ce mode de recrutement est tout artificiel. Il ne va pas chercher, en effet, l'homme le plus au courant de telle ou telle fonction ni le mieux adapté; il prend seulement celui qui a fait preuve de la mémoire la plus souple et la plus extensible, et l'improvise fonctionnaire sans tenir suffisamment compte de ses capacités réelles, de ses tendances spéciales, de ses qualités morales, de sa situation personnelle. Il en résulte une condition capitale d'infériorité moyenne pour le corps de fonctionnaires ainsi composé.

En second lieu, les agents publics sont mal rétribués. Le gouvernement ne peut tirer de grosses taxes de ces petits cultivateurs chargés de famille. Et comme il vit lui-même au sein d'un luxe effréné, créé et alimenté par le commerce actif qui vit de certains produits de la région, les excessives dépenses de la cour épuisent le Trésor. Or, nous le disions tout à l'heure, les lettrés sortent en général de familles médiocres; leur place doit les faire vivre, et si le gouvernement les paie mal, ils sont naturellement amenés à rançonner leurs administrés dans toutes les occasions où faire se peut. Mais, encore une fois, ces occasions sont rares, et fort souvent ceux-là mêmes qui en souffrent l'ont bien voulu. Il ne faut donc s'exagérer ni l'arbitraire du gouvernement ni les exactions de ses agents, parce que cet arbitraire est contenu dans des limites étroites et parce que ces exactions ne sont ni générales ni permanentes. La famille, la commune opposent aux abus la haute et forte barrière de leur autonomie traditionnelle, large et respectée. L'Annamite reste pour ainsi dire retranché dans ses institutions; il n'en sort que s'il lui plaît, et il sait les défendre si quelqu'un, mandarin, ministre, souverain même, prétend en forcer l'enceinte.

Les institutions propres de l'Annam ont donc du bon, beaucoup de bon. Elles ont longtemps maintenu le pays dans un état d'ordre remarquable et de prospérité relative. On en peut donner comme preuve le développement de la population, qui, nous l'avons constaté, est extrêmement dense. Mais ces institutions ont aussi leurs défauts, qu'il ne faut pas négliger, car ils sont graves. Voici les principaux.

En premier lieu, l'organisation annamite n'est pas ou n'est que très peu progressive, pour deux raisons capitales. La première dérive de ce fait, que tous les peuples communautaires, fortement attachés à la tradition, offrent une invincible tendance à conserver presque intactes, durant de longs siècles, leurs coutumes privées et publiques. Il est inutile d'insister sur ce fait car « l'immobile Orient » est devenu un lieu commun. De plus une seconde cause, toute locale, s'ajoute à la première. Une démocratie rurale, un peuple de petites gens, privé d'une classe supérieure et riche, d'une classe éclairée, pourvue des loisirs et des moyens d'action que donne la fortune, est un peuple fatalement voué à la stagnation, à la perpétuelle médiocrité. Or, nous l'avons vu, c'est ici le cas. Le peuple d'Annam, immobile comme la nation chinoise d'où il est sorti, en reflète assez servilement la civilisation sans la dépasser, et reste même plutôt un peu au-dessous, parce que ses moyens d'action sont moindres.

Il est enfin certain que la part d'arbitraire, d'injustice et de violence qui subsiste dans les institutions publiques de l'Annam, bien qu'elle soit beaucoup plus réduite qu'on ne l'a dit, est encore une cause d'infériorité et de stagnation. Il serait évidemment très désirable qu'elle disparût, ou du moins s'atténuât, dans l'intérêt commun du peuple et du gouvernement lui-même.

Tel est l'état de choses que nous avons trouvé en Annam. Toute la question est de savoir si nous avons réussi, ou du moins si nous sommes en voie de réussir à en corriger les défauts, et à lancer cette nation nombreuse, intéressante, sympathique même, dans la voie du véritable progrès et de la prospérité durable et croissante.

Au premier abord, on remarque dans notre organisation officielle en Indo-Chine une apparence de souplesse, de variété qui surprend un peu, quand on est au fait de l'impitoyable manie d'uniformité dont notre bureaucratie est animée. Nous avons là : une colonie, la Cochinchine ; deux protectorats de forme sensiblement différente d'après les textes, celui du Cambodge apparaissant comme beaucoup plus étroit que celui de l'Annam ; enfin, le

Tonkin, ou vallée du fleuve Rouge, région fertile et peuplée, placée sous un régime mixte qui tient à la fois du protectorat et de l'administration directe.

Cette diversité dans l'organisation d'un pays aussi étendu, occupé par nous à des époques différentes, dans des conditions variées, est parfaitement justifiable et naturelle en principe. C'est une façon de s'accommoder aux circonstances qui répond bien aux nécessités multiples d'une œuvre de colonisation compliquée. Nous ne la signalons donc pas pour la blâmer, mais bien pour faire ressortir une étrange et curieuse contradiction entre les actes imposés en pareil cas à notre administration par les faits, et les idées à priori qui règlent sa ligne de conduite habituelle. Nous allons voir en effet que si la nature des choses nous a conduits à établir en Indo-Chine des régimes différents, adaptés plus ou moins exactement aux circonstances, c'est bien à notre corps défendant et avec le désir de leur substituer au plus tôt la belle uniformité bureaucratique devenue notre idéal.

La Cochinchine est composée de six provinces, dont trois conquises en 1862 et trois occupées un peu plus tard, en 1863. Deux régimes administratifs lui ont été appliqués successivement. Le premier fut établi presque dès le début par l'officier général commandant en chef et gouverneur, l'amiral de la Grandière. Ce régime était fort simple. Quelques officiers, détachés et établis dans les centres les plus importants, contrôlaient le jeu de l'administration communale annamite, sagement conservée telle quelle, et centralisaient l'impôt. Cette organisation simple, douce aux indigènes, peu coûteuse, donna de bons résultats pendant des années. « L'administration française, dit M. de Lanessan, réussit surtout de 1863 à 1878 avec l'amiral de la Grandière, qui copiait l'administration annamite en lui donnant comme chefs supérieurs des fonctionnaires français. » On avait eu notamment l'excellente idée de créer à Saïgon un « collège de stagiaires », où les candidats aux emplois locaux apprenaient au préalable la langue et les institutions du pays.

Mais cela ne faisait pas l'affaire des coureurs de places métro-

politains. On réclama l'application du « régime civil », ce qui fut fait à partir de 1879, et dès lors tout changea. C'est encore M. de Lanessan qui le constate, avec plusieurs autres auteurs du reste : « L'arrivée en Cochinchine du premier gouverneur civil marque, dit-il, dans l'histoire de la colonnie une date importante : *c'est la fin du régime administratif si économique fondé par l'amiral de la Grandière*, et le commencement d'une ère de fonctionnarisme à outrance ». Pour faire place aux quémandeurs d'emplois, on bouleversa le régime indigène; la commune fut détruite, on multiplia les agents européens de tout ordre, en leur attribuant des soldes ruineuses. En 1881, on s'avisa de créer à Saïgon un Conseil colonial, lequel devait délibérer gravement sur les intérêts de la Colonie, afin d'éclairer le gouvernement et son agent principal, le gouverneur général. Mais ce conseil, on le forma exclusivement, dit M. de Lanessan, de gens dépendants : fonctionnaires, indigènes élus sous la pression administrative, colons liés par des subventions, des entreprises, des prêts, des monopoles. Naturellement, ce singulier conseil travailla surtout dans son propre intérêt. Il doubla les traitements des fonctionnaires; l'un d'eux, ayant montré trop peu de souplesse, fut brusquement diminué, puis rétabli dans sa haute solde aussitôt après sa soumission. Le conseil réserva à ses membres toutes les bonnes affaires : concessions, entreprises, etc. En peu d'années, le budget se trouva doublé et en déficit, malgré l'augmentation des taxes, sans que rien d'utile eût été fait, ou à peu près.

Quelques indigènes intrigants trouvèrent aussi le moyen de participer à cette curée, en se faisant nommer fonctionnaires pour le compte de la France, à la place des notables désignés par la confiance de leurs compatriotes. On vit des domestiques (boys) improvisés préfets, puis renvoyés après quelques mois pour faire place à quelque autre aventurier. A l'heure actuelle, selon M. de Lanessan, « les *phus* et les *huyens* s'appellent légion. Il y en a d'actifs, payés comme fonctionnaires, et d'honoraires, qui se paient eux-mêmes en exploitant les indigènes... Le huyen et le phu ne sont pas seulement des agents électoraux, *beaucoup sont aussi les employés des entrepreneurs et des industriels qui*

les font nommer ». Le même auteur enregistre à titre de bruit que *les places sont en vente*, et il ajoute que « les indigènes souffrent beaucoup de cet état de choses », que « les gens honnêtes se tiennent à l'écart d'un tel régime et refusent de s'y associer. » Cela n'est pas pour étonner. Mais on voit de suite comment la colère, la rancune et le désir de l'indépendance doivent s'amasser dans le cœur de gens ainsi humiliés et exploités par des étrangers ou des aventuriers méprisables. A partir de 1881, dit le même observateur, « on a fait du maire annamite un agent de l'autorité administrative, comme il l'est en France. On a transformé le chef de canton en une sorte de commissaire de police hiérarchisé... On les récompense en les faisant *huyens*, c'est-à-dire sous-préfets, et on les déplace. comme on le fait en France. La conséquence a été d'écarter tous les hommes estimables et riches, qui ne se soucient ni de recevoir les horions des magistrats, des administrateurs, des *phus* et *huyens* de la nouvelle école, ni de s'exposer à des déplacements qui les éloignent de leur famille, de leurs amis et de leurs propriétés ».

On reconnaît bien là, dans toute leur beauté, les doctrines administratives françaises. Ces braves Annamites cochinchinois n'ont pas su les comprendre, cela fait leur éloge ; mais ils sont obligés de les subir, et ce n'est pas une petite charge.

Voilà pour la Cochinchine. On voit qu'en somme le régime établi dans cette partie de l'Indo-Chine reste assez dans le courant de nos habitudes métropolitaines. Beaucoup de fonctionnaires, un gros budget, du gaspillage, des abus grossis en nombre et en importance par la présence de l'élément indigène, tel est le bilan de la colonie. Que dirons-nous à présent du Cambodge?

Le Cambodge a été soumis par un traité de 1863 à un régime de protectorat assez lâche ; mais des actes subséquents, imposés au roi Norodom et couronnés par un traité de 1884, sont intervenus dans le but de resserrer notre action sur le pays. Il en est résulté la vaste insurrection de Si Votha, qui dura deux ans et occupa une petite armée de 6.000 hommes. En 1886, on sembla vouloir

abandonner le nouveau régime, les troupes furent rappelées, *et aussitôt la paix se rétablit d'elle-même.* Nous avons réussi néanmoins, en pesant sur le souverain, à nous emparer des services publics les plus importants, notamment de la perception des impôts et de l'administration de la justice entre Européens et entre Européens et indigènes. Il en est résulté un gâchis presque immédiat. Selon M. de Lanessan : « En résumé, rien ne ressemble moins à un protectorat que le régime auquel nous avons soumis le Cambodge : financièrement, c'est l'exploitation ruineuse du pays par les fonctionnaires de la Cochinchine; administrativement et politiquement, c'est le désordre et l'anarchie ». Un résident français établi à Pnom-Penh, la capitale, écrivait de son côté : « L'unité nous asservit beaucoup plus qu'avant... Notre budget nous a été imposé sans phrases, à coups de décrets élaborés à Paris,... régie, justice, tout dépend de la Cochinchine. On nous a simplement pris tout l'argent dont nous aurions pu disposer pour améliorer notre situation, sans nous enlever les charges luxueuses et nuisibles que la Cochinchine et la métropole nous imposent. »

Nous voilà déjà loin de la diversité apparente du début, et il semble bien qu'au fond ce soit la même chose dans ces deux premières parties de l'Indo-Chine, à quelques nuances près. Mais allons plus loin, et voyons ce qui se passe en Annam.

Nous avons imposé à cet empire divers traités de protectorat, qui suivent, eux aussi, une progression centralisatrice. Celui de 1874, déguisé sous le titre fallacieux de traité de commerce et d'amitié, se bornait à poser le principe de la subordination de l'Annam à la France au point de vue de ses relations extérieures. Mais celui de 1884, beaucoup plus précis, donnait aux agents français des droits fort étendus. Voici quelques-unes de ses dispositions.

L'article 3 stipule d'abord que : « Les fonctionnaires annamites, depuis la frontière de la Cochinchine jusqu'à la frontière de la province du Ninh-Binh (1), continueront à administrer les pro-

(1) Cette phrase exclut le Tonkin.

vinces comprises dans ces limites, *sauf en ce qui concerne les douanes, les travaux publics et, en général, les services qui exigent une direction unique ou l'emploi d'ingénieurs ou d'agents européens.* » Voilà qui est largement compréhensif.

Les articles 5 et 6 interdisent bien aux agents français de s'immiscer dans l'administration locale, mais l'article 7 atténue singulièrement ce principe ; en voici les termes : « Les fonctionnaires indigènes de tout ordre continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle ; *mais ils devront être révoqués sur la demande des autorités françaises.* » Voilà des fonctionnaires fort libres, évidemment ! Ils ont le droit de résister aux ordres des agents français, si par hasard ceux-ci prétendent leur en donner ; mais qu'ils ne s'avisent pas au moins d'user de leur droit et de repousser les ordres de nos résidents, car ces hauts et puissants seigneurs ne manqueraient pas de les faire révoquer haut la main, pour leur apprendre à vivre : on peut appeler cela la liberté dans l'obéissance.

Est-ce tout? Pas encore, car voici un article 12, qui dit, lui aussi, bien des choses. Cet article dispose ainsi :

« Dans tout le royaume, les douanes réorganisées seront entièrement confiées à des administrateurs français. Il n'y aura que des douanes maritimes et de frontières placées partout où le besoin se fera sentir.

« Aucune réclamation ne sera admise en matière de douanes, au sujet des mesures prises jusqu'à ce jour par les autorités militaires.

« Les lois et règlements concernant les contributions indirectes, le régime et le tarif des douanes, et le régime sanitaire de la Cochinchine seront applicables aux territoires de l'Annam et du Tonkin. »

Voilà nos fonctionnaires annamites, si libres d'ailleurs, bien empêchés à présent, puisqu'on leur enlève la disposition des ressources de leur budget ! On peut les faire révoquer, on tient les cordons de la bourse, que devient donc, décidément, leur liberté ? Elle se réduit en réalité à peu de chose, et en fait, nous avons la prétention de gouverner l'Annam aussi étroitement que possible, tout en sauvant les apparences.

Et en effet, dans la réalité des choses, le poids de notre ingérence administrative pèse lourdement sur l'Annam. Nos agents et nos généraux, dès l'abord, voulaient tout prendre et tout soumettre à leur gestion directe. Mais devant la résistance de la population, il fallut se restreindre, laisser à l'Annam au moins l'apparence de l'autonomie politique, et se résoudre à n'absorber le Tonkin qu'à moitié. Mais comme on a su rattraper depuis le temps perdu! « Au Tonkin et dans l'Annam, dit M. de Lanessan, pays auxquels nous avons garanti par les traités leur indépenpendance politique, administrative et sociale, des agents incapables ou mal dirigés n'ont cessé de substituer au protectorat loyal, sur lequel les populations avaient le droit de compter, *une politique d'annexion et de conquête aussi brutale que malhabile et coûteuse*... En résumé, nous déchirions de nos propres mains le traité de 1884; devions-nous trouver étonnant que l'Annam et le Tonkin manifestassent leur mécontentement par des levées incessantes de bandes insurrectionnelles? »

Un parent et collaborateur de Paul Bert écrivait récemment dans une publication économique : « Il y a au Tonkin et en Annam une cause première d'erreur qui domine toute notre politique et toute notre administration : c'est que, contrairement à la lettre et à l'esprit des traités, nous y faisons très peu de protectorat et beaucoup d'administration directe. » Enfin, un témoin très autorisé, puisqu'il a résidé longtemps en Cochinchine où il était chargé de fonctions importantes, M. Silvestre, dit de son côté : « Quant à l'Annam et au Tonkin, les événements qui y sont survenus depuis quinze ans y ont complètement désorganisé les pouvoirs publics, bouleversé les règles sociales, dispersé les populations et tari pour un temps les sources de la richesse. »

Si encore, en appesantissant sa main sur ce pays, notre administration y avait apporté l'ordre et la paix, il n'y aurait que demi-mal. Mais, bien au contraire, elle a jeté le désordre partout. On vient de lire l'opinion générale de M. Silvestre. Voici des faits qui la corroborent. « A Hué, disait au mois de mars dernier un correspondant du *Temps*, en résidence dans cette ville, à Hué, les luttes personnelles entre fonctionnaires, l'absence

de méthode et la nécessité *de concilier les nécessités locales avec les ordres reçus de Paris*, voilà le mal dont nous souffrons. » — « Paul Bert, dit de son côté M. de Lannessan, avait mis dans les provinces annamites de Than-Hoa et de Ha-Thinh des résidents qui traitaient très cavalièrement les autorités annamites et soumettaient le pays aux mêmes conditions d'administration que le Tonkin proprement dit », et cela en dépit des traités, bien entendu. En 1886, une insurrection ayant éclaté dans le Binh-Thuan et le Han-Hoa, provinces limitrophes de la Cochinchine, les autorités de la colonie expédièrent en hâte des troupes qui battirent les rebelles. Les résidents s'emparèrent alors de l'administration, rançonnèrent le pays au moyen d'usuriers indigènes qui firent suer à cette malheureuse population un tiers en sus des contributions imposées. Le produit de celles-ci fut versé en banque par ordre du Directeur de l'intérieur à Saïgon, qui en disposa sans contrôle. Enfin un administrateur provisoire établi dans les deux provinces s'y conduisit en conquérant absolu. On agit de même en 1887, mais sans motif sérieux cette fois. dans les provinces de Phu-Yen et de Binh-Dinh. (De Lanessan.)

Voilà les faits. Ils nous montrent qu'en Annam, comme au Cambodge, comme en Cochinchine, l'idéal de nos agents est d'absorber tout pouvoir, toute autorité, de réduire les Annamites à la condition d'un peuple tenu en lisières, exploité de toutes façons, dégradé, ravalé à ses propres yeux. Peut-on s'étonner, après cela, en constatant que ces gens nous détestent cordialement?

Mais nous n'avons pas parlé encore du Tonkin, de ce fameux Tonkin dont on a dit à la fois tant de mal et tant de bien, en France, selon le parti auquel chacun appartenait. D'après les traités, le Tonkin reste partie intégrante de l'empire d'Annam; il doit être régi par les autorités locales, sous la direction étroite de nos agents. C'est un régime hybride sorti des tendances que nous avons déjà signalées (1). Conformément au traité de 1884,

(1) Nos prétentions sur le Tonkin ont amené en 1885 une formidable insurrection, la fuite du roi et l'intervention de la Chine avec toutes ses conséquences.

nous avons mis la main sur l'administration ; mais pour contenir les populations nous avons dû maintenir dans le pays une véritable armée. Cette occupation coûtant fort cher à la métropole, il en est résulté des plaintes. Les agents au Tonkin ont essayé de faire payer aux Annamites une partie des frais. Les impôts ont été exagérés, les dépenses utiles négligées, et la population se plaint vivement. (De Lanessan.)

Les frais d'occupation du Tonkin, disait récemment un correpondant du *Journal des Débats*, ruinent le pays à tel point qu'il ne reste rien pour les travaux publics les plus élémentaires.

Ainsi, nous voilà revenus à notre point de départ. La diversité, la souplesse de notre organisation indo-chinoise ne sont que des apparences. Au fond, notre idéal est d'établir partout le lourd mécanisme de notre bureaucratie. Cette tendance a d'ailleurs pris corps dans un acte significatif, qui a constitué précisément ce qu'on appelle l'*Union indo-chinoise*. Cette union n'est pas encore absolue, à cause des difficultés que nous connaissons. Mais déjà les quatre parties de l'Indo-Chine française ont un même gouverneur, un même régime douanier, une même organisation fiscale. La tendance à la plate uniformité est donc bien visible, bien précise. Nous voulons absorber le pays, le mener à notre guise, l'exploiter selon nos convenances, sans souci des besoins, des aspirations, des vœux de la population indigène.

C'est là, évidemment, une tendance mesquine, étroite, inintelligente. Elle prouve que notre régime administratif est raide, tout d'une pièce, incapable de se plier aux circonstances, de tenir compte de nécessités nouvelles et locales. Comment pourrait-il en être autrement, d'ailleurs; l'uniformité aussi complète que possible n'est-elle pas le principe essentiel de nos institutions? Ne sont-elles pas comme ces mécanismes taillés automatiquement, avec pièces numérotées et interchangeables? En mécanique, l'idée peut être juste et utile; en politique, elle est artificielle, gauche et contraire à la nature des choses.

Du reste, la question de principe n'est pas la seule engagée

ici. Dans la métropole, si les organes de la machine administrative sont gênants par leur nombre, leur complication et leur raideur uniforme, les agents qui les font mouvoir présentent au moins certaines qualités professionnelles, certaines garanties morales qui, sans atténuer le poids du fardeau, font que les questions de personnes n'y ajoutent pas un supplément trop sensible. En est-il de même en Indo-Chine? La question vaut la peine d'être élucidée, car la manière d'être et de faire des fonctionnaires peut aggraver singulièrement les charges de la fonction vis-à-vis des administrés.

Or, notre personnel de fonctionnaires indo-chinois est d'une déplorable insuffisance, les témoignages sont unanimes sur ce point.

« La métropole, disait il y a quelques mois un correspondant du *Temps*, nous envoie des fonctionnaires dont le passé n'offre aucune des garanties qu'on serait en droit d'exiger... Les changements d'hommes et de systèmes auxquels nous avons assisté depuis 1884 constituent aussi un facteur dissolvant... Il en est résulté un chaos administratif dans lequel le Gouverneur le plus patient aura du mal à se retourner. »

M. de Lanessan dit de son côté : « Beaucoup d'agents sont mal choisis, dépourvus de l'éducation nécessaire à une tâche aussi difficile, violents, et parfois peu délicats ».

Une personne honorable, revenue depuis peu de temps du Tonkin, me contait d'autre part cette anecdote caractéristique. Se trouvant un jour, avec plusieurs autres personnes, auprès d'un vice-résident français, celui-ci, dans le feu de la conversation et pour démontrer un principe par un fait précis, dit à ses interlocuteurs : « Voyez-vous, Messieurs, dans la vie, il faut savoir se débrouiller. Tel que vous me voyez, j'ai été condamné à mort par contumace pour participation à la Commune de Paris. Revenu en France à la suite de l'amnistie, et devenu rédacteur d'un journal radical, je m'avisai d'entamer une vive campagne contre un sous-secrétaire d'État des Colonies, qui me fit venir un jour et me dit : « Monsieur, le Gouvernement,

« tenant compte de vos services, est disposé à vous nommer vice-« résident au Tonkin. Si ce poste vous convient, voici votre no-« mination, il n'y manque plus que ma signature. » J'acceptai, ajouta le vice-résident avec bonhomie; le sous-secrétaire d'État fut satisfait, et moi aussi ». Cet exemple n'est d'ailleurs pas le seul; on m'a cité d'autre part un petit journaliste du Nord devenu également vice-résident d'emblée.

Un officier supérieur, retour du Tonkin, affirmait récemment dans la *France* qu'un ancien notaire du Bordelais, tombé en déconfiture, avait réussi à se faire donner là-bas un poste d'inspecteur de la milice (1), à 18.000 francs d'appointements. Dans le même sens, le *Temps* assurait de son côté qu'on avait nommé gardes principaux dans cette même milice « des gens que leur passé n'avait nullement préparés pour le rôle qu'on leur fait jouer. Parmi eux il y avait d'anciens huissiers ». Notez que ces individus sont chargés de conduire de véritables expéditions militaires contre les pirates et les rebelles, et que la vie de centaines d'indigènes leur est confiée.

On peut juger par ces exemples de ce que sont, en grand nombre, nos fonctionnaires coloniaux. Aussi, quelle triste opinion de ces agents chez ceux qui les ont vus à l'œuvre! M. J. Chailley, gendre et collaborateur de P. Bert, écrivait à ce propos il y a quelques semaines : « Aujourd'hui, à l'exception de cinq ou six fonctionnaires, aucun de ceux, — si nombreux, — que nous entretenons là-bas, ne sait un mot de la langue, de l'histoire, du droit de l'Empire d'Annam. Je trouverai peut-être au Tonkin des contradictions sur l'efficacité du Protectorat et de l'administration directe, *mais sur le mérite des fonctionnaires, je suis sûr de rencontrer l'assentiment unanime.* »

M. de Lanessan n'est pas plus tendre pour eux : « Ignorants, dit-il, des coutumes des Annamites, et ne se rendant pas compte des devoirs que leur impose le traité de 1884, beaucoup de Résidents se considèrent comme les seuls maîtres des provinces et font subir aux autorités annamites des traitements qui blessent,

(1) Sorte d'officier supérieur de gendarmerie indigène.

non seulement les fonctionnaires qui en sont l'objet, mais encore leurs subordonnés. »

Le même auteur s'exprime encore ainsi, en parlant des juges de nos tribunaux d'Indo-Chine : « Les magistrats les plus élevés en grade, a dit l'un d'eux, connaissent à peine ou pas du tout l'intérieur de la Cochinchine... Le personnel est en général d'une insuffisance notoire... rien ne va... Livrés pieds et poings liés aux interprètes annamites qui représentent la partie la plus mauvaise de la population indigène, ignorants de tous les usages du pays et de son organisation sociale ou politique, une partie des juges dont la Cochinchine est actuellement dotée en est arrivée à rendre des arrêts tels que les deux parties se mettent souvent d'accord pour ne pas les exécuter... Tout le monde, *même les magistrats*, est convaincu qu'une réforme radicale s'impose (1). »

Voilà donc quels sont nos principes, nos procédés et notre personnel de gouvernement en Indo-Chine. En principe, nous voulons dominer complètement et absolument ces pays ; nous y procédons par la violence et l'arbitraire, au moyen d'agents sans préparation, sans garanties personnelles, et généralement sans contrôle. Il nous reste à voir en détail quels sont les résultats obtenus, soit au point de vue français, soit au point de vue indigène.

C'est ce que nous examinerons dans la seconde partie de cette étude.

Léon Poinsard.

(*A suivre.*)

(1) Cf. avec ce que nous avons dit, à ce propos, de l'Algérie, livraison précédente.

LA PROPRIÉTÉ.

(*Cours de Méthode de la science sociale*) (1).

I.

DÉTERMINATION ET CLASSEMENT DES ESPÈCES.

Nous abordons aujourd'hui l'étude de la Propriété; suivant notre méthode ordinaire, nous allons tout d'abord définir ce que l'on entend par Propriété en science sociale; cela fait, nous justifierons le classement de la Propriété après le Travail.

Tout au début de cette étude, je ressens, pour le choix même des termes dont j'ai besoin, une grande difficulté : il me la faut écarter. Généralement, quand on parle de Propriété, on éveille uniquement, dans l'esprit de l'immense majorité des lecteurs français, l'idée de la *seule* espèce de Propriété qu'ils voient en vigueur autour d'eux. Pour le commun, la Propriété sans qualificatif est la Propriété telle qu'elle existe dans nos codes, ce *dominium* exclusif et héréditaire, comportant le *jus utendi et abutendi*, qui n'est en réalité que l'une quelconque des espèces si nombreuses et si diversifiées que présente le phénomène de la Propriété. Il faut donc, dans une étude aussi générale que la nôtre, dans une étude où nous voulons déterminer et classer *toutes* les manifestations du phénomène de la Propriété, rendre à ce terme toute son amplitude, cesser de donner à une espèce le

(1) Voir la série des précédents articles sur la Méthode, le Lieu, le Travail, *la Science sociale*, t. XI, p. 508.

le nom de la classe à laquelle elle appartient, et nous habituer, quand nous parlerons de la Propriété tout court, à ne pas croire qu'il s'agit plutôt de la Propriété individuelle et héréditaire que de la Propriété collective, temporaire ou autre.

Ceci posé, entrons dans notre étude.

I.

Le Lieu nous a présenté *l'ensemble* des productions naturelles.

Le Travail nous a montré l'effort de l'homme pour s'assurer de ces productions naturelles et pour les accroître lorsqu'elles deviennent insuffisantes.

Mais en observant cet effort que fait l'homme pour s'assurer de ces productions naturelles ou pour les accroître, en observant le Travail, on remarque que, pour qu'il puisse se produire, il exige au profit de celui qui travaille une disposition exclusive du Lieu ou de l'élément du Lieu qu'il travaille. C'est ce phénomène, c'est cette disposition exclusive d'un Lieu ou d'une de ses parties quelconque, que l'on appelle Propriété.

La raison de ce phénomène, de cette disposition exclusive du Lieu que réclame et qu'impose le Travail, est que : dès que l'homme fait un effort, dès qu'il se donne de la peine, soit pour accroître la production du Lieu, soit même pour en recueillir les productions spontanées, il entend bénéficier de son travail, il entend que le résultat n'en soit pas à tout le monde. Cela est d'une observation courante; regardez les productions naturelles, les poissons, les fruits-baies qui croissent sur les routes, etc., — elles ne peuvent demeurer à tout le monde qu'autant que personne n'y touche; dès qu'un homme a fait le moindre effort pour s'en emparer, il entend être le seul à en avoir la disposition, la jouissance; c'est le prix de son effort.

Voilà bien mis en évidence le lien qui unit la Propriété au Travail, et nous pouvons dire qu'il ressort clairement des faits que la Propriété, c'est-à-dire la disposition exclusive du Lieu (sol ou produits du sol) et sa répartition entre les hommes, sont une nécessité imposée par le Travail lui-même.

En observant le Travail nous avons vu comment, par ses efforts, l'homme tirait parti des ressources du Lieu. Mais en étudiant ce phénomène du Travail, nous avons été forcés de le considérer comme isolé, nous avons dû l'abstraire de ses conditions extrinsèques qui sont pourtant aussi normales et aussi nécessaires que ses conditions intrinsèques; c'est là une des conséquences de la faiblesse de notre intelligence, qui, aveuglée par les vues d'ensemble, par les circonstances extérieures d'un fait, est obligée de l'isoler, de le décomposer, pour l'étudier. Aussi n'avons-nous observé jusqu'à présent que ce seul fait : comment l'homme fait effort, comment il travaille ; mais autre chose serait de travailler le Lieu sans avoir à se soucier d'en exclure les autres, et autre chose est de le travailler *seul ;* et, en fait, on ne le travaille qu'à condition de le travailler *seul,* d'être seul à en disposer pour être seul à jouir des résultats de son travail. Et cette exclusion des autres à l'égard du Lieu que l'on travaille est tout simplement la Propriété.

Somme toute, la Propriété est un phénomène négatif qui apparaît dans l'analyse après le Travail, phénomène positif; et ce phénomène négatif n'a d'autre intérêt que de permettre au phénomène positif de se produire.

Si vous voulez bien vous rappeler tous les genres de Travaux que nous avons analysés précédemment, il n'en est pas un seul que vous puissiez concevoir effectué sur un point donné du Lieu, sur un produit déterminé de ce Lieu, sans que ceux qui travaillent aient à exclure les autres de ce point du Lieu, de la jouissance de ces produits.

Le pasteur ferait-il paître ses troupeaux si un autre que lui devait recueillir le résultat de son travail : le lait, la viande et le cuir des animaux?

Le pêcheur s'adonnerait-il à la pêche, le chasseur sauvage à la chasse, si d'autres, qui n'ont ni pêché ni chassé, devaient avoir les poissons ou le gibier, résultat de leur travail?

Le paysan labourerait-il sa terre, l'ensemencerait-il si un autre devait venir faire la récolte à sa place?

Le travailleur a donc l'impérieux besoin d'exclure les autres de

la jouissance du Lieu (sol et produits) sur lequel il fait effort; cette exclusion des autres, cette disposition exclusive du Lieu, cette propriété, en un mot, est la condition première de son Travail. C'est là, je l'espère, un point acquis.

Mais, puisque exclusion des autres il y a, dans quelle mesure doit se faire cette exclusion?

En d'autres termes, puisque, pour travailler, l'homme a besoin d'exclure les autres du Lieu qu'il travaille, d'exclure les autres de la jouissance des produits sur lesquels il fait effort; puisque l'homme a besoin pour travailler de disposer du Lieu ou des choses sur lesquels il opère, dans quelle mesure va-t-il exclure les autres, jusqu'à quel point va-t-il disposer de la chose? Car il est évident que l'on peut exclure d'un Lieu ou de la jouissance d'une chose plus ou moins de gens, plus ou moins complètement, pour plus ou moins de temps; on peut être plus ou moins nombreux à diposer d'un Lieu ou d'une chose, on peut en disposer plus ou moins entièrement pour un espace de temps plus ou moins considérable. En un mot, quelle est la mesure de la Propriété?

La mesure de l'exclusion des autres quant au Lieu, c'est-à-dire la mesure de la Propriété, dépend directement et normalement de la nature du Travail qui nécessite cette exclusion.

Quelques exemples prouveront cette proposition, tirée de l'observation des faits.

La famille pastorale qui passe à son tour dans une station d'herbe, dans une oasis, est obligée d'en exclure les autres pasteurs nomades, de s'assurer la disposition exclusive du Lieu, c'est-à-dire d'en avoir la Propriété, pendant le temps nécessaire à l'alimentation et au repos de son bétail, c'est-à-dire pendant le temps et de la manière que nécessite l'exercice de son travail, l'art pastoral. Cela est si vrai que, lorsque les animaux auront fini de brouter, nos gens lèveront leurs tentes : dispose alors qui voudra du lieu dont ils excluent les autres aujourd'hui; ils n'auront cure, demain! Il y a plus; si, tandis que ces pasteurs sont dans une station, des voyageurs sans troupeaux

veulent venir dresser leur tentes près d'eux, ils n'y voient aucun inconvénient, bien au contraire; M. Huc en cite cent exemples dans son voyage au Thibet. — Pourquoi donc ne pas exclure ces voyageurs? pourquoi les laisser user ainsi du Lieu? C'est parce qu'ils ne s'y établissent pas pour le travail pastoral, pour y faire pâturer des animaux; s'ils avaient des troupeaux, ce serait une autre affaire! L'exclusion des autres, c'est-à-dire la Propriété, dépend donc bien de la nature du Travail.

D'ailleurs nous allons voir cette exclusion des autres, la Propriété, varier avec et selon le Travail.

Lorsque ces pasteurs nomades commencent à devenir sédentaires, lorsque, comme les célèbres Bachkirs décrits par Le Play, ils commencent à être demi-nomades et à cultiver le sol, ils ont soin d'exclure les autres de l'endroit où ils se fixent, non pour toujours, mais pour le temps qui s'étend des semailles aux récoltes; leur Propriété est mi-annuelle. Une fois la récolte faite, la tente levée, le troupeau remis sur le chemin de la steppe, s'empare qui voudra de ces champs, qui hier encore étaient leur propriété!

Les demi-nomades devenus sédentaires par suite d'une contrainte publique (comme il est arrivé pour la Russie), ou par la seule contrainte des faits, sont obligés, pour vivre plus nombreux sur des espaces plus étroits, d'entreprendre et de pousser la culture d'une façon plus soutenue. Alors la terre recevant plus de soins, et des soins dont l'effet utile se prolonge plusieurs années, le Travail demande que la Propriété se prolonge tout autant; le *Mir* apparaît avec ses partages périodiques tous les neuf ans. Ceux qui n'ont pas fait effort sur la terre sont exclus de sa jouissance par ceux qui y ont fait effort, il sont exclus pendant ce laps de temps, considéré comme nécessaire pour faire rendre au sol les avances que le Travail lui a faites.

Enfin, lorsque la densité de la population exige qu'à la culture extensive succède la culture intensive, et que par conséquent des soins très coûteux, des améliorations, dont l'effet utile ne se fera sentir que bien plus tard, soient données d'une façon continue et indéfinie à la terre, alors l'exclusion de ceux qui n'ont pas

travaillé, fait effort, dépensé leur argent et leurs forces sur cette terre, devient continue et définie. La Propriété accomplit sa dernière évolution, elle devient perpétuelle, partant héréditaire : et elle n'évolue ainsi que pour permettre ces efforts intensifs.

Ainsi, il apparaît donc comme évident que : le nomade des grandes steppes asiatiques ne s'adonnerait pas au travail de l'art, pastoral; le Bachkir demi-nomade n'entreprendrait pas un rudiment de culture; le paysan russe ne cultiverait pas la terre d'une façon extensive toute l'année durant; le paysan allemand et le paysan français ne peineraient pas dans les rudes travaux de la culture intensive, si chacun d'eux n'était assuré de pouvoir, en droit ou en fait, exclure les autres du Lieu où lui-même travaille, s'il n'était assuré d'avoir la disposition, la Propriété exclusive de cette portion du sol pendant le temps et selon le mode que demande, pour chacun, sa méthode de travail.

La Propriété est donc aussi nécessaire que le Travail, et on ne pourrait la supprimer qu'en supprimant le Travail. Toute atteinte portée à la Propriété est une atteinte portée au Travail; toute transformation dans le Travail amène immédiatement une transformation dans la Propriété, soit qu'on s'avise de modifier le Travail, soit qu'on s'avise de modifier la Propriété.

Décidez que la steppe n'appartiendra plus au nomade, et le pasteur, gêné dans son travail, deviendra le pillard ou le barbare des invasions. Décidez que la terre n'appartiendra plus au demi-nomade, des semailles à la récolte; au paysan russe, pour une durée d'au moins neuf années; au paysan français, d'une façon perpétuelle : et vous verrez sur l'heure même toute culture s'arrêter.

Cette simple constatation de bon sens montre, en passant, la naïveté des hommes, économistes ou législateurs, qui croient pouvoir construire de toutes pièces un système *rationnel* de Propriété, et pensent pouvoir en faire don, même au besoin l'imposer à tout le genre humain. Par le seul fait que ce système est rationnel, il ne tient pas compte des phénomènes contingents du Lieu et du Travail, qui cependant, en chaque endroit, sont les causes efficientes ou constituantes du régime de la Propriété.

Les faits nous amènent donc à constater que ce lien de nécessité, qu'il y a entre le Travail et la Propriété, est la raison première de la Propriété. Si l'homme n'était pas, *préalablement* à tout effort, assuré d'être, de droit ou de fait, le maître de la portion du sol ou du produit auquel il va appliquer son travail, il n'y appliquerait pas son travail. Le rapport que la classification nous montre entre le Travail et la Propriété nous permet de remarquer que non seulement la Propriété *dérive* du Travail, mais encore que le Travail *exige préalablement* la Propriété. Interrogez-vous vous-même, interrogez tous les travailleurs, et vous contrôlerez l'exactitude de cette proposition. Il ne faut pas se laisser piper par les apparences contraires que l'on peut apercevoir autour de soi ou dont on peut rencontrer le souvenir. L'esclavage, par exemple, semble contredire notre loi; l'esclave ne paraît être en rien le maître de la portion du sol ou des produits auxquels il applique son travail. C'est là d'abord un fait exceptionnel; nous nous trouvons en face d'un régime violent de contrainte, dans lequel un malheureux homme travaille tout simplement pour qu'on ne le fasse pas mourir de faim ou périr sous les coups. Encore serait-il vrai de dire que c'est là son *salaire*, tout imparfait et oppressif qu'il soit; retirez-lui ce bénéfice et il refusera son travail; quel avantage y aurait-il désormais? Or, nous verrons que le salaire est une Propriété.

Nous devons conclure des observations précédentes que la Propriété est moins la conséquence du Travail, comme le disent si volontiers les économistes, que sa *condition préalable*. Et c'est précisément parce que la Propriété est la condition préalable du Travail que l'on peut très justement considérer l'occupation comme un phénomène de Propriété. Toute propriété a commencé par l'occupation; à l'origine de toutes les civilisations, de tous les défrichements, quelques hommes ont dû commencer par occuper un point déterminé du Lieu et par en exclure les autres, pour entreprendre de le travailler. Ainsi se trouve résolu l'embarras des économistes qui ne savent trop comment justifier l'occupation, cette Propriété dans laquelle on n'a pas encore déposé son travail.

Ici une objection peut se présenter à l'esprit des gens qu'intéresse la classification méthodique des phénomènes sociaux. Pourquoi la Propriété, si elle est la condition préalable, la cause déterminante du Travail, n'est-elle pas classée avant le Travail? La cause ne devait-elle pas être classée avant l'effet.

La Propriété n'est pas classée avant le Travail, précisément parce qu'elle se constitue *en vue* du Travail et que, pour comprendre une chose qui se constitue en vue d'une autre, il faut tout d'abord connaître cette autre.

C'est cette origine exacte de la Propriété, c'est ce caractère qu'elle présente d'être non pas seulement la *conséquence* mais la *condition préalable* du Travail, qui n'avaient pas encore été assez fortement mis en lumière; et c'est de l'ignorance de ce point que sont venues la plupart, pour ne pas dire toutes les théories erronées ou insuffisantes sur la Propriété.

Les explications que nous avons à donner sur le phénomène général de la Propriété et la détermination que nous avons à en faire seraient maintenant complètement terminées, si à côté de la distinction fondamentale que nous venons de signaler dans la Propriété à raison de la nature du Travail, certains faits n'avaient conduit les légistes à introduire une distinction, fondée sur la nature immobilière ou mobilière de l'objet approprié.

Ainsi, tandis que la seule observation de cette exclusion fondamentale des autres par le travailleur et de cette disposition réservée des objets qu'il travaille (sol ou produits), nous a amenés tout naturellement à entrevoir dans la Propriété des espèces suivant le degré d'exclusion, suivant l'intensité de la libre disposition; tandis qu'on a été ainsi conduit, comme nous le verrons plus amplement, à distinguer la Propriété collective de la Propriété individuelle, la Propriété temporaire de la Propriété perpétuelle, on a été frappé en chaque endroit de l'influence que la nature fixe ou mobile de l'objet approprié a sur le mode de possession lui-même; aussi a-t-on vu partout se traduire dans les faits et dans les lois les différences qui font de la Propriété immobilière et de la Propriété mobilière deux genres très diffé-

rents. Or, de laquelle de ces deux propriétés est-il ici question? De l'immobilière ou de la mobilière? C'est ce qu'il nous reste à dire.

Il n'est ici question ni uniquement de la Propriété immobilière, ni uniquement de la Propriété mobilière.

Nous étudions maintenant *la Propriété du sol avec tout ce qu'il porte des productions naturelles ou artificielles* (immeubles ou meubles); c'est la Propriété du Lieu complet, c'est-à dire du Lieu et de tout ce qui le complète, de tout ce qui s'y ajoute en vue du même but.

Nous n'examinons pas seulement la Propriété du sol, la Propriété immobilière, séparée du reste, séparée de la Propriété mobilière; *elle n'existe pas ainsi;* nous considérons en même temps et la Propriété du sol et la Propriété de tous les objets qui s'y ajoutent pour en permettre la jouissance directement ou indirectement, c'est *la Propriété totale.*

Il est évident qu'étudier la Propriété du sol en faisant abstraction des objets mobiliers qui servent à son exploitation ou à sa jouissance, comme les animaux domestiques ou le mobilier, c'est étudier un fait qui n'existe pas tel quel; car à quoi servirait le sol sans les animaux et sans les instruments de travail qui permettent de l'exploiter? La Propriété immobilière, telle qu'en fait on la pratique, ne se conçoit donc qu'avec l'existence de la Propriété mobilière, qui en est à vrai dire l'élément complémentaire, intégrant, et qui en subit toujours la loi de mille manières : peu importe à cela que la Propriété immobilière et la mobilière se partagent entre deux propriétaires.

En effet : la loi d'appropriation d'un objet mobilier est la résultante de la loi d'appropriation de l'objet immobilier auquel il sert et des conditions que sa substance impose au fait d'appropriation dont il est le sujet.

Ainsi, si vous considérez un champ, soumis au régime de la Propriété individuelle et perpétuelle, il est évident par définition que ce champ n'est ainsi possédé que parce qu'il est cultivé d'une façon intensive; on ne peut donc, en fait, séparer ce champ ainsi possédé de la charrue et de l'animal domestique, cheval, bœuf ou vache, qui servent à le cultiver; le champ, la charrue

et l'animal forment la Propriété totale soit entre les mains d'un seul, soit entre les mains de divers, peu importe. Ces objets mobiliers, la charrue et l'animal, ne sont après tout possédés par qui que ce soit qu'à cause du champ auquel ils servent, et cependant ils ne sont possédés par personne, pas même par le propriétaire du fonds, de la même façon que ce champ : il est clair qu'on ne possède pas une charrue comme un champ ; un animal domestique comme une terre ni même une charrue comme un cheval ; la loi d'appropriation de ces objets mobiliers est donc bien la résultante et de la loi d'appropriation des objets immobiliers auxquels ils servent et de leurs conditions substantielles.

Il peut arriver et il arrive quelquefois que dans la loi d'appropriation d'un objet mobilier la substance de cet objet agisse davantage dans la résultante que la nature de l'objet immobilier auquel il sert. Il sera donc nécessaire, après l'étude de la Propriété immobilière et de ce qui la complète, après l'étude de la Propriété totale, d'étudier d'une façon spéciale ces objets mobiliers dans les cas où leur substance particulière agit et prédomine dans la loi de leur appropriation.

Mais nous allons étudier d'abord *la Propriété totale*, c'est-à-dire la propriété du sol et des objets qui le complètent ; ensuite, nous étudierons la Propriété des objets mobiliers dans le cas particulier que nous venons de dire.

Voilà donc la Propriété déterminée, définie, classée, et classée après le Travail; voilà indiqués et les rapports du Lieu, du Travail et de la Propriété, et la raison de leur classement respectif.

Passons maintenant à la détermination et au classement des différentes espèces de Propriété.

II.

Voici d'abord le tableau de la Propriété :

LA PROPRIÉTÉ

(COMPOSITION DES BIENS, MODE DE POSSESSION, SUBVENTIONS, TRANSMISSION).

Pr. Sol disponible : sa nature; son parcours; abondance de ses productions spontanées, sa permanence.

I. Communauté (*ouvrière*) :

du Foyer,
du Domaine,
de l'Industrie.

II. Propriété familiale (*limitée ou illimitée*) :

du Foyer,
du Domaine (petit),
du Domaine fragmentaire,
de la Petite Industrie principale { domestique, patronale,
de la Petite Industrie accessoire.

III. Propriété patronale (*particulière ou collective*) :

du Foyer maître,
du Foyer ouvrier,
du Domaine chef,
du Domaine dépendant,
de la Grande Industrie en Grand Atelier,
de la Grande Industrie en Fabrique collective.

Nous laissons d'abord, quitte à y revenir ensuite, ce qui est en tête du tableau entre parenthèses et au *proœmium;* nous commencerons par expliquer le corps du tableau : notre exposition procédera mieux de cette manière.

Le tableau de la Propriété détermine et classe trois espèces de Propriété.

I. — La Communauté (ouvrière).
II. — La Propriété familiale.
III. — La Propriété patronale.

Pourquoi ces trois espèces? et pourquoi se classent-elles ainsi?

La Propriété consistant, — ainsi que nous venons de l'établir, — dans l'exclusion des autres, quant à un point déterminé du Lieu, par ceux qui le travaillent, il est tout naturel que l'on détermine ces phénomènes d'exclusion d'après leur intensité et qu'on les classe d'après leur intensité croissante. La Propriété naîtra et grandira, ses espèces s'affirmeront et se succéderont à mesure que l'exclusion des autres par le groupe qui travaille sera plus complète. Or cette exclusion sera d'autant plus grande, d'autant plus complète qu'elle sera 1° *plus continue,* et que 2° *le nombre de ceux qui disposeront* d'un point déterminé du Lieu *sera moins considérable.* Il est évident qu'on dispose de plus en plus d'un Lieu, d'un objet, qu'on en est de plus en plus propriétaire, à mesure qu'on en dispose d'une façon plus continue et qu'on est de moins en moins nombreux à en disposer.

Le Pasteur nomade qui dispose pendant quelques jours avec tous les membres de sa tribu d'un pâturage, nous présente le moindre phénomène d'exclusivisme, partant le moindre phénomène d'appropriation. Sa Propriété est à cent lieues d'être individuelle. Ici le propriétaire est une collectivité, la tribu, le groupe le plus nombreux; et la disposition spéciale que ce groupe a du Lieu par le pâturage, prescrit l'appropriation la plus courte et en vue de l'usage le plus restreint : le temps nécessaire aux animaux pour brouter l'herbe.

Le Landlord, au contraire, qui dispose seul, d'une façon perpétuelle et pour tous les usages qu'il lui plaira, du sol et du sous-sol d'un immense domaine, qui le fait cultiver et valoir par des travailleurs sans domaines, nous présente le phénomène le plus accentué d'appropriation. Le groupe a disparu, le propriétaire est un individu et la disposition spéciale qu'il a du Lieu par la grande culture intensive présente l'appropriation la plus longue et pour les usages les plus illimités.

Avec les Pasteurs nomades nous avons la Propriété collective, temporaire et pour un seul usage; avec le Landlord nous avons

la Propriété individuelle, perpétuelle et illimitée dans son usage, présentant le fameux *jus utendi et abutendi*.

On constate donc qu'il y a des espèces bien différentes dans la Propriété, qu'il y a bien des façons d'être propriétaire, et que les espèces de la Propriété vont en s'accentuant; que l'appropriation devient de plus en plus intense, à mesure que l'exclusion des autres par celui qui dispose devient de plus en plus totale et de plus en plus durable. Il apparaît ainsi très nettement que l'on devra classer les différentes espèces de la Propriété d'après l'ordre croissant d'exclusivisme ; on ira ainsi de la moindre Propriété à la plus grande, on verra naître et se développer le phénomène de l'appropriation.

L'ordre de classement des espèces indiqué, il faut déterminer ces espèces.

Il est évident que depuis la disposition collective et temporaire que les pasteurs nomades ont du Lieu jusqu'à la disposition individuelle et perpétuelle qu'en exige le Landlord, il y a mille degrés différents d'exclusivisme dans la disposition. Quels sont, dans cette série continue, les points où l'on remarque une évolution radicale, la naissance d'une espèce?

La Propriété communautaire, la Propriété familiale, et la Propriété patronale présentent les trois espèces fondamentales, les trois formes primordiales de la Propriété, formes aux traits essentiels, absolument opposés et divergents, dont les autres formes ne sont que des variantes : ces variantes n'offrent de dissemblance avec les espèces originales qu'en des points secondaires, des retouches de détail.

Quelle est la raison qui a fait choisir ces trois formes comme types des trois espèces?

Pour disposer du Lieu, pour en exclure les autres, pour jouir de la Propriété en un mot, il faut, ainsi que pour tous les autres phénomènes sociaux, que les hommes se groupent. Comme on ne pratique cette exclusion, comme la Propriété n'existe qu'en vue et qu'à cause du Travail, on comprend l'importance que les groupements formés par les hommes dans le Travail vont avoir sur les groupements qu'ils formeront pour la Propriété. Or,

trois formes de groupement : le groupement communautaire, le groupement familial et le groupement patronal, sont employées par le monde des travailleurs selon l'intensité des efforts et des capacités que réclame l'œuvre à faire. Mais, ainsi que nous avons été amenés à le remarquer en étudiant le Travail (et c'est ce qui nous a conduits à observer la Propriété après le Travail), ce n'est pas la seule direction du Travail qui échappe à la masse des familles ouvrières lorsque la production devient plus intense, c'est aussi et c'est surtout *la disposition* des choses nécessaires au Travail, et cela toujours à cause de ce grand fait de la prévoyance qui vient séparer les capables des incapables. Et cette disposition des choses nécessaires au travail, — choses qui sont principalement le Lieu où s'effectue le travail et les produits objets de ce travail, — qu'est-ce autre chose que la Propriété ?

Ainsi, le Travail, fait générateur de la Propriété, détermine, dans les différents groupements que les hommes emploient pour disposer du Lieu, trois espèces principales. Ces espèces se constituent suivant que ceux qui disposent du Lieu peuvent en disposer *en communauté* ou *par simple ménage*, ou bien lorsqu'il se trouve que, la masse étant incapable, il faut un homme plus capable, *un patron,* pour en disposer non seulement à son avantage mais à l'avantage des Incapables. On va ainsi, par un exclusivisme croissant que nécessite le Travail, de la Propriété *communautaire* à la Propriété *familiale* et de la Propriété familiale à la Propriété *patronale*.

Tel est le classement et telles sont, sommairement, les causes constitutives des Espèces de la Propriété. Nous y reviendrons par le détail, car, dans notre prochain article, nous entreprendrons l'étude de chacune de ces Espèces, en commençant par la Propriété communautaire.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

UNE MÉTAMORPHOSE SOCIALE.

UN MÉRIDIONAL

QUI CESSE DE L'ÊTRE.

J'ai lu avec un intérêt particulier, dont on va voir la raison, les articles de M. Moustier sur le type du Méridional (1).

L'auteur, par une analyse pénétrante, a montré comment se forme le Méridional, quels ingrédients variés entrent dans sa composition ; et il semble, après cela, qu'on pourrait presque fabriquer un Méridional sur commande.

Ce n'est pourtant pas là, rassurez-vous, une opération qui me fasse envie ; car, malgré certaines qualités incontestables, ce type social présente de graves défauts, que M. Moustier a très bien mis en lumière. Les deux principaux sont : la formation communautaire, qui porte à compter sur les autres plus que sur soi-même ; et l'éloignement pour l'effort pénible et soutenu, éloignement qui porte à embrasser de préférence les métiers où il y a peu de ce genre de travail à dépenser. C'est la formation communautaire qui fait du Méridional un urbain et un politicien ; c'est l'éloignement pour le travail pénible qui l'incline à se soustraire aux rudes labeurs de la culture. L'extension des villes, la politique et la désertion des campagnes sont bien les trois maux dont nous souffrons le plus profondément ; il n'y a donc aucun intérêt à fa-

(1) Voir les livraisons de janvier, février et avril 1891.

briquer de nouveaux Méridionaux. Le véritable intérêt serait au contraire de restreindre, s'il était possible, le champ de formation du type.

Or, j'ai précisément eu l'occasion d'observer une tentative des plus intéressantes dans ce sens. Il s'agit d'un de mes amis, né et élevé dans le Midi, dans le vrai Midi, dans le Midi des bords du Rhône, et qui, pénétré de l'infériorité que lui donnait sa formation sociale, a entrepris d'en sortir. J'ai pu suivre de près et presque au jour le jour cette curieuse et rare évolution, cette métamorphose sociale; elle a fait souvent l'objet de mes conversations avec mon ami, et il a bien voulu me communiquer les notes dans lesquelles il a consigné les diverses phases qu'il a traversées.

Je prie le lecteur de remarquer que le cas dont il s'agit n'intéresse pas seulement les Méridionaux; il intéresse tous les Français et bien d'autres encore, comme il m'a intéressé moi-même; car, ainsi que le rappelait M. Moustier en terminant : « En France, nous sommes tous un peu de Tarascon. »

M. Moustier nous a montré comment on allait à Tarascon; essayons de voir comment on peut en revenir.

I.

Je ne dois pas vous cacher que le chemin n'est pas facile. Vous savez en effet quelle est la ténacité d'une formation sociale; elle saisit l'homme tout entier, par le milieu physique, par l'éducation, par toute la série des influences sociales qui agissent dès l'enfance avec une persistance ininterrompue. C'est une chaîne solidement forgée, qui vous enlace de mille replis.

Il n'est cependant pas impossible d'échapper à une pareille étreinte; la preuve, c'est que les sociétés se modifient, se transforment, qu'elles évoluent en un mot. Mais remarquez que cette évolution est toujours lente; elle met ordinairement plusieurs générations à s'accomplir; de plus, elle se fait sous le coup de circonstances extrinsèques et impérieuses, qui viennent modifier les conditions du milieu, de l'éducation, et tout l'ensemble des phénomènes sociaux. Le plus souvent, l'homme est l'instrument

passif, plutôt que l'instrument actif de l'évolution sociale. Il s'aperçoit un beau jour qu'il est transformé ; ou, pour mieux dire, il ne s'en aperçoit même pas, tant l'évolution a été lente, graduelle, inconsciente. Ce sont les historiens, — lorsqu'ils sont clairvoyants, — c'est surtout la *Science sociale*, qui viennent apprendre à une société qu'elle diffère d'une autre, sur tel point et sur tel autre, pour telle raison et pour telle autre.

Croyez-vous que les pasteurs, quand ils sont partis de l'Asie centrale pour se disperser sur toutes les routes du globe, se soient aperçus qu'ils se transformaient suivant les conditions nouvelles imposées par chacune de ces routes? Croyez-vous qu'ils se soient dit : « Tiens, voilà que nous devenons sédentaires, agriculteurs, artisans, pêcheurs, chasseurs? Tiens, voilà que nous passons de la formation communautaire à la formation particulariste, propre aux peuples du nord de l'Europe ; ou à la formation individualiste, propre aux peuples chasseurs? » Ils ne se sont pas dit cela, ni rien de pareil, parce qu'ils ne se sont pas douté de la transformation qui s'opérait en eux, tant elle a été longue à se produire, tant elle s'est faite graduellement, insensiblement, tant elle était peu préméditée de leur part.

Croyez-vous que le colon qui va actuellement aux États-Unis devienne un Yankee par la puissance du raisonnement et de la volonté? Il le devient par la force des choses, par l'action persistante et impérieuse du milieu nouveau dans lequel il se trouve placé ; sans s'en douter, qu'il le veuille ou non, à un moment donné, il devient Yankee, c'est-à-dire qu'il pense, qu'il parle, qu'il agit à la façon d'un Yankee. Et, s'il résiste à cette action, à cette pression du dehors, si sa formation antérieure le rend inapte à accomplir cette évolution nécessaire, il est tout simplement rejeté dans la vieille Europe, par l'impuissance même où il est de se tirer d'affaire dans un pareil milieu ; ou bien, il est impitoyablement évincé, écrasé, supprimé, comme les malheureux Indiens des Prairies.

Voilà comment évoluent les sociétés : leur évolution n'est pas voulue, n'est pas préméditée ; de plus, elle est lente et exige, le plus souvent, plusieurs générations.

Le cas dont je veux vous entretenir est bien différent. Il s'agit en effet d'une évolution voulue, préméditée et, qui plus est, rapide, puisqu'elle tient tout entière dans le court espace d'une vie humaine. Ici, l'homme ne subit plus passivement l'effet de circonstances extérieures; bien au contraire, il lève contre ces circonstances imposées l'étendard de la révolte; il ne suit pas le courant général, il tente de le remonter à lui tout seul; il marche à rebours du milieu dans lequel il a été élevé, dans lequel il se trouve; il cherche en un mot à se créer lui-même, par art, la formation sociale qu'il a délibérément choisie.

C'est bien là un cas nouveau et rare encore, qui mérite d'être étudié. Il le mérite, non pas à titre de curiosité, — ce qui aurait peu d'intérêt pratique, — mais à titre d'exemple, pour qu'on sache dans quelles conditions un homme peut spontanément se soustraire à l'action de son milieu; comment il doit s'y prendre; quelles difficultés il doit vaincre; comment il doit les vaincre, et dans quel ordre. Que de gens bien intentionnés, qui veulent arriver au mieux, *Video meliora*, et qui arrivent au pire, *deteriora sequor !* N'est-ce pas l'histoire de tout ce qu'on appelle le « grand parti » des « Honnêtes gens », qui, depuis un siècle, perdent honnêtement tout en France et qui, par surcroît, se perdent eux-mêmes, je veux dire perdent tout crédit, toute influence et semblent voués aux avortements successifs et continus? Et cependant, ils sont, eux aussi, pavés de bonnes intentions. Mais, voilà! les bonnes intentions sont de peu de valeur, si on ne connaît pas « la manière de s'en servir ». Que de mal on peut se faire à soi-même et aux autres avec de bonnes intentions! Lisez plutôt l'histoire des « Honnêtes gens » de notre temps.

Je dis donc que l'exemple de mon ami peut être utile à un grand nombre.

Mon ami était un Méridional de bonne souche : il en avait la formation à un point intense; c'était bien le type décrit dans la Revue. La formation communautaire, propre à la race, avait développé en lui à un haut degré le besoin de relations, de société, d'expansion, l'horreur de l'isolement et, par voie de conséquence,

l'habitude de compter sur les autres plus que sur soi, la tendance à faire intervenir les Pouvoirs publics en tout et pour tout, cette tendance que M. Moustier a si bien signalée comme un des traits caractéristiques du Méridional.

Tel était donc mon ami, quand il quitta le Midi pour venir se fixer à Paris. Et il y venait dans l'idée très méridionale et, par extension, très française, d'y trouver le maximum de vie urbaine et le minimum de travail pénible. Ce fut vers les professions libérales que se dirigea notre ami, avec quelques échappées sur la politique.

Je retrouve, dans les lettres qu'il m'adressa à cette époque, les premières impressions de son arrivée à Paris. Il ne comprend pas qu'on puisse habiter ailleurs que dans « ce grand centre des lumières et de la civilisation, où l'on goûte avec intensité le bonheur de vivre ». Et alors une description enthousiaste de la vie de Paris. En s'y fixant, il a réalisé son rêve, qui est aussi le rêve de tant de Français!

Peu à peu sa correspondance reflète des idées différentes. Il vient de lire les œuvres de Le Play et elles ont fait sur son esprit une vive impression. « C'est un génie incomparable, m'écrit-il ». Alors, il commence à entrevoir le rôle prédominant des arts usuels au point de vue social, et en particulier le rôle supérieur de l'agriculture. Ce Méridional s'aperçoit qu'il existe autre chose que la vie urbaine, il entrevoit tout un monde dédaigné et inconnu.

A partir de ce moment, et avec cette facilité d'enthousiasme, qui est encore un trait de la race, il célèbre les avantages de la vie rurale. Il publie même une étude sur ce sujet... mais il reste à Paris. Ses convictions ne sont encore qu'un article d'exportation : ce sont des théories à l'usage des autres. Il appartient bien, à ce moment, au « grand parti » de ces « Honnêtes gens », qui prêchent si bien et agissent si mal.

Cet état d'esprit nous révèle aussi à merveille le genre d'influence qu'exercèrent et qu'exercent encore les œuvres de Le Play. Elles ont créé chez leurs lecteurs une tendance générale et purement théorique vers certaines idées particulièrement prônées

par le maître : le respect du Décalogue, de l'autorité paternelle, de la tradition; le rôle considérable de la vie rurale et sa supériorité sociale sur la vie urbaine; les dangers du fonctionnarisme bureaucratique et de la centralisation des Pouvoirs publics. Voilà, à peu de choses près, le *Credo* des disciples de Le Play, — des disciples première manière, ancien style.

Ces disciples ont répété ce que le maître avait dit et, souvent, uniquement parce que le maître l'avait dit : *Magister dixit*. Mais presque aucun d'eux n'a passé des paroles aux actes; c'étaient des prédicateurs qui auraient pu prendre pour devise : « Faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais. » On sait que Le Play s'est plaint de n'avoir pu réunir autour de lui plus de trois ou quatre vrais disciples, et il formulait ces plaintes alors que les *Unions de la Paix sociale* comptaient cependant douze cents membres. Mais tous ces adhérents appartenaient à la catégorie dont je viens de parler, et Le Play ne le voyait que trop. C'est alors qu'il disait qu'il voudrait pouvoir grouper autour de lui « douze apôtres ». Il entendait par là des apôtres pratiquants.

Il n'y réussit pas de son vivant : il éveilla certains esprits plus qu'il ne les convertit.

La cause de cet échec relatif est facile à expliquer aujourd'hui que cette Revue, en imprimant à la science sociale le remarquable développement que tout le monde constate, a permis de mieux se rendre compte de ce qui manquait à l'œuvre de Le Play.

Il lui manquait une bonne méthode d'analyse et d'exposition. Le Play montre plutôt des résultats qu'il n'explique des phénomènes. On ne voit pas suffisamment dans son œuvre comment se forme chaque type social, les modifications par lesquelles un type donné a dû passer pour arriver d'un état précédent à un état nouveau. Il ne vous livre donc pas le procédé positif et détaillé par lequel vous pourriez accomplir, si vous le vouliez, la même évolution. Il ne vous communique donc pas la connaissance minutieuse et raisonnée des étapes successives à parcourir. C'est précisément parce qu'il vous montre des types tout formés et qu'on ne voit pas naître, que

son œuvre a un peu l'apparence d'une théorie pure, d'un système conçu à priori. Aussi a-t-on pris l'habitude de dire : « le système de Le Play, les théories de Le Play, les idées de Le Play, » quoiqu'il ait eu soin de répéter sans cesse qu'il ne s'appuyait que sur des faits minutieusement observés. Mais, malheureusement, cette série d'observations est restée enfouie et sans conclusions dans les *Ouvriers européens*, tandis que les autres ouvrages présentent les conclusions, mais sans les faits sur lesquels elles s'appuient, et surtout sans l'indication des étapes successives parcourues par ces faits. On sait comment les fondateurs de cette Revue ont entrepris de combler cette lacune et comment ils y ont réussi; on sait aussi que leur magnifique tentative a servi de prétexte à la *scission* qui a éclaté à cette époque.

Ainsi, la lecture des œuvres de Le Play pouvait exercer une influence sur les esprits, mais elle était impropre à faire passer du domaine de la spéculation au domaine de l'application. On entrevoyait bien les avantages sociaux des pratiques recommandées par Le Play, mais on était vis-à-vis d'elles comme le malheureux Tantale en face des beaux fruits qu'il ne pouvait cueillir. Le Play avait omis d'indiquer les préparations nécessaires pour passer d'un état social à un autre, et l'on s'imaginait qu'on pouvait y arriver de but en blanc. De là, les découragements qui gagnèrent les rares disciples qui entreprirent de mettre en pratique les conseils du maître. Ils n'y étaient pas préparés; or aucune évolution ne s'accomplit sans les préparations nécessaires.

Représentez-vous un bon jeune homme qui vient de lire l'œuvre de Le Play et qui prend sur l'heure la résolution d'y conformer sa vie. Il se résout, par exemple, à abandonner la ville pour aller habiter la campagne. Mais au lieu d'y trouver les jouissances promises, il n'y rencontre qu'un mortel ennui, qui bientôt le ramène à la ville. Je le crois bien! il n'était pas préparé à cette formidable transformation de l'urbain en rural. Il a voulu passer à pieds joints sur les étapes indispensables, et il manque le but. *Natura non facit saltum.* En matière sociale,

non plus, on ne fait pas de saut, surtout de pareils sauts, qui ont parfois demandé à certaines sociétés des siècles entiers de transition et une série d'événements préparatoires.

Donc, pour en revenir à notre ami, on s'explique maintenant pourquoi, à l'exemple de tous les autres, il resta un disciple platonique de Le Play.

Voyons par suite de quelles circonstances, il alla plus loin et comment il fut amené à passer de la pure contemplation sociale à la pratique positive.

II.

La publication de cette Revue fut saluée par lui « avec enthousiasme », ai-je besoin de le dire? mais avec un enthousiasme qui, cette fois, porta des fruits décisifs. Il fut, comme moi-même, un des premiers abonnés; il comprit immédiatement qu'elle représentait la marche en avant, qu'elle allait pousser, développer, préciser, élargir la science sociale, restée jusqu'alors vague et hésitante. On sait comment les promesses du début ont été tenues, comment la nouvelle École réussit à combler les lacunes que nous venons de signaler dans l'œuvre de Le Play. Grâce à une analyse plus méthodique et plus pénétrante, à une exposition qui présente l'enchaînement des phénomènes dans l'ordre où ils s'engendrent naturellement, au lieu de montrer seulement le résultat final, la *Science sociale* fut en état de donner la démonstration rigoureuse de chacune de ses affirmations et de porter dans les esprits une conviction éclairée. En même temps, elle entreprit d'analyser à nouveau et de classer d'une façon plus précise les divers types sociaux, si bien qu'aujourd'hui on voit se dérouler et s'expliquer méthodiquement la série des sociétés humaines du passé et du présent. Mais je n'ai pas besoin d'insister sur ces résultats que tous les lecteurs de cette Revue connaissent et qui expliquent et justifient son succès.

Ce renouvellement de la science sociale vint jeter une vive lu-

mière dans l'esprit de notre ami : d'abord il vit plus nettement les caractères propres à chaque type de société ; ensuite, il put se rendre compte des modifications graduelles par lesquelles doit nécessairement passer une société pour évoluer d'un type à un autre. Il comprit que toute évolution exige des préparations et les exige dans un certain ordre, qu'on ne viole pas impunément.

Alors, pleinement convaincu que sa formation méridionale le condamnait à une infériorité manifeste, il résolut de travailler scientifiquement à s'en affranchir. Je ne fus pas sans quelques doutes, lorsqu'il me fit part de son intention ; car je me rendais compte qu'il entreprenait là une rude opération, difficile à mener à bien, et qu'il allait voir se dresser devant lui toute sa formation première, toutes ses habitudes antérieures, ses idées acquises, masse formidable qu'il n'était pas aisé de soulever par la seule force de la volonté.

Il était maintenant manifeste pour lui que le point de départ de la formation méridionale, le vice auquel il lui fallait s'attaquer tout d'abord, parce qu'il était, si je puis m'exprimer ainsi, la base de toutes ses faiblesses, c'était l'habitude de compter sur les autres, le besoin d'avoir beaucoup de relations, de ces relations quelconques que le Français collectionne à la douzaine, et dans lesquelles il met tant de confiance.

Il s'attacha donc à noter avec soin, par profits et pertes, tous les avantages et tous les inconvénients qu'il retirait de ces relations multipliées. Il en arriva à se rendre compte que la somme des inconvénients dépassait de beaucoup celle des avantages. Il perdait beaucoup de temps pour entretenir ces relations, et ce temps était enlevé à des travaux plus utiles et plus fructueux. En outre, ces relations ne sortaient guère du ton d'une désespérante banalité. Il ne tarda pas à s'expliquer ce phénomène : il comprit que des gens qui veulent avoir beaucoup de relations ne peuvent avoir que des relations banales, par la bonne raison que pour s'attacher les gens à fond, il faut les cultiver à fond ; que, pour être assuré de leur dévouement, il faut pouvoir les assurer du sien, et leur en donner des preuves.

Or cela est impossible, de part et d'autre, si l'on jette son amitié aux quatre vents du ciel. L'amitié, comme toute plante délicate, demande à être cultivée avec soin. Si on veut étendre démesurément ce genre de culture, on ne peut donner à chaque plante les soins qu'elle réclame, elle souffre et dépérit bientôt.

Je constatai l'évolution qui commençait à se faire dans l'esprit de mon ami, par une lettre qu'il m'écrivit à cette époque et dont je détache le passage suivant : « Je m'aperçois de plus en plus que je n'arrive à me lier solidement qu'avec les gens qui ont peu de relations ; les autres m'échappent au moment où je crois les tenir. Ils ont trop de relations à entretenir et ne peuvent consacrer à chacune d'elles que peu d'instants. Ils sont toujours pressés, débordés, insaisissables. Ils prodiguent à tout venant les appellations de « mon cher ami, mon bon, » etc., et l'on sent manifestement que cela ne tire pas à conséquence, que c'est une simple formule banale. Et dire que c'est ainsi que j'en agissais moi-même ! Mais, depuis que mon attention a été attirée sur ce point, une pareille manière de profaner l'amitié me paraît odieuse ; et je rougis d'avoir pu si longtemps user de ce procédé, moi aussi. Ah ! mon cher ami, — car à vous je puis donner ce titre, — comme mes idées sont bouleversées, depuis que j'ai pris le parti de les analyser et de me regarder parler et agir ! Je crois décidément que je suis corrigé du besoin de voir beaucoup de gens, d'entretenir de nombreuses relations. »

Après ce résultat, il put marquer un point, et un bon point. Il sentit dès lors qu'il était enfin maître du premier terme de son évolution, qu'il avait franchi victorieusement la première étape, par conséquent la plus importante et la plus difficile. En effet, cette première victoire sur sa formation antérieure en amena bientôt une seconde, tout naturellement.

A mesure qu'il réduisait le nombre de ses relations banales, il s'habituait à l'idée de se suffire davantage à lui-même, de compter davantage sur lui-même. Il effectuait en quelque sorte une retraite en bon ordre ; il se repliait sur lui-même ; il rentrait enfin chez lui après en être si longtemps sorti.

Il fut d'ailleurs aidé dans cette seconde évolution par une circonstance politique imprévue, qui le jeta d'abord dans un grand découragement, mais qui lui donna ensuite le coup de fouet dont il avait besoin pour franchir cette passe difficile. Voici en deux mots quelle fut cette circonstance.

En arrivant à Paris, notre ami avait cherché et avait trouvé une situation fixe, qui lui donnait des appointements réguliers à la fin de chaque mois. On sait que les Français en général recherchent de préférence ce genre de situations; ils les préfèrent de beaucoup aux affaires plus indépendantes, plus lucratives, mais plus aléatoires. Le Français aime mieux une position subordonnée, mais assurée, qu'une entreprise qui l'oblige à ne compter que sur lui-même, qui le met dans la nécessité de travailler à ses risques et périls. C'est pour cela qu'il fuit la culture, l'industrie et le commerce pour les positions bureaucratiques et administratives. Là au moins, avec peu de responsabilité et peu de travail, on touche régulièrement chaque mois son petit traitement. Si tel est l'état d'esprit des Français en général, c'est à plus forte raison l'état d'esprit des Méridionaux, ainsi que l'a montré M. Moustier. Notre ami s'était donc enfermé avec volupté dans son fromage et il était bien convaincu qu'il pourrait y grignoter jusqu'à la fin de ses jours.

Malheureusement, il avait compté sans la circonstance politique à laquelle je viens de faire allusion et qui, brusquement, vint lui enlever sa situation. Quand un pareil malheur arrive à un Français, ou à un Méridional, — nous avons dit qu'aujourd'hui ces deux types se confondent, — sa première préoccupation est de retrouver le plus tôt possible une situation analogue. Certainement, si notre ami n'avait pas déjà vu s'opérer en lui la première transformation que nous venons de dire, il n'aurait rien eu de plus pressé que de retomber dans la même ornière. Mais c'était déjà un autre homme, et il eut le courage de se ressaisir lui-même dans la plénitude de ses facultés et de se créer une position indépendante, qui devait ne reposer que sur son action personnelle, sur son initiative propre, sur son énergie. Ainsi la circonstance qui aurait pu l'abattre, qui aurait pu le faire

revenir en arrière, n'eut pour résultat que de lui faire faire un nouveau pas en avant, de lui faire franchir la seconde et difficile étape de son évolution.

J'ai dit que les phénomènes s'enchaînent : ils s'appellent l'un l'autre, ceci engendre cela. Voyons donc quelles furent les conséquences de tout ce qui précède.

Ce qui avait porté notre ami vers Paris, ce qui l'attachait surtout à la résidence urbaine, c'était le besoin de relations, de société nombreuse, c'était l'habitude de compter sur les autres, c'était, en un mot, sa formation communautaire. Mais nous venons de voir qu'il avait secoué cette partie de son passé. La vie urbaine ne lui apparaissait plus sous les mêmes couleurs, elle ne répondait plus pour lui à un besoin impérieux. Un sentiment tout inverse s'était fait jour en lui et avait percé naturellement à travers les ruines de l'idée communautaire : c'était le sentiment de l'indépendance, de l'action spontanée et libre, de l'initiative personnelle. Cet attrait nouveau grandissait chaque jour; il venait tout justement occuper la place laissée vacante par les anciens dieux abattus.

Or, si la formation communautaire est tenace, lorsqu'elle s'est une fois implantée dans l'esprit et dans les habitudes, la formation particulariste ne l'est pas moins, lorsqu'on a été mis, ou qu'on s'est mis soi-même en situation d'en apprécier les avantages. Se sentir son maître, être l'arbitre de ses destinées, les façonner à sa guise, à ses risques et périls il est vrai, mais dans la plénitude de son indépendance, agir, se décider librement en toutes choses, attendre tout de soi avec la conscience qu'on est capable de se donner ce que l'on attend, ce sont là des fruits savoureux auxquels on ne goûte pas impunément. Quand on y a une fois goûté, l'oreiller de la communauté, — cet oreiller sur lequel l'Oriental sommeille depuis des siècles, — perd ses charmes affadissants, on le repousse du pied et on s'élance, résolu, dans une voie toute nouvelle.

Alors, on sort décidément du type communautaire, on entre dans le type que le mot de « particulariste » qualifie bien, puis-

qu'il s'agit de gens qui ne comptent plus sur la collectivité, mais sur leur énergie propre, sur leur initiative *particulière*. Alors on sort du type oriental et méridional, pour entrer dans le type qui a fait l'Occident de l'Europe, qui conquiert aujourd'hui l'Amérique du Nord et l'Australie, et qui envahit de proche en proche les deux hémisphères. On entre dans le type auquel appartient indubitablement l'avenir.

Quand ce besoin de l'indépendance s'est une fois emparé de l'esprit, on cherche naturellement à se placer soi-même dans le milieu qui est le plus favorable à cette indépendance ; on cherche les conditions de vie qui vous mettent le plus à l'abri, non pas du contact de vos semblables, mais de la gêne, des entraves qu'ils pourraient vous imposer. Avant, on aimait à se sentir les coudes ; maintenant, on désire prendre ses distances et les garder.

C'est là que, de fil en aiguille, en était arrivé notre ami, notre ex-Méridional. On peut, à ce point, mesurer le chemin qu'il avait parcouru. Et, ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'il l'avait parcouru en quelques années seulement, une dizaine d'années au plus. En dix ans, il avait franchi l'immense espace qui sépare l'Oriental de l'Occidental, je parle de l'Occidental qui a fait l'Occident et non de celui qui est en train de le défaire, de le ramener au fonctionnarisme romain, au mandarinisme chinois, au lazzaronisme napolitain. Cette distance, que tant de peuples n'ont jamais pu franchir, que les autres ont mis tant de siècles à parcourir, lui, il l'avait traversée en dix années.

On doit maintenant comprendre comment peu à peu germait dans son esprit le désir, d'abord vague, puis plus précis, de la vie rurale, c'est-à-dire du genre d'existence qui assure au plus haut degré l'indépendance. On comprend que ce désir devint bientôt un besoin chez cet homme qui avait coupé un à un tous les fils par où il avait été retenu jusque-là à la ville, tous les liens qui la lui avaient fait aimer.

Je l'ai dit plus haut, celui qui abandonne la ville pour la campagne sans être préparé à cette évolution y trouve bientôt des mécomptes ; il regrette ce qu'il laisse derrière lui, ces relations

quotidiennes et nombreuses, cette vie en commun, ce commerce avec tant de gens, cette animation factice des salons et des promenades publiques, tout cet ensemble qui constitue la vie urbaine et qui a tant de charme pour celui que sa formation en a leurré. La campagne lui paraît bientôt un désert, et plus il compare ce qu'il y trouve et ce qu'il a laissé, plus il regrette d'y être venu. Il cherche alors un prétexte, et naturellement il le trouve, pour revenir à la ville. C'est là l'histoire de beaucoup de gens. Que de noms on pourrait mettre à cette histoire!

Je ne crois pas qu'on puisse y mettre un jour le nom de mon ami, parce qu'il n'a accompli cette dernière démarche qu'après avoir parcouru les étapes intermédiaires. En somme, il a évolué dans l'ordre même qu'ont suivi les peuples que les circonstances ont amenés à passer du type patriarcal et communautaire au type particulariste. La seule différence, c'est qu'il a accompli son évolution à lui seul, et en créant lui-même, ou en aidant les circonstances.

S'il lui a été possible de procéder ainsi méthodiquement et d'éviter les mécomptes que tant d'autres ont connus, c'est manifestement à la science sociale, à la science sociale telle qu'elle est aujourd'hui constituée, qu'il le doit. C'est grâce aux nouveaux procédés d'analyse et d'exposition de cette science qu'il a pu savoir par où il devait commencer, par où il devait continuer, par où il devait finir. Il a pu connaître d'avance d'une façon précise les difficultés qui se dresseraient devant lui et la manière d'en triompher.

C'est la science sociale qui lui a appris que le type communautaire était inférieur socialement au type particulariste. C'est elle qui lui a appris en outre que, pour sortir de la communauté, il faut préalablement être sorti de l'état d'esprit communautaire. C'est elle qui lui a appris enfin que, pour passer au type particulariste, il faut préalablement être entré dans l'état d'esprit qui caractérise ce type. La bonne volonté ne suffit pas, comme on le croit communément.

Et voyez comme cette vue est pratique, comme elle est susceptible d'une foule d'applications. Voici, par exemple, un Français

qui entreprend d'aller fonder un établissement dans le Nouveau Monde. Il croit, le plus souvent, qu'il lui suffit de réunir un certain capital et de s'embarquer sur un transatlantique. Le voilà arrivé : il échoue, soit dans la culture, soit dans le commerce, soit dans l'industrie. Il en accuse sa mauvaise étoile, ou ces affreux Yankees, avec lesquels il n'est pas possible de lutter. Il ne songe pas qu'il ne doit accuser que lui-même, et que, s'il échoue, c'est tout simplement parce qu'il n'est pas l'homme de cette situation nouvelle, parce qu'il n'a pas su s'y préparer, parce qu'il ne suffit pas d'être Français pour réussir en tout et partout. Il a ignoré l'art indispensable des préparations. C'est cet art que la science sociale lui aurait enseigné, s'il pouvait penser qu'il a quelque chose à apprendre en pareille matière, car nous croyons facilement que l'homme peut se créer à sa fantaisie les conditions sociales qu'il entrevoit dans son esprit ; qu'il n'a qu'à le vouloir ; *qu'il sait d'instinct tout ce qu'il faut pour cela.* Je serais heureux, si j'avais pu ébranler chez quelques-uns la foi en cette grossière erreur.

III.

Voici donc mon ami installé à la campagne, dans le centre de la France. Son exode de Paris est trop récent pour que je puisse vous demander de le suivre avec moi dans sa nouvelle vie. Je dois me borner, du moins pour le moment, à noter ses premières impressions, telles qu'il m'en a fait part dans la correspondance que nous échangeons régulièrement.

Le sentiment qui s'y manifeste tout d'abord, et avec une intensité extraordinaire, c'est le bonheur qu'il éprouve d'être initié à tout un ordre de connaissances qu'il avait dédaignées jusqu'alors et dont l'importance éclate enfin à ses yeux. « Je suis furieux, m'écrit-il, contre l'éducation des écoles, qui n'a fait de moi qu'un savant, ignorant d'une foule de choses essentielles et pratiques. Quelle erreur de croire que la science se transmet uniquement par les livres et sur les bancs de l'école ! C'est là une

opinion que les pédagogues, les cuistres, ont mise en avant et qu'ils ont réussi à faire accepter par le public. Ils se sont ainsi assuré le monopole de l'enseignement; ils se sont substitués purement et simplement aux pères de famille; ils ont réduit les connaissances humaines à un chaos de théories, de formules, de règles et d'exceptions; ils ont banni la pratique, la réalité des choses; ils ont détourné systématiquement les yeux de leurs élèves de la nature vivante; ils ont fait de nous un peuple de rêveurs, de théoriciens, de bavards, de purs lettrés. Et quels lettrés! Quand je compare le temps que nous passons dans les écoles et le peu de connaissances qui nous en reste, je demeure confondu de la stérilité d'un pareil système d'enseignement et je me demande comment il peut encore se soutenir. En vérité, il ne se soutient que parce qu'il est exigé par des programmes, lesquels conduisent aux examens, lesquels enfin ouvrent les carrières libérales et les situations administratives, c'est-à-dire les positions sociales que recherchent par-dessus tout les Français. Mais quels hommes pitoyables on nous fabrique ainsi! J'en suis un, je le sens enfin et j'en gémis. J'ai consommé en pure perte la moitié de ma vie. »

Je trouve dans une autre lettre le passage suivant : « J'en suis réduit à me mettre à l'école de mes domestiques de ferme; je les observe, je les écoute, pour tâcher de me renseigner sur toutes choses sans en avoir l'air, afin de ne pas trop passer à leurs yeux pour un ignorant et un incapable, et de perdre ainsi le peu de prestige que je puis avoir. En outre, je me suis mis à l'école d'un gros fermier du voisinage, qui est considéré dans le pays comme un cultivateur remarquable. Mais j'aurais désiré surtout pouvoir me mettre à l'école d'un grand propriétaire exploitant lui-même, afin de m'initier à la fois à la théorie et à la pratique, afin de me rendre compte des choses d'une façon méthodique et scientifique. Croiriez-vous, mon cher ami, qu'il n'existe dans le pays aucun type de ce genre? Les propriétaires ou bien vivent oisifs et ennuyés dans la petite ville voisine, ou bien vivent sur leurs terres affermées et ne s'intéressent à l'exploitation que pour toucher le prix de leurs fermages. Leur temps se passe à chasser

et à se lamenter sur la diminution des rentes et sur la nécessité qui les retient à la campagne; leur désir le plus ardent est de fuir vers Paris; toujours Paris!

« Comme on s'explique bien après cela la situation de l'agriculture livrée aux mains de simples paysans ignorants, ou de fermiers plus intéressés aux profits immédiats qu'aux améliorations à long terme, peu portés par leur formation et par leur situation vers la culture progressive! C'est là encore un tour pendable de notre éducation, qui fait de la classe supérieure une société d'urbains et de fonctionnaires : il n'y a pas d'agriculture prospère dans ces conditions-là. Mais je m'aperçois que je ne vous dis que des choses terriblement banales, pour un lecteur de la *Science sociale* comme vous. Mais aussi, c'est tellement vrai, qu'on est porté à y revenir sans cesse. »

Je continue à glaner dans la correspondance : « Je suis ravi de la joie qu'ont mes enfants de se sentir à la campagne, au grand air, en liberté. Une observation curieuse : pendant les premiers jours, mon petit Henri courait en rond devant la maison et sans sortir d'un espace circonscrit. Habitude d'enfant élevé à la ville, accoutumé à jouer dans une salle exiguë, ou de courir aux Tuileries autour de sa bonne, sans pouvoir s'en éloigner. Maintenant il a pris du champ, il court en long, en large, en travers; l'espace ne lui est plus mesuré et il en use à plaisir. Aussi tous mes enfants ont-ils des mines superbes et un appétit féroce. La campagne est bien le vrai théâtre pour l'éducation, et je n'entends pas parler seulement de l'éducation physique, ce qui saute aux yeux, mais aussi de l'éducation intellectuelle, de l'instruction. On nous rebat aujourd'hui les oreilles de ces fameuses leçons de choses qu'il s'agit de donner aux enfants dans les écoles ; et on leur montre gravement des pierres, des rondelles de bois d'essences différentes, des plantes séchées, toutes les représentations du règne végétal, minéral et animal. Eh bien, mais il me semble que nous avons tout cela ici et non à l'état de nature morte, mais de nature bien vivante et fonctionnante, dans son milieu propre, par conséquent dans les meilleures conditions pour éveiller chez les enfants la notion réelle des choses. Et tout cela peut s'enseigner en allant,

en venant, en se promenant, sans qu'il soit besoin d'enfermer ces malheureux petits êtres dans l'odieuse salle d'étude. Notez bien que je ne dis pas qu'il faille fermer les livres et les jeter au feu. La preuve, c'est que, tandis que je vous écris, mon fils aîné est là à mes côtés occupé à faire ses devoirs. C'est que, s'il est impossible d'avoir à la ville les enseignements que donne la campagne, il est très facile d'avoir à la campagne les enseignements que l'on trouve à la ville, et vous savez que j'ai apporté ici toute une bibliothèque bien fournie.

« Et gardez-vous surtout de croire que l'enseignement soit une chose aussi compliquée qu'on le pense généralement. C'est encore là un bruit que les pédagogues ont mis en circulation, pour se rendre plus nécessaires, pour obliger les familles à leur abandonner purement et simplement l'éducation de leurs enfants. Ils ont répandu l'idée que l'enseignement était un grand secret, un mystère impénétrable, dont ils possédaient seuls la formule magique et qui était fermé aux profanes. Et ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que le public l'a cru. Au fond, j'estime que les pères et les mères de famille ont été surtout bien aises de se débarrasser de l'éducation de leurs enfants.

« Avez-vous d'ailleurs remarqué, mon cher ami, combien ces pédagogues sont généralement des gens inférieurs, d'intelligence médiocre, d'esprit ordinairement très étroit, ce qui est bien naturel pour des gens qui passent leur temps à couper un cheveu en quatre, à épiloguer sur les chinoiseries de l'orthographe, sur la règle du *que* retranché, sur les exceptions qui confirment la règle, sur la série bête des dates et des faits historiques enfilés à la queue leu leu dans l'ordre de la chronologie, sur un latin que l'on balbutie sans arriver à l'apprendre, sur un grec que l'on ne balbutie même pas et que l'on sait encore moins, en un mot sur des manuels de tous genres, qui sont bien l'enterrement de toute science et de toute intelligence élevée. Il me semble que le triste état où en arrivent les maîtres devrait nous tenir en garde contre l'enseignement qu'ils distribuent. Et, de fait, y a-t-il des êtres plus nuls, plus ratés, plus impuissants dans la vie, que nos fameux forts en thèmes, ou en versions, que nos fameux grands

prix des grands concours? On pourrait difficilement calculer ce qu'un succès de ce genre représente d'atrophie cérébrale, de compression intellectuelle, de chauffage odieux et suivi. Il y a encore des gens qui ont le respect de leurs maîtres; moi, je l'ai perdu : il a pris la même route que mon respect pour les gouvernants. Que voulez-vous, les dieux s'en vont!

« Connaissez-vous quelques pages de Le Play dans lesquelles il raconte comment il a retiré plus de profit intellectuel de son séjour à la campagne que de son stage dans les écoles? Vous trouverez cela dans les *Ouvriers européens*, au tome I, pages 17 à 30. Voici d'ailleurs plusieurs passages. Il fut mis accidentellement dans une école à l'âge de six ans, pendant un séjour à Paris : « Cette école, dit-il, fut pour moi pendant quatre hivers un sup- « plice dont le souvenir ne m'a jamais quitté. Elle était unique- « ment composée d'une pièce, où quarante enfants étaient pendant « sept heures dans un air vicié. En ce qui touche l'enseignement, « je ne saurais me rappeler ce que j'y ai appris. »

« Heureusement pour lui, chaque printemps, il se rendait dans le pays de Bray où résidaient deux membres de sa famille : « Là, « dit-il, délivré de la servitude scolaire, je reprenais les habitudes « du premier âge. Je me livrais avec ardeur aux travaux utiles. « Je devenais l'aide favori des ouvriers ruraux, des bûcherons, « des chasseurs et des pêcheurs. Je commençais avec les bergers « et les jardiniers mes premières études de botanique. Je me trou- « vais ainsi initié, en dehors de tout système préconçu, à une « foule de notions qui me permirent plus tard d'attribuer à ces « travaux leur véritable place dans l'étude des hiérarchies rurales « et manufacturières ». Et plus loin : « A cette époque, dit-il, je « travaillais en toute liberté, près de ma bonne mère, dans une « maison rustique, sans l'aide d'aucun répétiteur. Assidu à mes de- « voirs scolaires, j'employais la majeure partie de mon temps à « lire Cicéron et Tacite. » Connaissez-vous, mon cher ami, un élève de nos écoles qui lise Cicéron et Tacite? Vous m'étonneriez bien, car notre système scolaire a pour premier et certain résultat de nous faire prendre en dégoût tous les auteurs classiques.

« Mais il faut que vous avaliez mes citations jusqu'au bout,

car la question me tient au cœur. « Durant mes longues récréa-
« tions solitaires, poursuit Le Play, je parcourais le rivage ma-
« ritime, les champs, les prés et les bois, naviguant avec les pê-
« cheurs côtiers, demandant aux livres de Linné le complément
« de mes études botaniques, chassant au filet les becfigues et les
« alouettes, enfin me mêlant aux travaux agricoles des masures
« cauchoises. » Cette éducation ne l'empêcha pas d'entrer un des premiers à l'École polytechnique après un an seulement de préparation spéciale au lycée Saint-Louis. Mais il constate que son séjour dans cette fameuse École polytechnique (un de nos fétiches encore) fut la période la plus dure et la plus stérile de sa vie. Je le crois sans peine! Il salua sa sortie par un cri de délivrance : « J'échappais enfin, dit-il, à la servitude
« du casernement et des salles d'étude, qui depuis deux ans pa-
« ralysait mes facultés. Mon travail, redevenu libre, reprit sa
« fécondité. » *Et nunc erudimini!*

« Oh! je sais bien que pour élever ses enfants dans ces conditions-là il faut s'en occuper. Mais je pense que vous me faites l'honneur de croire que je vaux bien un des pédagogues quelconques de nos écoles; d'autre part, vous connaissez assez ma femme pour savoir qu'elle est à la hauteur d'une pareille tâche. D'ailleurs, venez nous voir, et vous nous verrez l'un et l'autre en fonctions. Au reste, je puis vous assurer que ce n'est pas si malin que ça en a l'air à tant de papas et de mamans. En mettant les choses au pire, nous réussirons toujours aussi bien que nos fameux instituteurs de la jeunesse! Allons, un bon mouvement, prenez le train, nous vous attendons; vous savez qu'à la campagne on pratique l'hospitalité;... ce n'est pas comme à la ville! »

Je me suis rendu à cette invitation, j'ai vu, de mes yeux vu, la nouvelle installation de notre ami, et je vous avoue que j'en suis revenu avec le désir d'accomplir, moi aussi, l'évolution sociale dont il vient de franchir, lui, la dernière étape. Ce qu'un Méridional pur a pu accomplir, comment ne l'accomplirais-je pas moi-même, qui ai moins de chemin à parcourir, puisque

je viens de moins loin socialement? Je connais maintenant la route; je sais quelles sont les étapes qu'il faut franchir et dans quel ordre; je connais le but : dans ces conditions-là, avec un peu de bonne volonté et de persévérance, il n'est pas difficile de l'atteindre.

N***.

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

VII.

LES RACES ÉTRANGÈRES DANS LA VALLÉE DU NIL (1).

II. — LA RACE INDO-EUROPÉENNE ; LES MÈDES.

Nous avons précédemment étudié l'action exercée en Égypte par les *Invasions venues des Déserts*. Les races que ces grands déplacements de peuples ont mises en contact avec la race égyptienne se reliaient à celle-ci par de nombreux traits communs de leur organisation sociale : les Pasteurs-Cavaliers arabes, les Assyriens et les Chaldéens, les envahisseurs venus d'Éthiopie, avaient, comme les Égyptiens eux-mêmes, subi dès leur origine l'influence des conditions de vie propres aux Steppes pauvres (2). Or, parmi ces conditions il s'en rencontre une, en particulier, dont les résultats distinguent au point de vue social les races formées dans la zone des Steppes pauvres. Dans ces déserts, en effet, non seulement les hommes ne peuvent subsister à l'état d'individus isolés, ni même groupés en simple mé-

(1) Voir les précédents articles, t. IX, p. 212, 549 ; t. X, p. 160, 338 ; t. XI, p. 80, 252.

SOURCES : Hérodote, *Histoires*. — Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, traduction de l'abbé Terrasson ; Paris, de Bures, 1737. — Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient ;* Paris, Hachette, 1878. — Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient ;* Paris, Lévy, 1869. — É. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle ;* Paris, Hachette. — Malte-Brun, *Géographie universelle ;* Paris, Parent-Desbarres.

(2) Voir *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 224.

nage, mais encore ils ne peuvent y vivre sous le régime des communautés indépendantes limitées à la seule *famille* patriarcale. Chez les nomades qui parcourent cette zone, la stérilité du sol, la rareté des eaux nécessitent l'organisation permanente en *tribus*, ou associations de familles, dirigées par un chef qui préside aux mouvements de toutes les tentes et règle les parcours. Le chef de tribu constitue, au-dessus des communautés patriarcales, un *pouvoir public;* et ce pouvoir public est chargé de diriger les communautés *dans la pratique de leur art nourricier*.

C'est à ce trait originaire de la race qu'est dû le recrutement facile, l'extension immense des Ordres religieux qui occupent les lignes de caravanes et les oasis, et dont les membres, — des commerçants, la classe la plus indépendante de caractère partout ailleurs, — placent si facilement sous la domination d'un chef leurs moyens d'existence. Ces Ordres patronnent les négociants et les transporteurs dans leur art nourricier, qui serait, nous l'avons vu, impraticable dans les Déserts sans l'action préalable des confréries (1). C'est également à ce caractère d'origine qu'il faut rattacher la fondation des puissants Empires de la haute antiquité dans les grandes oasis artificielles, sur les bords du Nil, de l'Euphrate et du Tigre. Des communautés familiales indépendantes et simplement juxtaposées auraient été impuissantes à coloniser les trois grandes vallées fluviales qui coupent la zone des Déserts : ces territoires ne pouvaient devenir fertiles, et par suite nourrir une nombreuse population sédentaire, agricole, *civilisée,* qu'au moyen de travaux de dérivation des fleuves, conçus, exécutés et entretenus par un *pouvoir public*, qui par là même *dirigeait l'art nourricier* des cultivateurs.

Nous l'avons montré en détail pour l'Égypte. On sait que les populations agglomérées au centre des empires de Ninive et de Babylone devaient aussi leur existence aux canaux dérivés des fleuves, portant dans les campagnes environnantes l'humidité que le ciel refuse aux cultures, sous ce climat. Un voyageur (2),

(1) *La Science sociale*, « l'Égypte ancienne, » t. IX, p. 554 et suiv.

(2) Stocqueler, *Voyage dans les parties peu connues du Khousistan et de la*

en une promenade de deux heures sur les bords du Chat-el-Aral, traversa cinq lits successifs de ces canaux royaux maintenant abandonnés et desséchés. Chacun sait aussi ce que sont devenus, depuis cet abandon des canaux, les campagnes de la Mésopotamie.

L'enchaînement des faits historiques nous amène aujourd'hui à observer les rapports qui se sont établis entre la société égyptienne et une autre race, qui, celle-là, est étrangère par son origine à la zone des Steppes pauvres : la race qui, du centre de l'Asie, s'est répandue sur les Indes et sur l'Occident, et que l'on désigne pour cette raison sous le nom d'*Indo-Européenne*.

On comprend fort bien comment l'Égypte, le plus ancien centre civilisé du monde, fut mise en contact en premier lieu avec les races des Déserts. D'abord, les Déserts sont limitrophes de l'Égypte; puis, d'autre part, ils ont été plus rapidement parcourus que les autres routes de peuplement (1). Aussi les grands empires primitifs s'étaient-ils déjà constitués dans les oasis fluviales, avaient-ils développé leur civilisation, leur histoire, sous de nombreuses dynasties, avant que le monde, autour d'eux, présentât rien de pareil.

Mais au loin, cependant, dans des conditions toutes différentes et qui permettent une agglomération plus grande, de moindres distances entre les groupes, l'Asie centrale et septentrionale en était arrivée à regorger d'hommes, quoiqu'elle eût fourni comme les steppes pauvres son contingent à l'émigration accidentelle des isolés, des chasseurs.

A une époque fort ancienne, les *Aryas*, dont le nom signifie, dit-on, les *Honorables*, les *Vénérables*, occupaient les pentes occidentales du plateau central asiatique; leurs accroissements de population donnaient lieu à deux courants, dont l'un portait vers les Indes et l'autre vers l'Occident. Tandis que ces deux rameaux allaient en s'éloignant *de chaque côté de la zone des Steppes pauvres*, le noyau de la race était demeuré

Perse (1831-1832). — Voir, sur les irrigations, Lenormant, *Manuel*, t. II, p. 31, 76, 142, 146, etc. — Malte-Brun, t. II, p. 235. — Hérodote, I, 193.

(1) Voir *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. IX, p. 231.

au pied des monts Pamir (1); il étendait sans cesse au midi, sur la Bactriane et les pays avoisinants, un essaimage régulier de communautés en corps, qui bientôt apparurent sur les confins du Désert. Ce sont les *Mèdes;* et sous ce nom générique on doit englober les *Perses*, qui ne sont qu'une fraction, une branche des peuples habitant la Médie (2).

Au point de vue du contact avec les sociétés issues du Désert, la priorité entre toutes les races étrangères aux Steppes pauvres appartient aux Mèdes. Examinons donc la constitution originaire de la race médique, à l'aide des rares documents que l'on possède sur la question.

I. — LA FORMATION SOCIALE DES MÈDES.

Maîtres de la Bactriane, comme nous venons de le dire, les Mèdes étendirent rapidement leurs essaims sur les plateaux de l'Iran et de l'Arménie, et sur les régions inclinées qui les terminent vers le nord et vers le sud. Tous ces pays présentent les mêmes caractères; ils offrent une succession de steppes élevées, froides, assez maigres, et de vallons fertiles qu'arrosent de nombreux ruisseaux, produits par l'égouttement des hautes terres. A cause même de leur division, ces cours d'eau sont généralement d'un faible débit. Dans son ensemble, la Médie apparaît comme une sorte de transition entre les riches steppes du Plateau central et l'aridité du Désert. Ces caractères du lieu sont particulièrement marqués dans la région qui a joué le grand rôle en Médie, le *Khousistan* actuel, où sont situées les belles vallées de Chiraz et les ruines grandioses de l'ancienne Persépolis, la capitale de Xerxès.

Toute la surface de ce pays est montagneuse. Ses principaux massifs avaient reçu dans l'antiquité les noms de *Zagros* et *Choatras* (3). L'aspect de ces montagnes n'est pas ordinaire; il fait

(1) Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 455.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 452.

naître l'idée d'un plissement du sol, ayant donné comme résultat une série de vallons parallèles séparés par de hautes arêtes. Dans ces vallons, la nature du terrain réunit les éléments favorables à la fécondité (1). Mais la siccité de l'air, amené par le courant po-



laire du nord-est, dans cette région comme dans toute la portion du globe où sont situées les grandes étendues de steppes, nécessite une irrigation constante pour obtenir des récoltes. Les sources

(1) Ces deux cartes sont extraites de la *Géographie* d'É. Reclus; nous les devons à l'obligeance de la maison Hachette.

et les ruisseaux, comme nous venons de le dire, ne manquent pas dans les vallons.

Pour des immigrants venus en grand nombre d'un pays de steppes riches, la culture, au moins la culture rudimentaire, s'imposait dans ce pays comme moyen de remédier à l'appauvrissement



en bétail. La Médie n'offre point aux troupeaux les immenses ressources en herbe des hauts plateaux asiatiques : elle est trop découpée. Tout en conservant la quantité réduite de bétail qu'on pourrait entretenir encore, sur les hauteurs ou dans les vallées, suivant la saison, chaque communauté immigrante devait chercher un vallon arrosé pour y produire le riz ou le froment. Le riz, dans le nord de la Perse, le froment dans le reste de la contrée, sont

encore actuellement la base de la nourriture des habitants (1). Le froment persan est beau et abondant; quant au riz, outre son grain, il fournit par sa paille, dans les parties où il' est cultivé, la toiture des bâtiments (2). — Aussi les plus anciens livres des Iraniens, ont réservé à côté du prêtre et du soldat, une place d'honneur à celui qui cultive la terre : « C'est un saint, celui qui s'est construit ici-bas une maison où il entretient le feu, du bétail, sa femme, ses enfants et de bons troupeaux. Celui qui fait produire du blé à la terre, celui qui cultive les fruits des champs, celui-là cultive la pureté; il avance la loi d'Aoura Mazda autant que s'il offrait cent sacrifices (3). »

La région colonisée par les Mèdes ne se présente pas à l'observateur sous le même aspect que la zone des Déserts. Ce n'est pas une immense étendue de steppes pauvres englobant quelques oasis : c'est au contraire un série de territoires propres à la culture, englobant des plateaux propres au pâturage. La différence des lieux se traduit immédiatement dans l'état social de la population : les Mèdes ne vivent pas à l'état nomade comme les habitants des Déserts : *ils forment des établissements sédentaires*. Chaque communauté se fixe en « bourgade », dit Hérodote (4), au milieu de ses cultures, conservant la faculté de faire paître son bétail sur les plateaux voisins. Le pâturage est l'accessoire de la culture ; les pâtres sont les serviteurs des sédentaires, au lieu d'être leurs dominateurs, comme cela a lieu dans les oasis du Désert. Je ne citerai comme exemple que la situation servile du bouvier Mithradate qui recueillit et éleva Cyrus (5).

L'immigration qui se produisit en Médie, du fait de la race aryenne, provient non des Steppes pauvres, sous le régime de la tribu ou de la caravane persistante, mais des *steppes riches*, sous le régime de la caravane intermittente (6). Sitôt qu'il a conduit

(1) Malte-Brun, t. II, p. 315. — Reclus, t. IX, p. 302, 303. — Maspero, *Histoire ancienne*, p. 508.

(2) Fraser, *Voyage en Perse*, 1821-1825.

(3) *Avesta*, *Yaçna*, XXXIII, 2-3, cité par Maspero, *Histoire ancienne*, p. 468.

(4) Hérodote, I, 96. — Reclus, t. IX, p. 301, 302.

(5) Voir Hérodote, liv. I, 109 et suiv.

(6) Voir *la Science sociale*, t. X, p. 476 et suivantes.

dans la région nouvelle les communautés essaimantes dont il est chargé, le chef de cette caravane voit son rôle terminé : le but du voyage est atteint. L'autorité de ce chef cesse du même coup pour une autre raison encore : il n'est pas lui-même plus compétent que tout autre membre des familles émigrantes, pour diriger l'art nourricier *nouveau*, la culture rudimentaire.

De ce voyage fait en commun, il ne reste qu'une trace : les communautés arrivées ensemble conservent le souvenir de leur établissement simultané, elles se fixent dans le même voisinage, s'entr'aident au besoin dans les difficultés inséparables de la prise de possession. Elles forment ainsi une sorte de corps, improprement appelé *tribu;* car c'est un corps sans chef, sans autorité centrale, sans pouvoir public durable, analogue aux *Bannières* des Mongols. Ainsi, lorsque les Mèdes prirent possession du pays qu'ils colonisèrent, aucun pouvoir public n'était d'avance constitué parmi eux.

Les conditions dans lesquelles ils procédèrent à la transformation du lieu en sol cultivable n'étaient pas non plus de nature à créer une autorité supérieure à celle des chefs de communautés patriarcales. Pour procurer l'irrigation que le climat rend nécessaire (1), il ne s'agissait que de barrer quelques faibles ruisseaux, quelques sources abondantes, de tracer de minces rigoles conduisant les eaux dans des terrains à proximité. Ces opérations ne dépassent point les facultés d'une communauté agricole et de son chef naturel ; elles ne nécessitent pas la possession absolue d'un fleuve puissant qui s'étend au loin, ni ces difficiles travaux de dérivations fluviales, de canalisations immenses, qui nous sont apparus à la base des monarchies fondées dans les Déserts dès la plus haute antiquité. Chaque communauté mède, au lieu de dépendre pour son eau d'arrosage, pour son pain quotidien, d'un État plus ou moins puissant et glorieux, ne dépendait que d'elle-même ; elle vivait librement par ses propres moyens, entourée d'autres communautés aussi libres qu'elle-même, comme on vit au milieu de la Terre des Herbes.

(1) Reclus, t. IX, p. 178.

De même, à une autre extrémité du monde, et dans les temps modernes, les communautés des Boërs hollandais ont pu s'établir librement *par leurs propres moyens*, sans le secours de l'État ou des grands capitaux accumulés, dans les steppes du Sud africain, se livrant, comme les Mèdes primitifs, au pâturage et à la culture rudimentaire, à l'aide de barrages et de digues de faible importance dont la construction ne dépasse pas le pouvoir d'un chef de nombreuse famille.

Mais un semblable état de choses, admissible au sein de steppes riches, entraîne mille inconvénients dans un pays où les motifs de querelle naissent de tous côtés, soit de la culture elle-même, surtout de la culture par irrigations, soit des disputes qui s'élèvent à propos des pâturages maigres et limités. On peut s'en rapporter sur ce point aux traditions des patriarcaux mèdes recueillies par Hérodote : « Il y avait alors, dit-il, beaucoup de dérèglements, de désordres, par toute la Médie. Les rapines, l'injustice, désolaient les bourgades, à ce point que les Mèdes s'assemblèrent entre eux, disant : *Il nous est impossible, dans une condition pareille, d'habiter plus longtemps ce pays* (1). » Les Mèdes se rendaient compte, en bloc, mais d'une manière positive, de l'influence exercée par un *lieu* différent sur une société constituée comme la leur.

La Médie traversait à cette époque la crise inévitable aux communautés patriarcales qui commencent à s'attacher au sol : la diminution de l'autorité du patriarche sur les ménages qui se livrent à un travail plus pénible et plus difficile à diriger, au moment même où la question du partage des fruits se dresse avec une âpreté jusqu'alors inconnue. C'est l'heure où se fait impérieusement sentir le besoin d'un pouvoir public, au sein d'une société purement familiale chez laquelle rien n'est préparé pour l'asseoir.

Parmi les chefs de familles habitant chaque bourgade, quelques-uns arrivaient, par leur capacité et leurs succès, à une situation plus élevée, plus considérée que celle du commun : c'é-

(1) Hérodote, liv. I, 96, 97.

taient des *notables*. Un de ces notables, Déiokès, fils de Phraorthe, « homme sage », dit le Père de l'Histoire, entreprit dans sa bourgade, et ensuite dans son canton, de faire cesser les contestations et les désordres en prenant le rôle d'arbitre, conciliateur ou juge.

Ce notable, cet arbitre de village, sut choisir la meilleure voie, celle de l'impartialité, de la sagesse, pour accroître sa renommée. Il devint bientôt le juge général de tous les Mèdes, que la nécessité de faire trancher leurs différends amenait à reconnaître à ses sentences une autorité souveraine. Au milieu de ses compatriotes divisés, la situation ainsi conquise par Déiokès devint la base même de la paix publique. Lorsqu'il fit mine de rentrer sous sa tente, « se plaignant d'être contraint à négliger ses propres affaires pour régler, tout le long du jour, celles des autres », il n'y eut qu'un cri parmi les Mèdes : Confions à Déiokès un pouvoir souverain, un pouvoir royal (avec les subsides nécessaires) : « alors notre pays sera équitablement gouverné ; alors nous pourrons nous-mêmes nous occuper de nos travaux, et une violence sans frein ne nous forcera pas d'émigrer (1). »

Ainsi fut fondé l'Empire mède, ou du moins telle fut chez les Mèdes l'origine du premier groupement en corps de nation, qui se développa dans la suite jusqu'à former un grand empire (2).

On saisit facilement la différence qui existe entre cet empire nouveau et les grandes monarchies que nous avons vues jusqu'ici établies dans les oasis fluviales de la zone des Déserts. Chez celles-ci, le pouvoir public *détient les moyens d'existence* de la population agricole *et dirige l'exercice de l'art nourricier;* chez les Mèdes, le pouvoir public demeure étranger aux ressources qui font vivre les communautés agricoles parfaitement indépendantes dans leurs moyens d'existence, dans leur travail : *il ne saisit que les rapports qui s'établissent entre les communautés.*

On voudra bien m'excuser d'avoir un peu longuement étudié la formation originaire des Mèdes et la façon dont s'est fondé leur

(1) Hérodote, *loc. cit.*
(2) Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 462, 463. — Hérodote, liv. I, 97 à 101.

empire. Cette disposition qui sépare de la puissance politique la direction du travail nourricier n'est point particulière aux seuls Mèdes : dérivant de l'organisation primitive des transports, de la forme qui présida aux premiers groupements de migration, elle se retrouve à la base de toutes les sociétés dont l'origine se rattache aux Patriarcaux des steppes riches; elle se retrouve spécialement chez les nations qui composent la race Indo-Européenne, à laquelle nous appartenons.

Avec les Mèdes, cette race Indo-Européenne fait son entrée sur la scène du monde; et son apparition marque une ère nouvelle, une profonde évolution dans l'histoire des sociétés humaines. Il y a là une division normale de l'histoire ancienne, qu'ont bien sentie et respectée, sans s'en rendre compte, tous les auteurs, ainsi que tous les programmes d'études.

Ce qu'on appelle « le flambeau de la civilisation », cet éclat qui jaillit du développement hors pair sur un même point de la puissance, de la richesse et des arts, échappe aux antiques monarchies du désert; ce flambeau passe aux mains de races différentes, où le pouvoir public, établi sur un autre principe, laisse jouer un plus grand nombre de forces sociales.

Faut-il comparer ces deux antiquités si distinctes? faut-il se prononcer entre elles? Fondées sur le patronage de l'art nourricier par l'État, moyennant des procédés liés aux phénomènes *immuables* du lieu, les monarchies du Désert étaient rebelles à toute transformation, et en même temps cantonnées dans leur zone. Le monde qui s'agitait autour d'elles fut impuissant à les modifier, il ne pouvait que les jeter bas ; aussi ont-elles disparu comme un tableau qu'on efface. Quant aux sociétés issues de la race Indo-Européenne, chez lesquelles le pouvoir public n'est point intimement lié aux moyens d'existence, et partant ne dépend point au même degré des conditions du *lieu*, leur constitution sociale reste aisément modifiable ; elles peuvent se transporter et se transformer. Au lieu d'un patron unique, sur qui tout repose et qui ne peut suivre les fluctuations imposées par les circonstances, ces sociétés renferment en elles-mêmes des multitudes de patrons privés, aptes à supporter et à adoucir toutes les transformations.

Aussi se sont-elles étendues jusqu'aux extrémités de la terre (1), et c'est sous diverses formes successives que nous allons les retrouver en contact avec la race Égyptienne.

Nous tenons ici le premier anneau de cette longue chaîne de modifications dans l'état social, qui relie à travers l'histoire l'antique colon de Ménès au citoyen libre des États-Unis, et que l'on a appelée *l'Évolution de l'esprit humain* : regardons de près comment les choses se sont passées.

Pour expliquer le changement survenu, des grands Empires du Désert aux premiers établissements de la race Indo-Européenne, est-il nécessaire de supposer un accroissement des facultés intellectuelles chez les hommes, un « progrès des lumières » dû à une force intime et latente résidant au sein de l'humanité? non : la divergence qui se manifeste dans les institutions, les lois, les mœurs, a pour cause une organisation différente de *l'art nourricier* et du *mode des transports*. Est-ce la puissance du raisonnement, est-ce la force de la volonté humaine, qui ont ainsi organisé, pour chaque race, la pratique du travail et les groupements de migration? Non : ces faits dépendent des conditions propres aux lieux de primitif et de second établissement, régies ellesmêmes par l'Intelligence et la Volonté créatrice, *extérieure* à l'humanité, par la Providence.

II. — LE CONFLIT ENTRE LA FORMATION MÉDIQUE ET LA FORMATION ÉGYPTIENNE.

La révolution de palais qui donna le trône à Cyrus ne changea point, quant à ses bases, la constitution de la race médique; mais elle eut pour résultat, en favorisant les Perses aux dépens des autres Mèdes, d'amener au pouvoir la plus puissante, la plus nombreuse parmi les familles Perses, celle des Achéménides; de clan privé, les Achéménides devinrent un clan politique do-

(1) « Ab his divisæ sunt insulsæ gentium in regionibus suis, unusquisque secundum linguam suam et familias suas in nationibus suis. » (Genèse, x, 2, 3, 4, 5.)

minant, et la monarchie entra par suite dans la voie du fonctionnarisme, dans la voie du pouvoir absolu et centralisé. Cette puissance nouvelle de la centralisation, mettant en jeu les ressorts neufs et vigoureux d'une race jusque-là fortement constituée dans ses communautés rurales indépendantes, donna à l'Empire des Perses une force d'expansion extraordinaire : les Perses, à cette époque, furent la « grande nation » (1). La Lydie et l'Asie Mineure tout entière, l'Assyrie et la Chaldée avec Babylone, sentirent le poids des armes de Cyrus. Ce conquérant fut appelé, par excellence, *le Roi;* à partir de son fils Cambyse, les rois de Perses portent dans l'histoire un nom spécial : *le Grand Roi.*

Cambyse rechercha l'alliance du roi d'Égypte, qui était alors *Amasis*, et voulut épouser la fille de celui-ci. Hérodote fait remonter à cette question matrimoniale la cause de la guerre entreprise par Cambyse contre l'Égypte : il insiste sur la certitude que présentent ses renseignements, il discute et repousse les récits différents concernant les motifs de la querelle. Voici quelle est la version de l'historien grec :

Cyrus ayant fait demander en Égypte le meilleur des médecins pour les maladies des yeux, — très communes encore aujourd'hui en ce pays, — Amasis livra aux Perses un habile guérisseur, et sépara ainsi cet homme de son pays et de sa famille, malgré son refus et sa résistance. Le médecin resta forcément à l'étranger, même après la mort de Cyrus, mais conserva contre Amasis un profond ressentiment. Bien en cour chez les Perses, à cause de son savoir, il usa de son influence et de sa connaissance des lois égyptiennes pour se venger de son exil, et suggéra à Cambyse l'idée de demander la fille d'Amasis, « afin que, si celui-ci la donnait, il en eût du chagrin, et que s'il la refusait, Cambyse le prît en haine ». Amasis voyait avec défiance la force croissante de l'Empire perse; d'autre part, il redoutait cette puissance : il n'osa ni accorder ni refuser ce qu'on lui demandait. Apriès (Ouhaphra), le pharaon prédécesseur d'Amasis, avait laissé une

(1) Voir, sur les *grandes nations* et les causes qui les élèvent, l'étude de M. de Tourville, dans la *Science sociale*, « l'Empire allemand, » t. V, p. 285 et suiv.

fille grande et belle, seul reste de sa famille. Elle se nommait Nitetis. Amasis la revêtit de parures magnifiques, — de vêtements d'or, dit Hérodote, — et l'envoya à Cambyse comme sa propre fille.

Quelque temps après leur union, Cambyse, saluant la nouvelle reine, lui donna le titre de « fille d'Amasis — O roi, répondit-elle, tu ne t'es pas aperçu de la tromperie d'Amasis : je ne suis point sa fille, mais celle d'Apriès, jadis son seigneur, tué par lui et par les Égyptiens révoltés ». Cambyse, au dire de l'historien, fut outré de cette mauvaise foi du roi d'Égypte. Nous croirons plutôt qu'il vit une chance de division parmi les Égyptiens dans les revendications qu'il pouvait se croire en droit d'élever comme époux de la fille d'Apriès, ce qui le décida à la guerre (1).

Le cas vaut la peine d'être examiné, car cette petite querelle matrimoniale recouvre la grosse question du droit héréditaire pharaonique. Pour l'éclaircir, il nous faut reprendre l'histoire d'Égypte au point où nous l'avons laissée, et, à l'aide des rares documents épars dans les auteurs, nous efforcer de suivre la transmission, *de fille en mâle et de mâle en fille*, du droit au trône pharaonique : ce droit représente pour la famille des pharaons le trésor des « biens d'injustice », qui, chez les Pasteurs-Chameliers, s'accumule et se transmet dans le groupe familial suivant cet ordre de succession. Nous avons déjà constaté que ce mode d'hérédité était en vigueur, soit chez les antiques dynasties égyptiennes, soit chez les dynasties éthiopiennes; nous avons vu l'accession au groupe pharaonique éthiopien permise à Psammetik Ier, fondateur de la vingt-sixième dynastie, par son mariage avec Shapentep, qui était la fille d'Améniritis, sœur de Shabaka (2).

Cette Shapentep eut un fils, Neko II ou Nekao, sur la tête duquel résida le droit héréditaire : il était en effet le fils aîné de la fille aînée, par conséquent le chef du groupe pharaonique. Mais elle eut une fille, Net-Aker; et comme Nekao n'eut point de

(1) Voir Hérodote, liv. III, 1, 2.
(2) Voir *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne, » t. XI, p. 279.

fille, ce fut Net-Aker qui resta la fille aînée du groupe. Celle-ci épousa Psammetik II, son neveu, le fils de Nekao. De ce mariage naquirent deux enfants : un fils, Ouaphra, l'Apriès des Grecs, titulaire du droit royal comme fils de la fille aînée, puis une fille, Anknas Râ-nover-het, qui se trouva la fille aînée du groupe.

Suivant l'ancien usage pharaonique (1), Apriès eût dû épouser sa sœur; il n'en fit rien. Ce prince avait subi déjà l'influence nouvelle qui s'infiltrait en Égypte, contrairement à celle de l'Éthiopie; il était *l'ami des étrangers*, respectait peu les coutumes antiques, et de ce fait était devenu suspect aux Prêtres et au peuple de leurs villes. Dans une révolte amenée par une expédition malheureuse, Apriès fut pris et détrôné par Ahmès ou Amasis, un simple particulier, un *Ropaït* (2). Amasis abandonna le roi déchu au peuple de Saïs, qui le tua ; puis lui-même épousa Anknas Râ-nover-het, dont il a été question plus haut, la fille aînée du groupe : son fils, Psammetik III, devait ainsi se trouver le fils de la fille aînée. La fille d'Amasis et de la reine Anknas Râ-nover-het, celle que demanda Cambyse, faisait partie du groupe pharaonique : elle pouvait, « suivant l'antique usage, » être épousée par son frère; en tout cas, elle restait dépositaire du droit héréditaire royal.

Il n'en était point de même de la fille d'Apriès : celle-ci faisait partie du groupe familial *de sa mère* (3), et non de ce groupe pharaonique, auquel *son père seul* avait appartenu.

En donnant sa fille à Cambyse, Amasis eût éventuellement transmis au fils à naître cette union le droit royal, le trésor des « biens d'injustice ». Tandis qu'en substituant à cette princesse la fille d'Apriès, il ne transmettait aux Perses aucune hérédité royale. On comprend donc parfaitement les raisons qui ont guidé, suivant la version d'Hérodote, et les conseils du médecin exilé. et la décision du roi d'Égypte.

(1) Voir *la Science Sociale*, « l'Égypte ancienne, » t. X, p. 356-357.

(2) « Un des hommes les plus considérables de l'État, » dit Diodore (I, sect. 2).

(3) Voir *la Science sociale*, t. IX, p. 230 : « C'est par la mère que s'accomplit l'accession au douar », ou groupe familial.

Amasis était mort et Psammetik III régnait, lorsque Cambyse, après avoir traversé le désert d'Arabie, vint déployer son armée en face de l'armée égyptienne, à l'extrémité de l'isthme, près de la bouche pélusienne du Nil, suivant ainsi l'unique chemin par lequel l'Égypte était accessible aux invasions venant du nord; la voie déjà parcourue jadis par les tribus des Pasteurs-Cavaliers et par les troupes assyriennes. Les Perses forcèrent le passage, emportèrent Memphis après un siège de quelques jours, et l'antique royaume d'Égypte s'effondra : la race égyptienne ne devait plus guère avoir à l'avenir de Pharaons nationaux.

Comme les chefs de l'ancienne invasion des Pasteurs, Cambyse fut d'abord séduit par le côté extérieur, si grand et si majestueux, de la situation pharaonique, et résolut de se l'approprier.

Le conquérant fit des avances aux vaincus. « Il prit le double cartouche, le protocole et le costume royal des vieux Pharaons... » Il fit réparer à ses frais le grand temple de Neith, « il poussa le zèle jusqu'à s'instruire dans la religion et reçut l'initiation aux mystères d'Osiris des mains du prêtre Outsa-Hor-sun (1) ». Mais bientôt, par suite de sa formation première et de la conception du pouvoir royal inhérente à la race médique, Cambyse trouva des épines dans le lit des Pharaons.

Être maître de la terre, patron des agriculteurs, pourvoir au service du pain quotidien pour tout son peuple, telles n'étaient pas, dans les idées d'un Mède, les fonctions du pouvoir royal : il lui appartenait, au contraire, d'après ces mêmes idées, de rendre la justice et d'établir les lois d'une manière souveraine et absolue; et de saisir, par la police et l'administration, les rapports existant entre ses sujets. Après avoir abattu le pouvoir pharaonique, le roi Perse devait penser qu'aucune autre puissance en Égypte n'était en droit de s'immiscer dans ces matières de gouvernement. A sa grande surprise, il trouva en face de lui, cantonnés dans une forte position, les Collèges de Prêtres.

Ces Collèges remplissaient trois fonctions diverses : ils réglaient

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 532.

et célébraient le culte des divinités et le culte funéraire; ils avaient le dépôt des coutumes et des lois nationales; enfin, ils rendaient la justice.

Dans l'empire médique, la première de ces fonctions était dévolue aux mages; les deux autres, aux conseillers ou juges royaux.

On trouve chez tous les peuples sauvages adonnés à la chasse une classe de devins ou sorciers, seuls représentants, dans ce milieu, des *cultures intellectuelles*. Observateurs plus habiles que les autres des phénomènes naturels, ces gens adroits groupent leurs observations qu'ils se transmettent d'âge en âge, et arrivent à en tirer certains pronostics applicables aux arts usuels de la population; ils s'établissent ainsi au-dessus des simples mortels, comme intermédiaires entre le peuple et la divinité, à laquelle ils prétendent arracher les secrets de l'avenir et emprunter un certain pouvoir, grâce à des sacrifices et à des rites particuliers, souvent bizarres. Tels étaient les Mages au milieu des chasseurs Touraniens (1), premiers occupants du pays, que les Mèdes asservirent. Il parut de bonne politique aux rois Mèdes de maintenir la très grande influence exercée par les mages sur la population touranienne, influence qui s'étendit peu à peu sur les Mèdes de nation et sur les souverains eux-mêmes (2). La cour des rois Mèdes ou Perses paraît avoir toujours compté parmi ses membres un certain nombre de Mages, que l'on consultait continuellement sur les événements futurs, en vue des résolutions à prendre (3), et auxquels des sacrifices avec diverses cérémonies et des hurlements magiques (4) étaient commandés dans certaines circonstances.

Vis-à-vis de la masse populaire, le rôle des mages était le même qu'à la cour; ils révélaient l'avenir et présidaient aux sacrifices. « Sans mages, dit Hérodote, point de sacrifices (5). » Le même auteur nous raconte comment se pratiquait le sacrifice offert par

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 471.
(2) *Ibid.*, p. 472.
(3) Hérodote, I, 107, etc.
(4) *Ibid.*, VII, 43, 113, 191.
(5) *Ibid.*, I, 132.

un Perse : il conduisait la victime en un lieu pur, et, couvert d'une tiare en feuillage, il invoquait la divinité. Mais celui qui offrait le sacrifice ne pouvait demander des faveurs pour lui seul : *il devait prier pour la prospérité des Perses et du Roi.*

Il découpait la victime, la faisait bouillir et en déposait les quartiers sur l'herbe. A ce moment, le mage s'approchait et chantait la Théogonie; le sacrifice était alors terminé. Après être demeuré là quelque temps, *le fidèle emportait la viande de l'animal sacrifié et en disposait à son gré* (1). Quelle était donc la rétribution du mage? Il n'avait aucune part de l'offrande : et d'un autre côté, il ne pouvait vivre du commerce, comme le faisaient les Prêtres d'Ammon : au temps de Cyrus, la Médie entière était encore organisée sur le type du domaine plein *et il n'y existait pas même de marchés* (2) : chaque communauté agricole se suffisait à elle-même sans acheter ni vendre.

Je ne vois pas que les mages aient pu se procurer, par l'exercice de leur profession, des ressources indépendantes. Mais ils pouvaient vivre de *traitements fournis par les rois;* ceux de la cour, en raison de leurs fonctions près du souverain, et ceux des provinces, en raison de leur participation aux sacrifices, où la prière *pour le roi et le peuple entier* était obligatoire, comme nous venons de le voir : quoique offert par un particulier, le sacrifice était à la fois un acte du culte privé et un acte du culte public.

Ainsi, les mages étaient passés au rang d'institution gouvernementale; c'étaient des fonctionnaires, des soutiens du pouvoir. « O roi, disaient-ils à Astyage, à nous aussi il importe grandement que ton pouvoir se maintienne : tant que tu règnes, nous avons notre part d'autorité et tu nous concèdes de grands honneurs. Il nous appartient donc de veiller à ta sécurité et à celle de ton gouvernement » (3).

Par voie de conséquence, le roi, qui les soutenait et les faisait vivre, voulait tirer d'eux un service régulier et satisfaisant; et

(1) Hérodote, I, 132.
(2) *Ibid.*, I, 153.
(3) *Ibid.*, I, 120.

lorsqu'il était mécontent, les mages ne trouvaient, ni en eux-mêmes ni au dehors, aucune force de résistance, aucun appui. Il semblait même très juste à tout le monde que le roi auquel un mage avait manqué, par exemple en interprétant mal un songe, le fit essoriller ou empaler (1).

Évidemment on ne peut comparer le sort dépendant et instable des Mages en Médie, ni à la situation des Mages astronomes d'Assyrie, confrères du « Roi-vicaire des Dieux »; ni à celle des « Rois-mages » ou seigneurs marchands de l'Arabie et de la ligne commerciale des Indes; ni à celle des Collèges de Prêtres Égyptiens, patrons du commerce lointain et du commerce local des financiers choachytes, bien assis sur leur dotation territoriale, le « Neter-Hotep d'Ammon », qui était constituée en vue du service à perpétuité des panégyries. Non seulement ces Prêtres Égyptiens, enrichis par les caravanes Éthiopiennes, jouissaient d'une large indépendance, mais encore, appuyés sur leurs clients des villes mortuaires, ils formaient dans l'État égyptien, comme nous l'avons vu, une société à part, se gouvernant elle-même; de plus, par leur science réelle, leur sagesse traditionnelle, et à cause des services indispensables qu'ils rendaient au grand patron agricole de l'Égypte, ils étaient et avaient été de tout temps les gouverneurs assidus de la personne même du roi (2).

C'est donc à bon droit qu'Hérodote déclare les Mages « très différents des autres hommes, et en particulier des Prêtres égyptiens » (3).

Quant au service de la justice, nous avons exposé précédemment comment et pourquoi les Prêtres d'Ammon en étaient chargés en Égypte; nous avons montré leurs notaires, leurs tribunaux locaux et leur tribunal suprême, composé de délégués des principaux collèges, exerçant librement de par l'autorité traditionnelle qui remontait aux confréries primitives des Déserts, en appliquant les lois antiques dont leurs sanctuaires conservaient inviolablement le dépôt. Pharaon ne pouvait mettre la main sur cette jus-

(1) Hérodote, I, 69, 128.
(2) Voir Diodore, liv. I, sect. 2, XXII.
(3) Hérodote, I, 140.

tice, à laquelle étaient confiées toutes les causes pendantes entre les particuliers qui possédaient individuellement quelque chose, c'est-à-dire entre tous ceux qui n'étaient pas exclusivement les hommes du roi, les colons de ses domaines.

Le spectacle offert par l'organisation judiciaire chez les Mèdes est tout contraire : ce qui s'explique par l'origine du pouvoir, par le mode d'élévation de Déiokès au rang souverain. Dans l'empire médique, « toute justice émane du roi ». Il y a bien un corps de conseillers auliques, de juges royaux chargés de conserver et de compulser les anciens édits et sentences des princes : mais un trait cité par le « Père de l'Histoire » nous fixera sur la valeur morale de ces légistes primitifs. L'anecdote se rapporte précisément au conquérant de l'Égypte, dont nous nous occupons en ce moment.

Avant son départ pour l'Égypte, Cambyse eut l'idée d'épouser sa sœur : or, elle était sa sœur de père et de mère, et un tel mariage était contraire aux usages des Perses. Avant de violer ouvertement les coutumes, si respectées des peuples patriarcaux, Cambyse jugea prudent de se couvrir d'une autorité quelconque. Il convoqua donc les Juges royaux, « interprètes des lois des ancêtres », et leur soumit la question qui lui tenait à cœur. Après en avoir délibéré, les membres du suprême tribunal, nommés à vie par le roi, mais révocables en cas d'iniquité flagrante, — dont le roi était l'appréciateur, — firent, dit Hérodote, « une réponse aussi équitable que prudente. » Je trouve la réponse plutôt prudente qu'équitable : comme le remarque l'historien, « ils ne pouvaient résister sans exposer leur « vie ». — « O roi, répondirent les Juges du conseil, nous ne trouvons, à vrai dire, aucune loi qui permette au frère d'épouser sa sœur; *mais nous en connaissons une autre, qui permet au roi des Perses de faire tout ce qu'il voudra* (1). »

On peut s'imaginer quel heurt violent reçurent les idées autocratiques du roi Perse, quelle exaspération il dut ressentir, lorsqu'après avoir vaincu le Pharaon, et s'étant mis à sa place, il se

(1) Hérodote, III, 31.

trouva simplement revêtu d'une charge de patron agricole et industriel, environnée il est vrai de grandes démonstrations de respect, d'honneurs extérieurs, mais entourée aussi d'une inflexible réglementation; lorsqu'à côté de cette situation patronale, il s'aperçut qu'il en existait une autre parfaitement indépendante, tenant les villes principales de son empire, et régie par une association qui se gouvernait elle-même; lorsqu'il vit les gens qui composaient cette association célébrer un culte et des rites à eux propres, vivre de ressources placées hors de son atteinte, rendre la justice au nom de leurs Confréries et en vertu de lois indépendantes de la volonté du prince; lorsqu'enfin les chefs de cette association poussèrent leurs prétentions jusqu'à lui adresser chaque matin leurs remontrances, à régler ses heures de travail et d'audience et tous les détails de sa vie intime (1).

De leur côté, les Prêtres Égyptiens se trouvaient pour la première fois en présence d'un monarque de cette sorte; ils ne comprenaient rien à ce pouvoir absolu, omnipotent, faisant lui-même les lois, tranchant tous les litiges par sa propre volonté, *et ne se mêlant en rien de l'art nourricier des peuples*. Ils crurent que Cambyse était fou : leurs successeurs transmirent cette opinion à Hérodote (2).

Le roi des Perses conservait cependant assez de lucidité pour se bien rendre compte de la base sur laquelle reposait la puissance sacerdotale qu'il voulait abattre. Il résolut d'attaquer les Confréries religieuses dans leur racine, et dirigea vers le midi, vers la région des Chameliers, une grande démonstration militaire.

Arrivée à Thèbes, l'expédition se bifurqua. Cinquante mille hommes prirent le chemin de l'Oasis d'Ammon. Le reste de l'armée avec le roi en personne se dirigea sur l'Éthiopie : elle ne put y arriver. Entrée dans le Désert de sable, après avoir fait environ la cinquième partie du chemin, l'immense colonne vit tous ses approvisionnements épuisés; on mangea les bêtes de somme, on arracha les maigres herbes des hamada, pour s'en nourrir;

(1) Voir Diodore, *loc. cit.*
(2) Voir Hérodote, III, 25, 29, 38, etc.

puis les soldats en vinrent à se manger entre eux, et dévorèrent un homme sur dix. Il fallut se replier devant l'inexorable résistance de la force des choses, devant cette barrière de la faim et de la soif qui ferme la région des sables à tout groupement de multitude.

Pendant ce temps, le corps de troupes dirigé sur l'Oasis d'Ammon éprouvait un sort encore plus lamentable. Il disparut en entier; pas un homme n'en revint porter des nouvelles. Cette armée fut-elle, à mi-chemin des sept jours de marche qui séparent Thèbes de l'Oasis, engloutie sous les sables amoncelés par le simoun, victime, elle aussi, des forces naturelles qui protègent le désert? ou bien faut-il voir dans cette tradition une allégorie; et, comparant aux grains de sable soulevés par le vent du sud les innombrables associés d'Ammon accourus à l'appel de leurs chefs, faut-il évoquer à propos de Cambyse le souvenir de l'anéantissement complet de la première armée anglo-égyptienne envoyée contre le *Mahdi?* « Nul n'en peut rien dire, conclut Hérodote, sinon les Ammoniens eux-mêmes ou ceux qui les ont entendus » (1).

Le roi revint à Memphis, ayant perdu la plupart des siens, et plus corroucé que jamais. O, ironie du sort! ce jour-là même, le peuple en habit de fête célébrait les solennités d'Apis, sous la direction de ces Prêtres dont Cambyse avait en vain médité la ruine. Le monarque crut que l'on insultait à ses revers : il se vengea en Mède; il fit traiter comme des simples mages les chefs de la ville et les Prêtres, et blessa le bœuf Apis d'un coup d'épée; il viola les sépultures, tourna en dérision le dieu Phtah (2), brûla les statues des divinités. A la suite de ces excès, il est probable que la sédition gronda en Égypte et que la position devint difficile (3); car, peu après, nous retrouvons Cambyse campé avec son armée à Ecbatane en Syrie. C'est là qu'il apprit l'usurpation du faux Smerdis, et qu'il mourut (4), sans laisser de postérité.

(1) Hérodote, III, 25, 26.
(2) *Ibid.*, III, 27, 28, 29, 37, etc.
(3) *Ibid.*, III, 62 à 66.
(4) Cf. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 536.

III. — L'ACCOMMODEMENT ENTRE LA FORMATION MÉDIQUE ET LA FORMATION ÉGYPTIENNE.

A l'époque de la mort de Cambyse, commença pour le Clan politique dominant des Achéménides l'ère des complots et des crimes de cour, des rivalités personnelles et des guerres intestines pour la possession du trône. Il est évident que la formation de la race médique, comme du reste celle de toutes les races purement patriarcales, se prêtait fort mal à la constitution de pouvoirs publics sérieux et stables. Si nous comparons aux incessantes révolutions de palais qui sévirent chez les Perses l'ordre et la régularité qui régnèrent si longtemps en Égypte, la transmission paisible du trône qui s'y effectuait d'un pharaon à son successeur, — et même d'une dynastie à une autre lorsque l'intervention étrangère ne venait point troubler les choses, — nous devrons conclure que les modifications de l'état patriarcal qui distinguent la race des Chameliers du grand Désert sont favorables à la constitution d'un pouvoir public fort et stable! Ce pouvoir public repose en effet, dans les monarchies issues des Steppes pauvres, sur une force sociale de premier ordre, *le patronage qu'il exerce par lui-même sur les moyens d'existence de la nation.*

Mais si nous comparons entre elles les races soumises à ces deux sortes de pouvoirs publics, nous devrons constater une différence tout à l'avantage de la race indo-européenne. Le fellah, le colon égyptien, courbé sous le patronage complet et écrasant de l'État, demeure imperfectible et ne peut acquérir aucune des qualités nécessaires pour s'élever dans la hiérarchie sociale, à tel point qu'il est encore de nos jours ce qu'il était au temps des pharaons préhistoriques; et l'expansion de la race agricole égyptienne hors de ses frontières est nulle. Tandis que les communautés aryennes primitives, dont les Mèdes nous offrent un exemple, voient passer au-dessus d'elles, sans en être directement atteintes, les fluctuations du pouvoir poli-

tique; indépendantes de ce pouvoir quant à leurs moyens d'existence et quant à leur vie propre et intérieure, elles demeurent accessibles à toutes les modifications, à tous les perfectionnements d'ordre privé qu'amèneront les temps et les lieux divers.

Darius, fils d'Hystaspès, Achéménide, qui remplaça Cambyse sur le trône, fut le véritable auteur de l'organisation administrative dans la monarchie des Perses. Son œuvre même témoigne qu'il sentait bien la condition pour ainsi dire *extérieure* du pouvoir que les circonstances l'amenaient à exercer sur les populations des anciens empires Oasiens. « Il voulut, dit M. Maspero, rompre avec les traditions du passé, et fonder sur des principes nouveaux un véritable État perse, *différent de ce qu'avaient été jusqu'alors les anciens empires asiatiques* (1). » Sa politique, parfaitement d'accord avec la conception médique du gouvernement, fut de laisser à chacune des nations de son Empire la constitution qui lui était propre, ses rites, ses mœurs. Examinons en particulier ce qu'il fit pour la terre des Pharaons.

L'Égypte forma dans l'Empire des Perses une province unique; elle conserva, sous Darius et ses successeurs, ses nomarques héréditaires (2), exerçant chacun sur son territoire le patronage agricole, continuant à détenir et à diriger les moyens d'existence de leurs populations. Un satrape, nommé par le roi, résidant à Memphis, maintenait la paix entre les nomarques; il empêchait les querelles d'ambition ou d'empiètements, en s'appuyant sur une garnison perse campée dans la Citadelle Blanche de Memphis (3). Le satrape avait en outre pour mission de faire rentrer l'impôt. Or cet impôt, par sa nature et par les conséquences qui en découlent, mérite d'être spécialement observé.

Pour nous rendre compte des mesures administratives et fiscales appliquées par les rois perses sur les bords du Nil, ne perdons pas de vue la division du peuple égyptien en deux classes bien distinctes : d'une part la population agricole, les

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 543.
(2) *Ibid.*, p. 543, 553, etc.
(3) Hérodote, III, 91.

ouvriers et fonctionnaires des villes royales, vivant de la part de grains acquise au maître, Pharaon ou nomarque, comme redevance de ses colons partiaires; d'autre part, la classe des commerçants, caravaniers ou financiers funéraires, occupant les villes des morts sous le patronage des Confréries religieuses.

Aux premiers, les rois perses ne demandaient presque rien; seulement le produit des poissons du lac Mœris, et cent vingt mille mesures de blé, consommées sur place par la garnison étrangère de Memphis (1). Ainsi *le blé du Pharaon* restait presque en entier aux mains des nomarques; ceux-ci, devenus les remplaçants fractionnaires de l'ancien maître du fleuve (2), demeuraient chargés en sa place, comme de juste, des travaux et des services de tout genre auxquels Pharaon devait présider jadis et constituaient ce *patronage de la vie privée* dont la monarchie perse n'entendait pas se mêler.

Du reste, l'importation des blés égyptiens en Médie aurait été un non-sens; ce pays produisait largement le grain qu'il pouvait consommer. Il fournit encore aujourd'hui des récoltes abondantes : le seul district de Kermanschah présentait récemment un excédent disponible d'environ 80.000 tonnes de froment (3). Comment le trésor perse aurait-il tiré parti de la part royale du blé d'Égypte, au milieu des communautés à *domaine plein* de la Médie? Dans ce pays, les princes, les fonctionnaires, les artisans étaient membres d'une communauté familiale possédant des terres ou des troupeaux; ils s'alimentaient d'une part des produits de cette communauté; ils n'allaient pas, comme le scribe ou l'*ami-doré* de Pharaon, quérir des rations mensuelles au grenier royal.

Ce qu'il fallait au trésor d'Ecbatane ou de Persépolis, c'était *de l'argent* pour solder le luxe de la cour, les dépenses de guerre, les salaires d'une administration centralisée. Le fisc se procurait les métaux précieux par une taxe imposée aux provinces, perçue par les satrapes pour le compte du roi, et transmise au trésor

(1) Hérodote, III, 91.
(2) Voir *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne, » t. XI, p. 355. 359.
(3) Reclus, t. IX, p. 302, 303.

royal. Le produit de ces tributs au temps de Darius est évalué par Hérodote au poids de 14.560 talents euboïques. L'or et l'argent ainsi recueillis étaient fondus et coulés en lingots. Lorsque le roi avait besoin d'argent, il faisait monnoyer la somme nécessaire (1).

Mais les métaux précieux, soit en lingots soit en monnaie, sont généralement entre les mains des commerçants. Rares chez les cultivateurs, ils abondaient dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, chez les Babyloniens (2), et, en Égypte, chez les « seigneurs marchands » et les financiers funéraires. L'administration fiscale créée par Darius s'adressa donc à ces détenteurs du numéraire. La province d'Égypte, avec la Libye limitrophe, Cyrène et Barca, fut taxée à sept cents talents (3).

Mais, pour faire verser dans les caisses royales cette somme considérable par les négociants égyptiens, il était nécessaire de ne pas entraver leurs opérations commerciales; il fallait respecter les conditions propres à en assurer le succès, et nous savons qu'une des premières nécessités, pour le commerce des Déserts, est le fonctionnement des Confréries religieuses. Darius comprit qu'il était de son intérêt de soutenir les prêtres d'Ammon : il ne tomba pas dans les erreurs de Cambyse. Nous le voyons réparer les temples abattus par son prédécesseur, destituer et mettre à mort un satrape qui opprimait les Prêtres, pleurer Apis mort, honorer le temple de Phtah et y faire des sacrifices. Il restaura les voies commerciales d'Égypte, celle du Soudan et celle de Coptos, et rouvrit le canal des Deux-Mers. La reconnaissance des prêtres égyptiens le plaça au nombre des six grands législateurs (4).

La méthode administrative de Darius fut continuée après lui par les rois perses. Après le premier choc entre la formation mède de Cambyse et les nécessités vitales de l'Égypte, l'accommodement mutuel se fit par la politique darienne. Le roi voulait

(1) Hérodote, III, 89 à 97.
(2) *Ibid.*, I, 192.
(3) Hérodote, III, 91.
(4) Maspero, *Histoire ancienne,* p. 550, 552.

obtenir de l'argent; il en retirait facilement de la province égyptienne en favorisant les conditions propres à son commerce, en laissant agir, libres et respectées, les Confréries religieuses en relations avec les Déserts. Le Perse ne voulait pas s'occuper du patronage privé du peuple : il en était dispensé, et satisfaisait la partie agricole du pays en abandonnant ce soin aux nomarques héréditaires et en mettant la paix entre ceux-ci. Sous ce régime, le sol égyptien profitait, comme au temps des Pharaons nationaux, des crues bienfaisantes et des irrigations du fleuve, il produisait de belles récoltes, alimentant le va-et-vient des caravanes, enrichissant marchands et convoyeurs. Le blé d'Égypte s'écoulait abondamment et librement vers l'Éthiopie qu'il devait nourrir. Aussi la domination des Perses n'eut-elle pas à repousser les grandes et soudaines invasions du Sud qui étaient jadis intervenues contre les Pasteurs et contre les Assyriens.

Notons bien que la conduite du roi des Perses à l'égard des nomarques était absolument conforme aux principes mèdes touchant le pouvoir public. Le roi considérait ces seigneurs héréditaires égyptiens, non comme ses *régisseurs*, ainsi que le faisait Pharaon, mais comme les chefs de grandes communautés agricoles, chargés par là même de diriger les habitants de leurs nomes dans leur art nourricier. Il leur laissait sur ce point toute latitude et ne faisait pas rentrer le blé à son trésor; il n'avait cure de le prendre d'une main pour le reverser de l'autre en subventions et en travaux. Mais le pouvoir public perse intervenait entre les nomarques, *saisissait les rapports existant entre eux*, en tranchant leurs querelles et les maintenant en paix les uns vis-à-vis des autres.

Ainsi, en remplaçant nominalement les anciens Pharaons, Darius et ses successeurs n'adoptaient pas le moule social pharaonique. Ils exportaient hors du lieu de leur primitive formation une conception du pouvoir public plus large, moins dépendante du Lieu, et s'adaptant de fait à des lieux différents.

Cependant, des complications, des révoltes qui allèrent jusqu'à la fondation de dynasties éphémères, se produisirent de temps à autre en Égypte, principalement dans le Delta. Mais nous arrê-

tons ici le chapitre de l'action exercée par la race médique dans la vallée du Nil. Car les dernières convulsions du peuple égyptien avaient à la fois pour cause et pour moyen d'action l'effort d'une race nouvelle, qui de toutes parts abordait l'empire mède et préparait sa ruine. Sortie, elle aussi, de la source aryenne, la race grecque était destinée à jouer un rôle prépondérant en Égypte, comme dans le reste de l'Ancien Monde.

A. de Préville.

(*A suivre.*)

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

ET

LE PROJET DE LOI DE M. CONSTANS.

Le Gouvernement actuel arrive à cette période connue dans l'histoire politique de notre pays où le pouvoir établi prend ombrage des ouvriers, s'effraie de leurs revendications et cherche à les apaiser. Le second Empire a connu ces terreurs peu de temps avant sa chute; les opportunistes tremblent à leur tour aujourd'hui devant le spectre de la Commune et se demandent comment ils pourraient chasser cette vision menaçante.

C'est sous le coup de ces préoccupations que M. le ministre de l'Intérieur et M. le ministre des Finances ont préparé le projet de loi sur les retraites ouvrières, qui a été distribué aux Chambres. Il me semble voir d'ici ces deux personnages, renversés dans leurs fauteuils officiels, se faire part de leurs craintes et aboutir à cette conclusion : « Il faut absolument donner des gages aux ouvriers. »

L'Exposé des motifs traduit d'ailleurs en langage solennel cette conversation supposée. Quand des politiciens déclarent que « l'état de l'opinion, les espérances qui agitent partout les classes laborieuses... rendent de plus en plus évidente et impérieuse la nécessité d'opérer des réformes sociales », cela signifie très

clairement qu'ils jugent utile d'intervenir dans la question sociale pour conserver le pouvoir.

Mais, quel que soit le mobile qui détermine l'initiative gouvernementale en faveur des Caisses de Retraites ouvrières, nous nous trouvons, nous autres contribuables et patrons, doublement atteints par le projet de loi proposé. De leur côté, les ouvriers, contribuables eux aussi, sentiront retomber sur eux par voie d'impôts le fardeau de la générosité gouvernementale; tout le monde est donc intéressé à connaître la charge considérable que crée la législation nouvelle et à la comparer au bénéfice que peuvent en retirer les ouvriers.

I. — CE QUE LES RETRAITES OUVRIÈRES COUTERAIENT A LA NATION.

Elles coûteraient fort cher. L'Exposé des motifs prévoit pour l'État une charge de cent millions par an. Mais le nombre des participants sur lequel est basé son calcul paraît trop faible et le taux de la capitalisation à 4 p. 100 semble au contraire exagéré. Des prévisions sérieuses aboutissent au chiffre de trois cent soixante-dix millions.

Voilà ce que supporteraient la généralité des contribuables; mais ce n'est pas tout. Les patrons agricoles, industriels ou commerçants, qui sont des contribuables comme les autres, se verraient en outre frappés d'un double impôt spécial. Il leur faudrait verser 0 fr. 05 ou 0 fr. 10 par jour au profit de chacun de leurs ouvriers ou employés participant à la Caisse des Retraites, et ils auraient encore à acquitter un droit de 0 fr. 10 par jour et par tête pour chacun de leurs ouvriers ou employés étrangers. Et remarquez que cela n'atteint pas seulement les agriculteurs, les industriels ou les commerçants; cela atteint également le père de famille qui a placé près de ses enfants une gouvernante anglaise ou allemande pour leur faire apprendre l'anglais ou l'allemand et les préparer ainsi de longue date au baccalauréat et à Saint-Cyr. Il paiera bel et bien 36 fr. 50 par an d'impôt au même Gouvernement qui lui recommande de faire étudier les langues étrangères à ses enfants.

Pour lui, il est vrai, la charge sera supportable, parce qu'il n'emploie qu'une personne étrangère. Elle deviendra infiniment plus lourde pour l'entrepreneur faisant travailler une bande de terrassiers italiens, pour le fabricant d'horlogerie qui aura besoin d'ouvriers suisses, pour le commerçant qui fait tenir sa comptabilité par des Allemands.

A cela on me répondra peut-être que cette charge n'est en somme qu'un devoir de patronage, que la classe dirigeante néglige ses devoirs envers la classe ouvrière, qu'il est bon de faire renaître chez elle, même par l'effet d'une contrainte légale, le sentiment de sa responsabilité, et qu'à défaut d'initiatives personnelles efficaces, les pouvoirs publics peuvent intervenir utilement.

Cette théorie est assez en faveur aujourd'hui en France. Le patronage obligatoire trouve des sympathies avouées parmi plus d'un ami des ouvriers, et le projet de loi a bien soin d'exploiter ces sympathies. L'Exposé des motifs fait sonner bien haut la paix sociale, la protection du travail national, la philanthropie et le reste. Le renard politicien s'est affublé pour la circonstance de la dépouille des économistes socialistes. Il le sent si bien qu'il va au-devant de l'objection : « Peut être verra-t-on dans la réforme des tendances au socialisme; mais un mot, surtout celui-là dont on a tant abusé, ne peut être une raison déterminante pour écarter une combinaison qui ne tend qu'à fortifier et féconder l'initiative individuelle (1). »

Laissons donc là l'accusation de socialisme. De quelque théorie qu'elle s'inspire, la loi produira certains effets, et c'est là ce qui nous intéresse. Qu'elle organise le patronage au gré des uns ou des autres, toujours est-il qu'elle a la prétention de l'organiser; or il est certain qu'elle le désorganise.

Que fait-elle en effet? Elle impose à tous les chefs d'industrie, à tous les propriétaires, à tous les *employeurs*, une libéralité que certains d'entre eux ont librement consentie à leurs employés. On a loué, et avec juste raison, les grands industriels qui établissaient des primes à la prévoyance de leurs ouvriers en majorant

(1) V. l'Exposé des motifs, § III.

leurs dépôts aux caisses d'épargne, aux sociétés de secours ou de retraites ; on a proclamé qu'ils faisaient en cela œuvre de patrons, mais est-ce à dire que tous les maîtres qui acquitteront l'impôt établi par la loi feront, eux aussi, œuvre de patrons? pas le moins du monde.

Pour exercer le patronage, il faut l'exercer volontairement, et pouvoir l'exercer, il faut avoir un souci véritable des gens dont on dirige le travail ; il faut diriger ce travail assez habilement et assez heureusement pour qu'il soit rémunérateur et permette au patron l'amélioration du sort de ses ouvriers; en d'autres termes, pour être un patron patronnant efficacement, il faut être à la fois un patron bienveillant et un patron prospère. Si la première des qualités fait défaut, il ne saurait y avoir patronage, mais si la seconde manque, l'atelier lui-même disparaît, l'affaire croule. Un chef d'exploitation constituant volontairement son industrie ou sa culture de manière à servir à la fois les intérêts de ses ouvriers et les siens propres est seul un bon type de patron.

Or la loi est impuissante à créer des patrons bienveillants ou des patrons prospères, par conséquent à organiser le patronage.

Elle aboutit même à le désorganiser, et de deux façons. En premier lieu, certains chefs d'industrie qui ont établi des combinaisons de salaires profitables à leurs ouvriers, pourront se voir obligés de les abandonner en présence des charges nouvelles que le législateur leur impose. En second lieu, ceux qui pourraient se préoccuper utilement d'améliorer le sort des travailleurs qu'ils emploient seront détournés de leurs bonnes intentions par la contrainte qu'on fera peser sur eux. Il semblera à beaucoup d'entre eux que leur responsabilité est dégagée, que ce n'est pas à eux d'exercer le patronage, puisque le Gouvernement a pris en main les intérêts de la classe ouvrière. Plusieurs même se sentiront irrités contre leurs subordonnés ; ils leur en voudront de leur crédit auprès des pouvoirs publics, et l'antagonisme ne fera que s'accroître. Les rapports de patrons à ouvriers seront plus tendus qu'auparavant.

La *paix sociale*, dont l'Exposé des motifs semble se préoccuper, se trouvera ainsi gravement compromise, et l'industrie nationale,

que l'on désire protéger, sera atteinte par l'augmentation de frais généraux qu'on lui crée. De ce côté-là, il n'y aura donc que des résultats malheureux, des charges pécuniaires entraînant, au lieu d'avantages, de grands inconvénients sociaux.

En plus, le projet de M. Constans offre un vrai danger au point de vue des finances. Ce n'est pas tout de verser de l'argent dans une caisse, il faut encore en trouver l'emploi si on veut le faire fructifier, et il faut le faire fructifier pour qu'il rapporte 4 p. 100, comme le prévoit le projet de loi. Or il est permis de se demander quelle entreprise pourra mettre en œuvre les milliards qui viendront s'engouffrer dans la caisse des retraites. Les prévisions officielles indiquent une somme de neuf milliards au bout de la quarantième année, de onze milliards au bout de la soixantième. Que fera-t-on de cette somme? Restée sans utilisation facile, elle sera bien tentante pour les politiciens au pouvoir dans ce temps-là, et cela vaudra la peine d'invoquer la raison d'État. Le projet donne, il est vrai, la faculté de s'adresser à des sociétés de prévoyance autorisées, mais ces sociétés comptent elles-mêmes sur l'État pour l'emploi de leurs fonds, et voilà, en fin de compte, neuf milliards enlevés aux fécondes initiatives de l'industrie, de la culture et du commerce, neuf milliards stérilisés.

Donc, augmentation considérable d'impôts, lourde charge pour les patrons, excitation à l'antagonisme des classes, pléthore financière provoquant des scandales et, en même temps appauvrissement général de la nation, dont le capital se verra inutilisé, tel est le bilan du projet de loi en ce qui concerne la classe non ouvrière. Les ouvriers doivent-ils en retirer des avantages tels que ces graves inconvénients puissent être acceptés?

II. — CE QUE LES RETRAITES OUVRIÈRES DONNERAIENT AUX TRAVAILLEURS.

Le but poursuivi par la loi est d'assurer aux ouvriers la sécurité du vieil âge. C'est bien quelque chose si on y réussit. Pour cela on veut encourager l'épargne. Après avoir constaté que la

Caisse nationale des retraites, créée depuis quelques années, ne reçoit presque aucun versement, l'Exposé des motifs attribue ce résultat à ce que les sentiments de prévoyance ne sont pas encore assez développés et propose en somme d'établir un système de primes à la prévoyance pour alimenter une nouvelle caisse du même genre. Peut-être aurait-il mieux valu trouver autre chose puisque la première expérience a si mal tourné, de l'aveu même de ceux qui l'ont tentée ; mais le Gouvernement s'entête à son idée de retraites ouvrières et tient absolument à assurer la sécurité du vieil âge à l'aide de pensions.

La clientèle à laquelle il s'adresse n'est pas de cet avis, et il en conclut qu'elle manque de prévoyance ; erreur capitale. On peut adresser des reproches aux travailleurs français, mais celui-ci n'est pas fondé. Notre population laborieuse est la plus économe de l'Europe ; nos paysans surtout possèdent à un rare degré l'aptitude à l'épargne ; il est assez curieux de voir un ministre français leur dénier une qualité que tout le monde leur reconnaît. Aux États-Unis, où des émigrants de toutes nations se rencontrent, où il est facile, par conséquent, d'étudier leurs mérites comparatifs, la modération des Français contraste singulièrement avec le gaspillage de l'Américain, de l'Irlandais et les besoins compliqués de l'Anglo-Saxon. Même auprès des Allemands, le Français conserve sa supériorité comme pouvoir d'épargne. S'il ne verse pas à la Caisse nationale des retraites actuellement existante, c'est donc que ce mode d'épargne ne lui convient pas. Voilà tout.

Est-ce bien surprenant? Je disais tout à l'heure que les paysans, les ouvriers ruraux, étaient les plus prévoyants parmi les Français ; je ne crois pas avoir besoin d'insister sur ce point pour le faire admettre. Or, voyez comment le paysan épargne : il met de l'argent dans un bas pour acheter de la terre, il la paie même très cher, cette terre, parce qu'il en a grande envie et qu'elle lui assure l'indépendance. Une fois possesseur d'une étendue suffisante pour qu'il puisse vivre de ses produits, lui et sa famille, il est complètement maître de ses moyens d'existence, et c'est l'homme le plus satisfait qui soit au monde. Sans arriver

jusque-là, il suffit qu'il ait pu se constituer un très petit domaine pour mettre sa vieillesse à l'abri du besoin; c'est sa manière à lui *d'assurer la sécurité du vieil âge;* il la comprend, elle est appropriée à ses goûts, à ses aptitudes, et, par-dessus le marché, elle fait le fonds de la fortune de la France.

Quand on vient parler à cet homme de retraites ouvrières, il secoue la tête d'un air de méfiance et pense que ce ne sont pas là ses affaires; supposez que le projet de loi passe tel qu'il a été rédigé, l'ouvrier de campagne ne fera, bien entendu, aucune déclaration à la mairie de sa commune et sera censé par conséquent vouloir bénéficier des avantages de la loi; l'article 3 suppose en effet aux travailleurs français l'intention générale de se constituer une retraite : « Celui qui loue ses services, y est-il dit, est présumé vouloir bénéficier des avantages de la loi, sauf déclaration contraire devant le maire de la localité qu'il habite. »

Comme beaucoup de présomptions légales, celle-ci ne répondra aucunement à la réalité en ce qui concerne les campagnards, et je vois d'ici la figure d'un terrassier ou d'un bouvier apprenant qu'il leur faut subir une retenue de 5 ou de 10 centimes par jour. Peu leur importera la perspective d'avoir une pension dans vingt-cinq ans; elle sera trop éloignée pour les séduire. Au fond, cette loi conçue, à coup sûr, dans un grand esprit de bienveillance à leur égard, leur apparaîtra comme un artifice de fiscalité pour augmenter les impôts.

Vis-à-vis des paysans, l'échec de l'entreprise sera donc complet; ils seront dans la situation de gens dont on a voulu faire le bonheur malgré eux et pardonneront difficilement une semblable initiative au Gouvernement.

Dans les ateliers urbains, l'impression première sera peut-être différente. Les milieux urbains ne créent pas l'amour de la terre, ils font perdre l'habitude des rudes travaux de la culture et font naître, par le commerce qui y règne, le goût et l'intelligence de la richesse mobilière. Ainsi prédisposés à devenir rentiers, les ouvriers des villes verront avec plaisir leur épargne se grossir par les contributions de leur patron et de l'État; à l'inverse du paysan, qui redoute les dispositions de la loi comme

une nouvelle augmentation d'impôts, l'ouvrier de ville les acceptera volontiers de prime abord; mais leur popularité ne sera pas de longue durée.

Il faut bien se rendre compte, en effet, que les Retraites établies par la nouvelle législation satisferont peu les ouvriers.

Les imprévoyants se lasseront assez vite d'une retenue qui diminuera le budget de leurs dépenses. Un grand industriel, interrogé dernièrement à ce sujet, exprimait le vœu que la retenue sur les salaires en vue de la retraite fût *obligatoire;* « sans cela, disait-il, on n'arrivera pas à conjurer l'irrémédiable imprévoyance de la classe ouvrière. » Je suis bien de l'avis de cet industriel quant au fait de l'imprévoyance; je ne crois pas que la retenue obligatoire soit très efficace à la combattre, parce qu'un mécanisme financier ne saurait détruire ce défaut; en tous cas, il est bien certain que les ouvriers prévoyants seront seuls à profiter de la loi, telle qu'elle est projetée.

Il leur faudra même un très fort penchant à la prévoyance. Quand un père de famille a des enfants à élever, que son salaire suffit difficilement à faire marcher la maison, c'est lui demander un lourd sacrifice que de mettre de côté en prévision de sa vieillesse, — à laquelle il peut ne pas atteindre, — les 15 ou les 30 francs qui constituent son versement annuel.

D'autre part, si cet ouvrier n'a pas de charges, s'il est garçon, il arrivera facilement à une plus forte épargne et aura soin de la capitaliser de telle manière qu'il puisse l'employer à son gré dans un moment de chômage ou de maladie, ou bien à l'époque de son mariage, pour se créer une installation, pour acheter une maison, si possible.

Mais l'ouvrier qui aura commencé ses versements à la Caisse des retraites ouvrières aura bien soin de ne pas acheter de maison, de dissimuler son avoir, car la pension qu'on lui promet ne lui sera servie qu'autant que ses ressources annuelles ne dépasseront pas 600 francs; tout revenu possédé par lui viendra en déduction de la retraite qui lui sera allouée.

Il suit de là que, par une contradiction bizarre, la loi projetée met des entraves à l'esprit d'épargne; elle l'encourage chez les

imprévoyants, mais elle le décourage chez les prévoyants. Le résultat vaut la peine d'être noté.

Pourquoi cette somme de 600 francs a-t-elle paru au législateur suffisante pour assurer la sécurité du vieil âge? Il serait bien embarrassé de le dire, et voilà encore une présomption légale absolument fantaisiste. Je vois chaque jour, en Limousin, de vieux métayers ruinés, se déclarer parfaitement heureux et vivre réellement à l'abri du besoin quand ils peuvent gagner 300 francs par an. En ville, un homme obligé de payer un loyer relativement élevé, habitué à une nourriture plus substantielle, se trouvera fort gêné avec 600 francs.

Tout le système de la loi repose d'ailleurs sur une série de présomptions de ce genre. Impossible d'imaginer rien de plus artificiel; elle n'est faite ni pour les ouvriers ruraux ni pour les artisans des villes, elle est conçue en vue d'un ouvrier idéal capable d'épargner de vingt-cinq à cinquante-six ans, ayant pu épargner une trentaine de francs par an mais n'ayant pas épargné davantage. Cet ouvrier a-t-il jamais existé? Je ne le crois pas.

En premier lieu, il n'est pas exact qu'un homme économe commence généralement à épargner à vingt-cinq ans. Quand un ouvrier n'est pas marié, de dix-huit à vingt-cinq ans, il lui est facile de mettre de côté une partie de ses salaires. S'il n'y parvient pas à ce moment, il y parviendra encore bien moins, une fois père de famille.

D'une manière générale, les ouvriers susceptibles de prévoyance peuvent économiser, surtout à deux époques de leur vie : la première, quand ils sont garçons, la seconde, quand leurs enfants commencent à gagner leur vie tout seuls. Entre ces deux époques se place une période presque toujours difficile, où le travail du père suffit avec peine à l'éducation de la famille, où d'anciennes épargnes sont employées à la dépense du ménage. L'épargne journalière que suppose la loi est en contradiction avec ces faits.

Encore n'est-ce là qu'un des aspects des cas variés et innombrables qui se présentent. Ainsi, la loi nomme spécialement les métayers parmi les catégories d'individus qu'elle indique comme devant bénéficier de ces dispositions. Voilà des gens qui ne re-

çoivent pas de salaires journaliers. A la fin de l'année, quand le propriétaire règle avec eux, il leur remet la part de bénéfice qui leur revient, ou bien il passe à leur compte la dette dont ils se trouvent chargés par suite des avances qui leur ont été consenties. Dans le premier cas, un métayer prospère dédaignera de mettre 15 à 30 francs de côté pour s'assurer une retraite et redoutera surtout de faire un versement dont le bénéfice ne lui sera acquis que s'il en fait vingt-neuf autres. Dans le second cas, il ne pourra même pas verser 15 francs : il ne les aura pas.

Les Retraites ont été instituées depuis longtemps, et avec raison, en vue d'une classe d'individus toute spéciale, la classe des fonctionnaires. Là elles sont justifiées et donnent de bons résultats.

En effet, les fonctionnaires ont des moyens d'existence réguliers et artificiels; pas de chômages, pas de crises industrielles; leur salaire est indépendant des circonstances diverses qui viennent affecter le monde du travail. Dans ces conditions, il est facile de calculer quel prélèvement ils peuvent consentir sur leurs ressources annuelles pour se constituer une rente viagère au moment où on les rendra à la vie privée. Les ressources ne changent pas en effet; elles sont toujours les mêmes pour une catégorie donnée de fonctionnaires. De plus, il est particulièrement nécessaire pour eux d'avoir une retraite. Habitués à toucher régulièrement leurs revenus, mis à l'abri de toutes les fluctuations par le système artificiel dans lequel on les a placés, ils se trouveraient incapables, une fois jetés en dehors de ce système et rendus aux conditions naturelles de la vie, de pourvoir à leurs besoins par leur travail; d'ailleurs, ils ne cessent d'être fonctionnaires qu'à un moment où l'âge a abattus leur énergie.

Mais encore a-t-il fallu, pour organiser les Caisses de retraites administratives, contraindre les fonctionnaires à subir une retenue sur leurs appointements. Pourtant il s'agissait là de gens plus prévoyants dans leur ensemble que les ouvriers, et aussi de gens auxquels la retraite est plus nécessaire. Si les fonctionnaires sont assurés en effet contre le chômage, s'ils ne tombent jamais dans le dénûment absolu, il leur est interdit d'autre part de se créer des ressources accessoires, de faire aucune entreprise lu-

crative. Un magistrat, un militaire ne peuvent poursuivre aucun travail fructueux; pour eux, ce serait manquer à un devoir professionnel que d'être engagés dans une opération commerciale ou industrielle. L'ouvrier qui s'élève, au contraire, peut dans bien des cas employer son épargne à sa profession même, devenir chef d'atelier ou du moins travailler à son compte. Dans ce cas, il n'y a pas de retraite pour lui, il y a mieux que cela, il y a l'indépendance véritable. Au milieu des traverses qu'il a à subir, l'ouvrier peut nourrir l'espoir d'arriver à être son maître; cet espoir est interdit au fonctionnaire. Si haut que celui-ci s'élève dans sa profession, il restera toujours dépendant, il ne sera jamais maître de ses moyens d'existence. On comprend bien qu'une retraite soit nécessaire à un homme de ce genre. C'est la prolongation artificielle d'une situation artificielle.

Parmi les personnes visées par la loi sur les Retraites ouvrières, je n'aperçois qu'une catégorie dont la situation se rapproche de celle des fonctionnaires, ce sont les domestiques.

Voilà en effet des gens qui ne dirigent pas leur travail et qui se trouvent, en plus, déchargés de toute direction en ce qui concerne leur vie journalière, leur mode d'existence. La retraite de 600 francs sera-t-elle efficace pour eux?

Non, même pas pour eux. D'abord, beaucoup d'entre eux ne se font domestiques que temporairement, pour amasser un petit capital et l'employer ensuite. C'est très souvent le cas pour les valets de ferme, qui deviennent fermiers, métayers, petits propriétaires. C'est le cas aussi pour une foule d'autres, même en ville. Tous ceux-là n'étant pas disposés à rester domestiques pendant trente ans n'ont pas avantage à faire les versements. Restent ceux qui sont ancrés dans leur profession, qui servent tant qu'ils ont des forces, célibataires en général. Ceux-là pourront bien faire les versements; mais quand, à cinquante-six ans, ils voudront toucher la pension promise, l'enquête que l'on fera sur leurs ressources prouvera qu'elles sont supérieures à 600 francs — et, dans ce cas, ils n'auront rien, — ou bien qu'elles s'élèvent à la moitié, au quart de cette somme, auquel cas, ils ne toucheront que 300 ou 450 francs. Ajoutez que toute fausse déclaration de leur

part entraînera une amende de 50 à 500 francs et la perte de leurs droits à la majoration promise par l'État, de sorte qu'avec un peu de mauvaise volonté il sera presque toujours facile au directeur du contentieux de la *Caisse des Retraites* de contester les déclarations et de soustraire l'État à ses engagements.

En résumé, l'ouvrier économe se verra reprocher l'argent qu'il aura gagné à la sueur de son front, et lorsque le quart d'heure de Rabelais sonnera pour la *Caisse des Retraites,* elle deviendra l'objet de la plus méritée des impopularités.

Mais, à côté de l'avantage personnel des ouvriers, l'Exposé des motifs met en avant une question d'intérêt général qu'il importe d'examiner : « Le travail national, la richesse publique elle-même ne peuvent tirer qu'un large profit de réformes destinées à rendre l'avenir de l'ouvrier moins incertain. » Telle est l'hypothèse. Nous avons vu combien elle était fausse en ce qui concerne la richesse publique et quelles graves objections économiques soulevait le projet de loi. Est-elle plus justifiée pour le travail national?

III. — LA PROTECTION DU TRAVAIL NATIONAL.

Le raisonnement du législateur est très simple : Les ouvriers français recevant de leurs patrons et de l'État certains avantages dont seront privés les ouvriers étrangers, ils les dépasseront dans la lutte économique internationale ; ils auront sur eux une avance.

Or, à supposer que les avantages constitués par la loi soient sérieux, le travail national ne pourrait qu'y perdre.

Je ne veux pas descendre dans l'arène où protectionnistes et libre-échangistes échangent leurs arguments, ce serait sortir absolument de la question qui nous occupe aujourd'hui ; mais je dois faire remarquer que les plus convaincus des protectionnistes n'ont jamais pensé à faire protéger le travail national aux frais de ce travail lui-même. Qu'on imagine d'imposer des droits de douane à la marchandise étrangère qui entre en France, cela touche toujours dans une certaine mesure l'étranger qui l'introduit ; mais que les ouvriers étrangers ne puissent pas être employés par des

patrons français qui en ont besoin, sans que ceux-ci aient à acquitter un droit de 10 centimes par jour et par tête, je ne vois pas bien en quoi cela protège le travail national.

Cela protège-t-il du moins le travailleur français? oui; mais bien maladroitement. Nous nous plaignons de temps à autre que nos paysans et nos artisans ne colonisent pas, ne sachent pas se créer de situations en dehors de la sphère étroite des ateliers français; pense-t-on que des mesures de ce genre soient bien faites pour favoriser notre expansion? Le Gouvernement dépense de l'argent pour nos colonies, il en dépense beaucoup, et sans grand profit; faut-il encore qu'il en dépense pour détourner les travailleurs français de toute entreprise éloignée? Voyez quelle sera la situation d'un homme de trente-cinq ans, ayant versé régulièrement dix annuités à la Caisse des Retraites et désireux d'aller chercher aux États-Unis ou ailleurs un meilleur emploi de son habileté professionnelle. En plus de toutes les objections, de tous les obstacles qu'il trouvera sur sa route, la loi actuelle en constituera encore un nouveau; il lui faudra perdre tout le bénéfice d'une épargne accumulée depuis dix ans! Une fois de plus, en voulant créer une tutelle, l'État aura forgé une entrave.

Et pourtant, s'il est une époque où les entraves soient nuisibles, c'est bien la nôtre. L'Exposé des motifs lui-même reconnaît que nous sommes à une heure de transformation, de crise; qui peut dire ce que sera le régime du travail dans trente ans d'ici? Qui sait si les inventions scientifiques, en amenant, comme tout porte à le croire, une distribution plus facile de la force motrice, ne contribueront pas à la décentralisation des ateliers, comme la production à la vapeur a conduit à leur centralisation? Au moment où de semblables questions se posent, quand il est permis d'espérer pour les ouvriers un accès plus facile à la situation de patrons, n'y a-t-il pas imprudence coupable à les endormir de plus en plus dans une sécurité mensongère, à les enfoncer dans une médiocrité inguérissable?

La seule chose dont on soit assuré, c'est que plus l'application des sciences à l'industrie fera de progrès, mieux l'énergie de l'homme sera secondée et plus l'écart sera grand entre ceux qui

développent cette énergie et ceux qui la laissent sommeiller. Dans les sociétés peu avancées au point de vue matériel, chez les pasteurs, chez les sauvages, chez les primitifs en un mot, la valeur personnelle de l'homme a peu d'occasions de se montrer et de se développer, et une égalité assez réelle s'établit entre tous les membres de ces sociétés; mais, à mesure que les méthodes de travail se compliquent, la sélection se fait entre les individus capables de diriger les autres. Il ne suffit plus d'être désigné par l'âge pour conduire l'atelier de travail : il faut avoir un ensemble de qualités spéciales.

Il est clair que nous marchons tous les jours vers un état de société de plus en plus compliqué où cette sélection est de plus en plus nécessaire. Pour la prospérité générale, pour l'avantage de la classe ouvrière qui aspire à monter, comme pour l'avantage de la classe patronale qui a besoin de se recruter, il importe que rien ne vienne entraver cette sélection et que tout conspire à en assurer l'heureux fonctionnement.

Voilà en réalité ce qu'il faut au travail national et aux travailleurs nationaux pour les protéger efficacement. Il ne s'agit pas de convertir nos ouvriers en fonctionnaires, de faire dépendre de l'État la sécurité de leur vieillesse, il faut leur apprendre à être des hommes, et, autant que possible, à devenir indépendants.

Est-ce un rêve que cela? Non pas. Cela existe dans plus d'un pays; cela existe partout où la prospérité agricole et industrielle va se développant; cela existe chez nous dans une certaine mesure; cela existe à un degré remarquable dans les contrées peuplées d'Anglo-Saxons; cela existe plus que partout ailleurs peut-être aux États-Unis, grâce au champ merveilleux qui s'offre à l'activité générale. En France, il y a grand besoin de seconder ce mouvement, au lieu de l'étouffer sous les combinaisons du socialisme d'État, et c'est la vraie réponse aux aspirations de la classe ouvrière.

IV. — LE VRAI BESOIN DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Le vrai besoin des ouvriers, comme le vrai besoin des enfants, c'est d'être *élevés*, d'être rendus progressivement capables de se

suffire à eux-mêmes ; les chefs d'ateliers soucieux du bien-être de leurs employés et des devoirs de leur situation ne doivent jamais perdre cela de vue.

Pour obtenir ce résultat, il faut deux conditions principales : chez les patrons, le désir d'attirer à eux tous les éléments de la classe ouvrière capables de monter ; chez les ouvriers, le désir vrai de l'indépendance, appuyé sur l'énergie personnelle.

Ce désir de l'indépendance est plus ou moins vigoureux, plus ou moins éclairé, mais il est généralement assez répandu. On peut dire qu'à l'état latent ou à l'état avoué il existe chez la masse des ouvriers ; mais les patrons ont pour mission de le diriger, de faciliter son essor.

Au lieu de cela, beaucoup, — j'entends parmi les meilleurs, parmi ceux qui ont pour leurs ouvriers une réelle sollicitude, — ne comprennent pas le patronage de cette manière. Ils se bornent simplement à rendre plus douce à leurs employés la condition ouvrière ; quelques-uns même s'imposent, en vue de ce résultat, des sacrifices véritables, dont le caractère généreux ne saurait être méconnu ; ils agissent comme certains parents, qui essaient de conquérir l'affection et la reconnaissance de leurs enfants en leur accordant tout ce qu'ils demandent. On sait comment cela réussit d'ordinaire pour l'éducation des enfants. Le succès est à peu près le même pour le patronage des ouvriers. Il n'y a point de bornes aux exigences des enfants et des ouvriers, et c'est une entreprise folle de vouloir les satisfaire. Aujourd'hui l'État s'imagine de majorer leurs épargnes après avoir contraint les patrons à les majorer, eux aussi ; demain, les ouvriers ne se contenteront pas d'une retraite : ils voudront que l'État leur assure un minimum de salaire ; bientôt il faudra leur consentir à tous une inscription de rente au grand-livre de la dette publique.

Et quand même on en viendrait là, le bien-être de la classe ouvrière n'en serait guère augmenté. Comme des enfants gâtés, ces rentiers improvisés gaspilleraient leurs ressources, et la question ouvrière se poserait tout aussi menaçante.

Donc, rien à espérer de ce côté. Reste la ressource de l'éducation véritable, du patronage efficace. Je confonds à dessein ces

deux expressions parce qu'elles s'appliquent à des faits du même ordre. Bien entendu, je n'ai pas la prétention de formuler ici en quelques sentences le code de l'éducation et du patronage; je constate seulement que partout où l'éducation et le patronage forment des hommes indépendants, l'idée dominante qui dirige est plutôt une idée d'exemple à donner qu'une idée de contrainte à exercer, une idée de liberté, plutôt qu'une idée de tutelle.

S'il s'agit de former les enfants à vivre groupés autour d'un patriarche; les ouvriers, à prendre place dans une corporation fermée, étroite, je comprends bien que ce programme d'éducation et de patronage ne vaut plus rien : c'est de discipline qu'il faut parler alors et non d'indépendance. Mais, en France, au dix-neuvième siècle, il ne saurait être question pour nous ni de familles patriarcales, ni de corporations fermées; le monde devient de plus en plus une grande lice dans laquelle il faut descendre bon gré mal gré pour prendre part à la lutte ; la fuir, c'est se déclarer vaincu d'avance; le seul parti raisonnable est de s'armer en vue de cette lutte.

Comment les patrons peuvent-ils aider leurs ouvriers à accepter la lutte d'abord, à s'y préparer ensuite?

Ils peuvent les aider à accepter la lutte en l'acceptant eux-mêmes. Un patron qui, au vu et au su de ses ouvriers, est courbé sous son labeur, qui court des risques, qui travaille réellement, fait plus pour la paix de son atelier que tous les raisonnements du monde. Il apprend à ses ouvriers que la vie du riche n'est pas exempte de soucis, qu'il faut des efforts pour le maintenir à un rang élevé comme pour gagner le pain du pauvre.

De plus, il s'assure leur sympathie et, par là, leur confiance, deux conditions essentielles à son action utile.

Ce résultat une fois acquis, la seconde partie de la tâche devient possible; le patron, aimé de ses ouvriers, ayant auprès d'eux l'autorité morale que donne la confiance, peut les préparer utilement à la lutte, contribuer à les élever.

Quel moyen prennent pour cela ceux qui réussissent le mieux? Il n'est pas possible de l'indiquer. Tous les moyens sont bons qui paraissent bons à un patron connaissant bien ses ouvriers,

pourvu toutefois qu'ils visent le vrai but du patronage, qu'ils tendent à compléter la capacité de l'ouvrier en lui facilitant l'apprentissage de l'indépendance. Dans certains ateliers vous verrez la participation aux bénéfices donner d'excellents résultats au point de vue de la paix sociale; dans d'autres, ce sera la forme coopérative; ailleurs, le patron n'aura recours à aucune combinaison spéciale, mais partout ce qui soutient et rend efficaces la participation, la coopération, les institutions de prévoyance et autres créées en vue des ouvriers, c'est la confiance réciproque du patron et de l'ouvrier basée sur le travail.

Quand l'État veut emprunter aux patrons quelques-unes de leurs pratiques pour répondre aux aspirations des ouvriers, son intervention manque toujours de cet élément fécond; il n'a pas et ne peut pas avoir la confiance des travailleurs; il n'est qu'une collectivité étrangère à leurs soucis, vivant d'une autre vie; il représente pour eux le fonctionnaire, le rentier, le bourgeois, c'est-à-dire l'homme placé en dehors des conditions incertaines auxquels eux, ouvrier, sont soumis comme tout être attendant sa vie de son travail. L'État a et il mérite leur défiance.

Ce n'est donc pas assez de dire, comme je l'ai fait au début de cet article, que la loi sur les Caisses de Retraites ouvrières chargera les contribuables sans profit pour les ouvriers, si on l'adopte telle qu'elle est proposée; il faut ajouter que les modifications, les amendements qu'elle pourrait subir ne sauraient la rendre efficace. Elle est frappée d'une double incapacité, car elle met le patronage entre les mains de l'État impuissant à l'exercer et tend à soustraire artificiellement l'ouvrier aux réalités de sa situation, au lieu de lui apprendre à surmonter les obstacles qui, dans la classe ouvrière comme dans toute autre, se dressent sur notre chemin à tous.

Le projet de loi tourne le dos à la solution moderne de la question ouvrière.

Paul DE ROUSIERS.

LA PROPRIÉTÉ.

(*Cours de Méthode de la Science sociale.*)

II

LA COMMUNAUTÉ ET LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE (1).

Après avoir établi, dans notre précédente étude, que la Propriété, c'est-à-dire la disposition exclusive du Lieu, était en même temps la conséquence et la condition préalable du Travail, nous avons fait remarquer, par la simple observation des phénomènes qui nous passent sous les yeux, qu'en chaque endroit cette exclusion des autres par le travailleur n'avait pas le même degré d'intensité.

Il y a donc des Espèces différentes de Propriété.

Comment *évoluent* ces Espèces.

Ces espèces naissent, croissent, se succèdent, la Propriété s'affirme et se développe à mesure que l'exclusion des autres par le groupe qui travaille devient plus complète. Or cette exclusion devient d'autant plus sensible, d'autant plus complète, qu'elle est, 1° plus continue, et que, 2°, le nombre de ceux qui disposent de ce point déterminé du Lieu, d'où ils excluent les autres, est moins considérable. Ce sont là choses établies; d'où cette seconde proposition : *Les Espèces de la Propriété vont en se développant suivant le degré croissant d'exclusivisme.*

Mais comment *se constituent* ces Espèces?

(1) Voir le précédent article sur la Propriété, *la Science sociale*, t. XII, p. 34.

La cause constituante des espèces appartient évidemment au même ordre de phénomènes que la cause constituante de la classe générale dont ces espèces font partie. C'est le Travail qui constitue la Propriété, c'est dans le Travail que l'on doit rencontrer la cause constituante des espèces de la Propriété.

En observant le Travail nous avons remarqué que le groupement des travailleurs en était la condition nécessaire ; mais nous avons remarqué en même temps que, suivant l'intensité du Travail, les hommes ne s'engagent pas dans les mêmes groupements. A mesure que le Travail devient plus intense les hommes sont obligés de passer du groupement communautaire au groupement familial, et du groupement familial au groupement patronal. Ces groupements nécessaires des travailleurs n'ont pas pour seule efficacité d'assurer au Travail une direction de plus en plus éminente en la confiant aux plus capables ; ils font plus, ils assurent en même temps la disposition des objets ou instruments du Travail à ces capables ; — car il n'y aurait pas de direction possible, si ceux qui doivent diriger le Travail n'avaient pas la disposition des choses nécessaires au Travail, — et qu'est-ce que cette disposition des choses nécessaires au Travail, si ce n'est la Propriété ?

On constate ainsi qu'à chaque espèce de groupement pour le Travail correspond nécessairement une disposition particulière du Lieu, c'est-à-dire une espèce particulière de Propriété. D'où cette troisième proposition : *Les Espèces de la Propriété se constituent d'après les groupements du Travail.*

Ainsi nous retenons de notre étude générale sur la Propriété ces trois propositions que nous vérifierons dans l'étude particulière de chaque espèce :

I. — Il y a des Espèces différentes de Propriété.

II. — Les Espèces vont en se développant suivant le degré croissant d'exclusivisme.

III. — Elles se constituent d'après les groupements du Travail.

Ceci posé, passons à l'étude de la première des espèces de la Propriété, la Communauté.

I. — LA COMMUNAUTÉ OUVRIÈRE.

Lorsque plusieurs hommes se livrent ensemble à un travail qui n'exige aucun effort considérable, aucune subordination vigoureuse des incapables aux plus capables, comme cela se rencontre dans l'art pastoral, dans la culture rudimentaire et purement extensive, etc.., on voit immédiatement se manifester la conséquence du peu d'intensité de leurs efforts et dans la direction du Travail et dans la disposition du Lieu que ce travail réclame. La direction du Travail paraît suffisamment assurée, tant elle est minime, par le chef naturel du groupement dont ces hommes font partie, en vertu même de leur naissance : la famille patriarcale. Quant à la disposition du Lieu, c'est-à-dire la Propriété, elle peut demeurer et elle demeure à l'ensemble des membres de ce groupe, à cette Communauté; aucun membre du groupe n'en est exclu, tellement est faible et réduite la disposition que chacun fait de ce Lieu. — La Communauté dans le Travail amène la Communauté dans la Propriété. — On a ainsi la première espèce de Propriété : *la Communauté ouvrière*.

Nous ne disons pas simplement la Communauté, nous spécifions que cette Communauté est « ouvrière » : pourquoi?

Pourquoi la Communauté non ouvrière est-elle ainsi séparée de la Communauté ouvrière? la Communauté non ouvrière est cependant bien une forme de la Propriété, elle aussi.

C'est que la Communauté non ouvrière, dont le type le plus connu est la Société par actions, loin de présenter la moindre analogie avec la Communauté ouvrière, offre au contraire le mode d'appropriation le plus opposé. La Communauté non ouvrière doit se classer et s'étudier avec la Propriété *patronale*, et non avec la Communauté *ouvrière*, puisque, quand elle présente son type normal « la Société par action », quand elle est dans sa fonction régulière, elle est un succédané du grand patron et vient le remplacer dans les cas où il n'est plus suffisamment apte lui-même à posséder. La Communauté non ouvrière doit donc se classer dans la Propriété patronale, *après* la Propriété du grand

patron ; c'est la Propriété patronale collective qui vient après la Propriété patronale particulière, dont elle est une complication.

Il ne s'agit donc ici que de la Communauté ouvrière. Cette Communauté ouvrière se classe en tête de toutes les espèces de la Propriété, parce qu'elle présente le moindre degré d'exclusivisme, la disposition qu'elle fait du Lieu est la moins continue dans le temps, la moins absolue dans l'usage et la plus large quant au nombre des personnes participantes : c'est donc bien la moins exclusive. La tribu pastorale de la steppe, les familles patriarcales engagées dans le régime du mir russe ou dans les Communautés domestiques des pays sud-slaves, etc..., sont aujourd'hui des exemples classiques, et leur régime de Propriété est assez connu pour qu'il n'y ait pas besoin d'insister lorsqu'on dit qu'il présente le moindre degré d'exclusivisme.

La Communauté définie, voyons quelles sont ses Variétés.

Les Variétés de la Propriété ne sont pas déterminées, comme ses espèces, par les *formes* différentes des groupements du travail nécessitant un degré donné d'exclusivisme : elles appartiennent à la même forme de groupement, elles présentent évidemment le même degré d'exclusivisme, puisqu'elles appartiennent à la même espèce.

Les Variétés de la Propriété sont déterminées, pour chacune de ses espèces, par *le but* auquel répond la Propriété, auquel satisfait cet exclusivisme : elles sont déterminées par la *destination du lieu*.

Cette destination, on la connaît : on dispose du Lieu, soit pour le mode d'existence, c'est-à-dire pour établir un *Foyer* en un endroit déterminé, soit pour acquérir des moyens d'existence, *un Atelier*, en exploitant le sol par le *Domaine* ou l'*Industrie*.

Ces destinations différentes, le foyer, le domaine et l'industrie, que peut recevoir le Lieu, créent, au point de vue social, des Variétés, parce que, pour la même forme de groupement, pour le même degré d'exclusivisme, pour la même Espèce, elles marquent des différences et des degrés dans la difficulté de posséder, dans les complications sociales qui s'ensuivent et dans l'instabilité de la Propriété.

Ainsi : *les Espèces répondent à des degrés d'exclusivisme caractérisés par des groupements différents ;*

Les Variétés répondent à des degrés secondaires de difficulté à posséder, caractérisés par les destinations du bien, sans forme nouvelle de groupement.

Le tableau de la Propriété nous donne donc comme Variétés de la première espèce :

I. — **COMMUNAUTÉ** (*ouvrière*).

Du Foyer : 1°.

De l'Atelier { Domaine : 2°.
Industrie : 3°.

La première de ces Variétés, qui retrouve son analogue dans chaque Espèce de la Propriété, se distingue des autres Variétés par un caractère qui appelle tout particulièrement notre attention. La propriété (communautaire ou autre) *du Foyer* ne procède pas du Travail : par là, elle s'oppose très nettement aux autres Variétés de la Propriété, à la Propriété du Domaine et à celle de l'Industrie, à la Propriété de l'Atelier en un mot, qui procède, elle au contraire, des nécessités du Travail.

Établissons tout d'abord d'une façon très nette ce que nous entendons par Propriété du Foyer et par Propriété de l'Atelier, nous dirons ensuite pourquoi la Propriété du Foyer se classe avant celle de l'Atelier.

La Propriété du Foyer est celle qui a pour objet l'endroit (la tente, la hutte, la maison), où s'accomplissent, pour chaque famille, les différentes opérations du *mode* d'existence ; c'est l'endroit où la famille prend sa nourriture, son repos, etc...

La Propriété de l'Atelier est celle qui a pour objet l'endroit, les endroits, où les différents membres de la famille ouvrière acquièrent par leur travail leurs *moyens d'existence ;* ce sont ses champs, son domaine pour le paysan, c'est la fabrique, l'usine, l'atelier domestique, pour l'ouvrier de la fabrication, etc...

Il y a entre ces deux genres de Propriété des différences considérables. Tandis que la Propriété de l'atelier s'organise en vue

du Travail, et en suit la loi, parce que c'est à l'atelier que s'effectue le Travail, la Propriété du foyer s'organise pour un autre but : elle n'est pas faite pour le Travail, pour acquérir des moyens d'existence, mais elle répond à une autre nécessité, à la nécessité d'avoir un endroit où l'on puisse se reposer et prendre ses repas, elle est faite pour le *mode d'existence*.

Alors pourquoi classer ici cette Propriété du foyer? Ne vaudrait-il pas mieux la classer et l'étudier après le Mode d'Existence, comme nous classons et étudions maintenant la Propriété de l'Atelier après les Moyens d'Existence? Il y a plus; nous avons, dans notre étude générale sur la propriété, montré que la Propriété était en même temps la conséquence et la condition préalable du Travail, qu'elle était une nécessité pour le Travail, et nous voici en face d'une Propriété, la propriété du Foyer, qui, à première vue, ne paraît nullement être la conséquence du travail : est-elle bien classée ici?

Nous avons défini la Propriété : La disposition exclusive du lieu; eh bien, soit que l'homme veuille faire d'un point déterminé du Lieu son foyer ou son atelier, il a besoin, dans l'un et l'autre cas, d'avoir « la disposition exclusive de ce lieu ». Maintenant, que cette disposition exclusive, que la Propriété soit une conséquence du Travail dans un cas, du Mode d'Existence dans un autre cas, *cela se peut et cela est* : on a donc un même phénomène d'exclusion provenant de *deux causes différentes,* des Moyens d'Existence et du Mode d'Existence; mais il n'en reste pas moins vrai que *la principale cause*, la grande cause, la cause génératrice par excellence, la cause la plus féconde de la Propriété, sans comparaison, est et reste le Travail, les Moyens d'Existence; c'est par l'observation du Travail qu'on arrive à la conception complète de la Propriété, c'est le Travail qui constitue la Propriété de beaucoup la plus importante, c'est donc par le fait le plus important, par sa relation avec le Travail, que l'on doit alors classer le phénomène de la Propriété; et c'est autour de ce fait, de cette disposition exclusive du Lieu nécessitée par le Travail, que l'on doit grouper tous les autres cas de disposition exclusive du Lieu, alors même qu'ils ne proviennent pas de la même cause, à savoir du

Travail. C'est d'ailleurs par ce rapprochement nécessaire de la Propriété du foyer et de la Propriété de l'Atelier que l'on verra très exactement ressortir leurs différences, différences de causes et différences d'effets.

C'est donc bien ici, à ce tableau de la Propriété, que doit se classer la propriété du Foyer. Soit; mais pourquoi la classer *avant* celle de l'Atelier?

Au même degré d'exclusivisme, c'est-à-dire que la Propriété soit communautaire, familiale ou patronale, la Propriété du Foyer est celle qui exige le moins de capacités, qui est la propriété la plus facile à posséder, à retenir, celle dont on peut le moins aisément se passer; c'est donc la plus élémentaire, la plus stable et la plus universelle. Ces caractères de simplicité, de stabilité et d'universalité lui assurent le premier rang et la font classer avant la Propriété de l'Atelier, puisque nous allons toujours du simple au composé, du facile au compliqué, du général au particulier.

On conçoit sans effort les causes qui agissent pour assurer à la Propriété du Foyer ces caractères. Servant pour le mode d'existence, elle n'est pas productive, sa possession est donc praticable à tous, même aux incapables du travail; sa nécessité, qui est de tous les instants, assure sa stabilité; et de ces causes réunies, résulte son universalité, sa grande généralité. Comparez les capacités qu'*un paysan* doit avoir pour jouir utilement de son champ, pour le posséder, aux qualités dont *le commun* a besoin pour jouir utilement de sa maison. Pour posséder utilement un champ, il faut le faire produire; il faut avoir la science de la culture, la rare énergie de la prévoyance, il faut épargner sur la récolte les semences de la récolte prochaine, distribuer sur toute l'année les produits recueillis, etc.; dans les moments de crise, il faut savoir défendre son bien contre l'endettement, l'hypothèque, cette aliénation à longue échéance qui paraît d'autant moins redoutable qu'on croit avoir pour soi le temps, qu'en fait on a contre soi; pour posséder utilement sa maison, au contraire, il suffit de l'habiter, et on regarde à deux fois avant de l'aliéner, parce qu'on en sent le besoin à chaque instant.

Aussi l'on remarque que, tandis que le commun n'arrive que

difficilement à la Propriété de l'Atelier, et que, seuls, les prévoyants conservent de cette Propriété, la masse est capable de posséder son Foyer. Cela est tellement vrai que, lorsqu'on veut cantonner, rendre sédentaires les nomades, lorsqu'on leur distribue, ainsi que le gouvernement russe le fait pour les Bachkirs de l'Oural, des maisons et des terres, on constate au bout de quelques années que, si le plus grand nombre ont laissé leurs terres en friche, pas un seul n'a abandonné la maison qui lui avait été donnée; ils laissent la Propriété de l'Atelier parce qu'elle est difficile à posséder, tandis qu'ils retiennent la Propriété du Foyer qui n'exige aucune qualité.

Après la Propriété du Foyer, nous avons classé la Propriété de l'Atelier ; elle se subdivise en Propriété du Domaine et en Propriété de l'Industrie, selon que cet atelier sert aux travaux de la simple Récolte et de l'Extraction ou aux travaux de la Fabrication et des Transports. Ces deux genres de Propriété diffèrent entre eux autant que les travaux qui leur donnent naissance.

Ces variétés déterminées et classées, recherchons quelles sont les conséquences sociales produites par le degré particulier d'exclusivisme que présente la Communauté.

Le fait caractéristique de la *Propriété communautaire* est de n'être *compatible qu'avec un régime de travail aussi peut intense que faiblement productif.*

C'est là un fait constant qui se manifeste et dans les Communautés les plus larges, comme les tribus pastorales de la steppe asiatique, et dans les Communautés réduites à une seule famille patriarcale comme celles qu'on rencontre dans les pays sud-slaves. Seulement, des premières aux dernières, le fait va diminuant, autant que diminue l'extension même de la communauté. Dès que, sous l'empire de la nécessité, les travailleurs sont obligés à de plus grands efforts, la Communauté se fractionne, ses dimensions se resserrent; les divers biens communs sont possédés par moins de membres, pour un temps plus long, et pour des usages moins limités. C'est d'ailleurs ce que va nous révéler dans le détail l'observation des Variétés de la Communauté.

Le Foyer est, à vrai dire, le bien qui se prête le moins à une large appropriation communautaire. Alors même qu'il passe pour être possédé par une grande Communauté, sa jouissance se fractionne forcément, tout au moins entre les principaux ménages, qui se répartissent les tentes d'une même famille. Dans les plus grandes Communautés, chez les pasteurs nomades, chaque portion notable de la famille a sa tente : il y a à cela autant de nécessités matérielles que de raisons morales. En réalité, le foyer n'est censé possédé par la Communauté tout entière, que parce qu'il suit forcément, surtout à l'origine, la loi d'appropriation du bien principal, le pâturage ou le troupeau, à l'exploitation desquels il se rattache. La tribu, ou famille patriarcale, jouissant en effet de ses pâturages ou de ses troupeaux en communauté, elle n'a pas de raison pour avoir, tout d'abord, un autre régime de Propriété à l'égard des foyers où sont établis les ménages qui la composent. Cependant le Foyer tend tellement, de sa nature même, à être possédé par la partie de la famille qu'il abrite, que, dans toutes les Communautés moins primitives, on voit les maisons devenir propriétés particulières, le domaine restant commun. De nos jours, on peut observer ce fait en Russie où, tandis que la terre est encore possédée par la grande communauté, — la communauté de tous les habitants du village, le Mir, — la maison, ou izba, est possédée héréditairement par chaque ménage. Dans l'antiquité gréco-romaine, on peut remarquer que la demeure avec le verger qui l'entourait, l'ἕρκος des Grecs, l'*hortus* des Latins, était propriété privée, alors que les terres cultivables et les pâturages étaient encore biens communs.

Ce n'est là d'ailleurs que la sanction donnée par les coutumes ou par les lois à un état de fait évident : même lorsque les foyers sont possédés par la communauté, ce sont les simples ménages qui en jouissent. Le Foyer est donc en réalité l'objet d'une appropriation assez peu communautaire ; c'est en vertu d'une loi naturelle qu'il tend à évoluer vers la Propriété familiale.

C'est avec la Communauté du Domaine que l'on voit le mieux se dessiner les caractères de la Communauté. Je n'ai pas à décrire

les différents types de ce genre, cela a été fait dans cette Revue (1). Je rappellerai seulement que l'on voit ces Communautés de Domaines aller se réduisant peu à peu, pour se dissoudre enfin, à mesure que la nécessité d'une production, et par là même d'un travail plus intense, exige que le travailleur ait une disposition plus exclusive du sol. On peut suivre sur une carte, en s'avançant de l'Orient à l'Occident, cette évolution de la Propriété communautaire. Je vais le montrer rapidement.

Tout d'abord, la Communauté comprend tous les membres de la tribu, de la nation ; le sol leur appartient collectivement, et ils en jouissent pour un usage déterminé et pour un temps limité, le temps du pâturage. Chez ces Communautés pastorales, la Propriété du domaine apparaît aussi peu que le travail, cependant elle existe ; la steppe la plus libre est, tout au moins sous une forme déterminée, la Propriété de la tribu pendant le temps du pâturage, puisque pendant ce temps cette tribu en exclut toutes les autres.

Lorsque les nomades deviennent sédentaires et, de pasteurs qu'ils étaient, se transforment en agriculteurs pour les causes que l'on sait, la Communauté se réduit ; elle ne comprend plus la nation ou la tribu, elle se limite au village. C'est la Communauté des habitants d'un même village, c'est le *mir* qui est en Russie propriétaire des terres que les paysans cultivent ; c'est à la disposition du mir que les terres retournent périodiquement pour être partagées à nouveau. Or, avec ce système de partages périodiques, d'appropriation limitée à un temps assez court, le travail ne peut être très productif, cela se comprend facilement, les paysans ne voulant pas entreprendre des améliorations dont le bénéfice reviendrait à d'autres. Aussi les plus grands admirateurs de ces Communautés villageoises, M. de Laveleye entre autres, sont-ils obligés de confesser les inconvénients d'un tel régime de biens ; la nécessité d'une production plus intense se faisant sentir, les paysans demandent aujourd'hui au Gouvernement de fixer pour la jouissance des terres arables une durée beaucoup plus longue.

(1) Voir *la Science sociale*, t. II, p. 405 et la suite des études de M. Demolins sur les Sociétés patriarcales.

Sous l'empire de cette nécessité, la Communauté se réduit encore : la Communauté villageoise se dissout, et ce sont les familles patriarcales, familles composées de quelques ménages seulement, qui deviennent pro priétaires du sol; chacune de ces Communautés familiales s'établit sur un domaine, d'où elle exclut à tout jamais les autres Communautés, parce qu'elle a besoin d'en avoir la disposition continue et héréditaire. C'est avec ces Communautés de familles que l'on peut le mieux étudier la Propriété communautaire du Domaine, parce que chez elles l'exclusion des autres fait que l'appropriation est assez accentuée, pour qu'on ait devant soi un type dont les formes se dessinent nettement. — Ces Communautés familiales, mes lecteurs les connaissent, les paysans du Haouran et les paysans bulgares en présentent d'excellents spécimens (1). Mais ce qui est curieux à noter, ce qui nous prouve bien que nous sommes en face de la dernière évolution du type communautaire et que, dès que la nécessité d'une production plus grande va exiger un travail plus intense, la Communauté devra disparaître, ce sont les nombreuses manifestations anticommunautaires que l'on relève dans ces Communautés domestiques. Le chef de la Communauté n'est plus le chef naturel de la famille, mais un chef élu, choisi pour sa qualité de bon travailleur et d'homme prévoyant; ses pouvoirs sont limités, ses actes sont contrôlés par le Conseil de famille, conseil composé des chefs de ménage et des plus rudes travailleurs. Le pécule, cette première propriété privée, individuelle, apparaît comme un stimulant nécessaire et comme une soupape de sûreté indispensable pour empêcher la Communauté d'éclater sous la poussée des travailleurs mécontents de voir tout le fruit de leur peine servir à dispenser d'efforts les paresseux et les indolents. Que de brèches dans la Communauté! Tous ses membres restent co propriétaires des biens, du Domaine, mais la plupart sont exclus de sa disposition qui appartient au Conseil.

Aussi ces Communautés de famille, ces zadrugas, qui hier encore couvraient les pays sud-Slaves, disparaissent de jour en

(1) Voir *La Science sociale. Ibid.*

jour, malgré les avantages très réels qu'elles présentent, avantages qui frappaient surtout les observateurs européens venus des parties tout à fait désorganisées de l'Occident. Les pays sud-Slaves, mis en contact par les chemins de fer avec les nations plus avancées dans la culture et dans les arts industriels, se voient contraints, pour ne pas succomber dans la lutte économique, d'utiliser les avantages que leur assure la richesse de leur sol, et de se livrer à un travail plus intense. Dans chaque Communauté, on comprend qu'il faut faire effort, produire davantage, travailler avec plus d'énergie ; les capables, les travailleurs, les prévoyants, ne veulent pas que tout le fruit de leur peine soit absorbé par les paresseux et les imprévoyants; ils provoquent la dissolution de la Communauté et ont soin d'exclure du lot qui leur échoit les autres membres de leur ancienne Communauté. Avec la culture intense la Propriété familiale apparaît.

Cependant, ne voit-on pas, en dehors de cette zone de la Propriété communautaire, dans les pays les plus avancés pour la production et le travail intensif, de nombreuses Communautés, véritables îlots au milieu de l'Europe? La Suisse, avec ses pâturages, ses allemens, ses bourgeoisies; la France, avec ses biens communaux, etc..., ne paraissent-elles pas faire une réelle exception, et peut-on s'expliquer pour quelle cause ces larges Communautés persistent au milieu de populations en général si avancées dans la voie du travail?

Il suffit de considérer avec un peu d'attention la nature particulière, la composition de ces biens communautaires, pour se rendre compte que cette exception apparente est la plus évidente confirmation du caractère principal dont nous avons marqué la Communauté. La Communauté n'a persisté dans l'Europe occidentale que là où la *nature intransformable* du sol a empêché tout travail intensif. La Suisse est le plus remarquable exemple de ce fait.

On trouve encore une nouvelle confirmation du caractère que présente la Propriété communautaire, dans l'impossibilité que les faits démontrent chaque jour d'appliquer ce régime de pro-

priété aux forêts et aux mines. L'art des Forêts et l'art des Mines demandent une dose de prévoyance dont sont incapables les familles ouvrières et surtout les Communautés domestiques; d'ailleurs celles-ci ne possèdent ni les capitaux ni la science nécessaires pour mener à bien de telles exploitations. Chacun sait que les forêts disparaissent entre les mains des Communautés villageoises, à moins que leur jouissance ne soit réglée et surveillée par la province ou par l'État; et des faits récents ont démontré à nouveau quelle erreur sociale et scientifique on commettait lorsqu'on voulait donner « la mine aux mineurs ».

Il apparaît donc clairement que la Communauté du domaine n'est possible que lorsqu'il s'agit d'un domaine de culture et lorsque l'état social permet la culture extensive.

Voyons maintenant la Communauté de l'Industrie. Les communautés ouvrières industrielles sont aussi rares que peu développées; elles présentent deux formes différentes, suivant qu'elles sont formées par les membres d'une même famille patriarcale, ou par des associés individuels.

Pour que ces Communautés puissent fonctionner, il faut que le travail auquel elles s'adonnent soit très simple, n'exige aucun capital, aucune prévoyance et aucune science de direction. Bien rares sont les travaux, soit dans la Fabrication soit dans les Transports, qui réalisent de telles conditions! Qu'y a-t-il de plus contraire, en effet, aux conditions de stabilité qu'exige la Communauté que l'Industrie, dont la caractéristique, ainsi que nous l'avons établi en étudiant le travail, est précisément l'instabilité et le progrès des méthodes? Pour que la Fabrication prospère, pour que les Transports se développent, il faut que l'esprit d'initiative, que l'effort individuel soient portés au paroxysme; cette intensité nécessaire dans le travail serait impossible si le travailleur n'était assuré de la disposition exclusive du fruit de son travail. Il est donc de toute évidence que l'Industrie répugne naturellement et essentiellement aux liens que la Communauté impose.

Voyez plutôt quelles sont les fabrications entreprises par les

communautés familiales? ce sont des fabrications à la main, ce sont les nattes, les tapis... que les familles patriarcales tissent pendant les longs loisirs que leur laisse l'art pastoral; ce sont les rétamages de chaudrons qu'entreprennent les Communautés familiales des Tziganes errant misérablement à travers l'Europe. Ces fabrications communautaires ont partout le même caractère, d'être aussi réduites que routinières. L'Orient, le pays de la Communauté, n'est pas le pays de la Fabrication; c'est là un fait connu de tous.

Le régime de la Communauté est tellement réfractaire à toute entreprise industrielle que, lorsqu'en 1848 l'État voulut réaliser les idées communistes de Louis Blanc et décida que plusieurs millions seraient mis à la disposition des ouvriers pour leur permettre, en leur fournissant le capital qui leur manquait, de fonder des associations de production, des communautés industrielles, le plus piteux échec ne tarda pas à prouver à nouveau l'incompatibilité absolue qui existe entre la Propriété communautaire ouvrière et l'industrie moderne. Je n'ai pas à rappeler ici des faits que tout le monde connaît et à refaire l'histoire de ces associations; elles périrent toutes par la même cause, la paresse et l'imprévoyance de la majorité des associés, qui ne voulaient pas travailler et prétendaient jouir du fruit des efforts de ceux qui travaillaient.

On peut donc conclure, d'une façon très nette, que la Propriété communautaire n'est compatible qu'avec un travail qui demande peu d'efforts et peu de prévoyance; son meilleur objet paraît être le Domaine exploité par la culture extensive.

II. — LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE.

La nécessité d'un travail plus intense s'imposant pour des causes que nous n'avons pas à énumérer ici, l'ancien groupement communautaire, qui suffisait pour un travail facile et pour une disposition peu exclusive du lieu, devient tout à coup inefficace, la communauté se brise et les familles issues d'un même

ancêtre, qui la composaient, s'établissent isolément; chaque ménage, voulant conserver pour lui seul le fruit de son travail, exclut du lieu dont il dispose les autres ménages, avec qui hier encore il était en Communauté. Avec le travail intensif une disposition plus exclusive du lieu devient nécessaire, et la *Propriété familiale* apparaît.

La Propriété familiale est donc la Propriété possédée par un simple ménage ouvrier ou petit patron.

De quel simple ménage est-il ici question? Le type normal du simple ménage est le simple ménage en famille-souche. Ceci nous apparaîtra clairement lorsque nous en serons arrivés à l'étude de la famille; pour le moment, nous devons demander à nos lecteurs de bien vouloir l'admettre. Néanmoins, — ou plutôt par conséquent, — ce que nous allons dire de la Propriété familiale possédée par le simple ménage en famille-souche s'entend aussi, à quelques nuances près, pour le simple ménage en famille instable, puisque le simple ménage instable n'est qu'une dégénérescence du type complet, qui est le simple ménage en famille-souche.

Il faut encore remarquer que l'on rencontre beaucoup de propriétés familiales très analogues à la Propriété familiale possédée par un simple ménage *ouvrier* ou *petit patron;* telles sont, par exemple, les propriétés familiales du petit rentier, du maître d'école... ; ces propriétés, cela est évident, se classent ici même à raison de cette analogie avec le type que nous avons spécifié, elles en constituent les variétés. Mais nous ne pouvons prendre aucune de ces variétés pour type, parce qu'elles répondent soit à une situation comme celle de bourgeois, soit à un travail non manuel, comme celui du maître d'école, qui sont beaucoup plus complexes et beaucoup moins normaux dans l'organisation sociale que la situation et que le travail manuel de l'ouvrier. La Propriété familiale est donc justement caractérisée par ceci : c'est qu'elle présente le degré de possession exclusive du Lieu nécessaire *à un simple ménage* ouvrier ou de petit patron pour travailler *à son propre compte.* C'est précisément pour cela que cette Propriété est appelée familiale.

La Propriété familiale se divise en deux grandes séries, selon qu'elle est *limitée* ou *illimitée*. Qu'entend-on par là?

La Propriété familiale limitée est celle qui ne comporte pas toute disposition quelconque de la chose possédée pour s'en démettre. On dira, par exemple, que la propriété est limitée si elle ne peut être ni saisie, ni hypothéquée, ni vendue.

La Propriété familiale illimitée est au contraire celle qui comporte toute disposition quelconque de la chose pour s'en démettre.

Cette différence, qu'introduit entre ces deux genres de propriété familiale la limitation des droits du propriétaire, doit être notée, parce qu'elle fait ressortir une fois de plus l'énorme influence que la *capacité* plus ou moins grande à posséder joue dans la détermination de la Propriété; et c'est précisément sur cette capacité à posséder, à disposer du Lieu, qu'est fondé notre tableau de la Propriété.

Il est d'observation courante que le plus grand nombre des ménages ouvriers ou petits patrons, et des simples ménages analogues, ne sont capables de la Propriété familiale qu'autant qu'elle est limitée. La jouissance des droits complets de la Propriété leur est dangereuse, car elle les conduit, s'ils n'ont une grande prévoyance, à se laisser peu à peu déposséder de leur bien; l'hypothèque et la vente, qui sont la plus complète manifestation du droit du propriétaire, puisqu'elles lui permettent de transformer son bien, en sont aussi la manifestation la plus dangereuse, puisqu'elles le dépouillent de ce bien. Aussi a-t-on été amené dans bien des cas à *limiter* les droits du propriétaire, à lui laisser seulement les droits utiles, c'est-à-dire le droit de jouir et de transmettre par succession, et à retenir les droits éminents qui sont les droits de vente et d'hypothèque. Suivant les circonstances, cette limitation a été et est volontaire ou forcée. Avec le régime de la féodalité elle était forcée. Le seigneur, en concédant des terres, retenait pour lui ce qu'on appelait « le domaine éminent », c'est-à-dire la faculté d'aliénation. Aujourd'hui, avec le régime de l'*homestead*, c'est le paysan lui-même qui limite volontairement ses droits; en faisant inscrire publiquement sa terre, il fait con-

naître à tous qu'il s'enlève le droit de l'hypothéquer et qu'elle n'entre pas dans le gage de ses créanciers.

Nous devons tenir compte de cette Propriété limitée, son amoindrissement ne lui enlève pas son caractère essentiel, qui la fait classer ici; et, d'ailleurs, si on ne devait classer à la Propriété familiale que la Propriété familiale illimitée, le plus grand nombre des propriétés possédées par les simples ménages ouvriers aux diverses époques disparaîtraient de ce Tableau. Mais nous devons classer la Propriété limitée avant l'illimitée, par le fait même qu'elle suppose une capacité inférieure chez le propriétaire, puisque, s'il sait posséder utilement son bien, il est moins capable de le conserver.

La Propriété familiale limitée ou illimitée déterminée et classée, passons à l'étude de ses Variétés. Donnons ici le tableau de ces variétés.

II. — PROPRIÉTÉ FAMILIALE (*limitée ou illimitée*).

1. — Propriété familiale du Foyer.

2. — Propriété familiale de l'Atelier.

A. — *du Domaine.*
- *a.* — du petit domaine.
- *b.* — du domaine fragmentaire.

B. — *de l'Industrie.*
- *a.* — de la petite industrie principale. { α. — domestique. β. — patronale.
- *b.* — de la petite industrie accessoire.

Les variétés de la Propriété étant déterminées pour chaque Espèce, comme nous l'avons dit, par les différentes destinations du lieu, il est évident que nous avons pour la Propriété familiale, tout comme nous avons eu pour la Communautaire, deux variétés, puisque, quel que soit le degré d'exclusivisme, c'est-à-dire quelle que soit l'Espèce de la Propriété, cet exclusivisme est pratiqué, cette propriété est possédée tantôt pour le Mode d'Existence, — et on a la Propriété du Foyer, — tantôt pour les Moyens d'Existence, — et on a la Propriété de l'Atelier.

La Propriété familiale du Foyer se classe avant la Propriété

familiale de l'Atelier pour les mêmes raisons que nous avons données lorsqu'il s'est agi de la Propriété communautaire; elle est plus simple, plus facile à posséder, demande moins de capacités; elle doit donc passer la première.

Il y a autant de genres différents de Propriété familiale de l'Atelier, qu'il y a de groupements différents dans le Travail, qui permettent au simple ménage ouvrier ou petit patron de travailler à son propre compte.

Les travaux d'extraction donneront ainsi :

La Propriété familiale du petit domaine, c'est-à-dire la propriété d'un atelier de culture qui constitue un moyen suffisant d'existence pour un simple ménage. Le domaine du paysan français en offre l'exemple le plus à notre portée.

La Propriété familiale du domaine fragmentaire, c'est-à-dire la propriété d'un atelier de culture qui ne constitue pas un moyen d'existence suffisant pour un simple ménage. Le domaine en bordier en donne le type le plus ordinaire.

On doit classer la Propriété du petit domaine avant celle du domaine fragmentaire, parce qu'il n'y a qu'une mesure assez fixe des conditions qui constituent le petit domaine : c'est le domaine nécessaire pour nourrir un simple ménage; tandis que le domaine fragmentaire étant le domaine insuffisant à cette fin. on comprend facilement qu'il puisse y avoir mille degrés dans cette insuffisance, donc des types de plus en plus réduits de domaine fragmentaire. Il est scientifique de classer le type ferme et normal avant les types vacillants et dégénérescents.

Les travaux de la Fabrication et des Transports donneront :

La Propriété familiale de la petite Industrie principale, c'est-à-dire la propriété d'un atelier de Fabrication ou de Transports qui assure un moyen suffisant d'existence pour un simple ménage.

Ici nous faisons une distinction, et nous avons deux propriétés différentes selon que la petite industrie principale est *domestique* ou *patronale*. Pourquoi faire ressortir cette distinction? pourquoi déterminer deux propriétés familiales de l'atelier, selon que le travail est entrepris par un ouvrier pour son propre compte ou par un ouvrier petit patron avec le concours d'un ou deux ou-

vriers; et surtout pourquoi l'indiquer quand il s'agit de la propriété familiale de l'atelier *industriel?* Cela ne se remarque-t-il pas aussi pour l'atelier du domaine?

On exprime ici cette distinction, parce que c'est ici, c'est dans l'atelier industriel, que la différence de capacité au point de vue de l'aptitude à posséder éclate le plus largement entre l'*ouvrier* et le *petit patron*, jusque-là parfaitement confondus. Cette différence de capacité, dont il n'est pas tenu compte dans le reste du Tableau, doit être rigoureusement notée ici, parce que c'est précisément ici, au sujet de l'aptitude à posséder utilement un atelier industriel, que les deux types de l'ouvrier et du petit patron divergent complètement. Ce n'est, en effet, ni pour posséder un Foyer, ni pour posséder un petit Domaine qu'il faut une capacité bien différente à celui qui est ouvrier, maître du travail de sa famille (car il ne peut être question que de cet ouvrier dans l'industrie *principale*) et à celui qui est ouvrier-patron, maître d'un ou deux domestiques de ferme, ou de quelques journaliers. Tandis que *dans l'Industrie* il y a une différence énorme entre les capacités d'un ouvrier qui n'a à régler la Propriété de son atelier que *sur son seul travail*, et les capacités d'un petit patron-ouvrier qui doit régler cette Propriété *sur le travail de trois ou quatre ouvriers à sa charge*.

Il s'ensuit tout naturellement que nous devons classer la Propriété de l'Industrie principale *domestique*, c'est-à-dire celle de l'ouvrier non-patron, avant la Propriété de l'industrie principale *patronale*, c'est-à-dire celle de l'ouvrier petit patron, parce que la domestique, exige moins de capacité et est par conséquent plus simple que la patronale. Ces deux genres de propriétés peuvent être représentés par le menuisier de campagne pour l'industrie domestique, et par le serrurier de ville pour l'industrie patronale.

La Propriété familiale de la petite industrie accessoire est la propriété d'un atelier de Fabrication ou de Transport qui n'est pas un moyen d'existence suffisant pour un simple ménage. Par le fait même que la Propriété de cet atelier constitue par définition un moyen d'existence insuffisant, elle doit se classer après la Propriété de l'atelier de l'industrie principale, qui constitue

un moyen d'existence suffisant. Il n'y a qu'un type, qu'une mesure d'un atelier constituant un moyen d'existence suffisant pour un simple ménage, tandis qu'il peut y avoir et qu'il y a mille mesures d'ateliers insuffisants pour ce but, suivant les degrés innombrables de cette insuffisance. Il est naturel de classer le type normal avant les dégénérescences. La propriété du paysan sabotier présente un assez bon exemple de cette dernière propriété.

Nous avons vu la Propriété familiale naître et se développer sous l'empire de la nécessité d'une production plus abondante. La Communauté a été brisée par le travail plus intense et chaque chef de ménage s'en est allé de son côté, excluant ses associés d'hier du Lieu qu'il s'était réservé. Avec la Propriété familiale, une solide race de paysans s'est formée, s'est implantée au sol, l'Industrie est née, la Fabrication s'est développée.

Mais si la Propriété familiale a permis cet accroisement dans la production; si elle a assuré, lors de la dissolution des Communautés, chaque ménage d'un foyer et d'un atelier, elle n'a pu, là surtout où elle était illimitée, rendre prévoyants tous ces petits propriétaires. Peu à peu les imprévoyants ont aliéné, lambeau par lambeau, cette Propriété, et se sont trouvés, et se trouvent encore chaque jour, sans propriété. Cependant ces imprévoyants ont besoin d'avoir un foyer où ils reposent, un atelier où ils travaillent, ils ont besoin de jouir, à un titre quelconque, de cette Propriété qu'ils ont laissé échapper de leurs mains. Il y a là une question sociale, comment est-elle résolue?

Il y a plus : cette Propriété familiale n'offre à celui qui la possède que peu de ressources pour entreprendre les grands travaux de l'Extraction, de la Fabrication et des Transports, si nécessaires à une société agglomérée sur un petit territoire; il faut donc aux grandes entreprises du Travail un régime de Propriété particulier; quelle est cette nouvelle Espèce de Propriété?

C'est ce que nous étudierons la prochaine fois.

(*A suivre.*)

Robert Pinot.

LA

FRANCE EN INDO-CHINE[1].

II.

LES RÉSULTATS DE NOTRE ADMINISTRATION; LES RÉFORMES NÉCESSAIRES (1).

Notre précédente étude a montré comment l'Indo-Chine ne se prête à aucun autre mode de colonisation que celui de l'exploitation commerciale, mode incomplet, très instable par nature.

D'autre part, nous avons vu que la population annamite, uniquement adonnée à l'exploitation directe du sol, offrait un type intéressant et même sympathique d'organisation sociale, modelé sur le régime communautaire. Mais de nombreux et caractéristiques exemples nous ont contraints de constater que la France, en imposant sa domination dans ces pays, y a introduit en même temps un système politique et administratif éminemment propre à les troubler, à les désorganiser, à les ruiner.

Les résultats d'un tel mode de gestion n'ont pas tardé à se faire sentir. Les voici dans toute leur désolante vérité.

I. — LES RÉSULTATS DE NOTRE OCCUPATION AU POINT DE VUE FRANÇAIS.

Au point de vue français, les résultats de notre occupation sont déplorables. Nous aboutissons au gâchis, au désordre, à l'impuissance les mieux caractérisés.

(1) Voir le premier article dans la livraison précédente.

Et d'abord, l'administration coloniale se montre en général d'une insouciance et d'une prodigalité inimaginables. En Cochinchine, dit M. de Lanessan, « l'énorme budget créé par le conseil colonial et l'administration préfectorale, dont la colonie a été dotée en 1879, est absorbé chaque année par un personnel trop nombreux et par des travaux improductifs... On m'a montré à Cantho un pont en pierre, œuvre des Ponts et Chaussées, sous lequel il ne passe pas d'eau, et sur lequel il n'existe pas de route. On se demande ce qu'il fait au milieu du marécage dans lequel il a été construit ». Nous ne savons même pas conserver les travaux utiles établis par les Annamites avant la conquête . « En Cochinchine même, nous avons laissé s'envaser les magnifiques canaux creusés jadis par les Annamites et nous n'avons fait que très peu de routes. » Il est vrai qu'on parlait beaucoup de construire des chemins de fer très profitables à leurs entrepreneurs, en vue de remplacer des canaux peu coûteux, mais arriérés au gré de ces colons avisés.

Voici un fait plus significatif encore : cette administration si nombreuse, si compliquée, n'a pas su seulement procurer à nos soldats des abris convenables et adaptés au climat! C'est M. de Lanessan qui le constate en ces termes : « Quand on arrive dans notre Indo-Chine après avoir visité les Indes anglaises, on éprouve à la vue de nos soldats et de leur installation un sentiment très pénible. Autant les soldats anglais sont propres, bien tenus, bien logés et bien nourris, autant les nôtres sont malpropres, négligés, mal nourris et mal logés. »

En revanche, l'administration a su procurer à ses amis de jolis bénéfices. En 1886, au Tonkin, comme elle manquait de locaux pour loger ses approvisionnements, elle passa un marché avec un entrepreneur qui s'engageait à construire les bâtiments nécessaires : elle lui alloua un loyer annuel de 180.000 francs pour des magasins valant 600.000 francs; soit un revenu de 30 0/0 par an. (De Lanessan.)

Voici encore un plaisant exemple de ce gaspillage. La justice française installée au Cambodge a coûté en 1887, selon le même observateur, 74.000 francs. Or, en trois mois, le tribunal de Pnom-Penh, la capitale, n'a eu à juger pour tout procès « qu'une contes-

tation entre une cabaretière et deux chanteurs ambulants ». Et l'on réclame contre l'inactivité de nos tribunaux d'arrondissement! Ils sont surchargés de besogne, si on leur compare leurs collègues du Cambodge.

Ces fonctionnaires si peu occupés cherchent à tuer le temps en se disputant les uns les autres. Les conflits sont facilités d'ailleurs par les nuances que nous avons signalées dans l'organisation générale du pays. M. de Lanessan dit à ce propos : « Au moment où je visitai l'Annam, *le plus déplorable désordre régnait dans l'administration du protectorat.* La Cochinchine, qui, sous prétexte de pacification, venait de s'emparer du sud de l'Annam, y avait placé un administrateur dont les actes étaient ceux d'un principicule indépendant et autonome. Il avait affermé les douanes du Binh-Thuan et du Khanh-Hoa, etc. Mais l'administration des douanes du Tonkin ne reconnaissant ni son autorité ni les mesures prises par lui, *les jonques étaient à chaque instant exposées à payer deux fois les droits.* »

Au Cambodge, même situation : « La seule administration française importante et entièrement organisée du Cambodge, celle des contributions indirectes, échappe presque totalement à l'action du résident général. Les agents de cette administration ne reconnaissent pour ainsi dire pas son autorité ni celle des résidents. Bien plus, ils ont la prétention de jouer le rôle d'agents politiques, s'occupent de choses qui leur sont entièrement étrangères, engagent les dépenses sans que la Résidence en soit prévenue, en un mot se comportent trop souvent comme s'ils représentaient l'administration politique du protectorat. »

Au Tonkin, les choses ne vont pas autrement. Le *Temps* du 17 avril dernier contenait en effet ce récit instructif : « Un fait tout récent va me servir d'exemple pour vous montrer comment la question des pirates est traitée au Tonkin : le vice-résident de Monkay signalait dernièrement de nombreuses bandes chinoises dans sa province, laquelle a une importance particulière en raison de sa proximité avec la Chine. Non seulement ce vice-résident demandait d'urgence des ren-

forts, mais encore il informait les exploitants européens de quelques mines voisines qu'ils devaient déguerpir au plus vite. Immédiatement l'*Avenir du Tonkin,* journal du parti militaire, public que tout est perdu à Monkay, tandis que le *Courrier de Haïphong,* organe du régime civil, affirme que c'est à tort qu'on s'affole et que le vice-résident est en train de désorganiser les exploitations naissantes par ses faux avis. Sans vous donner tous les détails de cette polémique, permettez-moi de vous en fournir la conclusion d'après le journal même qui approuvait le vice-résident de Monkay. L'*Avenir du Tonkin* du 4 mars s'exprime ainsi : « M. le vice-résident de Monkay, autour duquel « on a fait tant de bruit pour rien, resterait à son poste, l'admi- « nistration s'étant enfin aperçue qu'il n'y avait rien à lui imputer « et que les mouvements signalés sur la frontière étaient exacts. « Tout provient, dit-on, d'un malentendu, ou plutôt d'une prise « de possession par les troupes chinoises d'une partie du territoire « de la frontière, qui jusqu'alors avait été considérée comme nous « appartenant *et qui aurait été cédée à la Chine sans que M. le « vice-résident de Monkay en ait eu connaissance.* » Si vous voulez bien remarquer que cette question des pirates chinois de Monkay a agité sérieusement l'opinion publique au Tonkin, vous avouerez qu'il est sincèrement regrettable qu'on cède des parties de territoire à la Chine sans en informer le résident français qui gouverne la province intéressée. Cet exemple, que j'ai pris parce qu'il est tout frais et qu'il arrive après l'aventure de Cho-Bo, démontre que chaque fonctionnaire est livré à ses propres inspirations, qu'il envisage la question de la piraterie à son point de vue et opère pour son compte bien ou mal, dans la région qu'il est supposé administrer. »

Voilà les faits; ils sont assez précis et significatifs pour se passer de commentaire. Ajoutons seulement ceci : cette anarchie déplorable, qui paralyse notre administration, agit par contre-coup sur les autorités locales dont nous avons parlé dans le précédent article. Celles-ci, recevant des ordres de tous côtés, ne savent plus auquel entendre, et le désordre pénètre jusque dans le sein des petites communes annamites.

Joignez à tant de causes de trouble l'instabilité des agents, le Tonkin a eu dix-huit gouverneurs en quinze ans, comme l'Algérie cinquante et un en cinquante-deux ans! et vous vous rendrez un compte à peu près exact du gâchis dans lequel nous avons plongé ce pays.

L'ingérence du Gouvernement central dans les affaires indo-chinoises est en outre poussée jusqu'à l'absurde. Ce dernier abus produit des résultats tout à fait caractéristiques. Le 20 novembre 1888, un ancien gouverneur, M. Constans, disait à la tribune de la Chambre des Députés : « Pendant mon séjour en Indo-Chine, je me suis trouvé sous les ordres de plusieurs ministres de la marine et de quatre sous-secrétaires d'État successifs. En arrivant, j'eus à comparer mes instructions avec celles du général Begin, commandant en chef des forces militaires; *elles étaient directement opposées*. Il fallait en appeler à l'administration supérieure; elle nous donna tort à tous les deux... Quand je suis arrivé, trois colonnes étaient en marche : on m'a demandé d'en organiser deux autres; j'ai demandé pourquoi, à quoi elles servaient? On m'a répondu : *Nous n'en savons rien;* LES EXPÉDITIONS ONT ÉTÉ ORDONNÉES DE PARIS, on les a entreprises, il faut les achever. »

M. Blanchy, président du Conseil colonial à Saïgon disait aussi en 1888 : « Notre principal danger réside dans notre instabilité, et je ne veux point parler ici de l'instabilité des personnes, mais de l'instabilité même de nos institutions. N'avez-vous point vu paraître dans les deux dernières années cette série de décrets bizarres se supprimant, se modifiant les uns les autres avant même qu'ils soient arrivés jusqu'à nous... Qui donc aurait l'imprudence de projeter un établissement durable dans un pays où les valeurs immobilières peuvent baisser de vingt à quarante pour cent *sur un simple caprice ministériel?* la stabilité nous est avant tout nécessaire. »

Enfin, le *Temps* du 14 avril dernier rendait compte du fait suivant : « L'ingérence du ministère dans des questions de détail a amené une protestation de la part du conseil municipal de Haïphong; ce dernier a refusé de voter le budget de 1891 tel

qu'il a été remanié par la résidence supérieure *à la suite des rectifications reçues de Paris.* Le budget municipal, adopté en premier lieu par le conseil, avait été préparé avec le plus grand soin par M. Chavassieux, résident-maire, puis approuvé par le résident supérieur et par le gouverneur général. Et voilà que maintenant, en plein mois de mars, la ville se trouve sans budget arrêté pour 1891. » Après cela il faut tirer l'échelle; les bureaux de Paris réglant le budget d'une ville du Tonkin, dont le maire est d'ailleurs un fonctionnaire, n'est-ce pas le modèle du genre? Et peut-on s'étonner de voir le désordre partout?

Et cependant, est-il donc besoin de tant d'agents, de tant de précautions, de tant de combinaisons bureaucratiques pour gouverner ce pays si foncièrement paisible et facile à conduire! Non, certes; il suffit souvent d'un homme intelligent, expérimenté, au courant de la langue et des usages du pays, pour contenir une province entière. « L'exemple de M. Brière à Nam-Dinh, dit M. de Lanessan, prouve qu'un seul administrateur habile suffit à l'exercice de toutes les fonctions du protectorat dans la plus vaste et la plus peuplée des provinces du Tonkin. » Cette province compte à elle seule deux millions d'habitants.

Les effets d'un tel régime sur la colonisation et le commerce sont aisés à prévoir; ils ne peuvent être que mauvais.

Les personnes disposées à tenter quelque chose pour mettre en valeur les richesses naturelles du pays rencontrent mille obstacles. On leur fait subir des délais interminables, on leur impose des formalités sans nombre, on les tient sous le coup d'un contrôle tracassier. C'est là ce qui fait dire à M. J. Chailley : « Sauf de très rares exceptions, on peut dire que le peu qui a été fait au Tonkin l'a été par des colons, mais non pas par l'administration, ou avec l'aide de l'administration, et quelquefois l'a été contre le gré de l'administration. »

Quant au commerce, on a fait exactement tout ce qui pouvait l'entraver ou même le tuer tout à fait. Pour se procurer de l'argent, l'administration a établi une foule de taxes sur le mouvement de la navigation : droits d'entrée, de sortie, de cabotage fluvial et maritime, de tonnage, d'ancrage, de phare (sans

qu'on puisse trouver trace, d'ailleurs, au moins dans la plupart des cas, de phares, de bouées ou de quais). Au Cambodge, après avoir exigé la suppression des douanes intérieures en 1884, on ne tarda guère à les rétablir sous une autre forme (un droit à la circulation), mais au profit du trésor colonial. La Cochinchine faisait une exportation considérable de paddys (riz brut) et de riz, des droits de sortie exagérés en ont arrêté la demande. Enfin l'une des plus grosses fautes que nous ayons commises dans ces pays, c'est l'application faite à l'Union indo-chinoise, en 1881, de notre tarif général des douanes, frappant de droits très élevés toutes les importations étrangères. Cette mesure a été un coup mortel pour le commerce, parce que, nous l'avons dit, la France ne pouvait à aucun point de vue remplir le vide laissé dès lors par l'abstention du commerce anglais, chinois ou allemand. M. de Lanessan dit à ce propos : « Il est manifeste qu'en établissant les tarifs de l'Indo-Chine, les administrations métropolitaine et locale se sont préoccupées de toute autre chose que de protéger l'industrie française. Ou je me trompe fort, ou ce qu'elles ont voulu par-dessus tout, c'est créer au trésor de l'Indo-Chine des ressources susceptibles de combler ses déficits. Plus besoigneuses qu'intelligentes et expérimentées, elles ont saisi l'occasion que leur fournissaient les protectionnistes de la Chambre ; sous prétexte de tarifs protecteurs, elles ont créé un tarif essentiellement fiscal. »

En d'autres termes, l'action des causes signalées plus haut amenant un âpre besoin d'argent, on ruine le pays pour s'en procurer, on tue sottement la poule aux œufs d'or.

Selon M. de Lanessan, qui écrivait en 1889 : « Déjà on signale une diminution considérable de toutes les affaires, le départ de très nombreux trafiquants et ouvriers chinois, des faillites nombreuses, le mécontentement des indigènes qui fait craindre des troubles. » M. J. Chailley exprime la même idée en d'autres termes. « Ainsi, dit-il, ce pays, qui est une route commerciale, on l'a hérissé de barrières artificielles au nord et au sud, à l'est et à l'ouest ; ce peuple, qui ne demande qu'à travailler et à échanger, on lui a rendu le commerce impossible, soit en fermant

l'entrée du pays aux marchandises européennes par un tarif de douanes insensé, soit en arrêtant, par un contrat de fermes d'opium, qui est un chef-d'œuvre de sottise, le trafic entre le Yunnam et le Tonkin ; ces meurt-de-faim, qui ne demandaient qu'à déposer les armes contre un morceau de pain assuré, on les a réduits à la misère en ne sachant ni leur ouvrir au nord et à l'est des régions sûres où cultiver leurs champs, ni les faire vivre des travaux publics indispensables dans un pays neuf; enfin, ces pirates de profession que quelques travaux de fortification judicieusement placés ou des voies de communications nouvelles, canaux, routes, chemins de fer, soit commerciaux soit stratégiques, auraient chassés de presque tous leurs repaires, on leur a comme abandonné une fraction du pays, sauf à la reconquérir plus tard au prix des plus cruels sacrifices. »

Ce n'est pas tout encore; les tracasseries bureaucratiques ajoutent aux rigueurs du fisc; ainsi, de déplorables règlements sont aggravés par la manière dont on les applique. « Le douanier français ne se contente presque jamais de la déclaration qui lui est faite par l'indigène; il fait débarquer des marchandises, les compte, les pèse, estime les objets un par un et se montre toujours disposé à dresser un procès-verbal contre une contravention quelconque à des règlements que l'indigène ne connaît même pas. S'il est à déjeuner ou s'il fait sa sieste, si l'heure de la fermeture du bureau a sonné lorsque la barque passe, il faut que celle-ci s'arrête et qu'elle attende pendant des heures et même des journées entières. (De Lanessan.)

Un autre auteur, M. J. Laffitte, cite dans le même sens ces deux faits topiques : une jonque chinoise, expédiée d'un point privé de bureau de poste à un autre point également sans bureau reçut de son propriétaire des lettres à porter, que cet homme scrupuleux *avait revêtues d'un timbre-poste*. Visitée en douane, la jonque fut arrêtée et le patron condamné à 100 francs d'amende pour port illégal de correspondance! Un navire anglais naufragé en pleine côte d'Annam dut payer des droits d'entrée sur les objets sauvés, et, en outre, on réclama au capitaine *des droits de port et de phare, alors que la côte n'of-*

frait ni abri ni éclairage. On assure que l'Anglais trouva la chose un peu forte, et il n'avait pas tort.

Toutes ces mesures ne semblent-elles pas calculées comme à plaisir pour entraver les relations économiques, décourager les initiatives, et arrêter le commerce européen? Or, encore une fois, nous ne pouvons faire en Indo-Chine que du commerce, ou à peu près. Par suite, les agissements de l'administration tendent directement à nous rendre inutile une conquête déjà si coûteuse, et de plus à couper court aux relations précédemment établies par les Européens. Voilà pour ce qui concerne ceux-ci; que dirons-nous au sujet des indigènes?

II. — LES RÉSULTATS DE L'OCCUPATION FRANÇAISE AU POINT DE VUE INDIGÈNE.

Si les Français, les autres Européens et aussi les Chinois, souffrent de cet état de choses, les Annamites en pâtissent plus encore. Nous savons par tout ce qui précède combien ils sont troublés dans leur vie publique par l'ingérence aveugle ou abusive des fonctionnaires français. Leur vie privée subit elle-même de véritables bouleversements, par l'effet des mêmes causes. Le régime commercial prohibitif de 1887 a fait hausser les prix d'un bon nombre d'articles de consommation. De plus on les rançonne de toutes les façons. Ils ont à supporter d'abord les conséquences de fréquentes expéditions militaires : réquisitions, logements, corvées de transports, etc. M. de Lanessan dit à ce propos : « L'Annamite est habitué aux corvées, mais les mandarins ont soin de ne jamais l'éloigner beaucoup de son village. Notre manière de procéder est toute différente. Des coolies levés au début d'une expédition ne reviennent qu'avec elle, c'est-à-dire au bout d'un, deux ou trois mois, quand ils reviennent... Un médecin me racontait que souvent le sel faisant défaut par suite de l'incurie de l'intendance, les coolies étaient réduits à manger leur riz sans assaisonnement; au bout de quelques jours ils avaient la dysenterie. Parfois le riz lui-même

manquait et l'on donnait à ces malheureux, après une pénible journée de marche, du paddy (riz brut) qu'ils n'avaient aucun moyen de décortiquer et que la plupart étaient obligés de laisser de côté au risque de mourir de faim. La province de Bac-Ninh a été décimée par les levées de coolies, et les habitants ont fini par abandonner leurs villages afin d'échapper à notre contact. J'ai pu voir moi-même sur la route de Phu-Lang-Tuong au Kep (Tonkin) les ruines de nombreux villages et les traces d'immenses rizières transformées en marécages. »

Les fonctionnaires civils imposent de leur côté aux indigènes de fréquentes corvées qui, pour être moins longues et pénibles, n'en sont pas moins vexatoires, onéreuses et arbitraires. On requiert des coolies pour expédier des dépêches, conduire des jonques, tracer des routes en montagne, transporter du matériel, etc., etc., et cela *sans payer,* bien entendu.

Mais le moyen d'exploitation le plus général et le plus efficace, c'est l'impôt. On a augmenté les taxes anciennes, et on en a imaginé de nouvelles. (De Lanessan.) L'ensemble pèse lourdement sur ce peuple de petites gens. Et pourtant il ne suffit pas encore pour satisfaire au gaspillage que nous avons signalé. On emploie en outre, pour tâcher de combler le déficit, des procédés inavouables, comme la mise en ferme de maisons de jeu, cette fameuse affaire qui a fait du bruit en France il y a quelque temps. Elle vaut la peine d'être résumée ici.

D'après M. de Lanessan, « le gouvernement indigène de l'Annam a toujours sévèrement interdit les maisons de jeu et frappé de peines sévères les gens qui provoquent au jeu. » Mais l'administration française s'est montrée infiniment moins scrupuleuse. A peine maîtresse de la Cochinchine, elle chercha « dans le fermage des jeux un moyen de se procurer des ressources dont la colonie naissante avait le plus grand besoin ». Les suites naturelles de ce procédé immoral ne tardèrent pas à se faire sentir. En effet, les Annamites, comme tous les individus sortis de souche communautaire, sont fort imprévoyants. Aussi les jeux de hasard, avec leurs promesses et leurs émotions, les attirent-ils irrésistiblement. Comme toujours, la perte et la ruine atteignent

en peu de temps l'immense majorité des joueurs, qui trop souvent se laissent ensuite aller au désordre et même au crime. « Le vol, dit M. de Lanessan, d'abord discret et dissimulé, puis la piraterie, *sont les phases consécutives d'une évolution provoquée dans les maisons de jeu.* C'est ainsi que sont nées en Cochinchine la plupart des insurrections. »

En 1875, on se décida enfin à supprimer cette cause de ruine, de démoralisation et de révolte. Mais en 1885, le besoin d'argent s'aggravant, on eut l'idée de recourir de nouveau à cette source infâme. Le gouverneur général, avant de se décider, crut devoir ouvrir une enquête préalable parmi les fonctionnaires et les principaux indigènes. Ils se montrèrent presque unanimes pour repousser cette fâcheuse idée; mais l'année suivante, en 1886, les maisons de jeu n'en furent pas moins réouvertes sous la fausse enseigne de *Bourses de Commerce*, affermées à des Chinois moyennant deux millions et demi par an. On se borna à en interdire l'entrée aux Européens, et, en même temps, on imposa aux fermiers de ces prétendues Bourses l'abonnement à dix journaux français; comment ceux-ci auraient-ils pu médire de leurs abonnés? (De Lanessan.)

En présence des résultats obtenus et des plaintes nombreuses qui s'élevaient de toutes parts, il fallut fermer les Bourses de commerce en juin 1887; mais on les remplaça de suite par huit « Cercles », bientôt fermés à leur tour, rouverts de nouveau quelques mois après, et ainsi de suite.

Au Cambodge, dit encore M. de Lanessan, le jeu sévissait avec d'autant plus de fureur, que « nous avons organisé le protectorat et les finances du Cambodge de telle sorte, que les jeux sont à peu près la seule source de revenus laissée par nous au roi pour payer les dépenses de sa cour et de l'administration indigène. » Depuis lors, le scandale est devenu tel qu'on a obligé Norodom à fermer ostensiblement les tripots.

« Au Tonkin, écrivait en 1889 le même auteur, la ferme des jeux est aussi florissante que possible. En 1886, elle fut concédée par Paul Bert moyennant une redevance de 600.000 francs. A ce propos on m'écrit : Nous avons eu pendant plus de trois se-

maines à Hanoï des incendies tous les soirs à la même heure... La cause, c'est l'extension formidable qu'ont prise les maisons de jeu depuis que le gouvernement français a tenté de se créer des revenus en exploitant le principal vice des Annamites. »

Seul, l'Annam proprement dit a pu échapper à cette plaie. Mais grâce à qui? A son gouvernement indigène, lequel s'est constamment et énergiquement refusé à employer ce procédé misérable, donnant ainsi à ses dominateurs européens une haute leçon de moralité politique et de bonne administration.

Nous avons spéculé encore sur un autre vice grave des Annamites : sur leur goût excessif pour l'opium. Le commerce de cette drogue a été monopolisé et affermé. Il en est résulté une contrebande active qui aide et recrute la piraterie.

Tel est le sort des indigènes entre nos mains. Le résultat final est aisé à prévoir. Désorganisés par notre administration, ruinés par nos impôts et nos exactions, démoralisés par nos maisons de jeu, poussés à la contrebande par nos monopoles et nos tarifs, les Annamites tombent dans le désordre et s'abandonnent en grand nombre à la piraterie, qui n'est ici qu'une forme de la rebellion. Patriotes armés contre une domination qui les opprime, et demi-brigands pour vivre, ces hommes se forment en bandes qui infestent presque toute l'Indo-Chine française. Cependant la Cochinchine, solidement occupée, l'Annam où nous ne sommes pas maîtres absolus, en souffrent moins que le Cambodge et surtout le Tonkin. Dans cette dernière région, la disposition des lieux favorise les pirates, en leur offrant un abri sûr dans les montagnes abruptes et boisées qui l'enveloppent. De plus, la population, fort serrée, souffre énormément de nos procédés. Les corvées et réquisitions, par exemple, poussent beaucoup d'hommes au désespoir et à la fuite vers la montagne. Un ancien gouverneur général, M. Constans, disait en 1888 (1) : « On prend les hommes comme on peut, on les force à venir; lorsqu'ils sont fatigués, ils s'échappent et si on veut aller les quérir pour leur appliquer une peine quelconque, ils prennent la clef des champs, et une fois hors de

(1) Discours à la Chambre, 20 novembre 1888.

chez eux, il faut bien qu'ils vivent, et ils se font pirates. » On peut citer encore la fameuse et récente affaire de Cho-Bo, où un chancelier de résidence, M. Rougery, fut assassiné par une bande à la suite de l'emprisonnement peu justifié du neveu d'un chef Muong (1). Cette bande fit coup double en pillant la Résidence et en s'emparant d'un certain nombre de fusils, avec 40.000 cartouches, qu'on avait eu l'imprudence d'y accumuler.

Les tirailleurs indigènes, que nous avons levés en grand nombre à un moment donné, puis licenciés brusquement, ont fourni aussi beaucoup de recrues à la piraterie; dès leur période de service sous nos drapeaux, ils trouvaient moyen d'être utiles aux pirates en leur vendant ou donnant des cartouches, ou même des fusils volés ou emportés par désertion. M. de Lanessan disait en ce sens : « La plupart des bandes qui désolent actuellement les provinces d'Haï-Dzuong, de Bac-Ninh, d'Hanoï et de Son-Tay sont formées en majeure partie d'anciens tirailleurs. » Une cause analogue apporte au brigandage d'autres recrues. Dans les provinces de Chine autres que le Petchili, on fait des levées au besoin, puis le soldat est licencié. Beaucoup se font pirates plutôt que de revenir au travail. Chassés par la gendarmerie chinoise, ils fuient au Tonkin. Ce ne sont plus là des patriotes, des rebelles, mais bien de purs brigands dont les avides déprédations ajoutent un élément de plus à l'horreur de la situation.

Il résulte de tout ceci que la piraterie sévit avec une intensité extraordinaire dans ce malheureux pays. On ne s'en rend pas bien compte à la simple lecture des journaux, parce que la géographie du Tonkin n'est pas dans toutes les mémoires. Mais en examinant les choses de près, on voit que les rebelles ou les pirates (il y a synonymie dans les termes dans le cas actuel), sont partout et « travaillent » avec une audace qui est la meilleure preuve de notre faiblesse. Du reste, un exemple pris entre cent fera bien comprendre la situation.

Le *Calédonien*, courrier du Japon et de Chine, avec escale à Saïgon, arrivé à Marseille le 10 avril dernier, apportait,

(1) V. *Journal des Débats* de mars 1891.

d'après le *Temps* du 11, les nouvelles suivantes du Tonkin :

« La colonne qui opère dans la région ouest de *Caobang* a rencontré une forte résistance de la part des bandes établies depuis longtemps dans la contrée. — Une bande, chassée du *Ngé-An* depuis deux mois, a reparu et a été surprise par la garde civile du *Than-Hoa*, qui lui a enlevé un convoi et fait de nombreux prisonniers. — Une rencontre a eu lieu dans le *Bay-Say*, entre 250 gardes civils et de fortes bandes de pirates. La garde civile a perdu 11 hommes, dont un garde principal, et a eu 30 blessés. Quand les secours sont arrivés, les pirates avaient disparu dans la direction du canal des rapides. — Le 1er mars, le résident de *Son-Tay* a reçu dix rapports lui signalant de nombreux actes de piraterie dans la région des Muongs : le poste de *Phu-Anh-Binh* est entouré par de fortes bandes qui lui rendent les communications impossibles; une bande menace *Cho-Bo*, mais des mesures sont prises pour la repousser ». Or il est essentiel de noter que :

Cao-Bang est un point situé dans l'extrême nord du Tonkin;

Than-Hoa est placé, au contraire, à l'extrême sud, près de la côte; c'est un chef-lieu de la province la plus méridionale de l'Annam proprement dit, en dehors du Tonkin, par conséquent;

Le Bay-Say et le canal des rapides sont situés au cœur du Tonkin, entre Hanoï, la capitale et la ville importante de Bac-Ninh;

Enfin Son-Tay et les localités citées plus haut, qui en dépendent, occupent le sommet du delta, à l'entrée de la région montagneuse.

Conclusion : Presque toutes les parties du Tonkin étaient encore, au début de cette année 1891, livrées aux excès de la piraterie. Les environs même de la capitale manquaient totalement de sécurité.

Un témoin oculaire, Mgr Puginier, écrivait en janvier dernier : « La piraterie a tellement fait de progrès et s'est tellement généralisée, surtout depuis deux mois, que, dans la seule province de Hà-Noï *il ne se passe pas un jour où l'on ne signale deux ou trois villages pillés ou brûlés*, en tout ou en partie. Cependant,

je sais positivement qu'on ne les signale pas tous, de peur de s'attirer de plus grands malheurs. Dans la dernière quinzaine, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de personnes de différents endroits. Un jour, des notables de six cantons se trouvèrent par hasard ensemble chez moi. Je leur demandai, à chacun, le nombre des communes de leur canton et le chiffre de celles qui ont été piratées dans l'espace des quatre derniers mois. Voici ce que j'ai appris : les six cantons forment ensemble un total de vingt-neuf communes, et sur ces vingt-neuf, il y en a eu dix-huit piratées, en tout ou en partie, en moins de trois mois. Quelques-unes l'ont été deux et même trois fois. »

Nous disions tout à l'heure que la rébellion, quoique moins active dans les autres parties de l'Indo-Chine, n'était pas cependant localisée au Tonkin. En voici la preuve. Le *Temps* du 28 avril dernier publiait la note suivante : « Les dernières nouvelles parvenues de la province de Vinh (Annam), à la date du 18 mars, annoncent que, grâce à l'activité et à l'énergie vraiment extraordinaire de M. le vice-résident Damade, officier démissionaire, une grande partie des rebelles ont abandonné la province et se sont réfugiés dans la montagne. » Il est fort probable que ces rebelles réfugiés dans la montagne n'ont pas tardé à redescendre.

Les procédés employés pour réprimer la piraterie sont d'ailleurs rarement aussi efficaces. Au Tonkin, on expédie dans diverses directions des colonnes de troupes, convoyées par de nombreux coolies de corvée. Ces colonnes dévastent le pays pour « l'épouvanter », frappant « amis et ennemis ». Les gens paisibles, exaspérés, rejoignent es pirates, qui passent entre les colonnes et s'échappent. Soldats et coolies reviennent épuisés, et bon nombre d'hommes entrent à l'hôpital. Ces expéditions, dit M. de Lanessan, coûtent horriblement cher pour un résultat nul. On a calculé que le vin transporté pour le ravitaillement d'une colonne au delà de Lao-Kaï *revenait à 8 francs le litre!* En définitive, les expéditions font dépenser beaucoup d'argent, et, ce qui est pire, beaucoup d'hommes, sans atteindre le résultat cherché, car elles ne parviennent pas à effrayer ou à comprimer les rebelles et

pirates (il faudrait pour cela occuper tout le pays, et on l'a essayé sans pouvoir continuer, cela coûtait trop cher); elles réussissent encore moins faire à disparaître les causes de ce déplorable état de choses.

Est-il donc impossible d'arrêter la piraterie? est-ce un mal endémique, inguérissable? Nullement, c'est chose au contraire extrêmement facile. Il suffit de rendre à ces malheureux ce que nous leur enlevons, c'est-à-dire la libre disposition de leur vie municipale et familiale, la liberté de travailler sans être dérangés à chaque instant par des réquisitions et des corvées, la modération dans les taxes intérieures et douanières. A l'époque où M. de Lanessan visitait le Tonkin, la province de Nam-Dinh, avec deux millions d'habitants, était absolument tranquille sous la direction des autorités locales, avec huit cents miliciens indigènes et un résident bien au courant du pays, qui laissait agir les forces locales. Un an après, le pays était sillonné de colonnes qui procédaient à des exécutions sommaires, et les rebelles faisaient des coups de main jusqu'aux portes d'Hanoï. D'après M. J. Chailley, un officier intelligent chargé d'une expédition, le commandant Servières, se trouvant en présence d'une bande de sept cents pirates, entra en pourparlers avec eux avant de les attaquer. Chargé d'ouvrir une route militaire, il leur offrit du travail, et les enrôla « sans coup férir ».

On voit par ce qui précède que le sort fait aux indigènes par notre domination est tout à fait digne de pitié. C'est là de l'oppression bien caractérisée ; et cette oppression est si dure, si ruineuse, si insupportable, que ces gens doux, laborieux et paisibles en règle, vont jusqu'à prendre les armes pour essayer de délivrer leur pays de notre présence, et sont trop souvent réduits à vivre de brigandage.

III. — CARACTÈRE INSTABLE ET PRÉCAIRE DE NOTRE DOMINATION EN INDO-CHINE.

Les effets de notre occupation en Indo-Chine sont donc en définitive mauvais à tous les points de vue. Nous sacrifions les intérêts

des indigènes, et nous ne servons pas intelligemment les nôtres. A part les quelques centaines de fonctionnaires qui troublent le pays sous prétexte de le diriger, personne ne se déclare satisfait. Les colons se plaignent, les indigènes se révoltent. *C'est pourquoi notre domination garde indéfiniment un caractère* INSTABLE, FRAGILE ET PRÉCAIRE. Je vais le démontrer par de nouveaux témoignages, très faciles d'ailleurs à rassembler, car c'est là une impression unanime chez ceux qui ont vu. M. de Lanessan d'abord s'exprime ainsi en parlant du Tonkin : « Le pays est pacifié, mais l'état des esprits y est tel, *que personne ne serait étonné de le voir se soulever tout entier, du nord au sud et de l'est à l'ouest,* à la première occasion. »

Mgr Puginier est absolument du même avis : « Tous ceux qui voient un peu clair dans les affaires du Tonkin et qui savent apprécier à leur juste valeur les regrettables événements qui se passent et vont en se compliquant de jour en jour, tous ceux-là s'accordent à dire que des soulèvements se préparent et que nous verrons de grands malheurs. J'ai vu bon nombre de Chinois et d'Annamites intelligents et pratiques, qui ne s'étaient pas communiqué leurs impressions, me parler tous avec conviction dans le même sens. »

Un missionnaire écrivait récemment du Tonkin : « Au Tonkin, tout va de mal en pis, ou, pour mieux dire, le pays marche à sa ruine... Le pays est à la lettre réduit à la misère, et cette misère s'aggrave de jour en jour... Actuellement, chrétiens et infidèles ne songent qu'à fortifier leurs villages et à acheter des armes. »

Selon M. J. Chailley : « A l'heure actuelle, les fonctionnaires, même les meilleurs, se sentent impuissants et demeurent inactifs; les colons sont à bout de courage, et les indigènes à bout de patience ; le commerce est languissant ; ce pays, naguère si vivace, a l'air d'un mourant. »

Enfin, un correspondant du *Temps* écrivait en avril dernier : « En prenant pour point de départ l'année 1885, la fin de la campagne, jamais peut-être notre colonie n'a traversé une époque aussi remplie, pour les colons, de doutes anxieux, de désirs ar-

dents d'entreprendre enfin quelque chose. Toute la question est là : « Qu'est-ce que la métropole fera décidément pour mettre le Tonkin en valeur? En premier lieu, elle devrait lui donner un gouvernement local bien établi et des fonctionnaires stables : c'est le contraire qu'elle fait. Le gouverneur général, toujours suspendu au fil télégraphique le reliant avec le sous-secrétaire d'État, sollicite de Paris le mot d'ordre pour trancher les questions les plus infimes! Et au-dessous du gouvernement général, quels rouages? En ces derniers jours encore, rien que des officiers et des fonctionnaires par intérim : résident supérieur, général commandant les troupes, ingénieur-directeur des travaux publics, etc., tous par intérim! »

Plus récemment encore, en mai dernier, M. U. Pila, arrivé du Tonkin depuis quelques jours, disait dans un rapport adressé à la Chambre de commerce de Lyon : « Entre le Tonkin que j'ai visité en 1886, alors presque complètement pacifié, naissant à une activité commerciale pleine de promesses, et le Tonkin que je viens de voir, la désillusion est grande : la sécurité n'existant plus en dehors des grandes villes; la contrebande et la piraterie organisées et menaçantes; le commerce né d'hier menacé dans son existence; les colons français et asiatiques découragés et prêts à l'abandonner, telle est la situation! »

Il est bien évident que ni les Annamites proprement dits ni les Cambodgiens ne sont plus heureux ni plus favorables à notre domination que les Tonkinois. Là aussi l'insurrection menace et la crainte seule retient les indigènes prêts à se soulever au moindre signe de faiblesse. Une commotion politique en Europe allumerait presque sûrement en Indo-Chine un incendie destructif de notre domination. Telle est la perspective.

Sans vouloir nous attarder dans la voie difficile des comparaisons, nous rappellerons cependant que les Anglais sont nos voisins, ou peu s'en faut, en Indo-Chine. En trois étapes successives, 1826, 1852, 1885, ils se sont emparés de la Birmanie entière. Ont-ils employé les mêmes procédés que nous? Non certes. C'est un voyageur français qui le déclare : « Un de mes copassagers, qui a occupé à Calcutta une très haute situation, me donnait l'autre

jour des détails sur l'occupation de la Birmanie. Le vice-roi des Indes, me disait-il... désigna pour organiser la nouvelle conquête (celle de 1852), les fonctionnaires les mieux notés. *Nombre de déclassés venus d'Angleterre s'étaient présentés avec des lettres de recommandation émanant de personnalités influentes, mais ils furent impitoyablement écartés.* (Correspondance du *Temps*, 15 avril 1891.)

Un autre Français, M. Mahé de la Bourdonnais, employé durant quelque temps comme ingénieur en Birmanie, confirme le fait en indiquant les résultats de cette politique : « Il faudrait être de mauvaise foi, dit-il, pour nier les immenses progrès que la Birmanie a accomplis depuis qu'elle est sous la domination anglaise... Routes, canaux et chemins de fer, services réguliers de bateaux à vapeur, permettent d'amener à Rangoon, à Akyal, à Moulmein, et dans les principaux ports, quantité de marchandises recherchées en Europe et dans l'Inde, et dont les habitants n'avaient jamais su tirer le moindre parti. »

Le même auteur ajoute : « Les Ponts et Chaussées ont été l'objet de frais considérables; il existe tout un système de voies de communication dont l'exécution fut terminée en 1883. Les revenus de l'État démontrent que les derniers exercices ont été signalés par de grands progrès et par une prospérité générale. »

Le résultat est sensible : « En dix ans la population de la basse Birmanie s'est accrue de un million d'habitants ».

La comparaison n'est pas à notre avantage. Il est vrai que le système social de l'Angleterre est bien différent du nôtre, et que par suite les procédés employés ne sont pas les mêmes. Un petit nombre d'agents choisis et expérimentés régit la Birmanie anglaise et y facilite l'action d'un commerce vigoureux, hardi, bien organisé. Dans l'Indo-Chine française, une armée de fonctionnaires pris au hasard des influences politiques, dépourvus de toute compétence, foulent l'indigène et font toutes les maladresses capables de décourager l'initiative, déjà si peu accusée, d'un commerce affaibli par l'immixtion intempérante des pouvoirs publics.

Il résulte, en dernière analyse, des nombreux témoignages

énumérés plus haut, que, en Indo-Chine comme en Algérie, nous marchons, — ou plutôt nous courons, — vers un échec ruineux pour notre considération autant que pour nos finances, et cela grâce aux procédés employés, procédés qui sont du reste les mêmes dans les deux colonies. D'où vient donc cette fatalité qui nous pousse à agir partout de la façon la plus propre à nuire à nos propres intérêts, tout en faisant le plus grand tort aux races qui subissent notre domination? Elle provient d'une cause générale que nous allons exposer maintenant.

IV. — LES CAUSES GÉNÉRALES DE LA CRISE ACTUELLE.

La cause générale qui agit dans un sens si fâcheux sur l'ensemble de notre politique coloniale, et en particulier sur celle que nous suivons aujourd'hui dans nos établissements indo-chinois, n'est pas de récente origine. Elle nous a causé déjà, en Europe, et depuis plus de trois siècles, d'incalculables dommages. Sous l'influence de notre régime social, déséquilibré par l'action exagérée jusqu'à l'absurde de la vie publique, nous faisons des conquêtes répondant à des vues politiques et personnelles, mais non pas à des besoins nationaux. Nous occupons des territoires pour procurer du renom et de l'influence à nos souverains, à nos hommes politiques, et non pas pour faire place à une expansion de race, — qui n'existe pas d'ailleurs. En d'autres termes, nous sommes guidés, dans notre action extérieure, par des intérêts artificiels et momentanés, non pas par des tendances naturelles et permanentes.

On trouve précisément la preuve de ce fait dans les déclarations publiques de l'homme d'État qui a tant contribué à développer nos entreprises en Indo-Chine; M. Jules Ferry disait récemment dans un livre à sensation : « Pour nous, et pour tous ceux qui avaient gémi de cette faute irréparable (l'abandon de l'Égypte), l'occupation du Tonkin était d'abord une revanche de l'affaire d'Égypte. »

J'avoue qu'il m'est difficile de saisir la logique de cette poli-

tique. Entre l'Égypte et le Tonkin la différence est grande et la comparaison difficile. On voit bien là le côté tout artificiel des choses. Il s'agit de « prendre » avant tout ; et, quand un échec survient au cours d'une entreprise donnée, on croit obtenir une compensation en allant saisir quelque chose, n'importe quoi, à l'autre bout du monde, que l'on soit ou non en état d'utiliser sa conquête. On prend pour prendre, et voilà tout. Il serait aisé de prouver, l'histoire en main, qu'il n'est pas de politique plus étroite et plus imprévoyante, bien qu'elle affecte des allures grandioses et des visées glorieuses.

Mais, dit encore M. J. Ferry, « on n'est pas une grande puissance *en restant terré chez soi...! C'est en faisant des conquêtes au dehors que la France a repris son rang de grande puissance.* » Cette fois, nous tenons bien la formule. On n'est une « grande Puissance » qu'à la condition de faire la guerre, de vaincre, de conquérir des territoires et de dominer des peuples. C'est la formule essentielle des États à gouvernement centralisé. La France fut une « grande Puissance » avec Louis XIV, avec Napoléon Ier, et Napoléon III voulut aussi lui attribuer ce rôle; or ces trois noms, représentant trois règnes, rappellent aussi trois désastres : Malplaquet, Waterloo, Sedan. Quelle leçon ! Elle nous apprend que s'il est glorieux d'être vainqueur (car les hommes ont la sottise d'admirer ce qui les ruine), il est désastreux d'être vaincu, — et on l'est inévitablement quelque jour. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le vainqueur d'hier est écrasé à son tour, et fait place à la « grande Puissance » du moment. C'est là ce qu'on appelle justement le *jeu de la politique et de la guerre*. Or, jouer n'est ni plus prudent ni plus moral pour une nation que pour un individu. Un pareil jeu est même beaucoup moins excusable que tout autre, car s'il procure un gain à quelques joueurs principaux, il anéantit ou ruine un nombre immense d'hommes engagés malgré eux dans la fatale partie.

Cette formule de la « grande Puissance » est sortie d'une grave erreur, qui se perpétue elle-même avec la condition sociale éminemment artificielle, instable et faible qui est la nôtre. L'erreur consiste à croire que le bonheur, la grandeur et l'ex-

pansion des peuples sont l'œuvre de leur gouvernement. Cela est faux, radicalement faux. Les peuples ne peuvent être heureux, prospères, capables d'expansion, que par l'action infiniment multiple et infiniment efficace de la vie privée, et à la condition que celle-ci soit bien et fortement organisée. Alors le Gouvernement n'a qu'à suivre et à soutenir le mouvement par les moyens spéciaux mis à son service dans ce but. Mais s'il prétend marcher en avant et tracer les voies, il a mille et une chances de se tromper, de faire fausse route, de n'être point suivi, de compromettre enfin les intérêts qu'il a la prétention de servir. Mais en agissant de la sorte, l'État, tel qu'il est organisé chez nous, a suivi sa formule et obéi à sa tendance, qui le pousse à satisfaire tant d'intérêts personnels. Il a procuré d'abord à tel politique un renom, — toujours fugitif, car les inconvénients du système ne tardant pas à percer, ce renom dévie bientôt lui-même vers l'impopularité. L'État a surtout satisfait un certain nombre d'aspirants fonctionnaires, les a placés dans les postes coloniaux, où ils sont payés grassement et à frais communs par la métropole et le pays conquis, car celui-ci ne suffit jamais à payer la totalité des frais.

Que faudrait-il donc faire pour atténuer immédiatement le mal, puisque le remède véritable, le seul spécifique, une reconstitution sociale, n'est pas chose qui puisse se faire en un jour pour venir parer aux besoins du moment?

En fait, la réponse est assez facile. Elle est indiquée naturellement par le sens des abus que nous avons eu l'occasion de signaler. En voici les éléments essentiels.

V. — MOYENS IMMÉDIATS DE REMÉDIER A LA CRISE INDO-CHINOISE.

Une longue série de témoignages précis, circonstanciés, nous a montré d'abord que nous compromettons la situation de la métropole et la prospérité de la colonie, par le nombre exagéré et la qualité généralement médiocre de nos fonctionnaires. Il est donc évident que la première chose à faire consiste dans

la réduction du nombre de nos agents, et dans une sélection sévère des hommes appelés à cette tâche si délicate de gouverner tout un peuple. Il faut exiger d'eux des garanties de capacité, de moralité, et aussi la connaissance de la langue locale; il est indispensable en outre de les soustraire aussi complètement que possible aux influences politiques. Dans ces conditions le corps administratif français deviendrait un simple cadre de haute direction et de contrôle, établi au-dessus d'une administration indigène générale et locale aisée à recruter, parce que la nation annamite en fournit tous les éléments.

Ceci nous amène à traiter un point épineux.

Pour agir comme nous venons de le dire, il faudrait pouvoir ménager avec soin l'influence de la classe dirigeante, celle que l'on appelle communément la « classe des lettrés », parce qu'elle est en possession de cette instruction orientale qui consiste essentiellement à connaître par cœur et à savoir écrire les innombrables caractères chinois des livres religieux. L'influence de cette classe lui vient, d'ailleurs, non pas de cette instruction médiocre, mais bien plutôt de la condition sociale que lui assure, du moins dans ses rangs supérieurs, une quasi-richesse. C'est, en somme, une bourgeoisie formée par les chefs des familles les plus aisées; elle constitue la portion relativement éclairée, la *notabilité* de la nation, et, par suite, elle exerce sur la masse du peuple une action considérable. Cette catégorie sociale présente encore ce caractère important et bien d'accord avec sa situation, qu'elle conserve plus exactement que toute autre, avec plus de jalousie et de ténacité, les vieilles coutumes nationales. Comme partout, cette bourgeoisie est la partie la plus « conservatrice » de la nation; et elle est conservatrice au suprême degré, puisque le principe des peuples communautaires, c'est l'immutabilité.

Il résulte de là deux difficultés graves.

D'abord, nos fonctionnaires, qui tendent à absorber en eux tous les pouvoirs, se heurtent immédiatement à cette classe et n'ont qu'une idée : la déposséder de son influence pour supprimer l'obstacle qu'elle leur oppose. C'est ainsi qu'en Cochinchine ils ont évincé des fonctions administratives tous les notables et

ont élevé à leur place des gens sans aveu, dans bien des cas leurs domestiques et leurs agents. On ne peut concevoir une conduite plus inepte et plus oppressive, un plus sot mépris pour le peuple conquis. Nous aurons grand'peine à remonter ce courant, car nos fonctionnaires sont accoutumés à ne rencontrer devant eux aucune résistance, aucune organisation capable de gêner leurs mouvements.

En second lieu, cette entente avec les « lettrés » semble présenter des difficultés d'une autre nature à nos missionnaires, dont les travaux et la propagande pourraient aider singulièrement à la consolidation de notre autorité. Voici pourquoi. Les missionnaires trouvent en Indo-Chine un terrain bien particulier. Les Annamites n'ont pas de système religieux parfaitement organisé et dogmatique. Ils adorent bien, selon M. Silvestre, une divinité trinitaire indéfinie, principe de tout, mais dont la conception exclusivement philosophique reste au-dessus de la portée moyenne des esprits. Il semble que cette situation soit très favorable à l'œuvre propagandiste des représentants d'une religion aussi régulière dans ses dogmes et aussi précise dans ses rites que le catholicisme, aussi propre par conséquent à frapper l'esprit des foules. Mais cette œuvre a rencontré un obstacle imprévu, et surtout incompris.

Dans la réalité des choses, aucune race ne peut vivre sans pratiques religieuses. Il est à remarquer même que, plus les races sont développées au point de vue social, et plus la nécessité d'un culte s'impose. Les Anglais sont religieux avec passion; nos sociétés de francs-maçons et de libres-penseurs se créent un idéal quelconque et s'assujettissent à des rites compliqués, tout en raillant les pratiques des vieilles religions. Les Chinois, et après eux les Annamites, n'ont point échappé à cette loi. Faute d'une religion importée, ils ont organisé un culte national adapté directement à leur système social, sorti pour ainsi dire des entrailles mêmes de leur société : le Culte des Ancêtres. Le régime communautaire et patriarcal, qui fait du chef de famille une autorité éminemment respectable, un représentant naturel de Dieu sur la terre, a conduit tout naturellement aussi ces

peuples à une sorte de divinisation des ancêtres disparus dans la mort. Dès lors on s'explique le culte qui leur est rendu, culte minutieusement organisé d'après des règles qui correspondent, du reste, aux particularités journalières du fonctionnement de la famille patriarcale. Voilà pourquoi, justement, les « rites » dominent toute la vie familiale et même toute la vie civile : c'est qu'ils en sont sortis directement. « On peut dire qu'en Annam tout tient aux rites, en procède, ou s'y rapporte. » (J. Sylvestre.) Telle est la situation rencontrée à ce point de vue par les missionnaires.

Ils se trouvent, en définitive, il faut en convenir, en présence d'un culte d'allure *idolâtrique*, auquel les indigènes paraissent tenir avec une attache d'autant plus marquée qu'ils appartiennent à la classe supérieure. De là cette conclusion inévitable qu'il faut prendre corps à corps les faux dieux de cette religion païenne, les ébranler dans leurs fondements et les renverser. Mais ces hommes du zèle le plus admirable se heurtent là à une difficulté particulière, parce qu'en attaquant le faux culte il peut sembler qu'ils s'en prennent aux institutions familiales et civiles elles-mêmes. Il leur est arrivé ainsi trop souvent, de passer aux yeux des chefs de famille pour des perturbateurs publics, pour des sacrilèges qui sapaient les bases mêmes de la famille et de la société, en portant atteinte à l'autorité paternelle et au respect filial. Cette erreur fondamentale de leurs auditeurs explique les haines accumulées contre eux, et aussi l'insuccès relatif de leurs efforts, car peut-on considérer comme un résultat satisfaisant le fait de compter trois cent mille chrétiens dispersés parmi vingt millions d'âmes, après plus de deux siècles de prédication?

Un missionnaire, riche de vingt ans d'expérience, me disait récemment ces paroles significatives : « Quand nous convertissons un chef de famille, tout le groupe suit, à de rares exceptions près; au contraire, la conversion d'un individu pris isolément est chose difficile et rare. Quand le fait se produit, le néophyte est obligé de quitter sa famille; il est tenu parfois pour une sorte de révolté, de paria! »

Les missionnaires ont donc forcément contre eux les classes

indigènes les plus fortes et les plus influentes. Voilà pourquoi ils ont à redouter et à combattre les lettrés. Ils se rencontrent ainsi avec l'administration civile dans une tendance commune, quoique partant d'un point de vue bien différent du sien. C'est pour cela qu'on a pu dire en un certain sens : l'administration suit les inspirations et la politique des missionnaires!

Néanmoins, comme il est évident que le catholicisme range parmi les devoirs principaux du chrétien le respect éminent du père de famille et la soumission à sa légitime autorité, on peut croire que, le jour où les missionnaires verront plus clairement le sens des institutions qui se présentent à leur action, ils trouveront aussi le secret de ramener le culte des ancêtres aux proportions d'un simple respect filial, et arriveront à mettre le christianisme à la place des rites idolâtriques, en appuyant cette transformation sur la base solide de l'ordre social établi. La classe lettrée annamite, éclairée enfin, verrait ainsi tomber ses motifs de méfiance et d'animosité vis-à-vis des missions; il est même probable qu'elle se laisserait séduire par les côtés à la fois élevés et pratiques de la religion catholique, entraînant à sa suite la masse du peuple (1). Il serait alors plus facile de gagner et de conduire politiquement cette population déjà si paisible et si docile.

Mais ce n'est pas tout encore : si nous continuons, sous le prétexte de favoriser la production française, qui n'en profite guère, à ruiner le pays par des tarifs douaniers prohibitifs, nous aurons de la peine à nous concilier les indigènes. Nous devons au contraire laisser au commerce un libre champ, où nos fabricants et nos négociants se feront par eux-mêmes une place, s'ils le veulent bien. Et du reste, en supposant encore qu'ils ne soient pas disposés à s'en donner la peine, leur situation n'en souffrirait guère, car la protection absurde d'aujourd'hui ne suffit nullement pour leur créer en Indo-Chine une clientèle forcée, les Annamites préférant se contenter de leurs

(1) On en peut voir l'expérience dans ce fait que l'Indo-Chine, avec 20 millions d'âmes, compte plus de 300.000 chrétiens, tandis que la Chine n'en a pas 200.000 pour 3 ou 400 millions d'habitants. (Le P. Louvet, des Miss. étr.)

grossiers produits, ou bien faisant de la contrebande, plutôt que de subir les prix ruineux d'un commerce de monopole.

Tout ce que nous venons de dire peut se résumer en peu de mots. Pour pacifier et gouverner utilement l'Indo-Chine nous devons :

Respecter la civilisation et les libertés locales dans la plus large mesure possible;

Employer raisonnablement les forces indigènes, sans les surcharger au profit et par l'intermédiaire maladroit d'une armée de fonctionnaires sans compétence;

Maintenir la liberté des transactions dans ces pays exploitables presque exclusivement par le commerce.

Voilà la seule solution raisonnable. Sommes-nous en état de la comprendre et de l'appliquer? C'est là toute la question, car, pour notre malheur, nous avons les yeux et les oreilles bouchés hermétiquement par la mauvaise influence de la politique, cette tarentule sociale dont la piqûre trouble les têtes, affole les peuples, abêtit les races. Nous prenons pour de la vitalité, pour de la vigueur saine, l'agitation superficielle qu'elle nous communique. Mais, dans la réalité des choses, nous faisons beaucoup plus de bruit que de besogne. Déshabitués dès longtemps de la vie des peuples libres, nous abandonnons nos destinées à la direction exclusive d'une bureaucratie routinière, prodigue et autoritaire. Cette bureaucratie est fâcheusement dominée elle-même par des politiciens ambitieux, de peu de scrupules, dont la préoccupation constante est de placer avantageusement leurs proches et leurs agents électoraux. Comment pourrait-on songer, dans ces conditions, à réprimer l'abus et à restreindre le gaspillage? Avec un régime aussi artificiel et propice aux excès, nous éprouverons bien des difficultés à réparer le mal déjà fait dans l'Extrême-Orient, et à substituer aux procédés destructeurs qu'on y applique aujourd'hui un régime régulier, doux aux indigènes, profitable aux Européens.

Léon Poinsard.

MONOGRAPHIE DU CANADA (1).

III.

LA PREMIÈRE ÉTAPE

DE

LA COLONISATION ADMINISTRATIVE.

I.

LES SEIGNEURS FONCTIONNAIRES (2).

Nous savons maintenant pourquoi la colonisation française en Amérique s'est traînée, pendant plus d'un siècle, de désastres en désastres.

Ce n'était pas la classe des paysans, — excellente, il est vrai, sur certains points, mais partout étroitement limitée et contre-

(1) Voir les articles précédents, *la Science sociale*, t. XI, p. 320, 526.

(2) Sources : Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXIII, XXIV, Paris, Treuttel et Wurtz, 1840. — Francis Parkman, *the Old Regime in Canada;* Boston, Little Brown, 1877. — *Relations des Jésuites*, t. I, II, III; Québec, Coté, 1858. — *Journal des Jésuites;* Québec, Brousseau, 1871. — *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. I, II; Tournai, Casterman, 1876. — *Documents relatifs à la Tenure seigneuriale*, t. I, II, III; Québec, Fréchette, 1852. — *Édits et Ordonnances*, t. I; Québec, Fréchette, 1854. — Faillon, *Histoire de la Colonie*, t. I, II., III; Ville-Marie, 1865. -- Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, t. I, II, III; Montréal, Wilson, 1882; — *Pages d'Histoire du Canada*, *Premiers seigneurs du Canada*, etc.; Montréal, Granger, 1891. — Ouvrages de Bancroft, Garneau et Ferland déjà mentionnés. — Rameau, *la France aux Colonies*, Paris, Jouby, 1859.

carrée dans son développement, — qui pouvait entreprendre d'elle-même le défrichement des forêts vierges du Nouveau Monde; ce n'était pas davantage la caste des gentilshommes, qui l'aurait su faire : cette caste, militaire plutôt qu'agricole, était venue de France alors qu'elle était en train de s'y ruiner par la mauvaise gestion de ses terres, et elle se trouvait incomparablement mieux préparée à la vie urbaine et aux plaisirs de la cour qu'au dur labeur, aux épreuves et aux dangers d'un pays neuf.

Et si les organismes de la vie privée et de la vie locale défaillaient, le pouvoir royal, qui s'élevait sur leurs ruines, n'était guère mieux constitué qu'eux en vue de la colonisation. Né de la violence et grandissant par elle, encore isolé dans la nation, il n'avait pas assez de prise sur les populations rurales pour les engager à sa suite dans des voies nouvelles; il ne disposait point des revenus et de la stabilité nécessaires pour mener à bonne fin une telle entreprise; et le roi téméraire qui, en dépit de tout, tenta la fortune en Amérique aboutit promptement à un échec.

Sous les successeurs immédiats de François Ier, ce fut bien pis : le pouvoir royal, battu en brèche par les factions politiques et religieuses, ne se contenta point de déserter le champ de la colonisation ; il se montra impuissant à y maintenir les quelques gentilshommes qui s'y hasardèrent, il les abandonna inopinément à la concurrence des marchands.

Enfin, — et c'est bien là le dernier degré de l'abaissement, — lorsque les compagnies marchandes eurent chassé les gentilshommes et eurent imposé au roi leur concours, la faiblesse de l'État leur permit de jouir de leurs privilèges sans remplir aucune de leurs promesses.

En somme, par suite de la décadence de la vie locale, en France, par suite de l'insuffisance des pouvoirs publics, la colonisation s'était bornée à quelques efforts spasmodiques et incomplets. Les diverses tentatives qui s'étaient succédé depuis François Ier jusqu'à Champlain avaient eu pour trait saillant *l'absence de l'élément agricole.* Comme conséquence, ces établissements, dépourvus de vie propre, après avoir langui pendant un certain nombre d'années, avaient disparu au premier vent.

Mais nous voici à l'un des points tournants de l'histoire de la colonisation française : au cours de la période dont nous abordons l'étude, un groupe compact de paysans sera transporté au Canada, et la colonie prendra en même temps une assise solide. Et ce changement, c'est une intervention plus énergique de l'État qui va l'effectuer; le développement de la colonie marche de pair avec le développement du pouvoir royal. Nous allons suivre cette double évolution.

I.

L'État ne s'est pas constitué en France, comme chez les peuples de race saxonne, notamment aux États-Unis, par l'union libre et pacifique de provinces autonomes en vue de la gestion des intérêts communs. La monarchie française naquit au contraire du dépérissement spontané et, bientôt après, d'une destruction violente des organismes locaux. Deux ordres de faits contribuèrent ainsi à précipiter le dénouement : d'abord, la lente décomposition de ces organismes locaux par des causes intimes, puis, les aggressions répétées du pouvoir royal, qui porta les derniers coups aux institutions provinciales et s'établit sur leurs ruines.

Or, si la désorganisation de la vie locale s'accomplit suivant une progression à peu près régulière, il n'en fut pas de même des assauts du pouvoir royal, qui furent plus ou moins violents, plus ou moins meurtriers, suivant que le chef de l'État se trouva posséder à un degré plus ou moins éminent les qualités de l'homme de guerre. Comme conséquence, le développement apparent et sensible du pouvoir central, au lieu de suivre une progression constante, se fit par soubresauts; et c'est ainsi que la puissance royale, après avoir paru décliner rapidement pendant trois quarts de siècle, s'éleva tout à fait des bas-fonds de la Régence à une hauteur qu'elle n'avait point encore connue. Et cette évolution fut déterminée, toutes choses étant prêtes d'ailleurs, par l'avènement aux affaires du cardinal de Richelieu. Grâce à son génie militaire, dans l'espace de quinze

années, il arriva à courber grands seigneurs et huguenots sous le joug royal, et à placer la France à la tête de l'Europe.

Mais une autre conséquence découle du mode de progression particulier de l'État en France : c'est que l'autorité du souverain est souvent en avance sur l'organisation de ses finances. Lorsque l'homme de guerre a achevé la démolition des institutions provinciales, il reste encore à l'homme d'État à installer partout à leur place les rouages qui recevront de lui leur impulsion. Tant qu'il n'aura pas accompli cette dernière partie de sa tâche, ses revenus ne seront pas en rapport avec sa puissance, parce que ses prédécesseurs, plus faibles, ne lui auront laissé qu'un trésor dilapidé et que lui-même n'aura pu établir dans ses États une administration plus régulière.

Ce fut le cas de Richelieu. Quand il arriva au pouvoir, le plus grand désordre régnait dans les finances. Au mois de juin 1626, le nouveau surintendant, le marquis d'Effiat, « ne trouva point d'argent dans l'épargne ; il n'y avait plus rien à recevoir de toute l'année, et la recette de 1627 était entamée bien avant. Toutes les garnisons réclamaient leur solde des années 1625 et 1626, et aux armées actives on devait leur montre (solde) des mois de novembre et de décembre 1625 et de toute l'année 1626. On devait encore toutes les gratifications promises par le roi pendant les deux dernières années, tous les appointements des officiers de la couronne, des domestiques de la maison du roi, des conseillers dans les compagnies souveraines, et toutes les pensions étrangères pour la dernière année » (1). En même temps, la taille, qui se montait à 19 millions, passait par les mains de vingt-deux mille collecteurs, et il n'en rentrait pas plus de 6 millions au trésor. Les fermiers généraux trouvaient moyen de retenir plus du tiers de ce qu'ils avaient promis, et les comptes n'étant jamais soldés entre les trésoriers de l'épargne et les fermiers, il était impossible au surintendant de savoir ce qu'il pouvait réclamer (2).

Ce n'est que dix années plus tard (1636) que Richelieu rem-

(1) Sismondi, t. XXIII, p. 32-3.
(2) *Ibid.*, p. 30-1.

plaça les trois mille trésoriers de France, qui avaient acheté leurs charges, par des intendants salariés et soumis au contrôle de l'État, et qui portèrent, dit Sismondi, « l'ordre, la célérité et l'économie là où il n'existait que confusion, lenteur et gaspillage (1) ».

L'administration de Richelieu, au début, est donc remarquable, d'une part, par sa vigueur et son prestige, de l'autre par sa pénurie, sa gêne financière. Ce double caractère, l'ingérence de l'État dans les affaires de colonisation va le reproduire.

Voici d'abord comment Richelieu affirma son autorité. Dès 1626, l'année même où il préludait par le supplice du favori de Gaston à l'abaissement des grands, il profita de la disgrâce du duc de Vendôme pour supprimer la charge d'amiral de Bretagne; il racheta du duc de Montmorency celle de grand amiral de France, et il se fit attribuer à lui-même la surintendance de la navigation et du commerce. L'année suivante, 1627, il envoyait le comte de Bouteville à l'échafaud; il ordonnait la démolition des places fortes, derniers refuges des nobles en révolte; et, quelques mois seulement avant d'entreprendre le siège de la Rochelle, coup fatal qu'il porta à la fois au parti huguenot et aux factions des princes, il abolissait le régime des vice-rois et la compagnie « de Caen », et il leur substituait une association plus vaste et plus puissante dont il se constituait le chef.

Mais, en mettant ainsi la main sur l'administration coloniale et en la transformant, Richelieu ne songea pas à en faire porter les charges par l'État. L'acte même qui accordait à la « Compagnie de la Nouvelle-France », avec pleins droits de propriété, de justice et de seigneurie, une étendue de pays plus vaste que l'Europe, l'acte qui lui assurait le monopole des fourrures pour toujours et pour quinze ans celui de tout autre commerce (2), l'acte enfin, qui anoblissait douze de ses membres, imposait aussi à l'association les charges les plus lourdes de colonisation. A la vérité, le cardinal avait usé libéralement de son autorité en faveur de ses associés : il les avait comblés de privilèges de toutes sortes, mais il

(1) Sismondi, t. XXIII, p. 304-5.
(2) La pêche de la morue et de la baleine devait cependant rester libre.

ne leur avait donné, outre quelques coulevrines, que deux vaisseaux armés et équipés, « sans victuailles toutefois, » ainsi que le mentionne prudemment l'Acte. Et, de leur côté, les associés s'obligeaient : 1° à faire passer au Canada deux à trois cents hommes de tous métiers dès l'année suivante (1628) et à augmenter ce nombre jusques à quatre mille dans les quinze années prochaines, 2° à loger, nourrir et entretenir ces colons pendant trois ans; 3° à leur céder, à l'expiration de ces trois années, une quantité de terres défrichées suffisante pour leur subsistance, avec le blé nécessaire pour les ensemencer la première fois, et pour vivre jusqu'à la récolte alors prochaine; 4° à entretenir dans chaque habitation au moins trois ecclésiastiques destinés « à vaquer à la conversion des sauvages et à la consolation des Français qui seront en ladite Nouvelle-France ».

Commençons par bien déterminer le véritable caractère de cette association.

II

La Compagnie de la Nouvelle-France, établie par Richelieu, se composait de cent membres actifs, ce qui fit qu'on la désigna habituellement sous le nom de la « Compagnie des Cent Associés ». Il est évident, tout d'abord, que la Compagnie sera appelée à jouer un rôle différent suivant la qualité et les intérêts de ses membres ou des plus influents d'entre eux; son action ne sera pas la même si elle est dirigée par des agriculteurs, par des fonctionnaires ou par des marchands.

Il se passait en Angleterre, précisément vers cette époque, un phénomène très curieux et qui est bien de nature à nous éclairer en ce moment. Charles Ier, qui se préparait à jouer au despote et à gouverner sans le concours du parlement, — jeu dangereux en Angleterre, — octroyait, en 1629, à quelques gentilshommes de Dorchester et d'ailleurs, une charte très large pour l'exploitation du pays de Massachusetts-Bay. Il croyait bien n'établir là qu'un simple monopole en faveur d'une société commerciale quelconque. Or, il se trouva que les membres de la Compagnie de Massachu-

setts-Bay étaient des agriculteurs, et, qui plus est, des agriculteurs supérieurement doués en vue de la colonisation par leur fortune et par leur éducation. Ces hommes traversèrent l'Océan et commencèrent aussitôt un établissement dont nous aurons occasion, chemin faisant, de noter les progrès (1).

Les Cent Associés étaient-ils, eux aussi, des agriculteurs, des patrons colonisateurs? Je compte, et sur soixante et un associés dont la qualité ou la profession nous est clairement indiquée, je m'aperçois qu'il y a trente-huit fonctionnaires hauts et bas, et dix-huit marchands; les autres noms, autant qu'on peut en juger par la désignation vague qui nous est donnée, peuvent presque tous se rattacher à l'une ou l'autre de ces catégories. La Compagnie est donc mixte : l'intérêt « bureaucrate et gentilhomme » d'un côté, l'intérêt « marchand » de l'autre; et à première vue il semblerait que c'est l'élément bureaucrate qui va dominer.

Toutefois, ne l'oublions pas, les Cent Associés, grevés de lourdes charges, n'ont pour tout moyen de remboursement que l'exploitation d'un privilège *commercial :* la Compagnie de sa nature sera mercantile, et dès lors l'élément marchand va acquérir la prépondérance. Dès le 7 mai 1627, c'est-à-dire huit jours à peine après l'établissement de la Compagnie, l'influence du parti marchand s'accentue. Il s'agit, par des règlements pratiques, de pourvoir au fonctionnement de la nouvelle organisation : on commence par statuer que la conduite des affaires sera laissée à un certain nombre de directeurs choisis par les associés, et l'article V des conventions mentionne expressément que, « des directeurs, le tiers au moins seront marchands » (2).

Mais, en réalité, la position des marchands est beaucoup plus forte; car, lorsqu'on en vient à nommer effectivement les directeurs, on en choisit la moitié parmi les marchands. Sur les douze directeurs, je compte six marchands, cinq fonctionnaires et un gentilhomme dont on ne mentionne pas l'emploi, si toutefois il en exerce (3).

(1) Bancroft, t. I, ch. IX, p. 256-9.
(2) *Édits et Ordonnances*, articles et conventions de Société, p. 13.
(3) *Ibid.*, art. XXVII, p. 16.

Ainsi, les marchands ont commencé par ne compter que pour un tiers dans l'association; mais on leur a cédé une demi-part d'influence; cependant, à peine la Compagnie a-t-elle commencé ses opérations, qu'ils deviennent presque tout, comme nous allons voir.

C'est en 1628 que la Compagnie envoya au Canada son premier convoi de marchandises et de colons. Avant même d'arriver à Québec, l'escadre, conduite par Claude de Roquemont, tomba aux mains des Kertk, qui assiégeaient Québec. Ce désastre fut suffisant pour décourager les membres les moins ardents de la Compagnie, ceux qui n'étaient entrés dans l'association qu'à titre de curieux, dans l'espérance peut-être de recevoir des lettres de noblesse, gens du monde, désœuvrés qu'on rencontre un peu partout, se mêlant de tout. Dès que la position devint par trop onéreuse, ceux-là se retirèrent, comme le leur permettait l'acte même d'association. Si nous nous référons aux articles et conventions passés le 7 mai entre les associés, nous y lirons que la Compagnie, pour faire face aux dépenses, s'est constitué un fonds de 300.000 livres par associé, savoir, 3.000 livres dont 1.000 livres payables avant le premier janvier 1628, et le reste dans le cours des années suivantes, à la demande des directeurs. Mais la clause III permet à un associé de sortir de l'association en perdant sa mise de 1.000 livres, pourvu qu'il n'ait retiré encore aucun profit de la Société.

D'un autre côté, les pertes que la Compagnie venait de subir, et les compensations qu'elle avait été obligée de payer aux de Caen, entraînaient une nouvelle mise de fonds, et la plupart des gentilshommes et des fonctionnaires n'étaient pas en état de fournir leur quote-part. La conséquence fut qu'il se forma dans la Compagnie même une association particulière, sous la direction de Jean Rozée, marchand de Rouen, avec un fonds propre de 100.000 livres; et cette association reçut le plein contrôle de toutes les affaires financières, à charge de rendre compte à la Compagnie générale.

Mais alors, si les marchands, par la seule force des choses, sont arrivés à dominer dans les conseils de la Compagnie, si ce sont eux qui administrent les affaires et qui tiennent les cordons de la

bourse, allons-nous voir reparaître le régime antérieur? la colonie sera-t-elle purement et simplement sacrifiée au commerce et rien ne se fera-t-il pour le peuplement de la Nouvelle-France? Pas tout à fait : le résultat va être, cette fois, un peu différent, parce que le contrôle n'est plus le même. Les marchands ne sont plus soumis, comme dans l'époque précédente, à la simple surveillance d'un chef de faction qui voit dans sa charge seulement une source de profits pour lui-même. C'est avec le chef de l'État qu'il faut compter maintenant, et le chef de l'État sait aujourd'hui se faire craindre.

III.

Sans doute, absorbé par les soins de sa politique, vouant les ressources de la France et se vouant lui-même à l'œuvre vaine et périlleuse de l'abaissement de la maison d'Autriche, il ne pourra donner aux affaires de la Nouvelle-France qu'un coup d'œil de temps à autre. Mais ce coup d'œil suffira pour inspirer aux marchands des sentiments meilleurs; cette crainte salutaire qu'inspire Richelieu aura un résultat pratique.

En effet, parmi la foule des fonctionnaires et des gentilshommes qui formaient au début la majorité des Cent Associés, quelques-uns voyaient dans l'organisation nouvelle un moyen de refaire leur fortune ou d'assurer l'avenir de leurs proches. L'acte d'établissement de la Compagnie leur montrait le Canada sous un aspect bien séduisant : un pays où ils pourrraient obtenir gratuitement de vastes concessions, un pays où l'on allait créer de nouvelles fonctions civiles et militaires. N'était-ce pas par cette double voie qu'ils cherchaient tous, en ce moment même, à s'élever en France : le domaine, vestige du passé, et qui donnait encore l'entrée dans la noblesse; la fonction publique qui faisait vivre? Eh bien, ce qu'ils obtenaient si péniblement en France, le Canada le leur offrait, grâce au concours des marchands et à la protection de Richelieu.

Une telle proie valait la peine d'être conservée. Aussi, voyons-

nous cette petite gentilhommerie s'agiter et défendre le terrain pied à pied contre les empiétements des marchands. Il est vrai que, des douze directeurs, six ont été choisis parmi les marchands; mais les fonctionnaires ont leur revanche toute prête, et l'un d'eux, Jean de Lauson, conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et président au grand conseil, bien qu'arrivé au dernier moment, réussit à se faire attribuer l'intendance des affaires du pays de la Nouvelle-France (1); charge très importante, car c'est en présence de l'intendant, et en son hôtel, que doivent se faire les délibérations et se rendre les comptes (2). C'est lui qui remplace Richelieu absent, et qui est, en un mot, véritablement la tête de l'association.

Et plus tard, si l'administration mercantile et financière est forcément confiée aux marchands, les gentilshommes conservent encore des attributions très étendues : 1° la distribution des terres de la Nouvelle-France ; 2° pratiquement, la nomination aux charges et emplois rémunérés.

En somme, il s'est opéré une séparation des éléments divers qui composent la Compagnie : autour de Jean Rozée s'est formé le groupe marchand, autour de Jean de Lauson s'est formé le groupe des fonctionnaires. Chacun de ces groupes a ses attributions, chacun a ses intérêts divergents. Le parti marchand est fort de tous les capitaux dont il a le maniement; le parti fonctionnaire est fort seulement de l'appui de l'État. Que va-t-il résulter de cette étrange alliance?

IV.

La Compagnie de la Nouvelle-France avait été établie dès 1627; mais, en 1629, Québec, qui était encore aux mains des de Caen, tomba au pouvoir des Anglais. Cependant il se trouva que le jour où la ville se rendit à l'ennemi, la paix était déjà conclue

(1) *Édits et Ordonnances*, art. et conventions, XXVI, p. 16.
(2) *Ibid.*, art. XI et XXI, p. 14 et 15.

entre les deux nations, et les Anglais le reconnurent eux-mêmes par la suite. Seulement Charles I[er] ne se pressait pas de restituer sa conquête. Les négociations traînèrent en longueur pendant deux années, et elles se seraient probablement prolongées indéfiniment si Richelieu n'avait employé un argument décisif. Il fit armer une flotte pour aller reprendre possession de la Nouvelle-France. Charles I[er], qui n'avait pas oublié l'île de Ré et la digue de la Rochelle, se décida alors à remettre Québec. L'ascendant que donnait à Richelieu son génie militaire et l'utilité qui en résultait pour la colonie sont ici bien apparents. Le Canada fut rendu à la France par le traité de Saint-Germain en Laye, 1632. C'est donc à partir de cette dernière année que le régime commence réellement à fonctionner (1).

Rendons-nous compte de ce qu'il était.

1° *Les seigneuries.* — Pendant que le syndicat marchand, dirigé par Jean Rozée, équipait ses vaisseaux, organisait ses comptoirs et distribuait chaque année par la France ses chargements de pelleteries, les gentilshommes et les gens de robe, Jacques Berruyer, seigneur de Manselmont, Antoine Cheffault, avocat, sieur de la Regnardière, maître Claude Margonne, conseiller du roi et receveur général à Soissons, maître Jacques Bordier, conseiller et secrétaire du roi, Fouquet, conseiller d'État, et sur-

(1) Ce chapitre ne s'applique pas à l'Acadie : celle-ci resta à peu près complètement en dehors du régime que je décris. Elle fut divisée en trois provinces, dont l'une fut confiée à Charles de Latour, l'autre à Nicolas Denys, et la troisième au Commandeur de Razilly, puis à Charles d'Aulnay de Charnisay, son successeur. Latour et Denys paraissent n'avoir fondé que des établissements de traite et de pêche. D'Aulnay, au contraire, semble avoir voulu répéter l'expérience de Poutrincourt, et créer une seigneurie à l'aide des profits de la traite. Cette fois, ce ne fut point la concurrence des marchands qui ruina la colonie, ce furent les querelles des chefs. D'Aulnay disputa à Latour son territoire de traite, et la guerre cruelle qu'ils se firent pendant dix années arrêta tout progrès. Mais voici un détail piquant : à la mort de d'Aulnay, un de ses créanciers, — car en dépit des profits de la traite, il s'était endetté considérablement, — se fit autoriser à saisir les biens de son débiteur en Acadie. Cet homme, nommé le Borgne, fit voile pour l'Amérique et chercha à se rendre maître, par la force, de toute la péninsule acadienne, il brûla la Hève, et il allait continuer son œuvre de destruction lorsque les Anglais arrivèrent; tombant sur un terrain aussi bien préparé, ils n'eurent point de peine à s'emparer de tous les établissements français. Cet exemple montre encore une fois combien cette noblesse pauvre et dressée seulement à la guerre était impropre à la colonisation agricole.

tout Jean de Lauson (1), procédaient activement à la distribution des terres du Canada.

Soyez sûr qu'en cette circonstance M. de Lauson ne s'oublia pas et n'oublia pas les siens. Le 15 janvier 1635, par les associés réunis en son hôtel, il fit accorder à son fils, François, qui venait de naître, l'immense domaine qu'il appela la Gitière; ce domaine avait une largeur de vingt-cinq lieues sur la rive sud du Saint-Laurent et s'étendait en profondeur à soixante lieues, paraît-il, c'est-à-dire jusque dans les États-Unis actuels.

Mais cette vaste étendue ne lui suffit pas; il se sent disposé à accaparer la meilleure part des forêts de la Nouvelle-France. Seulement, sa charge d'intendant de la Compagnie le gêne : si l'on apprenait en haut lieu que le sieur de Lauson profite de sa position pour se faire attribuer des titres de concessions qu'il ratifie lui-même en sa qualité officielle! Mais il y a remède à tout; de bons amis viennent au secours de l'Intendant et lui prêtent leurs noms; désormais il a ses coudées franches : on va le voir.

Jacques Girard, chevalier, seigneur de la Chaussée, acquiert la propriété de l'île de Montréal; mais, en 1638, lorsque de Lauson a quitté l'intendance de la Compagnie pour celle du Dauphiné, Girard lui remet l'île, reconnaissant ne l'avoir eue que pour M. de Lauson. Le 15 janvier 1636, dans l'hôtel de l'Intendant, Simon Lemaître, autrefois marchand, anobli depuis, et maintenant conseiller du roi et receveur général des décimes en Normandie obtient une seigneurie de six lieues carrées en face de Québec, connue depuis sous le nom de seigneurie de la côte de Lauson : quinze jours après, il fait secrètement cession de ses droits à M. de Lauson.

Ce n'est pas tout; l'intendant s'associe à Fouquet, à Berruyer et à quelques autres, et ils acquièrent chacun pour un huitième l'île d'Orléans, au nom de l'un d'eux, Jacques Castillon, bourgeois de Paris, de plus, au nom d'un autre associé, Antoine Cheffault, l'immense seigneurie appelée plus tard « côte de Beau-

(1) J'omets à dessein le nom de l'abbé de Sainte-Madeleine; il représente une autre classe que nous aurons occasion d'étudier ailleurs.

pré », et qui mesurait six lieues de profondeur, par seize lieues le long du fleuve Saint-Laurent.

Mais, toutes vastes que fussent leurs possessions, M. de Lauson et ses amis ne songeaient pas à les exploiter immédiatement. M. de Lauson, pour sa part, attendait que ses enfants eussent avancé en âge; et, du reste, il entrevoyait pour le moment un avenir plus lucratif dans le royaume.

Mais ce qu'il ne faisait pas lui-même, il comptait sur d'autres pour le faire à sa place. Il se disait que, parmi les gentilshommes ou parmi ceux qui aspiraient à l'être, il s'en trouverait bien quelques-uns qui, en présence de la sombre perspective ouverte devant eux en France, consentiraient à s'exiler au Canada, y prendraient des seigneuries, les mettraient en culture et par là même augmenteraient la valeur de ses propres domaines.

Aussi se montra-t-il très généreux envers tous ceux qui se présentèrent. Pour ne mentionner que les seigneuries les plus importantes concédées dans la période de 1632 à 1645, la Compagnie de la Nouvelle-France accorda dès 1634 à Robert Giffard, médecin, de Mortagne (au Perche), une étendue d'une lieue sur une lieue et demie, à Beauport, au pied du rocher de Québec; en 1636, à Jacques Leneuf de la Poterie, une lieue et demie sur trois lieues, à Portneuf; en 1637, à Jean Bourdon, ingénieur, une demi-lieue sur deux lieues près de l'Assomption; en 1638, à Jean Godefroy, trois quarts de lieue sur trois lieues, presque en face des Trois-Rivières; en 1640, à François de Chavigny, sieur de Berchereau, une demi-lieue sur trois lieues, un parc au-dessus de Québec (1).

Remarquons que, sur cette question de la distribution des terres, tous les associés, marchands aussi bien que fonctionnaires ou autres, étaient parfaitement d'accord. Tous en effet, outre l'intérêt particulier de quelques-uns que je viens d'exposer, avaient un inté-

(1) Je ne parle point des vastes concessions faites à peu près vers la même époque aux Jésuites, aux Ursulines et aux Hospitalières; pas plus que de l'acquisition de l'île de Montréal par la Société Notre-Dame. Je réserve pour un prochain article l'étude de ces fondations au point de vue de la colonisation.

rêt supérieur à ce que le pays fut habité. Richelieu leur avait imposé l'obligation de transporter dans la Nouvelle-France 4.000 colons dans l'espace de quinze années, et de les y nourrir et entretenir pendant trois ans, enfin de les pourvoir au bout de ce temps de terres défrichées en quantité suffisante pour y vivre avec leur famille. Les associés savaient bien que Richelieu entendait être obéi, et qu'il y allait de l'existence même de leur Compagnie. Or, ils imaginèrent un moyen ingénieux de se débarrasser à bon compte de cette lourde obligation : ce moyen était, précisément, de se départir, en vertu de l'acte même d'établissement, de portions de leur vaste domaine, en faveur de particuliers à qui ils imposeraient en retour presque tout le fardeau de la colonisation.

Ainsi, les concessions étaient gratuites, sauf la réserve de foi et hommage que le concessionnaire ou seigneur devait porter au château Saint-Louis à chaque mutation de propriété; mais, en revanche le seigneur était soumis à l'obligation de défricher sans retard sa seigneurie, d'y transporter des ouvriers à cette fin, et il était expressément stipulé que tout ce que le seigneur accomplirait tournerait à la décharge de la Compagnie des Cent Associés.

Quelques-uns des titres, comme celui de Chavigny, mentionnent même le nombre des défricheurs que le seigneur devra transporter sur-le-champ au Canada. « Fera ledit sieur de Chavigny passer jusqu'à quatre hommes de travail au moins pour commencer les défrichements, outre sa femme et sa servante, et ce par le prochain départ qui se fera à Dieppe ou à la Rochelle, ensemble les biens et provisions pour la subsistance d'iceux durant trois années, qui lui seront passés et portés gratuitement jusqu'à Québec... et doivent être réputés de ceux que la Compagnie doit envoyer suivant les articles à elle accordés par le roi pour former la colonie (1). »

Les marchands associés étaient donc intéressés à ce que les terres fussent concédées. Aussi les avons-nous vus, il y a un instant, offrir leur concours aux membres du petit comité qui s'était

(1) *Tenure seigneuriale*, t. I, Titres, p. 376.

chargé de distribuer les seigneuries, leur servir de prête-noms; et, même, quelques-uns d'entre eux, comme Jean Rozée et Jacques Duhamel, ne dédaignèrent pas, à l'occasion, de s'associer à M. de Lauson et consorts dans leurs projets d'accaparement : il est toujours bon d'avoir deux cordes à son arc. Touchante fraternité! Aurait-on dit que, dans ce ciel serein, il se préparait un orage? Ce furent précisément ceux sur qui la Compagnie s'était déchargée de ses obligations qui provoquèrent l'explosion.

2° *Les Fonctions publiques.* — Les quelques particuliers qui avaient obtenu des Cent Associés la concession de vastes seigneuries et qui s'étaient transportés au Canada pour y vivre, n'étaient pas vraiment des agriculteurs, quoiqu'ils prétendissent tirer de la terre une partie de leur subsistance. Par leur éducation, ils étaient beaucoup plus aptes à se faire une carrière dans la magistrature ou dans l'armée. De plus, ils étaient pauvres : c'est la médiocrité de leur fortune qui les amenait au Canada; et pour mettre en valeur un petit coin de leurs seigneuries, il leur aurait fallu des capitaux, voire même de très forts capitaux, si l'on considère la formation particulière qu'ils avaient reçue.

Aussi, la principale préoccupation de nos pseudo-gentilshommes fut-elle de s'assurer un emploi qui les fît vivre eux et leurs familles. Et ceci est tellement vrai que plusieurs d'entre eux ne songèrent à se faire concéder des terres qu'après avoir exercé pendant un certain nombre d'années des charges publiques.

En 1636, il arriva au Canada deux familles considérables de Normandie : celle des Legardeur de Repentigny et des Legardeur de Tilly; celle des Leneuf du Hérisson et des Leneuf de la Poterie, alliées par des mariages. Que firent-elles? Les Legardeur se fixèrent à Québec, les Leneuf aux Trois-Rivières; c'est-à-dire qu'ils se partagèrent les deux seuls postes établis jusqu'alors; et bientôt nous les voyons tous remplissant des fonctions importantes. Pierre de Repentigny est amiral de la flotte; Charles de Tilly a le commandement d'un des navires, et ainsi de suite. Jacques de la Poterie est le seul de ce groupe qui paraisse s'être préoccupé, dans le moment, d'obtenir une seigneurie.

Il en est de même des autres; et ceux d'entre eux, qui, comme Giffard ou Chavigny, se font accorder un fief, ont le soin d'y faire ajouter la concession d'un ou deux arpents dans la ville la plus voisine, « pour y faire un logement avec un jardinage où ils puissent se retirer avec leur famille (1) ». En effet, c'est à la ville, « près du fort », qu'ils établissent leur résidence habituelle, car c'est là que se trouve leur principal moyen d'existence.

Voilà donc toute une classe, et la classe dirigeante dans le pays, directement intéressée à multiplier les emplois et les salaires. Et, dans le nombre des Cent Associés, il se trouvait des parents ou des protecteurs, des seigneurs canadiens, qui auraient été disposés à leur prêter l'oreille. Seulement, le syndicat marchand, qui, en se réservant le contrôle de la traite, s'était chargé de pourvoir aux besoins du pays et de payer les appointements des officiers publics, le syndicat marchand n'entendait pas les choses de la même façon. Les marchands consentaient bien à ce que la Compagnie distribuât aux gentilshommes des terres qui ne lui avaient rien coûté, mais quant à faire des rentes à ces derniers, c'était une tout autre affaire. L'intention des marchands était bien de réduire l'administration du pays à sa plus simple expression.

Aussi, de 1632 à 1645, les emplois publics de quelque importance, autant que nous pouvons en juger en l'absence de renseignements précis, furent-ils peu nombreux et peu rémunérés. Outre le gouverneur général, il y avait son lieutenant à Québec, un gouverneur particulier aux Trois-Rivières, et, pendant quelque temps, un commandant au poste de Richelieu; un amiral de la flotte, des capitaines de navires, etc. Les historiens ne nous disent pas quels étaient les appointements de ces divers officiers, mais nous savons que le gouverneur général, — entre les mains de qui les marchands déposaient les sommes qui devaient pourvoir au salaire des officiers, à la solde et à l'entretien de la garnison, enfin à la dotation des missions, — ne cessa de se plaindre de la faiblesse des ressources qu'on mettait à sa disposition. La pénurie où on le laissait, disait-il, le réduisait à l'impuissance.

(1) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 375, 387, 344. — Aussi *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 228-9.

Les circonstances, d'ailleurs, n'étaient pas de nature à porter les marchands à la générosité. Nous nous rappelons l'alliance offensive et défensive avec les Algonquins et les Hurons, que les nécessités du commerce des fourrures avaient imposée aux Français. Lorsque Champlain revint au Canada, en 1633, avec le titre de gouverneur, il ne manqua pas de confirmer cette alliance (1). Il s'assurait ainsi le concours des tribus d'en haut; il procurait aux marchands la perspective d'un commerce prospère, et à la colonie un secours indispensable; mais, en même temps, il exposait les Français à toute la fureur des Iroquois, et celle-ci ne tarda pas à éclater sur eux.

Depuis quelque temps, déjà, les Iroquois trafiquaient avec les Hollandais d'Orange; ceux-ci les avaient munis d'arquebuses; ces sauvages avaient bientôt appris à se servir des armes à feu; et maintenant ils revenaient au Canada enveloppant dans une haine commune Hurons, Algonquins et Français, et joignant au désir de venger les mânes des ancêtres la perspective de revenir chargés des dépouilles des canots de traite.

En 1637, ils avaient recommencé les hostilités (2), et ils les continuèrent presque sans interruption d'année en année. Cette guerre de tous les instants, cette guerre de surprise et d'embuscade diminuait sensiblement, on le conçoit, les profits de la traite. Et par suite de la réduction de leurs gains, les marchands se sentaient de moins en moins disposés à faire des sacrifices pour le maintien de la colonie. Celle-ci se trouvait donc souffrir doublement de la guerre des Iroquois : par les déprédations de l'ennemi, par la négligence des associés qui en résultait. Les habitants demandaient à hauts cris des secours, et la Compagnie se contentait de répondre qu'elle était en perte d'un million et qu'elle ne pouvait rien faire de plus. Le moment était venu pour les gentilshommes d'évincer à leur tour les marchands.

Notons d'abord que, plus aguerris que les marchands, les gentilshommes n'étaient pas au même point qu'eux effrayés par les attaques des Iroquois qui jusque-là n'avaient pas été bien meur-

(1) *Relations des Jésuites*, 1633, p. 26-7, 36.
(2) *Ibid.*, 1637, p. 91-2.

trières. Puis, ils espéraient, par d'habiles négociations, se débarrasser en peu de temps de cette guerre intempestive. Enfin, ils avaient placé dans le Canada toutes leurs espérances d'avancement; et, le Canada ne se développant que par la traite, ils se disaient qu'après tout, la traite, fût-elle bonne ou mauvaise, il valait mieux pour eux en avoir le contrôle. Ils se croyaient assez familiarisés avec le commerce des fourrures pour l'exercer avec adresse, et ils voulaient supprimer à leur profit le bénéfice que faisaient les marchands.

En dépit de la guerre des Iroquois, les colons canadiens conservaient donc pour le monopole de la traite un intérêt que les marchands français n'avaient déjà plus au même degré, et ils allaient profiter du moment où ceux-ci faiblissaient pour les jeter par-dessus bord.

D'ailleurs, les gentilshommes pouvaient compter, au besoin, sur l'appui de l'État. Richelieu n'était plus, il est vrai, mais de brillantes victoires soutenaient encore le prestige de celui qui l'avait remplacé; l'on était loin des impertinences de la Fronde. L'État, il faut le remarquer, n'était guère favorablement disposé à l'égard des marchands : leur incurie l'avait forcé dans ces dernières années à débourser d'assez fortes sommes pour la colonie. En 1642, Richelieu avait dû, au défaut des associés, envoyer 30 ou 40 hommes pour garder le fort qui portait son nom, en même temps qu'il faisait remettre aux Jésuites, par l'entremise de la duchesse d'Aiguillon, des secours pour leurs missions. En 1644, la reine avait envoyé une compagnie de 60 soldats avec 100.000 livres pour les équiper. Tout concourait donc à la déchéance des marchands : leur propre découragement, les intrigues des gentilshommes, et le mécontentement des gouvernants. C'est ce qui explique le plein succès qu'obtinrent les députés des « habitants », Repentigny et Godefroy, envoyés à Paris dans l'automne de 1644 pour obtenir l'abolition du régime existant.

Après des négociations qui durèrent un mois, il intervint un traité entre le procureur des habitants du Canada et la Compagnie de la Nouvelle-France, par lequel celle-ci cédait aux colons son monopole de la traite sur le Saint-Laurent et ses tributaires,

à charge de lui payer une rente annuelle d'un millier pesant de peaux de castor. Cette rente était accordée à la Compagnie pour l'indemniser de la perte de 1.200.000 écus qu'elle prétendait éprouver; et, afin d'assurer le paiement de cette rente, la Compagnie imposait certaines conditions à la cession qu'elle faisait. Par exemple, les congés nécessaires pour le départ des vaisseaux devaient être expédiés par la Compagnie; en même temps, ce n'était pas aux habitants pris séparément, mais aux habitants réunis en communauté de ville qu'elle cédait son privilège, et il leur était défendu de tirer parti de la traite autrement.

D'un autre côté, la Compagnie de la Nouvelle-France conservait la pleine propriété, justice et seigneurie de tout le pays, ainsi que ses droits seigneuriaux et le privilège de nommer le gouverneur, les officiers de la justice ordinaire et, plus tard, les juges souverains, lorsqu'on en établirait. On le voit, le petit groupe des fonctionnaires, qui s'était emparé de la gestion des affaires territoriales et des attributions administratives de la Compagnie, parvenait à se soustraire à la débâcle où sombrait le syndicat marchand. En d'autres termes, les marchands étaient dépossédés de leur privilège, sauf à se rembourser de leurs pertes sur la rente annuelle qu'on s'engageait à leur payer; mais le groupe des bureaucrates conservait la plupart de ses attributions. Et les habitants du Canada, en même temps qu'ils obtenaient le monopole du commerce des fourrures, déchargeaient la Compagnie de toutes dépenses pour l'entretien de la colonie ou des missions, et s'obligeaient à supporter eux-mêmes toutes les charges de l'administration.

Voyons qui va profiter du changement survenu.

V.

Si jusqu'à présent nous avons pu conserver quelque doute sur l'intérêt tout particulier qu'avaient les colons canadiens de la classe supérieure à l'abolition du privilège des marchands, il nous faudra bien céder à l'évidence, lorsque nous connaîtrons les conditions dans lesquelles le nouveau régime s'établit.

Nous nous rappelons que la traite avait été cédée aux habitants, non pas isolés, mais réunis en communauté de villes. Ainsi, tout habitant était bien libre de faire la traite, mais les pelleteries qu'il s'était procurées des sauvages, ou directement par la chasse, il ne pouvait pas les troquer ailleurs qu'à l'un des comptoirs établis par cette Compagnie des habitants, et c'était là aussi qu'il devait se procurer les articles de provenance européenne qu'il désirait en échange. Afin d'assurer l'exécution rigoureuse de cette mesure, il y avait dans chaque ville, Québec, Trois-Rivières, Montréal, un syndic élu par les habitants, et ce syndic avait des adjoints dans chaque paroisse ou côte (1).

L'un des objets de cette organisation communautaire ou syndicale de la traite était, nous l'avons vu, de garantir le paiement de la rente annuelle due aux Cent Associés. Mais elle avait une portée bien plus considérable encore : elle constituait, avant tout, un mécanisme destiné à l'alimentation du trésor public. On décida, en effet, que, sur les pelleteries portées au magasin de la Compagnie des habitants, le quart serait retenu pour payer les charges de l'administration.

Or la traite donnait en ce moment de forts rendements. A peine avait-on appris à Québec la nouvelle de la cession du monopole que les colons s'étaient hâtés de faire l'inventaire des magasins de l'ancienne Compagnie; de sorte que la Compagnie des habitants put commencer ses opérations sur-le-champ et recueillir pour sa part les deux tiers de la traite de cette année 1645 (2). Les colons eurent donc à eux seuls 20.000 livres pesant de castors, estimés à une pistole, ou 10 à 11 francs la livre, c'est-à-dire, au total, à peu près 200.000 francs (3). Puis ils inaugurèrent brillamment leur règne en concluant une paix solennelle avec les Iroquois.

La traite de 1648 se ressentit de cette paix nouvellement conclue et donna 160 poinçons de castors, c'est-à-dire 32.000 livres, formant en tout une valeur approximative de 320.000 francs,

(1) *Journal des Jésuites*, p. 185.
(2) *Ibid.*, p. 3.
(3) *Ibid.*, p. 7 et 67.

sans compter ce que rapportaient les peaux d'original. En 1648, la seule traite de Tadoussac donna 40.000 francs de profit, et la traite entière 250.000 (1).

C'était là le joli magot que les seigneurs-fonctionnaires du Canada avaient à manipuler et dont une notable partie devait aller grossir leurs goussets. On comprend les espérances que firent naître chez eux le changement survenu dans l'administration, comme le prouvent du reste amplement le nombre et l'importance des concessions faites dans le cours des deux années qui suivirent l'établissement du nouvel état de choses.

Ceux des gentilhommes qui n'étaient pas encore pourvus obtinrent aussitôt des seigneuries : M. de Montmagny, le gouverneur, une lieue et demie de front sur quatre de profondeur à la rivière du Sud, avec l'île aux Oies, près de Québec; M. de Champflour, commandant aux Trois-Rivières, un fief dans la haute ville; Pierre de Repentigny, quatre lieues de front sur six de profondeur à Lachenaie, plus un fief en face des Trois-Rivières; René Robineau, fils d'un des directeurs de la Compagnie des Cent Associés, la seigneurie de Bécancourt, mesurant plus de deux lieues carrées; Pierre Lefebvre, un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, et Nicolas Marsolet une demi-lieue de front sur deux lieues de profondeur, presque vis-à-vis les Trois-Rivières.

Ceux qui possédaient déjà des concessions se hâtèrent d'en acquérir de nouvelles : les PP. Jésuites obtinrent la Prairie de la Madeleine, en face de Montréal; Giffard, Bourdon et Chavigny firent doubler l'étendue de leurs concessions. Enfin, La Poterie, qui avait négligé jusque-là de se procurer un titre régulier pour sa seigneurie de Portneuf, s'en fit expédier un sans plus tarder.

Évidemment la colonie allait prendre un grand essor. Tous reprenaient courage; tous voulaient être seigneurs, et deux fois plutôt qu'une. Tous n'avaient-ils pas la riante perspective de se caser dans ce gros fromage de la traite? Cinq ou six des prin-

(1) *Journal*, p. 67 et 116.

cipales familles, étroitement unies par des mariages, arrivèrent dès le début à s'y loger à leur aise.

Seulement, si les gentilshommes amélioraient leur position, c'était, semble-t-il, un peu trop aux dépens des vulgaires contribuables. Au mois de janvier 1646, le P. Jérôme Lalemant écrit dans son *Journal :* « Sur la fin de ce moys, les petits habitants sembloient se vouloir mutiner contre ceux qui avoisinent les charges et offices. On tenoit M. Marsolet, et, surtout, sa femme et M. Maheu autheurs de cela; le tout fut appaisé par M. le gouverneur; ces menus habitants avoient tort, n'y ayant aucun fondement raisonable en leur pleinte : ils disoient que M. des Chastelets, commis général, faisoit trop bonne cheire, etc. (1) ».

Ce Monsieur des Chastelets, deux mois auparavant, avait permis par exception aux PP. Jésuites de faire la traite, bien qu'en général ce commerce fût interdit aux maisons religieuses, et le bon Père tenait sans doute à conserver ses illusions sur le bienfaiteur de son ordre. Toutefois, que les « menus habitants » eussent tort ou raison, et quoi qu'il en fût de la plus ou moins grande chère que pouvait faire le commis général, il est certain que le P. Lalemant avait bien modifié son opinion sur la manière dont les affaires avaient été administrées.

Il commence par se plaindre de ce que le conseil, qui contrôle les dépenses, n'a pas fait droit à toutes ses réclamations, puis il ajoute : « Mais en suite aussy tous ceux du conseil se firent puissamment augmenter leurs gages et récompenser de leur service; ce qui apporta une telle confusion que cela fit honte ». Et un peu plus loin, à propos du départ des vaisseaux, il dit : « Avec eux repassèrent le fils de M. de Repentigny, de M. Couillar, de M. Giffar, les nepveux de M. des Chastelets, tous fripons pour la plupart, qui avoient fait mille pièces à l'autre voyage, et on donnoit à tous de grands appointements (2). »

Il y avait un peu plus d'une année que la traite était entre les

(1) *Journal,* p. 30. Noël Juchereau des Chastelets était concessionnaire d'un fief dans l'île d'Orléans et d'un autre à la côte de Beaupré. Il ne se maria point et disposa de ses biens en faveur des enfants de son frère, Jean Juchereau, sieur de Maure.

(2) *Journal,* p. 68-9.

mains des habitants, et la petite aristocratie, qui avait pris la direction des affaires, s'était déjà brouillée avec le représentant de l'ancienne Compagnie, Olivier le Tardif, et avec M. de Maisonneuve, le gouverneur de Montréal. Celui-ci avait refusé de souscrire aux gratifications extraordinaires que les conseillers s'étaient votées, et il était parti pour la France dans le but d'obtenir des réformes. En même temps que lui, s'étaient embarqués M. Tronquet, secrétaire du gouverneur de Québec, et M. Giffard, un des conseillers, « tous avec bonne résolution de poursuivre quelque règlement pour leurs affaires, chaqu'un prétendant ses intérêts particuliers ».

Mais, avant que le règlement qu'on recherchait en France eût été obtenu, les choses en étaient venues au point que les habitants, le 21 juillet 1647, élirent un procureur-syndic, et présentèrent par son entremise une requête à l'effet de casser l'élection des conseillers et de remettre toutes les affaires entre les mains de M. le Gouverneur en attendant l'arrivée du règlement (1).

Enfin, le 11 août de la même année, ce règlement tant attendu fut publié à Québec. Il constituait un nouveau conseil composé de trois personnes : le gouverneur général, le supérieur des Jésuites, le gouverneur de Montréal. Ce conseil décidait, à la pluralité des voix et souverainement, de toutes les affaires du commerce, de la police et de la guerre. L'amiral de la flotte et les syndics des communautés de villes n'y avaient que voix délibérative et seulement pour ce qui concernait leurs charges.

Le règlement établissait en même temps un budget de 40.000 livres, et répartissait les appointements comme suit : le gouverneur général, 25.000 livres, avec le privilège de faire venir sans payer de fret 70 tonneaux de marchandises; à la charge d'entretenir le fort de munitions et d'armes, d'avoir, outre son lieutenant particulier, un lieutenant aux Trois-Rivières, et enfin 70 hommes de garnison qui seraient nourris aux frais du magasin et que le gouverneur répartirait dans le pays selon qu'il le jugerait le plus utile. Le gouverneur particulier de Montréal,

(1) *Journal*, p. 90, 92.

10.000 livres d'appointements et 30 tonneaux de fret, à la charge d'entretenir de munitions le fort de Ville-Marie et d'avoir une garnison de 30 soldats. Enfin 5.000 livres étaient accordées aux Jésuites.

Le règlement de 1647, comme on voit, était favorable surtout au gouverneur de Montréal et au gouverneur de Québec. Celui-ci, particulièrement, se trouvait investi d'une grande puissance et, pratiquement, conduisait les affaires à sa guise en l'absence du gouverneur de Montréal.

Quant aux anciens conseillers, le règlement les ignorait complètement. Ils n'étaient pourtant pas d'humeur à rester bien longtemps dans l'ombre, et, dès l'automne, ils députèrent le commis général, des Chastelets, pour obtenir le redressement de leurs griefs. De Repentigny, qui était toujours général de la flotte, passa en même temps en France, ainsi que Louis d'Ailleboust, envoyé par M. de Maisonneuve pour représenter ou défendre les intérêts de Montréal.

Le délégué de Montréal, d'Ailleboust, revint avec le titre de gouverneur général, et M. de Repentigny mourut en voyage au retour, vraisemblablement de dépit. Mais le règlement de 1648 qu'on venait d'obtenir n'en constituait pas moins une grande victoire pour les anciens Conseillers et leurs amis.

Il restreignait, d'abord, considérablement l'autorité du gouverneur général en réduisant ses appointements de 25.000 à 10.000 francs, ses 70 tonneaux de fret à 12, et sa garnison de 70 soldats aussi à 12. Le gouverneur des Trois-Rivières cessait d'être un simple employé subalterne à la nomination du gouverneur de Québec, et on fixait ses appointements à 3.000 francs. Les appointements du gouverneur de Montréal étaient réduits de 10.000 francs à 3.000, et il n'avait plus droit qu'à 6 tonneaux de fret et 6 soldats de garnison.

Enfin, les 19.000 francs ainsi épargnés formaient un fond de réserve, qui devait être employé à la discrétion du conseil; et, dans ce conseil, à côté du gouverneur général de Montréal et du supérieur des Jésuites qui y étaient seuls, on faisait entrer le gouverneur des Trois-Rivières et trois conseillers nommés par le peuple.

Les trois premiers conseillers élus furent Chavigny, Giffard. et Godefroy. Cette même année, Michel Leneuf du Hérisson fut élu (1) aux Trois-Rivières et, en même temps, il obtenait dans le voisinage de la ville la concession de deux seigneuries.

Je ne donne tous ces détails, qui pourront paraître fastidieux, que pour montrer à quel point les premiers seigneurs canadiens comptaient sur les emplois publics pour vivre, et quelle ardeur ils mettaient à s'en emparer. Malheureusement pour eux, ils ne furent pas longtemps à jouir en paix de leur victoire.

VI.

Ceux qui cherchent à faire de la colonisation en dehors de ses conditions normales suivent une voie singulièrement hérissée d'obstacles. Voici nos gentilshommes canadiens qui ont entrepris de s'implanter dans un pays neuf au moyen des fonds publics. Pour cela, il leur a fallu, d'abord, se rendre maîtres de la traite. Et, à peine sont-ils parvenus à éliminer les marchands, qu'ils se trouvent en face d'adversaires plus redoutables : les Iroquois.

La paix conclue avec ces derniers, en 1645, fut bientôt rompue, comme toutes celles qu'on ait jamais pu faire avec ce peuple pour qui la guerre constituait un moyen d'existence. Dès l'année suivante, ils avaient repris les hostilités en assassinant le P. Jogues; en 1647, ils brûlèrent le fort de Richelieu que les Français avaient abandonné ; puis ils se répandirent par petites bandes dans les bois pour y surprendre les Algonquins dispersés à la chasse. Mais les déprédations qu'ils commirent alors sont peu de chose en comparaison de l'horrible carnage qu'ils inaugurèrent en 1648. Dans l'espace de deux années, ils réduisirent en cendres les bourgades huronnes, exterminèrent presque toute la nation et en dispersèrent les débris aux quatre vents.

Or, les Hurons étaient les principaux fournisseurs de la traite.

(1) Probablement à la charge de syndic; cette charge était purement honorifique, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne pouvait pas devenir lucrative. Voir dans Parkman, p. 144, les accusations portées par Peronne-Dumesnil contre Jean Gloria, procureur syndic de la communauté de Québec.

Habitant eux-mêmes un pays pauvre en castors, ils s'en procuraient par voie d'échange auprès des nations plus septentrionales; et, chaque été, leurs longs canots, chargés de fourrures, venaient emplir les magasins de la Compagnie. On comprend quel retentissement leur disparition dut avoir sur le commerce de la colonie. Il ne restait plus que les Algonquins, qui fréquentaient les postes de Tadoussac et des Trois-Rivières. Encore, ces sauvages étaient-ils grandement gênés dans leurs mouvements par les attaques incessantes des Iroquois : car, divisés en petites bandes pour la chasse du castor, ils tombaient à tout instant dans les embuscades de leurs ennemis.

Aussi, les effets désastreux de cette guerre ne tardèrent-ils pas à se faire sentir. Le *Journal* des Jésuites, pour 1647, ne donne pas le chiffre de la traite et se contente de cette mention laconique : « Les Hurons ne descendirent point cette année (1). »

En effet, la crainte des Iroquois les avait retenus dans leurs bourgades. On se rappelle que la traite de 1648 fut assez fructueuse; mais, en 1649, elle était retombée à 100 poinçons, c'est-à-dire à peu près 200.000 francs (2). Puis, dans les trois ou quatre années qui suivent, il n'est plus fait aucune mention de la traite. Mais la *Relation* de 1653 se charge de nous expliquer ce silence : « Jamais il n'y eut plus de castors dans nos lacs et nos rivières; mais jamais il ne s'en est moins veu dans les magasins du pays. Avant la désolation des Hurons, les cent canots venoient en traite, tout chargés de castors. Les Algonquins en apportoient de tous costez, et chaque année on avoit pour deux cent et trois cent mille livres. C'estoit là un bon revenu, de quoy contenter tout le monde et de quoy supporter les grandes charges du pays. La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources, les castors demeurans en paix et dans le lieu de leur repos; les flottes de Hurons ne descendent plus à la traite; les Algonquins sont dépeuplez, et les nations plus éloignées se retirent encore plus loin craignant le feu des Iroquois. Le magasin de Montréal n'a pas acheté des sauvages un seul

(1) *Journal*, p. 95.
(2) *Ibid.*, p. 130.

castor depuis un an. Aux Trois-Rivières, le peu qui s'y est veu a esté employé pour fortifier la place où on attend l'ennemy; dans le magasin de Québec, ce n'est que pauvreté; ainsi tout le monde a sujet d'estre mécontent, n'y ayant pas de quoy fournir au paiement de ceux à qui il est deu, et même n'y ayant pas de quoy supporter une partie des charges du pays les plus indispensables (1). »

On eut recours à divers petits moyens pour conjurer la ruine imminente. A la fin de l'année 1649, le P. Jérôme Lalemant écrit dans son Journal : « *Maltostes.* — Cette année, au départ des vaisseaux, on commença à faire payer vingt sols pour le billet de passage, au secrétaire du gouverneur : et prist-on sur les amendes de quoy payer ou gratifier le mesme secrétaire et autres officiers (2). » Mais ce supplément de revenu qu'on se créait ainsi irrégulièrement n'empêcha point la Compagnie des Habitants, ou, ce qui revient au même, l'administration publique, de s'endetter considérablement à la Rochelle. Et ce fut même, paraît-il, pour tirer la colonie de l'embarras financier dans lequel elle se débattait que M. de Lauson demanda la charge de gouverneur général et y fut nommé à la prière des Cent Associés.

Depuis 1638, Lauson s'était quelque peu désintéressé des affaires de la Compagnie; tous ses instants avaient été absorbés par des charges importantes. Il avait été, d'abord, intendant en Dauphiné; puis directeur aux finances du roi. Mais, en 1650, libéré de tout emploi, il tourna de nouveau ses regards vers la Nouvelle-France, et en ayant obtenu le gouvernement, s'y rendit dans l'automne de 1651.

Avant de quitter la France, il avait eu soin de se faire attribuer toutes les fonctions seigneuriales et administratives de la compagnie des Cent Associés. Il est assez remarquable, en effet, qu'avant l'arrivée de Lauson au Canada, les concessions de terre se faisaient directement au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, en vertu des pouvoirs à elle donnés par le roi, avec ordre au gouverneur général de mettre le concessionnaire en

(1) *Relations*, 1653, p. 28.
(2) *Journal*, p. 131.

possession de l'étendue qu'on lui concédait. Lorsque Lauson arrive au pays tout est changé : les concessions se font au nom du Gouverneur, en vertu de pouvoirs à lui accordés par la Compagnie de la Nouvelle-France, avec ordre au grand sénéchal de mettre le concessionnaire en possession : et les titres ne sont plus signés que du nom du gouverneur et de son secrétaire, Rouer. Enfin, à peine Lauson est-il de retour en France que l'ancienne formule est de nouveau adoptée (1).

Mais si le nouveau Gouverneur avait réellement l'intention, en venant au Canada, de relever les finances du pays, avouons qu'il s'y prit d'une étrange manière pour réussir. Il commença par augmenter ses propres appointements de 2.000 livres et ceux de son allié, le gouverneur des Trois-Rivières, de 2.550. Puis il amenait avec lui trois de ses fils, Jean, Charles et Louis,et il leur fit à tous une ample distribution de terres et d'emplois. L'aîné, Jean, eut la seigneurie de Lauson, avec le titre de grand sénéchal de la Nouvelle-France; Charles eut le fief Charny dans l'île d'Orléans, et le titre de grand maître des eaux et forêts : enfin, Louis reçut la seigneurie de la Citière, et bientôt après le fief de Gaudarville. Ces charges dont il gratifiait ses enfants n'étaient pas, paraît-il, salariées pour le moment : mais elles pouvaient l'être un jour, et elles assuraient du moins certains privilèges honorifiques : je vois, par exemple, que le grand sénéchal avait ses appartements dans le bâtiment de la sénéchaussée. Le nouveau gouverneur établit en même temps un lieutenant général civil et criminel à Québec, ainsi que des lieutenants particuliers et des procureurs.

Pour faire face aux dépenses publiques, qu'il avait ainsi sensiblement augmentées, Lauson recourut à des procédés assez arbitraires. On avait précédemment accordé au gouverneur de Montréal un supplément de 1,000 livres ; Lauson les lui retrancha, bien que son poste fût l'un des plus exposés aux attaques des Iroquois. Il supprima en même temps le « Camp volant »; compagnie de soldats qu'on avait formée quelques années au-

(1) *Édits et Ordonnances*, passim.

paravant et qui était destinée à « voler » au secours de tout point menacé. Toutefois, il fut bientôt contraint de le rétablir.

Il cessa ensuite de payer la rente de 1.000 livres de castors qui était due annuellement à la Compagnie de la Nouvelle-France, c'est-à-dire au syndicat marchand. Enfin, il défendit aux habitants de faire la traite du côté de Tadoussac, et constitua dans cette partie du pays une ferme particulière destinée à payer ses appointements et ceux des conseillers et à supporter les autres charges du pays.

Toutes ces mesures abusives ne lui permirent pas de se débarrasser des Iroquois, et son administration fut remarquable, au contraire, par les pertes cruelles et les humiliations infligées aux Français par leurs implacables ennemis. Ceux-ci ne craignirent pas de venir, à la vue de toute la population de Québec, et sous le canon même du fort, enlever victorieusement les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans. Et ce fut là le moindre de leurs méfaits, car ils tinrent constamment en éveil les colons et les sauvages et ruinèrent leur commerce.

Quelque bien disposés que fussent le gouverneur et ses conseillers, ils ne purent, dans ces circonstances pénibles, se faire sur la fortune publique ce nid moelleux qu'ils avaient rêvé pour eux et leurs familles. Et leur position ne s'améliora pas par la suite. Le vicomte d'Argenson, qui remplaça de Lauson en 1657, trouva le pays dans la plus grande détresse, et se plaignit constamment de la misère où on le laissait. « Je prévois, écrivait-il, une grande difficulté à pouvoir subsister dans ce pays, et il m'est difficile d'aller bien loin avec mes appointements. Vous ne pouvez vous imaginer la cherté des vivres, outre la difficulté qu'il y a d'en avoir. Les habitants sont dans une extrême pauvreté et tous insolvables aux marchands ; cette pauvreté procède en partie de l'avilissement de la traite. »

Cette traite, certains colons cherchaient en vain à la stimuler en fournissant aux sauvages de l'eau-de-vie en échange des peaux de castors. Il arriva même quelquefois que des fonctionnaires haut placés eurent recours à ce moyen (1).

(1) *Journal*, p. 228-9 ; Cas de la Poterie, gouverneur des Trois-Rivières.

Du reste, d'Argenson ne se gêna pas plus que son prédécesseur pour se créer, de sa propre autorité, les revenus qui lui manquaient. Afin d'assurer les appointements des officiers publics, il accorda la traite de Tadoussac à douze des colons les plus considérables (1). Il se réserva en même temps, une certaine pêcherie d'anguilles. Enfin, il continua à retenir la rente annuelle due à l'ancienne Compagnie. A tel point que celle-ci finit par s'impatienter et envoya sur les lieux (1661) un avocat au Parlement de Paris, Jean Péronne-Dumesnil, avec le titre de contrôleur général, d'intendant et de juge souverain, chargé de faire une enquête sur les agissements du conseil. Cet agent fit beaucoup de bruit; il dénonça comme coupables de fraude et de malversations les principaux marchands et conseillers; et, ce qui porterait à croire que ses accusations n'étaient pas tout à fait sans fondement, ce sont les colères qu'elles firent éclater et le traitement indigne dont Dumesnil fut l'objet de la part de la petite oligarchie régnante (2).

Cependant, les Iroquois continuaient leurs ravages et la colonie, menacée d'une complète destruction, ne cessait d'envoyer en France députation sur députation, pour implorer l'aide de la mère patrie.

VII.

Ainsi, les seigneurs canadiens, même si l'on tient compte des gains illicites de quelques-uns d'entre eux, se trouvaient, par suite d'abord de l'hostilité des marchands, puis de la guerre des Iroquois, avoir été frustrés de la grande partie des profits de la traite et des emplois salariés que celle-ci devait soutenir.

Or, étant donné leurs conditions de fortune et d'éducation, les seigneurs canadiens, dépourvus de charges publiques, étaient réduits à l'impuissance. Il n'est donc pas étonnant qu'ils n'aient rien ou presque rien fait pour la colonisation, dont ils étaient destinés cependant à être le pivot.

(1) Ferland, p. 446; *Journal*, p. 284.
(2) Parkman, p. 131-144.

Quelques-uns, comme Montmagny, Champflour, Lauson, à l'expiration de leurs termes d'office, ou même avant, en certains cas, repassèrent en France, laissant leurs concessions encore à peu près tout en forêt. Chavigny abandonna également sa seigneurie, en 1652, pour aller mourir en France (1). Et, parmi ceux qui restèrent, un seul contribua à diriger vers le Canada un courant d'émigration de quelque importance : c'est Robert Giffard.

Giffard, comme nous savons, était médecin et habitait Mortagne, au Perche. Il y conclut, en 1634, avec des paysans de cet endroit et des environs, des contrats par lesquels ceux-ci s'engageaient à travailler, pendant un certain temps, sur sa seigneurie de Beauport, et devaient recevoir, en récompense de leurs services, un salaire en nature et surtout des concessions de terre (2). Nous connaissons sept des familles qu'il amena avec lui cette année même, et cinq de celles qui vinrent en 1635. Mais ce n'est pas tout : le courant se trouvait établi, et le Perche ne cessa pendant plusieurs années d'envoyer de ses paysans au Canada. Il en donna non seulement à la seigneurie de Giffard, mais à toute la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans. A lui seul, dans le cours de cette période, le Perche fournit plus d'émigrants que la Normandie tout entière, et les colons de ces deux provinces représentaient les deux tiers des habitants.

Ce succès relatif s'explique de deux manières : Giffard n'était ni plus ni moins à l'aise que la plupart des petits gentilshommes qui avaient obtenu concession d'une certaine étendue de forêt au Canada; mais il possédait probablement plus qu'eux la confiance des paysans dans son voisinage. On sait que les médecins, comme les membres de la plupart des professions libérales, se recrutaient, à cette époque, dans la classe des petits cultivateurs. Ces lettrés, fils de paysans, se substituaient dans la confiance des populations de la campagne à la noblesse qui les avait abandonnées, et déjà ils exerçaient sur celles-ci beaucoup de cette influence qui devait se manifester bientôt d'une manière si formidable.

En second lieu, Giffard avait évidemment affaire à des paysans

(1) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 378.

(2) Sulte, t. II, p. 50-1; Rameau, p. 307-10.

d'un type énergique et qui ne requiéraient qu'une dose minime de patronage. Il suffisait qu'un homme éclairé, possédant leur confiance, leur promît des terres fertiles avec quelque légère assistance, pour qu'ils le suivissent de l'autre côté de l'Océan ; et, une fois rendus, ils savaient si bien mettre à profit les ressources de leur nouvelle patrie, qu'ils s'empressaient d'inviter leurs parents et leurs amis restés en arrière à venir les retrouver.

Mais cet heureux concours de circonstances n'existait que dans ce coin de la France; et, pour cette raison, le mouvement de la population au Canada se faisait avec une extrême lenteur. « La plupart de nos habitants, écrivait Boucher en 1663, sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs, et, après avoir servi trois ans chez un *mastre*, se mettent à eux. » C'est précisément parce que ces *mastres* étaient si rares, ou si l'on veut, parce que les patrons agriculteurs (car tel est le sens de ce nom) manquaient complètement à la colonie française, qu'elle était forcée de se réjouir, lorsqu'il lui arrivait quinze ou dix-huit colons dans le cours d'une année, tandis que la Nouvelle-Angleterre les recevait par milliers.

En résumé, le mécanisme de colonisation construit par Richelieu avait pour rouage principal une tenure seigneuriale des terres; et, comme le seigneur, de lui-même, ne tenait pas debout, on avait cherché à l'étayer à l'aide du monopole de la traite; or il se trouvait que ce monopole était lui-même trop faible et vacillant; tout l'édifice menaçait ruine. L'État allait être forcé d'intervenir encore une fois pour consolider l'échafaudage.

Mais avant d'aller plus loin, il nous faut connaître un autre type qui s'est développé sous le régime que nous venons d'étudier. Ce sera le sujet d'un prochain article.

(*A suivre.*)

Léon GÉRIN.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

EN VOYAGE.

Il est bien porté de ne pas être chez soi à cette époque-ci de l'année. Les Parisiens partent pour la campagne, les campagnards vont aux bains de mer, les gens du littoral respirent l'air des montagnes et les montagnards recherchent la brise salée de l'océan; un immense besoin de changement s'empare de la population fashionable de tous les pays d'Europe; les voyages et la villégiature sévissent avec l'intensité d'une maladie épidémique.

C'est pourquoi j'ai cru bien faire en intitulant cet article : *En voyage*. Je dois supposer charitablement que tous les lecteurs de la *Revue* voyagent et que je voyage moi-même.

Le respect de la vérité m'oblige cependant à avouer que je suis tranquillement assis dans mon cabinet, à la campagne, mais non en villégiature, en bon air, mais sans ordonnance de mon médecin; je suis chez moi. Il aurait été plus élégant d'envoyer à *la Science sociale* quelques notes hâtives crayonnées sur mes genoux ou tracées rapidement le soir sur la table de quelque auberge suisse; pour sacrifier au goût général, je vais du moins parler des gens qui voyagent; mes lecteurs me sauront gré de cette concession.

Au surplus, les gens qui voyagent sont très amusants, bien plus amusants en général que les voyages qu'ils font. Si vous voulez, nous allons les passer en revue.

I. — LES AVEUGLES EN VOYAGE.

Il y a d'abord la catégorie de ceux qui voyagent en se bouchant les yeux pour ne pas voir. Je commence par celle-ci, parce que c'est à la fois la plus drôle et la plus nombreuse.

Elle se décompose en d'innombrables variétés, je m'attacherai aux principales.

C'est, en premier lieu, celle des individus qui voyagent pour leur plaisir, qui ont vu Sarah Bernhardt jouer sur tous les théâtres de l'Ancien et du Nouveau Continent, qui ont tiré des pigeons partout où la mode veut qu'on en tire, qui ont taillé le baccarat dans tous les tripots renommés, et devant lesquels on ne peut citer, ni une ville d'eaux, ni un casino, sans qu'ils le connaissent. Les hôtels, les *sleeping cars*, les cabines de bateaux à vapeur n'ont pas de critiques plus autorisés, et pourtant ils n'ont rien vu, ils ont voyagé les yeux fermés comme des aveugles.

Le plus curieux, c'est qu'ils s'ennuient terriblement pour la plupart; ils voyagent pour se distraire et n'y parviennent pas; l'ennui les accompagne avec fidélité.

Il y a peu de temps, faisant une traversée d'Amérique en Europe, je me suis amusé à observer mes compagnons de route. — C'est à peu près la seule chose sensée que l'on puisse faire entre ses repas quand on se trouve empilé sur un transatlantique et qu'une mer clémente vous laisse la disposition de vos facultés. — Il y avait là de sombres Mexicains et des Cubains olivâtres, qui traitaient le fumoir en pays conquis et perdaient beaucoup de piastres à jouer le *poker;* leurs doigts étincelaient de bagues, leurs cravates étaient ornées d'épingles en diamants et ils venaient en Europe pour faire admirer leurs bijoux, étonner de leur faste l'Ancien Continent, et aussi pour passer au jeu le plus clair de leur temps. C'étaient des gens voyageant pour leur plaisir. Vous me direz que le plaisir de continuer à Paris ou à Monte-Carlo la partie commencée à Mexico et poursuivie pendant toute une traversée ne valait pas le déplacement. J'en conviens, mais est-il

bien nécessaire d'aller aux Antilles pour trouver des voyageurs de ce genre? Non, car l'Europe en fourmille.

Si vous voulez vous en convaincre, entrez dans le premier venu des trains de luxe, dans l'Orient-Express, ou le Sud-Express, par exemple. A moins d'une mauvaise chance particulière, vous êtes certain d'y trouver quelque prince, — les princes ont l'humeur très voyageuse en ce siècle-ci, — fuyant l'étiquette de la cour pour revêtir un complet gris et vivre en bourgeois riche sur une de nos plages hospitalières et parisiennes; vous y trouverez aussi des oisifs de profession, assez heureux pour mener toujours la grande vie sotte et vide que les princes ne peuvent se permettre que par occasion. Parmi les premiers, les plus cotés sont les princes en disponibilité, libres de tous devoirs envers leurs anciens sujets; puis viennent, par ordre, leurs fidèles leudes fin de siècle, qui mettent leur point d'honneur à partager les plaisirs du chef; les rejetons encore riches de l'ancienne aristocratie, compagnons naturels des petites fêtes princières; les banquiers juifs qui prêtent de l'argent à fonds perdu aux héritiers d'un grand nom pour acheter leur protection et se pousser dans la société; les bourgeois cossus qui rêvent des soupers de la Régence et fréquentent les lieux de plaisir de haute marque pour avoir l'occasion de se frotter au grand monde.

Voilà une variété importante de voyageurs, et cette variété peut bien être classée parmi les aveugles. Au surplus, examinons pourquoi et comment se déplacent ceux qui la composent.

D'abord, ce n'est en aucune façon pour voir les pays qu'ils traversent, ce qui explique assez bien qu'ils ne les voient pas : ils montent en chemin de fer, comme ils font le reste, parce que c'est *chic* de voyager de temps à autre, parce que cela fait partie de la mode et du convenu, au même titre que le *smoking* ou l'habit rouge. « Où êtes-vous allé l'été dernier? » se demande-t-on quand on se rencontre dans le monde, et il faut avoir une réponse à cette question sous peine de se déclasser; si vous êtes resté sur vos terres, on vous croira ruiné; si vous avez borné votre ambition à visiter un joli coin de pays, votre interlocuteur fera la moue; mais si vous avez joué au lawn-tennis sur une plage en-

combrée, ou tenu la banque dans un casino brillant, votre honneur sortira sain et sauf de l'épreuve.

Quelle bizarre tyrannie que celle-là? La mode et le genre enferment la vie de leurs fidèles dans un cercle étroit dont il leur est défendu de sortir sous peine de déchéance. Un homme élégant peut bien aller à Biarritz, à Trouville, à Nice, dans les capitales de l'Europe, autour des grands lacs italiens; depuis quelques années, il peut commencer à se montrer en Norvège; mais qu'il ne s'avise pas d'inventer un voyage intéressant pour lui seul, de séjourner dans une station de second ordre; autant vaudrait pour lui prendre l'omnibus de Bastille-Madeleine pour se rendre au *Jockey-Club. Cela ne se fait pas*, et voilà un jugement sans appel.

J'imagine qu'il y a deux causes principales à la mode de ces voyages; d'abord les voyages coûtent cher, surtout quand on est condamné aux centres de plaisir et d'élégance, aux villas luxueuses et à tout le train de vie que cela comporte. C'est une première raison. En second lieu, les voyages constituent pour les souverains, pour les hommes d'État, pour les gens de haute marque en général, des vacances véritables. Le diable sait si les têtes couronnées du dix-neuvième siècle ont usé et abusé de l'invention des chemins de fer pour déposer leur diadème au vestiaire de leurs palais et venir s'amuser à Paris! C'est si commode d'échapper ainsi à toutes les obligations, de se couvrir d'un incognito et de se laisser descendre doucement au niveau de la vie bourgeoise, égoïste et confortable! Les rois ayant donné l'exemple, la troupe moutonnière des mondains s'est précipitée sur leurs traces augustes avec l'empressement de courtisans bien appris et nous avons vu apparaître la noblesse voyageuse, la haute finance voyageuse, puis tout le menu fretin des touristes, des familles Benoîton, des excursionnistes, des Tartarins de tout accent et de toute variété, des collégiens en promenade, etc.

Depuis ce temps-là, il n'est plus vrai de dire que le Français ne voyage plus; il est toujours dehors, mais il n'en tire pas profit.

Et quel profit voulez-vous qu'il tire de ces périgrinations stu-

pides à travers les *hôtels de premier ordre* de l'Europe? Car c'est à ce genre de voyages qu'aboutit la mode dont j'ai parlé. La vaste et monotone uniformité s'est étendue partout sous les pas des voyageurs modernes, parce qu'ils exigent cette monotonie, qu'ils veulent retrouver partout les habitudes de Paris, qu'ils s'irritent contre tout imprévu et se scandalisent de tout trait de mœurs local. En retour de ces exigences, ils sont condamnés à la banalité de la vie d'hôtel, ils voient la Suisse truquée, les cascades déshonorées par le guichet d'un préposé et le tourniquet breveté qu'on ne peut franchir qu'après avoir laissé son ticket entre les mains d'un gardien à casquette dorée. Les mêmes valets, les mêmes employés les reçoivent à Paris, au sommet du Righi ou au bord des lacs. Tout ce qu'on peut enlever au pittoresque, on cherche à le leur épargner et, une fois rentrés, ils peuvent s'imaginer qu'ils ont fait le tour de l'Europe sans sortir de chez eux. Ils connaîtraient l'Europe tout aussi bien, si, réellement, ils étaient restés chez eux. Si vous en voulez la preuve, interrogez l'un d'eux au retour ; quand il vous aura répondu qu'il a eu froid en Italie et chaud en Russie, que la bataille des fleurs à Nice et la Semaine-Sainte à Rome l'ont beaucoup intéressé, son sac sera vidé jusqu'au fond ; ce qu'il ne vous dit pas et ce qui est pourtant la vérité, c'est qu'il s'est terriblement ennuyé.

A côté des gens qui voyagent par chic, il existe une autre variété d'aveugles assez curieuse et très répandue notamment parmi nos voisins d'outre-Manche, c'est celle des touristes de profession, des *globe-trotters,* comme on les appelle de l'autre côté du détroit. On les rencontre un peu partout, sur les sentiers battus qu'ils suivent le plus souvent et dans les parties moins fréquentées où ils ne redoutent pas de s'aventurer. A les voir agir, à les entendre parler, on dirait qu'ils ont reçu de la Providence une mission spéciale, qu'ils accomplissent une tâche déterminée, comme le Juif-Errant de la légende ; cependant, aucun d'eux n'obéit à une force supérieure ; c'est de leur plein gré qu'ils arpentent le globe avec la conscience d'un malade auquel son médecin a ordonné de marcher ; il faut donc qu'ils aient une raison à eux pour choisir cette carrière bizarre.

J'ai fait une fois la monographie d'un *globe-trotter,* pour me rendre compte du mécanisme secret qui le mettait en mouvement. Voici le résultat de mes observations.

Le sujet en question, que nous appellerons Archibald, si vous le voulez bien, pour ne pas lui faire de réclame, est né et a grandi sous le sceptre de la reine Victoria. Il a même beaucoup grandi, car il mesure six pieds anglais et 4 *inches* (environ 1^{m},90). Il a suivi très complètement les cours d'études nécessaires à l'éducation d'un *gentleman,* et non sans distinction. Pendant son passage à Oxford, il a eu la gloire d'être l'un des champions désignés pour soutenir à force de rames l'honneur de la vieille université ; son habileté au *cricket* est remarquable, et il a passé trois mois aux États-Unis pour apprendre le *base-ball.* Orphelin de bonne heure et héritier d'une fortune assez ronde, Archibald n'avait que faire d'aller coloniser en Australie ou de vendre des cotonnades aux Indes, mais l'idée d'une vie calme le révoltait ; c'est alors qu'il imagina de courir le monde, d'abord par simple distraction, puis bientôt avec la rage d'un entêté qui a juré de tout voir. Au retour d'une première visite au Cap, ils se fit inscrire au *Traveller's Club,* vendit la maison paternelle, et se traça un programme de voyages pour vingt années consécutives avec une moyenne de 50,000 kilomètres par an. Depuis huit ans déjà, il l'exécute à la lettre, sans une heure de faiblesse ni de découragement, avec la régularité d'un dictionnaire géographique paraissant par livraisons.

Je l'ai rencontré l'an dernier en *pullman car*, entre Chicago et New-York ; il avait débarqué au Chili peu de mois auparavant, pour monter successivement sur différents pics des Cordillères, du Mexique et des Montagnes Rocheuses. Cela fait, il rentrait à Londres pour un court repos dans son appartement du *Traveller's Club* et devait partir ensuite pour l'Himalaya ; il en était, dans son programme, au chapitre des Montagnes. Ses impressions de voyages étaient simples ; elles ressemblaient assez exactement à ces tableaux de la hauteur comparative des principales sommités du globe que l'on voit au bas de certaines cartes de géographie. Son admiration la plus haute était pour le Popocatepelt, mais il

soupirait après les monts Kénia et Kilimandjaro qu'il avait l'intention de visiter à son retour des plateaux de l'Asie centrale.

Tout en l'écoutant, je considérais sa solide carrure, son air de santé et de vigueur physique. Évidemment, ce garçon avait de l'énergie à dépenser et sa manie de *globe-trotter* fournissait un débouché à cette énergie. Enfant d'une famille nombreuse, il aurait créé un *run* en Nouvelle-Zélande ou un *ranche* aux États-Unis ; orphelin, il se trouvait dispensé de toute entreprise lucrative et s'adonnait à une entreprise de pure fantaisie, avec la même conscience que s'il se fût agi de son pain quotidien. Au fond, c'était un produit non utilisé de l'éducation de son pays ; on avait développé en lui l'activité physique, l'énergie morale et la ténacité ; n'ayant pas l'occasion de l'appliquer à un but utile, il était devenu un original, un maniaque comme beaucoup de ses compatriotes. Ajoutez à cela le besoin général de curiosité, la tendance à s'instruire par les yeux, à recueillir des renseignements, à surmonter les difficultés matérielles, autant de traits de l'éducation anglaise, et vous comprendrez mon *globe-trotter;* vous vous rendrez compte de la satisfaction qu'il éprouve à mettre sa carte sur la pointe la plus élevée d'une montagne, à traverser un continent comme un boulet de canon, à engager de gros paris pour faire le tour du monde en soixante jours, comme cette jeune miss américaine qui s'est fait l'an dernier une si forte réclame. Seulement tout cet effort est sans résultat. Dans vingt ans, après avoir franchi tous les cols, traversé tous les détroits, descendu tous les fleuves et suivi toutes les grandes lignes de chemin de fer du monde entier, ce pauvre homme n'aura encore rien vu ; il ne se sera rendu compte de rien et pourra faire des découvertes en passant quinze jours à la campagne dans le premier venu des comtés d'Angleterre.

II. — LES BORGNES EN VOYAGE.

Grâce à Dieu, tous les voyageurs ne ferment pas aussi obstinément les yeux que l'oisif ou le *globe-trotter*. Il ne manque pas

de gens qui voyagent avec un but déterminé, avec l'intention d'étudier une spécialité quelconque. Ceux-là voient quelque chose, mais l'obstination avec laquelle ils se confinent dans leur spécialité les fait ressembler à des borgnes. Ils consentent à entr'ouvrir un œil devant telle ou telle catégorie de faits, et considèrent que tout le reste est indifférent. De ce nombre sont les archéologues, les artistes, les savants, les diplomates, les économistes, les commerçants.

Les archéologues sont dans leur rôle en supposant que l'histoire s'arrête au moyen âge et en supprimant tranquillement les temps modernes. En voyage, ils ne voient que les monuments anciens, font des hypothèses sur leurs origines, relèvent leurs dimensions, s'extasient devant un détail rare, et passent à côté du reste. Les manifestations du beau n'ont de mérite pour eux que si elles revêtent un cachet authentique d'antiquité.

Il faut pardonner beaucoup aux archéologues ; le champ de leurs études est trop restreint en tous temps pour qu'on puisse leur reprocher de ne pas l'élargir en voyage.

Les artistes, au contraire, ne restent insensibles devant aucune des manifestations du beau ; ils sont de plus chargés en quelque sorte de traduire le sentiment esthétique de leurs contemporains ; le monument ou l'objet ancien doivent les intéresser à cause de leur beauté, non à cause de leur époque ; ils ne peuvent y voir qu'une des impressions de l'art. Voilà donc des gens qui semblent avoir l'esprit ouvert et auxquels les voyages seront profitables.

En fait, ils voyagent beaucoup ; on les voit en Orient, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, visitant les musées, allant s'inspirer aux sources, comme ils disent, se formant le goût et étudiant les maîtres de leur art. Cette méthode de travail est tellement admise que nous avons fondé une *École de Rome* tout exprès pour faciliter aux jeunes artistes français la connaissance des chefs-d'œuvre que renferme l'Italie ; il ne s'agit même plus là d'un simple voyage, il s'agit d'un séjour prolongé.

Comment ces jeunes gens utilisent-ils trop souvent leur séjour ? Nous ne leur demanderons pas, bien entendu, de revenir en France avec des idées précises sur la constitution politique ou la

situation industrielle de l'Italie moderne, mais nous sommes en droit de savoir s'ils sont devenus plus artistes, comment leur voyage leur a profité au point de vue de leur spécialité.

Eh bien, tout le monde le reconnaît, ils reviennent plus forts dans le procédé, mais souvent incapables d'invention. Quand on les met ensuite en face d'une toile pour traduire leurs propres impressions, quand ils cessent d'être élèves pour devenir des maîtres, ils continuent à copier, placent dans leurs tableaux des femmes de la Campagne Romaine et font en somme de la peinture convenue, sans âme et sans inspiration.

C'est qu'ils ont trop observé, me direz-vous. Non, c'est qu'ils ont *mal* observé; c'est qu'ils n'ont pas vu ou qu'ils ont vu sans comprendre.

Ce n'est pas comprendre Raphaël ou Michel-Ange que d'analyser avec soin leurs procédés d'exécution, de distinguer leurs différentes manières. Pour les comprendre, il faut se placer autant que possible dans le milieu social où ils ont vécu et voir comment ils ont rendu les impressions que leur causait ce milieu. Il faut pénétrer jusqu'à leur âme d'artiste, s'imaginer ce qu'ils peindraient aujourd'hui si, Français du dix-neuvième siècle, ils se trouvaient soumis aux mêmes influences que nous.

Un simple critique ne saurait arriver à cette intelligence supérieure du chef-d'œuvre, mais un artiste doit y arriver, ou bien il n'est jamais qu'un barbouilleur plus ou moins habile, un Chinois en possession de procédés supérieurs.

Toutefois, cette lumière plus vive ne peut l'éclairer utilement que s'il la promène à travers l'histoire des grands maîtres, s'il connaît bien leur genre de vie, le pays dans lequel ils ont vécu, s'il parvient à reconstruire le cadre au milieu duquel ils ont grandi. Si, peu curieux de ces faits, il se borne à parcourir les musées, à voir tous les tableaux renommés, il perdra beaucoup de temps, pourra devenir un critique, mais cessera d'être un artiste. Mieux vaudrait, pour lui, conserver la fraîcheur de ses impressions et la naïveté de son esprit; par là du moins il resterait artiste.

En somme, l'artiste doit aboutir par le voyage non pas à la

copie, mais à la personnalité. Il ne faut pas qu'il soit écrasé par le document, il faut qu'il en tire parti suivant ses aptitudes et sa manière de sentir. Il n'est pas impossible qu'un peintre moderne soit un artiste de premier ordre, mais il est impossible qu'il pense et qu'il sente comme Raphaël, ou comme Rubens, ou comme Velasquez.

Un critique d'art doublé d'un observateur très sagace, M. Taine, a montré d'une manière très nette quelques-uns des liens qui unissent l'art d'une époque et d'une contrée données, à cette époque et à cette contrée. Depuis lors, tous les artistes savent, par exemple, que l'*école de la tâche* est née dans les brumes des Pays-Bas et l'*école de la ligne* sous les ciels limpides de l'Italie et de la Grèce. Voilà qui est bien, et, pour ma part, je jouis beaucoup à la lecture de la *Philosophie de l'Art*, mais j'aimerais bien à voir les artistes sentir sinon exprimer d'autres liens, d'autres rapports entre l'œuvre d'art et les circonstances qui la produisent. Au lieu de cela, ils semblent prendre souvent à tâche de montrer à quel point ce sens leur manque. Quand un architecte vous construit un toit en terrasse sous un ciel de Normandie, quand un peintre met en scène dans un tableau moderne des personnages d'une autre époque, ils donnent un témoignage irrécusable de leur plagiat. Combien je préfère l'erreur de ces artistes de la Renaissance peignant des scènes historiques avec les personnages et les sentiments de leur temps et de leur pays! Eux, du moins, avaient une manière à eux de voir et de comprendre.

L'étude des grands maîtres par les voyages et la visite des musées ne profite donc pas toujours au sentiment autant qu'au goût artistiques, et plus d'un peintre a parcouru l'Europe sans voir ce qu'il avait à voir pour le développement de sa spécialité, en fermant les yeux à des détails de la plus haute importance, en restreignant artificiellement et de plein gré le champ de ses observations.

Il en va souvent de même pour les gens d'affaires, et cela est d'autant plus curieux qu'ils émettent la prétention d'être par excellence des hommes pratiques; voyons-les à l'œuvre.

Les commerçants sont garantis par la nature même de leurs

occupations contre certaines erreurs grossières. Un commerçant n'essaie pas d'importer au Tonkin des bronzes de Barbedienne ou des pianos d'Érard, parce qu'il sait d'instinct, et sans connaître le pays, que les peuples encore simples n'achètent pas d'objets de ce genre; s'il se trompe en voulant établir une branche de commerce, il en est bientôt averti par les pertes qu'il subit; impossible, par conséquent, pour lui de persister longtemps dans une voie, quand elle ne conduit pas à la satisfaction des besoins réels de sa clientèle.

Aussi tout commerçant s'attache-t-il à connaître les besoins constatés des pays qu'il visite et à les servir tant bien que mal. C'est déjà quelque chose, mais est-ce suffisant? non certes. Qu'un commis-voyageur chargé de placer un produit se borne à savoir que dans telle ville il pourra l'écouler actuellement, que dans telle autre, il n'y a rien à faire, on ne saurait lui en demander davantage. Pourvu qu'il s'enquière exactement, qu'il se présente convenablement, qu'il sache vanter les qualités de sa marchandise, c'est un bon commis-voyageur; jusqu'à la fin de ses jours il parcourra les mêmes pays, fera la même tournée et conservera, si rien d'imprévu ne vient le déranger, la clientèle dont il a l'habitude.

Renvoyez cet homme à l'étranger, dans un pays peu connu, pour faire une enquête commerciale, il cherchera simplement le prolongement de sa clientèle nationale, s'étonnera de ce que la bonneterie ne donne pas à Madagascar et reviendra en déclarant qu'il n'y a rien à faire. Du moment que son produit ne se place pas, tel qu'il a l'habitude de le vendre, son horizon commercial est fermé.

Les négociants et les industriels français sont généralement ainsi; il leur faut une clientèle qui subisse leur mode de fabrication, leur prix et leur goût, une clientèle docile qu'ils exploitent tranquillement plutôt qu'une clientèle qu'ils servent. Avec ce procédé, ils perdent une infinité de marchés et précisément les plus profitables de tous; ils s'exposent même à voir un jour ou l'autre leurs fidèles acheteurs les abandonner, tentés par un produit nouveau, et ils courent ainsi au-devant de cri-

ses que leur inhabileté à se retourner rend très graves pour eux.

Il y a d'autres négociants et d'autres industriels qui agissent avec plus de sagesse et plus de hardiesse. Quand ils visitent un pays nouveau, qu'ils font un voyage d'affaires, leur unique souci n'est pas de trouver un débouché à la marchandise qu'ils vendent ou qu'ils fabriquent, mais de trouver la marchandise répondant au désir du pays, et une fois cette marchandise trouvée, de la vendre ou de la fabriquer.

Les premiers se posent ainsi tout le problème commercial : Étant donnée une marchandise, quels sont les pays où elle se vend? Les seconds vont plus loin et ajoutent cette autre question : Étant donné un pays, quelle est la marchandise dont il a besoin? Les uns ne voient qu'un côté de l'affaire, les autres en voient deux.

Ce sont, bien entendu, ceux-là qui réussissent le mieux. Là où les premiers trouvent qu'il n'y a rien à faire parce qu'ils ne veulent pas faire autre chose que ce qu'ils font, les seconds imaginent qu'il y a une industrie nouvelle à créer et la créent. C'est ainsi que le commerce français n'a pas trouvé à faire en ce siècle en Cochinchine, ou au Tonkin, comme au siècle dernier il n'a rien trouvé à faire aux Indes. Pendant ce temps-là, les Anglais établissent leurs comptoirs sous la protection de nos soldats, et on sait comment ils ont su tirer parti des Indes.

Est-il assez clair maintenant que bien des commerçants ne sont, eux aussi, que des borgnes?

III. — A QUI LES VOYAGES PROFITENT-ILS?

Quels sont donc les individus qui tirent vraiment parti de leurs voyages? Voilà bien longtemps que, d'après la sagesse des nations, on s'en va répétant que les voyages forment l'esprit. Nous venons de voir une série de types auxquels cet aphorisme ne s'applique pas ou ne s'applique guère; y en a-t-il d'autres?

Certainement, et on en trouve dans toutes les catégories de voyageurs que nous avons passées en revue.

Prenez celle qui semble la moins bien préparée, celle des gens voyageant pour leur plaisir; on peut citer parmi eux des voyageurs très clairvoyants.

Il est impossible, par exemple, de lire les ouvrages de Montesquieu sans être frappé de l'influence qu'ont eue sur ses idées ses séjours à l'étranger; cependant ce fut en curieux qu'il visita l'Europe, sans avoir aucun but déterminé, s'arrêtant principalement dans les capitales, vivant uniquement avec les gens de son monde, recherchant par-dessus tout le commerce des esprits cultivés. A Venise, il se lie d'une amitié fort étroite avec lord Chesterfield, le retrouve quelques années plus tard à la Haye et passe avec lui sur son yacht en Angleterre, sans autre pensée que celle d'accompagner un ami. Une fois dans ce pays, il y séjourne pendant deux ans, retenu par l'accueil empressé que lui assurent ses relations antérieures et, tout en menant la vie oisive d'un grand seigneur, il regarde autour de lui, il observe, amasse une série de faits qui s'imposent à son attention et prépare sans s'en douter *l'Esprit des Lois*. Ses idées sur le gouvernement vont prendre là une allure toute nouvelle; quand il écrira, ses vues sembleront une révélation à ses concitoyens; elles viendront en effet d'une source inconnue.

Certainement l'impression de découverte qu'a causée Montesquieu aux hommes de son temps et de son pays tient pour une large part à ses voyages. Vous ne trouverez guère avant lui dans la littérature française cette idée que les faits observés peuvent servir utilement à la connaissance des lois sociales. Aux éternelles déductions de principes abstraits, aux maximes générales, il a substitué le procédé scientifique de l'analyse. Sans doute, la méthode est fort incomplète, elle pèche par bien côtés; ce n'est encore qu'un essai timide avec des réminiscences fréquentes du système contraire. La généralisation est hâtive, mais la base du raisonnement est changée, c'est là la grande innovation. Il a fallu, pour l'introduire, un esprit ouvert, puissant et sincère, placé en face des contrastes que font naître les voyages. Ce sont eux qui sont venus piquer sa curiosité et solliciter sa faculté de réflexion.

Il n'est donc pas impossible à un flâneur de faire des voyages

utiles. Quand il veut bien regarder les spectacles qu'il a sous les yeux; quand il est doué d'intelligence; quand il ne croit pas tout savoir d'avance; quand il ne voyage pas avec l'unique préoccupation de critiquer ce qu'il n'a jamais vu, il peut retirer de ses distractions mêmes de précieux enseignements : alors il gagne en ouverture d'esprit, en sagacité, en expérience. Le profit n'est pas mince, on le voit.

J'ai parlé plus haut des *globe-trotters* maniaques passés à l'état de simple mécaniques voyageuses, mais tous ne sont pas ainsi, et là encore on peut trouver des voyageurs utiles. L'explorateur n'est, en somme, qu'un *globe-trotter* de choix, un *globe-trotter* dont l'énergie remuante a été mise au service d'un but sérieux. On rit de ceux qui courent sur les grandes routes; on admire ceux qui se frayent un chemin à travers les continents inconnus : Livingstone, Stanley, Nordenskiöld, le capitaine Binger, n'ont jamais paru ridicules à personne. Les dangers réels qu'ils courent suffiraient à les en préserver; une autre raison les met à part des *globe-trotters* vulgaires. Ils ont vu en effet une chose que personne n'avait vue avant eux; ils ont ajouté à la somme des connaissances humaines; ils ont fait dans l'ordre matériel de véritables découvertes, comme Montesquieu en a fait dans l'ordre intellectuel, comme peut en faire quiconque regarde avec ses yeux sans parti pris.

Dans chaque spécialité il y a ainsi des découvertes à faire. Un artiste véritable fait des découvertes quand sa formation première, se combinant avec ses observations, vient le classer au rang des maîtres. Tous sont ainsi le résultat de deux influences convergentes : Ils ont profité des perfectionnements accomplis avant eux, puis ils les ont pliés au service de leur génie particulier; ils ont créé une manière qui est bien à eux. Raphaël, suivant les leçons du Pérugin, a appris de lui son métier de peintre, puis, cela fait, il est devenu Raphaël. Quand les architectes français du seizième siècle se mirent à l'école des Italiens, ils y acquirent une élégance de formes et une recherche inconnue jusque-là à nos monuments; mais les œuvres qu'ils ont laissées sont marqués d'un cachet spécial, elles ont leur style, elles vont bien au delà de simples imi-

tations. Voilà évidemment des artistes qui avaient visité l'Italie avec profit, qui étaient allés y chercher des éléments nouveaux d'inspiration, non des modèles. De même, les peintres flamands qui venaient affiner leur goût et renouveler leurs impressions près des chefs-d'œuvre de Florence, de Venise et de Rome. De retour aux Pays-Bas, ils se retrouvaient Flamands de bonne race, mais Flamands perfectionnés; ils s'étaient approprié des qualités précieuses qui, venant se combiner avec leurs inspirations nationale, donnaient naissance à un art nouveau.

On pourrait parcourir ainsi toute l'histoire de l'art à travers les différents âges de l'humanité, et montrer que partout où il s'est manifesté avec éclat, cet éclat a succédé à la rencontre de deux éléments, l'un, l'élément national fournissant aux artistes l'état d'âme particulier qui prédispose à la culture du beau et les conditions matérielles qui la permettent; l'autre, l'élément extérieur, agissant comme l'étincelle électrique pour enflammer, éclairer et mettre en mouvement l'inspiration.

Cela est vrai encore de la littérature, comme des beaux-arts proprement dits. Tout le monde sait que Corneille s'est nourri de la lecture des poètes dramatiques espagnols, et pourtant quel génie est plus français que le sien! La Fontaine lui-même, original par excellence, a imité les fabulistes anciens, mais ses imitations d'Ésope sont du pur la Fontaine.

Le vrai moyen de ne pas imiter servilement un chef-d'œuvre, c'est d'arriver à le comprendre; l'homme qui accomplit un chef-d'œuvre artistique ou littéraire fait œuvre personnelle; l'artiste qui s'élève jusqu'à l'intelligence du chef-d'œuvre ne saurait le copier.

Tous les gens qui voyagent sans se donner la peine de comprendre sont exposés, au contraire, à copier de la façon la plus sotte. Le touriste achète les costumes pittoresques des pays qu'il traverse pour s'en travestir ridiculement; le barbouilleur croit faire de la peinture italienne quand il a mis sur sa toile un lazzarone napolitain, ou de la peinture orientale quand il a drapé son modèle dans un burnous; l'homme politique, voyant le bon effet d'une mesure législative à l'étranger, s'imagine que cette me-

sure a par elle-même toute sa vertu, ne voit rien des circonstances spéciales qui en assurent le succès et l'introduit dans les codes de son pays sans se douter de l'échec auquel il court; le commerçant qui se borne à constater les profits actuels d'une entreprise l'achète à grands frais à l'heure de sa prospérité, ou bien monte une concurrence difficile, tandis que l'observation attentive lui aurait indiqué l'affaire encore inconnue qui a l'avenir pour elle.

L'observation en toutes choses est donc la meilleure garantie contre l'imitation maladroite. Il faut voyager, il faut regarder et étudier, aussi bien pour sortir de l'éternelle et écœurante banalité dont sont affligées nos écoles d'art, que pour trouver de nouveaux théâtres à l'activité de nos commerçants et de nos industriels.

J'ai indiqué plus haut l'exemple des Anglais établissant leurs maisons de commerce là où les Français se contentent d'envoyer des soldats et déclarent qu'il n'y a rien à faire. En face d'une race plus entreprenante, plus prompte à saisir l'occasion favorable, plus observatrice par conséquent, les Anglais, à leur tour, laissent échapper la fortune. Aux États-Unis, des syndicats de capitalistes de Londres viennent acheter, depuis quelques années un nombre assez considérable d'affaires déjà montées et en plein rapport; attirés, par exemple, par le grand succès des conserves de viande et des salaisons américaines, ils se sont emparés d'une des *packing houses* les plus considérables de Chicago. J'espère pour eux que l'affaire paiera, mais tandis qu'ils exploiteront cette industrie un peu encombrée déjà à Chicago, les anciens propriétaires de la *packing house* iront la créer dans quelque coin perdu de l'Ouest, ou bien, se lançant sur une piste nouvelle, ils feront une entreprise de grand risque et susceptible de très gros profits. A côté des besoins existants mais déjà satisfaits, ils en pressentent d'autres au-devant desquels ils courent; ce sont les pionniers de l'industrie, ils voient déjà ce que les autres ne voient pas encore.

Je faisais part un jour de ces réflexions à un de mes anciens camarades de collège qui voyage une grande partie de l'année et se plaint d'avoir vu trop de choses, d'avoir bu à

trop de coupes, de souffrir, en un mot, de la terrible maladie du désenchantement universel. « Tout cela, me dit-il, c'est très bien pour les gens qui voyagent sérieusement, pour les artistes, pour les hommes d'État, pour les commerçants ; je comprends qu'ils aient besoin d'observer et d'étudier; mais quand on se promène par simple besoin de distraction, que veux-tu qu'on observe? Cela m'est parfaitement égal que les Américains créent des industries, si cela leur fait plaisir, que la politique marche comme elle voudra et que l'esthétique soit dans le marasme. — Sans doute, mais cela t'ennuie de t'ennuyer, je suppose? Tu trouves que tu n'as plus rien à voir. Eh bien, donne-toi la peine d'ouvrir les yeux, et tu seras étonné de la merveilleuse variété qui se révèle partout ; tu seras intéressé par les détails qui te paraissent aujourd'hui les plus insignifiants, tu feras de continuelles découvertes. Pour commencer, entre dans la première venue des chaumières de ton pays; je suis bien certain que tu ne sais rien de ce qui s'y passe. » Bien entendu, mon ami a souri tristement et continuera à s'ennuyer jusqu'à la fin de ses jours; c'est un aveugle impénitent. Je souhaite que son exemple serve à ceux qui n'ont pas encore pris l'habitude invétérée de fermer les yeux.

Paul de Rousiers.

LA PROPRIÉTÉ.

(*Cours de Méthode de la Science sociale.*)

III.

LA PROPRIÉTÉ PATRONALE ET LES ÉLÉMENTS ANALYTIQUES DE LA PROPRIÉTÉ (1).

Lorsque les Communautés se dissolvent, brisées par la nécessité d'un Travail plus intense; lorsque les méthodes de travail exigent que les familles aient une disposition plus exclusive du Lieu et que, par conséquent, les ateliers de la culture et de l'industrie soient possédés par le simple ménage, il se révèle alors parmi les simples ménages trois degrés d'aptitude à la Propriété de ces ateliers.

On voit, tout d'abord, des ménages aptes à diriger et à retenir utilement en leur possession un atelier de culture ou d'industrie, égal à ce qu'il faut pour utiliser la totalité des forces et pour satisfaire l'essentiel des besoins de leurs membres. Ces ménages, qui présentent le degré d'aptitude le plus exactement

(1) Voir nos précédentes études sur la Propriété, *la Science sociale*, t. XII, page 114. Parmi les nombreuses erreurs typographiques qui se sont glissées dans notre dernier article, malgré nos corrections, nous sommes obligé de relever les suivantes, qui, sur des points essentiels, dénaturent notre pensée : à la page 117, à la 23e ligne, au lieu de : destination du Lieu, il faut lire : destination du Bien; à la 30e ligne, au lieu de recevoir le Lieu, il faut lire : recevoir le Bien; à la page 128, à la 9e ligne, il faut lire : le type le plus complet, au lieu de : le type normal; à la page 130, à la 28e ligne, au lieu de : destinations du Lieu, il faut lire : destinations du Bien.

déterminable, servent par là même de degré de comparaison aux autres; d'ailleurs, se suffisant à eux-mêmes, ils constituent un cas simple. Enfin, comme la mesure de leur atelier répond aux forces et aux besoins d'une famille en simple ménage, leur Propriété est appelée *Familiale*.

Mais, en dehors de ces ménages-types, apparaît la foule beaucoup plus nombreuse des ménages qui demeurent plus ou moins au-dessous de cette capacité. Ces ménages ne sont aptes à diriger et à retenir utilement en leur possession qu'un atelier inférieur à ce qu'il faut pour l'emploi total des bras et pour la satisfaction essentielle des besoins de leurs membres. Leur atelier de culture ou d'industrie est un diminutif plus ou moins marqué de la Propriété Familiale.

Incapables de se suffire à eux-mêmes, ces ménages ont cependant besoin d'avoir un foyer où ils reposent, un atelier où ils travaillent; ils appellent donc nécessairement un correctif de leur insuffisance, une complication.

Ce correctif est fourni par la troisième classe de ménages, classe moins nombreuse que la seconde et par conséquent que la première, car elle suppose des aptitudes éminentes. Cette troisième classe est formée par les ménages aptes à diriger et à retenir utilement en leur possession un atelier de culture ou d'industrie supérieur à ce qu'il faut pour la satisfaction essentielle des besoins de leurs membres. Ce sont les ménages de cette classe qui forment la troisième espèce de Propriété : *la Propriété Patronale*. Il est clair que la capacité, que l'aptitude à posséder, de ces ménages est le supplément de l'incapacité et de l'inaptitude des ménages de la catégorie précédente. Ils recueillent la partie du domaine ou de l'industrie que laissent aller les incapables, ils s'en assurent, par des procédés différents, — par la force, par la loi, par l'achat, — la disposition exclusive, la Propriété; et comme ils ne peuvent, par définition, l'exploiter seuls, ils appliquent sous leur direction à l'exploitation de cette Propriété les mêmes incapables qui l'ont abandonnée. C'est ainsi que ces grands propriétaires patronnent et font prospérer la culture et l'industrie d'une part, et les familles ouvrières d'autre part; c'est pourquoi

cette troisième espèce de Propriété est justement appelée Patronale.

La Propriété Patronale, ainsi déterminée, se classe naturellement en troisième lieu, après la Propriété Communautaire et la Propriété Familiale, parce que c'est la Propriété qui amène le plus d'exclusivisme, qui exige le plus d'aptitudes et le plus de capacités, enfin c'est la Propriété qui complète toutes les autres; elle doit donc passer la dernière.

Entrons maintenant dans l'explication du tableau de la Propriété Patronale; voici ce tableau :

III. — PROPRIÉTÉ PATRONALE (*particulière ou collective*).

1. — Propriété Patronale du Foyer :

A. — *du Foyer maître,*

B. — *du Foyer ouvrier.*

2. — Propriété Patronale de l'Atelier :

A. — *du Domaine :*

a. — du domaine chef,

b. — du domaine dépendant;

B. — *de l'Industrie :*

α. — en grand atelier,

β. — en fabrique collective.

A côté de ces mots : Propriété Patronale, nous avons marqué sur le tableau : particulière et collective; qu'est-ce que cela veut dire? Lorsque nous avons étudié la Propriété Communautaire, nous avons déjà fait remarquer que la Communauté pouvait être composée soit d'ouvriers soit de non-ouvriers; de là deux espèces de Propriétés Communautaires; la Communauté ouvrière et la Communauté non-ouvrière. Nous avons séparé la Communauté non-ouvrière de la Communauté ouvrière parce qu'elle présentait tous les caractères de la Propriété Patronale. La Communauté non-ouvrière ou Propriété Patronale collective doit même se classer après la Propriété Patronale particulière; parce que, lorsqu'elle offre son type normal, la Société par actions, elle a précisément pour but de remplacer le grand patron dans les cas où les conditions mêmes du Travail exigent une telle disposition

de la chose appropriée, qu'elle suppose des ressources ou entraîne des risques bien supérieurs à ce que peut fournir ou supporter une seule famille patronale.

Dans la Propriété Patronale, nous rencontrons d'abord, tout comme dans les espèces précédentes, *deux grandes variétés* déterminées par les différentes *destinations* du Bien : suivant que le Bien sert au Mode d'existence ou aux Moyens d'existence, nous avons la Propriété Patronale *du Foyer* ou la Propriété Patronale *de l'Atelier*. La Propriété Patronale du Foyer se classe avant celle de l'Atelier pour les raisons déjà données lorsqu'il s'est agi des espèces précédentes. Étudions successivement chacune de ces variétés.

La Propriété Patronale ayant pour objet « un bien qui dépasse les besoins et les aptitudes d'un simple ménage ordinaire », — c'est-à-dire d'un simple ménage ouvrier ou de petit patron, — le Foyer peut dépasser ces aptitudes de deux manières : tantôt le Foyer est très important, à la taille et à l'usage du grand patron : c'est la grande maison, le château, c'est le *Foyer maître*, qui dépasse de beaucoup les capacités et les besoins du simple ménage ouvrier. Tantôt le Foyer est bien à la mesure et à l'usage de la famille ouvrière, mais celle-ci se trouve inapte *à le posséder*, soit par incapacité radicale, soit parce que ce Foyer est lié à un Atelier dont elle ne saurait pas retenir la possession aussi bien que celle du Foyer lui-même, par exemple la maison d'un domaine agricole ; soit enfin parce que ce *Foyer ouvrier* fait partie d'un ensemble de foyers qui ne peuvent être possédés isolément et dont la totalité dépasse les capacités d'une famille ouvrière, telles sont les maisons, dites casernes, à logements ouvriers, dans les grandes villes. Ce Foyer est bien un foyer réduit, un foyer-ouvrier, mais il est la Propriété de quelqu'un qui n'en jouit pas par lui-même, qui a simplement la capacité de le posséder et d'en faire jouir les familles ouvrières qui n'ont pas su ou qui n'ont pas pu en avoir la Propriété. C'est chez le grand patron que se rencontre le plus ordinairement la capacité de posséder ces Foyers ouvriers.

Ainsi on distingue deux genres de Foyers dans la Propriété Patronale : 1° le Foyer maître qui est le foyer possédé par le pa-

tron pour son usage personnel ; et 2° le Foyer ouvrier, qui est le foyer possédé par le patron pour l'usage des familles ouvrières incapables de le posséder. On classe la Propriété Patronale du Foyer maître avant celle du Foyer ouvrier, parce que le seul fait qu'un foyer soit possédé par une personne et habité par une autre crée immédiatement une complication au sujet de la Propriété.

La Propriété Patronale de l'Atelier présente deux grandes variétés secondaires : la Propriété Patronale du Domaine et la Propriété Patronale de l'Industrie, selon que l'Atelier est un atelier d'extraction ou un atelier de fabrication ou de transports.

La *Propriété Patronale du Domaine* est la propriété qui a pour objet un atelier d'Extraction (culture, forêt, ou mine), tel qu'il assure des moyens d'existence suffisants et pour la famille patronale et pour les familles ouvrières qui l'exploitent sous la direction de la famille Patronale; elle présente deux types bien distincts : 1° La Propriété Patronale du Domaine chef, et 2° la Propriété Patronale du Domaine dépendant. La Propriété Patronale du Domaine peut en effet dépasser les aptitudes et les capacités d'un simple ménage ordinaire de deux façons. Le Domaine peut être très important ; son exploitation et sa possession exigent alors des capacités supérieures, de beaucoup, à celles qui sont nécessaires pour la possession et pour l'exploitation d'un *petit* domaine ; c'est le *Domaine-chef*, qui échappe par sa nature même aux familles ouvrières ou de petits patrons. Mais il arrive souvent, — et c'est ce qui constitue le second type, — que le Domaine, tel qu'il se comporte, est bien celui dont serait capable, en principe, une famille ouvrière, apte à la Propriété Familiale ; et cependant ce domaine se trouve précisément entre les mains du grand patron, à cause du très petit nombre de familles ouvrières qui, en fait, sont capables de la Propriété Familiale. Cette fois, ce n'est plus le Domaine qui est trop important, c'est la famille ouvrière qui n'est pas assez capable. C'est au grand patron, qui ne peut exploiter lui-même ces domaines, qu'il appartient d'en faire jouir, sous sa dépendance, les ménages incapables de les posséder. Par le *Domaine dépendant* qui assure les avantages essentiels de la Pro-

priété à ceux qui sont inaptes à en exercer tous les droits, les grands patrons patronnent les familles ouvrières dans la Propriété.

La *Propriété Patronale de l'Industrie* est la propriété qui a pour objet un atelier de Fabrication ou de Transports tel qu'il assure des moyens d'existence suffisants pour la famille patronale et pour les familles ouvrières qui y travaillent sous la direction de la famille patronale; elle présente, elle aussi, deux types bien distincts: 1° la Propriété Patronale de l'Industrie en Grand Atelier et 2° la Propriété Patronale de l'Industrie en Fabrique Collective.

La Propriété Patronale de l'Industrie en *Grand Atelier* est celle où le patron est maître de toutes les parties du travail. Pour travailler, il est besoin d'un atelier, d'un outillage, de matières premières et de capitaux; dans le Grand Atelier, le patron a en main la propriété et la direction de tous ces éléments. Dans la Propriété patronale de l'Industrie en *Fabrique collective*, au contraire, le grand patron abandonne quelques-uns de ces éléments; il reste maître du travail, en ayant les capitaux nécessaires pour approvisionner ses ouvriers de matières premières, et pour payer leurs salaires; l'atelier et l'outillage ne lui appartiennent plus, ils constituent la propriété des familles ouvrières. En fait, dans l'organisation normale de la Fabrique Collective, il ne reste plus de Propriété immobilière au grand patron, si ce n'est quelque magasin ou hangar servant de dépôt pour les matières premières et les produits Fabriqués. Aussi la Fabrique Collective ne doit figurer à la Propriété Patronale de la grande industrie qu'après le Grand Atelier, comme un type réduit et qu'on ne peut apprécier au point de vue des qualités éminentes qu'exige la Propriété Patronale de l'Industrie, sinon par comparaison avec le Grand Atelier; aussi se classe-t-elle après lui.

Les différentes variétés de la Propriété Patronale déterminées et classées, demandons-nous quelle est sa caractéristique. La Propriété Patronale étant par définition une Propriété qui offre des moyens d'existence non seulement à la famille du Grand patron mais encore aux familles ouvrières qu'il emploie, on com-

prend aisément que pour être utilement possédée elle exige de très grandes capacités.

C'est qu'en effet un grand patron ne possède utilement un domaine ou une industrie que quand il applique par un procédé quelconque des familles ouvrières à leur exploitation. A quoi servirait une grande terre ou une puissante usine si de nombreux ouvriers ne les faisaient produire? faire participer à leur propriété les familles ouvrières, leur en mettre une partie entre les mains est une nécessité absolue pour les familles patronales. Cela paraît d'ailleurs d'autant plus aisé qu'un grand nombre de familles ouvrières, incapables de posséder, ont cependant besoin d'avoir un foyer où elles puissent reposer, un atelier où elles puissent gagner leur vie. L'inaptitude à la Propriété, et les besoins de ces familles paraissent les désigner aux grands patrons. Cela serait tout simple, en effet, si les grands patrons, en faisant jouir de leurs biens ceux qui sont incapables de les posséder, ne devaient réclamer un prix pour cette jouissance; quel sera ce prix? sera-t-il en nature? ou en argent? quelle sera sa quotité? comment sera-t-il payé? Autant de questions fort difficiles à résoudre et qui ont agité tous les peuples depuis l'origine des temps. L'esclavage, le colonage, le servage, le métayage, le fermage, etc., ont été tour à tour employés, suivant l'état social des peuples, pour arriver à assurer la jouissance de la Propriété à ceux qui ne la possèdent pas et une juste rémunération à ceux qui la détiennent. Savoir choisir le meilleur système et l'appliquer de la façon la plus profitable pour tous les intéressés, ce n'est pas petite affaire.

Il y a plus encore. La plupart du temps la tâche des grands patrons de la Propriété ne consiste pas seulement à faire jouir de la propriété les nombreuses familles qui ne la possèdent pas; ils doivent encore diriger dans l'utilisation de cette propriété ceux-là mêmes à qui ils la concèdent. Voyez dans la culture : il n'y a qu'avec le système du fermage que le grand propriétaire peut ne pas diriger dans le travail les familles paysannes : avec le métayage, l'exploitation en régie, il est forcément patron du Travail en même temps que patron de la Propriété. Dans la Fa-

brication et dans les Transports, le grand propriétaire est presque toujours le patron, le directeur du Travail.

En principe, ce sont les mêmes hommes qui doivent diriger le Travail et qui doivent posséder la Propriété : seuls, ils ont les capacités nécessaires pour détenir utilement la grande propriété et lui faire produire par un travail intense son maximum de rendement. Cet aperçu suffit pour faire comprendre à quelle complication sociale nous voilà parvenus. Prenez les uns après les autres tous les objets de la Propriété Patronale : le Domaine et la grande Industrie, et vous verrez combien il est difficile d'assurer la jouissance de ces Propriétés à ceux qui ne les possèdent pas, surtout lorsqu'on doit en même temps diriger ces mêmes hommes dans le travail nécessaire pour l'exploitation de ces biens. Toutes les capacités que demandent la prévoyance, le progrès des méthodes sont nécessaires au grand propriétaire pour assurer d'une façon continue et utile sa jouissance de la Propriété à ceux qui ne la possèdent pas ; c'est là l'œuvre d'une élite, c'est sur elle que repose toute la stabilité sociale.

II.

Nous en avons fini avec la détermination et la classification des différentes espèces de la Propriété et de leurs variétés. Mais de même qu'après avoir classé les différentes espèces du Travail, nous avons déterminé les parties constitutives du Travail, les éléments analytiques communs à toutes les espèces du Travail, nous allons maintenant déterminer les parties constitutives de la Propriété, les éléments communs à toutes les espèces de la Propriété, *les éléments Analytiques de la Propriété.*

Quelle que soit l'espèce de la Propriété dans laquelle se classe le bien observé : Communauté, Propriété Familiale ou Propriété Patronale, il faut, pour le connaître, y déterminer les quatre éléments suivants (1) :

(1) Ces quatre éléments figurent en tête du tableau général de la Propriété que nous avons donné précédemment : voir *la Science sociale*, T. XII, p. 44.

I. La Composition.
II. Le Mode de possession.
III. Les Subventions.
IV. La Transmission.

La *Composition*, — c'est-à-dire : quel est le bien matériellement, — se connait en analysant :

1. Sa Nature,
2. Sa Quantité,
3. Sa Qualité,
4. Sa Disposition.
   a. Relation des parties constitutives du bien.
   b. Relation de ce bien avec les choses extérieures.

Un exemple fera très bien saisir ce qu'on entend par la composition d'un bien. Qu'est-ce que la Composition d'un domaine de petit paysan normand par exemple? Sa Nature : c'est une maison avec grange et étable entourée d'un pacage et d'une prairie à faucher; sa Quantité : est de 2 hectares; sa Qualité : bonne; pacage abondant, prairie pouvant donner deux coupes; sa Disposition : la maison, les bâtiments d'exploitation et les pacages sont d'un seul tenant; la prairie est éloignée de 500 mètres du lot principal, les bâtiments et le pacage bordent le chemin n° 33 de telle commune située dans tel canton, etc. — Ainsi se trouvent très nettement déterminée la Composition matérielle du bien; les affiches de vente faites par les notaires sont d'excellents modèles du genre.

Le *Mode de possession* indique quelle est l'étendue et l'exercice du droit sur le bien. Ce Mode de possession se détermine en analysant :

1. A quel titre possède-t-on le bien?
2. Par quelle organisation de personnes exerce-t-on ses droits?

Ainsi notre domaine normand est possédé par la famille qui l'exploite à titre de propriété, il pourrait l'être à titre d'usufruit, de location; c'est le propriétaire lui-même qui exerce ses droits : il pourrait les faire exercer, s'il louait son bien, par un intendant, un homme d'affaires.

Il est bon de remarquer que sous le nom générique de Propriété, on étudie en Science sociale tous les modes de jouissance; la propriété, l'usufruit, la location, l'usage, etc., sont autant de modes de possession.

Les *Subventions* montrent d'une façon précise comment ceux qui ne possèdent pas un bien participent cependant à sa jouissance. — On distingue :

1. Les Subventions actives.
2. Les Subventions passives.

Les Subventions actives sont celles que donne le bien, les Subventions passives sont celles que reçoit le bien. Pour continuer notre exemple, les Subventions actives d'un petit bien sont les dots qu'il fournit à l'établissement des enfants, au fur et à mesure qu'ils le quittent; les subventions passives sont dans les droits de pâture dont il jouit sur les prairies communales, etc.

La *Transmission* permet de savoir ce que devient le bien que l'on a étudié : ainsi, est-il vendu, donné, partagé, confisqué, transmis par succession? etc. Nous n'avons pas besoin d'appuyer sur l'importance de ce quatrième élément; c'est de son bon fonctionnement pour chaque espèce de la Propriété que dépend la continuité et la stabilité de tous les organismes sociaux.

Ces quatre éléments sont classés dans cet ordre, parce qu'il est le plus simple. En effet, quel que soit le bien auquel on ait affaire, il faut tout d'abord connaître sa nature, sa Composition. A cause de sa matérialité même cette nature est l'élément le plus facilement saisissable; d'ailleurs il est évident que le Mode de possession, les Subventions et la Transmission varieront avec la nature même du bien, avec sa Composition. — La nature connue, le bien déterminé, la première chose à savoir est comment et de quelle manière possède celui qui détient ce bien, quel est son Mode de possession. Après celui ou ceux qui possèdent le bien, viennent naturellement ceux qui ne le possèdent pas et qui cependant en recueillent quelque avantage, quelque Subvention, ou lui en fournissent. Enfin, on doit se demander si l'état de choses que l'on vient de déterminer est durable, et, quand il ne dure pas,

quelles sont les modifications qui ont lieu, quelle est la Transmission de ce bien.

La détermination et le classement des éléments analytiques, des éléments communs à toutes les espèces de la Propriété, nous donnent le tableau suivant :

I. — La Composition :

1. La Nature,
2. La Quantité,
3. La Qualité,
4. La Disposition :
   a. Relation des parties constitutives du bien,
   b. Relation de ce bien avec les choses extérieures.

II. — Le Mode de possession :

1. A quel titre possède-t-on ?
2. Par quelle organisation de personnes exerce-t-on ses droits?

III. — Les Subventions :

1. Subventions actives,
2. Subventions passives.

IV. — La Transmission.

Ces quatre éléments sont si bien les éléments constitutifs de la Propriété, que si on analyse la Propriété la plus réduite, c'est-à-dire celle où l'exclusion des autres à l'égard du Lieu est la plus faible, on les retrouve, à l'état *naissant*, il est vrai. Nous allons faire cette recherche, dans le but très pratique de montrer quel est *le sens extrêmement large* qu'il faut attribuer à ces mots : Composition, Mode de Possession, Subvention, Transmission, mots qui n'ont leur sens strict que dans la Propriété qui s'affirme, dans la Propriété compliquée. Le *Proœmium* qui se trouve dans le tableau général de la Propriété au-dessous des éléments analytiques n'a pas d'autre but (1).

Et d'abord quelle est la Propriété la plus réduite que nous puissions rencontrer? quelle est la disposition la moins exclu-

(1) Voir ce Proœmium au tableau général de la Propriété.

sive du Lieu? La disposition la moins exclusive du Lieu est assurément le *Sol disponible*, le sol qui se présente à l'usage des hommes sans être encore distribué entre eux. Le Sol disponible est pour ainsi dire le type embryonnaire de la Propriété; c'est le premier contact que l'homme a avec le sol. Ce sol qui est dit disponible, qui n'est pas censé approprié, fournit cependant aux besoins des familles nomades, des familles des pasteurs de la steppe, et il remplit précisément, à cause de cela, les quatre conditions que nous retrouvons dans toute espèce de Propriété. Nous allons donc bien voir apparaître ici à l'état naissant les quatre éléments de la Propriété.

Le Sol disponible qui est censé n'appartenir à personne et qui est de nature à demeurer ainsi, tout en étant mis en usage, se rencontre dans la grande steppe asiatique, dans une contrée où la terre ne peut donner d'autre produit qu'une herbe spontanée. Le premier fait qui frappe l'observateur quand on étudie le sol disponible, est que l'on a devant soi un sol qui n'est capable de produire qu'une herbe spontanée, telle est sa nature, telle est *la composition du bien*, c'est à cette *nature* que ce Sol doit de demeurer disponible : expression reçue mais, en fait inexacte.

Si facile que la nature du Sol disponible en rende l'exploitation, cette exploitation des herbes spontanées est cependant soumise à certaines règles et exige une véritable appropriation. Les pasteurs nomades s'approprient le sol de la steppe en excluant tout d'abord des régions où ils vivent les pasteurs étrangers, puis en s'obligeant entre eux à parcourir cette steppe de façon à laisser à chacun le temps nécessaire pour l'exploitation dont il a besoin. Tel est dans sa double détermination le *Mode de possession* du Sol disponible; le *parcours*, en tant qu'il exclut les étrangers et qu'il assure à chacun des participants sa part nécessaire de jouissance, montre bien que ce sol, dit disponible, n'est pas à la libre disposition de tout le monde. Le Mode de possession du Sol disponible par les pasteurs nomades est donc le parcours, l'occupation exclusive pendant le temps que dure la récolte des herbes spontanées par le bétail; c'est bien

là la moindre appropriation. Mais ce parcours a une loi; la même communauté pastorale ne doit pas parcourir, l'été, les lieux réservés à ses pâturages d'hiver, et les différentes communautés ne doivent pas se trouver en même temps avec tous leurs troupeaux au même point de la steppe. Aussi peut-on conclure que si le sol de la steppe est à la disposition de toutes les communautés patriarcales formant une même tribu, si le sol reste disponible en ce sens, il n'en est pas moins vrai que la loi de son parcours est un commencement d'appropriation. Le *parcours* de la steppe en vue de la récolte de l'herbe par les troupeaux est donc le mode de possession le plus réduit que l'on puisse observer.

Dans ces steppes essentiellement riches, l'herbe pousse en assez grande abondance pour suffire en toute circonstance aux besoins des troupeaux de ces communautés. Si cette abondance, cette surabondance, cette réserve indéfinie, n'existaient pas, les familles pastorales devraient être subventionnées autrement que par la steppe; elles devraient, comme les communautés pastorales du nord de l'Afrique, demander au commerce ou au pillage le supplément de nourriture qui leur manquerait. Dans la steppe asiatique, c'est la surabondance des productions spontanées qui subventionne les communautés pastorales. Nous ne voyons donc pas se poser ici la grosse question de la participation à la jouissance de la Propriété en faveur de ceux qui ne la possèdent pas; la question des *Subventions* ne se pose pas à cause de la *surabondance des productions spontanées*.

Enfin cette jouissance du Sol disponible est permanente pour toutes les communautés pastorales et pour toute la race. Cette permanence tranche la question de *Transmission;* elle la résout par l'éternelle durée de ces Communautés qui se renouvellent membre à membre sans interruption.

On voit ainsi que, dans la Propriété la plus réduite, la plus embryonnaire, dans le Sol « disponible » lui-même, on découvre, à l'état naissant, il est vrai, les quatre éléments de la Propriété.

Nous connaissons maintenant et les grandes Espèces et les

Éléments analytiques de la Propriété, nous avons vu comment cette disposition exclusive du Lieu que demande le Travail allait en s'accentuant depuis la Communauté jusqu'à la Propriété Patronale. Mais cette disposition du Lieu n'est possible que parce que les hommes ont en même temps la Propriété des instruments de travail, des objets mobiliers nécessaires à son exploitation et à sa jouissance.

Quelle est la loi d'appropriation de ces *Biens mobiliers?* C'est ce que nous étudierons la prochaine fois.

(*A suivre.*)

Robert Pinot.

L'ÉGYPTE ANCIENNE.

VIII.

LES RACES ÉTRANGÈRES DANS LA VALLÉE DU NIL (1).

III. — LA RACE INDO-EUROPÉENNE : LES GRECS.

En étudiant l'action exercée sur l'Égypte par la conquête perse, nous avons constaté l'introduction dans la vallée du Nil d'une forme nouvelle et plus large du pouvoir public. Tout en présidant d'une manière sage et salutaire au gouvernement du pays, le Grand Roi se tenait à l'écart de toute ingérence dans les arts nourriciers du peuple.

De plus, les communautés médiques, fortement assurées par le lien du sang, et amplement pourvues, dans un pays cultivable, des moyens d'accroître sur place leurs ressources sans se dissoudre et s'expatrier au loin, ne désiraient aucune portion du sol

(1) Voir les précédents articles, t. IX, p. 212, 519; t. X, p. 160, 338; t. XI, p. 80, 252; t. XII, p. 69.

SOURCES : Hérodote, *Histoires*. — Thucydide, *Guerre du Péloponèse*. — Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient;* Paris, Hachette, 1878. — F. Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient;* Paris, Lévy, 1869. — E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. IX et X; Paris, Hachette. — Comte de Cholet, *Excursion en Turkestan;* Paris, Plon, 1889. — Fustel de Coulanges, *La Cité antique;* Paris, Hachette, 1785. — Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, et *du Caire à Philæ;* Paris, Firmin-Didot, 1880-1881. — Ph. Virey, *le Tombeau de Rekhmara;* Paris, Leroux. 1889. — *Univers pittoresque : Carthage*, par Dureau de la Malle; *Grèce*, par Pouqueville; *Égypte ancienne*, par Champollion-Figeac; Paris, Firmin-Didot. — E. Revillout, *Revue égyptologique;* Paris, Leroux. — E. de Rougé, *Notice des monuments du Louvre;* Paris, de Mourgues, 1878. — Le même, *Notice sommaire;* Paris, de Mourgues, 1876.

égyptien. Établir une concurrence avec les caravaniers ammoniens ou les banquiers choachytes, n'était pas non plus dans les désirs, dans les aptitudes, de ces communautés qui vivaient sur le type du « domaine plein ». En fait d'étrangers, la vallée du Nil ne reçut, par l'effet de la conquête, que le satrape de Memphis et la garnison perse du Mur-Blanc.

Ainsi, la réduction de l'Empire pharaonique en province assujétie au Grand Roi ne changea essentiellement rien à la condition d'aucun de ses habitants. Les nomarques continuèrent de se transmettre leurs nomes suivant l'antique coutume successorale ; de patronner leurs colons ; d'amasser et de distribuer les récoltes. Toutes les hiérarchies de scribes purent cadastrer les champs, surveiller les travaux, contrôler l'entrée et la sortie des greniers, noircir à l'envi le papyrus, comme aux temps des dynasties nationales. Dans les temples, dans les villes sacerdotales, tout alla comme auparavant, à la condition de payer seulement au satrape le tribut, qui parut justifié d'ailleurs par quelques améliorations apportées de temps à autres aux voies où s'alimentait le commerce.

En somme, si rien n'était changé, nous ne devons pas nous en étonner ; les Mèdes ne colonisaient point l'Égypte, ils n'y avaient apporté qu'une seule chose nouvelle, *un gouvernement qui ne patronnait pas les arts nourriciers*. Ce gouvernement restait sans action sur la marche de la société égyptienne.

Il en fut tout autrement avec la race grecque ou pélasgique, dont l'intervention en Égypte doit nous occuper aujourd'hui.

I. — LA COLONISATION GRECQUE : SES ORIGINES.

La première apparition des Grecs dans le Delta du Nil révèle en effet des caractères que nous n'avons point rencontrés jusqu'ici chez les envahisseurs du sol pharaonique.

C'était après la retraite de l'Éthiopien *Nouat-Meïamoun* (1), le dernier des conquérants nubiens. Psammétik, représentant de

(1) Voir Maspero, *Histoire ancienne*, p. 486.

la dynastie saïte, — le même qui devait plus tard épouser la fille d'Améniritis, — était alors en butte aux persécutions des autres nomarques assyrianisées du Delta. La basse Égypte souffrait de la division des princes qui entravait la régularité du système cultural ; elle avait souffert aussi de l'occupation éthiopienne, de la rupture des relations commerciales établies par les rois saïtes avec les contrées de l'Asie. Le célèbre oracle de Buto avait répondu aux préoccupations générales par une phrase énigmatique et imagée : « La vengeance viendra de la mer, quand apparaîtront les hommes d'airain. »

Bientôt une tempête poussa vers la côte égyptienne une flottille montée par des hoplites ioniens et cariens, de Milet et d'Halicarnasse, qui avaient pris la mer pour chercher au loin quelque lieu où s'établir. Les guerriers grecs, couverts de leurs armures, descendirent à terre pour piller.

Psammétik, réfugié et caché dans les lagunes, apprit d'un de ses partisans cet événement extraordinaire. Il s'aboucha avec les pirates, et obtint leur concours pour sa cause, en leur promettant l'établissement qu'ils cherchaient. Appuyé sur cette troupe d'élite, dont l'armement supérieur et l'audace jetaient partout l'épouvante, le prince saïte défit ses rivaux et se rendit rapidement maître de la basse Égypte. Il tint exactement les promesses faites à ses vigoureux auxiliaires : ceux-ci reçurent des terres sur les deux rives du Nil, pour s'y établir en agriculteurs et en marchands ; et on leur confia des enfants égyptiens pour qu'ils leur apprissent la langue grecque. « De ces enfants descendent, dit Hérodote, les interprètes d'aujourd'hui. »

Les Ioniens et les Cariens possédèrent longtemps ce premier établissement, situé sur la branche pélusiaque du Nil, un peu au-dessous de Bubastis. Le Père de l'Histoire y avait vu encore les bassins de leurs navires et les ruines de leurs maisons. « Ils ont été les premiers, dit-il, qui se soient fixés en Égypte, parlant une autre langue que celle du pays (1). » Lorsque le quatrième successeur de Psammétik, Ahmès ou Amasis, les transporta dans

(1) Cf. Hérodote, livre II, 152, 154.

une meilleure station, près de Memphis, la postérité de ces premiers Grecs établis en Égypte formait une population d'environ deux cent mille âmes (1).

L'exemple de ces premiers colons fut suivi : trente navires ioniens vinrent peu après fonder, à l'entrée de la bouche Bolbitine, le « Camp des Milésiens », que d'autres bandes d'émigrants renforcèrent successivement (2).

Ainsi, les étrangers dont nous nous occupons se présentent sous des traits qui n'ont rien de commun, non seulement avec la race égyptienne, mais encore avec aucune des autres races d'envahisseurs que nous avons rencontrées sur les bords du Nil. D'abord, ils arrivent *par mer* : ce sont des navigateurs. En second lieu, leur organisation ne rappelle en rien les tribus nombreuses et cohésives des Pasteurs-Cavaliers, le flux toujours montant des invasions éthiopiennes, les immenses armées des Assyriens, des Chaldéens et des Perses. Ce sont de petites flottilles, de petites bandes mises en mouvement par une initiative municipale, pour des entreprises presque privées. Enfin, et comme conséquence, le pirate grec ne tend point à renverser Pharaon pour prendre sa place, à occuper militairement le pays pour y prélever le tribut. S'il loue son secours comme soldat de métier et de fortune, c'est pour obtenir la terre et le droit d'habiter. Il cherche seulement à s'établir au milieu du peuple indigène, par la culture ou par le commerce de mer et d'importation : sa demande d'interprètes en est la preuve. Il vient, en un mot, *coloniser*.

Les Grecs et leurs ancêtres les Pélasges ont été, en effet, éminemment colonisateurs; ils ont montré une aptitude particulière à fonder, en terre vacante ou en terre peuplée, un grand nombre d'établissements *lointains et isolés*. Leur action s'exerce en Égypte, ou à l'étranger en général, d'une manière toute différente de celle des Mèdes; et cependant ils font, comme eux, partie de cette grande division de l'humanité qu'on a qualifiée d'*Indo-Européenne;* ils présentent avec ces derniers, au point de vue social, plusieurs traits communs indéniables, qui révèlent la même origine. L'un et

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 256.
(2) *Ibid.*, p. 491.

l'autre de ces deux types, la communauté mède et la colonie pélasgique, appartiennent à la classe des Sociétés que nous qualifierons *issues des steppes riches*, par opposition à celles *issues des steppes pauvres*, qui nous sont apparues antérieurement.

L'aptitude de la race pélasgique à la colonisation démontre néanmoins que cette société constitue, dans l'ensemble indo-européen, une variété spéciale, différente des Mèdes. Pour faire la lumière sur les causes de cette différence, il est utile d'examiner la formation sociale des Pélasges, en remontant, autant que possible, à ses commencements.

Plusieurs opinions ont été émises sur l'origine des Pélasges, qui demeure environnée d'obscurité (1). Mais le lieu principal de formation et de développement de la race, le territoire dont les conditions particulières ont assuré aux Pélasges les aptitudes qui les distinguent, paraît pouvoir être reconnu d'une façon sûre : c'est l'ensemble de pentes montagneuses et de vallées cultivables ouvertes sur la mer, que l'on rencontre d'abord entre le Caucase et les plateaux d'Arménie, puis dans la partie du nord-ouest de l'Asie Mineure.

On peut conjecturer avec assez de raison que, parmi les communautés de race aryenne occupant les montagnes de l'Arménie à une époque fort reculée, un certain nombre de petits groupes, plus avisés, plus impatients du joug et de l'indolence des grandes communautés, plus nécessiteux par l'effet même de cet esprit d'indépendance, descendirent dans les vallées cultivables que nous venons de signaler, particulièrement en Colchide, et s'y livrèrent, sur un sol fertile, à une culture intense produisant la richesse. Entourés par les populations remuantes et pillardes des plateaux à pâturage transhumant et des pentes où l'on peut vivre de la cueillette, les cultivateurs élevèrent des villes fortifiées, sorte de camps et de magasins à la fois, entourées de ces murailles en appareil gigantesque auxquelles on a donné le nom de constructions cyclopéennes.

La tradition pélasgique a conservé jusqu'en Grèce et en Italie

(1) Pouqueville, *Grèce*, p. 4.

l'usage d'entourer les villes par des murailles fortifiées considérées comme nécessaires aux agriculteurs : « Avec des villes ouvertes, dit Thucydide, on ne savait jamais si les récoltes ne « seraient pas enlevées par des ravisseurs étrangers (1). »

Ce sont ces laboureurs à villes fortifiées, qui constituent les Pélasges primitifs. Le trait distinctif de la race est *la culture intense pratiquée au milieu de populations vivant de la pâture ou de la cueillette :* et non pas, comme chez les Mèdes, la culture rudimentaire annexée à l'exploitation des pâturages morcelés.

— Quelle est la raison de cette diversité entre deux races qui ont peuplé des régions, la Médie et l'Asie Mineure, dont la structure n'est pas sans rapports (2)? Il faut la chercher dans l'origine différente des deux populations. Nous comprenons comment l'invasion du plateau de l'Iran par les Mèdes, pasteurs nomades, a organisé tout le pays en communautés indépendantes à domaine plein ; nous sommes conduits à penser que les premiers cultivateurs des vallées de l'Asie Mineure ne sortaient pas directement d'un milieu *exclusivement* pastoral.

— Si, conformément à une opinion fort générale, nous admettons que l'humanité primitive s'est divisée et séparée à partir d'un point situé dans le voisinage des montagnes de l'Arménie, nous serons amenés à considérer les premières migrations des Pélasges comme circonscrites dans l'ensemble de ces montagnes et des vallées qui les entourent.

— Si nous adoptons l'opinion de F. Lenormant, nous admettrons que, quelques trois mille, ans avant notre ère, les tribus des *Yavânas*, ou « jeunes », essaims de la race aryenne lancés en avant dans la direction de l'ouest, occupaient la position la plus occidentale parmi l'ensemble de cette race; et en particulier, nous placerons « vers les sources de l'Artamis et du Bactrus les tribus pélasgiques dont descendirent les Grecs, les Latins et les autres Italiotes (3) ».

(1) Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, I, 2.

(2) « L'Asie Mineure, dit Curtius, est comme un petit Iran qui s'élève au milieu de trois mers. » (Cité par Maspero, *Histoire ancienne*, p. 236.)

(3) F. Lenormant, *Manuel d'Histoire ancienne de l'Orient*, t. II, p. 274 à 277.

Dans ce premier lieu que Lenormant leur assigne comme origine, les Pélasges habitent une région montagneuse, le Paropamissus (1), le « Caucase indien ». Leur route vers l'ouest les conduit, par des pays de même nature, en suivant les chaînes élevées qui dominent au nord le plateau de l'Iran, jusqu'aux versants méridionaux du véritable Caucase, vers l'Arménie, la Colchide et l'Asie Mineure. Cette route s'établit par les systèmes montagneux aux pieds desquels se trouvent, au nord, *Kara-tépé*, *Poti-Hatoum* et *Askabad*, puis par les chaînes de l'Elbrouz et du Kara-dagh (2). Elle est bien délimitée, *au midi* part les déserts Baloutches, celui de Lout et la steppe froide de l'Adjemi; *au nord*, par les steppes sablonneuses qui s'étendent de Pendeh et de Merw jusqu'à la Caspienne. Le nouveau chemin de fer transcaspien, construit par l'armée russe, longe, durant une partie de son trajet, la base de ces montagnes : le tracé de la ligne sépare exactement, dans cette partie, la région arrosée et cultivable de celle des sables arides. Le contraste du paysage, suivant qu'on le regarde à gauche ou à droite du wagon, a été parfaitement saisi et rendu par un des plus récents voyageurs en ces contrées, jeune officier français, qui se rendait à l'inauguration de pont célèbre de l'Amou-Daria (3).

Ainsi, dès le début, par sa situation première ou par la longue route que nous venons d'indiquer, la branche pélasgique peut se caractériser comme *la plus montagnarde* de toutes les branches de la race aryenne qui devaient émigrer vers l'ouest. C'est par ce caractère que les Pélasges diffèrent, soit des Mèdes, qui furent d'abord pasteurs nomades, soit de leurs frères les Celtes, arrivés jusqu'en Europe à l'état de pasteurs de steppes.

Les communautés mèdes, nous l'avons déjà observé, arrivaient au lieu de leur établissement, libres, égales entre elles, formant autant de petits corps fermés dont chacun prétendait, à l'instar de ce qui se passe sur la steppe, vivre de ses propres ressources

(1) La contrée environnant *Hérat*.

(2) V. É. Reclus, t. X; carte de l'Asie antérieure, hors texte, indiquant le relief.

(3) Comte de Cholet, *Excursion en Turkestan*, p. 31-34; p. 149. Voir la carte à la fin du volume.

sans rien emprunter à celles des communautés voisines, pareilles et symétriques d'ailleurs. Elles étaient conduites ainsi au type du *domaine plein* et de la bourgade isolée se suffisant à elle-même (1).

Il en était tout autrement des populations montagnardes au milieu desquelles se sélectionnèrent les cultivateurs pélasges : elles étaient modifiées par la variété des travaux que permettent les lieux à productions diverses occupés par elles *ab antiquo*. Une influence très considérable avait été exercée sur elles, au point de vue des relations de voisinage, par la juxtaposition des produits divers auxquels chaque famille, à un moment donné, devait avoir recours. Dans la région montagneuse, ces familles avaient trouvé, les unes la ressource du pâturage transhumant, soit des bœufs, soit des moutons; d'autres, le travail fructueux et attrayant de la cueillette, dans le pays d'origine de la plupart de nos arbres fruitiers; un certain nombre enfin, les bénéfices plus pénibles, mais plus assurés, de la culture. Toutes devaient envisager, soit comme une nécessité, soit comme un avantage, l'*échange des produits divers*, forme primitive du commerce, dont l'exercice amène à l'inégalité des conditions et développe *l'esprit d'entreprise*.

Au début de ses conquêtes, Cyrus, imbu du pur sentiment médique, répondait aux envoyés de la Grèce : « Je n'ai point crainte de ces hommes, qui ont au milieu de leur cité une place qu'ils adoptent pour s'y réunir et se tromper les uns les autres par de faux serments. » Cyrus, au rapport d'Hérodote, « lança ce discours à l'adresse de tous les Grecs, *à cause de leurs agoras, où ils se réunissent pour acheter et vendre : car les Perses ne savent point ce que c'est qu'une agora, et n'ont pas même de marchés* (2) ».

Ce simple trait rapporté par le Père de l'Histoire nous dépeint d'un seul coup la différence qui existe entre les sociétés à formation montagnarde et celles qui sont directement issues des Pasteurs nomades.

(1) Voir, dans *la Science sociale*, « l'Egypte ancienne », l'article précédent.
(2) Hérodote, livre I, 103.

Dans une région montagneuse rapprochée des côtes maritimes, les sols les plus fertiles, les terrains alluviaux, se rencontrent surtout dans les vallées les plus basses et les plus largement tracées, celles qui confinent au littoral. Aussi est-ce dans des positions de ce genre, dans des vallées ouvertes sur la mer, que vinrent s'asseoir les riches cultures et les villes fortifiées des Pélasges.

Lorsque le sol fertile devint insuffisant, en même temps que la place manquait dans l'enceinte de la cité pour de nouveaux cultivateurs, les Pélasges, formés à l'*esprit d'entreprise* par les conditions mêmes de leur origine, prirent la mer pour aller chercher sur d'autres rivages des lieux qui leur permissent de fonder d'autres établissements semblables aux premiers; des territoires propres à une culture intense, et d'un accès facile par mer.

Leurs migrations furent des migrations maritimes : de là probablement vint le nom qui leur fut donné, le nom de *gens de la mer* (πελαγος, la mer) (1). La Grèce d'Europe reçut des Pélasges bon nombre de ses premiers habitants et les fondateurs de ses plus anciennes cités.

Comme la région montagneuse d'où arrivaient ces émigrants, la Grèce réunissait, rapprochés les uns des autres à très courte distance, les lieux de pâturage transhumant, de cueillette et de culture; elle présentait, par ses côtes très découpées, un abord très étendu sur une mer placide et semée d'îles, que sillonnaient déjà d'autres vaisseaux. Le contact et l'exemple des pirates et commerçants telchines de l'île de Crète, des Phéniciens, et des Berbères comme Danaüs (2), apprirent aux Pélasges qu'on pouvait utiliser les transports par mer autrement que pour la recherche des bons établissements agricoles.

Ils rapprochèrent leurs villes fortes des havres maritimes (3), unirent l'industrie à la culture avancée pour multiplier les objets échangeables, et se lancèrent, eux aussi, dans le commerce par

(1) V. Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, liv. I, 6.
(2) Pouqueville, *Grèce*, p. 4 et 5.
(3) Thucydide, *Guerre du Péloponèse*, I, 7.

mer. La branche grecque des Pélasges l'emporta bientôt sur toutes les autres, au point qu'elle revint en nombre couvrir de villes florissantes l'Asie Mineure qui avait été son berceau, imposant aux rivages asiatiques les noms grecs d'*Éolie*, de *Doride* et d'*Ionie*.

Voilà donc les Grecs agriculteurs et guerriers, navigateurs et commerçants, avec tous les caractères bien déterminés chez les pirates que nous avons vus descendre en Égypte. Ils apportèrent dans l'exercice de leur nouveau métier cet *esprit d'entreprise* communiqué à leur race par sa formation montagnarde.

Le commerce de mer, qu'ils exerçaient, veut être comparé au commerce des Déserts, tel que le pratiquaient les Ammoniens : car nous les trouverons tous deux en présence sur les bords du Nil. Tandis que la caravane suit ponctuellement de puits en puits, sous peine de mourir de soif, la ligne créée dès l'origine par les confréries religieuses, et ne peut ni s'en écarter, ni en choisir une autre, le vaisseau, ou la flottille, vogue librement sur la mer, à la distance et dans la direction qui lui conviennent. Le caravanier prend et laisse, aux deux extrémités et aux stations intermédiaires de son invariable parcours, des articles toujours les mêmes ou qui varient très rarement; le négociant maritime, au contraire, aborde en des lieux différents, découvre des débouchés nouveaux pour des denrées nouvelles, étend et varie ses opérations. De là, chez le premier, la stabilité de la clientèle, et en même temps la *traditionnelle immobilité* dans la fabrication; chez le second, au contraire, la concurrence, l'initiative et *les progrès des méthodes*, qui se répercute dans la culture, dans l'industrie, dont il écoule les produits.

Avec le progrès continu des méthodes aiguillonné par la concurrence commerciale, adieu la stabilité des situations personnelles et celle des institutions. Tout change et se renouvelle sans cesse, avec une tendance marquée vers l'essai, vers le perfectionnement.

Non seulement, comme au sein de la race chamelière, la société se hiérarchise en plusieurs classes, suivant la richesse; mais, de plus, on passe de l'une à l'autre de ces classes avec toute la rapi-

dité que peut permettre le *substratum* patriarcal de la race. C'est bien là le tableau des cités grecques, opposé à la placide évolution des fortunes, à l'immobilité du droit, que nous avons remarquées dans les villes sacerdotales de l'Égypte.

Que feront cependant, au sein de la cité hellénique, ceux qui n'ont pas réussi? Quel emploi les citoyens riches et puissants qui gouvernent voudraient-ils tenter de tous ces bras attirés autour des comptoirs, de ces énergies nombreuses amassées au sein de la masse prolétaire, dans une race où l'esprit d'entreprise est développé à un tel degré par la formation première? On armera les citoyens pauvres, la jeunesse ardente et sans ressources; les étrangers auxquels le travail manque sur le port seront adjoints à ces *hoplites* (1). La ville et ses notables, par des cotisations intéressées, fourniront les navires et les premiers fonds; un chef aventureux et expérimenté prendra le commandement de la flottille. Ainsi, munis des moyens d'action que donne une industrie toujours en progrès et en avance sur le reste du monde, les émigrants iront aux rivages étrangers fonder une *colonie*, comptoir et débouché d'abord de la cité mère, puis bientôt sa rivale, si les circonstances s'y prêtent quelque peu (2).

Voilà comment procédaient, en particulier, les citoyens de l'Achaïe et de l'Attique, fondateurs des colonies ioniennes, ces hommes « nés pour ne jamais être en repos et n'y jamais laisser les autres » (3). Voilà pourquoi les Grecs, bien qu'issus comme les Mèdes des communautés aryennes, et bien qu'ayant longtemps conservé dans leurs foyers la forme même de ces communautés (4), fondèrent de nombreuses et lointaines colonies, tandis que les Mèdes n'en fondèrent pas.

Le regretté Fustel de Coulanges, en constatant la ressemblance des institutions familiales et la diversité des institutions politiques chez les diverses branches des Aryas, fait cette re-

(1) Ὁπλίτης, fantassin pesamment armé.

(2) Cf. Thucydide, *Guerre du Péloponèse,* liv. I, 27, etc., et toute l'histoire de Corcyre et d'Epidamne.

(3) *Ibid.*, I, 70.

(4) *Ibid.*, I, 6.

marque judicieuse : « Les premières ont été fixées dès le temps où la race vivait encore dans son antique berceau de l'Asie centrale; les secondes se sont formées peu à peu dans les diverses contrées où ses migrations l'ont conduite (1).

Le commerce de mer, base de la transformation dernière subie par la branche grecque de la race pélasgique, fait faire un nouveau pas en avant à la question des *Pouvoirs publics*. Chez le cultivateur mède, c'est à l'intérieur de la communauté que s'exerce le travail nourricier : le pouvoir public ne patronne pas l'art nourricier comme dans les monarchies issues des Déserts, il se borne à *saisir les rapports des communautés entre elles*, laissant la famille indépendante quant à ses moyens d'existence. Mais le souverain saisit tous ces rapports d'une façon *absolue*, parce que les familles sont incapables de les régler elles-mêmes : leur formation sociale, dérivant de la vie du pasteur nomade, est « courte par cet endroit », pour employer l'expression de Bossuet. Telle fut aussi, à peu près, la situation des rois antiques dans les commencements des petits États de la Grèce. Mais, avec le développement de la marine, lorsque le salut et la force des Grecs furent incontestablement dans leurs vaisseaux (2), un changement survint dans les institutions politiques (3). Il fut d'autant plus rapide et plus complet, que le commerce de mer prenait plus d'importance : Corinthe, Athènes, par exemple, entrèrent plus tôt dans cette voie et s'y avancèrent plus loin que Lacédémone. Chez l'armateur et le négociant grec, c'est hors du foyer, c'est par des *rapports* établis avec les concitoyens et les étrangers que s'exerce l'art nourricier : leur existence dépend de ces rapports, dépend des mesures générales prises au dedans et en dehors de la cité. L'indépendance du citoyen d'Athènes, ou de toute autre ville commerçante, ne paraît assurée que par l'influence qu'il peut exercer lui-même sur le règlement de ces rapports. Le commerçant a l'habitude et

(1) Cf. *la Cité antique*, p. 125, 130. Tout l'ouvrage démontre la conservation, chez les Grecs et les Romains, de la communauté aryenne.

(2) Cf. Thucydide, liv. I, 7, 73, 74.

(3) Id., liv. I, 13. Voir aussi, pour les progrès de la marine grecque, liv. VII à XIX.

l'expérience des affaires, des transactions; il cherche le plus possible à éviter la nécessité d'un juge, il y parvient dans la généralité des cas, sachant débattre lui-même ses intérêts, céder ou exiger à propos. Le pouvoir public, chez les Grecs, saisit bien les rapports entre les citoyens, comme en Médie, et, par là, il tend à diriger, à patronner leur art nourricier, comme en Égypte; mais ce pouvoir n'est plus déféré à un juge, ni à un patron universel : il est *détenu par les citoyens eux-mêmes*, d'abord par les riches et les capables, puis par tous indistinctement lorsque le commerce de mer est devenu le grand, le seul intérêt des cités. Combien la société établie sur ce plan est différente de celle où le juge Deïokès obtint si facilement le rang suprême!

Appuyé sur cette base chancelante, l'opinion de tous, *le pouvoir* était essentiellement instable; mais *la race* ainsi formée fut extraordinairement vigoureuse et persistante.

Le citoyen grec, à son foyer, n'est pas plus indépendant que le Barbare; il subit dans la *gens* antique la même contrainte que le Mède au sein de sa communauté. Il n'était pas plus à l'aise, lui, le serf de la majorité, dans sa cité, à laquelle il appartenait corps et biens, que l'habitant de la bourgade médique jouissant en paix de son champ et de ses rigoles.

Cependant, s'il était riche, influent, orateur, il dirigeait pleinement l'effort général de tous vers un accroissement continu de puissance. S'il était pauvre, il s'associait aux entreprises lointaines, et pouvait espérer de ses efforts personnels la fortune et la situation la plus élevée; en attendant, il comptait par son suffrage, et pesait par sa décision sur les affaires de la république, affaires qui sont aussi les siennes puisque son sort en dépend. Dans les deux cas, son génie propre, son *esprit d'entreprise,* recevait satisfaction. Telle était la liberté grecque.

Cet état social répondait si parfaitement à l'esprit de la race hellénique, telle que l'avait formée la pratique du commerce par mer, qu'elle l'emporta sur tous les rivages, sous tous les cieux où elle parut. La foule des colons et des hoplites qui débarquèrent en Égypte aux temps de Psamétik et de Nekos,

d'Apriès et d'Amasis, ne consentirent point à se ranger sous les lois et les mœurs égyptiennes. On finit par leur concéder le port ouvert de *Naucratis* (1), sur la bouche canopique du Nil; ceux qui ne voulurent pas s'y fixer, mais seulement exercer le commerce en Égypte en vue des débouchés maritimes, reçurent des emplacements distincts, le droit d'élever leurs temples, de conserver leurs mœurs et de régler leurs affaires commerciales à leur guise (2). Au contact de cette « nation active, industrieuse, entreprenante, pleine de sève et de jeunesse », la vieille Égypte se replia sur elle-même; les Prêtres d'Ammon s'enfermèrent dans leurs exploitations traditionnelles du culte des morts et des caravanes vers le midi; les gens du peuple considérèrent le Grec comme un homme impur et souillé, dont le couteau ou la marmite transmettaient la souillure (3).

Mais les nouveaux venus s'emparèrent rapidement du commerce, important et exportant avec une activité jusqu'alors inconnue en ces lieux, remplaçant par leurs artisans libres le maçon, le blanchisseur, le boulanger à la corvée des villes royales, offrant aux princes pour leurs guerres, quel que fût leur parti, des corps d'auxiliaires pleins de bravoure et supérieurement armés. Neko entreprit, pour l'extension de leur commerce, le canal du Nil à la mer Rouge; on les vit créer une flotte pour Apriès, combattre pour lui au nombre de trente mille, former la garde d'Amasis, figurer à la fois dans l'armée égyptienne et dans celle de Cambyse. Au moment de la conquête perse, le Delta était *transformé en colonie grecque*, avec des ramifications jusqu'au Désert (4).

Ici un problème se pose : si les navigateurs grecs ont colonisé la Basse-Égypte, l'ont remplie de leurs émigrants jusqu'à en être les maîtres, comment se fait-il que les plus anciens des navigateurs, ceux qui furent les instituteurs des Grecs pour le commerce maritime, les Phéniciens, plus voisins encore de ce

(1) « La force des vaisseaux ».
(2) Hérodote, II, 178. — Maspero, *Histoire ancienne*, p. 527.
(3) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 491, 492.
(4) *Ibid.*, *Histoire ancienne*, p. 493, 494, 505, 512, 526, 527-530.

pays, n'y aient point réalisé antérieurement une colonisation semblable? Évidemment le fait seul du commerce maritime, fait commun aux deux sociétés dont il s'agit, n'est pas la raison unique et décisive de la colonisation grecque, puisque l'exercice de cet art permit à chacune de ces deux races de tenir une conduite opposée.

Je propose à cette difficulté une solution, qui nous amène à étudier brièvement les origines phéniciennes.

Nous avons présenté jadis comme étant la plus antique des lignes de navigation celle qui, au temps des premiers caravaniers du Désert de sable, reliait les bouches de l'Indus au fond du Golfe Persique (1), point du globe qui est considéré par plusieurs comme le centre primitif du commerce. Or c'est précisément dans la grande oasis d'Ormuz ou Bassora, le pays des dattes, et dans les îles voisines situées près des côtes du Golfe, que l'on place les premiers établissements commerciaux des Phéniciens.

D'après Movers, dont l'opinion est généralement admise, le nom même des Phéniciens signifie *les gens du pays des Palmiers* (2); — c'est-à-dire *les gens de l'Oasis*. F. Lenormant nous indique, à travers la Péninsule arabique, la ligne d'oasis qu'il considère comme le tracé de la migration phénicienne, du pays d'El-Katif jusqu'en Syrie; tracé dont il n'est guère possible de douter, dit-il : « car partout ailleurs l'étendue du désert à traverser eût été un obstacle infranchissable à leur marche (3) ».

Je ne sais si l'on doit admettre comme probable une migration en masse, par cette ligne, d'une nation dite Phénicienne; mais on peut comprendre qu'il y ait eu là une des plus anciennes voies commerciales créées à travers les Déserts, et qu'en effet ce soit par cette voie que les premiers groupes de patrons commerçants aient atteint les rivages de la Méditerranée.

On applique assez généralement aux Phéniciens l'épithète de *Cananéens*. Je me demande ce que l'on veut dire par cette ap-

(1) V. *la Science sociale*, « Égypte ancienne », t. IX, p. 235.
(2) V. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 189.
(3) Lenormant, *Manuel d'Histoire ancienne*, t. III, p. 4, 5.

pellation. Autant les dénominations ethnologiques peuvent avoir un sens concret et réel lorsquelles s'appliquent à des races purement pastorales, dont les communautés fermées se mêlent très difficilement aux éléments étrangers, autant elles répondent peu à la réalité lorsqu'il s'agit d'une petite société adonnée au commerce de mer dès les premiers temps du monde, courant toutes les mers et touchant à tous les rivages lointains ou rapprochés; exerçant une profession extrêmement périlleuse, qui l'oblige à se recruter perpétuellement par de nouveaux auxiliaires et qui tend plus qu'aucune autre à mélanger les hommes et les races. Que l'on examine, à tous les rangs de la société, la population des grands ports ouverts au commerce lointain, dans toutes les parties du monde : soit New-York, soit Marseille, soit Macao, Hong-Kong, ou enfin les « Échelles du Levant », qui nous rapprochent de notre sujet : est-il possible d'établir la filiation ethnique de la masse d'hommes qui s'agite dans ces ports, qui y exerce tous les métiers tenant au commerce, depuis le banquier jusqu'au manœuvre? Une seule race, au point de vue ethnique, se fait remarquer par son type spécial et persistant au milieu de ces agglomérations cosmopolites : la race *noire*. Or cette race est précisément absente dans les représentations figuratives anciennes qui nous restent concernant les Phéniciens. Il est facile de constater la différence des types que les Égyptiens consacraient à la représentation des Phéniciens et des nègres : on peut, à cet effet, rapprocher, par exemple, les dessins exacts relevés par M. Ph. Virey dans le tombeau de Rekhmara, comparer les nègres et les Kouschites représentés à la planche VI, avec les Phéniciens de la planche V, porteurs de leurs grands vases de bronze (1).

Mais, quelle que soit la descendance ethnique des individus, une chose persiste dans les sociétés : le moule social, la forme

(1) Voir, pour l'explication de ces planches, le texte de l'ouvrage, p. 33 à 36. On remarquera que les peintures du tombeau de Rekhmara remontent au temps de Thoutmès III, Rha-men-Koper, c'est-à-dire environ à l'an 1600 avant J.-C. Les marins de la *Grande Verte*, à cette époque, étaient bien Phéniciens et non Grecs; il ne peut y avoir de confusion sur les types.

du groupement, dérivée de l'organisation primitive des migrations et du travail auquel se livre la population. A ce point de vue, les Phéniciens peuvent se dépeindre en peu de mots : Ce sont *des commerçants par mer, issus des caravaniers des Steppes pauvres*. Ils sont arrivés aux bords de la Méditerranée, de la « Grande-Verte », précédés d'abord, puis conduits, par l'association religieuse de leurs prêtres *Cabires*, les prêtres de Baal (1). La flotte de chaque ville a été la *flotte du roi*, et d'ordinaire ce roi était revêtu d'un caractère religieux. Les Phéniciens ont étendu à travers le monde, par les transports maritimes, leur « civilisation à la fois religieuse et scientifique (2) », tout en continuant à conduire des caravanes, vers les Indes, en Arabie, en Syrie, en Afrique, et jusqu'aux pays du Nord (3). Mais la formation originaire se décèle toujours parmi eux : on y remarque un groupe de dirigeants, puissant et capable, dont le déplacement successif de Sidon à Tyr, de Tyr à Carthage, et primitivement d'Ormuz à Sidon, emporte avec lui la prospérité et la richesse phéniciennes (4); ce groupe éminemment stable ne se mêle point à la foule d'esclaves, de soldats mercenaires et de populace sans fortune (5) qui remplit les villes mères ou les comptoirs éloignés, et qui subit son patronage *dans les moyens d'existence*. Avec de tels éléments en sous-ordre, — ceux que Ménès put utiliser, grâce au Nil, par la culture à patronage universel, — les Phéniciens, demeurés purs commerçants par l'abandance des ressources maritimes, ne pouvaient fonder à l'étranger, soit sur les côtes, soit dans les terres, que des camps fortifiés pour le commerce et le transit, des stations analogues aux *zéribas* créées en pays nègre par les négociants nubiens, ou aux marchés comme Kazeh, Nyangwe, Udjidji, établis par les marchands indo-arabes de Zanzibar sur la route du Tanganyka; établissements appuyés sur quelques bandes de soldats Barâbas

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 148, 440.
(2) *Ibid.*, p. 148.
(3) *Ibid.*, p. 169, 187, 232, 234, etc.
(4) *Ibid.*, p. 441, 444. — Lenormant, t. III, p. 72.
(5) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 350.

ou Hadramoûtes, sur des chefs mercenaires et des esclaves armés (1). De tels moyens permettent l'installation de *comptoirs d'exploitation* (2); ils ne suffisent pas à fonder *des colonies de race*. En fait, les Phéniciens ne colonisèrent pas, même à Carthage, où leurs forces reposaient presque exclusivement sur des mercenaires venus de tous les points du monde (3). En somme, la Phénicie se classe, — avec l'Égypte, l'Assyrie, tous les empires fondés dans les Oasis, — parmi les sociétés issues des Déserts de sable, dont la caractéristique est le patronage des moyens d'existence par des pouvoirs publics autocratiques; d'ailleurs, ses moyens d'existence se sont à peu près bornés au commerce, par où elle avait commencé et qui lui a surabondamment suffi : de ce chef, elle n'avait pas la force de résistance que fournissent à une race les émigrants formés par la culture.

Quelle différence avec l'émigration des *hoplites* grecs, ce trop-plein des cités helléniques, filles et brillantes héritières des vieilles cités pélasgiques agricoles, déversant sur les terres étrangères des masses de citoyens énergiques, habiles non seulement à se patronner, mais à se gouverner eux-mêmes, unis entre eux et avec la mère patrie par le lien de la fédération civique! Le contraste est absolu; mais il ne naît pas de l'exercice du commerce maritime, auquel se livraient également les Grecs et les Phéniciens; il provient des conditions antérieures, de la condition première sous l'empire de laquelle chacune des deux races a entrepris la navigation.

L'avantage devait rester, dans la lutte qu'engendrait forcément le commerce de mer, à la société la mieux douée, la plus perfectionnée et la plus perfectible, à celle qui formait dans son sein un nombre incomparablement plus grand de citoyens actifs, entreprenants, habitués à la concurrence, aptes à gérer eux-mêmes leurs affaires. Dès que les marines pélasgiques, — étrusques et grecques, — parurent dans la Méditerranée, la puissance des Phé-

(1) Voir *la Science sociale*, « Le Continent africain », t. VIII, p. 516 à 524.

(2) *Ibid.*, p. 234, 235.

(3) *Univers pittoresque; Carthage*, par Dureau de la Malle, p. 7, 29, 35, 45, 27, 28, 65 à 77.

niciens entra dans l'ère de la décadence : devant « l'irrésistible esprit d'expansion (1) » qui animait les nouvelles nations maritimes, les « gens des Oasis » durent battre en retraite (2); et, laissant le champ libre aux entreprises de leurs rivaux, évacuer jusqu'à leur comptoir de Memphis, abandonner le monopole du commerce égyptien (3).

Les Grecs n'eurent donc point de compétiteurs maritimes à évincer pour arriver à la colonisation de la basse Égypte; et les rapports de leurs colons avec les cités mères ne subirent point d'entraves sérieuses à travers la Méditerranée. Aussi le lien de la fédération hellénique s'étendit-il jusqu'aux bords du Nil. Les révoltes du Delta égyptien, donnant la main à la colonie grecque de Cyrène, contre la domination perse coïncidèrent avec les efforts que la Grèce dirigeait contre le Grand Roi. Inaros, Amyrtée, Néphéritès, tous les prétendants pharaoniques levant la bannière égyptienne contre la suzeraineté médique, étaient probablement suscités par les Grecs, en tous cas presque exclusivement soutenus par des auxiliaires grecs. Si les cités d'Asie Mineure fournissaient des mercenaires à la solde de la puissance perse, les flottes de la Hellade s'empressaient au secours des colons de la basse Égypte. Deux cents navires athéniens vinrent assiéger, — infructueusement du reste, — le satrape dans la forteresse du Mur Blanc; Agésilas de Sparte traita avec Néphéritès, et Chabrias se mit au service de Nectanebo (4).

Enfin se joua la suprême partie entre Artaxerxès-Okhos et le dernier des Pharaons, Nectanebo. Vaincu d'abord par Diophantos d'Athènes et Lamios le Spartiate, généraux du prétendant égyptien, Okhos revint avec d'innombrables hordes asiatiques, appuyées de quatorze mille mercenaires grecs, et mit le siège devant Péluse. C'étaient des Grecs encore qui tenaient cette place pour le compte du Pharaon : Nectanebo, véritable Égyptien par l'esprit et les mœurs, prit en dégoût cette terre saturée d'étran-

(1) Lenormant, *Manuel*, t. III, p. 78.
(2) Maspero. *Histoire ancienne*, p. 443, 444.
(3) *Ibid.*, p. 24, 293.
(4) *Ibid.*, p. 556 à 565.

gers. Abandonnant ses auxiliaires et la place assiégée, clef de la basse Égypte, il s'enfuit en Éthiopie *avec son trésor* (1), le fameux trésor du groupe patronal égyptien. Ainsi la monarchie de Ménès, en la personne de son dernier représentant national, retournait aux lieux de sa primitive origine, laissant place nette à « la nation active et entreprenante » déjà si fortement ancrée dans la vallée du Nil. Sur ce théâtre que désertait la vieille majesté pharaonique, la race grecque allait voir apparaître, dans l'éclat de sa grandeur naissante, le plus merveilleux de ses héros.

II. — LES GRECS EN ÉGYPTE : ALEXANDRE ET LES PTOLÉMÉES.

Par l'effet même de leur colonisation rapide et continue, les cités grecques croissaient en nombre et en puissance; mais le lien qui pouvait les unir se distendait de plus en plus, sous l'effort des ambitions rivales, de la *concurrence*. L'immense empire médique fascinait en Grèce tous les esprits; son existence était un danger permanent pour la liberté hellénique, en même temps que la force, la grandeur, la cohésion de cet empire excitaient l'envie des cités rivales, dont chacune à son tour aspirait à l'hégémonie, au commandement suprême. L'unité d'action assurée par un pouvoir central plus stable et plus ferme que le conseil pan-hellénique paraissait à tous le moyen unique et désirable d'en finir avec le Grand Roi et d'assurer à la race grecque son expansion définitive.

Pendant ce temps, un rameaux détaché, obscur, presque oublié, de la famille pélasgique croissait derrière la chaîne septentrionale des monts Olympe qui se termine à l'Ossa. Moins adonnée au commerce maritime que la Grèce méridionale, la Macédoine avait conservé la puissante organisation sociale des Pélasges primitifs : sous l'autorité d'un roi, chef politique et chef de guerre, ses habitants échangeaient entre eux les produits du bétail transhumant du Pinde supérieur, les fruits des pentes étagées et les

(1) Maspero, *Histoire ancienne*, p. 567, 568.

grains récoltés par les laboureurs dans la grande vallée qui remonte du golfe Thermaïque vers Pella et jusqu'à Édesse.

Fortement poussée dans la voie du progrès par des relations constantes avec ses entreprenants voisins, la Macédoine devint assez rapidement un État prospère et riche, sans ressentir encore les effets de l'instabilité qui minait les cités grecques. Son roi, Philippe, thésauriseur, tenace, rusé, parfaite incarnation du génie propre à cette Auvergne hellénique, organisa avec la cavalerie thessalienne et les fantassins montagnards une armée incomparable, dont l'élite, la célèbre phalange (1), groupait d'une manière solide les terribles piquiers des petits plateaux. Prises à revers et divisées, les cités maritimes reconnurent tour à tour la suprématie macédonienne. C'est ainsi que se fit l'unification des forces de la race grecque. Quand Alexandre monta sur le trône, la Grèce entière eut un roi, dont la mission était tracée d'avance : conduire la race unie des Hellènes à la conquête de l'Asie. Par la centralisation de toutes ses énergies, la Grèce était devenue la Grande Nation.

Après les victoires du Granique et d'Issus, Alexandre était déjà maître de l'Asie Mineure et de la Syrie lorsqu'il entra en Égypte. Il fut reçu comme un libérateur et un ami par les Grecs du bas Nil et par ceux de Cyrène ; grâce au concours de ces derniers, il put pénétrer jusqu'à l'oasis d'Ammon, centre le plus vénéré des prêtres-caravaniers en Afrique.

La vaste confrérie religieuse des déserts avait déjà profité depuis longtemps de l'extension donnée à son commerce par ses rapports avec les marines grecques; elle voyait d'un œil favorable la substitution, dans le monde alors connu, de l'influence et de l'activité helléniques à la domination et à l'inertie des Perses. Fort instruits dans toutes les mythologies antiques, et généalogistes intéressés, les prêtres Ammoniens saluèrent le jeune conquérant du titre de « fils d'Hercule et de Bacchus », c'est-à-dire d'Ammon. Ils reconnurent qu'il descendait par son père, des Héraclides, ce que l'histoire semble confirmer (2), et qu'il

(1) V. *Univers pittoresque : Grèce*, par Pouqueville, p. 202.
(2) Thucydide, liv. II, 99.

était également descendant de Bacchus, ou d'Ammon, *par les femmes*. C'était là une prétention des rois de Macédoine (1); la reconnaissance par les Prêtres d'Ammon de cette origine maternelle, rattachant le héros Grec à l'antique groupe familial des Pharaons, légitimait aux yeux des indigènes le nouvel ordre de choses. Avant de quitter l'Égypte, il était nécessaire au héros macédonien, au salut de son armée qu'il allait conduire si loin, de laisser en ordre et en paix, en bonnes dispositions à son égard, la population dense et nombreuse de la vallée du Nil. Vis-à-vis des Grecs du Delta, d'avance acquis à sa cause, il lui suffit d'un témoignage de bienveillance éclairée, qui fut en même temps un trait de génie : la fondation, dans un site maritime de premier ordre, de la grande cité d'Alexandrie, dont le port a conservé jusqu'à l'époque moderne le premier rang parmi les stations navales du Levant. Vis-à-vis des Égyptiens, Alexandre suivit exactement la politique de Darius, il ne changea rien à leurs mœurs, à leurs coutumes, respecta les temples; et, laissant en la place du satrape perse son gouverneur Cléomène, il partit pour ses lointaines conquêtes, hanté jusqu'à la fin par l'idée de la majesté surhumaine qui lui était apparue dans la terre des Pharaons, de la divine extraction que lui avaient reconnue les prêtres égyptiens. Sur les bords de l'Hyphase, au moment de commencer sa retraite des Indes vers Babylone, Alexandre éleva un autel « à son père Ammon (2) ».

Dans le partage de l'empire d'Alexandre, l'Égypte échut à Ptolémée. Nous n'avons pas à décrire les luttes qui armèrent les uns contre les autres les généraux ambitieux auxquels le conquérant laissa le fruit de ses heureuses expéditions et de son génie militaire : ce sont là des faits de l'histoire grecque : voyons ce qui se passa en Égypte.

Ptolémée, fondateur de la dynastie des Lagides, que l'on compte comme la 32e dynastie pharaonique, était, en même temps qu'un général avisé, un profond politique, ne brusquant rien, sachant

(1) V. E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, p. 231. — *Univers pittoresque; Afrique ancienne*, p. 93 à 95; *Grèce*, p. 256.
(2) *Univers pittoresque; Grèce*, p 277.

attendre : c'est à cette qualité qu'il dut sa fortune. A l'inverse des autres successeurs d'Alexandre, il ne se précipita point sur la province qui lui était dévolue avec l'avidité d'un larron redoutant l'audace de ses confrères. Ptolémée prit son temps, choisit la saison la plus commode pour faire le voyage de Babylone à Memphis (1), et se décora simplement, à son arrivée dans sa future capitale, du titre de gouverneur. Les règnes de Philippe Arridée, du jeune Alexandre, qui détinrent nominalement la couronne impériale, furent par lui respectés scrupuleusement, et les noms de ces princes fainéants inscrits avec le cartouche pharaonique sur les monuments égyptiens construits ou restaurés par ses soins. Mais il va sans dire que, dans sa province, loin de tout contrôle, indépendant en fait, le gouverneur exerçait d'après ses propres idées toutes les fonctions pharaoniques ; il résidait sur les lieux et avait le pouvoir réel.

A l'extinction de la famille d'Alexandre, Plolémée se ressouvint officiellement qu'il était issu, lui aussi, quoique peu légitimement, du sang de Philippe de Macédoine (2) et de la lignée des Héraclides. On vit alors combien sa conduite avait été sage : n'ayant rien dérangé à l'ordre établi, ayant laissé s'accomplir jusqu'au bout les destinées de la dynastie alexandrine (3), Ptolémée se trouvait, *ipso facto*, revêtu du prestige que conservait en Égypte le grand nom du conquérant fils d'Ammon. Dix-neuf ans après la mort d'Alexandre, il devenait, en droit comme en fait, le successeur légitime et incontesté du trône pharaonique, et pouvait à son tour faire sculpter son protocole royal sur les monuments de Karnak et de Thèbes. Il y est désigné comme « l'approuvé d'Ammon et de Phré, *le gardien de la vie* (soter), Ptolémée, vivant à toujours et chéri de Phtah. » A côté figure le nom de son épouse préférée, la reine Bérénice, qualifiée « dominatrice du monde ».

Le jugement sain, l'esprit de conduite bien équilibré qui por-

(1) Champollion-Figeac, p. 391.

(2) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, p. 231. — *Univers pittoresque; Grèce*, p. 241.

(3) *Ibid.*, p. 229. — Champollion-Figeac, p. 397.

tait Ptolémée à ne pas vouloir violenter les circonstances, en même temps que sa parfaite connaissance du milieu complexe où il avait à évoluer, sont hautement marqués dans toute l'administration de ce fondateur de dynastie, avec cet entregent propre à la race grecque, à la race adonnée aux transactions et aux affaires (1), dont il était issu. Aux Égyptiens des nomes supérieurs, à ceux que les phénomènes du lieu maintenaient dans les conditions de vie purement égyptiennes, il accorda des temples et des travaux dignes en tous points des anciens Pharaons. Ses successeurs firent de même. Aux Grecs du Delta vivant du commerce ou exploitant les terres qui échappent au régime des canaux, il concéda tout ce qui pouvait améliorer leur situation : pour eux, il fit frapper des monnaies en quantité considérable; il fit construire le gigantesque phare d'Alexandrie (2), une des merveilles du monde antique. Pour satisfaire les tendances de la race grecque vers les cultures intellectuelles, pratiquées d'une façon libre, et non plus emprisonnées dans les mailles de la tradition comme au sein des temples égyptiens, il fonda la célèbre école d'Alexandrie (3), où se discutaient tous les systèmes philosophiques et les théories religieuses du monde. Il alla jusqu'à distribuer aux Grecs une partie des terres sacerdotales, celles probablement qui échappaient au régime de l'inondation; mais, par voie de compensation, il créa pour les prêtres égyptiens un véritable *budget des cultes*, prélevé en grande partie sur l'impôt des maisons librement possédées par les Grecs ou les grécisés (4). Ainsi Ptolémée suivait avec exactitude la marche des faits sociaux et arrivait adroitement à enlever aux confréries sacerdotales de la basse Égypte leur situation terrienne très indépendante, que ne justifiait plus leur puissance commerciale depuis que le négoce était, pour la plus grande part et surtout pour ses débouchés, tombé aux mains de la population grecque.

Mais ce que voulait Ptolémée, ce à quoi il tendait comme chef

(1) Ebers, *Du Caire à Philæ*, p. 249, 335, 381, 391, 409, 412.
(2) Champollion-Figeac, *Égypte ancienne*, p. 409.
(3) *Ibid.*, p. 410. 415.
(4) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1883 n° 3, p. 106, 107.

de dynastie, ce n'était pas la puissance éphémère et branlante qu'un citoyen riche saisissait dans les villes grecques sous le nom de *tyrannie* : c'était bel et bien une monarchie solidement assise, perpétuelle, héréditaire. En un mot, il ne visait point à constituer un pouvoir à la grecque, mais à restaurer l'ancienne monarchie pharaonique. Pour cela, tout en laissant les cités maritimes et commerçantes s'administrer, — autant que possible, — comme il leur convenait; tout en favorisant leur liberté et leur expansion, il ne fallait pas appuyer la dynastie sur la base chancelante de l'opinion : mais la fonder sur les conditions propres à la partie stable, immobile, du peuple d'Égypte, sur le patronage que la nécessité impose aux cultivateurs des terres inondées. Il fallait profiter de ces circonstances qui font que « jamais, au dire d'Hérodote, les Égyptiens n'ont pu vivre sans roi ».

Il était facile à Ptolémée, avec l'activité qu'il tenait à la fois et de la formation grecque et de sa propre vie, jusque-là fort agitée; avec le concours de grands chefs de service issus de la même race; et au moyen d'une certaine simplification administrative qui dut résulter de la circulation monétaire; il lui était, dis-je, facile de remplir à la satisfaction générale le rôle de patron universel qui appartenait au roi d'Égypte. Il resta, pour l'accomplissement de ses fonctions royales, ce qu'il était auparavant avec le titre de gouverneur.

Après avoir sapé la puissance sacerdotale par le nouveau régime imposé aux temples, Ptolémée et ses successeurs arrivèrent à reconstruire exactement l'édifice pharaonique. La conception du pouvoir public, telle qu'elle s'était formée dans les cités grecques, n'excluait pas ce pouvoir du *patronage éclairé des moyens d'existence de la nation*; — elle y joignait seulement l'idée du *contrôle par les intéressés*. Les Lagides reprirent donc, avec quelques perfectionnements, la gestion directe de la terre arrosable. Ils avaient la force en main; les nomarques redescendirent au rang de fonctionnaires, de régisseurs pour le compte du trésor royal, dont le système médique les avait fait sortir. Ce ne fut point sans quelques révoltes dans la haute Égypte, où notam-

ment se soulevèrent, mais sans succès, Harmachis et Anchtu (1), des *ropaït* de vieille lignée.

Ptolémée se coucha donc dans le lit de Pharaon ; et, à l'inverse de Cambyse, il n'y rencontra point d'épines. En s'étendant sur cette couche royale, les Lagides se pénétrèrent si bien de leur rôle, s'adaptèrent si bien à leur fonction, qu'ils en vinrent jusqu'à *transporter à leur propre famille le mode de groupement familial* de la race égyptienne.

J'ai déjà insisté souvent sur la coutume successorale des Chameliers, dont nous retrouvons l'application dans les dynasties pharaoniques et dans celles des nomarques héréditaires ; j'ai mentionné la conséquence de cette coutume, qui avait institué pour les Pharaons l'*usage* d'épouser leur sœur lorsque celle-ci se trouvait dépositaire du droit de transmission de la couronne. Cet usage s'était, du reste, répandu en Égypte, même en dehors des familles royales ou seigneuriales (2).

Or, en examinant de près, à la lueur de cette indication, la succession au trône telle qu'elle s'est produite dans la dynastie lagide, on est conduit à cette conclusion : les Ptolémées ont abandonné l'hérédité macédonienne par ordre de primogéniture, pour adopter la transmission du droit royal de fille en mâle et de mâle en fille, la coutume pharaonique en un mot, y compris l'*usage* royal d'épouser sa sœur.

Je crois devoir insister sur ce point. C'est d'abord une question historique à mettre en lumière. Puis, il y a là, pour notre étude égyptienne, un fait capital : il s'agit de vérifier, par voie de conséquence lointaine, l'hypothèse que nous avons émise et développée : à savoir que la race égyptienne est dérivée des Pasteurs Chameliers primitifs du grand Désert.

Il est constant en effet que les Ptolémées n'ont point importé de Macédoine la coutume dont il s'agit et l'usage des mariages fraternels : ils l'ont donc prise en Égypte. C'est alors un fait égyptien. Or,

(1) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1881, II et III, p. 145-147.

(2) V. Em. de Rougé, *Notice sur les monuments du Louvre ; Stèles et inscriptions*, nos 176, 187, 205, 210, etc. — V. *la Science sociale*, « l'Égypte ancienne », t. X, p. 356, 357.

de toutes les dynasties pharaoniques, la dynastie lagide est la seule pour laquelle des renseignements précis fassent connaître exactement tous les princes et toutes les princesses de la famille royale. C'est donc la seule qui nous permette de vérifier *complètement* notre hypothèse sur la coutume successorale égyptienne. Si nous trouvons chez les Lagides la coutume chamelière en excercice, nous sommes en droit de conclure qu'elle était aussi réellement la base du droit héréditaire pharaonique. la coutume nationale égyptienne, et qu'alors la race égyptienne dérive des Pasteurs chameliers.

Il faut évidemment tenter cette vérification. L'intérêt qu'elle présente entraînera, je l'espère, le lecteur à tolérer l'aridité propre à ce genre de recherches.

Arrivé à l'âge de quatre-vingts ans, **Ptolémée Soter** voulut assurer la transmission calme et régulière de ce pouvoir, indispensable au bonheur de l'Égypte, qu'il détenait, depuis l'extinction de la dynastie Alexandrine, avec le titre de fils d'Ammon, de descendant de Bacchus par les femmes. Il consulta ses amis et ses conseillers grecs sur le choix d'un héritier, qu'il se proposait d'instituer avant de mourir. L'usage macédonien désignait Ptolémée Céraunus, le fils d'Eurydice, parce qu'il était l'aîné des fils. Démétrius de Phalères, l'éminent homme d'État athénien, le dit au roi. Celui-ci désigna cependant Philadelphe, fils de Bérénice, son épouse préférée, qui fut chantée par Théocrite et qu'il avait fait reconnaître et inscrire à ses côtés comme « dominatrice du monde ». Céraunus quitta immédiatement l'Égypte, « où son droit de primogéniture venait d'être si publiquement méconnu » (1). Philadelphe fut associé au trône dans une fête splendide que présidèrent ensemble Ptolémée Soter et Bérénice. Alors furent frappées les monnaies qui portent les têtes accolées de Soter et de Philadelphe, avec celle de Bérénice au revers (2).

Après la mort de son père, **Philadelphe** songea à se marier de la manière la plus profitable à ses intérêts politiques, à la stabilité de la dynastie. Nous assistons ici à une sorte de tâtonnement,

(1) Champollion-Figeac, p. 402, 409, 411, 416.
(2) *Ibid.*, p. 412.

d'hésitation dans la conduite de ce prince, le premier de sa lignée dont le mariage devait avoir une influence sur la constitution de la famille royale. Philadelphe semble avoir cherché d'abord à faire remonter jusqu'à la génération précédente, dans cette famille « descendant de Bacchus par les femmes », l'établissement d'un groupement conforme à la coutume égyptienne. Il épousa en effet, en premier lieu, *Arsinoë*, fille de Lysimaque de Thrace et d'une autre Arsinoë, *sœur de Soter* (1). Il eut un fils qui lui succéda sous le nom d'Évergète. Mais en second lieu, plus tard, complètement décidé à mettre de côté les lois macédoniennes pour suivre l'*usage* pharaonique, il épousa sa propre sœur, veuve du même Lysimaque et nommée aussi *Arsinoë*. Celle-ci figure avec lui sur les monnaies et les édifices (2). N'ayant pas eu d'enfants, cette seconde Arsinoë avait adopté Évergète, le fils de la première (3).

Notons, pour le retrouver plus tard, le mariage de Bérénice, fille de Philadelphe et d'Arsinoë la Ire, avec Antiochus de Syrie (4).

Évergète, au décès de son frère, venait de plein droit à la couronne : par naissance ou par adoption, soit que l'on fît remonter l'origine du groupe à la sœur de Soter, soit qu'on l'arrêtât à Bérénice, femme de celui-ci, Évergète était le *fils de la fille aînée*. Versant de plus en plus du côté de l'antique Égypte, Ptolémée alla au secours des prêtres Éthiopiens contre leur persécuteur Ergamène, et annexa l'Éthiopie à son empire. Mais ce qui nous intéresse en ce moment, c'est son mariage. Il épousa *Bérénice*, fille de Magas de Cyrène (5). Cette seconde Bérénice était la *fille aînée* du groupe remontant à la première reine Bérénice, car Magas était, d'un premier mariage antérieur à celui de Soter, le fils de la première Bérénice (6).

Cet exemple me paraît assez concluant. C'est à cause de l'existence de cette Bérénice, *fille aînée* du groupe, que la fille de

(1) Champollion-Figeac, p. 402.
(2) *Ibid.*, p. 415, 417.
(3) *Ibid.*, p. 417
(4) *Ibid.*, p. 415.
(5) *Ibid.*, p. 402.
(6) D'Avezac, *Afrique ancienne*, p. 99 à 101.

Philadelphe devint reine de Syrie. Évergète introduisit ainsi définitivement la dynastie Lagide dans le moule pharaonique. La seconde Bérénice, une des plus célèbres reines d'Égypte, figure comme « maîtresse du monde » dans les inscriptions de Philæ et sur d'autres monuments (1).

Philopator succéda à Évergète, comme fils de la seconde Bérénice. Il ne commit pas l'imprudence qui avait amené la perte d'Apriès, Pharaon grécisé (2) : au contraire, ce Ptolémée, profondément pharaonisé, si je puis ainsi dire, resserra tous les liens du groupe en épousant sa sœur Arsinoë (3), de manière à assurer à son fils la qualité de fils de la fille aînée. Quoique son mari l'ait fait assassiner, Arsinoë figure avec Évergète sur les monuments de Thèbes et de Karnak (4).

Leur fils unique, Épiphane, était possesseur du droit royal. Il avait cinq ans et demi à la mort de son père. La régence dura neuf ans, elle eut trois titulaires. Le dernier, Aristomène, paraît avoir été bien au courant de la question généalogique à laquelle se reliait l'ordre des successions royales : car il imposa par traité à Antiochus de Syrie la promesse d'unir sa fille *Cléopâtre* au jeune Épiphane (5). Or Cléopâtre de Syrie avait pour mère la Bérénice plus haut citée, fille de Philadelphe et d'Arsinoë (6) ; elle se trouvait la fille aînée du groupe, Épiphane n'ayant point de sœur. Épiphane figure sur un édifice attenant à l'Aménophium de Thèbes avec sa mère Arsinoë et « sa royale épouse Cléopâtre, tutrice de l'Occident (7). »

Il mourut à vingt-neuf ans, la vingt-quatrième année de son règne, laissant deux fils, Philométor et Évergète II, et une fille, nommée Cléopâtre comme sa mère, comme elle dépositaire du droit royal (8); nous l'appellerons *Cléopâtre IIe*.

(1) Champollion-Figeac, p. 419, 420.
(2) V. l'article précédent dans *la Science sociale*, t. XII, p. 82, 83.
(3) Champollion-Figeac, p. 402.
(4) *Ibid.*, p. 424, 425.
(5) *Ibid.*, p. 426, 427.
(6) *Ibid.*, p. 415, 418.
(7) *Ibid.*, p. 431.
(8) *Ibid.*, p. 402, 403.

A partir de ce moment la dynastie lagide entre dans une série de crimes, de révolutions et de divorces, qui rendent sa filiation extrêmement enchevêtrée. Nous allons essayer de la suivre à l'aide de notre fil conducteur.

PHILOMÉTOR, l'aîné des enfants d'Épiphane, avait cinq ans : il fut d'abord associé au trône par sa mère Cléopâtre (1). Celle-ci mourut sept ans après Épiphane. Philométor, à l'âge de vingt et un ans, épousa sa sœur Cléopâtre IIe, dont nous venons de parler (2). Par ce mariage, le frère et la sœur furent associés, quant à la possession du trône, sur le pied de l'égalité (3). Quand il mourut, Philométor laissait sa veuve avec deux enfants : son fils Eupator, et sa fille Cléopâtre IIIe, mariée d'abord à Alexandre de Syrie, puis à Démétrius (4).

La tutelle du jeune EUPATOR fut réclamée les armes à la main par Évergète, le second fils d'Épiphane, auquel l'intervention des Romains avait fait accorder déjà la Cyrénaïque (5). ÉVERGÈTE II, s'étant saisi du pouvoir, épousa Cléopâtre IIe, sa sœur, veuve de son frère, et le même jour mit à mort le jeune Eupator. Par ce crime, il rendait à Cléopâtre IIe, à laquelle il venait de s'associer, le droit de transmission du trône.

Il eut d'elle un fils, Memphitès ou Philopator II ; il le fit tuer comme Eupator, puis répudia Cléopâtre IIe pour épouser la fille aînée de celle-ci et de Philométor, nommée aussi Cléopâtre (6) (la IIIe), celle qui avait été la femme d'Alexandre et de Démétrius.

Pourquoi ce nouveau crime et ce divorce? Je sais qu'Évergète reçut de ses contemporains le surnom de Kakergetès (malfaiteur); mais cependant il est raisonnable de chercher à ses actions un motif intéressé.

Si Memphitès eût vécu, il aurait été, lui fils aîné de la fille aînée, titulaire de plein droit de la couronne à la mort de Cléo-

(1) Champollion-Figeac, p. 433.
(2) *Ibid.*, p. 436.
(3) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1883, p. 6.
(4) Champollion-Figeac, p. 436, 437.
(5) *Ibid.*, p. 435.
(6) *Ibid.*, p. 403. — V. E. Revillout, *Revue égyptolojique*, 1883, p. 6, 7.

pâtre sa mère, et à ce moment il eût pu évincer Évergète, son père, simplement associé à Cléopâtre IIe.

En le supprimant et en épousant la fille aînée, Cléopâtre IIIe dite Cocce, plus jeune que son oncle Évergète, ce même Évergète tendait à prolonger jusqu'à la fin de ses jours, vraisemblablement, son association à la couronne, ce qui n'eût pas pu se faire si Cléopâtre Cocce en avait épousé un autre.

Évergète II eut de Cléopâtre Cocce deux fils et trois filles. L'aînée des filles, Tryphène, mariée à Antiochus de Syrie, mourut bientôt (1).

L'aîné des fils, SOTER II, était déjà marié à sa sœur Cléopâtre (la IVe), qui devint l'aînée par la mort de Tryphène, et il en eut une fille, *Bérénice*.

Sa mère, à laquelle un testament du feu roi, inspiré par la mode romaine et appuyé par Rome, donnait le choix de l'héritier, imposa à Soter le divorce d'avec Cléopâtre IVe, et lui fit épouser sa plus jeune sœur Sélène, dont il eut deux fils que nous retrouverons plus loin. Remarquons ici que *Bérénice* était fille de l'aînée.

Je passe sur d'autres divorces, sur l'association momentanée à la couronne, par Cléopâtre Cocce, de son second fils ALEXANDRE Ier, qui la fit périr (2), pour suivre simplement la filiation.

A la mort de Soter II, il restait de la lignée ptolémaïque seulement sa fille *Bérénice* et un fils d'Alexandre Ier, nommé Alexandre II (3). Il restait en outre trois enfants de Soter II.

Bérénice, investie du droit royal, s'associa par le mariage son cousin *Alexandre II*, que je viens de mentionner; dix-neuf jours après cette union, Alexandre assassina Bérénice pour régner seul. Encore un crime que nous pouvons expliquer : Alexandre II était fils, en effet, de Cléopâtre, fille elle-même de Soter II, déjà morte (4); en supprimant Bérénice qui n'avait pas encore

(1) Champollion-Figeac, p. 403.
(2) *Ibid.*, p. 403, 447, 448, 449.
(3) *Ibid.*, p. 451.
(4) *Ibid.*, p. 449. — Voir *Revue égyptologique*, 1887, p. 7.

d'enfant, il se trouvait, lui Alexandre, être le seul descendant de Soter II en ligne féminine, c'est-à-dire *fils de la fille aînée*.

Au bout de huit ans de règne, chassé par les Alexandrins qui, dit-on, ne lui pardonnaient pas l'assassinat de Bérénice, il se réfugia à Tyr, et y mourut, laissant par testament le trône pharaonique, dont il était légal possesseur par ce meurtre, au peuple Romain (1).

Le Sénat refusa la couronne, mais *accepta le trésor*, ce « trésor des biens d'injustice » que la fille aînée détenait toujours pour son fils, et que Cléopâtre Cocce avait rassemblé dans l'île de Cos, puis transféré à Chypre, et qu'Alexandre avait emporté à Tyr (2).



Monnaie de Cléopâtre Tryphène.

En n'acceptant point de s'annexer l'Égypte, du moins pour le moment, Rome avait à pourvoir au trône pharaonique. Il y avait deux prétentions : celle des fils de *Sélène*, princes devenus Syriens, qui était certainement la plus conforme au droit égyptien, mais que le Sénat rejeta pour cause politique (3), et celle des bâtards de Soter II, qu'il admit. PTOLÉMÉE DIONYSIOS. surnommé Aulétès, l'aîné de ceux-ci, élu par les Alexandrins, fut couronné. Les Alexandrins le préféraient probablement comme étant le mari de Cléopâtre Tryphène, fille peut-être de la première Tryphène mariée en Syrie, elle-même fille d'Évergète II,

(1) Champollion-Figeac, p. 152.
(2) *Ibid.*, p. 404, 449, 451, 453.
(3) *Ibid.*, p. 452.

et morte depuis longtemps (1). Ce piètre roi fit un voyage à Rome et y resta fort longtemps, pour combattre les intrigues formées près du Sénat par les fils de Sélène (2); dans son royaume, on le crut mort, et on remit le pouvoir aux mains de sa fille *Bérénice*.

En digne descendante d'une longue suite de criminels royaux,



Cléopâtre, d'après une monnaie grecque.

la jeune Bérénice tenta de soustraire le trône à son père, qu'elle savait vivant : elle appela près d'elle un prince syrien, l'épousa, puis l'étrangla, « le trouvant trop avare » (3). Elle s'unit ensuite à Archelaüs.

(1) Voir E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, p. 95, 96. — Ebers, *Du Caire à Philæ*, p. 381.

(2) Sélène pouvait prétendre être *la fille aînée*, de préférence à sa niece Tryphène, qui n'était pas fille d'un Ptolémée d'Égypte.

(3) Champollion-Figeac, p. 455.

Pompée ramena Dionysios en Égypte; Archelaüs fut tué dans le combat, et Bérénice mise à mort (1).

Dionysios mourut trois ans après, faisant comme un bon Romain son testament, par lequel il laissait la couronne à l'aîné de ses fils, conjointement avec la fille qui lui restait, la grande *Cléopâtre* (2); reconnaissant jusqu'à la fin la tradition pharaonique, la transmission du droit royal par la fille aînée.

Déjà les légions romaines foulaient la terre des Pharaons : Cléopâtre, qui était majeure à la mort de son père, associée successivement à ses deux jeunes frères, devint par la mort de ceux-ci seule titulaire du pouvoir. Elle fit reconnaître comme « roi des rois » son fils Césarion, qu'elle avait eu, dit-on, de César (3); c'était *le fils de la fille aînée,* et il fut le dernier représentant de la famille royale des Lagides, de cette trente-deuxième dynastie au sein de laquelle le sceptre pharaonique s'était transmis, de fille en mâle et de mâle en fille, pendant deux cent quatre-vingt-quatorze ans.

Nous donnons, aux pages suivantes, sous forme de tableaux, l'ordre suivant lequel se succédèrent les Ptolémées d'après la coutume égyptienne empruntée aux chameliers du grand Désert.

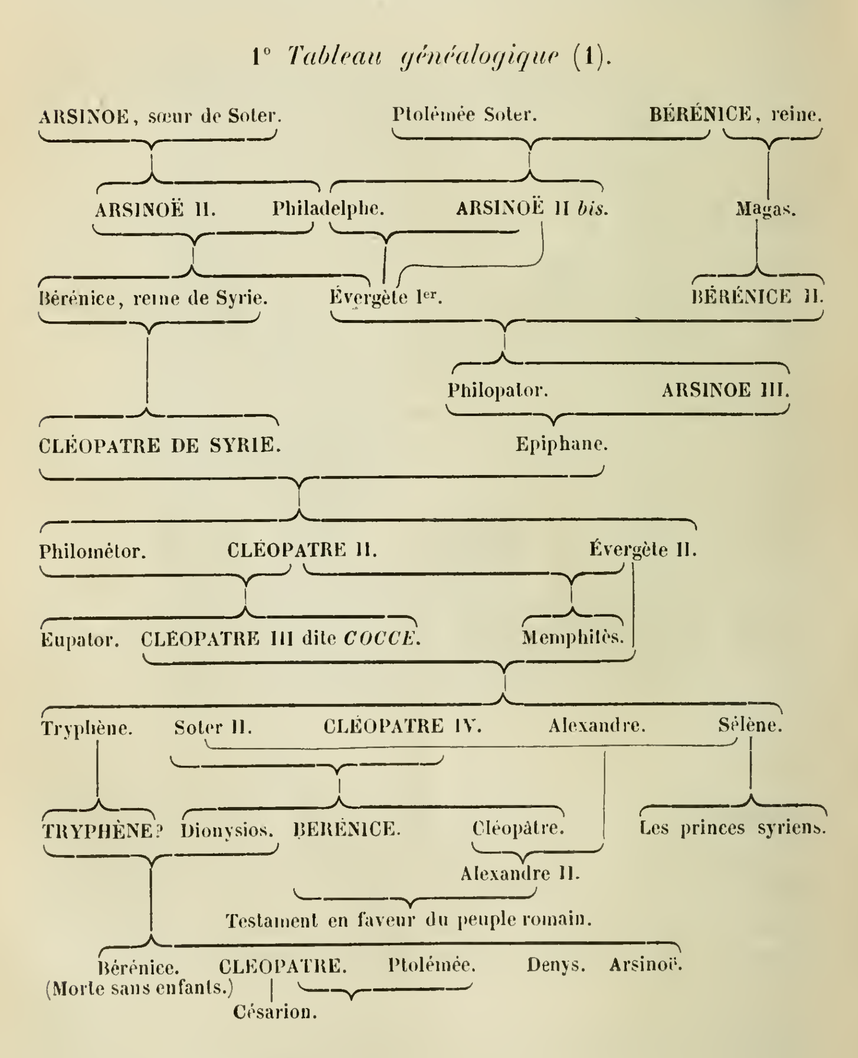
Malgré ses désordres et ses crimes, la dynastie ptolémaïque régna sur l'Égypte pendant près de trois siècles. C'est qu'elle répondait aux besoins des deux races si différentes qui occupaient alors la vallée du Nil. Tout en donnant aux cultivateurs égyptiens le patron universel qui leur était indispensable, les Lagides étaient néanmoins des Grecs; ils laissaient à la race colonisatrice, « active et entreprenante », qui ne pouvait supporter le patronage *sans contrôle* du Pharaon, toute la latitude qui lui était nécessaire. Les Ptolémées permirent au génie grec de détruire tout ce qui lui était contraire dans la constitution égyptienne, tout ce qui devait normalement succomber sous l'effort de la colonisation hellénique. La famille royale s'était personnellement coulée, nous l'avons vu, dans le moule pharaonique, mais seulement quant à

(1) Champollion-Figeac, p. 456.

(2) *Ibid.*, p. 405, 457.

(3) *Ibid*, p. 459, 460. — Ébers, *Du Caire à Philæ*, p. 338.

la forme; elle trouvait dans les institutions se rattachant aux nécessités agricoles la stabilité nécessaire aux cultivateurs indigènes, stabilité que les institutions grecques lui auraient refusée : mais un nouveau mode de pouvoir public n'en était pas moins importé en Égypte, et ce mode différait à la fois, soit de la concep-



(1) Nota : la FILLE AINÉE figure en majuscules.

2° *Tableau historique.*

Rois ayant régné comme *fils de la fille aînée.*	Femmes dépositaires du droit royal comme *filles aînées du groupe.*	Princes appelés par leur naissance mais n'ayant pas régné.	Princes ayant régné comme associés à la *fille aînée.*
I. Ptolémée Soter et *Bérénice* sa femme.	1. *Arsinoë*, sœur de Soter. 1re femme de Lysimaque.		
II. Philadelphe, fils de Bérénice.	2. *Arsinoë*, fille de la précédente et mère d'Évergète. 2 *bis*. *Arsinoë*, fille de Soter, qui n'a pas d'enfants et adopte Évergète.		II. Philadelphe, époux des deux Arsinoë. Il laisse une fille, *Bérénice*, épouse d'Antiochus de Syrie.
III. Évergète Ier, fils d'Arsinoë; il épouse Bérénice II, dont il a un fils, Philopator, et une fille, Arsinoë III.	3. *Bérénice II*, fille de Magas, qui était fils de la 1re Bérénice.		
IV. Philopator comme fils de Bérénice II.	4. *Arsinoé III*, fille de Bérénice II et d'Évergète Ier.		IV. Philopator, époux d'Arsinoë III, qui ne laisse pas de fille.
V. Épiphane, fils d'Arsinoë III, laisse une fille, Cléopâtre Ire, et deux fils, Philométor et Évergète.	5. *Cléopâtre de Syrie*, fille de Bérénice, fille de Philadelphe, et d'Antiochus de Syrie.		
VI. Philométor, fils aîné d'Épiphane et de Cléopâtre de Syrie. VII. Évergète II, fils d'Épiphane.	6. *Cléopâtre II*, fille de la précédente et d'Épiphane. 7. *Cléopâtre III*, dite *Cocce*, fille de la précédente et de Philométor.	Eupator et Memphitès tués par Évergète II.	VI. Philométor, VII. Évergète II, } époux de Cléopâtre II. VII *bis*. Le même Évergète II, comme associé à Cléopâtre III.
VIII. Soter II, fils d'Évergète II et de Cléopâtre III dite *Cocce*.	8. Bérénice III, fille de Soter II.		VIII *bis*. Alexandre Ier, comme associé à sa mère Cléopâtre III. Il épouse *Cléopâtre*, fille de Soter, qui se fût trouvée la fille aînée si elle eût survécu à sa sœur Bérénice III.
IX. Bérénice III. IX *bis*. Alexandre II, comme fils de Cléopâtre.	9. Après sa mort, Alexandre II vient au trône du chef de sa mère *Cléopâtre*, fille de Soter II.	Les enfants de Sélène.	IX. Alexandre II, époux de Bérénice III qu'il assassine.

Alexandre et Bérénice n'ayant point d'enfants, l'intervention romaine place sur le trône Dionysios, bâtard de Soter II, au mépris des droits des fils de Sélène.

X. Dionysios, fils de Soter II, père de Bérénice III, frère de Bérénice IV.	Bérénice IV, tuée par son père.		X *bis*. Les fils de Sélène, associés à Bérénice IV.
XI. Césarion, fils de Cléopâtre.	Cléopâtre la Grande.		XI *bis*. Denys et Ptolémée, frères de Cléopâtre la Grande.

tion primitive égyptienne, soit de la formation médique. Au lieu de laisser maîtresses et puissantes les Confréries religieuses quant à ce qui concernait leur commerce corporatif, le nouveau régime favorisait la marine grecque, et étendait, vers Cyrène et sur la mer Rouge, les créations de ports comme *Bérénice*, *Arsinoë*, *Ptolémaïs* (1), etc., qui introduisaient jusque vers les têtes de ligne des Prêtres d'Ammon la concurrence d'un négoce individuel. Au lieu de prélever sur les Confréries le tribut imposé militairement par les Perses, la race grecque s'empare du commerce lui-même et des gains qui en découlent (2). Les nomes, ces divisions de la terre égyptienne, établies pour ainsi dire à perpétuité par les nécessités de la culture, ne sont plus considérés comme de grandes communautés se régissant librement dans leur fort intérieur sous la direction d'un chef naturel; une *administration générale* est établie, dont les chefs supérieurs, choisis d'après leurs capacités, sont des Grecs ou des grécisés (3).

Mais cette administration ne régit plus *sans contrôle* le sujet égyptien comme aux temps pharaoniques : le contrôle est exercé, — qui le croirait? — par les communautés sacerdotales, dépouillées de leur monopole commercial, et néanmoins maintenues dans leur prestige d'une manière suffisante pour pouvoir se faire les interprètes des plaintes des individus lésés (4).

L'action de la race grecque en Égypte se manifeste encore d'une autre manière, dans cette même administration. Les Lagides utilisent l'afflux des métaux précieux, fruit du commerce par mer pratiqué suivant le mode hellénique, pour organiser une vaste circulation monétaire; la comptabilité-matière en vigueur sous les Pharaons disparaît. Les *trapézites* ou banquiers royaux prennent la place des manipulateurs de blé dans la *Double Maison blanche*. Dès lors, les distributions de vivres et de tous les objets utiles sont remplacées par des salaires monnayés (5) : l'ouvrier et

(1) Il y eut plusieurs villes de chacun de ces noms, les unes en Égypte, les autres en Cyrénaïque.

(2) V. Ebers, *D'Alexandrie au Caire*, p. 30, 31.

(3) E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, I et II, p. 37, 38.

(4) *Ibid.*, p. 34, 36, etc.

(5) Cf. *la Science sociale* « l'Égypte ancienne », t. XI, p. 92. — Ebers, *Alexandrie*

le fonctionnaire recouvrent l'indépendance de la vie au foyer. Les mœurs égyptiennes sont par là profondément modifiées. En conséquence, un décret de Philopator vient consacrer l'extension dans le peuple des usages et des coutumes appartenant à la race grecque, en brisant l'ancienne égalité de la femme et du mari. La situation prépondérante de la « dame de maison » est brisée; désormais la femme égyptienne, soumise à l'autorisation maritale, cessera de gérer elle-même les affaires de la famille, de présider aux partages entre les enfants (1).

Enfin, considérons, à l'époque des Ptolémées, les œuvres d'art, cette efflorescence d'une civilisation, qui est à la société ce que la physionomie est à l'individu : si les inscriptions sur les monuments restent égyptiennes, l'art lui-même pourtant, l'art, qui traduit chez une race la façon de concevoir et de sentir le Beau, s'imprègne alors du faire et de l'idée des artistes grecs. La rondeur des formes, la mollesse de l'expression, luttent avec la ligne anguleuse et sèche, avec la froideur un peu dure des anciennes compositions. Le juge éminent auquel j'emprunte cette appréciation constate à ce propos la différence qui sépare les Grecs de la race phénicienne, la plus antique des sociétés adonnées au commerce par mer : si l'art grec a envahi l'Égypte, l'art phénicien, au contraire, semble un reflet de celui des anciennes dynasties égyptiennes (2).

La terre des Pharaons n'est pas, à cette époque, un pays conquis, comme il le fut sous la domination des Mèdes : c'est un pays envahi, pénétré de toutes parts et jusqu'aux moelles, qu'une race nouvelle recouvre, et qu'elle arrache à la longue étreinte de l'immobile Asie.

Les rois grecs d'Égypte, les Ptolémées, ont fait preuve de la plus grande flexibilité sociale, — si je puis m'exprimer ainsi, — en maintenant hors d'atteinte tout ce qui dans la vallée du Nil de-

et le Caire, p. 15. — E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1887, I et II; papyrus XLIV de Londres, où sont cités notamment un *marchand d'habits* et un *marchand de blé*.

(1) V. E. Revillout, *Revue égyptologique*, 1880, I et II, p. 137.

(2) V. E. de Rougé, *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés au Louvre;* avant-propos, p. 33. — Ebers, *Du Caire à Philæ*, p. 61, 381.

meure intransformable à cause des nécessités du lieu, en se pliant eux-mêmes aux formes des anciennes dynasties pharaoniques. Mais, en même temps, le génie grec introduisait l'Égypte dans la sphère du mouvement européen antique, dans ce concours d'activités suscités au sein du bassin de la Méditerranée par la domination pélasgique durant toute la période gréco-romaine.

(*A suivre.*)

A. de Préville.

SAINT BONIFACE

ET

LES MISSIONNAIRES DE LA GERMANIE

AU VIIIe SIÈCLE (1).

VI.

SAINT BONIFACE PRÉDICATEUR. (*Suite.*)

II. — COMMENT LE MISSIONNAIRE ANGLO-SAXON UTILISAIT LES APTITUDES DE SA RACE DANS L'ÉDUCATION CHRÉTIENNE DE LA THURINGE.

Grégoire II écrivait aux Saxons, voisins ou conquérants de la Thuringe, et qu'avait baptisés Boniface : « Dépouillez donc le vieil homme, déposez toute malice, colère, indignation et parole injurieuse. Ne souillez pas votre bouche par de honteux propos... ne soyez point oisifs dans le bien, mais travaillez à ce que le Christ habite en vous » (2). Le Pape adresse encore de semblables conseils aux néophytes thuringiens (3). Il impose donc à tous ces barbares un programme complet d'éducation chrétienne.

Tel est, précisément, le programme des quinze « Sermons » écrits (4), où saint Boniface semble avoir résumé, dans les pro-

(1) Voir *la Science sociale,* t. IX, p. 26, 321, 449; t. X, p. 509; t. XI, p. 518.

(2) *Gregorii II Epist. VII,* 505, B.

(3) *Gregorii II Epist. VI,* 503-504.

(4) *S. Bonifacii Sermones.* (Patrol. lat. LXXXIX, 843 seq.)

portions d'un cahier manuel, les thèmes principaux de sa prédication au milieu des chrétiens. Comme toute œuvre de circonstance, ces discours, d'un genre familier et populaire, abondent en allusions, en figures, en développements, en conseils, inspirés à l'orateur par sa situation du moment. A première lecture, il est vrai, beaucoup de ces particularités passeraient inaperçues, si l'on ne connaissait par d'autres documents, biographies et correspondance, le caractère de Boniface et sa manière de traiter les hommes. Mais, puisque de ce côté nous sommes renseignés à souhait, il est possible de reconstituer historiquement et en imagination la parole vivante de l'apôtre. Ainsi comprise, l'étude des « Sermons » va nous faire assister à l'éducation chrétienne des Thuringiens.

Commençons par observer *l'éducateur*. Et, comme il travaille à une tâche des plus complexes, tâchons de préciser le point de vue auquel nous l'observons.

Former des chrétiens par le ministère de la parole n'est pas une simple fonction de professeur. Boniface, dans sa chaire de Geismar, regarderait comme une défaite ce qui passait à Nutscell pour son grand succès. Là, dit Willibald, « de nombreux disciples affluaient vers lui pour boire aux sources d'une science pure et saine ». Enseigner le vrai n'est que le début de la tâche pour un prédicateur. Boniface, — rappelons-nous la transformation des semi-païens d'Amônebourg, — veut encore susciter et suscite des résolutions qui tiennent définitivement à l'encontre de vices invétérés, ou même d'habitudes légitimes, mais imparfaites. Conçoit-on tout ce que les Hessois ont dû comprendre et s'imposer pour renoncer à leurs superstitions séculaires et aux égoïstes calculs qui étaient le fond de la piété païenne? Et, non contents d'avoir purifié leur foi et leurs mœurs, quelques-uns quittent leur foyer, leur terre, leur liberté, pour se cloîtrer dans l'obéissance et dans la vie commune. Quelle victoire de la parole divine sur les influences du milieu et le tempérament moral de la race! C'est ainsi que, par les sermons de Boniface, selon le programme du Pape, un *Homme nouveau* est créé, vivant et dominateur de l'*Homme ancien*. Cette création et cette suprématie

dépassent incontestablement l'efficacité de la parole humaine. Une action spéciale de la Vérité première fixant la conscience, et de la Volonté souveraine affermissant les résolutions, donne seule ici le dernier pourquoi. L'éducation chrétienne des Thuringiens par les sermons de Boniface est donc, *en son ensemble*, un effet de la *grâce*.

Mais, bien que l'effet total soit divin, l'instrument est humain : c'est l'éloquence de Boniface. L'œuvre éducatrice s'est donc poursuivie sous des modes naturels : telle est la loi de tout instrument. Si le pinceau et le ciseau reproduisent l'idéal de l'artiste, ils le reproduisent chacun selon son pouvoir; si le prédicateur coopère à une transformation divine, il caractérise sa coopération par les qualités naturelles de sa parole. Ainsi, toute part laissée, comme elle doit l'être, à la vertu principale de la grâce dans l'éducation chrétienne des Barbares, nous allons observer comment Boniface y subordonne sa nature, son tempérament oratoire d'Anglo-Saxon.

Ce tempérament n'agit pas seul. Il est contrarié, favorisé, modifié de plusieurs façons par les circonstances de son action. Il y a donc à considérer successivement les *qualités* du sermonnaire et les *circonstances* où il prêche ses sermons. Ce sera le sujet de cet article. Voyons d'abord les qualités.

I. — BONIFACE, EXERCÉ A COMPTER PREMIÈREMENT SUR SOI-MÊME, JUGE ÉQUITABLEMENT LA NATURE HUMAINE.

Il n'est pas très facile de démêler exactement les qualités naturelles d'un sermonnaire. Le sermon est un genre de composition où doivent agir à l'unisson des puissances très diverses. D'un côté, la foi, la théologie, le zèle, la piété : toutes choses de même nature essentielle, sinon de même degré, chez tous les prédicateurs. De l'autre, un caractère humain avec ses mille particularités individuelles et sociales. Tout cela se mêle dans un plan de discours, dans une phrase, dans un mot, et le sermon en sort. On reconnaîtra donc qu'il est malaisé de définir en celui-ci

la part qui revient au Docteur de l'Évangile, et à tel homme de telle race, qui est ce Docteur. On comprendra également qu'une comparaison entre deux orateurs sacrés de formation sociale opposée facilite la solution de ce problème. Ici, nos *termes de comparaison* sont aisément devinés par le lecteur : il les voit venir. Remettons donc en scène nos deux contraires habituels : le prédicateur irlandais et le prédicateur anglo-saxon.

Bien entendu, ne choisissons pas ces termes au hasard. Tout orateur religieux exploite de préférence un certain ordre de pensées, de sentiments, d'effets oratoires; il se fait ainsi une manière de rendre l'auditeur attentif, persuadé, résolu. Comme d'ailleurs le but suprême en chaire est de réformer la vie humaine, les prédicateurs exploitent le plus souvent leurs idées et leurs impressions sur celle-ci. Ils y appliquent, — autant que chacun d'eux en est capable, — cette sorte de philosophie pratique que tout homme dégage plus ou moins de son expérience personnelle. Selon les éléments de cette expérience ils sont austères censeurs ou insinuants conseillers, ou l'un et l'autre, à des degrés infiniment variables. Aussi, pour comparer, sous le rapport des moyens oratoires, la prédication anglo-saxonne et la prédication irlandaise, devons-nous rechercher dans les deux races quelles *leçons de l'expérience* pouvaient avoir recueillies les prédicateurs.

La parole est à l'Irlandais Columban (1). Il commence son exorde, et sans plus tarder nous met au fait de ce qu'il a expérimenté : « Folie aveugle, fosse obscure, volonté de l'homme qui caches ce que l'on te confie et ne rends point ce qui t'a été donné. On te caresse, c'est en vain; on te nourrit, c'est pour te voir ingrate; on te comble, bienfait perdu ! Sangsue impatiente, sans pitié dans ta satiété, mais flatteuse à jeun, vorace sans pudeur, capable de tout sucer (2). »

Peut-être surprendra-t-on quelque rhétorique dans ce cri trop bien rythmé? N'importe, il a du souffle, il vient du cœur. C'est

(1) *S. Columbani Sermones, seu Instructiones variae.* (*Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*, sæc. VII, t. XII, 8 et seq.).

(2) *Instructio VII*, 14, E.

le cri d'un cœur déçu. N'a-t-on pas l'habitude, dans un même clan, de compter, à la vie, à la mort, sur l'appui de tous? D'autre part, en face de l'adversaire collectif ou personnel, ne faut-il pas obstinément tenir ses positions (1)? Columban est donc sorti de son île avec un irrésistible besoin de confiance en autrui et une raideur intransigeante dans la lutte. Alors chez les Burgondes, chez les Helvètes, chez les Lombards, il a eu beau, selon son expression, caresser, nourrir, combler les âmes de ses effusions apostoliques, il s'est heurté fougueusement aux préjugés populaires, aux passions des princes, aux droits et aux susceptibilités des évêques, à la suprématie pontificale, « ce je ne sais quoi de morgue hautaine que vous mettez à vous réclamer de l'autorité suprême et du pouvoir dans les choses divines (2) », écrit-il à un Pape. Tout ce qu'il a donné aux hommes, les hommes ne le lui ont point rendu. De sorte que cet homme bon, affectueux jusqu'à la tendresse, si débordant de joyeuse expansion dès qu'il peut abandonner son cœur aux mains d'un ami (3), termine son apostrophe à la volonté avec cette exagération candide d'une naïveté devenue méfiante : « Cœur de l'homme, qu'as-tu d'honnête? Rien (4)! » L'*universelle confiance* de l'Irlandais a sombré dans le *pessimisme*.

Telles ne sont point cependant, — malgré l'absolu des formules, — les conclusions définitives de toute expérience des hommes. On peut à l'infini varier d'opinion sur l'animal « ondoyant et divers » : il déconcerte les plus inventifs. Tout dépend du milieu où on l'observe.

N'est-il pas, à l'opposé du milieu irlandais, une société où l'enfant, dès qu'il peut comprendre et agir, reçoit perpétuellement cette leçon de choses : « Quoique valent ou paraissent valoir les autres, occupe-toi d'abord de valoir par toi-même. Ne compte pas sur autrui, *compte sur toi;* travaille à y compter sérieusement ». C'est là, dans une famille du type saxon, en des monas-

(1) *La Science sociale*, IX, p. 30-35.
(2) *S. Columbani Epist. IV ad Bonifacium papam*, 30, F.
(3) *Epistola ad Fedolium, ad discipulos et monachos suos.*
(4) *Instructio VII,* loc. cit.

tères peuplés de Saxons et organisés pour eux, que Boniface s'est exercé à découvrir par lui-même et à suivre sa voie personnelle ; là, qu'il a toujours mesuré ses espérances à ses forces personnelles, bien calculées, bien éprouvées (1). Quelle utilité dès lors, quel attrait lui offrirait cette naïve confiance universelle d'où revint si douloureusement Columban? L'éducation personnelle du milieu anglo-saxon, totalement opposée à l'éducation communautaire du clan celtique, a rendu Boniface *éminemment circonspect.*

Jamais, dans ses relations avec les hommes, il ne s'est départi de cette circonspection. A ses intimes amis, il ne s'est confié qu'après mûr examen. Confiance rare, dont trois ou quatre furent l'objet dans une carrière de soixante-quinze ans : le vieil évêque de Vinton est un type déjà connu de cette amitié très prudente, très éprouvée, très sûre de part et d'autre (2). Ceux que nous rencontrerons dans la suite auront comme lui dûment conquis une exceptionnelle confiance.

Après cette élite, Boniface rencontrait le commun des hommes : à Exeter, ses maîtres et compagnons de noviciat et d'études; à Nutscell, ses élèves; dans ses voyages d'exploration et d'apostolat, ses collaborateurs. Voilà, depuis sa cinquième année jusqu'à la quarante-huitième environ, de quoi se compose le milieu immédiat de sa vie; l'objet de ses relations quotidiennes d'inférieur, d'égal, de supérieur. Quelles qu'aient pu être, parmi ces hommes, les différences individuelles, tous du moins sont de sa race, formés comme lui : gens circonspects ne s'attachant qu'à bon escient et sans jamais abdiquer leur réserve personnelle. Tous ces Anglo-Saxons ne s'accordent jamais qu'une *confiance motivée et relative :* Boniface ne veut compter sur les hommes que dans la mesure où réellement il les a éprouvés.

Voilà ce qui le préserve des désenchantements et du pessimisme de Columban. Fût-il même trahi par un de ses collaborateurs, il constate douloureusement le fait sans en rien conclure de général contre la nature humaine. « Nombreux, — dit-il, — ceux que

(1) *La Science sociale,* t. X.
(2) *Bonifacius Danieli Epist. XII,* 700, B.

j'ai pensé voir un jour à la droite du Christ, parmi les brebis; mais devenus des bêtes galeuses et insoumises, ils promettent de tenir leur place à gauche, parmi les boucs » (1)!

Tout est dit par là. Ces trahisons, seules de toutes les épreuves de son apostolat, — c'est lui qui l'avoue, — elles l'atteignent au cœur (2)! Mais son esprit les voit de haut : elles ne troublent point la sérénité de son jugement. Il se garde de toute théorie absolue sur l'universelle corruption humaine : attentif aux hommes plutôt qu'aux abstractions, il tâche de les estimer individuellement pour ce qu'ils sont. Il les juge donc toujours avec ce bon sens équitable qui lui vient de sa réserve circonspecte. Nous pouvons ainsi affirmer qu'il apprenait à *juger sainement* les hommes en apprenant à *compter d'abord sur soi.*

Ne cherchons donc pas, dans ses sermons, ces fulgurants paradoxes qui terrassent et terrifient les auditoires. Il prêche d'un ton calme, paternel, amical; il cause et censure avec une clairvoyante équité.

Celle-ci est plus vraie, même théologiquement, en regard de l'homme *déchu*, que le pessimisme irlandais. Elle est surtout plus *persuasive.*

N'est-ce pas un peu décourageant de se sentir le cœur toujours fouillé plus avant par un impitoyable scalpel qui en retire uniquement de la corruption? A se trouver longtemps opérés de la sorte, les plus débonnaires finiraient par s'impatienter. Boniface, mieux au fait du bien et du mal dans l'humanité, sonde d'abord exactement la plaie. C'est-à-dire qu'il examine et signale sans exagération ni déguisement les vices de son auditoire. Au lieu d'invectives absolues et générales, des indications particularisées, comme dans une ordonnance de médecin : « Ne commettez point de fraudes; évitez comme de mortels poisons les fausses balances et les mesures doubles. Ne vous permettez aucun vol, si ingénieusement déguisé qu'il soit » (3). Toutes ces plaies sondées et le pansement indiqué, les fibres saines de l'âme sont à leur tour

(1) *Bonifacii Epist. XXII*, 722, A.
(2) *Epist. XII*, 701, B, C.
(3) *Bonifacii Sermo XI*, 864, B; cf. *Sermo VIII*, et alibi, passim.

mises à nu. Il y a de l'honnêteté, il y a même de l'honneur dans ces trop ingénieux commerçants. L'orateur intéresse l'un et l'autre par un appel au respect de la parole donnée. « Écoutez, mes frères, faites bien attention à ce qu'au baptême vous avez promis de renier. Vous avez renié le diable, ses œuvres et son culte. » Suit, dans le style précis d'un contrat, l'énumération de tous ces reniements. Puis, la conclusion : « Nous croyons que, par la miséricorde de Dieu, vous avez renié tout cela du fond de votre cœur, d'une volonté portée aux actes. Je vous rappelle donc, mes très chers frères, vos promesses au Dieu tout-puissant » (1). Au moins, cette confiance en leur loyauté relève-t-elle à leurs propres yeux ces chrétiens encore fragiles. Ils ne sauraient s'abuser sur ses motifs : le missionnaire vient de signaler nettement leurs faiblesses et la miséricorde de Dieu. Mais, celle-ci aidant, l'équité du miséricordieux censeur donnera un *élan vers le bien*, également éloigné du découragement et de la présomption.

Quel que soit leur élan, les volontés humaines demeurent toujours exposées à l'inconstance. Or Boniface est un prédicateur de la persévérance : « Que chacun, dit-il, insiste de toutes ses forces à parfaire ce qu'il a commencé... Servons le Seigneur notre Dieu d'un total vouloir ». En d'autres termes, gardons nos volontés de leur propre instabilité. Par quels moyens, on va le voir.

II. — BONIFACE, HABITUÉ AU BON ORDRE D'UN MILIEU STABLE, PRÊCHE A SES NÉOPHYTES LA FIDÉLITÉ AU DEVOIR D'ÉTAT.

C'est bien dans son milieu anglo-saxon qu'il a vu toute énergie particulière aboutir à la conservation générale d'un stable état de choses. Héritiers ou fondateurs de domaines, séculiers ou moines, ses compatriotes se reposaient autour de lui dans l'avenir de leur travail. Ils pouvaient donc, parmi les vicissitudes de

(1) *Sermo XV*, 870, B.

l'existence, s'attacher de toute leur énergie à la conservation d'une œuvre fondée pour les siècles. La vie passait sous leurs yeux et entre leurs mains; l'état de leur vie, *immobilisé par les institutions,* leur donnait ici-bas des intérêts et des devoirs permanents.

On dira, c'est vrai, que, dans toute société, il y a des devoirs d'état et que leur prédication est un thème commun de la chaire chrétienne. Mais il ne s'agit pas ici de refuser aux sociétés instables toute existence et toute notion du devoir d'état. Il faut constater seulement que, dans les sociétés stables, le devoir d'état est naturellement mieux défini, mieux réduit en pratique, et par les chrétiens et par les prédicateurs.

Les sermons de Columban définissent volontiers une certaine catégorie de devoirs. Mortifier sa chair, pratiquer la charité fraternelle, prier en chassant le mieux possible les distractions, se détacher des plaisirs et des soins du corps; voilà ce que l'abbé de Bobbio rappelle à ses moines. Ce sont les devoirs de la vie monastique, ou même plutôt de la vie spirituelle, considérée sous son aspect le plus général, comme la vie d'une âme unie à Dieu. Columban s'attache donc à définir, pour des hommes dont l'existence est si particulière, les *conditions universelles et psychologiques de la vie intérieure.*

Quant à la vie extérieure en communauté, en voyage, en prédication; quant à ses incidents, à ses tentations, et en somme à ses devoirs de circonstance, l'orateur n'en dit rien à cet auditoire de cénobites missionnaires. Il vit décidément en dehors des choses; il traverse les situations de la vie dans la solitude idéale de son âme, et voici la mélancolique doctrine que lui inspire cet état d'abstraction. Nous le prenons au début de l'exorde : « O vie, combien en as-tu trompés, combien séduits, combien aveuglés! Pendant que tu fuis tu es néant, pendant que tu t'élèves tu es fumée, pendant que tu apparais tu es ombre! Chaque jour tu fuis et tu arrives : à ton arrivée, fugitive; dans ta fuite, arrivant toujours; jamais la même dans tes événements, toujours la même à les faire naître; jamais la même dans tes coups, toujours la même à pousser ton cours; douce aux fous,

amère aux sages! Ceux qui t'aiment ne te connaissent pas : ceux-là te comprennent qui te méprisent. Tu n'es donc pas vraie, tu es menteuse : tu te montres comme vraie, mais tu fais un tour et ton mensonge est évident. Qu'es-tu donc, ô vie humaine? tu es le chemin de ceux qui mourront, tu n'es pas la vie... Tu es le chemin vers la vie (1). » Columban prêche donc *l'instabilité absolue de toute vie humaine.*

Pourquoi? Parce que son esprit s'est détaché de tout, au spectacle d'une société instable toujours bouleversée. Il ne nous est que trop facile de le comprendre nous-mêmes. Dès l'enfance, cet homme a vu les terres changer incessamment d'usufruitiers, les foyers se désagréger à la mort du père, les clans s'arracher et se reprendre le pouvoir. Religieux, il a vu ses frères embrasser les haines de leurs clans respectifs, les communautés partager les vicissitudes des groupes politiques. Le monde et le clergé l'ont à l'envi rendu incapable de comprendre une chose humaine stable et de se fixer lui-même nulle part. Toujours voyageur de gré ou de force, il regarde l'humanité au vol d'oiseau de la vie nomade : tout fuit pour lui, et le flot qui le porte, et les rives immobiles. Sa théorie de l'instabilité universelle est en somme *le résidu de son expérience d'Irlandais.*

Sous l'horizon de cette théorie, Columban voit le monde comme un véritable tourbillon, où l'homme s'agite, marchant vers Dieu. Il méconnaît les conditions extérieures, parfois vraiment stables, qui fixent la vie sans qu'elle cesse d'avancer. Et alors, le *devoir d'état social*, avec ses nécessités extérieures et de circonstance, paraît oublié dans la prédication du nomade missionnaire.

C'est Boniface qui en est le docteur par excellence. Voici son exorde sur les états de vie : « Il nous faut considérer, mes très chers, l'état de notre vie présente... Notre rédempteur Jésus nous a fait le précepte de vivre pieusement et de rechercher ce qui est éternel, en sorte que chacun doit gérer diligemment sa place et son emploi, afin de ne point apparaître en cette place comme vide de bonnes œuvres ou moins utile. Une est l'âme dans le corps

(1) *Instructio* V, 13, D, E.

et d'elle vient la vie; multiples sont les membres qui se distinguent selon leurs fonctions. Ainsi, dans l'Église, une est la foi qui en tout lieu doit opérer par la charité; mais nombreux sont les états dont chacun a son service propre. Autre donc est l'ordre des riches, autre celui des pauvres; autre est l'ordre des anciens, autre celui des jeunes : chaque personne en particulier a ses propres devoirs, comme chaque membre du corps a sa fonction individuelle (1). »

Se peut-il un *point de vue* plus opposé à celui de Columban? Nous disons seulement un point de vue; car, au fond, la doctrine est la même de part et d'autre. Comme l'Irlandais, l'Anglo-Saxon dit à son auditeur : « Au travers de ce qui passe, dans le cours de la vie présente, cherchez ce qui est éternel ». Tous deux s'accordent sur le but de la vie. Mais ici-bas, Columban voit exclusivement ce qui passe : « Du jour de ma naissance à celui de ma mort, je cours sans cesse; chaque jour je change, jamais je ne peux voir ma vie dans sa totale unité, jamais je n'ai d'arrêt. *Nunquam sto* (2) ». — « Je passe et je change, oui, — réplique Boniface, — mais ma vie, si fugitive qu'elle soit, a son unité permanente, son état : *Vitæ statum*. J'ai ma place dans l'Église et dans la société, et cette place, à jamais fixée, donne à mes occupations de chaque jour un caractère permanent. »

C'est ainsi que, par leurs natures et les milieux qui les ont façonnés, Columban et Boniface sont préparés à des enseignements opposés. L'Anglo-Saxon, enrichi de tous les souvenirs et de toutes les expériences d'une société fermement stable à tous les degrés de sa hiérarchie, devient le *docteur des états de vie;* l'Irlandais, tout meurtri par les révolutions permanentes de son pays, prêche avec un amer détachement *le mépris de la vie qui passe*.

De la théorie, cette opposition devait infailliblement passer dans la pratique. Aux points de vue opposés des missionnaires devaient correspondre des conseils, des méthodes contraires de direction. Comme, avant tout, c'est la manière de se décider et

(1) *Sermo IX,* 860, A, B.
(2) *Instructio V,* loc. cit.

de se conduire qui caractérise la direction d'une vie morale, nous allons, sous ce rapport, définir la direction que Boniface imprimait aux âmes dans ses sermons.

III. — BONIFACE, HABITUÉ A SE DÉCIDER EN TOUT PAR SOI-MÊME, HABITUE SES CHRÉTIENS A GOUVERNER LEUR VIE PAR EUX-MÊMES.

C'est un art difficile que celui de se gouverner. Il exige d'abord cette justesse de la raison pratique qui adapte, selon les circonstances, les moyens à la fin. Toute société est-elle également capable de former à cette adaptation?

Laissons Columban nous répondre pour l'Irlande. Où et comment y aurait-il appris à calculer tous les éléments d'une *situation* qu'il faut conquérir ou garder?

Il devait, c'est vrai, avec toute la finesse que développaient les intrigues des clans, faire sa psychologie et celle de ses adversaires. Mais, oubliant les conditions spéciales des états de vie, il négligeait le côté positif et matériel des choses. Tout l'honneur qu'il lui faisait, c'était de le mépriser superbement : « O misérable humanité, toute pourrie au fond, toute pleine de fiel, d'humeurs, de liquides, de sang, de déjections, tu nettoies ta peau à l'extérieur et jamais tu n'es propre ; toujours le bas-fond intime de tes immondices te salit et te souille... Aveugle, qui renverses l'ordre des choses : tu laves, tu ornes ce qui par nature est pourri ; tu souilles et tu violes ce dont la nature est splendeur, tu corromps ton âme (1). » Et tout le sermon continue sur ce ton, invectivant jusqu'à la fin contre les soins excessifs du corps, mais sans jamais préciser où commence l'excès. Columban s'exalte et exalte les âmes en face des servitudes ou des révoltes du tempérament.

Il a ce tact chrétien qui ressent vivement, dans les situations et les nécessités matérielles de la vie, l'obstacle au service de Dieu. Mais il n'a pas ce bon sens positif et circonspect qui se *définit exactement* le mal et son remède.

(1) *Instructio VII*, 14, F.

C'est aussi avec le même *élan généreux et vague* qu'il pousse l'esprit et le cœur dans la voie du bien. C'est avant tout cet élan qu'il veut communiquer aux âmes : « Il appartient aux voyageurs de se hâter vers leur patrie : une même cause leur donne l'inquiétude de la route et la sécurité de la patrie. Hâtons-nous donc vers la patrie, nous qui sommes en route : toute notre vie n'est que l'étape d'un jour (1) ». — Voir le but, le fixer et y tendre, cela suffit. On dirait que la route va tout droit, et qu'une science des diverses régions où passent les âmes n'est pas nécessaire.

Des invectives sans mesure contre l'instabilité et la corruption humaines; de larges effusions mystiques, le *sursum corda* d'une belle âme enthousiaste en face du Ciel, il ne se trouve point, dans les sermons de Columban, d'autre *doctrine pratique*. Ne dirait-on pas d'un chef de clan, qui entraîne ses hommes à quelque assaut difficile, effrayant pour les lâches, magnifique de promesses pour les braves? Le missionnaire irlandais entraîne les âmes dans son propre élan, soulève son auditoire *en masse;* mais il ne sait pas comment se forment *un à un* les caractères chrétiens.

Il faut pour cela, comme Boniface le fait, ramener sans cesse la pensée de l'auditeur aux conditions positives de son état. Au lieu de grands mouvements, viennent alors les longues énumérations, où le missionnaire éducateur fait défiler toute la société. Voici d'abord la société par états individuels : l'homme seul déjà soumis à des devoirs envers son corps et son cœur. Puis la famille, avec les situations et les devoirs réciproques de ses membres; puis les voisins; puis les concitoyens du canton, du comté, de la province. Et alors défile de nouveau sur la place publique toute la hiérarchie officielle (2). D'autres fois, c'est la société par âges : vieillards, jeunes gens, hommes mûrs; ou bien encore la société par classes : laïcs et clercs; ici le prêtre et l'évêque, là le serf, l'artisan, le propriétaire, le maître (3).

(1) *Instructio VIII*, 15, C.
(2) *Sermo V*, 852-855.
(3) *Sermo IX*, 860-862 — Cf. *Sermo XI*.

En homme exercé à se définir les situations de la vie, Boniface veut que chacun se définisse exactement la sienne, en elle-même et dans ses rapports avec celle d'autrui.

Qu'on ne prenne pas ceci pour les minuties d'un esprit terre à terre et scrupuleux. Une grande et virile idée commande à tous ces détails et les grandit. Que veut dire ce mot : « Il faut que chacun gère avec diligence sa place et son emploi. »? — Pourquoi cette fréquente répétition du qualificatif individuel « chacun »? Parce que Boniface ne s'amuse point à analyser les situations et leurs devoirs pour le vain plaisir de spéculer sur la morale. Il explique toutes ces particularités, afin de guider et de soutenir l'initiative de ses chrétiens dans ce qu'il y a de moins universel et de moins abstrait au monde : l'action. Il les habitue à délibérer par eux-mêmes sur leur action personnelle afin qu'ils en prennent bravement la responsabilité. C'est le suprême bienfait de son éducation anglo-saxonne, passant dans sa direction spirituelle : savoir *délibérer* afin de pouvoir *se résoudre*.

C'est aussi tout l'opposé de ce que prêche Columban. Celui-ci entraîne, Boniface gouverne les âmes : l'un puissant sur les masses; l'autre saisissant les individus au sein des masses, pour leur apprendre à se gouverner. En dernière analyse, la prédication de Boniface tend à développer au plus haut degré la *valeur individuelle* de ses chrétiens.

Il nous reste à voir comment les chrétiens de Thuringe se prêtent à cette méthode. Les qualités du sermonnaire sont définies, passons aux *circonstances* où il prêche ses sermons.

IV. — BONIFACE, RENCONTRANT EN THURINGE UNE SOCIÉTÉ STABLE, OU LUI-MÊME S'ÉTABLIT, NE FORME PAS SEULEMENT DES THURINGIENS, MAIS UNE THURINGE CHRÉTIENNE.

La première condition extérieure qui peut influer sur le genre et le résultat des « sermons » est le *caractère de l'auditoire*.

Quel peut bien être, au huitième siècle, en Thuringe ou sur la

frontière saxonne, le caractère d'un auditoire chrétien? Voici, par exemple, les convertis auxquels le missionnaire a donné rendez-vous sur le territoire de Geismar, dans la chapelle de Saint-Pierre, ou sur les bords de l'Ohr, à Saint-Michel d'Ohrdorf. Ils viennent parce qu'ils se savent tenus à s'instruire de leurs devoirs nouveaux comme chrétiens : l'obligation et le désir d'entendre la parole de Dieu les réunissent autour de Boniface. Mais, le sermon fini, en dehors de l'église, vont-ils se disperser, chacun s'isolant de son côté, ou rentrant dans une société étrangère, sinon hostile, à l'influence chrétienne?

Ces auditoires se composent inévitablement de gens établis dans un même lieu : domaine ou groupe de domaines voisins. Ils se réunissent donc aussi naturellement pour les actes de leur vie religieuse que pour ceux de leur vie publique : les auditoires de Boniface se composent de *groupes locaux naturels*.

A vrai dire, tout auditoire en est généralement là dans une société sédentaire. Mais, les groupes locaux de la Thuringe avaient une certaine composition particulièrement favorable aux bons effets de la théorie chrétienne des états de vie.

Ce mélange de Saxons et de Franco-thuringiens qui peuplait le duché de Thuringe comptait, en effet, un bon nombre d'éléments stables. A côtés des colonies saxonnes du Nord et de l'Est, types supérieurs de stabilité, les domaines thuringiens supportaient encore la comparaison. Leurs chefs, on s'en souvient, étaient demeurés fidèles à la coutume prédominante parmi les races patriarcales, de ne transmettre les terres qu'en ligne masculine. De plus, par une énergique réaction contre les pratiques du partage égal qui appauvrissaient, divisaient, affaiblissaient Bavarois et Alamans, ils avaient inscrit dans la Loi nationale le principe de la libre transmission à un héritier de choix (1).

La société thuringienne offrait ainsi de nombreux domaines, ou groupes de domaines *entièrement stables*.

C'était là un terrain particulièrement *favorable* à la prédication de Boniface.

(1) *La Science sociale*, t. X, p. 533 à 539.

Là où des familles devenues instables se pulvérisent en individus isolés et sans influence réciproque, rien ne se fait par entente spontanée; chacun, à part soi, vaque tout seul à ce qui lui plaît. La mère est au sermon, le père est ailleurs; l'un et l'autre s'y rencontrent-ils, l'autorité leur manque pour y mener et en faire profiter enfants ou serviteurs. Aussi, dans l'Irlande instable, n'avons-nous pas vu le père ou la mère rassembler la famille autour des missionnaires. Sans l'autorité militaire des chefs de clan, saint Patrice n'aurait pu grouper autour de lui que de rares auditoires, inconsistants.

Mais, en Thuringe, personne ne vient au sermon isolément, ni contraint par le mot d'ordre du pouvoir public. Une autorité non moins persuasive que puissante constitue visiblement l'unité des auditoires. Les énumérations sociales que nous venons d'analyser aux côtés de Boniface remettent en effet sous nos yeux, comme sous les siens, des familles au complet : grands-parents, parents, enfants (1). Ce sont des familles de toute classe : ici les pauvres, les gens de train modeste, petits agriculteurs, commerçants de village, artisans (2); là, des riches, des nobles, entourés de leurs tenanciers et de leurs serfs (3). Comme d'ailleurs ces puissants cumulent d'ordinaire les magistratures publiques avec le patronage privé, l'orateur reconnaît, dans la foule qui les entoure, des justiciables, des imposés, des tributaires, des sujets, membres de divers groupes publics (4). Boniface ne forme donc pas à la vie chrétienne des hommes isolés de leur milieu social ou rassemblés par ordre du pouvoir. C'est la *famille* qui est l'élément essentiel de son auditoire ; la famille *stable*, marchant à la suite de son chef et de son patron. En sorte que les familles de tout ordre se rencontrant au sermon, Boniface ne prêche pas seulement à des Thuringiens, mais à la *société thuringienne*.

Quel milieu pouvait être plus favorable au développement de ces théories habituelles sur les « états de vie »? Son éloquence

(1) *Sermo IX*, 861, C, D; — *III*, 849, A, B.
(2) *Sermo XI*, 864, B; — *IX*, 861, A.
(3) *Sermo* V, 853, C, D.
(4) *Sermo V*, 853, A ; — *IX*, 860, C.

mesurée et pratique se trouvait pour ainsi dire en harmonie préétablie avec ce genre d'auditoire.

Il savait, avons-nous dit, faire équitablement et de sang-froid la part du bien et celle du mal dans la nature humaine. En face de son auditoire thuringien, il va en conséquence répartir ses avertissements et ses censures avec une justice habilement distributive. Il n'a pas seulement devant lui la société thuringienne matériellement présente ; il la vise et l'atteint dans sa vie et dans ses relations. Dans toute la force de ce terme, il lui *distribue* la vérité sur ses devoirs.

Dans cette distribution, point d'allures hésitantes ni de paroles effacées : la vérité sur tout, dite avec une liberté tranquille devant tous. Devant leurs enfants, qui viennent d'être apostrophés, les parents entendent cette leçon respective : « Que les femmes craignent et honorent leurs maris ; qu'elles gardent pour eux leur chasteté. Mais aussi, que les maris aiment leurs femmes, qu'ils observent d'abord eux-mêmes la chasteté qu'ils exigent de leurs femmes, afin que celles-ci voient leurs bons exemples (1). » — Des époux, l'orateur passe au clergé. Ce n'est pas dans le secret du sanctuaire, toutes portes closes aux laïcs, c'est en face du peuple entier que cet avertissement est donné : « Les prêtres et les clercs de toute la sainte Église doivent être stables dans le service de Dieu ; jour et nuit se montrer irrépréhensibles aux séculiers... ne pas être ivrognes, avares, verbeux dans les festins, à la recherche du gain... S'il est nécessaire à tout homme d'apprendre soigneusement la doctrine catholique et apostolique, combien plus aux prédicateurs du peuple chrétien, qui sont docteurs dans l'Église de Dieu... Ignorant, ne rougis pas d'apprendre ce que tu ne sais point, et quand tu le sauras, ne tarde point à l'enseigner (2). » Sans aucun doute, l'obéissance et le commandement sont assez solidement organisés parmi ces laïcs et ces clercs, ces maris et ces femmes, pour que le blâme légitime de l'un ne serve point de prétexte à l'insubordination ou aux abus de pouvoir de l'autre. Il serait difficile de blâmer avec cette li-

(1) *Sermo III*, 849, A.
(2) *Sermo III*, 849, B, C. — Cf. *I*, 844, C.

berté dans une société divisée par l'antagonisme des classes et des individus. La *pleine liberté* de la correction publique n'est pas seulement inspirée à Boniface par son équité et son indépendance d'esprit : elle lui est permise par la *stabilité de la hiérarchie sociale*.

Elle n'est point d'ailleurs une vaine liberté ; car l'influence de la parole divine persiste après le sermon, dans la vie même des familles. Boniface n'a point l'autorité précaire, indécise, d'un conseiller officieux, admis des uns, discuté ou dédaigné des autres. La docilité du père lui gagne la mère et les enfants ; l'attention du patron provoque celle des serfs et des tenanciers. Le prêtre est, d'une façon permanente, le docteur de la famille, du domaine, de la société, parce qu'il a, dans ces groupes stables et hiérarchisés, l'autorité naturelle pour auxiliaire de son autorité doctrinale. Si le prêtre est docteur, le père est catéchiste ; telle est la loi des sociétés *stables* et, — sauf de miraculeuses exceptions, — d'elles seules, dès que la grâce a touché leurs *chefs de famille*.

Telle est aussi pour une *société entière* la garantie d'un *avenir chrétien*. Aussi, dès leur jeunesse, Boniface prépare ses chrétiens à ce ministère du foyer : « Que les jeunes gens et les jeunes hommes écoutent les anciens en tout ce qui est de la doctrine sacrée, et ne fassent rien sans leur conseil. Soumis dans l'humilité de l'obéissance, ils se rendront dignes, lorsque l'âge et le moment opportun seront venus, d'exercer à leur tour le ministère du Christ Dieu. Celui qui dans l'adolescence n'a pas appris la science du bien, comment pourra-t-il, dans sa vieillesse, la posséder et l'enseigner (1)? »

Le missionnaire, désormais sûr de la tradition dans ces stables familles, prépare ainsi la perpétuité de ces nombreuses « Églises domestiques » que saint Jean Chrysostome eût voulu voir prospérer dans toutes les maisons de Constantinople.

Il n'y a donc pas seulement des chrétiens en Thuringe ; une *Thuringe chrétienne* existe. Tel est, en somme, pour le mission-

(1) *Sermo III*, 849, C.

naire anglo-saxon, le résultat caractéristique de son genre de parole dans son auditoire particulier. Voilà ce que, par la grâce de Dieu, un homme issu de famille stable sait et peut opérer dans un milieu de familles pareilles.

Boniface avait bien soin d'ailleurs de rendre ce résultat aussi complet que possible, par sa *situation* et celle de son clergé au milieu de ces auditoires.

Avec toutes ses qualités spéciales, il eût moins obtenu de ses stables Thuringiens, s'il n'avait rendu sa prédication *permanente*. Sans doute, il connaît les déplacements rapides du prédicateur nomade. Mais il ne se déplace jamais que pour choisir les positions de son ministère local. La position adoptée, il s'y installe. Il séjourne dans Amönebourg tout le temps nécessaire pour amener les semi-païens à la pure vie chrétienne et former les plus fervents chrétiens à la vie monastique. Ces séjours prolongés le familiarisent complètement avec les populations, donnent à son autorité toute certitude dans l'exhortation et dans la censure, lui unissent à jamais les familles et les autorités sociales. Ainsi la *situation* vraiment stable, qu'il sait prendre au milieu de ses néophytes, achève de développer la tradition chrétienne en Thuringe.

Toutefois, si la stabilité thuringienne et la stabilité anglo-saxonne se trouvent d'accord à fonder cette tradition, l'initiative de Boniface n'excède-t-elle point sur celle des néophytes? Ont-ils, dans toute la mesure qu'exige cette direction, la trempe personnelle du caractère? Attachons-nous à dissiper cette crainte.

V. — BONIFACE TROUVE DANS LA SOCIÉTÉ THURINGIENNE UNE INITIATIVE INDIVIDUELLE SUFFISANTE POUR APPLIQUER AVEC PROFIT SA MÉTHODE DE DIRECTION.

Nous n'avons plus à démontrer l'initiative des conquérants saxons établis au Nord et à l'Est de la Thuringe. Notons seulement certaines résistances à l'Évangile où le missionnaire pou-

vait reconnaître une énergie puissante, bien que déviée. A côté des convertis s'agite comme un parti d'obstinés païens. Ils retardent, ils empêchent les conversions; ils forcent les néophytes à sacrifier aux idoles. Boniface, loin de s'effacer devant cette hostilité, va droit aux meneurs, leur apportant une lettre qu'il a évidemment demandée au Pape, et dont il a dû suggérer les termes par ses récits et par l'exposé de ses vues. Il leur commentera cette lettre, sachant bien que le faible de ces redoutables ennemis, c'est la calme discussion, même avec l'ambassadeur d'une puissance combattue (1). Il les vaincra sur ce terrain où nous l'avons vu si bien jouter : les chefs du parti païen deviendront, avec leurs familles modèles, les chefs des meilleures Églises domestiques de la frontière saxonne.

Après ces gens d'une trempe supérieure, viennent les Hessois, les Thuringiens, moins formés à l'initiative individuelle, mais dont plus d'un a dû pratiquer le gouvernement au milieu de sa famille, ménage indépendant, tout à fait distinct de l'ancienne communauté patriarcale. Comme ainsi les domaines ou les tenures se multiplient avec les ménages, le sol thuringien est une pépinière de chefs de famille sachant exercer leur pouvoir. Et, par eux, les familles ouvrières stables multiplient les foyers chrétiens dans la *masse populaire*.

Le sol thuringien est aussi, par la constitution de la grande propriété, une pépinière de patrons. Ne les connaissons-nous pas déjà, même par leurs noms, ces « hommes magnifiques » loués par le Pape d'avoir vaillamment soutenu le choc du parti païen, gardé leur foi intacte, aidé le missionnaire (2)? Ce sont eux dont l'initiative, s'étendant plus loin que leur propre foyer, pénétrera de l'influence chrétienne le grand domaine, le comté, la province. Ils constitueront une classe supérieure et des pouvoirs publics inspirés dans leur devoir d'état par la justice et la charité chrétiennes. Les chefs des familles patronales stables donneront

(1) *Gregorii II ad universum populum Altsaxonum, Ep. VII*, 505, C. — *Vita S. Lebwini*. — Mignel, *Introduction de l'ancienne Germanie dans la Société civilisée*, p. 111.

(2) *Gregorii II Ep. V*, 503.

à la société, sous la conduite du clergé, une *direction* morale chrétienne.

La tradition religieuse de la Thuringe ne sera donc pas une inerte routine : les pères, les patrons, les chrétiens de tout rang qui la conservent sont des hommes.

Faire des *familles* qui vivent chrétiennement et des chrétiens qui soient des *hommes,* résume toute la direction de Boniface. A sa foi, à son zèle, à tous les éléments surnaturels de son caractère d'éducateur chrétien, se rapporte, comme à ses causes principales, la totalité de ce résultat. Mais retenons bien quel en fut l'instrument humain : un prédicateur formé à l'initiative personnelle dans un milieu stable, et prenant pour matière et pour coopérateurs de son œuvre des hommes de même trempe. L'éducateur de la Thuringe chrétienne ne pouvait agir avec de meilleures qualités ni en des circonstances plus favorables.

Maintenant, que nous avons achevé de l'étudier en lui-même, il nous reste à expliquer les résultats qu'il obtint. Car jusqu'à présent nous ne connaissons ses chrétiens que d'une manière générale et relative. Nous les avons observés à l'entour du prédicateur, pour constater jusqu'où celui-ci leur convenait, et réciproquement. Il faut maintenant les étudier en eux-mêmes. Notre prochain article montrera le développement des diverses vertus chrétiennes dans le caractère thuringien.

(*A suivre.*)

Fr. M.-B. Schwalm,
des Frères Prêcheurs.

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

UNE NOUVELLE

QUESTION ROMAINE

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DE LA VILLE ÉTERNELLE.

Rome est très agitée depuis quelque temps par une question à laquelle s'intéressent vivement tous les amis de l'art, je veux parler de la question des galeries particulières.

On sait quelles immenses richesses artistiques sont possédées en Italie, à Rome surtout, par certaines familles. Les grands noms de l'aristocratie romaine, Borghèse, Corsini, Doria, Barberini, Rospigliosi, Torlonia, etc., sont tous attachés à de véritables musées, ouverts très libéralement au public, et qui attirent de tous les points du monde une foule de visiteurs. En dehors des œuvres d'art que l'on trouve dans les édifices publics, il y en a donc d'autres, et en très grand nombre, qui sont la propriété de grands seigneurs. Elles forment une portion considérable du patrimoine artistique de la Ville Éternelle.

On comprend bien l'intérêt général des Romains à ne pas voir leur ville se dépouiller d'un de ses principaux attraits et, par suite, leur légitime émotion, quand le propriétaire d'une galerie célèbre est dans l'impossibilité matérielle de conserver ce gros capital improductif.

Le cas s'est présenté plusieurs fois ces dernières années, parti-

culièrement depuis l'occupation italienne; déjà le Gouvernement s'est rendu acquéreur du palais Corsini et des collections qu'il renfermait; aujourd'hui, le prince Borghèse et le prince Sciarra-Colonna, dont la fortune est très compromise, se trouvent dans l'obligation de liquider leur situation; il y a un mouvement de décadence marqué; on dirait que l'ancienne aristocratie romaine, qui avait longtemps tenu un rôle éclatant, n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même, qu'elle se précipite à une chute rapide.

On peut indiquer à ce phénomène bien des causes de détail, par exemple l'abolition des substitutions et des majorats depuis l'unité italienne et l'adoption d'une législation inspirée de notre Code civil; mais il a des origines plus profondes, il tient à un ensemble de circonstances contre lequel toute législation demeurerait impuissante.

C'est un gros événement dans l'histoire de l'art que cet affaissement d'une classe qui a fourni pendant longtemps des Mécènes éclairés, des amateurs compétents et délicats. Sa disparition peut amener un déplacement de foyer artistique; elle constituait en effet une des conditions matérielles indispensables à la culture des beaux-arts; elle en était le moyen d'existence. Elle tombée ou disparue, comment l'art continuera-t-il à vivre en Italie?

Envisagé à ce point de vue, l'incident de la villa Borghèse prend une importance qu'on ne lui soupçonnerait pas au premier abord, ce n'est plus un simple fait-divers, mais le signe caractéristique d'une évolution sociale.

Pour en saisir la portée, il faut se rendre compte, en premier lieu, du rôle joué autrefois par les grandes familles patriciennes de l'Italie. En voyant ce qu'elles ont été, on comprendra quel vide immense leur disparition doit laisser.

I. — Une noblesse de Mécènes.

Le caractère le plus tranché et le plus universel de cette aristocratie a été d'exercer sur les beaux-arts un patronage intelli-

gent. A Florence, à Venise, à Gènes, comme à Rome, un noble était éminemment un Mécène, c'était même là souvent sa fonction principale.

Voyez les portraits qu'en tracent, à l'époque de la plus grande splendeur, les historiens et les voyageurs : le grand seigneur italien est un oisif; son temps n'est réclamé par les affaires publiques que dans une mesure assez faible ; ses affaires privées l'occupent moins encore ; voilà du moins le type ordinaire. Avant lui, on avait combattu pour l'indépendance de la cité, on avait travaillé pour sa richesse; lui, s'appuie sur ces antécédents glorieux et laborieux, et embellit ses loisirs par la recherche du beau.

Autour de lui, d'ailleurs, il trouve les éléments nécessaires pour la réalisation de ses désirs ; la lutte pour la vie n'est pas âpre, même dans les classes populaires ; le souci du pain quotidien n'absorbe pas l'activité générale, comme dans les pays du Nord. Les besoins sont peu compliqués; un pâtre des Apennins a le temps de réfléchir en gardant ses troupeaux; il peut observer tout à l'aise le jeu des ombres et des rayons de lumière sur les coteaux qui l'entourent; la terre est pour lui un spectacle intéressant, qui éveille surtout des sentiments poétiques; il n'est pas dominé, comme le laboureur, par l'idée de sa fécondité ou de sa stérilité, seul point auquel celui-ci soit susceptible de s'attacher.

L'esprit ainsi ouvert de bonne heure à l'observation des phénomènes naturels, l'œil exercé à contempler des couleurs et des formes, ce jeune pâtre sera immédiatement saisi d'admiration à la vue d'une toile de Raphaël ou d'une statue grecque. Ces manifestations supérieures de l'art correspondront à des sentiments encore confus, mais déjà existants dans son âme ; il pourra lui suffire de les rencontrer sur sa route pour que sa vocation d'artiste en soit déterminée.

Il se trouve précisément que, dans son voisinage, des villes encombrées de chefs-d'œuvre lui offrent l'occasion répétée de cette rencontre ; pour peu qu'avec cela un grand seigneur lui donne à manger et lui permette d'étudier, c'en est souvent assez pour qu'il se consacre tout entier à l'art.

C'est alors qu'apparaît le Mécène; chez lui, le goût des arts s'est affiné par la vue des tableaux, des statues et des monuments qui l'entourent. Il habite à la ville, dans un palais incommode, mais superbe ; son luxe est tout en représentation. Dans ce vaste palais, il vit non seulement avec sa famille, mais avec une vraie troupe de familiers à gages, qui le distraient aux heures de loisir, le défendent aux heures de danger et le soutiennent dans les cabales de la cité. Plus sa clientèle est nombreuse, plus les fêtes qu'il donne sont magnifiques, plus on le redoute, plus son crédit est grand ; il n'a donc garde de la restreindre. Il y comprendra avec plaisir un jeune homme montrant du goût pour les arts, il lui donnera des conseils utiles, paiera les leçons de ses maîtres, le nourrira, le vêtira et couvrira ses fredaines de son manteau complaisant. Plus tard, il lui assurera du travail, lui fera bâtir son palais, lui commandera son tombeau, lui donnera des galeries à décorer. Tous les germes artistiques déposés dans la nation pourront, grâce à lui, éclore, puis se développer.

En général, sa richesse est due au commerce. A Venise, à Gênes, à Florence, ce sont des marchands qui deviennent princes ; c'est une oligarchie de marchands qui gouverne la cité ; ce sont des marchands, ou des fils de marchands qui bâtissent, qui donnent des fêtes, qui mènent la vie fastueuse. Les Médicis sont la plus célèbre personnification du type.

Leur mouvement d'ascension est extraordinaire : en quelques générations, grâce aux conditions qui favorisent leur négoce, ils passent de la situation bourgeoise à la situation princière et à la situation souveraine ; leurs filles vont s'asseoir sur les trônes de l'Europe, leurs fils parviennent au suprême pontificat.

En retour, leur chute est profonde. De même que le commerce les a enrichis, il les appauvrit d'une manière subite, lorsque les courants commerciaux, se déplaçant, vont porter ailleurs les gros profits. Parcourez aujourd'hui Florence et Venise, vous n'y verrez plus que les traces de leur prospérité passée; les anciens palais sont devenus des hôtels médiocres, et leurs pièces magnifiquement décorées font un gîte inconfortable dont le voyageur se plaint amèrement; les descendants de ceux qui les ont cons-

truits végètent d'un méchant petit emploi; la ruine est complète.

A Rome, l'aristocratie ne se fondait pas sur le commerce, mais sur le népotisme : les grandes familles romaines étaient presque toutes des familles de neveux de papes, elles étaient donc peu touchées par les fluctuations commerciales. Les Aldobrandini, les Borghese, les Panfili, les Barberini ont dû leur fortune au démembrement de terres dépendant du patrimoine apostolique; d'autres recevaient des bénéfices considérables, des sommes en argent comptant, des palais, des objets d'art.

La décadence, qui suit assez promptement d'ordinaire ces élévations rapides et fortuites, trouvait un remède dans le renouvellement rapide, lui aussi, des familles favorisées. L'aristocratie romaine se recrutait perpétuellement, par l'accession de nouveaux membres, à chaque pontificat nouveau. Ainsi se trouvaient remplacées les familles tombées dans une situation matérielle inférieure. En somme, il y avait alors un remède au cas actuel du prince Borghèse; à la place des nobles qui se ruinaient, d'autres venaient continuer leur rôle de Mécènes.

On s'use vite, en effet, à ce rôle, et les richesses amassées par le commerce ou données par la faveur se dissipent aisément en quelques générations de grands seigneurs oisifs et amis des arts. Il y a cent cinquante ans, le président de Brosses, voyageant en Italie, notait au passage quelques-uns de ces princes possesseurs de richesses artistiques énormes, et incapables de pourvoir à l'entretien de leurs palais. Voici, par exemple, le prince de Palestrine, obligé de « vendre pièce à pièce ce qu'il peut détacher sans qu'il y paraisse » de ses magnifiques collections du palais Barberini (1). Les Chigi et les Odescalchi cèdent au Régent les Titien, les Raphaël, les Véronèse et les Corrège qui ornèrent le Palais-Royal jusqu'à la veille de la Révolution française (2). Le prince Giustiniani cherche un acquéreur pour ses tableaux. « Il a l'air bien grêlé, dit à son sujet le président de Brosses; je dînai

(1) *Lettres familières écrites d'Italie en* 1739 *et* 1740, par Charles de Brosses, t. II, p. 59; Paris, librairie académique Didier.

(2) *Ibid.*, p. 104.

avec lui chez le roi d'Angleterre; à sa mine, non plus qu'à l'accueil qu'on lui faisait, je ne me serais douté ni de sa principauté ni de toutes ses vierges de Raphaël (1). »

Riches ou pauvres, florissants ou décadents, les membres de l'aristocratie romaine ne sont pas haïs du peuple, sauf exception. Sans doute, à la mort d'un pape, il arrive parfois que la foule se précipite chez un de ses familiers pour piller son palais et proférer contre lui des menaces de mort, mais cette colère populaire s'apaise vite, et l'indignation n'est pas très sincère.

Tout le monde, en effet, se rend compte, parmi les Romains, des services que cette aristocratie rend à l'art, et tout le monde aussi lui pardonne ses richesses, en raison d'une communauté de préjugés et d'habitudes assez singulière mais bien caractéristique de l'état social.

Nous sommes, ne l'oublions pas, dans un pays de clan au suprême degré; l'abondance des productions spontanées, notamment la prédominance des pâturages, le climat tempéré, rendent la vie facile et le travail rare. L'effort individuel se développe dans une assez faible mesure. D'autre part, la vie urbaine et la vie de cour fortifient le règne de l'intrigue et l'habitude du favoritisme ; aucune capitale d'Europe n'est depuis aussi longtemps que Rome le siège d'un pouvoir fort. D'ailleurs, du petit au grand, du lazzarone au prince, chacun est habitué à se grouper, à faire partie d'une clientèle; le moindre patricien a du monde à son lever, à une époque où le roi de France n'est encore qu'un grand propriétaire féodal sans courtisans; la tradition du clan n'a jamais été brisée ici, comme chez nous, par une invasion de barbares à familles-souches restés maîtres du pays.

Or, pour des individus habitués à attendre leur bien-être de la faveur d'un homme puissant, à la fortune duquel ils s'attachent, quoi de plus naturel que le népotisme? Quand un cardinal est élevé à la dignité pontificale, quand il devient, en même temps que le père spirituel des fidèles, le souverain temporel d'un État et le dispensateur de la richesse publique, comment ne ferait-il

(1) *Lettres familières écrites d'Italie*, t. II, p. 116.

pas participer à son élévation tous ceux de son clan, à commencer par ses proches? Tant que le népotisme n'aboutissait pas à des abus criants, les sujets du pape le considéraient comme absolument légitime. Si parfois ils s'élevaient contre une faveur excessive, ils blâmaient aussi un pape assez scrupuleux pour éloigner ses neveux de Rome et les mettre ainsi à l'abri de tout soupçon. Alexandre VII l'éprouva, lorsque, scandalisé des libéralités de ses prédécesseurs, il voulut rétablir l'ordre dans les finances de ses États en sacrifiant les intérêts de sa famille.

La conception du clan, dont nous avons gardé en France une si forte dose, s'est modifiée chez nous en ce point par suite de l'intensité plus grande du travail. Nous avons plus de scrupules que les Italiens sur le népotisme. Nous admettons assez difficilement qu'on doive sa fortune à la simple faveur, parce que le nombre de ceux qui la doivent à leur industrie personnelle est plus considérable. Pourtant, voyez comment un homme très imprégné de la formation du clan a compris chez nous, au commencement de ce siècle, ses devoirs de bon parent : lorsque Napoléon eut bousculé successivement la plupart des trônes de l'Europe, il lui sembla juste et équitable d'y faire asseoir tous les membres de sa famille. En bon Corse, il aurait cru manquer à son clan s'il n'avait pas fait cette large distribution de souverainetés. Pourtant, son intelligence supérieure lui faisait toucher du doigt en maintes circonstances l'inaptitude de plusieurs de ses frères au rôle qu'il leur avait confié; parfois, il n'en cachait pas son dépit et leur reprochait leurs fautes avec brutalité; mais comment refuser aux personnes de son sang les biens et les honneurs, quand les circonstances vous en rendent maîtres!

D'un autre côté, l'aristocratie romaine faisait de ses richesses un usage tel que le public, déjà disposé à lui en pardonner l'origine, aurait eu mauvaise grâce à les lui reprocher. La manière dont elle en jouissait était surtout impersonnelle. Au dix-huitième siècle, le président de Brosses, habitué au train de vie des grands seigneurs de France, est tout surpris de voir comment les princes romains dépensent leur argent; pas d'équipages brillants, peu de bijoux et de parures, de meubles de fantai-

sie; surtout pas de bonne chère. Il ne trouve à Rome que le duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France, et le cardinal de Tencin, tenant une table somptueuse; ailleurs on n'invite pas à dîner, mais on se réunit le soir dans de superbes salons, où vingt laquais apportent vers minuit quelques tranches de melon d'eau sur un plat d'argent démesuré et splendide. Dans la rue, le mendiant assis sur les marches du palais, le dos appuyé contre une colonne, mange, lui aussi, sa tranche de melon d'eau, et son œil se repose agréablement sur les lignes architecturales qui se développent avec harmonie devant lui. Le palais est-il bâti pour son propriétaire ou pour lui, pour le passant ou pour le public? On pourrait se le demander. Ce n'est pas une habitation, c'est un objet d'art.

Aujourd'hui, l'aristocratie, moins riche, paraît réduite à la portion congrue et vit frugalement dans un coin de ses palais; mais, au temps de sa splendeur, sa vie intime n'était guère plus recherchée : elle avait plus de faste, plus d'éclat extérieur; cent fainéants portaient la livrée d'un prince, vingt gentilshommes vivaient à ses crochets et lui faisaient cortège, tout passait en représentation extérieure, en constructions, en achats d'œuvres d'art.

Un palais italien se compose de deux parties : l'une, destinée aux collections, merveilleusement ornée et renfermant d'inestimables richesses; c'est celle dont tout le monde jouit, que tout le monde peut visiter; l'autre, mal entendue pour la vie journalière, généralement négligée par le propriétaire, après avoir été sacrifiée par l'architecte; c'est celle qui est destinée à l'habitation du grand seigneur. « Demandez à ces gens-ci, tant que vous voudrez, de la magnificence et de la grandeur; mais n'en attendez rien d'agréable et de bon goût pour les choses d'usage (1). »

Même caractère dans les villas qui entourent Rome. Le noble romain, quand il veut aller à la campagne, fait construire, aux portes de la ville, un palais isolé au milieu de vastes jardins, peuplés de statues et arrangés pour le plaisir des yeux : Il encombre

(1) De Brosses, t. II, p. 43. V. aussi Taine, *Voyage en Italie*, t. I, p. 252 et suivantes.

sa demeure de tableaux, ses jardins de portiques, de fabriques, de fontaines, de casinos, puis il les ouvre au public.

Tel est en particulier le cas pour la villa Borghèse, au sujet de laquelle est né l'incident que je rappelais au début de cet article. La villa Borghèse et les magnifiques jardins qui l'entourent furent créés au dix-septième siècle par le cardinal Scipion Borghèse et embellis par ses successeurs. Le prince Borghèse actuel est l'héritier incontesté de la famille, et cependant la ville de Rome élevait dernièrement des prétentions à la propriété de ces jardins. Elle les appuyait sur ce fait que, depuis de longues années, ils sont la promenade habituelle des Romains, qu'une sorte de prescription leur donne aujourd'hui le droit de les considérer comme leur chose, qu'il y a, en somme, dans la traditionnelle largesse des Borghèse à leur égard, une espèce de donation irrévocable.

Pour qu'une pareille idée ait pu naître chez les Romains, il faut vraiment que la famille Borghèse ait joui de cette propriété d'une manière bien libérale. Rien ne montre mieux à quel point un patricien savait donner à ses biens propres le caractère d'une chose publique : rien n'explique mieux la tolérance de l'opinion au sujet des libéralités consenties par les papes à leurs neveux. On considérait, à Rome, un Borghèse, un Corsini, un Aldobrandini, comme les administrateurs compétents des richesses artistiques de la ville. Pas un citoyen qui ne se sentît intéressé à l'augmentation de leur galerie, à la construction de leur palais; cette galerie et ce palais formaient, en effet, le patrimoine commun du clan, de la cité.

Ainsi, pendant de longs siècles, l'aristocratie romaine renouvelée par le népotisme, composée de grands seigneurs éclairés qui justifiaient leur situation par leur goût et leur magnificence, put jouer son rôle sans soulever dans le peuple aucune révolution. Aujourd'hui cependant, l'aristocratie romaine prend l'allure d'une chose qui s'en va, d'une institution qui disparaît; pourquoi cela?

II. — La fin d'une société.

Constatons d'abord un fait : les vieilles familles patriciennes sont bien déchues, à l'heure actuelle, de leur ancienne splendeur. Beaucoup de palais, encore habités par les héritiers de ceux qui les ont construits, ont l'aspect de nécropoles : « Vous voyez des cours immenses, des murailles hautes comme celles d'une prison, des façades monumentales. Personne dans la cour : c'est un désert; parfois, à l'entrée, une douzaine de fainéants assis sur les pavés, font semblant d'arracher l'herbe; on dirait que le palais est abandonné. Quelquefois il l'est tout à fait; le maître ruiné loge au quatrième étage, et tâche de louer quelque portion du reste... Vous sonnez, et vous voyez arriver lentement un suisse, quelque laquais au visage terne... Souvent personne ne vient, quoiqu'on ait choisi le jour et l'heure indiqués : c'est que le Custode fait une commission pour la princesse (1). »

Cette situation n'est pas nouvelle. Elle dure depuis une centaine d'années. A la fin du siècle dernier, le pouvoir temporel des papes a reçu des atteintes profondes et s'en est allé déclinant jusqu'au jour où Rome elle-même a échappé à l'autorité pontificale. Or l'aristocratie romaine reposait tout entière sur la puissance et la richesse des Papes; elle a subi la même évolution.

C'est la conséquence fatale du système. Au fond, cette aristocratie n'avait pas de vie propre; elle n'était qu'une émanation du pouvoir et de la faveur. Elle remplissait bien son rôle de protectrice des arts, mais à condition qu'une circonstance extérieure lui fournît les moyens matériels de les protéger; cette circonstance disparaissant, elle devait faillir à son rôle.

Au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire, cet effet désastreux commençait à se faire sentir, et les œuvres d'art, accumulées depuis des siècles dans les galeries particulières, prenaient le chemin de l'Étranger d'une manière alarmante. Déjà, le prince Camille Borghèse avait vendu à son beau-frère

(1) Taine, *Voyage en Italie*, t. I, p. 253.

Napoléon, pour 15.000.000 de francs, la collection de la villa Borghèse, qui constitue aujourd'hui une des principales richesses du Louvre; d'autres patriciens, en grand nombre, dépouillaient leurs palais, sans pouvoir, comme le prince Camille, les repeupler à nouveau; les choses en vinrent à un tel point que l'administration pontificale s'émut de cette situation et, le 7 avril 1820, le cardinal Pacca, alors camerlingue de la Sainte Église, fit un édit pour y remédier. D'après cet édit, aucun objet d'art ne pouvait être emporté hors de Rome sans une autorisation spéciale du Gouvernement, et lorsque cette autorisation était donnée, l'objet était grevé d'un droit de 20 %.

Le remède eut le succès réservé en général aux mesures de ce genre. Il empêcha à peu près le départ des œuvres de grands maîtres, mais il ne tarit pas la source du mal. Les propriétaires de galeries n'en furent pas plus riches pour cela, et ne se résignèrent pas davantage à mourir de faim devant des toiles d'un prix inestimable. Quelques-uns parvinrent à éluder les dispositions de l'édit du temps de l'administration pontificale; aujourd'hui, le gouvernement italien exerce une surveillance plus sévère et la crise n'en est que plus aiguë.

Son acuité s'augmente encore par suite d'autres circonstances, notamment par l'abolition des majorats. Autrefois, les propriétés de la grande aristocratie étaient soumises au régime des substitutions : les palais, les galeries de tableaux passaient d'une génération à une autre sans subir aucun partage; il suffisait donc de ne pas les engager par l'hypothèque pour pouvoir les transmettre intégralement; aujourd'hui, un grand péril les menace dès que le chef de la famille vient à disparaître; chaque héritier peut venir réclamer sa part du palais, sa part de la collection; il faudrait, pour que l'un d'eux prît à sa charge un lot pareil, et consentît à désintéresser ses frères et sœurs, qu'il eût une fortune personnelle colossale; pour conserver de semblables patrimoines, il faudrait avoir gagné soi-même beaucoup d'argent. Inutile de dire que les rejetons de la vieille aristocratie romaine sont mal préparés par leur éducation, et peu disposés d'ailleurs, à tenter la fortune à l'aide de leur

travail; il ne faut pas leur demander des vertus américaines.

Il y aurait bien une solution : ce serait l'acquisition par l'État des galeries particulières à vendre. Elle serait même assez logique, car l'État tient aujourd'hui la place de l'aristocratie; il a réuni en un seul clan cette série d'anciens clans dont chacun avait à sa tête une grande famille; c'est lui seul qui protège maintenant la clientèle grossissante des fonctionnaires et des courtisans; il n'y a plus que lui pour veiller aux intérêts généraux.

Malheureusement pour lui, il n'a pas les moyens financiers nécessaires à sa fonction de Mécène. Cet État nouveau, formé d'une foule de débris, a voulu jouer à la grande nation centralisée; il a pris à sa charge d'immenses travaux publics; il a créé une administration compliquée; il a voulu se mettre du premier coup au même niveau que les États voisins entrés dans le système de la centralisation plus de deux siècles avant lui. De plus, il se rencontre que cette lourde machine, merveilleuse pour tarir dans un pays riche les sources de la production, s'applique ici à une contrée peuplée en grande majorité de paresseux, de gens de clan, incapables par suite de nourrir de leur travail un parasite aussi exigeant. Avec de semblables conditions, le mauvais état des finances italiennes ne semble pas près de prendre fin, et on comprend qu'un budget, déjà mal équilibré, ne puisse pas grever le chapitre de ses dépenses des millions nécessaires à l'achat d'une galerie de tableaux de maîtres.

Ainsi, ni l'aristocratie ni l'État ne sont aptes à conserver ces chefs-d'œuvre. Non seulement les Mécènes deviennent rares dans la Péninsule, non seulement les jeunes artistes n'y trouvent plus au même degré qu'autrefois les conditions nécessaires à l'exercice de leur talent, mais l'Italie est menacée de perdre les trésors artistiques qu'elle a si longtemps entassés.

C'est en vain que l'édit du cardinal Pacca sera opposé par le gouvernement actuel aux vendeurs de collections; contre la force des choses il ne peut rien, on commence déjà à s'en apercevoir. Il paraît en effet que le prince Borghèse serait sur le point d'obtenir l'autorisation de mettre à l'encan une partie de ses ta-

bleaux; en retour de cette gracieuseté, il reconnaîtrait les prétentions de la ville de Rome sur les jardins de la villa Borghèse, il ferait abandon par conséquent de ce parc superbe, heureux sans doute d'échapper aux charges de son entretien.

Cette transaction entre un prince ruiné et un État pauvre, le contraste de luxe et de misère qui en ressort, sont attristants comme tout ce qui marque la fin d'une grande chose; l'esprit se reporte involontairement de cet abaissement actuel aux splendeurs du passé, et on en vient à se demander si la décadence de l'art ne suivra pas fatalement la disparition d'une société où il s'était élevé à une si remarquable hauteur.

Là-dessus, il est difficile de faire des pronostics; la seule chose qui paraisse certaine, c'est que l'aristocratie romaine ne se relèvera pas de sa chute; si les beaux-arts doivent encore fleurir en Italie, ce sera donc sous d'autres auspices.

A supposer que les papes, auxquels elle a dû sa naissance, recouvrent dans un avenir peu éloigné une partie de leurs anciens domaines, leur situation temporelle de souverains n'en serait pas moins modifiée par la disparition des anciens petits États de l'Europe et la formation des grandes unités nationales. Quand l'Allemagne et l'Italie possédaient une bonne douzaine de souverains; quand la Russie ne comptait pas encore, un pape trouvait dans le patrimoine de Saint-Pierre, quelque restreint qu'il fût, une base suffisante à sa qualité de prince temporel; il était vraiment roi, au même titre que le roi de Naples, le roi de Sardaigne, ou le roi de Saxe. Aujourd'hui, en face des quelques grandes puissances qui se partagent l'Europe, il ne serait jamais, — au point de vue temporel, — qu'un très petit souverain. Il ne pourrait donc pas, à supposer qu'il voulût le tenter, soutenir matériellement et renouveler une classe de grands seigneurs oisifs, à la manière de ceux du dix-septième siècle.

Au surplus, les temps ont changé; il ne peut plus y avoir de ces pays fermés et isolés où la lutte pour la vie restait peu ardente; les nouveaux moyens de transport ont fait tomber bien des barrières et tendent à transformer le monde en une seule arène. Ceux qui y triomphent, ceux que leur formation antérieure

et leur énergie personnelle rendent les plus aptes à la lutte, seront bientôt seuls en situation d'exercer sur les arts le patronage que les patriciens de l'Italie pratiquaient autrefois.

Il est certain qu'ils s'y essayent. Les millionnaires de ce siècle se piquent de connaissances artistiques, forment des collections et paient libéralement les peintres de renom. Seront-ils de force à créer une nouvelle époque dans l'histoire de l'art, ou bien s'en tiendront-ils à des restitutions archéologiques? seront-ils des inspirateurs ou des curieux? l'avenir le dira, mais c'est aujourd'hui entre leurs mains que se trouvent les destinées futures de l'Art.

H. Saint-Romain.

LES CELTES.

III.

L'AUTORITÉ PUBLIQUE (1).

Grâce aux témoignages de l'histoire, si clairement compris à l'aide de la science sociale, nous avons eu vraiment sous les yeux, malgré la distance des temps, le spectacle de cette grande caravane des Celtes, qui se disloque en passant de la Prairie à la Forêt et s'éparpille en petits groupes de piétons, de sédentaires, au milieu desquels émergent, sans amoindrissement, les cavaliers que cette révolution n'a pas démontés. Demeurés riches, forts et oisifs, ceux-ci ont tout ce qu'il faut pour dominer les autres et s'en servir en les protégeant. Les plus adroits d'entre eux groupent ainsi autour de leur personne le peuple mis à pied et les cavaliers même qui ont eu moins de savoir-faire. C'est de la sorte que les Clans et les chefs de clientèle succèdent à la caravane et à son conducteur.

Mais cette organisation du Clan, telle que nous la saisissons chez les Celtes à leur arrivée en Occident et jusqu'à la conquête romaine, n'est qu'une entreprise privée : ce n'est pas une institution officielle, une constitution de pouvoirs publics; ce n'est pas la forme reconnue de l'Autorité dans la nation.

Le Clan est un groupement essentiellement dû à l'initiative particulière, et il demeure dépendant d'elle seule.

C'est un groupement essentiellement dû à l'initiative particu-

(1) Voir la livraison de juin, t. XI, p. 483.

lière, puisque les chefs de Clan n'ont d'autre investiture que la situation qu'ils ont su se ménager par leur fortune et par leur habileté personnelle; les clients qui les entourent et dont ils tirent leur puissance sont venus spontanément, volontairement, se recommander à leur protection, se ranger sous leur conduite. Le rapprochement de ces chefs et de leurs hommes s'est donc opéré de lui-même, sans aucune intervention de la contrainte publique, sans aucune action des pouvoirs établis.

Non seulement ce groupement n'est dû qu'à l'initiative particulière, mais il reste dépendant d'elle seule. Nous avons vu que la masse des clients pouvait librement se porter d'un chef à un autre et que toute la politique de ces créateurs de Clan consistait précisément à savoir conserver autour d'eux et accroître, le plus possible, une clientèle mobile et disputée.

Si on se met en devoir de classer exactement parmi les diverses espèces de groupements sociaux cette institution du clan, on reconnaîtra que toutes les espèces auxquelles il se rattache appartiennent à la vie privée.

A certains égards, le Clan se classe dans le Patronage, dans l'organisation du Travail, quoique ce soit un bien mauvais type de Patronage. Le chef de Clan agit et pèse évidemment sur le travail de ceux de ses clients par lesquels il se fait nourrir, par lesquels il se fait fournir toutes choses, pour lui, pour son état-major, pour sa maison, pour tous les affamés et les avides de sa suite. Il stimule, ne fût-ce que par pression latente, ce personnel de producteurs, qui présente deux conditions différentes : les uns sont des gens auxquels il a confié le soin de ses troupeaux et de ses récoltes; les autres sont de simples protégés desquels il tire quantité de ressources à titre de dons honorifiques. Ce sont là les deux catégories de travailleurs dont le chef de Clan est le patron, le patron beaucoup plus en ce sens qu'il les exploite et les presse, qu'en ce sens qu'il les dirige et les perfectionne. Les familles même auxquelles il donne charge de garder les bêtes qui lui appartiennent et de mettre en rapport les champs qui sont à lui, opèrent bien plutôt comme des entrepreneurs ou des métayers, qui doivent

rapporter tant de ce qui leur a été confié, que comme des ouvriers embrigadés et gouvernés par un chef de métier. Le chef de clan a des soucis plus délicats et plus compliqués que ceux d'une exploitation essentiellement primitive : il est tout entier aux relations personnelles qui peuvent lui gagner les esprits, le renseigner sur les cabales de ses rivaux d'influence, le faire valoir par l'habileté intellectuelle et les puissances du discours, le mettre à même de façonner l'opinion, de se montrer un peu partout, surtout dans les centres urbains, dans les réunions et parmi la foule. Il lui faut encore s'entretenir dans l'exercice des armes, développer et glorifier son énergie physique dans de rudes chasses, étaler le faste d'une large existence aux yeux de ses hôtes, de ses visiteurs de tout rang, et du public. Il est assez souvent aussi en expédition lointaine pour lier des intelligences chez les peuplades de la Gaule, de la Germanie ou de la Bretagne, s'y créer des partisans, y conclure des alliances qui l'appuient au besoin contre la portion opposante de ses concitoyens. Pendant qu'il se livre avec ardeur à tant d'occupations, dites libérales, ses troupeaux, mêlés à d'autres dans les pâturages et les forêts dont la propriété est commune, sont tenus par toute une population, qui se réserve une partie du croît, ou qui lui réserve quelque chose du croît des animaux qui sont à elle. Il reçoit, pour ainsi dire pêle-mêle, dans les entassements de blé qui constituent ses greniers, les gerbes que lui doivent les cultivateurs de ses terres et celles que lui offrent, du revenu de leurs propres terres, ses clients bénévoles. On conçoit aisément que, sous un pareil régime d'exploitation, les biens du patron et ceux des serviteurs ou clients soient arrivés, dans plus d'un cas, à ne plus se distinguer très nettement, surtout chez un peuple où la propriété individuelle avait encore si peu d'assiette, si peu de nécessité économique et technique. Mais on comprend aussi à qui cette confusion devait fatalement profiter. Les chefs de Clan, toutes les fois que la question agraire avait quelque occasion de se représenter, prétendaient à la part du lion. La population résistait de son mieux; mais, contre si forte partie, elle ne cessait guère de perdre du terrain. C'est là l'histoire de ces formes flottantes et indécises de

la propriété chez les peuples demeurés celtiques ou d'origines analogues, tels que les Irlandais, les Écossais, les Polonais. Les grands domaines de ces pays-là sont le résultat d'une sorte de communauté vague et débattue, qui a fini par tourner au profit du chef ou principal participant de la communauté. Les débats très connus qui se sont perpétués à ce sujet en Irlande, en Écosse, en Pologne, nous donnent l'idée de ce qui se passait en Gaule entre le chef de Clan, patron, et ses travailleurs.

Il est donc visible que le Clan appartient, pour une bonne part, au système du Patronage.

Pour une autre part, il rentre dans la forme de groupement qu'on appelle le Voisinage et qui est encore une institution de la vie privée.

On entend par Voisinage, en science sociale, quelque chose de plus étendu que les rapports créés par la seule proximité des lieux. La caractéristique du Voisinage est d'être une relation établie entre des gens indépendants les uns des autres, sans qu'il intervienne entre eux aucun engagement strict : c'est une communauté d'action constamment libre et bénévole.

Les relations dites de société, qui ne se circonscrivent pas au lieu qu'on habite, mais qui sont fondées sur quantité de motifs de rapprochement ou de communication avec des personnes souvent éloignées, donnent une idée de l'extension que peut prendre le voisinage ainsi compris. Or, il est clair que le chef de Clan groupait derrière lui des séries entières de gens unis entre eux, sous le régime de la plus absolue indépendance, par des préoccupations, des tendances, des poursuites communes. Tous ceux qu'une même manière de voir, les mêmes aspirations, les mêmes raisons de craindre ou d'espérer, les mêmes amitiés ou les mêmes inimitiés, avaient rapprochés, et dont elles avaient fait comme une troupe de volontaires, de volontaires sans engagement, mais connus les uns des autres, au moins par escouades, et prêts à une action concordante, tous ceux-là, dis-je, étaient recrutés sur l'ensemble du territoire, et quelquefois bien au delà, par le chef de Clan, à la seule condition qu'il épousât leurs désirs ou leurs aversions et qu'il entreprît d'y donner effet.

Enfin le Clan présente encore, dans un de ses éléments, les caractères de la Corporation, qui est, elle aussi, un organisme de la vie privée. La Corporation est comme un voisinage plus strict : libre en ce sens qu'on ne se lie que volontairement, elle crée des engagements formels entre des gens qui se reconnaissent des intérêts communs et qui croient utile, pour les soutenir ensemble, de se donner réciproquement une promesse qui oblige. C'était bien là le fait des *Devoti*, de ces personnages plus étroitement attachés au chef de Clan et qui, vivant avec lui, faisaient serment de mourir avec lui.

Ainsi, résultat combiné du Patronage, du Voisinage et de la Corporation, le Clan n'était pas, en principe, une organisation de Pouvoir public ; il ne l'était pas en Gaule, même au temps de César.

Il y avait chez les Celtes, chez les Gaulois, divers systèmes officiels de Pouvoir, diverses formes reconnues de l'Autorité publique. Elles paraissent avoir été assez variées ; elles se montrent çà et là, mais par traits bien vagues et bien épars, dans le récit du conquérant romain.

Chez les Éduens, par exemple, dont la grande ville était Bibracte, aujourd'hui Autun, et qui comptaient parmi les plus importantes nations gauloises, on voit un magistrat suprême, élu chaque année, conformément à une très ancienne coutume, avec des conditions de lieu, de temps, de convocation publique strictement déterminées. Les Druides et certains magistrats sont marqués comme ayant des droits particuliers dans cette élection. Le titulaire de cette magistrature suprême a un nom tout local : il s'appelle le Vergobret. Ses pouvoirs et ses obligations sont précisés : il a, du moins en théorie, le droit de vie et de mort, mais, par contre, il lui est positivement interdit de sortir du territoire pour quelque cause que ce soit. A côté de lui, il y a un Sénat, qui est également réglementé : deux frères ne peuvent en faire partie en même temps. Voilà tout un dessin de constitution politique bien visible (1).

(1) César, *De bello gallico*, I, 16 ; VII, 32 et 33.

Le Sénat paraît avoir été une institution très habituelle, générale même, chez les peuplades gauloises. Il en est souvent question dans les *Commentaires*, et à propos de régions très différentes : il y a un Sénat chez les Vénètes, c'est-à-dire à Vannes; chez les Lexoviens, c'est-à-dire à Lisieux; chez les Bellovaques, c'est-à-dire à Beauvais; chez les Nerviens, c'est-à-dire en Flandre; chez les Sénonais, c'est-à-dire à Sens; chez les Allobroges, c'est-à-dire en Savoie; etc.

La Royauté, au contraire, ne se montre guère que comme une forme accidentelle : il semble qu'elle fût le mode de pouvoir qu'aspiraient à établir, à la faveur de circonstances spéciales, quelques ambitieux de haute volée; mais elle était vivement repoussée, et, une fois établie, elle ne réussissait pas à se perpétuer. Orgétorix, que nous connaissons déjà, n'avait persuadé aux Helvètes d'émigrer en Gaule que pour se faire roi, au bout de l'entreprise; et quand son projet fut découvert, il faillit être brûlé vif, selon la loi des Helvètes, par un jugement en bonne forme. Il n'échappa à la sentence que grâce au secours de son Clan qui intimida le tribunal. Mais les magistrats indignés convoquèrent le peuple en armes et Orgétorix disparut, se donnant probablement la mort lui-même, à ce que dit César. Il est difficile de mieux voir que par cet épisode la différence qu'il y avait chez les Celtes entre l'institution privée du Clan et les institutions politiques légales : la lutte est ici ouvertement engagée entre un citoyen entouré de sa clientèle et la magistrature soutenue par la nation.

Pour renforcer l'expédition des Helvètes, Orgétorix avait cherché le concours de leurs voisins les Séquanes, c'est-à-dire les Jurassiens. A cet effet, dit César, « il avait persuadé au fils de Catamantalède, Casticus, dont le père avait occupé la royauté chez les Séquanes pendant de longues années, de s'emparer dans sa Cité de cette royauté que son père avait eue autrefois : — *Persuadet Castico, Catamantaledis filio, cujus pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat, ut regnum in Civitate sua occuparet, quod pater ante habuerat* (1) ». On voit

(1) César, *De bello gallico*, I, 3.

bien là encore ce que la royauté avait d'accidentel et de précaire tout à la fois. Et c'est d'une royauté proprement dite qu'il s'agit ici, car César, en bon Romain, n'emploie jamais le mot *regnum* pour aucune des magistratures suprêmes, mais après tout républicaines, qu'il rencontre chez les Gaulois, pas même pour ce Vergobret, ce souverain armé du droit de vie et de mort chez les Éduens; il réserve ce terme, si caractéristique dans la langue latine, pour les cas de domination autocratique, tels que ceux dont nous venons de parler. Quand il donne le titre de *rex* à un chef, c'est à bon escient, et ce qu'il raconte du personnage rend témoignage à la vérité du titre. Vercingétorix à la tête de toute la Gaule n'est pas appelé roi, quoique, après un coup de main pratiqué par lui contre Gergovie, sa patrie, les siens lui eussent décerné le titre; et on voit assez que son immense pouvoir est une commission et non une royauté (1); mais Arioviste, chef d'une peuplade germaine, qui s'introduit dans un coin de la Gaule, n'est appelé que roi et il est manifeste qu'il agit en potentat. Généralement, César n'aperçoit en face de lui que les *Civitates,* c'est-à-dire des collectivités auxquelles il a affaire et auxquelles il attribue toute l'action : les Allobroges résolurent ceci, les Séquanes demandèrent cela; les Sénonais acceptèrent ceci, les Nerviens refusèrent cela; mais, en présence d'Arioviste, le langage change et c'est Arioviste tout seul qui fait toutes choses, c'est avec lui seul que César a maille à partir, ce n'est pas la *Civitas Germanorum* qui figure, mais le *Rex Germanorum* (2).

A côté des Magistratures républicaines, des Sénats, des Royautés, existait-il chez les Celtes des Assemblées générales du peuple qui eussent une fonction politique reconnue et régulière? Cela n'est pas très clair, car César dit en propres termes : « *Dans toute la Gaule,* il n'y a que deux classes d'hommes (les Druides et les Chevaliers) qui comptent pour quelque chose et soient consi-

(1) Le propre père de Vercingétorix, Celtillus, qui avait commandé à toute la Gaule, avait été tué par ses compatriotes, les Arvernes, pour avoir aspiré à la royauté. « Vercingetorigis, Arverni, pater principatum Galliæ totius obtinuerat, et ob eam causam quod regnum appetebat, ab Civitate erat interfectus. » *De bello gallico*, VII, 4. Remarquez cette opposition entre *principatus* et *regnum*.

(2) *De bello gallico*, I, 31.

dérés : le peuple, en effet, est à peu près regardé comme esclave, n'ose rien par lui-même *et n'est appelé à aucun conseil. — In omni Gallia, eorum hominum, qui aliquo sunt numero atque honore, genera sunt duo : nam plebs pœne servorum habetur loco, quæ per se nihil audet et nullo adhibetur consilio* (1). » Ceux qui n'étaient pas Druides ou Chevaliers avaient-ils quelque part aux élections? C'est ce qu'il est très difficile de dire : rien ne l'indique d'une manière absolument péremptoire. Les passages de César ou de Strabon qu'on a invoqués ne signifient pas strictement, il s'en faut souvent de beaucoup, ce qu'on en prétend tirer. Il semble bien plutôt que le peuple agissait sur les affaires publiques par le seul poids des sentiments auxquels il s'abandonnait et dont les dirigeants étaient forcés de tenir compte sous la menace d'une révolte : révolte d'autant plus à craindre qu'elle ne manquait jamais de puissants meneurs parmi tant de chefs de Clan. Un trait des *Commentaires*, où on a voulu voir la preuve d'une autorité légale du peuple, exprime, au contraire, très exactement ceci. « Les Bellovaques, est-il dit, par l'accord de tous les chefs et selon l'extrême désir du peuple, résolurent, si César se présentait avec trois légions seulement, de lui offrir le combat. — *Constituisse Bellovacos*, *omnium principum* consensu, *summa plebis* cupiditate, *si Cæsar cum tribus legionibus, veniret, offerre se ad dimicandum* (2). » Le peuple agit par son véhément désir, mais ce n'est pas lui qui prend la décision.

Néanmoins, une circonstance solennelle montre que le recours à une Assemblée générale du peuple pouvait être un moyen suprême pour sortir des difficultés politiques. Quand les Éduens, faisant défection aux Romains, entrèrent dans la ligue de Vercingétorix, ils prétendirent qu'on leur déférât le commandement : « Cette discussion soulevée, une assemblée de toute la Gaule fut convoquée à Bibracte ; on s'y rendit en foule de toutes parts ; la décision fut remise aux suffrages de la multitude et, à l'unanimité, Vercingétorix fut reconnu commandant en chef. — *Re in controversiam deducta, totius Galliæ concilium Bibracte indicitur ; eodem*

(1) *De bello gallico*, VI, 13.
(2) *Ibid.*, VIII, 7.

conveniunt undique frequentes; multitudinis suffragiis res permittitur : ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem (1). » Combien cela ne ressemble-t-il pas à la pratique encore toute contemporaine du plébiscite, qui nous a paru neuve!

Le rôle que jouait la foule, non de par la constitution, mais par le nombre et la force matérielle, les Druides l'avaient, à l'inverse, comme une élite et par le crédit moral ; et leur action était beaucoup plus habituelle et continue; elle descendait infiniment plus dans le détail. Elle ne paraît cependant pas avoir été, à proprement parler, elle non plus, une institution d'ordre politique. Quantité de questions d'intérêt privé ou public leur étaient bénévolement soumises : parfois même ils intervenaient spontanément, entre deux armées, au moment du combat et rétablissaient la paix (2). Dans les jugements usuels qu'ils rendaient, ils trouvaient d'ordinaire les parties disposées à s'en tenir à leur décision; mais si elles s'y soustrayaient, ils n'avaient de ressource que l'interdiction des sacrifices, l'excommunication religieuse : ce qui montre bien que leur juridiction n'était pas d'ordre civil et n'avait pas de caractère absolument légal (3). Les Druides, au temps de la conquête romaine, ne constituaient pas un corps politique, une autorité gouvernementale. Nulle part le conquérant ne les rencontre dans la lutte engagée entre lui et la puissance celtique : il n'a rien à débattre avec eux.

On voit donc à combien peu de chose se réduisent les indications que César nous fournit sur l'Autorité publique authentique parmi les Celtes. Et personne, à beaucoup près, ne nous en a tant appris que lui, ni Strabon, ni Diodore de Sicile, ni aucun autre. Ce que nous venons de parcourir est, en somme, tout ce qu'on peut connaître de ce sujet par le témoignage de l'antiquité;

(1) *De bello gallico*, VII, 63.

(2) « Souvent, lorsque deux armées se trouvaient en présence, les épées déjà tirées, les lances en arrêt, les bardes (c'était une classe des Druides) se jetaient en avant des combattants et les calmaient comme on dompte les bêtes féroces par enchantement. » Diodore de Sicile, V, 31. — « Les Druides, dit Strabon, réussissaient souvent à apaiser les guerres au moment où l'on était prêt à en venir aux mains (IV, 4-2).

(3) César, *De bello gallico*, VI, 13.

et encore avons-nous pris soin de le serrer de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici.

Nous touchons ici du doigt la vérité à laquelle nous voulions en venir.

Il suffit de lire le récit de César, pour se convaincre que les pouvoirs politiques, dont il dit si peu de choses çà et là, ne sont guère que de vaines formules et de trompeuses apparences : c'est un voile léger qui dissimule à peine la réalité des choses. La réalité, c'est que le gouvernement, le vrai gouvernement, celui dont l'action est seule efficace, puissante et obéie, est ailleurs : ce sont bien les Clans qui, *malgré leur caractère privé*, mènent tout dans les affaires publiques. Nous allons en avoir la preuve, et le gouvernement de la Gaule va nous apparaître sous un jour saisissant, que n'ont pas assez bien vu, dans la laconique précision de César, les historiens modernes, habitués à mettre les pouvoirs publics au premier rang de l'histoire.

La principale préoccupation de César, après le récit des expéditions militaires, est de montrer les événements politiques qui se produisent chez les Gaulois pendant cette période et qui sont le commentaire indispensable des faits militaires. Il semblerait donc qu'il dût être souvent amené à rendre compte du mécanisme gouvernemental pour faire comprendre sa diplomatie, le tour de ses démarches et la forme des décisions prises par l'ennemi. Et cependant il est plus que bref à cet égard, nous venons de le constater : il se borne à quelques renseignements rares et incomplets.

Mais tandis qu'il est si concis au sujet du gouvernement officiel, on serait tenté de le trouver prolixe en ce qui concerne les Clans et leurs chefs. Ceux-ci sont bien les acteurs principaux de ce drame, dont les Magistrats, les gouvernants attitrés ne sont que de simples comparses, des figurants muets, qui se tiennent presque constamment dans la coulisse.

César emploie, pour désigner strictement les représentants officiels du pouvoir chez les Gaulois, le mot *Magistratus*, ainsi que nous l'avons vu. Mais il désigne par un autre terme la plu-

part des personnages qu'il fait intervenir dans son récit et, précisément, ceux qui jouent le rôle le plus important, le plus décisif : il les appelle ordinairement *principes, nobilissimi* (1), mots qui n'expriment par eux-mêmes qu'une idée de primauté, d'influence prédominante. Et cette appellation vague revient presque à chaque page dans César. C'est qu'il se trouve le plus souvent en face d'une réunion d'hommes qui représentent bien la puissance effective dans la Cité, mais qui ne tiennent pas tous cette puissance d'une fonction dénommée, d'un titre déterminé. On s'en aperçoit quand il entre dans le détail des faits et qu'il détache du groupe quelque personnage pour en expliquer la situation particulière : on voit là, très positivement, figurer à côté des Magistrats certaines personnalités dont l'importance ne relève que d'elles-mêmes. Ce sont les chefs de Clans, que l'historien décrit, de telle façon qu'il n'y a pas à s'y tromper : nous le verrons tout à l'heure.

Au reste, dans un texte magistral où il nous avertit de cet état de choses une fois pour toutes, il donne à ces hommes leur désignation complète : *Principes factionum*, chefs de Clans : « Avant d'aller plus loin, dit-il, il est à propos de donner une idée des mœurs de la Gaule et de la Germanie, et des différences qu'il y a entre ces deux peuples. En Gaule, — voici donc la caractéristique première, le trait fondamental de la Gaule, — non seulement toute peuplade (*civitas*), tout canton (*pagus*), toute section de canton (*pars pagi*), mais à peu près toute maison (*domus*) se partage entre des factions (entre des Clans) : sont chefs de ces factions (sont chefs de Clans) les hommes reconnus pour jouir de la plus grande autorité, hommes *à la décision et au jugement desquels puissent revenir, en fin de compte, toutes les affaires et toutes les délibérations*. La raison de cet antique usage paraît être de protéger le peuple contre la force : aucun ne souffre, en effet, que ses clients soient molestés ou circonvenus, et s'il agissait autrement, il perdrait toute autorité. *C'est là, en somme, le régime de toute la Gaule* (2). » Est-ce assez clair et voit-on assez entre

(1) *De bello gallico*, I, 7 ; II, 3 ; III, 8 ; IV, 6, 30 ; VII, 32, 75 ; etc.

(2) « Quoniam ad hunc locum perventum est, non alienum esse videtur, de Galliæ Germaniæque moribus, et quo differant eæ nationes inter sese, proponere. In

les mains de qui est la réalité du pouvoir? Qui donne la forme au gouvernement *effectif et constaté* : la Cité ou le Clan?

César ne s'y est donc pas mépris; et nous comprenons maintenant pourquoi il ne se contente pas d'avoir affaire aux Magistrats et aux Sénateurs; pourquoi il les laisse à l'arrière-plan, et pourquoi il réclame, ou rencontre naturellement, dans toutes les négociations, l'intervention de ce groupe de *principaux citoyens*, par qui tout se fait.

Mais voyons cela de plus près. Un exemple va mettre dans toute sa lumière intime le fait que César vient d'énoncer comme une loi générale.

Les Éduens, qui étaient les alliés de César contre les Helvètes, lui avaient promis des vivres et ne tenaient pas leur promesse. « Dans ces retards prolongés, César voyant approcher le jour où il fallait distribuer les vivres aux soldats, convoque les principaux Éduens (convocatis eorum *principibus*) qui étaient en grand nombre dans le camp, entre autres Divitiacus et Liscus : celui-ci occupait alors la magistrature suprême, que les Éduens appellent Vergobret, charge annuelle et qui donne droit de vie et mort. » Remarquez en passant la façon incidente dont est présenté ce personnage, qui semblerait devoir être un potentat; mais ceci va s'expliquer tout à l'heure : « César *leur* reproche, — il ne se contente pas de s'adresser au Vergobret et d'avoir affaire à lui seul, — il leur reproche avec force de ne point venir à son aide, etc., etc. » On devine le discours de César. Mais ce qu'on n'aurait pas soupçonné aussi aisément, c'est la réponse du Vergobret. On va voir combien César avait raison de vouloir traiter avec d'autres que lui : « Liscus alors, poussé par les reproches de César, déclare ce qu'il avait tu jusque-là : qu'il y avait

Gallia, non solum *in omnibus civitatibus*, atque *in omnibus pagis partibusque*, sed *pæne etiam in singulis domibus* factiones sunt : earumque factionum principes sunt, qui summam auctoritatem eorum judicio existimantur, *quorum ad arbitrium judiciumque summa omnium rerum consiliorumque redeat*. Idque ejus rei *causa antiquitus institutum videtur*, ne quis ex plebe contra potentiorem auxilii egeret : suos enim quisque opprimi et circumveniri non patitur, neque, aliter si faciant, ullam inter suos habent auctoritatem. Hæc eadem ratio est in summa totius Galliæ. » (César, *De bello gallico*, VI, 11.)

chez eux certains personnages de qui l'autorité était prépondérante sur le peuple et qui, *par l'action privée*, étaient plus puissants que les Magistrats eux-mêmes : « Esse nonnullos quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, *qui privatim plus possint quam ipsi magistratus.* » L'aveu est-il assez complet? assez précis? assez scientifiquement formulé? Il va cependant s'accentuer encore : « Ce sont ces hommes, continue Liscus, qui par des discours séditieux et pervers détournent le peuple de fournir le blé qui est dû. Et il ajouta que c'étaient eux encore qui informaient l'ennemi de tous les projets et de tout ce qui se passait dans le camp; mais qu'il n'avait pas le pouvoir de les réprimer; que, bien au contraire, il savait à quel péril l'exposait lui-même cette déclaration, et que c'était là le motif qui l'avait fait se taire aussi longtemps que possible. » On comprend par quelle ironie César a tenu à dire d'abord que Liscus avait droit de vie et de mort : il est impossible de marquer d'un trait plus sanglant l'inanité de l'Autorité publique chez les Gaulois. César sentit assez que la déclaration ne pouvait être poussée plus avant en présence des « principaux citoyens », dont Liscus n'avait désigné aucun, mais au nombre desquels se trouvaient évidemment ceux qui étaient assez puissants pour faire, dans le camp même des Éduens, cette opposition aux Romains. César se hâta donc de les renvoyer *tous* et ne retint que Liscus. Seul à seul, il le questionna et il découvrit que le principal personnage visé par les paroles de Liscus était... qui? Dumnorix, chef de Clan s'il en fut, qui se trouvait précisément dans le camp des Éduens et que César envoya chercher pour l'avertir de se tenir sur ses gardes (1).

Il est bon de nous arrêter ici un instant pour relever un point de science sociale de la plus haute importance.

Voilà donc de simples patrons de la vie privée qui l'emportent en pouvoir sur les représentants de l'Autorité publique officielle. Voilà donc un peuple qui n'est pas gouverné par ceux qui sont censés le gouverner. Cette constatation dépasse de beaucoup la

(1) *De bello gallico*, I, 16 à 20.

question de l'organisation gauloise. Le même fait se retrouve chez la plupart des peuples. Aussi est-ce une des erreurs à la fois les plus communes et les plus déplorables, que de chercher, dans les constitutions politiques apparentes, l'explication de la plupart des événements de l'histoire publique : les causes sont plus profondes, d'ordinaire. C'est la même erreur qui fait chercher remède aux malheurs ou aux malaises nationaux dans des modifications constitutionnelles. Derrière ces constitutions qui, le plus souvent, sont un masque, un masque voulu, un masque fait avec art, il y a la réalité des forces vitales positives qu'engendre inéluctablement la vie privée et qui mènent le gouvernement lui-même. Elles le mènent à son insu, à l'insu de tout le monde, à l'insu de tous ceux qui n'observent pas profondément. C'est pour n'avoir pas compris cette loi fondamentale, que nous attachons tant d'importance à la forme extérieure des pouvoirs publics et si peu à l'organisation de la vie privée; c'est pour cette raison que nous avons fait tant de révolutions politiques, bien que nous puissions constater chaque fois leur inanité et reconnaître que l'étiquette seule a changé. Ces insuccès répétés devraient cependant nous ouvrir les yeux, car, manifestement, si tous ces changements politiques produisent si peu de résultats, c'est que les formes politiques n'ont pas l'importance que nous croyons.

Mais revenons aux Celtes.

De quelle origine procédaient leurs Pouvoirs publics apparents, puisqu'ils n'émanaient plus de leur état social transformé? Ces Pouvoirs prétendus n'étaient qu'un reste démodé, une tradition indûment prolongée de leur état social antérieur, de l'état patriarcal primitif. On peut en séparer la Royauté, qui est une forme spontanée partout où quelque personnage, favorisé par ses aptitudes et par les circonstances, se sent en goût et se croit en mesure d'exercer un pouvoir despotique : nous avons vu que c'était bien là le principe des quelques royautés gauloises. La Royauté d'ailleurs s'était trouvée nécessairement à l'origine de la race gauloise, antérieurement à l'installation sédentaire : car, toute troupe en marche, qui a besoin de cohésion, qui s'avance dans des circonstances difficiles, n'a de salut possible que dans

un chef énergique, armé de pleins pouvoirs sur tous. Mais, dès que l'installation en petits groupes séparés, éparpillés par la disposition naturelle du lieu et de ses ressources, vient rompre la marche et disloquer la bande compacte, elle brise la force naturelle de cette royauté d'occasion. Ce qui réapparaît alors en chaque lieu, c'est l'autorité des chefs de famille, qui se consultent de voisinage à voisinage pour les intérêts communs; et, chacun sait, ne fût-ce que par l'histoire de Rome ancienne, que telle est l'origine des Sénats dans la plus haute antiquité. Les Sénateurs du commencement ne sont que les patriarches des familles de la première arrivée. Quand la population se multiplie, les honneurs du Sénat restent souvent héréditaires et ne s'étendent pas aux familles nouvelles; ou bien l'élection, faite entre les pères de familles, vient sélectionner ceux qui sont députés à cette assemblée centrale, à laquelle la vie sédentaire et plus laborieuse rend à beaucoup difficile de se rendre. C'est par un choix du même genre que sont désignés les hommes chargés de fonctions pratiques, les Magistrats. Mais tandis que cette organisation primitive se soutient ainsi comme elle peut, par le respect de l'hérédité ou le principe égalitaire de l'élection, les supériorités personnelles et qui ne relèvent que d'elles-mêmes se produisent au milieu de ce peuple où les conditions de la vie se compliquent, et on voit apparaître ceux que nous avons appelés, à bon droit et d'après César, les Chevaliers, *Equites*, les riches et les habiles, et bientôt parmi eux les chefs de Clans, les plus riches et les plus habiles. Ainsi se trouvent côte à côte deux puissances, deux institutions, dont l'une n'est que traditionnelle et l'autre vivante. Nous venons de voir laquelle des deux est faite pour prévaloir.

Il n'y a pas de mystère non plus sur l'origine vraisemblable et sur l'antique autorité des Druides : on trouve des corps religieux analogues chez quantité de peuples patriarcaux, tendant ou passés à la vie sédentaire. Peut-être faut-il leur comparer les Lamas du Thibet, dont le rôle a tant d'analogie avec le leur. Ces institutions sacerdotales et religieuses exercent une immense action politique, même sans titre reconnu, dans la période que nous indiquions tout à l'heure, où le pouvoir n'est plus strictement

familial, où l'arbitrage d'hommes instruits et vénérés se présente comme un supplément naturel à l'absence de magistratures vraiment suffisantes. C'est pourquoi les Druides ont eu, à ce qu'il semble, une époque d'autorité prépondérante en Gaule; mais l'avènement de la classe des chevaliers et des chefs de Clan nous explique la diminution de leur influence. Aussi, au temps de César, n'étaient-ils plus que ce que nous les avons vus, et leur groupe central s'était retiré au delà de la Manche, en Bretagne, chez les Celtes demeurés plus primitifs (1). Là même, ils ne tardèrent guère à disparaître, car on ne voit bientôt plus subsister que ceux de catégorie inférieure, les Bardes, entrés au service des Grands, des chefs de Clans.

Ainsi, les formes de l'autorité publique officielle, prétendue, apparente, n'étaient chez les Celtes que la décomposition, les restes, la tradition surannée du gouvernement patriarcal pur, du gouvernement antérieur à l'installation celtique. En effet, pendant qu'une façon nouvelle de vie privée, des moyens nouveaux d'existence, amène un nouveau système de pouvoir public effectif, les pouvoirs établis sur l'ancien mode de vivre se continuent en apparence. C'est à son insu, ou du moins sans en saisir toutes les conséquences, qu'un peuple transforme ses ressources d'existence; là, il subit des nécessités qui opèrent immédiatement sur l'organisation de la vie privée. Mais l'organisation politique, qui touche à des intérêts beaucoup moins instants, beaucoup moins immédiats et moins impérieux, reste pour ainsi dire en l'air, subsiste et se prolonge telle qu'elle était, jusqu'à ce que les conséquences de la transformation privée qui s'est produite au-dessous d'elle se fassent sentir sur elle : c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'une expérience plus lente, dont les occasions sont moins fréquentes, ait fait enfin reconnaître que l'ancienne autorité publique ne cadre plus avec les nécessités nouvelles. Ce travail de dislocation, d'une forme politique minée par les transformations de la vie usuelle, est constant dans l'histoire; et c'est un des phénomènes les moins bien étudiés, les moins bien connus des historiens et des politiques. C'est à ce phénomène que sont dus

(1) *De bello gallico*, VI, 13 et 14.

ces malaises, ces crises, ces énigmes gouvernementales qui travaillent si souvent les peuples.

Mais si les chefs de Clan avaient réussi à s'attribuer la réalité du Pouvoir, comment se faisait-il qu'ils n'en eussent pas changé les formes?

On doit en effet supposer que cette multitude de chefs de Clans qui se partageaient la Gaule étaient assez désireux de mettre la main sur les fonctions politiques elles-mêmes, afin de les exercer directement à leur profit et au profit de leur clientèle. On peut même penser qu'ils ne devaient pas rencontrer un bien sérieux obstacle dans ces magistratures officielles, dont nous venons de constater la faiblesse et le caractère purement artificiel. Combien ils devaient être tentés de se substituer à elles purement et simplement!

Mais la chose était moins facile qu'il ne paraît, car les divers chefs de Clans d'une Cité se tenaient mutuellement en échec; leur rivalité faisait la seule force de ces gouvernements impuissants à se soutenir par eux-mêmes. Donc, pour qu'un chef de Clan prît le pas sur les autres, il fallait qu'il fût assez habile pour grouper autour de lui un plus grand nombre de clients, et pour devenir plus puissant que tous les autres. Il s'acheminait alors, par degrés, de son rôle de patron du travail au rôle de chef d'État.

Nous pouvons saisir dans César les degrés de cette évolution.

L'Éduen Dumnorix, dont il a été question tout à l'heure, est précisément un type parfait du chef de Clan en passe de devenir le chef des Pouvoirs publics; nous le trouvons en pleine évolution et son histoire, merveilleusement tracée par l'auteur des *Commentaires,* pourrait s'intituler : « Comment un chef de Clan devenait chef d'État chez les Gaulois (1). »

« Dumnorix (nous suivons le récit de César) était un homme hardi et ambitieux, que ses libéralités avaient mis en faveur auprès du peuple. » Voilà le point de départ de l'évolution : il faut

(1) *De bello gallico*, I, 18.

être hardi, car il s'agit de triompher de l'opposition de tous les autres chefs de Clans qui convoitent, eux aussi, le souverain pouvoir; mais la hardiesse ne suffit pas : il faut encore savoir gagner à sa cause un grand nombre de clients, plus de clients que ses concurrents. Nous voyons comment on y arrivait : « en faisant des libéralités ».

A ce jeu, un chef de Clan risquait fort de se ruiner, et c'est bien aussi ce qui arrivait à un certain nombre. Ceux-là étaient arrêtés net dans leur évolution, dès cette première étape. Mais les plus habiles trouvaient un biais, ainsi que nous le voyons par l'exemple même de Dumnorix. Le moyen est tout à fait ingénieux : « Depuis plusieurs années, ajoute César, Dumnorix avait obtenu à vil prix la perception des péages et autres impôts des Éduens, parce que personne n'osait mettre enchère sur lui : par ce moyen il avait accru sa fortune, et s'était mis en état de prodiguer ses largesses. » Voilà le biais par lequel on arrivait à la seconde étape sur la route du pouvoir politique.

Une fois qu'on s'était ainsi assuré, aux dépens du trésor public, des ressources plus considérables et un plus grand nombre de clients, il s'agissait d'inspirer à tous ses adversaires une salutaire terreur et de faire éclater à tous les yeux sa force. Voici comment on y arrivait : « On le voyait, dit César en parlant de Dumnorix, toujours suivi d'une cavalerie nombreuse qu'il entretenait à ses frais. » Vous pensez si les Magistrats, si les représentants officiels du pouvoir devaient être éclipsés par un patron de cette sorte, entouré d'une escorte aussi formidable et disposant de ressources aussi considérables. On peut s'expliquer maintenant les airs tristes et les craintes du Vergobret Liscus.

Arrivé à ce point de son évolution, le chef de Clan touchait presque au pouvoir souverain; il n'avait plus qu'un pas à faire, qu'une étape à franchir, César nous l'indique encore : « Alors, il avait, dit-il, autant de crédit chez les peuples voisins que dans son propre pays. » Et par quel procédé s'était-il assuré un pareil crédit? Voici : « Il avait fait épouser à sa mère l'un des hommes les plus nobles et les plus puissants chez les Bituriges (sans doute un chef de Clan); lui-même avait pris femme chez les Helvètes;

il avait marié sa sœur et ses parentes dans d'autres Cités. » On voit avec quel art suprême cette entreprise était menée.

Évidemment, nous touchons au but; il suffit d'un dernier effort pour cueillir le pouvoir. C'est précisément ce dernier effort que Dumnorix allait faire au moment où César apparut si malencontreusement : « Lié aux Helvètes par sa femme, il était leur ami, nous disent les *Commentaires;* il espérait, avec leur aide, s'emparer du souverain pouvoir. » Il y serait certainement arrivé; mais César eut intérêt à l'arrêter dans sa marche ascensionnelle, et on sait comment il le fit mettre à mort (1).

Du moins, si Dumnorix ne put exercer le Pouvoir en titre, nous savons par le discours de Liscus qu'il l'exerçait pleinement en fait. Une foule d'autres chefs furent plus heureux et ajoutèrent à l'autorité de fait l'autorité de droit, en s'emparant du Pouvoir officiel.

Mais soit que le chef de Clan gouvernât contre le Pouvoir, comme dans le cas de Dumnorix, soit qu'il gouvernât avec le Pouvoir, en réalité il gouvernait toujours par la force propre du Clan, par la force de sa puissance privée et non de l'autorité publique, impuissante par elle-même.

Le type du chef de Clan parvenu au Pouvoir nous est donné par le plus fameux des Gaulois. Nous savons que le grand soulèvement par lequel la Gaule essaya de se soustraire à la domination romaine fut suscité par un chef de Clan, par un homme qui n'avait aucun caractère public : « Vercingétorix, fils de Celtillus, dit César, jeune homme puissant chez les Arvernes et dont le père, qui avait commandé toute la Gaule, avait été tué pour avoir aspiré à la royauté (nous avons vu cela), *rassembla ses clients* et n'eut pas de peine à exciter leur ardeur. » Ainsi cette grande guerre est commencée par un simple patron entouré de *ses seuls clients* personnels. Et il la continue, en levant des soldats par sa seule influence privée : « Il ne se rebute pas (de l'opposition qu'il rencontre) et enrôle dans les campagnes des hommes pauvres et perdus de dettes. Avec cette troupe, il entraîne dans son parti tous ceux

(1) *De bello gallico*, V, 7.

de la nation qu'il rencontre, les exhorte à prendre les armes pour la liberté commune, et, ayant réuni de grandes forces, il chasse à son tour les adversaires qui l'avaient banni de sa patrie. » Voilà bien encore l'équipée d'un chef de Clan. Le dénouement est prévu : « Ses partisans, dit César, lui donnent l'appellation de roi (1). » C'est à partir de là que Vercingétorix s'éleva au commandement de toute la Gaule.

Nous savons maintenant comment un chef de Clan arrivait à se rendre maître du Pouvoir, soit à titre privé, soit à titre officiel.

Mais il y a quelque chose de plus encore dans la force sociale qu'exerçait le Clan : c'est qu'il façonnait à son image toutes les institutions sociales, au-dessous et au-dessus de lui.

Ceci est l'effet d'une loi qui se formule ainsi : Tandis que chez les peuples simples, où la famille suffit communément à tout, c'est la Famille qui imprime le moule à tout ce qui vient accidentellement s'ajouter à elle ; chez les peuples qui commencent à se compliquer par la superposition de deux ordres, de deux rangs de familles, c'est le mode de Patronage qui imprime sa forme, du haut en bas, à tous les groupes sociaux : les institutions, les manières d'être du Patronage et du Voisinage deviennent le centre de l'organisation sociale ; elles font tout à leur ressemblance ; elles groupent ou, plus encore, elles déterminent autour d'elles tous les éléments inférieurs et supérieurs dont se compose l'ensemble de la société.

Le système du Clan amenait en effet, dans la Gaule et chez tous les Celtes, la division de tous les groupes sociaux en deux, voire même en plus de deux : il divisait les familles, à l'intérieur même de la famille ; il divisait la grande unité nationale gauloise, comme aussi la grande unité nationale bretonne, en deux, et au besoin en plus de deux confédérations d'États.

Il suffit d'ouvrir les *Commentaires* pour constater à quel point le dualisme créé par le Clan divisait les familles gauloises. Voici d'abord le conflit violent entre Indutiomare et son propre

(1) *De bello gallico*, VII, 4.

gendre, Cingétorix : « Dans cette assemblée, dit César, Indutiomare déclare ennemi de la patrie Cingétorix, son gendre, chef du Clan opposé (*alterius principem factionis*), qui s'était attaché à César et lui restait fidèle, nous savons pourquoi. Ses biens furent confisqués et vendus » (1). Peu après, Cingétorix prit sa revanche : il réussit à livrer Indutiomare à César, qui le fit mettre à mort » (2). Voilà comment on se traitait entre gendre et beau-père, par esprit de Clan.

Ailleurs, c'est l'antagonisme de deux beaux-frères, Dumnorix et Divitiacus. Ce dernier déclare que Dumnorix « se sert de l'influence qu'il lui devait, pour affaiblir son pouvoir et même pour le perdre » (3). Et il fait cette déclaration à César lui-même.

« Quand Vercingétorix entreprend de soulever les Arvernes contre les Romains, il voit se lever contre lui son oncle, Gobanition, qui le chasse de Gergovie. Mais il revient peu après avec de nouvelles forces, et à son tour chasse son oncle » (4).

On pourrait croire que ce sont là des cas isolés comme il s'en produit au sein de toutes les sociétés; mais César a tranché la question par le fameux texte que nous avons déjà rencontré plus haut : « Dans la Gaule, chaque Cité, chaque bourg, chaque quartier, et *presque chaque famille* est divisé en factions » (5). Ce texte suffit à prouver que nous sommes en présence d'un caractère général du type.

Mais nous avons dit que ce dualisme n'éclatait pas seulement dans la famille, il se retrouve jusque dans les *rapports internationaux,* il divise les alliances de peuplades à peuplades.

De même que chaque Cité et presque chaque famille était divisée en deux partis, de même la Gaule tout entière était divisée en deux factions. « *La Gaule,* dit César, se partageait *en deux partis,* dont l'un avait pour chef les Éduens, l'autre les

(1) *De bello gallico*, V, 56.
(2) *Ibid.,* V, 58.
(3) *Ibid.*, I, 20.
(4) *Ibid.*, VII, 4.
(5) *Ibid.*, VI, 11.

Arvernes » (1). A un autre moment, nous voyons que les Arvernes sont remplacés, comme chefs de partis, par les Séquanais, puis par les Rémois (2).

L'extension de ce phénomène du dualisme à toute la Gaule est aussi facile à expliquer que le dualisme de la Cité et de la famille, car il dérive de la même cause.

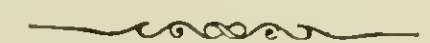
Tout Clan qui aspire à s'emparer du Pouvoir public dans la cité s'applique à réunir le plus de clients possibles; il s'efforce d'abord d'attirer à lui, par les moyens que nous avons signalés, les citoyens de la Cité; c'est là le noyau fondamental. Mais comme le Clan adverse fait de même, chacun tend à se fortifier de l'alliance de quelque Clan qui gouverne dans les Cités voisines, afin de tirer de lui aide et protection. On saisit très bien ce mécanisme dans César et nous en avons rencontré tout particulièrement l'exemple dans l'histoire d'Orgétorix et dans celle de Dumnorix.

Nous connaissons maintenant à fond les causes du régime de division qui rendait si vulnérable la race celtique. Nous avons vu naître le Clan, nous l'avons vu fructifier : le fruit mortifère de cette forme sociale a été l'asservissement de la Gaule, puis celui de la Bretagne.

Dans un prochain article, nous suivrons les Celtes à travers leur décadence et nous verrons ce qui est resté d'eux dans le monde moderne.

H. de Tourville et E. Demolins.

(1) *De bello gallico*, I, 31.
(2) *Ibid.*, VI, 12.



LA VIE AMÉRICAINE.

I.

LA VIE SUR LES « RANCHES ».

Notre collaborateur et ami, M. Paul de Rousiers, a fait, l'année dernière, un voyage en Amérique, d'où il nous a adressé plusieurs lettres qui ont été reproduites dans la *Revue*. Ce voyage avait pour but une étude méthodique des États-Unis.

Quel intérêt n'y a-t-il pas à connaître à fond un pays qui se développe d'une façon si rapide et si inquiétante pour la vieille Europe; un pays qui, déjà, couvre nos marchés de ses produits et nous fait, au point de vue agricole et même industriel, une concurrence redoutable et grandissante!

On comprend que les directeurs de la maison Firmin-Didot se soient préoccupés de ce problème. Ils ont pensé qu'ils ne pouvaient pas faire une œuvre plus utile, que d'entreprendre une grande publication sur la Société américaine.

Mais ils n'ont pas voulu faire une œuvre passagère et superficielle, comme il en paraît tous les jours; ils ont voulu publier une étude approfondie, qui analysât avec méthode tous les organismes de ce grand corps, qui en expliquât le mécanisme et l'enchaînement et donnât, en un mot, la raison d'être de cette société.

Ils ont pensé que, pour atteindre ce but, ils devaient s'adresser à un des collaborateurs de *la Science sociale*, à un homme habitué aux procédés d'une exacte observation des faits sociaux. M. de Rousiers était particulièrement préparé à cette entreprise,

tant par sa pratique de la langue anglaise que par ses études antérieures sur l'Amérique.

La maison Firmin-Didot lui a demandé d'aller faire un séjour aux États-Unis. Elle lui a donné, comme collaborateur, un autre de nos amis, M. Georges Rivière, chargé spécialement de reproduire par la photographie tout ce qui pouvait contribuer à éclairer et à expliquer le texte.

Telle est l'origine de cette publication qui fera autant d'honneur à la maison Firmin-Didot qu'à la science sociale.

Nous avons lu l'ouvrage en manuscrit, et nous pouvons affirmer que jamais on n'a présenté un tableau aussi complet, aussi vivant et aussi explicatif de la grande société américaine. C'est l'œuvre d'un maître en pleine possession de son sujet et de l'instrument d'analyse incomparable que lui fournit la science sociale.

Pour en donner une idée par avance, — car l'ouvrage ne paraîtra qu'en décembre, — nous en reproduisons deux chapitres : le premier, sur les « Ranches », ces grandes exploitations rurales dans lesquelles on élève et on engraisse le bétail ; le second, — qui sera publié dans la prochaine livraison, — sur le développement d'une aristocratie, dans cette Amérique où Tocqueville n'avait aperçu qu'une démocratie.

E. D.

I. — UN GRAND RANCHE D'ENGRAISSEMENT.

On qualifie souvent de *ranche*, dans l'Ouest, de très modestes établissements agricoles. Le possesseur d'un petit domaine du Kansas vous dit fort bien en vous invitant à aller chez lui : « Venez donc visiter mon *ranche* » ; mais, d'une manière générale, cette expression est réservée aux terres étendues consacrées à l'élevage ou à l'engraissement des animaux.

Je vais conduire mes lecteurs dans une de ces grandes installations, celle de la *Standard Cattle C°*, qui élève 35.000 têtes de bétail dans le Wyoming et en engraisse environ 6.000 par an dans le Nebraska.

Le *ranche* d'engraissement de la *Standard Cattle C°* est situé

à peu de distance de Frémont (Nebraska). C'est dans cette jolie petite ville que je séjournais, quand un ami commun me proposa d'aller le visiter. J'acceptai bien vite, ayant déjà entendu parler de cette intéressante exploitation, et nous nous rendîmes au téléphone pour causer avec le propriétaire, M. A..., et lui demander quand il pourrait nous montrer son *ranche*. M. A... a, en effet, le téléphone chez lui et communique avec Omaha, la plus grande ville de marché de son voisinage, où chaque jour il vend une certaine quantité d'animaux de boucherie. Très aimablement, M. A... répondit qu'il était à notre disposition et le lendemain matin, par un beau soleil de mai, deux chevaux rapides, pris à la *Livery stable*, nous entraînaient dans un *buggy*, par des sentiers à peine tracés sur la prairie.

Bientôt nous arrivions à Ames, petite station de chemin de fer établie sur la propriété même et dont elle forme le centre; quelques bâtiments de bois, dont la gare, une immense grange et un *office* ou bureau, où travaillent deux ou trois *clerks*, constituent l'agglomération. A côté de la grange, une longue cheminée monte vers le ciel; c'est une petite usine à vapeur, destinée à égrener et à concasser le maïs que mangent les animaux à l'engrais; à première vue, tout cela donne plutôt l'impression d'une manufacture que d'une exploitation agricole. Nous attachons nos chevaux aux poteaux disposés à cet effet et, après un moment d'attente, nous voyons arriver M. A... monté sur un petit cheval blanc, botté de jaune et coiffé d'un large chapeau de feutre gris avec un galon en torsade, comme les *cow boys* en portent généralement. Dès qu'il nous tend la main, nous sentons que nous sommes en présence d'un *gentleman;* M. A... appartient d'ailleurs à une ancienne famille de Boston, et c'est dans le milieu bostonien, le plus aristocratique de tous les milieux américains, qu'il a été élevé; il s'excuse de son retard, explique qu'il vient de faire une tournée matinale sur son *ranche* et nous invite à en commencer de suite la visite. Aussitôt dit, aussitôt fait; notre *buggy* contient quatre places et nous ne sommes que trois. M. A... monte avec nous, nous détachons les chevaux et nous voilà partis pour accomplir ce que nous appellerions en France le

tour du propriétaire. La dimension du *ranche* (5.000 acres, soit 2.000 hectares) suffit à expliquer que nous ne fassions pas ce tour à pied, et puis, en Amérique, il n'y a que les *tramps* (vagabonds) qui aillent à pied ; un gentleman se croirait déshonoré s'il marchait pendant une heure de suite. Ce serait, en effet, reconnaître publiquement que son temps ne vaut pas le prix d'une course en voiture. Les chemins, il est vrai, ne sont pas brillants, mais le *buggy* américain résiste à toutes les secousses, sort de tous les bourbiers, et nous filons sans crainte au milieu des ornières, coupant à travers la prairie quand le sentier paraît trop difficile à suivre.

Notre première visite est pour un *corral* où sont enfermés des bœufs ; il se trouve dans un endroit boisé et traversé par un petit cours d'eau ; au milieu de la boue noirâtre que produit le piétinement continuel des animaux, des crèches longues et vastes, élevées de quelques pieds au-dessus du sol, contiennent d'énormes quantités de maïs moulu et de son ; des blocs de sel gisent çà et là dans les mangeoires ; ils sont polis par la langue des bœufs qui viennent les lécher et gagnent à cette opération un supplément d'appétit favorable aux intérêts du *ranchman*. De distance en distance, le sol est jonché de foin sec que les bœufs vont manger d'un air distrait, comme pour se reposer des gourmandises qu'ils s'offrent tout le long du jour avec le maïs et le son ; chaque matin, un homme vient avec une voiture attelée de deux chevaux renouveler la provision de foin ; la voiture entre pleine et ressort vide, après avoir fait lentement le tour du *corral* pendant que l'homme la décharge. Ainsi pourvus d'une nourriture abondante et variée, à proximité de l'eau nécessaire à les abreuver et garantis du grand soleil ou du vent par les arbres qui les entourent, les bœufs engraissent rapidement. Six mois de séjour sur le *ranche* suffisent en moyenne, car on engraisse de 6.000 à 7.000 têtes par an et il n'y en a pas plus de 3.000 à 3.500 à la fois. Il est vrai que l'on engraisse aussi des génisses, qui entrent en compte dans cette moyenne et demandent moins de temps pour être mises en état.

Les bœufs ne passent pas immédiatement de la vie simple du

ranche d'élevage du Wyoming, où ils broutent l'herbe naturelle de la prairie, à l'ordinaire plantureux du *corral* d'engraissement; il y aurait danger à remplir tout d'un coup d'aliments aussi riches ces larges estomacs habitués à une nourriture beaucoup moins substantielle. On les enferme donc d'abord dans de vastes pâtures, encloses de fil de fer ronce, où ils broutent des herbes



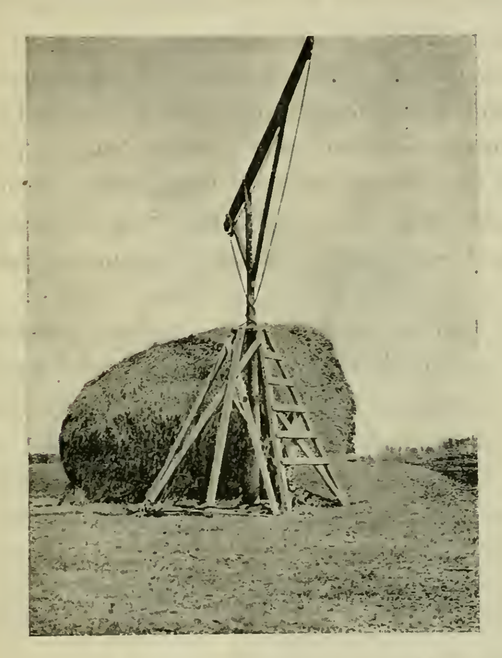
Pâture de jeune bétail.

de choix semées à leur intention et s'accoutument peu à peu à des rations de plus en plus fortes de son et de maïs. M. A... nous mène à une de ces pâtures dans laquelle nous pénétrons, toujours en voiture, sans que les animaux paraissent très étonnés de notre visite; on voit qu'ils sont habitués à la présence de l'homme; ce ne sont plus les hôtes farouches de la prairie sans limites, mais des bêtes domestiques; nous les poursuivons pour les former en groupes et prendre la photographie de quelques sujets remarquables, puis nous repartons pour un autre point du *ranche*.

Toute pâture est pourvue d'eau. Quand elle n'est pas située au bord d'un ruisseau, on élève l'eau d'un puits creusé de main d'homme au moyen d'un moulin à vent. Ces moulins à vent sont d'un usage très général dans l'Ouest : presque toujours on les rencontre à côté des étables et des habitations, qu'ils indiquent de loin au passant. Ils ont l'avantage d'économiser de la main-d'œuvre, et c'est là, on le sait et il est facile de le comprendre, le souci constant d'un Américain. D'ailleurs, l'organisation du *ranche* d'Ames porte bien l'empreinte de cette préoccupation; un seul individu peut distribuer la nourriture à un nombre considérable d'animaux et personne ne les garde dans les pâtures et dans les *corrals* entourés de clôtures très fortes; quand notre voiture arrive près de la barrière d'entrée, l'un de nous descend et l'ouvre; il faut apprendre à se servir soi-même aux États-Unis.

Sur la prairie, entre les enclos et les terrains cultivés, nous rencontrons des meules de foin de petite dimension, que l'on fait au moment de la récolte à l'aide d'une machine aussi simple qu'ingénieuse appelé *hay-lifter* ou éleveur de foin; autrefois M. A... mettait le foin en grosses meules, ce qui exigeait beaucoup plus de travail; d'après son calcul, la méthode qu'il emploie actuellement produit une économie de 1 dollar 25 cents par tonne (6 fr. 50 les 1.000 kilog.). Les grosses meules revenaient, en effet, à 2 dollars la tonne, les petites coûtent seulement 75 cents la tonne. De plus en plus, d'ailleurs, son expérience le pousse à préférer les petites installations séparées aux grandes exploitations centralisées; nous arrivons à une sorte de ferme placée à une assez grande distance de la station d'Ames; c'est un des deux ou trois petits établissements que M. A... crée en ce moment-ci sur le *ranche*. Quand il a commencé à le diriger, sa première pensée avait été de tout réunir en un seul point, mais il a reconnu les inconvénients de ce système et déplore les grosses dépenses qu'il a faites au début, par suite de ce plan. L'immense grange qui a attiré nos regards à notre arrivée est une de ces dépenses malheureuses : on croyait que la rigueur des hivers du Nebraska nécessiterait un bâtiment énorme pour y renfermer

les animaux à l'engrais pendant la saison la plus mauvaise; en prévision de cette nécessité, M. A... n'hésita pas à consacrer 75.000 francs à cette construction, qui ne lui a pas servi pendant les deux derniers hivers et dont il se débarrasserait volontiers, s'il trouvait preneur. Ces constructions en bois ont, en effet, l'avantage de se démonter et de se transporter assez facilement.



Hay-lifter, machine à faire les meules.

« Il me faudrait vendre cela à un Anglais, » me disait M. A..., et comme je ne me rendais pas bien compte de la raison qui lui faisait chercher ainsi un acheteur britannique, « c'est, ajouta-t-il, une expression consacrée dans ce pays-ci : quand nous voulons nous défaire d'un objet encombrant et d'un prix élevé, nous ne pouvons guère compter pour cela sur les Américains; ils sont trop pratiques et trop primitifs dans leurs manières de faire pour en avoir envie; au contraire, un jeune Anglais frais débarqué, habitué à la culture compliquée et perfectionnée de l'Europe, manquant d'expérience et se sentant de l'argent en poche, croit

facilement à l'utilité de ces choses-là. » De même, en Suisse, les touristes anglais sont généralement pourvus d'une foule d'ustensiles, lorgnettes, plaids, paniers à provisions, pharmacies de poche, caoutchoucs, etc., dont la plus grande partie les encombre plus qu'elle ne leur sert. L'Américain cherche toujours à simplifier et fait le tour du monde sans bagages, avec une chemise de flanelle et un col en celluloïd. En toutes choses, le même contraste se retrouve.

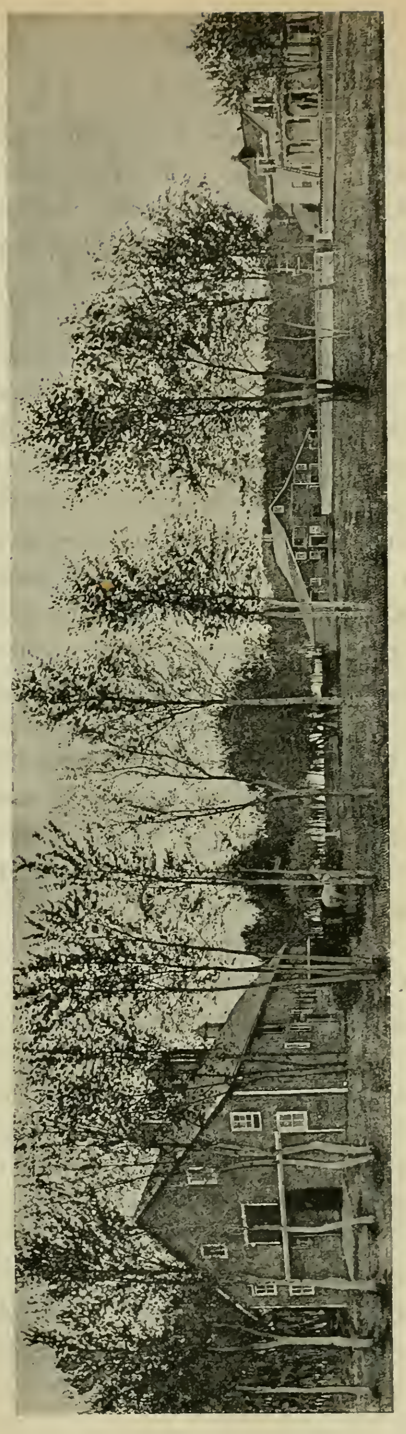
Non seulement M. A... divise en plusieurs exploitations séparées la régie directe du *ranche*, mais il a recours à différentes combinaisons pour faire cultiver ses terres; en effet, la propriété n'est pas toute en prairies fauchées et en pâtures; on fauche 2.500 acres (1.000 hectares); on en fait paître 1.200 (480 hectares) et on en cultive 1.400 (540 hectares); encore faut-il acheter au dehors une grande quantité de maïs.

Sur ces 1.400 acres, 800 sont labourées par les valets de ferme de M. A... C'est un seul et magnifique champ de maïs de 320 hectares, le reste est donné à des tenanciers. Les uns livrent à M. A... le tiers de leur récolte et gardent les deux autres tiers pour prix de leur travail; d'autres reçoivent 13 cents par chaque *bushel* qu'ils donnent. D'autres enfin afferment moyennant une rente de 15 *bushels* à l'acre ou même à prix d'argent, mais cette dernière combinaison est plus rare, M. A... cherchant surtout à s'assurer une partie de la provision énorme de maïs qui lui est nécessaire chaque année.

Ainsi naissent, dans les États les plus lointains, tous les modes de tenure connus en Europe. L'indépendance des employés du *ranche* fait que l'on recourt de plus en plus à ce système, qui affranchit le *ranchman* d'une surveillance vraiment trop lourde et d'un tracas écrasant. Même avec les tenanciers, il lui reste assez de soucis.

Nous circulions en plein air depuis huit heures du matin, et la brise vivifiante du Nebraska nous avait fait oublier le mauvais déjeûner de l'hôtel; ce fut donc avec joie que nous acceptâmes l'invitation gracieuse de M. A... quand il nous offrit de venir luncher chez lui. Déjà le téléphone avait prévenu Mme A..., car,

lorsque notre voiture vint s'arrêter devant la jolie maison de bois qu'elle habite, elle descendit de suite pour nous souhaiter la bienvenue et, quelques instants plus tard, nous entrions dans une large et élégante salle à manger où le lunch nous attendait. Je ne me souviens plus des mets qui composaient ce lunch, car j'avais grand appétit, et le plaisir de m'asseoir à la table de personnes distinguées, instruites, très au fait de la vie des *ranches*, l'emportait de beaucoup sur toute jouissance gastronomique. C'est toujours une fort agréable chose de rencontrer sur sa route des hôtes aimables et de bonne compagnie, mais quand cette rencontre a lieu en plein Nébraska, elle gagne à cette circonstance un charme de premier ordre. Mme A... a vécu pendant plusieurs années au Texas et au Wyoming ; c'est une vraie *ranch-woman* et c'est aussi une véritable *lady*, elle a passé sa jeunesse à New-York, d'où elle est originaire, a



Habitation et dépendances sur un *ranche* du Nebraska.

voyagé en Europe pendant deux ans, connaît parfaitement notre littérature française et cause avec autant de facilité, soit en anglais, soit en français, des troupeaux de son mari ou d'un roman de Daudet. En plus, elle s'intéresse avec simplicité à tous ses devoirs de maîtresse de maison ; la jeune Allemande en robe claire qui nous sert à table n'a pas, paraît-il, une très forte santé, M[me] A... me raconte qu'elle la fait promener à cheval, parce que cet exercice lui est bon; bien entendu elle dirige elle-même et dirige dans le détail toutes les différentes parties de son ménage, cuisine, basse-cour, potager, etc. L'ami qui nous a introduit chez elle, M. M..., lui apporte des asperges et différentes plantes d'ornement qui lui manquent; on pratique ainsi entre voisins des échanges de légumes, de fleurs et de fruits, comme il arrive en France dans quelques-unes de nos provinces restées simples, où les châtelains d'une même contrée se rendent volontiers de mutuels services pour l'embellissement de leurs jardins. On sent que l'on est dans un milieu très rural, que tout le monde s'intéresse aux choses de la campagne, et d'ailleurs, comment vivre sur un *ranche* du Nebraska sans cela? On s'y intéresse d'autant plus qu'on s'en occupe personnellement, et le souci de ces mille détails devient souvent une source de jouissances. Au fond, ce qui me plaît le plus dans nos hôtes, c'est qu'ils sont contents de leur sort; rien ne peut remplacer, pour l'agrément des relations, cette précieuse qualité du contentement intérieur. Rien ne peut la remplacer non plus pour la saine direction d'une vie. Certainement, si une bonne fée transportait tout d'un coup dans ce milieu actif et vivant beaucoup de ces ennuyés auxquels l'existence pèse, parce qu'ils l'ont faite oisive, ils y reprendraient goût et finiraient par comprendre qu'elle n'est tolérable qu'à condition d'être utile, intéressante qu'à condition d'être occupée. A ce point de vue, les Américains nous donnent une grande leçon : on trouve chez eux peu de ces esprits aigris et chagrins, révoltés contre la vie, que produisent les milieux exclusivement adonnés à la recherche du plaisir. Ils acceptent la lutte que la condition humaine nous impose comme une nécessité bienfaisante, et, à l'exemple des bons soldats, ils goû-

tent tout le plaisir de la victoire, d'autant plus que cette victoire n'est due qu'à eux-mêmes, qu'à leurs propres efforts. Cette leçon vaut bien un voyage en Amérique.

Après le lunch, nous visitons la maison, vaste et confortable; elle a coûté 50.000 francs, ce qui indique bien un établissement définitif. Une vérandah règne sur toute la longueur de la façade principale, on y est très bien pour fumer un cigare en s'abandonnant aux douceurs de la conversation combinées avec celle du *rocking chair*. Dans le salon largement éclairé par de grandes fenêtres, un bon piano occupe une place d'honneur; plusieurs chambres, simples mais bien installées, complètent l'habitation.

Elle est à quelques centaines de mètres du bureau où nous sommes arrivés ce matin et de la petite gare d'Ames; néanmoins, dans le vestibule d'entrée, on aperçoit un téléphone, dont la sonnerie vient de temps en temps rappeler notre hôte à ses affaires. De là, il correspond avec Omaha et nous donne des nouvelles du marché du jour; ce matin, il a vendu un wagon de génisses à 3 dollars 85 cents les 100 pounds et un wagon de bœufs à 4 dollars 40 cents les 100 pounds (1). Quand il croit y avoir avantage, M. A... expédie à Chicago; le téléphone et le télégraphe lui permettent de se tenir en communication constante avec les différents centres de vente des États-Unis et de décider de quel côté il faut diriger la marchandise; souvent aussi il reçoit des offres et conclut des marchés sans quitter le *ranche*.

Les journées sont longues au mois de mai et M. A... désire nous faire visiter son exploitation aussi complètement que possible; nous remontons donc en voiture, mais, cette fois, c'est M. A... qui nous mène dans un *buggy* très résistant, attelé d'une

(1) Pour les lecteurs que cela intéresse, je dirai que ces prix doivent être entendus du *poids vif*. En les ramenant à nos mesures françaises, et en supposant entre le *poids vif* et le *poids net* la différence de 40 0/0 généralement admise pour les animaux de première qualité, on obtient les prix suivants :

Génisses (viande nette), 0 fr. 61 c. le kilog.
Bœufs (viande nette), 0 fr. 68 c. —

Ces prix représentent à peine la moitié de ceux de la Villette, à Paris.

jument de l'Orégon et d'un cheval du Wyoming, aussi pleins d'ardeur que leur maître. Avec cet équipage nous ferons beaucoup de chemin en peu de temps et sans tenir aucun compte des petits accidents de terrain qui pourront se rencontrer sur notre route; rien d'agréable d'ailleurs comme cette course rapide dirigée par une main habile et expérimentée. M. A... se plaît à nous montrer la vitesse de l'attelage qu'il a dressé et à moitié élevé lui-même, on sent qu'il est heureux de son succès et qu'il jouit du plaisir de nous promener au milieu de son œuvre. Comme le matin, nous voyons encore des pâtures; l'une, pittoresquement placée au bord d'un étang, sous l'ombrage des *cottonwoods* et des *box helders ;* d'énormes bandes de canards sauvages s'ébattent sur l'eau, et le soleil qui éclaire les magnifiques *hereford* de M. A... donne à l'ensemble du tableau un cachet de poésie qui rappelle les belles peintures de Troyon. Un peu plus loin, nous arrivons à une porcherie, composée de vastes bâtiments en planches, très bas et très rudimentaires; les truies mères sont installées dans des boxes également en planches; on dirait des animaux exposés dans un comice agricole de petite ville; les porcs à l'engrais se vautrent auprès de leurs auges à moitié pleines, attendant pour les vider que l'appétit leur revienne : c'est l'image de l'abondance; cinq cents porcs vivent sur le ranche.

Tout en courant sur les bords de la rivière *la Platte* qui limite la propriété, nous causons avec M. A... de l'organisation du *ranche.* La grosse difficulté qu'il rencontre, c'est d'avoir des hommes fidèles et laborieux, auxquels il lui soit possible de s'attacher; ceux que l'on aimerait à garder préfèrent aux plus gros gages une installation à eux et une affaire qu'ils dirigent tout seuls. On ne reste pas en sous-ordre, quand on se sent les moyens de réussir, dans un pays où tout favorise l'indépendance. Dieu sait pourtant si les conditions qu'on leur fait sur le *ranche* sont douces! Certains d'entre eux reçoivent jusqu'à 2.500 francs par an, occupent une maison séparée, où ils vivent avec leur famille, quand ils sont mariés, et ont la permission d'élever des animaux autant qu'il leur en faut; un ouvrier ainsi établi chez

lui, avec une ou deux vaches à lait, deux chevaux et quelques cochons ne semblerait pas à plaindre en France.

Le soir venu, nous nous dirigeons de nouveau vers l'habitation pour reprendre nos chevaux et faire nos adieux à Mme A... En passant près de son bureau, M. A... s'arrête et me prie de rentrer en conduisant ses chevaux; tout le monde ici est censé savoir monter à cheval et mener un attelage, cela paraît aussi naturel que de savoir marcher; quelques instants plus tard,



« Good Luck », taureau *hereford*.

nous prenions congé de nos aimables hôtes, emportant le souvenir d'une charmante et profitable journée. Mieux que tous les raisonnements de livre, M. A... m'avait démontré par sa seule manière d'être au milieu de son *ranche*, par le plaisir qu'il avait à nous présenter ses animaux, par son affabilité et son éducation de *gentleman*, quelles immenses ressources se trouvent encore dans la vieille société américaine de l'Est, dont il est originaire, et quels services cette société rend chaque jour aux nouveaux États de l'Ouest. Elle leur fournit, en effet, une véritable classe supérieure; elle est, par rapport à eux, une pépi-

nière de *gouverneurs d'hommes* et la prompte fusion des divers éléments qui se rencontrent sur ces terres vacantes n'a pas d'autre cause. Elle s'opère sous l'influence de ces éléments de choix, qui tiennent la tête du mouvement et impriment le cachet de leur origine à l'ensemble du pays. Sans vouloir être lyrique, j'avoue qu'en rentrant le soir à Frémont, j'avais bien l'impression d'avoir vu à l'œuvre, en plein dix-neuvième siècle, un fondateur de société, semblable par plus d'un point à ceux dont l'imagination populaire a conservé et poétisé le souvenir, dans l'antiquité. Cette impression paraîtra peut-être exagérée au premier abord, mais que le lecteur veuille bien y réfléchir, qu'il calcule tous les obstacles à surmonter pour créer et conduire une entreprise pareille, dans un pays à moitié désert ; qu'il se représente l'énergie nécessaire pour en triompher, pour plier à son service une foule d'éléments rebelles, sans avoir à sa disposition aucun moyen de contrainte, et il se rendra compte de la parfaite vérité de la comparaison. Au surplus, faites ce que les mathématiciens appellent la *preuve par l'absurde;* imaginez un maladroit, un pauvre hère, ou un homme sans énergie sur le *ranche* d'Ames, et voyez ce qui arriverait : tout croulerait en quelques jours; il faut donc, pour le diriger, toutes les qualités contraires, et, comme l'entreprise est considérable, il les faut à un haut degré.

M. A... ne possède pas à lui tout seul les 2.000 hectares d'Ames ni l'énorme cheptel des deux *ranches*. Deux de ses cousins, capitalistes de Boston, se sont associés avec lui pour monter cette grosse affaire sous le nom de *Standard Cattle C°;* on trouve souvent d'ailleurs sur les *ranches* cette forme de propriété; ceux qui sont consacrés à l'élevage s'y prêtent avec une facilité particulière, nous allons en voir la raison.

II. — DIVERS TYPES DE RANCHES.

« Au Wyoming, me disait M. A..., je ne possède que 64 hectares de terrain, comme un simple colon, mais nous faisons paître

nos bestiaux sur des milliers d'hectares; le pâturage est libre tant que le sol reste inoccupé. Chacun de nous supporte les frais



Type de *ranchman*, à Fleur-de-Lys.

et partage les bénéfices de l'exploitation selon la part qu'il a dans le troupeau, et si demain nous voulions liquider, il nous suffirait de conduire nos bêtes sur les marchés du voisinage; nous ne

sommes pas liés comme ici, par une grande terre sur laquelle nous avons accompli des travaux coûteux. »

On voit par là qu'une entreprise de simple élevage peut se prendre et se laisser bien plus facilement qu'un *ranche* d'engraissement. C'est pour cela qu'elle s'accommode mieux de la forme collective. En s'associant, on ne s'attache pas indissolublement les uns aux autres. C'est pourquoi nous trouverons dans les *ranches* de chevaux, par exemple, des sociétés plus nombreuses que celle de la *Standard Cattle C°*.

Au *Fleur-de-Lys ranche*, par exemple, dans le Dacotah, cinq ou six jeunes Français sont associés avec M. le baron de Grancey pour l'élevage des chevaux, et infusent patriotiquement du sang percheron aux juments américaines, trop légères pour le service de trait. Ailleurs, ce sont des commanditaires, Américains de l'Est ou même Européens, qui confient à un *ranchman* le soin de faire fructifier leurs capitaux en exploitant un troupeau de chevaux ou de bêtes à cornes.

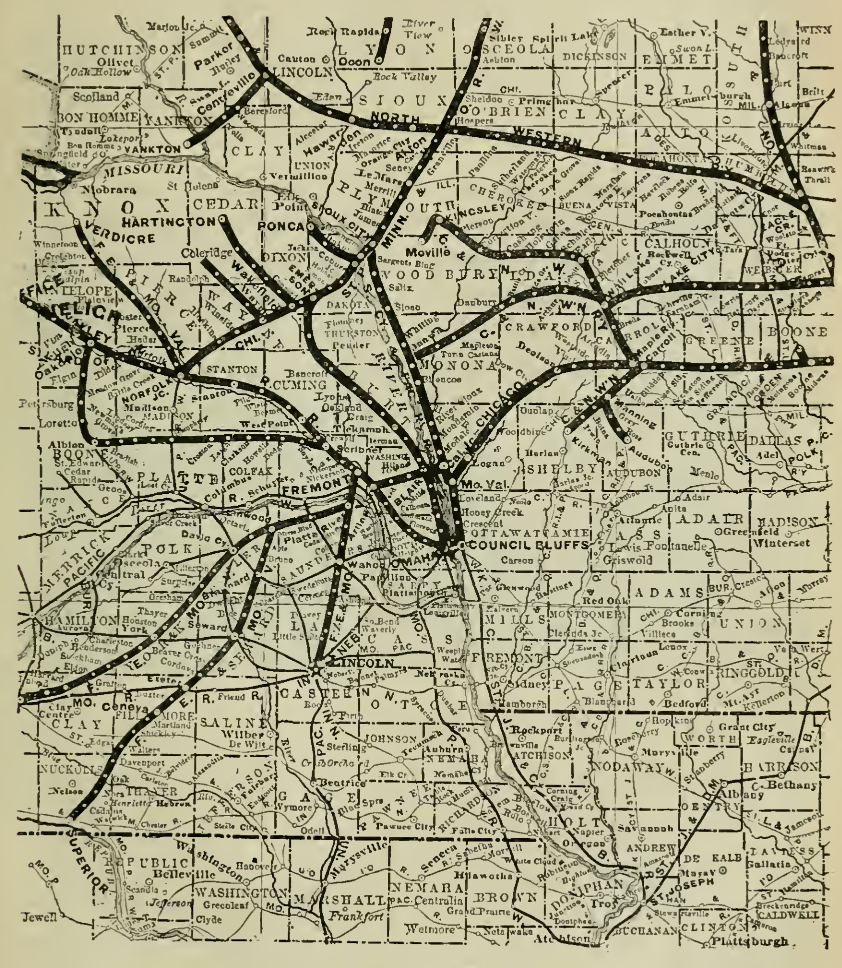
Ces établissements diffèrent encore par d'autres points de celui que nous venons de visiter.

Ils sont moins compliqués à diriger, par suite de l'absence de culture; le pâturage est, en effet, le mode d'exploitation le plus simple qui existe et les animaux d'un *ranche* d'élevage errant toute l'année sur la prairie, se nourrissant exclusivement de l'herbe naturelle que broutaient jadis les bisons.

Aussi la vie sur ces *ranches* est-elle rude plutôt que laborieuse : des courses interminables à cheval, par la chaleur brûlante de l'été ou par le froid cuisant de l'hiver, en forment le trait principal; on n'y travaille pas à proprement parler. Il s'agit surtout de surveiller les animaux, d'éviter le mélange avec les troupeaux voisins, de dresser les jeunes chevaux. Une bonne santé, beaucoup d'énergie et de vigueur corporelle, le goût de la vie en plein air, telles sont les qualités nécessaires aux *cow boys* chargés de ces soins.

Le *cow boy* est un type tout différent de celui du valet de ferme, que nous avons vu chez M. A... dans le Nebraska. Il n'a rien de l'agriculteur, et se croirait déshonoré s'il bêchait ou labourait

une acre de terre ; il aime le jeu, la boisson, les plaisirs bruyants, c'est une sorte de soudard, un reître du seizième siècle, admi-



Omaha et ses environs.
(D'après l'indicateur du *Fremont Elkhorn and Missouri valley railroad.*)
Rand Mac Nally, éditeur.

rable en face d'un danger pressant à conjurer ou d'un effort violent à accomplir, mais insouciant, intempérant et imprévoyant.

Même caractère dans le personnel dirigeant : il y a, aux États-Unis, d'anciens sous-officiers de nos régiments de cavalerie, fils

de famille que leurs parents ont embarqués à destination du Far West et qui déploient dans l'isolement d'un *ranche* certaines qualités réelles dont notre société européenne n'a plus l'emploi. Beaucoup d'entre eux, sans doute, reviennent sans un sou vaillant au bout de quelques années. D'autres acquièrent de l'expérience, prennent le sentiment de leur valeur et deviennent des hommes.

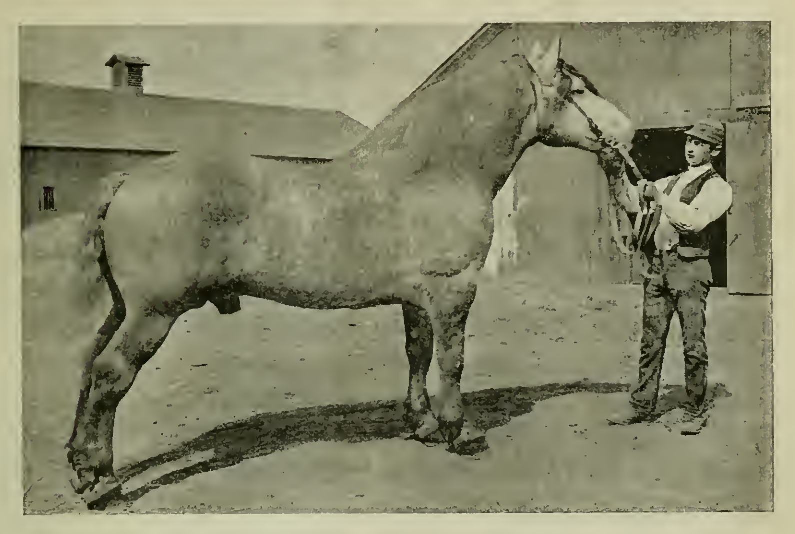
Si le *ranche* d'élevage offre moins de complication que le *ranche* d'engraissement, il reste soumis, en revanche, à de plus grands risques.

En premier lieu, on y a besoin d'étalons de grand prix; pour que l'élevage soit profitable, il faut, en effet, produire des animaux de choix; par conséquent, une mise de fonds considérable est nécessaire dès le début pour s'assurer de bons reproducteurs. Généralement on les fait venir d'Europe. Depuis quelques années, nos éleveurs percherons trouvent ainsi sur le marché américain un débouché avantageux et font une concurrence victorieuse aux *shire* et aux *clydesdale* importés d'Angleterre; le croisement percheron réussit généralement fort bien et donne aux Américains d'excellents chevaux de trait en renforçant leurs races trop légères; le cheval arabe et le cheval normand (*french coach*) sont également employés pour donner des animaux plus élégants de formes et moins lourds.

A quelque race qu'ils appartiennent, les étalons importés atteignent en Amérique des prix fort élevés. Les percherons varient généralement entre 5.000 et 10.000 francs. Les *shire* et le *clydesdale* arrivent presque toujours au second de ces chiffres; il faut dire, pour les expliquer, qu'on n'importe jamais que des animaux modèles et qu'un cheval payé 4.000 francs dans le Perche doit être revendu 8.000 aux États-Unis, pour que l'affaire soit avantageuse. C'est seulement en doublant ainsi le prix d'achat qu'on peut rattraper les frais de transport, d'intermédiaires, de nourriture, et se couvrir des risques considérables de la traversée. Un cheval souffre toujours sur un navire; souvent il arrive au port en très mauvais état et amaigri; les boulets engorgés, les jambes raides; l'importateur est alors obligé de le garder assez longtemps pour le remettre; enfin, il faut trouver un acheteur

solvable, attendre deux ou trois ans avant qu'il paye complètement et, parfois, saisir la terre qu'il a donnée en gage.

Les mêmes inconvénients se produisent pour les taureaux, que l'on fait venir principalement d'Angleterre ; ce sont en général des *hereford* ou des *shorthon* (1) que l'on trouve sur les *ranches*, et ils se vendent aux éleveurs souvent plus cher que les chevaux. J'ai vu plusieurs fois des taureaux atteindre le prix



« Vaillant », étalon percheron de la *Percheron and Arabian importing Horse C°* (Nebraska).

de 13.000 francs, et il n'est pas rare d'en rencontrer quatre de cette valeur sur une exploitation. Tout accident sur des animaux de ce genre amène une perte d'argent sensible ; j'avais raison, on le voit, de dire que le propriétaire d'un *ranche* d'élevage a de gros risques à courir.

Ce ne sont pas les seuls ; dans les climats rigoureux du Nord-Ouest, dans le Montana, par exemple, les hivers sont longs et les animaux ne trouvent que bien peu de nourriture. Au printemps, ils offrent un triste spectacle de maigreur et quelques-uns succombent quand la température se montre particulièrement

(1) La race *shorthon* (c'est-à-dire, à courtes cornes) est la même que nous connaissons en Europe sous le nom de race *durham*.

inclémente; les chevaux, il est vrai, supportent beaucoup mieux que les bêtes à cornes les inconvénients du froid extrême. Ils grattent du pied l'enveloppe blanche du sol pour trouver, en dessous d'une couche épaisse de neige glacée, le foin desséché qu'elle a recouvert, et se soutiennent ainsi jusqu'au retour de la belle saison; mais les bestiaux résistent difficilement. J'ai connu



Manéges d'étalons percherons, à Frémont.

un *ranchman* du Wyoming qui, dans un seul hiver, avait perdu vingt mille têtes de bétail, plus de la moitié de son troupeau. De pareils désastres ne frappent pas les *ranches* de chevaux.

En revanche, les chevaux sont souvent volés par des individus peu scrupuleux, qui gagnent leur vie à ce métier lucratif. Dans ces territoires presque déserts, d'où les gendarmes sont absents, où le *ranchman* ne connaît ses animaux qu'à la marque au fer rouge qu'il leur imprime, où ceux-ci errent souvent à de grandes distances de toute habitation, on peut facilement s'emparer d'une

bande de chevaux et les pousser devant soi à une allure vive jusqu'au marché éloigné, sur lequel on se donne comme leur légitime propriétaire. En fait, cela se pratique souvent et le voleur de chevaux est la terreur de l'honnête *ranchman*. C'est contre lui qu'a été inventée, au début, la fameuse loi de Lynch, qui permet aux braves gens de supprimer les autres pour ne pas être supprimés par eux.



Maison d'habitation sur un petit *ranche* (Kansas).

Les tours sans nombre des voleurs de chevaux font souvent, dans les grands *ranches* de l'extrême Ouest, le sujet des conversations. Quand les *cow boys,* réunis un soir d'hiver autour du poêle de leur petite maison de bois, fument leur pipe en séchant leurs habits, chacun raconte les aventures extraordinaires dont il a été témoin et les histoires de chevaux volés et de voleurs lynchés reviennent fréquemment; une des meilleures ruses de voleurs est la suivante, citée par l'auteur anonyme de *A Lady's ranche life in Montana.* Un *ranchman* possédait un lot remarquable de ju-

ments qui paissaient librement sur les coteaux voisins ; un jour, il reçoit la visite d'un individu, qui l'avertit confidentiellement, par l'effet de l'amitié particulière qu'il ressent pour lui, du danger que courent ses juments. « Si j'étais à votre place, lui dit-il, je ne les laisserais pas en liberté la nuit. Enfermez-les dans un *corral* (sorte de parc clos de barrières), elles y seront plus en sûreté. » Plein de reconnaissance pour ce bon conseil et heureux de trouver cette marque de probité chez son ami, le naïf *ranchman* s'empressa de courir après ses juments et de les réunir dans un corral; le lendemain matin, elles avaient disparu ; l'ami de la veille avait facilement déjoué la surveillance du gardien et s'était assuré une prise de premier ordre en confiant au propriétaire lui-même le soin de choisir ce qu'il y avait de meilleur dans le troupeau.

A côté des grandes exploitations dont nous venons de parler, il en est de plus modestes et en grand nombre. Partout où le pays se peuple, la propriété tend à hausser de valeur ; elle se divise et, là où le maïs pousse bien, tout colon disposant de quelques capitaux les emploie à acheter du bétail pour transformer son maïs en viande. Comme, d'autre part, le fourrage est abondant dans tout l'Ouest, il est facile à ce *colon* d'élever lui-même une partie des animaux qu'il veut engraisser et il constitue ainsi un petit *ranche* d'engraissement et d'élevage. Ce type est très fréquent au Kansas en particulier ; nous allons décrire un de ceux que nous y avons observés. Un Français, M. C..., possède en toute propriété 274 acres de terres, près de la petite ville de Florence, dans le comté de Marion. Il les fait cultiver presque en entier par des tenanciers, suivant certaines conditions assez semblables à celles que j'ai déjà décrites à propos du grand *ranche* d'engraissement de M. A... Le blé que lui donnent ces tenanciers est vendu, et il garde le maïs, pour le faire consommer pendant l'hiver par des animaux à l'engrais, sur la petite réserve qu'il s'est constituée. L'été, ces animaux ne vivent pas sur la propriété ; on les envoie sur des pâturages éloignés de cinq à six milles environ, où des *cow boys* s'engagent à les garder du 1er mai au 15 octobre moyennant 1 dollar 1/4 (environ

6 fr. 50, par tête). Ces pâturages ne sont pas autre chose que la prairie naturelle du Kansas, celle sur laquelle les Indiens chassaient le bison naguère; la somme que M. C... paye pour la



Boîte à maïs pour l'engraissement (*self feeder*).

nourriture de ses bestiaux pendant la belle saison représente donc simplement leurs frais de garde.

Dès que les premiers froids se font sentir, on ramène le trou-



Embarquement de bœufs dans une petite gare.

peau pour le soumettre au régime d'hiver. Quand M. C... s'est installé, il avait fait construire une écurie spacieuse destinée aux bêtes à l'engrais; l'expérience lui a démontré, comme à M. A..., que mieux valait les laisser dehors, et c'est dans un *corral* qu'il nous montre les vingt-cinq bœufs qu'il engraisse

cet hiver. Dès que nous les apercevons, leur aspect nous paraît étrange; on leur a coupé les cornes au ras de la tête, pour éviter les disputes dangereuses et faciliter le manger en commun; cette absence de cornes est extrêmement disgracieuse, mais elle a des avantages pratiques, et les *ranchmen* du Kansas, peu préoccupés d'esthétique, ne sont pas arrêtés par cette considération. Le *corral* est peu étendu, cinq acres environ (deux hectares); des arbres d'essence différente, noyers, *box helders*, etc., y sont parsemés, et un *creek* (1) le limite de ses méandres capricieux; au centre, s'élève une sorte de grande boîte en bois, ouverte sur le dessus : elle est remplie de maïs en épis, et, tout autour de la boîte, règne, à la hauteur convenable, une crèche, mise en communication avec elle par une série d'ouvertures. Le poids du maïs suffit à le faire descendre dans la crèche à mesure que les bœufs la vident, de sorte que, sans aucune main-d'œuvre, ceux-ci ont toujours à leur disposition une abondante provende. Quand la provision se trouve épuisée, on jette le maïs à la pelle dans l'intérieur de la boîte. Rien de plus primitif, on le voit.

Les bœufs n'égrènent pas avec grand soin les épis de maïs qu'on leur livre ainsi; ils les saisissent entre leurs puissantes mâchoires, les broient nonchalamment et jonchent le sol des débris de leur repas, mais le cas est prévu, et soixante-dix porcs, qui vivent dans le *corral* pêle-mêle avec les bœufs, se régalent de ces restes. Ce sont les miettes de la table du riche. Souvent enfin le *ranchman*, soucieux d'utiliser son maïs sans perte, envoie dans le *corral* des dindons qui passent une dernière inspection. Malgré cela, le maïs se mélange à la boue épaisse dans laquelle nous pataugeons, tellement il s'en gaspille. Çà et là, nous heurtons un baquet contenant du sel pour exciter l'appétit des bœufs, de la chaux, pour leur *adoucir l'estomac*, me dit-on, du soufre pour éviter les maladies des porcs; les animaux sont donc soignés, mais de la manière la plus simple, la plus élémentaire. Pour achever l'engraissement des

(1) On donne, dans l'Ouest, le nom de *creek* à tous les petits cours d'eau.

bœufs, on leur distribue cependant, comme chez M. A..., un mélange de son et de maïs concassé, mais on obtient une viande moins bonne, parce qu'on agit sur du bétail commun (*trade stock*), tandis que M. A... n'admet sur son *ranche* que des *hereford* et des *shorthon*, dont il s'applique à choisir les meilleurs échantillons. D'ailleurs les prix de vente accusent bien la différence. Je me trouvais précisément chez M. C... quand un marchand de Kansas City vint lui acheter ses vingt-cinq bœufs; il les prit pour 1.500 dollars, soit environ 4 dollars les cent pounds. M. A.., nous l'avons vu, obtenait à Omaha 4 dollars 40 cents, soit environ 0 fr 04 en plus par livre sur le poids vif. Encore, les voisins de M. C... considéraient-ils qu'il avait fait une vente avantageuse.

Rien de curieux comme la façon dont on amène les bœufs à la gare d'embarquement. M. C... et son domestique, tous les deux à cheval, et armés de fouets à longue lanière de cuir, poussent devant eux, au grand trot, leurs vingt-cinq animaux, tout surpris de cette course inaccoutumée. Tous ceux qui s'écartent du chemin y sont ramenés à grands coups de fouet et ils arrivent ainsi au *yard*, sorte de parc ménagé sur le bord de la voie, à l'intention des bestiaux à embarquer.

A côté du *corral* d'engraissement, M. C... a une *winter pasture* (pâturage d'hiver) où vivent cent huit animaux, dont quatre-vingts destinés à être engraissés l'année prochaine. Le reste se compose de vaches et de jeunes veaux; l'un d'eux, né il y a trois jours, reçoit tranquillement sur le dos la pluie qui tombe en abondance; s'il supporte cette épreuve, ce sera tant mieux; s'il crève, on s'en consolera, mais on ne s'attardera pas à l'entourer de précautions, à l'enfermer avec sa mère dans une écurie; cela lui donnerait des habitudes de sybaritisme, auxquelles le personnel de l'exploitation ne pourrait suffire. M. C..., en effet, n'a qu'un homme pour l'aider à soigner tout ce bétail et prendre soin des chevaux de service.

Ce petit *ranche* est un excellent type d'exploitation fruste; on n'y élève pas ordinairement les animaux qu'on engraisse;

« il me faudrait pour cela, dit M. C..., un troupeau de cinq cents bêtes, et ce serait un grand tracas »; on évite le plus possible tout soin superflu et l'affaire marche avec peu de capitaux; c'est l'installation d'un colon disposant de moyens limités et préférant diminuer les bénéfices éventuels que de risquer de fortes sommes. Le caractère français, sage, rangé, économe, mais peu entreprenant, se reconnaît bien à ces traits.

A quelques milles de distance, un autre *ranche* de dimensions modestes, dirigé par deux jeunes frères anglais, présente un contraste assez frappant avec celui-ci. Là, on se pique d'avoir des bêtes de choix; le *hereford*, à tête blanche, y est préféré au *shorthon*, comme étant plus rustique, plus précoce et plus lourd; j'y vois aussi des animaux tout noirs, que l'on me dit être des *galloways;* les porcs qui courent au milieu des bœufs à l'engrais appartiennent à la race *Polan China*, croisement très apprécié, qui donne des animaux à soies rouges de l'effet le plus pittoresque. Je remarque une vache mère estimée 2.500 francs, un taureau de la valeur de 12.000 francs, qui a remporté le premier prix dans un concours récent entre cinq États, l'Iowa, le Nebraska, l'Illinois, le Missouri et le Kansas. Il y a sur ce domaine pour 150.000 francs d'animaux reproducteurs.

Dans la même région, je visite un *ranche* de moutons, propriété d'un colon prussien, M. W..., qui a fait construire de grands bâtiments de pierre soigneusement aménagés; on sent chez lui le désir de se fixer d'une manière définitive. Jamais un Américain n'aurait employé comme lui plus de 100.000 francs à installer ses animaux ; il est vrai que les Américains réussissent rarement l'élevage du mouton; ils trouvent que cela demande trop de soins minutieux. En effet, il en faut beaucoup d'après ce que je vois aujourd'hui. Sur la prairie, nous rencontrons douze cents bêtes gardées par trois individus et j'exprime à M. W... mon étonnement de voir ces trois hommes employés ensemble à une opération aussi simple. En Australie, deux ou trois bergers suffisent sur un *run* de vingt mille moutons. M. W... m'explique

que sa propriété n'est pas entourée de barrières comme les *runs* australiens, ce qui complique la garde, « et puis, me dit-il, tous les colons du Kansas qui ont voulu faire des moutons, sans s'astreindre à une surveillance de tous les instants, ont perdu leur temps et leur argent ; c'est la meilleure raison que je puisse vous donner ; ici, je prends mille précautions et c'est comme cela seulement que j'arrive à me maintenir : tous les soirs on rentre une partie du troupeau dans la grande étable que vous voyez



« Vincent », taureau *hereford*.
Ranche des frères M..., dans le Kansas.) A remporté le premier prix dans un concours général entre l'Iowa, le Nebraska, l'Illinois, le Missouri et le Kansas; estimé 12.000 fr.

près de l'habitation, le reste couche sur la prairie, dans une série de parcs que l'on déplace de temps en temps. En même temps que le parc, on déplace la maison de bois roulante où se retire, la nuit venue, le berger préposé à sa garde. Nous passons près de l'une de ces maisons qui ressemble assez exactement aux voitures de bohémiens que l'on rencontre sur nos routes de France. Le berger ne se borne pas d'ailleurs à contempler ses moutons; il leur distribue chaque jour un peu de son, de maïs, ou de *turnips,* surveille l'agnelage et attache à l'oreille de chaque nouveau-né un numéro correspondant au numéro de sa mère, au moyen d'une petite lanière de cuir qui supporte une plaque de zinc. De cette manière, dès qu'il voit un agneau égaré, il se met en quête de la brebis à laquelle il appartient et le lui ramène; malgré cela, M. W... me dit que, l'an dernier, il a perdu 10 % de ses jeunes agneaux.

La récolte moyenne de laine est de huit pounds par tête

(3 kilog. 600 gr.). On a tondu, au printemps de 1889, quatre mille moutons ou brebis et les 32.000 pounds qu'ils ont fournis sont encore dans les bâtiments du *ranche* (avril 1890); M. W... n'a trouvé que 8 ou 10 cents le pound (environ 0 fr. 80 à 1 fr. le kilog.) et espère que la laine mérinos qu'il récolte reviendra bientôt à son prix normal de 20 cents le pound. Il compte surtout pour cela sur des tarifs protecteurs; mais les fabricants de



Ranche de moutons.

l'Est, qui désirent faire taxer très haut leurs produits manufacturés, tiennent beaucoup moins à voir hausser le prix de la matière première qu'ils emploient et, comme les influences protectionnistes sont précisément des influences manufacturières, les éleveurs de moutons ne trouvent d'écho à leurs réclamations ni auprès des partisans de la protection ni, bien entendu, auprès des partisans du libre-échange. Cette situation bizarre tient, au fond, à ce que les éleveurs de moutons sont les seuls agriculteurs des États-Unis qui souffrent de la concurrence étrangère. Tous les autres, qu'ils soient cultivateurs ou éleveurs de bes-

tiaux, font plus de blé, de maïs, de viande, que le pays ne peut en consommer; au contraire, les fabriques de la Nouvelle-Angleterre ne trouvent pas aux États-Unis toute la laine, ou du moins toutes les qualités de laines dont elles ont besoin.

En revanche, M. W... vend ses moutons gras de 3 dollars 75 à 5 dollars les 100 pounds au poids vif, plus cher par conséquent que les qualités correspondantes de viande de bœuf. Au moment où je visite son *ranche,* il en a huit cents tout prêts pour le marché de Kansas City.

Cette course à travers les *ranches* nous a déjà mis en présence d'éléments très divers, qui jouent chacun dans la formation de la société américaine un rôle particulier. Avec les grands *ranches* d'engraissement, nous avons vu le type éminent du colon américain; les *ranches* d'élevage nous ont montré la première utilisation du sol par les pionniers les plus aventureux; les petits *ranches* nous ont déjà fait entrevoir la constitution d'une classe moyenne de propriétaires; il est à noter que nulle part nous n'avons trouvé encore l'émigrant pauvre arrivant aux États-Unis sans autre richesse que la force de ses bras; nous le rencontrerons dans la suite de cet ouvrage, mais ce n'est pas sur les *ranches* qu'il faut le chercher.

Paul de Rousiers.



Ranchman à cheval.

LES BIENS MOBILIERS,

LE SALAIRE ET L'ÉPARGNE.

(*Cours de Méthode de la Science sociale.*)

I. — LES BIENS MOBILIERS.

Lorsque nous avons étudié la Propriété, c'est-à-dire cette disposition exclusive du Lieu que réclame et qu'impose le Travail, nous avons été tout naturellement amenés à déterminer les grandes Espèces de la Propriété suivant le degré d'exclusion, suivant l'intensité de la libre disposition; c'est ainsi que nous avons déterminé et classé : la Communauté, la Propriété Familiale et la Propriété Patronale.

Mais, tout en procédant de cette manière, nous avons eu garde de négliger l'influence considérable qu'en chaque endroit la nature même de l'objet approprié, son immobilité, ou sa mobilité, avait sur son mode de possession. A la suite des légistes, nous avons constaté la très grande différence qui existe et qui apparaît à première vue entre la Propriété immobilière et la Propriété mobilière.

Cependant, à la différence des jurisconsultes et des économistes, nous n'avons pas voulu séparer, d'une façon radicale, l'étude de ces deux espèces de Propriétés. En fait, la Propriété du sol n'existe pas, la Propriété immobilière ne se rencontre pas séparée de la Propriété mobilière. Aussi en abordant le phénomène de la Propriété, nous avons commencé par observer la Propriété du sol avec tout ce qu'il porte de productions naturelles ou arti-

(1) Voir la série de nos précédentes études sur la Méthode, le Lieu, le Travail et la Propriété, *la Science sociale,* t. XII, p. 210.

ficielles (immeubles ou meubles), c'est-à-dire la Propriété du Lieu complet.

Que serait-ce, en effet, que la Propriété du sol, à quoi servirait son appropriation, s'il n'était pas permis à l'homme de disposer, en même temps que de son atelier et de son foyer, des animaux domestiques et des instruments de travail nécessaires à l'exploitation de celui-là, du mobilier indispensable pour la jouissance de celui-ci? La Propriété immobilière, telle que l'humanité l'a toujours pratiquée, ne fonctionne, et par conséquent ne peut se concevoir, qu'avec l'existence de la Propriété mobilière. Il ne faut donc pas les séparer; cela ne serait ni vrai ni scientifique.

Cette union de la Propriété mobilière et de la Propriété immobilière est tellement dans la nature des choses, qu'elle se présente dans la loi d'appropriation des objets mobiliers : on y trouve en effet deux éléments d'influence très caractérisés. Le premier est fourni par la substance particulière de l'objet mobilier; substance qui fait qu'un cheval ne sera pas possédé comme une barque de pêche, une tente comme un vêtement. Le second élément est précisément fourni par le mode particulier d'appropriation du Bien immobilier auquel sert l'objet mobilier en question; il est évident qu'un animal de labour ne sera pas possédé de la même façon s'il sert à cultiver les terres d'une Communauté de paysans sud-slaves, par exemple, ou celles d'un petit paysan du Berri. Il est donc vrai de dire, ainsi que nous l'avons fait dans nos considérations générales sur la Propriété, que : *la loi d'appropriation d'un objet mobilier est la résultante de la loi d'appropriation de l'objet immobilier auquel il sert et des conditions que sa substance impose au fait d'appropriation dont il est l'objet.*

Jusqu'à présent nous avons étudié la Propriété immobilière sans faire abstraction de la Propriété mobilière qui la complète; nous avons tenu à bien indiquer le lien qui les unit, afin que les observateurs qui veulent se rendre compte de la méthode, soient bien convaincus que ce qu'il faut étudier, dans les monographies qu'ils entreprennent, c'est la Propriété du Lieu complet, la Propriété du sol et de tous les objets qui s'y ajoutent,

directement ou indirectement, pour en permettre la jouissance.

Mais comme l'esprit humain n'est ni assez vaste ni assez puissant pour retenir longtemps et pousser jusqu'au détail de telles vues d'ensemble, il nous faut revenir aujourd'hui sur ces Biens mobiliers, étudier les conditions que leur substance propre impose au fait de leur appropriation, laissant après cela à chacun le soin de déterminer, jusqu'au trait le plus infime, l'influence qu'a sur leur mode de possession le mode de possession particulier du Bien immobilier auquel ils se trouvent servir.

Point n'est besoin de grande démonstration pour justifier le classement des Biens mobiliers après la Propriété. Nous avons d'abord étudié la Propriété totale, la Propriété du sol et de tout ce qui le complète, et si nous séparons maintenant ce complément, ces Biens mobiliers qui permettent l'exploitation et la jouissance de ce sol, nous ne pouvons le faire que parce que nous avons la connaissance des lois d'appropriation des Biens immobiliers dont ils dépendent. Il est d'ailleurs tout naturel de classer le complément d'une chose après cette chose.

Quels sont les Biens mobiliers?

La Propriété du sol ne pouvant se concevoir, ne pouvant exister sans relation avec la Propriété des objets qui le complètent, qui en permettent l'exploitation et l'usage, il est évident que c'est en déterminant les objets qu'il est nécessaire de posséder, à un titre quelconque, pour mettre en valeur la Propriété d'un Atelier de travail ou pour jouir d'un Foyer, que nous déterminerons d'une façon exacte les Biens mobiliers. L'Atelier donne ainsi les Animaux domestiques et les Instruments de travail; le Foyer, le Mobilier meublant et le Mobilier personnel.

N'existe-t-il que ces Biens mobiliers? Les Jurisconsultes reconnaissent au Salaire, à l'Argent, aux Objets de consommation, aux Matières premières, le caractère de Biens mobiliers. Il n'en va pas de même en Science sociale, ou plutôt nous sortons ces différents objets des Biens mobiliers pour les placer dans des classes distinctes à cause des caractères tout à fait différents qu'ils présentent par rapport aux quatre Espèces précédentes de Biens mobiliers.

Les quatre Espèces de Biens mobiliers : les Animaux domestiques, les Instruments de travail, le Mobilier meublant et le Mobilier personnel, ont ce caractère commun de subsister à travers l'usage qu'on en fait, de ne pas se consommer par le premier usage : c'est un point de rapprochement avec les Biens immobiliers, durables par excellence.

Le Salaire tranche tout à fait là-dessus. Ce n'est même pas un objet matériel, c'est un genre de Propriété à part. Il ne peut donc suivre les mêmes lois que les Biens mobiliers dont nous venons de parler ; il faut l'étudier à part, le classer à part.

L'Argent, les Objets de consommation, les Matières premières forment, eux aussi, une classe à part ; ce sont des objets mobiliers qui se transforment par le premier usage que l'on en fait ; jusqu'au moment de leur consommation, ils ne constituent qu'une réserve, et à ce titre ils se classent au tableau de l'Épargne.

Ainsi les Biens mobiliers peuvent se définir : des objets mobiles, d'un usage durable, servant à l'exploitation ou à la jouissance des Biens immobiliers. Leur tableau s'établit de la manière suivante :

LES BIENS MOBILIERS.

I. — Les Animaux domestiques.
II. — Les Instruments de travail.
III. — Le Mobilier meublant.
IV. — Le Mobilier personnel.

Ces différentes espèces de Biens mobiliers sont classées entre elles dans l'ordre où elles s'éloignent le plus par leur caractère de celui de la Propriété immobilière, dont elles sont le complément. Nous connaissons le caractère de la Propriété immobilière, nous l'avons vu s'accentuant à travers toutes ses espèces ; nous savons que pour posséder utilement une portion du sol il faut avoir une aptitude marquée à la prévoyance, à telles enseignes que plus la disposition du Lieu devient exclusive, plus la Propriété s'affirme, plus aussi la prévoyance devient nécessaire. Aussi classerons-nous en tête des Biens mobiliers les Animaux domestiques, puisque pour être possédés utilement ils exigent plus d'aptitudes,

plus de capacités que les Instruments de travail, qui à leur tour en réclament une somme plus considérable que le Mobilier meublant et le Mobilier personnel.

Le classement des espèces de la Propriété par types croissants et des espèces des Biens mobiliers par types décroissants, montre bien le procédé général de la classification. Elle veut que les types simples aillent toujours avant les types complexes, mais elle les distingue des types, diminués, des types défectueux qui marchent toujours après les types complexes. On suit d'abord l'évolution naturelle du type, puis on étudie les types anormaux en commençant par le moins anormal.

Les *Animaux domestiques* se classent en tête de Biens mobiliers pour plusieurs raisons : 1° Ils composent l'espèce des Biens mobiliers qui exige le plus de prévoyance. En effet, la possession d'un animal impose des soins assidus ou tout au moins une surveillance telle qu'elle garantisse ses conditions vitales, sujettes à beaucoup d'accidents souvent difficiles ou délicats à prévoir. En fait, l'animal dépérit dès qu'on le néglige. 2° L'animal ne réclame pas seulement une grande prévoyance à cause des soins continus qu'il suppose, mais encore et surtout en raison de la nécessité qu'il y a pour son maître de se procurer la propriété d'un autre bien sans cesse à renouveler : sa nourriture. 3° Il y a plus : le seul fait de posséder un animal pousse l'homme à se procurer la nourriture nécessaire à ce serviteur, non plus seulement par des provisions renouvelées, mais par la possession à un titre quelconque du sol qui la produit. Et cette possession à un titre précaire ou incomplet, au titre de locataire par exemple, amène peu à peu, elle aussi, à acquérir la possession assurée et complète du sol. En fin de compte, la propriété des animaux domestiques conduit à la propriété du sol (1).

Ce fait s'observe même avec le système des Biens communs; car on a besoin, du moins dans l'Europe occidentale, de prairies possédées à titre particulier pour assurer la nourriture des animaux pendant l'hiver.

(1) V. la monographie du « Paysan des Gènevez », *la Science sociale,* III, p. 594.

Le mode de possession des animaux domestiques est le meilleur criterium pour juger de l'aptitude à la propriété foncière. On sait immédiatement si une famille paysanne, pour peu qu'elle ait eu le temps de faire quelques économies, est capable ou non de la propriété terrienne, en s'informant si elle a l'habitude de faire hiverner son bétail dans ses étables ou si elle le vend d'une façon régulière aux foires d'automne. Dans le premier cas, cette famille est apte à la propriété du domaine; dans le second, elle en est incapable. Il faut donc conclure que la propriété d'animaux domestiques est un des premiers symptômes du développement de la prévoyance et de l'aptitude à la propriété foncière, parce que l'animal domestique pousse à la possession d'une étendue de terrain désirable pour sa nourriture.

Les *Instruments de travail* doivent se classer au second rang après les animaux domestiques, car ils exigent moins de prévoyance et moins de capacités pour être utilement possédés, ils peuvent demeurer inactifs sans se déprécier.

On pourrait objecter que la propriété d'une machine à battre le blé exige plus de capacité et plus de prévoyance que la propriété de quelques lapins. Cela est vrai. Mais il faut observer que, dans tout classement, on se fonde sur les caractères d'un type choisi dans l'espèce comme sa représentation la plus propre à faire saisir et comprendre facilement tous les types de l'espèce; et c'est d'après ce type que l'espèce est classée. Cela n'empêche pas que certains types rares, supérieurs et surélevés, d'une espèce inférieure, ne se trouvent très supérieurs aux derniers types de l'espèce précédente; c'est là un fait qui se rencontre dans toutes les classifications.

Il est évident que dans le cas présent l'homme qui possède et exploite une batteuse mécanique ambulante est, à beaucoup d'égards, et surtout au point de vue de la propriété, bien supérieur en aptitudes et en capacités au possesseur d'un âne ou de quelques lapins. Mais la batteuse mécanique ambulante n'est pas le type des instruments de travail, *Biens mobiliers*, elle n'est pour cela ni assez simple ni assez générale. Le type est évidemment fourni par l'instrument de travail *à main :* la bêche,

la pioche, le marteau, la hache, le rabot, la lime, la faux, le tonneau du porteur d'eau, la voiture à bras du commissionnaire., etc., sont d'excellents spécimens.

Quelquefois ces instruments de travail sont à *moteurs animés*, comme la charrue, la herse, la charrette, etc., mais c'est là un type moins normal, presque un type exceptionnel, comme l'instrument de travail à vapeur; car si l'ouvrier ne possède pas le moteur animé, son instrument est incomplet; et s'il le possède, la propriété de son instrument de travail se complique de la propriété d'animaux domestiques.

Ce qui caractérise ces instruments de travail Biens mobiliers, c'est qu'ils ne demandent aucune installation sur le sol d'une façon fixe et définitive. Le jardinier, le maçon, le charpentier, propriétaires de leurs instruments de travail, peuvent passer, et passent leur vie à aller travailler tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre; ils ne trouvent pas dans la Propriété de leurs Instruments de travail cet énergique stimulant à la Propriété immobilière qui est la caractéristique de la Propriété des Animaux domestiques. D'ailleurs, ces instruments de travail sont pour la plupart d'un prix modique, d'un emploi facile et rapidement productif. Ce sont, en résumé, des Biens mobiliers que la masse des imprévoyants sait aisément acquérir et conserver; grâce à eux, le cas échéant, les familles ouvrières, formées par d'autres causes à la prévoyance, peuvent arriver à la Propriété foncière, mais ils n'y conduisent pas normalement; ils sont donc justement classés après les Animaux domestiques.

En dehors de ces Instruments de travail Biens mobiliers, il y a les Instruments de travail Biens immobiliers; je n'ai pas à en parler ici : ils se classent et s'étudient à la Propriété du sol, à la Propriété du Lieu complet, dont ils sont partie intégrante. Je ferai simplement remarquer que par le seul fait qu'ils demandent une installation fixe sur le sol, qu'ils ont besoin d'y être incorporés. ils tendent à devenir d'une propriété presque inaccessible au commun. A toutes les difficultés que présente la Propriété foncière dont ils font partie, ils ajoutent d'autres difficultés inhérentes au coût élevé de leur prix d'acquisition, aux capitaux dont ils ont

besoin pour être approvisionnés de matières premières et de main-d'œuvre, aux capacités nécessaires à leur direction, au placement de leurs produits. Analysez les grandes aptitudes que demande la Propriété de ces instruments de travail Biens immobiliers, qui vont se développant, depuis la scierie hydraulique jusqu'au marteau-pilon du Creusot, et vous verrez que, dans la Propriété totale dont le sol et eux sont les principaux éléments, ce n'est pas le sol, qui, la plupart du temps, nécessite pour être utilement possédé les plus éminentes capacités.

Le Mobilier meublant et le Mobilier personnel. — Avec le Mobilier meublant et avec le Mobilier personnel nous entrons dans la série des Biens mobiliers, qui complètent les Biens immobiliers dans l'usage qu'on fait de ceux-ci, non plus pour les Moyens d'existence, mais pour le Mode d'existence : les Animaux domestiques et les Instruments de travail nous font connaître les Biens mobiliers qui servent à l'Atelier pour la conquête des Moyens d'existence ; les Mobiliers meublant et personnel vont nous faire connaître les Biens mobiliers qui servent au Foyer pour le Mode d'existence.

Le terme « Mobilier meublant » s'entend sans plus d'explication. Le terme « Mobilier personnel » signifie : objet mobilier que l'on porte sur soi ; il est plus étendu que le vêtement dans son sens strict ; une arme fait partie du mobilier personnel et non pas du vêtement.

D'ailleurs il faut remarquer qu'il est nécessaire de donner des termes différents et particuliers aux mêmes choses quand elles figurent à divers titres, sous divers aspects, dans plusieurs tableaux de classement. Le terme « vêtement » est réservé à l'étude directe des éléments du Mode d'existence, et là il exprime le mode d'emploi d'un objet que l'on n'étudie ici qu'au seul point de vue de la propriété, de sa qualité de Bien mobilier.

Je viens de dire que le Mobilier personnel, tout comme le Mobilier meublant, servait à compléter les Biens immobiliers, à compléter l'usage du Foyer. Cela est de toute évidence pour le Mobilier meublant, mais pour le Mobilier personnel, comment justifier cette proposition ? Il faut tout simplement remarquer que

le Mobilier personnel répond à la même nécessité que le Foyer, dont il est un prolongement : comme lui, mais par d'autres moyens, il assure un *abri* au corps humain.

Le caractère commun à ces deux espèces de Biens mobiliers, caractère qui les fait rejeter en dernière ligne, c'est qu'ils sont très facilement d'une possession utile entre les mains de la famille ouvrière. Comme le foyer, dont ils complètent l'usage, ils ne sont pas productifs, et, comme lui encore, ils sont d'une nécessité courante : leur possession est donc aussi facile que nécessaire.

Mais si le Mobilier meublant et le Mobilier personnel ont ces caractères communs que nous venons de signaler, ils présentent cependant entre eux des différences considérables.

Être dans ses meubles est une chose *relativement* rare, tandis qu'il est très rare en sens inverse qu'on n'ait pas la propriété de son vêtement. Toute la population ouvrière qui vit en « garni » ne possède pas ses meubles; les jeunes gens, les jeunes filles avant de se marier ont rarement des meubles qui leur appartiennent, cependant tous possèdent déjà leurs vêtements.

La propriété d'un Mobilier est un acheminement à la propriété d'un foyer : c'est le foyer-mobilier pour ainsi dire; c'est la marque d'une aptitude tout autre que la possession d'un vêtement, qui ne conduit nullement à la propriété du foyer. Le Mobilier meublant est en somme une chose dont on peut se passer plus facilement que d'un vêtement; ceux qui l'ont acquis ont ainsi témoigné d'une aptitude à posséder des biens qui ne sont pas d'une nécessité urgente. Ceci est tellement vrai qu'on éprouve même quelque difficulté à faire bien comprendre pourquoi la propriété du Mobilier meublant ne passe pas avant celle des Instruments de travail. Beaucoup d'ouvriers, les célibataires par exemple, possèdent leurs instruments de travail, et il n'est pas dit que beaucoup d'entre eux aient jamais l'aptitude de se meubler. La raison qui fait passer l'Instrument de travail avant le Mobilier meublant est que beaucoup d'ouvriers ne possèdent leurs instruments de travail qu'à cause d'une exigence des patrons, d'une contrainte exercée sur eux. Naturellement, tout ouvrier qui ne travaille pas à son compte, qui

n'est pas par conséquent chef de métier et son maître à lui-même, tend à ne pas posséder ses instruments de travail; il veut travailler avec les instruments fournis par le patron. L'instrument de travail possédé spontanément par l'ouvrier est donc la caractéristique de l'ouvrier chef de métier, de l'ouvrier qui n'a pas besoin de patron. Voilà déjà une raison qui met à son rang la propriété de l'instrument de travail. On voit en passant l'importance qu'il y a à reconnaître dans l'observation si l'ouvrier possède l'Instrument de travail par son propre mouvement ou si c'est par une exigence du patron : cela diffère du tout au tout. L'Instrument de travail a encore une autre supériorité, au point de vue de la propriété, sur le mobilier meublant, supériorité que nous avons déjà signalée : il est productif, il achemine les gens à une propriété plus étendue que celle du Mobilier, il aide, en un mot, à s'enrichir; le mobilier, n'a pas cette puissance, il pousse bien à avoir un foyer, mais il n'y aide pas directement.

Nous venons de déterminer et de classer les Biens mobiliers, nous avons indiqué quelles conditions leur substance apportait dans le fait de leur appropriation. — Pour connaître complètement cette appropriation, pour savoir entièrement comment est possédé un bien mobilier déterminé, il faut faire plus; il faut étudier l'influence que va avoir sur lui le Bien immobilier auquel il sert. C'est là une étude indispensable : on la mènera à bonne fin en appliquant à ce Bien mobilier la méthode d'analyse que nous avons indiquée pour la Propriété, c'est-à-dire en se demandant quels sont : sa Composition, son Mode de possession, ses Subventions, sa Transmission. Comme on connaît, par le tableau de la Propriété, les différentes classes de Biens immobiliers et les conditions de leur possession, il est aisé de saisir par le rapprochement ce que tel Bien mobilier tient de ses rapports, de sa compromission, dirai-je, avec tel Bien immobilier.

II. — LE SALAIRE.

A première vue, le Salaire paraît devoir se classer parmi les Biens mobiliers; les légistes et les économistes lui reconnaissent ce caractère.

Pour nous, le Salaire n'étant pas « un objet matériel de service durable, qui complète l'exploitation ou l'usage du sol », nous ne pouvons le classer parmi les « Biens mobiliers » proprement dits. Nous ne pouvons pas même le confondre avec l'Argent, qui se range à côté des Objets de consommation et des Matières premières, c'est-à-dire des choses qui se transforment par le premier usage et qui, en attendant, constituent l'épargne; le Salaire n'est pas cela.

Qu'est-ce donc que le Salaire? Pourquoi en avoir fait une classe à part?

Si vous voulez bien observer les choses telles qu'elles sont, vous remarquerez que l'ouvrier possède un bien d'une nature tout à fait spéciale : son aptitude au travail, c'est-à-dire sa force physique, sa dextérité de main, sa capacité professionnelle. Voilà la propriété, le bien de l'ouvrier, *en tant qu'ouvrier*, simplement et sans plus.

Mais remarquez, et c'est là un fait qui n'est pas de médiocre importance, remarquez que cette propriété que possède l'ouvrier, *la propriété de son aptitude au travail*, *ne devient un bien réel et palpable qu'autant que cette aptitude est mise en œuvre;* or sa mise en œuvre ne procède pas de l'ouvrier lui-même, dans l'immense majorité des cas.

Si l'ouvrier exploite par lui-même son aptitude, s'il emploie son travail à son domaine ou à son industrie, ce travail ainsi appliqué n'est alors qu'une partie constitutive de la propriété domaniale ou industrielle ouvrière; c'est pour l'ouvrier le mode de possession, le mode de jouissance de son domaine ou de son industrie; c'est le faire-valoir par le travail personnel; c'est l'exploitation personnelle du domaine ou de l'industrie : ce n'est pas le Salaire.

Mais si, au contraire, l'ouvrier n'exploite pas par lui-même son aptitude au travail, s'il ne possède ni domaine ni industrie, alors il est obligé pour l'exploiter, pour en tirer parti, pour s'en faire un moyen d'existence, de l'employer au service d'autres plus capables, qui ont entre les mains la disposition et la direction du travail; et, en échange du travail qu'il donne, de cette propriété qu'il aliène, il reçoit ou de l'argent, ou des objets de subsistance, il reçoit *un Salaire.*

Le Salaire est donc la productivité de son travail assurée à l'ouvrier par le moyen des engagements; c'est *la productivité du travail engagé*. Ce n'est donc pas seulement, comme on se plaît à le dire, la chose que l'ouvrier reçoit en échange de son travail engagé; cette chose n'est qu'un des éléments du Salaire et non pas tout le Salaire : nous le prouverons tout à l'heure.

Cette définition du Salaire justifie sa place dans la classification; il doit se placer en dehors des Biens mobiliers et après eux. Il doit se classer en dehors des Biens mobiliers, nous en avons déjà donné la raison; il doit se classer après eux, parce qu'il est fondé sur une aptitude des plus communes et absolument inférieure, l'aptitude pure et simple à mettre ses deux bras au service d'un autre.

Le Salaire déterminé et classé, étudions ses éléments constitutifs. Voici le tableau du Salaire tel que le donne la Nomenclature :

LE SALAIRE.

I. Entente sur le Salaire.

II. Objet du Salaire.

1° Salaire en nature.
2° Salaire en argent.

III. Mesure du Salaire.

1° Salaire à la journée.
2° Salaire à la tâche.
3° Salaire avec prime.

Le tableau ne procède pas, comme les précédents, par la dé-

termination et le classement des espèces, mais il procède par la détermination et le classement des éléments constitutifs communs à toutes les espèces. On sait qu'on a employé pour l'étude des grandes classes de faits sociaux l'un ou l'autre de ces deux procédés, suivant les facilités qu'il donnait pour arriver à la connaissance de la classe observée.

L'*Entente sur le Salaire* indique quel est le degré de facilité que l'ouvrier rencontre pour trouver un Salaire, et quelles sont les conditions qui font cette facilité.

La capacité de travail dont l'ouvrier dispose ne lui constitue une ressource, une propriété, que lorsqu'il trouve à l'employer; tant qu'il n'est pas engagé, il n'a qu'une propriété *latente*. Cette propriété ne devient réelle, n'est solide et durable, que lorsque l'ouvrier trouve facilement à l'employer, que lorsqu'il s'entend d'une façon durable avec les patrons qui disposent du travail. Comparez la différence qu'il y a entre un ouvrier engagé à l'année et un ouvrier embauché pour la journée sur la grève; tous deux ont engagé leur travail, et par cela même leur propriété de latente est devenue réelle; mais, tandis que cette propriété assure à l'un des ressources durables, elle n'offre à l'autre qu'un moyen d'existence plus que précaire, à cause des conditions différentes de facilité que chacun d'eux a rencontrées pour s'entendre avec un patron. Ainsi il est bien établi que, dans le Salaire, la propriété *effective* c'est, pour l'ouvrier, la facilité à engager son travail, à trouver un salaire; cette facilité se manifeste par l'Entente sur le Salaire.

Il est évident, d'après cela, que l'Entente est le premier et le principal des éléments du Salaire. — Toutes les autres questions que l'on peut se poser sur le Salaire sont primées par celle-ci : l'ouvrier a-t-il trouvé à employer sa force et sa capacité de travail? Y a-t-il Salaire? On ne peut véritablement s'enquérir de l'Objet du Salaire et de sa Mesure que quand il y a Salaire, c'est-à-dire quand il y a Entente.

L'*Objet du Salaire* est la chose que l'ouvrier reçoit comme Salaire; cet Objet peut être en nature ou en argent, de là 1° le Salaire en nature, et 2° le Salaire en argent.

Le Salaire en nature passe le premier comme le plus simple. Pour déterminer ce que représente d'avoir réel un Salaire en argent, il faut faire une opération très complexe, il faut connaître le marché, il faut se rendre compte des ressources positives que l'ouvrier peut tirer de son Salaire par les achats qu'il doit faire. Le type du Salaire en nature est la nourriture donnée à l'ouvrier; dans la plupart des anciennes coutumes, on voit des taxes établies à ce sujet; en Normandie, par exemple, au siècle dernier, la journée de l'ouvrier était de deux livres dix sous ou de une livre dix sous, suivant que l'ouvrier était nourri ou non.

Le Salaire en nature présente non seulement plus de simplicité quant à l'appréciation des ressources de l'ouvrier, mais il offre à l'ouvrier lui-même plus de sécurité quant à la régularité de ces ressources; il est toujours nourri, le premier et le plus essentiel de ses besoins est assuré, peu lui importe alors les fluctuations du marché.

On voit ainsi que le Salaire en argent est plus complexe pour l'ouvrier, puisqu'il le met chaque jour en face de la question si délicate et si variable du marché. Le salaire en argent ne paraît plus simple que pour le patron, et encore pas toujours; beaucoup de patrons ruraux préfèrent payer leurs ouvriers en nature, cela leur est plus facile et leur coûte moins. Par là même que le salaire en argent est plus complexe, il suppose, pour donner de bons résultats, une capacité supérieure chez l'ouvrier; car non seulement cet ouvrier doit opérer sur le marché avec ce Salaire, mais il est à même d'opérer ailleurs, d'aller s'enivrer au lieu de se nourrir; il y a donc là pour lui une double nécessité de savoir se gouverner.

Je ne veux pas dire par là qu'il faille substituer le Salaire en nature au Salaire en argent; je les mets simplement chacun à leur place, et ne vante pas l'un aux dépens de l'autre comme le font les économistes de l'école classique, qui prétendent que le Salaire en argent est bien préférable, absolument parlant, à la classe ouvrière.

La vérité, telle que l'observation la donne, est que le Salaire en argent est bien préférable au Salaire en nature pour les ou-

vriers capables; il leur permet de s'élever en donnant un objet et un stimulant à l'emploi de leurs qualités d'intelligence et d'épargne. Le Salaire en nature est au contraire meilleur pour les individus foncièrement incapables et inaptes à acquérir, de la nécessité même, les qualités qu'ils n'ont pas; il leur assure au moins leur subsistance essentielle, qui, sans lui, serait singulièrement compromise.

La *Mesure du Salaire* ne peut se déterminer et se classer que lorsque l'on sait quel est l'objet de ce Salaire. Tel Objet étant donné comme Salaire, il s'agit de savoir de quel travail il est la Mesure.

Le travail peut être effectué à la journée, à la tâche, avec prime : de là trois mesures du salaire. Ces trois mesures déterminent trois variétés de Salaires qui sont classées, comme d'habitude, dans l'ordre de la complexité croissante.

Avec ces trois variétés de Salaires, on voit se développer l'aptitude de l'ouvrier à disposer lui-même de son travail, et par conséquent à s'élever au-dessus de la simple condition de salarié. En effet, en passant d'abord du Salaire à la journée, qui est fixé sur la mesure du temps, au Salaire à la tâche, qui est évalué d'après la quantité de travail produite, et en passant ensuite du Salaire à la tâche au Salaire avec prime, où c'est la qualité du travail fait qui entre en compte, l'ouvrier est de plus en plus maître d'accroître le résultat de son travail.

Cette rapide analyse des éléments constitutifs du Salaire nous permet de constater que, si les plus grandes complications sociales se produisent lorsque les familles ouvrières n'ont plus d'autre Propriété que celle de leur Salaire, lorsqu'elles en sont réduites à tirer leur unique moyen d'existence d'une puissance de travail qu'il ne dépend pas d'elles de rendre productive, elles peuvent cependant s'élever par ce Salaire lui-même.

Donc, en même temps que le Salaire offre le caractère de l'instabilité, on remarque, dans l'étude de ses différentes espèces, des types qui facilitent aux familles ouvrières, pour peu qu'elles soient prévoyantes, l'accession vers des biens plus difficiles à pos-

séder. Comparez, en effet, le Salaire à la journée *en nature*, — qui assure à l'ouvrier la satisfaction de ses besoins essentiels malgré lui et sans chercher à le dresser à la prévoyance, — au Salaire *en argent* à la tâche et avec prime, — qui assure à l'ouvrier, pour qu'il en dispose à sa guise, une rétribution proportionnelle à la quantité et à la qualité du travail accompli, qui lui permet de s'élever au rang d'entrepreneur en se chargeant à prix fait d'une partie du travail de l'atelier, et vous vous rendrez compte que, même dans la dernière des Propriétés, on peut arriver à la possession des Biens qui exigent le plus de capacité.

III. — L'ÉPARGNE.

Il ne suffit pas de classer les Biens que l'on peut posséder en trois grandes classes; de déterminer le caractère de chacune de ces classes et de les disposer entre elles dans l'ordre des capacités décroissantes; il faut encore indiquer le moyen à l'aide duquel on peut s'élever dans la Propriété, passer de la propriété du Salaire, à celle des Biens mobiliers pour arriver à la Propriété totale.

C'est par l'Épargne, c'est-à-dire par la soustraction des produits de la Propriété à la consommation et par l'emmagasinement de ces produits que s'accroît la Propriété.

L'Épargne vient se ranger après les trois classes de la Propriété, après la Propriété, les Biens mobiliers, et le Salaire, comme le mode à l'aide duquel ces Propriétés s'accroissent, comme le moyen par lequel on s'élève de la plus basse à la plus haute, de la condition de simple salarié à celle de grand propriétaire foncier.

L'Épargne déterminée et classée, étudions ses éléments constitutifs, les voici tels que les donne la nomenclature :

L'ÉPARGNE.

I. — Objet de l'Épargne.

1° Épargne en nature.
2° Épargne en argent.

II. — Aides de l'Épargne.

III. — Emploi de l'Épargne.

L'*Objet de l'Épargne* ne peut être qu'un objet de consommation : un objet en nature, comme le blé, ou que de l'argent.

L'Épargne qui porte sur les autres objets, sur ceux qui ne se consomment pas, se rattache et se classe à la propriété de ces biens. Il est évident que si j'épargne ma voiture et mes chevaux, je ne constitue pas une épargne proprement dite, j'agis simplement avec prévoyance dans mon mode de possession de ces biens.

L'Épargne en nature passe avant l'Épargne en argent, comme étant beaucoup plus simple. Elle est plus simple à faire, car pour se constituer une épargne de blé, par exemple, il n'y a qu'à le mettre dans des greniers; et elle n'exige pas, comme l'épargne en argent, la connaissance des marchés : marché des marchandises, pour convertir avantageusement l'objet épargné en argent, et marché des valeurs, pour convertir cet argent en titres productifs. — Cette dernière opération est même si difficile et si aventureuse que beaucoup de paysans préfèrent conserver l'argent dans de vieux bas plutôt que de le placer.

Les *Aides de l'Épargne*, c'est-à-dire : étant donné, que l'on a épargné un objet déterminé, comment l'a-t-on épargné? — C'est ici qu'il faut étudier les différents procédés par lesquels les gens épargnent, les institutions destinées à stimuler leur Épargne.

On verra, par exemple, que les Bourgeoisies de la Suisse sont une Aide puissante à l'Épargne ; en assurant à chaque paysan pendant la belle saison la nourriture d'une vache sur le pâturage de la communauté, elles les poussent à amasser de quoi acheter une prairie capable de fournir la nourriture de cet animal pendant l'hiver.

Après ces stimulants naturels qui proviennent de la profession et du métier même de la famille ouvrière, il faut observer les institutions qui sont fondées en dehors d'elle pour l'encourager, soit par des patrons, soit par des tiers, comme les caisses d'Épargne, les caisses d'assurance. On appréciera ainsi le degré de facilité ou de difficulté que la situation de chaque ouvrier apporte à l'Épargne.

L'*Emploi de l'Épargne :* l'objet épargné, grâce à une Aide donnée, il faut l'employer.

Cet Emploi peut être fait en vêtements, en mobilier, en valeurs, en biens-fonds, etc. Il est intéressant de savoir quelle est la cause

qui a poussé la famille ouvrière à faire tel Emploi plutôt que tel autre. On voit alors les effets de l'Épargne, et on peut prévoir son résultat définitif. C'est par l'Emploi de l'Épargne que l'on juge si les gens sont susceptibles de s'élever dans la Propriété, partant dans la hiérarchie sociale.

Notre étude sur la Propriété est terminée.

En constatant la nécessité où se trouve le travailleur, pour mener à bien son travail, de disposer d'une façon exclusive du lieu où il porte ses efforts, nous avons vu naître la Propriété.

Mais cette attribution distributive du Lieu, qui fut tout d'abord pour la race humaine le fait général, n'a pu le demeurer que dans les cas exceptionnels que nous avons spécifiés : partout où de puissantes agglomérations ont amené une production intense, la disposition du lieu est devenue de plus en plus exclusive, pour n'être plus, en fin de compte, que le fait des plus capables.

Or, en même temps que la Propriété du sol et de tout ce qui le complète tendait à se condenser en quelques mains, ceux-là même qui la laissaient aller tendaient, à cause de leur incapacité même, à ne plus retenir que les espèces inférieures de la Propriété.

C'est ainsi que, pendant que les capables sortaient de la Communauté, se fortifiaient singulièrement dans la Propriété familiale pour atteindre enfin à la Propriété patronale ; les incapables, au contraire, sortis, eux aussi, de la Communauté qui suppléait à leur incapacité, ne savaient retenir la pleine Propriété familiale, tombaient bien vite dans le domaine fragmentaire, qu'ils quittaient bientôt, de gré ou de force, pour ne plus conserver de la Propriété que les espèces inférieurs, les espèces improductives des Biens mobiliers, quelques meubles et quelques hardes, et cette Propriété latente, la Propriété de leur travail, qui ne peut devenir réelle et fournir un moyen d'existence que dans des conditions indépendantes de la volonté de ces misérables.

D'un côté, quelques capables détiennent la Propriété, disposent du travail, ont en mains les moyens d'existence de toute la société ; de l'autre côté, la masse des incapables, ayant laissé aller cette Propriété, n'a plus d'autres moyens d'existence que sa puissance de

travail ; telle est la conséquence inévitable de l'inégalité native des aptitudes humaines et de l'intensité du travail.

Et cependant il faut que tous ces incapables vivent, il faut qu'ils aient à leur disposition un atelier où ils puissent gagner leur vie, un foyer où ils puissent prendre leur repos ; il faut qu'à un titre quelconque ces déshérités de la Propriété jouissent de la Propriété.

Cela n'est pas suffisant : il faut encore que les organismes sociaux, qui font ces incapables participants à la Propriété qu'ils n'ont pas, aient un fonctionnement assez bien combiné pour faciliter l'accès de cette Propriété aux incapables devenus capables et pour rejeter de cette même Propriété les capables devenus incapables.

Les Engagements dans le travail et l'Épargne, tels ont toujours été les procédés employés pour atteindre ce double but ; mais ces procédés reçoivent en chaque endroit des applications différentes qui tiennent compte de mille facteurs particuliers que nous ne pouvons indiquer ici et dont l'étude se fait avec le régime des Engagements. Après avoir tracé les grandes lignes du problème, nous laissons à chacun le soin de l'étude du cas spécial qui l'intéresse.

Nous connaissons les Moyens d'Existence de la Famille ouvrière, nous avons indiqué comment on peut évaluer au plus juste les ressources qu'elle tire du Lieu, du Travail de la Propriété, des Biens mobiliers, du Salaire et de l'Épargne.

Il nous faut observer maintenant comment cette famille ouvrière emploie ces Ressources, quel est son Mode d'existence. L'Étude des Moyens d'existence appelle forcément celle du Mode d'Existence.

Mais la classification sociale ne suit pas cet ordre, elle place l'observation de la Famille ouvrière entre celle des Moyens d'existence et celle du Mode d'Existence !

Pourquoi la Famille ouvrière est-elle classée en cet endroit ? C'est ce que nous verrons dans notre prochain article.

(*A suivre.*) ROBERT PINOT.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

LA DIFFUSION DE LA SCIENCE SOCIALE.

UN ÉMIGRANT

DE LA SCIENCE SOCIALE EN CHINE.

Ayant eu l'occasion de faire une série de conférences sur la Science sociale au *Séminaire des Missions étrangères*, j'ai eu le plaisir de rencontrer parmi ces jeunes gens de vives sympathies pour nos études. Ils ont paru frappés du secours précieux que cette science pouvait leur offrir pour arriver à mieux connaître les populations qu'ils devaient évangéliser. Plusieurs d'entre eux sont devenus des lecteurs de cette Revue et ils nous tiendront, je l'espère, au courant de leurs études sociales.

L'un d'eux, M. Héraud, actuellement missionnaire dans la Chine méridionale, veut bien me faire part de ses premières impressions sur le pays. Voici sa lettre et la réponse que je lui adresse.

J'ai tenu à reproduire cette lettre dans la Revue, d'abord à cause de l'intérêt qu'elle présente en elle-même; mais j'ai obéi à une autre considération encore : j'ai pensé que cette publication inspirerait à un certain nombre de nos lecteurs la pensée de recueillir des observations sociales autour d'eux et de nous en faire part. Et je ne m'adresse pas seulement à nos lecteurs de l'étranger, mais à ceux de la France. Chaque partie de notre territoire présente des variétés sociales qui sont peu connues ou même totalement ignorées et qu'il importe d'analyser et de classer. Nous ne possédons que depuis peu d'années la carte géolo-

gique de la France, mais la carte sociale de notre pays est encore à faire. Pour mener à bien cette grande entreprise, le concours de tous est nécessaire, et je suis sûr qu'il ne nous fera pas défaut. E. D.

A Monsieur Edmond Demolins.

Sam-Li, province de Kouang-Si, Chine, le 18 juillet 1891.

Bien cher Monsieur,

Je tiens tout d'abord à vous remercier très sincèrement pour les leçons que vous m'avez données pendant vos conférences au *Séminaire des Missions étrangères*. Et afin de vous prouver que j'en ai retiré quelque profit, je viens vous faire part de mes premières impressions sur la société chinoise.

J'ai beaucoup et en même temps bien peu à vous dire sur ce sujet; j'ai beaucoup interrogé, mais je n'ai pu faire une analyse exacte, minutieuse, comme le réclamerait la Méthode. La chose m'est impossible et ce n'est que petit à petit, par mille détours, que je pourrai me rendre complètement compte de l'existence d'une famille : les Chinois sont trop concentrés pour laisser pénétrer un étranger dans l'intimité de leurs affaires; et, tout au moins, je paraîtrais un indiscret, à qui l'on ferait des réponses « chinoises ». Je vous dirai donc ce que j'ai vu et ce que j'ai demandé, je classe bien tout cela dans les différentes parties de la Méthode; mais ces choses sont trop éparses, il y a trop de connaissances intermédiaires qui manquent, pour former une suite lumineuse et pour qu'on puisse voir l'ordre et l'enchaînement de ces différentes parties. Peu à peu cependant la lumière se fera, les connaissances intermédiaires viendront, et j'espère me faire une idée juste du peuple chinois. D'ailleurs je commence à communiquer avec le dehors; je ne suis pas bien fort encore, car, arrivé ici il y a juste quatre mois, il m'a fallu étudier la langue; mais, du moins, je commence à comprendre quelque peu. Je me suis mis avec ardeur à l'étude des caractères et mes confrères me disent que, dans deux ans, je serai à même de lire avec quelque aisance les auteurs chinois.

Parlons d'abord du *Lieu*.

Le gros marché que j'habite est situé au coude d'une petite rivière qui arrive sur Sam-Li venant du nord, bordée des deux côtés par des élévations qui, sans mériter le nom de montagnes, ne sont pourtant pas de simples collines; à Sam-Li, la rivière s'incline vers l'ouest et va se jeter dans un grand fleuve, qui descend du Kouy-Tcheou et qui se joint, vingt lieues plus bas, à un autre grand fleuve descendant du Yun-Nam : de leur réunion se forme le grand fleuve de Canton (1). La petite rivière en question, arrivée à Sam-Li, cesse d'être accompagnée par les deux élévations qui l'ont suivie jusqu'alors; l'une meurt en petits mamelons au bord du grand fleuve; l'autre va s'y arrêter brusquement. Sam-Li est donc au coin d'une grande plaine fluviale traversée dans son côté occidental par un petit ruisseau impropre à toute navigation, mais aux eaux toujours courantes.

J'ignore ce que renferme le sous-sol. Tout ce que j'ai pu constater, c'est la fabrication de briques faites au feu et d'autres simplement séchées au soleil.

Deux grandes saisons divisent l'année; du mois de septembre au mois d'avril souffle le vent du nord; septembre est encore un peu chaud, octobre a aussi des journées chaudes; mais novembre et décembre sont deux mois on ne peut plus agréables. On jouit alors d'un ciel toujours pur, car dès que le vent du nord est établi, la pluie cesse; le soleil est peut-être un peu chaud, mais l'air se trouve sans cesse rafraîchi par le vent. En janvier, le ciel devient terne; il fait réellement froid; et, en février, les pluies commencent : on est quelquefois des mois entiers sans voir le soleil. D'avril à mai, arrive la chaleur avec le vent du sud; juin, juillet, août sont d'une chaleur torride; alors, les orages sont très fréquents et les pluies très fortes.

Je ne suis pas très expert en sciences et je ne pourrais dire *à priori* ce qu'un tel climat peut produire; mais *à posteriori* je puis affirmer qu'il ne produit aucunement les essences forestières. J'ai déjà vu bien du pays, c'est presque toujours un pays de mon-

(1) Voir sur une carte la province de Kouang-Si, une des trois provinces les plus méridionales de la Chine.

tagnes; partout ce sont des montagnes absolument nues; derrière chaque village on rencontre un tout petit bois de sapins qui n'a pas l'air d'être enchanté des avantages du sol et de l'atmosphère. Sur ces hauteurs dénudées les animaux sauvages sont très rares et n'offrent aucunement la tentation de la chasse.

Toutes ces montagnes, qui remplissent les neuf dixièmes du pays, sont autant de pâturages pour les animaux domestiques, dont le nombre est petit; aucune fauchaison comme en France, toute l'année le bétail broute l'herbe, d'ailleurs peu fournie. Novembre, décembre et janvier sont bien pénibles à passer; le ciel étant sans pluie, les montagnes sont toutes rousses; comme je l'ai dit, elles ne produisent pas le bois spontanément; la cueillette du bois est donc impossible; les planches coûtent même cher dans ce pays. Mais les montagnes offrent une autre ressource : l'herbe peu fournie, dont je viens de parler, est dure et longue, et elle donne un combustible analogue comme valeur à la paille. Dans l'été, où les travaux sont moins actifs, de nombreuses femmes vont couper cette herbe, soit pour leur maison, soit pour la vendre à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas se donner cette peine.

Voici maintenant les renseignements que j'ai pu obtenir au sujet du *Travail*.

La Pêche et la Chasse n'offrent aucun profit; la chasse, à cause du manque de gibier; la pêche, parce que chaque village ayant deux ou trois étangs, le prix du poisson n'est pas assez élevé pour donner à quelques individus la vocation de pêcheur. Je ne parle, bien entendu, que de Sam-Li et de ses environs.

Je vais vous surprendre en vous disant que toute la Culture est de la culture fragmentaire : chaque famille, composée du père, de la mère et des enfants, cultive quelques rizières disséminées çà et là. Sur tout le parcours de la rivière dans une étendue plus ou moins large selon la pente des vallées, des rizières ont été créées; des travaux très anciens, très simples, mais qui ont dû demander beaucoup d'efforts, distribuent l'eau à des endroits encore assez élevés. Toute la partie de la grande plaine qui s'étend depuis Sam-Li jusqu'au grand fleuve et qui est traversée

par la petite rivière, se trouve donc sur une assez grand largeur, transformée en rizières; mais tout le reste est en friche ou à peu près. Un dixième environ est cultivé : un peu de froment, un peu de chaume, des espèces de plantes qui fournissent l'huile ou la teinture. Je n'y ai point vu de cannes à sucre, ni de patates douces qui, il est vrai, aiment l'eau, dont ces terres sont privées.

Cette vaste plaine est absolument déserte, dépeuplée.

La Fabrication est encore à l'état primitif. L'ouvrier, en général, travaille peu chez lui. Le forgeron, au contraire, est installé à domicile, cela se comprend; et pour avoir une pratique sûre, il s'établit dans les marchés; mais les loyers y étant fort chers, le terrain de jardinage montant à un prix très élevé, il est obligé de vivre exclusivement de son métier. Cependant l'ouvrier forgeron ambulant existe encore; on le rencontre portant dans deux paniers tout son attirail. En dehors de ces ouvriers, qui résident pour la plupart dans les marchés, il y a, de-ci de-là, quelques petites communautés ouvrières. Aux environs de Sam-Li, il y a une fabrique de poteries et une fabrique d'objets en fer.

La communauté de poterie extrait elle-même sa matière première, la travaille et la vend aux négociants chinois. La communauté qui travaille le fer fait de même; je ne sais cependant d'où elle tire sa matière première. Partout, m'a-t-on dit, c'est la même chose.

Les Transports se font par barques ou à dos d'hommes. Quelques misérables chariots existent bien, mais ils ne peuvent aller loin à cause du mauvais état des chemins. Les transports à dos d'hommes sont très usités, même sur le bord des rivières; les mandarins ont su si bien arranger leurs douanes, qu'il est souvent plus économique de faire porter les objets par voie de terre que de leur faire suivre le cours du fleuve. Bateliers et porteurs sont pour la plupart gens de profession; ceux-ci forment certainement la dernière classe de la société en Chine.

Je vous ai dit comment d'immenses terrains étaient en friche : pourtant ces terrains ne sont pas disponibles, il est même fort

difficile, m'a-t-on dit, de les acheter; ils appartiennent aux villages et non aux individus.

J'arrive maintenant à une grosse question : l'organisation de la *Propriété* et de la *Famille*.

J'affirme que la propriété n'est aucunement collective, mais bien individuelle. Qu'autrefois elle ait été collective, il n'y a pas le moindre doute : le peuple chinois doit toute son organisation, toute sa force de résistance à la famille patriarcale; mais aujourd'hui des intérêts trop ardents, une lutte pour la vie trop acharnée ont amené le partage égalitaire. J'ai beaucoup interrogé sur ce point : j'ai demandé si tout le monde partageait son bien : quelques-uns, m'a-t-on dit, ne divisent pas, mais il y en a bien peu. Depuis combien de temps fait-on ainsi? La plupart ne savent que répondre. Un Chinois m'a dit qu'il y avait bien cinq à six cents ans que cette pratique était suivie. Est-ce dans toute la Chine comme cela? Oui, m'a-t-on répondu. Un de mes confrères, qui a habité les deux provinces de Kouag-Toung et de Kouy-Tcheou et qui a visité les provinces du Yun-Nan et du Si-Tchouan, m'assure la même chose. La raison de ce partage, c'est que les laborieux ne veulent pas travailler pour les paresseux; tout le monde m'a donné cette raison sans aucune hésitation.

Le partage se fait de la manière suivante : quand les enfants sont mariés, quelquefois même quand un seul est marié, on divise les biens; le père, comme ses enfants, a sa part, qui, à sa mort, sera divisée, elle aussi. Les enfants trop jeunes restent avec le père, qui fait valoir leur part; puis, peu à peu, le père reste tout seul; enfin, quand il est devenu vieux, il donne sa part à exploiter à l'un de ses enfants, qui a charge de le nourrir. Si sa portion est insuffisante, tous les enfants doivent contribuer à y suppléer. C'est ainsi que les infirmes vivent dans leur famille, pesant d'une lourde charge quand leur patrimoine est peu considérable, ce qui est tout à fait l'ordinaire. Car il est incroyable à quel point ce sytème de diviser a rendu misérables ces pauvres Chinois; les marchands accaparent tout, ne laissant au laboureur que sa maison. Rares sont les paysans qui possèdent les 2.000 francs de rizières nécessaires à peu près à la nourriture

d'une famille; et très nombreux au contraire sont ceux qui ne possèdent que leur maison, un buffle, rarement deux; deux ou trois petits bœufs.

Le *Patronage* est uniquement exercé par la famille; aucun patronage de la part du commerçant; possesseur des rizières, il touche la moitié de la récolte, il ne s'occupe pas du reste. C'est la famille qui se défend contre les autres familles; c'est la famille qui porte les causes devant le mandarin : jamais celui-ci n'interviendra de lui-même. Je ne connais pas les détails de ce patronage; mais une chose me paraît évidente : c'est bien dans la famille que le Chinois trouve sa protection.

Une chose remarquable, c'est qu'en Chine tous ceux qui portent le même nom se doivent aide et protection; ce n'est pas un acte de charité; c'est pour eux de la justice, c'est un pacte; nous portons le même nom, nous devons nous défendre, ce qui montre bien l'esprit de famille de ces Chinois. Il fallait aux Chinois un appui en dehors du village, un appui puissant pour les très graves affaires; au commencement, ceux qui portaient le même nom se connaissaient, ils étaient de la même famille; peu à peu, la famille se dispersa, mais la nécessité du secours existant toujours, l'idée de se soutenir persista : et voilà l'origine de ce fameux patronage. Il y aurait fort à dire sur ce point-là, mais je n'ai fait qu'apercevoir l'existence de ce rouage et ne saurais en montrer les opérations intimes.

L'*Instruction* se distribue de la manière la plus simple. S'établit maître d'école qui veut, à ses risques et périls. Si beaucoup d'enfants suivent l'école, tant mieux pour le maître. Si les parents ne veulent pas lui confier leurs enfants, tant pis pour lui : il cherchera une autre profession.

La *Religion* est absolument un culte domestique, et le mépris dans lequel vivent les bonzes montre bien que ces gens-là sont des parasites et n'ont aucune racine dans le pays.

Au sujet de la *Vie publique*, je constate que tout le pays que j'ai visité est groupé par villages. A cela il y a plusieurs raisons, mais aujourd'hui la plus tangible est le peu de sécurité qu'offre une maison solitaire. Ces villages sont bien fermés; les

maisons y sont entassées les unes sur les autres. Je n'ai pu saisir quelles pouvaient être là les autorités sociales. Pour tout village, quand il est un peu considérable, ou pour tout groupement de petits villages, il y a un maire qui achète sa charge du mandarin.

Chaque village, ou groupement de villages, vit, je crois, tout à fait indépendant du gros marché où il va faire ses provisions. Ce gros marché a également son chef, qui, lui aussi, a acheté sa charge; il n'a de juridiction que sur le marché et sur quelques villages des environs qui lui sont confiés. Tous ces petits fonctionnaires sortent du pays et par conséquent remplissent assez bien leur charge. Ils sont responsables de tout désordre qui échappe à la sollicitude de la famille; car tout ce qui peut être fait par la famille n'est point de leur compétence. Si même un meurtre est commis, ce n'est point à eux, mais aux parents du défunt à avertir le mandarin.

Le mandarin, voilà bien la classe la plus indigne de la Chine. Ce sont tous des gens qui ont acheté leur place; qui sont en dehors de leur pays, et qui n'ont qu'un désir, faire fortune. La justice n'est plus qu'un vain mot pour eux.

Je termine ces quelques notes jetées à la hâte en vous racontant deux beaux faits d'armes à la louange du mandarin actuel de la petite ville de Vou-Sen, d'où dépend le gros marché de Sam-Li. Deux meurtres ont été commis dans l'espace d'une année, dans ce marché, où j'habite. La première fois, le mandarin saisit le meurtrier et après avoir extorqué les piastres désirées, il le relâcha. Il y a un mois, un chef-ouvrier tua l'un de ses subordonnés, parce qu'il n'avait pas envie de lui payer une somme considérable qu'il lui devait. Le mandarin vint de nouveau avec tout son cortège épouvantable. Cette fois-ci, il fit mieux : il ne saisit point le coupable et exigea pour son dérangement trente piastres du chef du marché. Les Chinois ne parurent nullement surpris de cette conduite, ce qui prouve que ce mandarin n'est pas plus mauvais qu'un autre.

Je m'arrête ici. Comme vous voyez, mes connaissances sont encore bien limitées et très confuses. Mais avec le temps, la lu-

mière se fera dans mon esprit. Ne croyez pas que je vais me ralentir dans l'étude de la Chine; cette étude importe trop à mon ministère pour que je la néglige.

Veuillez croire, bien cher Monsieur, à mes sentiments reconnaissants et respectueux.

C. Héraud.

A Monsieur C. Héraud, missionnaire en Chine.

La Guichardière, le 20 octobre 1891.

Mon cher ami,

Je désire répondre à votre lettre avec quelques détails et point par point. Mais, auparavant, laissez-moi vous féliciter de ce premier essai d'observation sociale. Vous ne devez pas vous étonner de ne pas saisir, à première vue, un type aussi complexe que celui que vous avez sous les yeux. Mais soyez convaincu qu'à mesure que vous pousserez plus avant votre observation, la lumière se fera dans votre esprit; vous verrez apparaître l'enchaînement des faits, vous saisirez les relations de causes à effets, ce qui est toute la science.

Je vois, d'après votre lettre, que vous tenez déjà quelques anneaux de cette chaîne. Et il m'est d'autant plus facile de vous suivre que vous avez eu soin de classer les faits dans l'ordre même de la *Nomenclature* sociale.

Vous indiquez tout d'abord certaines conditions du *Lieu;* puis, un peu plus loin et à plusieurs reprises, vous signalez la culture du riz comme étant le *Travail* dominant auquel se livre la population. Voilà deux ordres de faits, les conditions du Lieu et la nature du Travail, qui ont entre eux une relation étroite. Il faudrait donc arriver à savoir, par le détail, comment et pourquoi ce milieu particulier produit nécessairement la culture du riz, si nécessairement qu'on ne rencontre dans la région à peu près aucune autre culture : tout est en friche autour des rizières, dites-vous. Les causes qui produisent la culture du riz étant connues, il faudra déterminer les conséquences diverses produites par ce genre de travail, conséquences

qui peuvent se manifester sur un grand nombre de points de l'organisme social. Pour cela, aidez-vous de la Nomenclature, en passant successivement en revue les diverses divisions et en recherchant si ce genre de culture exerce une influence particulière sur tel point, puis sur tel autre. Il est d'autant plus important de bien établir ces rapports, que la culture du riz constitue essentiellement le travail dominant des Chinois, celui par conséquent qui exerce l'action la plus caractéristique sur leur organisation sociale. Reportez-vous, pour vous guider, à l'article dans lequel M. Pinot a signalé certains effets de la culture du riz (1).

Vous me dites un peu plus loin : « Toute la culture est de la culture fragmentaire. » Et par « fragmentaire » vous voulez dire : disséminée; « on cultive, dites-vous, quelques rizières disséminées çà et là. » Dans le langage de la science sociale, le mot fragmentaire a un autre sens; il désigne un travail qui ne fournit qu'une partie, un *fragment* des ressources dont la famille a besoin pour vivre. Or ce n'est pas là le cas de vos gens : ils paraissent vivre exclusivement du travail de leur petit domaine. Ils ne se livrent donc pas à la culture fragmentaire.

Pourquoi cette culture est-elle ainsi disséminée? Il faudrait en chercher la cause. Voyez si elle ne tient pas en partie à la culture du riz, à ce que chacun désire posséder des champs dans les endroits les mieux irrigués, le long de la rivière, puisqu'on ne peut obtenir le riz que dans les endroits soumis à cette irrigation artificielle.

Cette irrigation très ancienne a demandé, dites-vous, beaucoup d'efforts, car elle distribue l'eau jusqu'à des endroits assez élevés. Qui a entrepris ces travaux de canalisation, qui les entretient et comment? Ces petits gens ont-ils pu entreprendre une œuvre aussi difficile au moyen de l'association? Cette création est-elle due, au contraire, au gouvernement, comme dans l'ancienne Égypte (2)? C'est là une question importante à élucider, car elle peut vous livrer le secret de

(1) T. I, p. 411 et suiv.
(2) Voir l'article de M. de Préville sur l'*Égypte ancienne*, t. X, p. 160 et suiv.

l'organisation sociale de la Chine. N'est-ce pas en étudiant les conditions d'irrigation de l'ancienne Égypte que M. de Préville a pu expliquer la nature et l'étendue du pouvoir des Pharaons et les conditions si particulières d'existence de cette société?

En dehors des rizières qui sont le long de la rivière, vous me dites que tout est en friche, ou à peu près. Voilà qui est bien étonnant dans un pays où les gens sont de si merveilleux et si patients cultivateurs, où ils savent tirer parti de tout, où ils arrivent à faire produire au sol beaucoup plus que nous, enfin dans un pays où la population est au total beaucoup plus dense que dans aucun pays d'Europe. Il faudrait trouver la raison de ce fait. Voyez si cela tient au manque d'eau dans la plaine, à un état ordinaire de sécheresse. Il doit y avoir une cause naturelle, permanente et bien puissante.

Je lis dans votre lettre que « la *Fabrication* est encore à l'état primitif ». Il n'y a rien d'étonnant à cela; c'est le contraire qui serait extraordinaire. En effet, vous êtes en Orient, dans l'Orient patriarcal et communautaire; or un des effets de la formation communautaire est de retenir la Fabrication dans les formes les plus simples, et, en particulier d'entraver le progrès des méthodes. Dans mon article sur la *Fabrication ménagère en communauté pastorale* (1), j'ai étudié ce phénomène dans le type où il se manifeste avec le plus d'intensité; à votre tour, il vous faut étudier les modifications qui se produisent dans un milieu de même formation originaire, mais soumis aux transformations qu'amène la culture intense.

Vous ajoutez : « L'ouvrier travaille peu chez lui. » C'est là encore un trait caractéristique des peuples de cette formation; l'ouvrier y travaille généralement à façon, pour des causes qui ont été également indiquées dans la même série d'articles sur la Fabrication. Sur chaque point, reportez-vous constamment aux études déjà faites, non pas pour répéter les mêmes choses, mais pour voir plus facilement en quoi et pourquoi votre type diffère

(1) T. VIII, p. 311 et suiv.

de ceux de même formation qui ont été précédemment étudiés. C'est en déterminant de nouvelles variétés que la science sociale progresse, à la façon d'ailleurs de toutes les sciences.

Vous me signalez, çà et là, la présence de petites communautés ouvrières. Ce fait est habituel dans un pays d'origine communautaire; mais ce qui serait intéressant à savoir, c'est la formation et le fonctionnement de ces communautés; vous devez facilement vous renseigner à ce sujet.

On sait, et vous le rappelez, que les *Transports* s'effectuent, en Chine, par barques, ou à dos d'hommes. Voilà le fait, mais quelle en est la cause et quelles en sont les conséquences, c'est ce qu'il faudrait savoir. Le mauvais état des chemins que vous signalez n'est pas une cause décisive, car il resterait toujours à savoir pourquoi ces populations, qui entretiennent si bien leurs canaux d'irrigation, n'entretiennent pas leurs routes, ce qui serait certainement moins difficile. Voyez si cela ne tient pas d'abord au petit nombre des animaux, par suite de la rareté de l'herbe, et ensuite à ce fait que chaque famille vit essentiellement des produits de son domaine et a, dès lors, peu besoin d'user des transports, parce qu'elle a peu d'objets à échanger. La simple étude d'une famille vous ferait immédiatement saisir ce fait. Et quelles conséquences considérables découlent de cette absence de moyens puissants de transports! Pour n'en citer qu'une, il est manifeste que cela a toujours empêché les habitants du Céleste Empire de se répandre en masse au loin, d'envahir militairement les autres parties du monde, bien qu'ils se trouvassent trop à l'étroit chez eux. Aujourd'hui encore, le Chinois ne sort de chez lui qu'en empruntant les moyens mis à sa disposition par les Occidentaux.

Après les Transports, qui forment la dernière des divisions du Travail dans la Nomenclature sociale, vous arrivez à la *Propriété*, qui forme la division suivante, puis à la *Famille*. C'est sur ces deux points que nous allons nous... empoigner sérieusement.

Vous vous en doutez bien, car vous me dites : « J'arrive maintenant à une grosse question. » Très grosse en effet, car il s'agit

tout simplement du caractère qui doit déterminer tout le classement social de votre type; il s'agit de savoir si la Chine appartient, oui ou non, au grand groupe des sociétés à formation patriarcale et communautaire, comme tous les autres peuples de l'Asie, ou s'il faut la ranger parmi les peuples à formation individualiste, dont un des traits caractéristiques est la famille instable reposant sur le partage du foyer et du domaine. Il s'agit ici de ne pas se tromper, car l'évolution sociale n'est pas la même suivant qu'elle découle d'un de ces deux facteurs ou de l'autre.

Votre opinion est formelle : « J'affirme, dites-vous que la propriété n'est aucunement collective, mais bien individuelle. » Et vous constatez aussitôt après que la famille repose sur « le partage égalitaire ». Vous ajoutez que vous avez beaucoup interrogé sur ce point et qu'on vous a affirmé qu'il en était de même dans toute la Chine. Enfin, vous donnez des détails sur la manière dont se fait ce partage.

Comme le dit Bastiat, dans toutes choses, « il y a ce qu'on voit et il y a ce qu'on ne voit pas »; il y a les apparences et la réalité, qui souvent sont bien différentes; et pour découvrir la réalité des choses, il faut parfois pousser l'analyse très loin, et regarder bien attentivement. Alors on est tout étonné de constater tout le contraire de ce que l'on avait cru apercevoir au premier abord. Cette remarque est particulièrement vraie en ce qui concerne la constitution de la Propriété et de la Famille en Chine. Vous allez en juger par un exemple :

Il y a quelques années, un ancien consul de France en Chine, M. Eug. Simon, publiait un volume intitulé *la Cité chinoise*. Il y étudie successivement la Famille, le Travail et l'État en Chine. L'ouvrage se termine par un long chapitre intitulé : *La famille Ouang-Ming-Tse*. C'est une sorte de monographie de famille, dont la lecture des ouvrages de le Play avait donné l'idée à l'auteur. Ce chapitre n'est pas mal traité du tout; il abonde en détails précis, bien observés, pris sur le vif et exactement notés à la suite de longs entretiens avec cette famille, dont M. Simon avait su gagner la confiance

Connaissant la classification des familles donnée par Le Play, l'auteur se demande auquel des trois groupes, famille patriarcale, ou communautaire ; famille-souche, ou particulariste ; famille instable, ou individualiste, appartenait la famille chinoise. Cela va bien vous étonner, mais il la classa dans le second groupe, dans la famille-souche, ou particulariste. Il fut frappé de la situation prépondérante qui était faite à l'aîné des enfants, soit au point de vue de la conservation du domaine rural, soit au point de vue de l'accomplissement des rites relatifs au culte des ancêtres, et ce fait entraîna son opinion.

Voilà qui embrouille singulièrement la question : là où M. Simon voit la famille-souche, vous voyez la famille instable, et moi je vois la famille patriarcale, la formation communautaire très nettement accusée! Quel est celui de nous qui se trompe, ou plutôt quels sont les deux qui se trompent, car un seul de nous trois peut avoir raison?

Je venais de lire l'ouvrage de M. Simon, lorsque un ami me fournit l'occasion de le voir, en nous invitant à déjeuner ensemble. La conversation fut naturellement amenée sur la constitution sociale de la Chine; M. Simon me confirma son opinion sur la constitution de la famille chinoise. Je lui répondis que, pour moi, cette famille appartenait nettement à la formation communaunautaire. « Je serai curieux d'entendre votre démonstration, me dit-il, et de savoir sur quels arguments vous appuyez cette opinion. » Je puis l'appuyer, lui répondis-je, uniquement sur les témoignages que vous donnez dans votre ouvrage. » J'avais apporté l'ouvrage avec moi et j'entrepris ma démonstration, livre en main. Il faut croire que les faits parurent décisifs à M. Simon, car il me déclara, qu'après ces explications, il reconnaissait que nous étions en effet en présence du type communautaire.

Voilà maintenant qui simplifie la question, car vous restez seul contre deux; j'espère que dans un instant nous serons tous les trois d'accord. Je reprends donc l'ouvrage de M. Simon et je vais en tirer à nouveau ma démonstration.

La famille observée par l'auteur est également établie dans la

Chine méridionale. Elle réside à Ouang-Mo-Khi, à quatorze lieues de Fou-Tchéou, dans la province de Fo-Kien. Le riz, le thé, le coton, le sucre, les oranges sont les récoltes les plus importantes de la contrée. Presque tout le pays, jusqu'au sommet des collines, est arrosé par des canaux dérivés du Ta-Choueï. De ces canaux, qui courent au tiers environ des deux versants, des norias, mues par des hommes ou par des buffles, élèvent l'eau et l'envoient dans un canal supérieur, d'où elle est reprise et montée de la même façon dans un troisième, puis dans un quatrième et dans un cinquième, et elle ne regagne son lit qu'après avoir distribué partout la fraîcheur et la vie. Je vous donne ces détails parce qu'ils reproduisent assez exactement le type de pays et de culture que vous avez vous-même sous les yeux.

Et maintenant, voyons comment, en dépit des apparences, nous sommes réellement en présence de familles appartenant à la formation communautaire.

Ouang-Ming-Tse raconte d'abord à M. Simon l'histoire de sa famille. « Mon père, dit-il, était le quatrième enfant d'une famille qui en compta quatorze; ses aînés étaient deux frères et une sœur. Le premier et le troisième *aidaient leurs parents,* ils restèrent cultivateurs comme eux et ne *quittèrent jamais la maison.* » Ainsi deux des enfants aident leurs parents et ne quittent jamais la maison; ils restent par conséquent *en communauté* avec leurs parents. Mais poursuivons :

« Le domaine de la famille étant petit et ne pouvant occuper et nourrir un aussi grand nombre d'enfants, on décida que les garçons apprendraient des métiers et qu'ils iraient à la ville chercher le moyen d'augmenter le bien-être commun. » Ici, on commence à apercevoir que la dispersion des enfants ne s'accomplit que sous le coup de la nécessité, et lorsque le domaine est insuffisant à les nourrir tous. Mais ces enfants qui sortent ainsi de la maison paternelle, sortent-ils de la communauté? Vous allez voir qu'ils continuent à en faire partie :

« Ce fut mon père qui commença à aller à la ville comme charpentier. Il gagna bientôt assez pour faire des économies, qu'il *rapportait fidèlement à la maison, en y venant aux réu-*

nions de quinzaine. Trois autres garçons suivirent son exemple. *Avec leurs épargnes, mon père arrondissait son champ,* en reculait les limites, et, dès qu'il pouvait donner de l'emploi à l'un d'eux, *il le rappelait.* Un seul, le plus jeune, est resté à Fou-Tchéou. C'est un des forts marchands de la ville. *Il ne manque pas de venir aux anniversaires*, et, quand il quittera les affaires, pour les laisser à deux de ses fils, *c'est ici qu'il reviendra.* Il a acheté depuis longtemps un grand terrain que son aîné cultive, et *y a fait construire son tombeau. C'est comme s'il n'avait pas quitté le pays* (1). »

Voilà qui est clair : tous les enfants, même ceux qui sortent de la maison paternelle continuent à faire partie de la communauté, ils lui envoient leurs économies et finissent, dès qu'ils le peuvent, par revenir au lieu natal. C'est bien là de l'esprit communautaire au plus haut degré, puisqu'il persiste en dépit des circonstances qui devraient le faire disparaître.

Cette tendance des divers membres de la famille à se rapprocher les uns des autres est tellement enracinée dans l'esprit des Chinois, que M. Simon constate, dans un autre passage, la généralité du fait. « Ce qui rapproche surtout les maisons d'un même village, dit-il, c'est qu'elles sont presque toutes parentes les unes des autres, et que les habitants des plus petites rencontrent naturellement dans les plus grandes, d'où elles sortent, d'où elles ont essaimé, *les secours et l'assistance de l'association, la mieux constituée.* Chaque hameau, chaque groupe de cottages est un système complet où les habitants sont certains de trouver d'abord leur école, leur mairie, leur tribunal de famille; et ensuite, selon leurs besoins, les bras, le buffle, le moulin, la noria, que le peu d'importance de chacune de leurs petites fermes ne comporterait peut-être pas. Et cependant chacun est chez soi, aussi isolé qu'il le veut, maître et digne dans sa retraite, dans son *home* (2). »

Cette citation m'explique bien, mon cher ami, pourquoi vous

(1) P. 258.
(2) P. 40.

n'avez pas aperçu la communauté autour de vous. Vous n'avez aperçu que ces gens isolés chez eux, dans leur retraite, dans leur *home* et ayant toutes les apparences du type individualiste à famille instable; mais vous n'avez pas vu le lien moral et même matériel qui les unit étroitement, qui forme de toutes ces unités un ensemble homogène, qui les subordonne à un plus grand groupement, à une plus grande communauté, et qui est en somme le grand ressort de toute la Chine. Vous avez vu seulement ce qu'un étranger peut voir en quelques jours; il vous faut voir maintenant ce qui exige une observation plus attentive, plus minutieuse et plus prolongée. Toute ma lettre a seulement pour but de vous mettre sur la voie.

Revenons à notre famille Ouang-Ming-Tse. Le chef de famille raconte ensuite à M. Simon comment son père réussit à son tour à se tirer d'affaire, à la mort du grand-père. « A ce moment-là, dit-il, mon père avait déjà des enfants; mais ses jeunes frères et sœurs n'étaient pas encore tous en âge de s'établir. Il était donc *impossible de rompre la communauté* (le mot est en toutes lettres) : l'on n'y songea même pas. *Les choses restèrent en l'état sous la présidence du frère aîné.* » C'est cette présidence du frère aîné qui avait fait croire à M. Simon qu'il était en présence de la famille-souche, tandis que le caractère communautaire est affirmé même à la ligne précédente.

Je poursuis la citation : « On continua à habiter sous le même toit. Mon oncle, le lettré, occupait, dans une autre province, un emploi assez lucratif, pour qu'il ne pût réclamer qu'une partie du produit de son héritage, et *il laissait le reste à la communauté.* » Ce passage est bien significatif, car il montre comment le partage du bien paternel est en réalité limité et tempéré par la formation communautaire. « Il restait donc encore à la maison cinq filles et six garçons, dont quatre étaient mariés et avaient neuf enfants. *Cela faisait vingt-quatre personnes* (1). » Voilà, il me semble, une communauté bien caractérisée, car elle comprend quatre ménages sans compter les frères et sœurs célibataires.

(1) P. 261.

C'est à ce moment qu'éclate la crise; c'est alors que se produit ce fameux partage, qui vous a paru être le trait décisif de la famille chinoise. Examinons attentivement comment les choses vont se passer.

« Tant que dura la communauté, nous vécûmes dans une grande aisance avec les quatre-vingts meous de terre que nous possédions (1). Mais lorsque mes tantes furent mariées et que le plus jeune de mes oncles se fixa à Fou-Tchéou, cela changea. Ce dernier, qui avait besoin de tous ses revenus pour son commerce, voulut reprendre sa part d'héritage. Le mandarin, dont la famille augmentait plus vite que les appointements, profita de la circonstance pour en faire autant. D'un autre côté, il était évident qu'il faudrait, un jour ou l'autre, songer à se desserrer. On résolut de le faire tout de suite. En ce moment-là précisément, des voisins ayant plus de terrain qu'il ne leur en fallait, cherchaient à en vendre une partie, et cela devait faciliter l'opération, comme vous allez le voir. Les sept frères commencèrent à diviser l'héritage en sept parts égales (2). » Voilà bien la constatation du partage égal, qu'on vous a signalé comme un fait général; mais poursuivons.

« Deux de ces parts, avec la maison paternelle, revinrent de droit à l'aîné. » Cet avantage fait à l'aîné est déjà un premier accroc au régime du partage égalitaire et semble faire incliner le type vers la famille-souche; mais vous allez voir que ce n'est là qu'une apparence et que nous allons évoluer en réalité vers le régime communautaire, en dépit du partage.

« Quant à la part du marchand et à celle du mandarin, elles furent achetées *par la Communauté,* réduite à cinq frères, pour un prix qu'elle s'engagea à payer en trois ans et dont elle servit les intérêts en attendant. Elle prit en même temps à loyer les champs des voisins, en annonçant l'intention de les acheter et de les payer également dans un délai convenu (3). »

Ainsi la communauté, brisée par la sortie de deux des frères,

(1) 5 hectares et 60 ares.
(2) P. 262.
(3) *Ibid.*

se reforme aussitôt, afin de racheter et d'agrandir le domaine paternel.

« Puis les cinq frères firent un nouveau partage. L'ensemble des acquisitions, d'une contenance d'environ 40 meous (1), fut divisé en cinq lots et chacun des frères en prit un, qui agrandit celui qu'il avait déjà. » Il semble que cette fois du moins le partage triomphe décidément et que c'en est bien fait de la communauté. C'est encore là une simple apparence. Lisez la suite :

« On se mit ensuite à construire des maisons pour ceux qui n'en avaient pas, sur les terrains qui leur étaient échus. (Voilà donc la communauté reconstituée pour la construction en commun de ces maisons.) Dès qu'on avait terminé une maison, celui auquel elle était destinée allait l'habiter. Enfin, chacun eut la sienne, et au bout de trois ans, *grâce à la communauté qui durait toujours et aux économies qu'elle avait permis de réaliser,* tous les champs acquis étaient payés (2). » Voilà qui est on ne peut plus clair.

Mais continuons : « Le partage fut alors consommé (3). » Cette fois nous y sommes, allez-vous dire ; le type passe décidément à l'individualisme de la famille instable et je triomphe. Vous ne triomphez pas du tout, ainsi que vous allez le voir :

« On continua cependant à faire *en commun les principaux travaux des cultures et des récoltes : on continua à se prêter aide et assistance en toute occasion* (4). » On acheta deux buffles en commun pour l'exploitation ; on prit des domestiques en commun, etc. Ainsi, vous le voyez, la communauté se maintint pour tout ce qui concernait le travail.

Et ne croyez pas que cette communauté fût un vain mot : « En trois ans, poursuit le Chinois, nous avions payé toutes nos dettes, et cela peu de temps après le mariage de la plus jeune de nos tantes, à laquelle on avait fait (aux frais de la communauté) un douaire et un trousseau d'au moins 200 taëls (1.600 francs).

(1) Un meou vaut 7 ares environ.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) P. 269, 270.

Aussi mon père et ses frères se trouvaient-ils extrêmement gênés. *Ce qui nous sauva, c'est que nous avions pu rester groupés. Sans cela,* je ne sais vraiment ce que nous aurions fait (1). » Commencez-vous à apercevoir que c'est bien la communauté qui soutient réellement tout cet édifice domestique et toute cette organisation du travail? C'est bien elle qui conjure, à chaque génération, les effets qu'entraînerait le partage, s'il se produisait sans ce puissant correctif?

Aussi le Chinois insiste-t-il sur ce point : « *Supposez que nous eussions été isolés;* pas moyen d'avoir un buffle pour nous seuls, puisque nous n'en avions que *deux pour cinq ménages.* Et ainsi du reste. Et puis nos voisins étaient nos parents. *Moralement, nous étions aussi unis que si nous n'avions pas cessé d'habiter sous le même toit. C'est quelque chose de se sentir soutenus* (2). »

Ouang-Ming-Tse raconte ensuite comment il s'établit lui-même, dans la culture, vers l'âge de quarante ans, à la mort de son père. Jusque-là, il avait exercé un petit emploi dans les bureaux d'une préfecture : « Je me décidai *à faire valoir avec mes frères l'héritage commun. Ils m'aidèrent à faire les frais de noces de mes trois filles aînées* qui étaient fiancées. Ni mes frères, ni mes neveux, ni moi *n'avions songé au partage des intérêts.* Chacun de nous avait son habitation particulière, *mais nos travaux et nos profits étaient communs.* »

Mais ce n'est pas tout, la communauté se maintient encore pour tout ce qui concerne *la vie morale* et *la vie religieuse* de la famille, pour tout ce qui concerne le *Patronage* et même pour certaines attributions qui sont dévolues, chez nous, aux *Pouvoirs publics.*

M. Simon interroge sur ces divers points le chef de la famille Ouang-Ming-Tse : « Que devient votre culte domestique, lorsque la séparation de la famille est accomplie? Une fois chacun chez soi, ce lien moral est-il également dissous? En un mot, quelles relations vos oncles conservaient-ils entre eux et avec la maison paternelle? »

(1) P. 269.
(2) P. 271.

Voici la réponse : « Généralement, quand le partage a lieu, c'est que tous les enfants sont en état de vivre par eux-mêmes. Ils sont mariés; le plus souvent ils ont déjà de grands enfants. (Vous voyez donc combien la communauté absolue est persistante et le partage tardif.) Ils peuvent donc, sans sortir de chez eux, se conformer à la plupart des usages et des devoirs du culte des ancêtres. Ils en ont le droit. Cependant on ne commence guère à l'exercer qu'après le décès de l'un des fondateurs du nouveau foyer, père ou mère. Jusque-là et même plus tard, si l'on veut, *c'est chez le plus âgé des frères que tout le monde s'assemble.* Dans tous les cas, c'est chez lui que se célèbrent les anniversaires du père et de la mère et les fêtes particulières de la famille. Il en est de même des fêtes des saisons. Si les familles possèdent un temple des ancêtres spécialement consacré au culte commun de leurs parents, c'est là que se tiennent toutes les assemblées. Les frais essentiels de ces solennités sont assurés par le supplément d'héritage que l'aîné reçoit lors du partage, auquel des dotations faites par les riches de la famille viennent s'ajouter la plupart du temps. Et si cela ne suffit pas, chacun apporte son obole en venant aux réunions. C'est ainsi que cela s'est pratiqué chez nous, et il est juste de dire que mes oncles, le marchand et le lettré, ont rarement manqué à nos grandes solennités (1). »

Mais j'ai dit que la communauté ne se maintenait pas seulement en ce qui concerne le culte. « Le pouvoir judiciaire de la famille, demande M. Simon, s'étend-il encore à ceux qui s'en sont séparés, présents sur les lieux ou éloignés?

« Sans doute, répond le Chinois; quel recours auraient-ils donc, s'ils n'avaient pas celui de leur famille? Pourquoi leur remettrait-on un extrait du livre de famille, si ce n'est pour qu'ils puissent constater et faire reconnaître le droit qu'ils ont de s'en réclamer? Comment pourrait-on, à moins de cas graves et urgents, abandonner des parents aux tribunaux des mandarins? Ce serait un déshonneur. Les mandarins et la loi, dit un proverbe, ne sont pas faits pour les honnêtes gens » (2).

(1) P. 266.
(2) *Ibid.*

Il faut, avouez-le, que les communautés de famille soient bien vivantes et bien puissantes pour maintenir ainsi leur tribunal debout en face de celui des mandarins et de la loi! Il me semble que ces communautés ne paraissent guère avoir été dissoutes par le partage des biens paternels.

Vous le constatez d'ailleurs vous-même, mon cher ami, dans la suite de votre lettre, car vous me dites : « Le patronage est uniquement exercé par la famille... Une chose remarquable c'est que tous ceux qui portent le même nom se doivent aide et protection, etc. ; et vous terminez en disant : « Cela montre bien l'esprit de famille de ces Chinois. » L'esprit de famille exercé de cette façon-là n'est pas autre chose que l'esprit communautaire, l'esprit propre à la famille patriarcale, ainsi que je viens de vous le montrer et que vous le voyez, je pense, maintenant. Vous avez aperçu partout les fruits, mais vous n'aviez pas vu l'arbre, et cependant il couvre la Chine de ses rameaux : il projette son ombre sur les hommes et sur les choses.

Il la projette même sur les institutions de la vie publique, ainsi que vous le constatez encore un peu plus loin, quand vous écrivez : « Les fonctionnaires sont responsables de tout désordre qui échappe à la sollicitude de la famille; *car tout ce qui peut être fait par la famille n'est point de leur compétence.* »

Dans le reste de votre lettre, vous vous bornez à de brèves indications, d'abord sur l'*Instruction* et le *Culte*. Voilà deux questions importantes qui d'ailleurs intéressent particulièrement votre ministère; il vous importe donc de les étudier à fond, et vous ne pouvez vous expliquer leur manière d'être que par la science sociale. Il vous faut rechercher le lien étroit qui unit ces deux institutions aux autres phénomènes sociaux, car, vous le savez, tout se tient, tout s'enchaîne dans l'organisme social, comme dans l'organisme humain. Vous arriverez ainsi à voir comment l'instruction et le culte sont directement influencés par la formation communautaire, base et caractéristique de la société chinoise.

En terminant votre lettre, vous me dites un mot de la *Vie publique*. Vous êtes frappé de voir que « tout le pays est groupé

par villages ». Et vous expliquez ce fait par l'absence de sécurité. Cette explication serait acceptable, si l'on rencontrait ailleurs des familles patriarcales s'établissant isolément au milieu de leurs domaines. Or nous savons, et vous pouvez le voir dans la Revue (1), que les familles patriarcales s'établissent toujours par villages; c'est leur mode naturel de fixation au sol, même lorsque la plus grande sécurité règne dans le pays. C'est la famille-souche qui s'établit isolément sur ces domaines, alors même que la sécurité n'existe pas, comme au moyen âge par exemple. Vous voyez donc qu'il ne s'agit point là d'une question de sécurité, mais purement et simplement, comme en tout le reste, d'une question de formation sociale, et que nous sommes toujours obligés de retomber, pour tout expliquer, sur la formation patriarcale. Vous ne pouvez pas échapper à ce point de départ, sous peine de ne rien comprendre à ce que vous verrez.

Il vous faut étudier le gouvernement de ces villages et les rapports qui les unissent aux villages voisins. Vous rencontrerez là le type si curieux du mandarin, au sujet duquel vous signalez quelques traits, mais qui demande à être poussé par l'analyse. C'est un type bien curieux et bien patriarcal aussi, car le lettré est un produit naturel de ce type social. Mais ma lettre est déjà trop longue pour que j'entame cette question. Nous pourrons d'ailleurs la reprendre, si vous m'envoyez des détails plus complets sur cet intéressant personnage.

Je compte bien en effet, — et nos lecteurs, j'en suis sûr, partagent mon désir, — que vous nous tiendrez au courant de vos études. De mon côté, je m'engage à vous faire part de mes réflexions à mesure que vous voudrez bien m'envoyer vos observations.

Je souhaite, mon cher ami, que les troubles, qui désolent en ce moment une partie de la Chine, soient promptement réprimés et que vous puissiez poursuivre en paix votre ministère et vos études sociales.

Veuillez agréer...

Edmond Demolins.

(1) Voir par exemple, t. XI, p. 386 et suiv.

LA FAMILLE OUVRIÈRE.

(*Cours de Méthode de la Science sociale*) (1).

A la fin de notre dernière étude, je faisais remarquer qu'avec l'Épargne nous avions terminé l'observation des Moyens d'Existence de la Famille ouvrière. Nous connaissons aujourd'hui les différentes ressources que lui fournissent le Lieu, le Travail, la Propriété, les Biens Mobiliers, le Salaire et l'Épargne.

Ces *Moyens* d'Existence déterminés et classés, la suite logique de l'observation paraît exiger que nous recherchions quel emploi la Famille ouvrière fait de ces ressources, quel est son *Mode* d'Existence.

Ainsi, après les Moyens d'Existence devrait venir le Mode d'Existence. La Classification ne procède pas ainsi.

Entre les Moyens d'Existence et le Mode d'Existence se trouve la *Famille ouvrière*. Quelle est la raison de ce classement?

Quel que soit le fait social que l'on étudie, la fin de cette étude, comme de toute observation sociale, est de déterminer quelles sont les conditions du groupement dont les hommes se servent pour accomplir le fait en question. Quels sont les différents groupements qui réunissent les hommes? et quelles sont les lois de ces groupements? c'est là l'unique objet de la Science sociale.

Aussi, jusqu'à présent, en poursuivant l'étude des Moyens d'Existence, nous sommes-nous appliqués à déterminer les diffé-

(1) Voir les renvois à la série de nos précédentes études sur la Méthode, le Lieu, le Travail, la Propriété, les Biens mobiliers, t. XII, p. 350.

rentes organisations du personnel qu'ils réclament : nous avons noté quelle est l'organisation du personnel, — quels sont les groupements qui réunissent les hommes, — pour le Travail et pour la Propriété. Nous avons même observé que, parmi ces différents groupements, ceux du Travail (c'est-à-dire l'organisation du personnel à l'Atelier) sont de beaucoup les plus importants, puisqu'ils influencent et déterminent en grande partie les groupements pour la Propriété.

Or, de même qu'il y a un groupement nécessaire pour la conquête des Moyens d'Existence, dont le principal est le travail à l'Atelier, il y a un groupement nécessaire de personnes pour le Mode d'Existence au Foyer.

Ces deux groupements, ces deux organisations du personnel, pour les Moyens d'Existence et pour le Mode d'Existence, sont-ils identiques?

Non; et cela, pour une raison très simple. Pour figurer dans l'organisation du personnel au Foyer, il suffit d'être capable de ressentir les besoins du Mode d'Existence; tout le monde, hommes, femmes, vieillards, enfants, est capable de ressentir le besoin de nourriture, le besoin d'habitation, etc... Tandis que, pour prendre place dans l'organisation du personnel à l'Atelier, il faut être capable de travailler, et tout le monde n'a pas cette capacité; les enfants ne l'ont pas encore, les vieillards ne l'ont plus. Il s'ensuit donc que le groupement des individus, l'organisation du personnel, ne sera pas le même au Foyer et à l'Atelier, non seulement parce que le Foyer et l'Atelier répondent à des effets différents, mais encore parce qu'ils ne comprennent pas les mêmes personnages. On distingue ainsi les groupements pour l'Atelier des groupements pour le Foyer.

Voilà qui est bien entendu. Mais ne semblerait-il pas que, pour nous rendre compte du groupement au Foyer, il faudrait étudier d'abord les objets dont se constitue le Mode d'Existence? N'est-ce pas eux qui agissent sur l'organisation du personnel? N'avons-nous pas suivi cette marche dans notre étude des Moyens d'Existence? Nous n'avons déterminé les groupements du Travail, principe eux-mêmes de la plupart des groupements de la Pro-

priété, qu'après avoir reconnu les objets ou les procédés du Travail.

Pourquoi, au moment d'aborder l'étude du Mode d'Existence, faut-il renverser cette méthode et faire passer la Famille, c'est-à-dire l'organisation du personnel, avant les objets que cette Famille a à traiter pour la satisfaction de ses besoins, pour son Mode d'Existence?

La raison en est intéressante, et la voici :

Quand on veut se mettre à étudier le Mode d'Existence, on remarque que, parmi les personnages qu'il englobe, il en est un qui est complètement *inconnu dans le monde du travail* : c'est *l'enfant en bas âge*.

Cet enfant en bas âge ne se trouve apte à entrer dans l'organisation du Mode d'Existence qu'à une condition préalable, qui lui est particulière; il doit, pour y entrer, subir une opération qui lui est absolument spéciale : l'*Éducation*.

Cette nécessité de l'Éducation apparaît ici, parce que le premier rôle de l'enfant dans la Société étant de jouir du Mode d'Existence, il ne se conforme à ce premier rôle, il ne consent à y entrer d'une façon régulière, que lorsqu'il a subi cette opération particulière qui est : l'Éducation.

Mais ce n'est pas pour ce seul but que l'Éducation est nécessaire à l'enfant; elle ne sert pas seulement à lui apprendre à jouir du Mode d'Existence. On reconnaît que, si elle manque, l'enfant ne peut cadrer ni dans ce premier groupe, la Famille, ni dans aucun des autres groupements de la vie privée et de la vie publique; il est foncièrement inapte, il est constitutionnellement incapable de figurer et de jouer un rôle dans sa famille, dans un atelier, dans une corporation, dans une commune.

Alors il faut employer contre cet être qui n'a pas été élevé, — qui est mal élevé, — des moyens de répression et de contrainte qui ont pour but de préserver de son action malfaisante les divers groupements sociaux et de le forcer, malgré sa volonté, à agir suivant les usages établis.

Ainsi on constate, et tout le monde peut le vérifier, en obser-

vant des petits enfants, on constate, dis-je, que l'enfant naît dans de telles conditions qu'il se refuse naturellement et spontanément à se plier à toute action commune; abandonné à sa nature, il ne veut entrer dans aucun groupement, aussi bien dans ceux de l'Atelier que dans ceux du Foyer; il répugne à toute combinaison de son être avec l'être d'autrui; il est *insociable*. C'est cet égoïsme, aussi entier qu'inintelligent, que la Science sociale, après Le Play, observe et classe sous le nom de Vice originel.

Ce qu'il y a de très curieux et ce qu'il faut mettre en pleine lumière, c'est que cette tendance native que l'on rencontre chez l'enfant, n'est pas la simple manifestation de l'ignorance où il est des lois de la Société, comme des lois de la physique par exemple; c'est une résistance de sa volonté à se soumettre aux lois nécessaires à toute société, lui fussent-elles connues : c'est donc bien chez lui une tendance vicieuse, native, un vice originel. En résumé, l'enfant ne se présente pas à l'observation comme un être ayant seulement besoin qu'on lui fournisse les Moyens d'Existence qu'il n'est pas capable de se procurer, et qu'on lui apprenne le Mode d'Existence qu'il ignore, mais comme un être qui a besoin d'être dressé à vouloir lui-même autrement qu'il ne voudrait, s'il suivait sa naturelle inclination. Cette opération, cette Éducation est d'autant plus nécessaire que c'est sur ce jeune être que repose la continuité des œuvres humaines, la continuité du genre humain. Chaque jour, par le jeu naturel des naissances, le monde subit une invasion de petits barbares qui détruiraient toute l'œuvre des générations précédentes, et qui bouscuIeraient la société, si on ne les dressait fortement, si on ne les réprimandait sévèrement.

Il est facile maintenant, je l'espère du moins, de se rendre compte des raisons qui nous font étudier la *Famille ouvrière*, le groupement pour le Foyer, avant le Mode d'Existence à ce Foyer. Nous allons étudier, à cette place, la Famille ouvrière, parce que sa fonction est précisément de produire et d'éduquer les jeunes générations, de les rendre aptes à cadrer dans le Mode d'Existence, dans le Foyer, pour prendre place, à partir de là,

dans les différentes organisations de l'Atelier et des autres groupes sociaux. L'éducation se faisant par la Famille et dans la Famille, la Famille étant constituée et organisée pour élever les enfants, il était donc naturel de classer ici la Famille ouvrière, d'analyser la constitution intime et le mécanisme de cet organisme éducateur, avant d'observer comment fonctionnent dans le Mode d'Existence les gens qu'il a formés.

Le tableau de la Famille nous indique sa constitution.

LA FAMILLE OUVRIÈRE.

I. — Père.

1° Le vice originel.
2° L'autorité au foyer.
3° La loi de Dieu.
4° La tradition des ancêtres.

II. — Mère.

1° Les fiançailles.
2° Le mariage.
3° Le ménage domestique.

III. — Enfants.

1° Leur nombre.
2° Leurs rapports.
3° Leurs aptitudes diverses.
4° Leur éducation.

IV. — Enfants mariés au foyer.

Le choix de l'héritier associé.

V. — Émigrants dans leurs rapports avec le foyer.

VI. — Célibataires demeurant au foyer.

(IV à VI : Observés dans la nouvelle génération et dans la génération précédente)

VII. — Domestiques.

VIII. — Vieillards.

IX. — Infirmes.

La première remarque que l'on peut faire à la vue de ce tableau, est que la Nomenclature, pour l'étude de la Famille ouvrière, procède par la détermination non pas des espèces et des variétés, mais des éléments constitutifs communs à toutes les espèces. Nous savons déjà ce qui détermine le choix de l'une ou l'autre de ces méthodes. Voulant connaître le rôle et l'organisation intérieure de la Famille, on a pensé justement que ce but serait plus facilement atteint en recherchant quels sont au complet les éléments communs à toutes les espèces de Famille, plutôt qu'en mettant en relief certaines différences capitales que présentent entre elles les Familles, pour arriver à les classer en espèces d'après ces différences seules.

Le tableau détermine et classe neuf éléments constitutifs de la Famille; par conséquent à quelque espèce ou à quelque variété qu'appartienne une Famille donnée, il y aura toujours à rechercher chez elle les neuf éléments suivants :

I. Le Père.
II. La Mère.
III. Les Enfants.
IV. Les Enfants mariés au foyer.
V. Les Émigrants.
VI. Les Célibataires.
VII. Les Domestiques.
VIII. Les Vieillards.
IX. Les Infirmes.

Si on envisage la Famille ouvrière *au seul point de vue de l'Éducation*, ces neuf éléments se répartissent en trois catégories :

I. — Les Agents de l'Éducation.

Le Père. — La Mère.

II. — Les Sujets de l'Éducation.

Les Enfants.

III. — Les Aides de l'Éducation.

Les Enfants mariés au foyer, — les Émigrants, — les Célibataires, — les Domestiques, — les Vieillards, — les Infirmes.

Mais il faut bien se garder d'être aussi exclusif. — L'*Éducation* est le sujet *introducteur*, la *cause classifiante* du tableau de la Famille, *ce n'est pas son sujet complet.*

Le sujet complet, c'est *la Famille*, c'est-à-dire les rapports quelconques de personne à personne qui existent entre tous ceux qui vivent au même Foyer.

Ce personnel de la Famille paraît tout d'abord composé par le Père, chef du groupement; la Mère, choisie par lui : et les Enfants, comme première résultante; il s'augmente et se complique normalement des Enfants mariés au Foyer, des Émigrants, des Célibataires, des Domestiques, des Vieillards et des Infirmes. Comment tout ce monde est-il organisé, hiérarchisé dans la vie du Foyer? Voilà l'idée complète de la Famille.

Il est donc bien établi que c'est l'Éducation, œuvre essentielle et principale de la Famille, qui nous a amené à classer ici le groupement familial; mais, devant étudier maintenant la Famille, à cause de l'Éducation, nous ne l'étudions pas à ce seul point de vue, nous l'étudions dans son entier, à tous les points de vue. La même chose nous est arrivée au sujet de la Propriété : nous avons vu que la Propriété, appelée par le Travail, ne se bornait pourtant pas aux seules nécessités du Travail, mais englobait, et présentait même tout d'abord la Propriété du Foyer.

Ceci posé, procédons à l'étude des Éléments constitutifs de la Famille ouvrière.

Le Père. — Le Père est classé en tête parce qu'il est le chef de la famille. Il est d'ailleurs le premier et le principal agent de l'Éducation. C'est de lui, en fait, que dépend souverainement la répression du Vice originel, aussi est-ce lui, en droit, que la loi morale rend souverainement responsable sur ce point.

Le Père est en fait responsable de la répression du Vice originel, parce que l'observation a toujours montré que les éducations faites sans lui, ou contre lui, — ce qui peut être très nécessaire par l'insuffisance ou les défauts du Père, — sont faites cependant par des moyens absolument anormaux, par des combinaisons aussi complexes qu'instables et peu naturelles. L'Éducation par les femmes seules, par le collège, par les orphelinats, donne des résultats assez connus pour que je n'aie pas besoin d'insister.

Le Père est souverainement responsable, parce qu'étant don-

nées ses aptitudes d'homme comparées à celles de la femme et de l'enfant, il est le chef naturel du groupement familial, du groupement au foyer où se fait normalement l'Éducation ; s'il vient à manquer dans sa fonction, il manque en chef, il manque souverainement. Aussi n'y a-t-il pas de meilleur indice pour connaître la valeur et le fonctionnement d'une famille, que d'observer quelle idée le Père se fait du Vice originel, de la nécessité et des moyens de sa répression.

En pratique, le Père se sert de trois procédés combinés pour réprimer ce Vice. Ces trois procédés sont :

1° L'Autorité au Foyer,

2° La Loi de Dieu,

3° La Tradition des Ancêtres.

L'*Autorité au Foyer*, c'est-à-dire une autorité telle qu'elle peut être exercée au foyer, tous les jours, à tout instant, sur tous les actes de l'enfant, jusqu'à ce qu'il soit éduqué. Toutes les institutions qui ont la prétention de suppléer à l'éducation de famille, cherchent à reproduire ces conditions du Foyer ; mais elles n'y sauraient parvenir.

La *Loi de Dieu* ; il est d'observation courante que l'Autorité au Foyer reconnaît et atteste des règles et des lois qu'elle doit faire appliquer et que l'enfant doit accepter, *non pas seulement parce qu'elles sont utiles et profitables*, mais parce qu'elles sont l'expression d'un devoir, d'une obligation morale, parce qu'elles sont un commandement de Dieu, d'un Être supérieur à l'homme. C'est là un fait aussi ancien et aussi répandu que la race humaine. L'éducation fondée sur la seule idée de l'utile est une anomalie, et un type qui se montre essentiellement défectueux.

La *Tradition des Ancêtres* donne justement l'ensemble des moyens particuliers à chaque race, à chaque famille pour arriver à la pratique de ces règles. L'Éducation ne se fait pas en Europe comme en Asie, en France comme en Angleterre, en Limousin comme en Lorraine, dans votre famille comme dans la mienne. Chaque famille a sa pratique, qui est le résultat de l'expérience recueillie par la Tradition des Ancêtres, et qui cherche

à adapter de plus près l'Éducation à la situation particulière de chaque pays, de chaque famille, de chaque enfant.

L'Éducation, œuvre essentielle du chef de famille, peut donc se définir : *l'assujettissement de l'enfant à la loi morale divine par les coutumes bien éprouvées de la famille dont il est.*

On peut à cette définition, prise des faits, apprécier terriblement les déviations du langage et de la pratique quant à cette chose, si essentielle pour la race humaine, qui est l'Éducation !

La Mère. — La Mère est la collaboratrice naturelle et essentielle du Père dans la tâche de l'Éducation et dans le gouvernement de la Famille. Elle doit donc se classer immédiatement après le Père.

Mais il faut remarquer, et cela est de la plus haute importance, que cette femme, qui, devenue mère, jouera un rôle aussi prépondérant, arrive toute formée au foyer de son mari, avec ses idées, sa manière de faire; le choix que le mari fait d'elle est donc *décisif*. Ce choix est-il bon, l'harmonie est préétablie, et le reste s'ensuit; est-il mauvais, éducation des enfants, gouvernement du foyer, avenir de la famille, tout est compromis, tout est perdu.

Aussi, pour bien connaître le fonctionnement de la Famille où entre la femme, le fonctionnement du ménage qu'elle forme, il est indispensable de connaître le fonctionnement de la Famille dont elle vient, et les causes qui ont déterminé le choix du mari : il faut savoir quelles furent les *Fiançailles*. On aura ainsi des données précises sur l'éducation que la femme a reçue, sur ses habitudes, sa formation morale, sur les qualités que les époux ont jugées indispensables de rencontrer l'un chez l'autre pour se marier.

Il y a plus : toutes ces qualités que recherchent l'un chez l'autre les futurs époux pour se mettre en ménage, varient avec la nature du contrat qui constitue le mariage, avec le *Mariage*. La monogamie, la polygamie, la polyandrie, l'union libre, la faculté du divorce, la répudiation, l'indissolubilité de l'union conjugale, son caractère sacré, voilà autant d'engagements diffé-

rents, de façons différentes de comprendre le mariage qui ne sont pas sans avoir une influence prépondérante et sur sa formation et sur sa pratique.

Enfin, alors que l'on connaît la femme qu'a prise le mari, les qualités qu'il a désirées en elle, la nature du lien du mariage, on est en bonne position pour observer le fonctionnement du *Ménage domestique*, pour saisir les raisons qui ont amené le partage d'attributions entre le mari et la femme, leur manière d'être effective l'un vis-à-vis de l'autre, et vis-à-vis du gouvernement des personnes et des choses de leur foyer. C'est à l'article du Ménage domestique que l'on constate la part que la mère prend à l'éducation, à la vie journalière et à la direction de la famille.

Les Enfants. — Nous arrivons ainsi à classer, au troisième rang, les Enfants objet de l'Éducation.

Il faut connaître avant tout *leur Nombre*, pour savoir sur combien de sujets va porter la fonction éducatrice du Père et de la Mère, quel est le personnel de la famille immédiate; on devra ensuite poursuivre la monographie de chacun des Enfants.

Les *Rapports* que ces Enfants ont entre eux doivent s'observer aussitôt après leur Nombre pour classer les Enfants entre eux après les avoir énumérés. Il ne suffit pas, en effet, de constater la multiplicité des Enfants, on doit encore voir s'il n'y a pas entre eux une hiérarchie. L'observation n'est pas faite, quand on sait sur combien de sujets elle porte, mais quand on s'est rendu compte des rapports que ces sujets d'observation ont entre eux.

En effet, il n'est pas normal, il n'est même pas possible que chacun des Enfants rayonne autour du Père et de la Mère comme s'il était seul, sans frères ni sœurs; il en va pour eux comme pour les planètes, qui ne gravitent pas autour du même centre sans que l'existence de l'une se fasse sentir sur l'autre. Nous devons donc en user ici comme dans l'étude d'une constellation, où il importe de procéder dans l'ordre d'influence que

les astres ont les uns sur les autres. Un exemple nous rendra ce fait bien sensible. Supposons une famille composée comme il suit :

1er Enfant, — Fille.	4e Enfant, — Fille.
2e Enfant, — Garçon.	5e Enfant, — Garçon.
3e Enfant, — Fille.	6e Enfant, — Garçon.

La mise en pratique de l'Éducation ne sera pas le Père et la Mère au centre en face de chaque enfant isolé, comme si tous ces enfants n'avaient aucuns rapports entre eux, aucune influence réciproque, comme si les parents agissaient sur chacun d'eux en ignorant les autres, en ignorant le concours ou les difficultés que chaque enfant apporte à l'éducation de son puîné.

Bien au contraire, on observera, dans la famille que nous avons prise pour exemple, que la fille aînée contribue à élever le frère qui vient après elle ; elle a l'avantage de l'âge et de la précocité, de l'esprit affectueux et soigneux; ces deux aînés, aideront à former les deux sœurs qui les suivent; et chacune de celles-ci agira à son tour sur l'un des Frères qui terminent la Famille.

Les enfants d'une même famille, si je puis me servir de cette comparaison, apparaissent à l'égard de leurs parents et entre eux, comme fonctionnant dans le système des articulés et non pas dans le système des rayonnés.

Il était d'autant plus nécessaire d'indiquer ces Rapports des enfants entre eux, que, classant en tête du groupement familial les agents de l'Éducation, il fallait bien classer tout d'abord entre eux les Enfants suivant l'ordre où ils sont agents d'Éducation les uns à l'égard des autres.

Maintenant que nous connaissons le Père, la Mère, les Enfants dans leurs Rapports, c'est-à-dire l'Éducation et la Famille du côté des Membres *actifs* de la Famille, il faut voir l'Éducation et la Famille du côté des sujets de l'Éducation, du côté des membres *passifs* de la Famille ; il faut, en un mot, constater les effets de l'Éducation dans le sujet après en avoir observé les procédés dans les agents. C'est bien là ce qu'on désigne par le mot Éducation pris dans son sens absolu : en effet, ce qui

est intéressant à voir, c'est l'Éducation dans ce qu'elle a eu d'effectif et de réalisé, c'est l'Éducation *reçue*, la seule qui justifie son nom.

Mais avant d'analyser et de classer le résultat de l'Éducation dans les Enfants, il faut analyser et classer *leurs Aptitudes diverses* naturelles, parce qu'elles sont un point de départ en eux, une donnée première en eux pour le résultat de l'Éducation; ces aptitudes naturelles vont modifiant l'Éducation et les effets qu'on s'en promettrait *à priori*. Comme dans la Nomenclature sociale, on a été forcé de serrer et de compter les mots, on a cru suffisant de mettre ici : Aptitudes, sans ajouter « naturelles »; aptitudes s'entendant plus des dispositions qui procèdent de la nature que des talents acquis. D'ailleurs les aptitudes étant inscrites avant l'Éducation, cela seul indique assez clairement qu'il s'agit des aptitudes antérieures à l'Éducation, des aptitudes qui ne procèdent pas uniquement de l'Éducation.

On a préféré qualifier ces aptitudes du mot *diverses* pour signaler un grand fait qui domine toutes les questions d'Éducation : c'est que les Enfants, issus d'un même Père et d'une même Mère, présentent les aptitudes naturelles les plus diverses, les plus divergentes, les plus opposées. En fait, il y a plus de différence entre les aptitudes natives de deux Enfants d'un même lit qu'il n'y en a, du fait de l'Éducation, entre deux races. Observez deux enfants du même lit, et notez, avant que l'Éducation les ait transformés, les différentes manifestations qu'ils offrent, vous remarquerez entre ces deux frères plus de dissemblances natives que l'éducation différente n'est capable d'en mettre entre un Français et un Chinois. Aussi l'Éducation doit-elle être en même temps très diversifiée, pour tirer parti des aptitudes naturelles de chaque Enfant, et très harmonisée, puisqu'il faut mettre ces Enfants en état de subir les mêmes conditions de milieu, d'existence rapprochée, et les faire cadrer dans le même groupement.

Il était d'autant plus nécessaire de souligner ainsi cette loi qu'elle est plus généralement méconnue. Elle est méconnue par la théorie qui fait procéder des aptitudes apportées en nais-

sant les conformités de race : ce qui est radicalement faux. La Race procède de la conformité de l'Éducation et de tous les autres phénomènes localisés dans l'endroit où grandissent les enfants qui composent un même peuple. Elle est aussi méconnue par tous les programmes uniformes d'Éducation que prétendent suivre les Familles et les Autorités quelconques qui se mêlent d'Éducation.

On voit que, tout ce qui précède étant classé, les *résultats* de l'Éducation vont apparaître ici, grâce à la clarté de leurs causes, parfaitement débrouillées et coordonnées; c'est donc ici seulement, en étudiant l'*Éducation*, c'est-à-dire en constatant ses résultats, qu'on peut juger de la valeur des procédés employés.

Avec le Père, la Mère et les Enfants, l'étude de la Famille ouvrière pourrait paraître terminée; elle ne l'est pas, et cela pour deux raisons.

Si on n'envisage la Famille ouvrière qu'au seul point de vue de l'Éducation, on remarquera que les enfants ne nous ont passé jusqu'à présent sous les yeux que jusqu'à l'âge adulte. Parvenus à l'âge d'homme, ces enfants, — soit qu'ils appartiennent à la génération précédente et qu'ils figurent dans la Famille comme les frères et sœurs du Père et de la Mère, soit qu'ils appartiennent à la nouvelle génération, — ces Enfants, dis-je, par le seul fait de leur âge viril, jouent un autre rôle dans la famille : ils ont, à côté du Père et de la Mère, leur action dans la haute fonction éducatrice de la famille; ce sont vraiment les agents *auxiliaires* de l'Éducation. A ce titre, ils méritent d'être étudiés et classés après les Agents naturels, — le Père et la Mère, — et aussi, disons-le, après les Enfants, parce que le cas simple est celui où l'agent auxiliaire est tout bonnement le premier enfant élevé par le Père et la Mère.

D'ailleurs, nous avons déjà fait remarquer que nous n'étudions pas la Famille au seul point de vue de l'Éducation ; nous recherchons aussi quels sont les rapports organisés et hiérarchisés des différentes personnes qui font partie du groupement du Foyer.

— Le Père, la Mère et les Enfants en bas âge ne composent pas à eux seuls ce groupement; les Enfants adultes de la génération précédente, ceux de la nouvelle génération et les Domestiques figurent, eux aussi, et ont part active au Foyer.

Les Enfants adultes, de la précédente, ou de la nouvelle génération, occupent trois positions à l'égard du Foyer; ils peuvent y être mariés; ils peuvent avoir quitté le foyer, avoir émigré; ils peuvent aussi y demeurer comme célibataires; nous devons donc les étudier dans ces trois cas.

ENFANTS MARIÉS AU FOYER. — Parmi les Enfants mariés au Foyer il faut, quand il existe, mettre à part celui qui est choisi soit dans la jeune génération, soit dans la génération précédente, pour être l'héritier du chef de famille : c'est l'*Héritier-associé*. Par associé on entend associé au Père, associé à son entreprise.

Son rôle est capital et doit être noté avec soin; car par le seul fait qu'il est « héritier-associé », il sert de lien entre les différentes générations, il concourt et succède à l'action du Père. Les causes qui ont déterminé son choix, les qualités que l'on a recherchées en lui, constituent des indices de premier ordre pour juger la famille dont il est. Le rôle de l'Héritier-associé est même tellement caractéristique que c'est en général par les traits qu'il présente, que l'on détermine les trois espèces les plus nettement distinctes de la Famille : la Famille Patriarcale, la Famille-Souche, la Famille Instable.

Dans la Famille Patriarcale, tous les Enfants, tous les fils du moins, sont mariés au Foyer, demeurent associés et héritent en commun. Il y a bien parmi eux un Héritier-associé choisi pour être chef de la Communauté des Héritiers-associés; et ce choix, sans doute, importe beaucoup, mais cet Héritier-associé en chef n'est pas seul Héritier-associé.

Dans la Famille Souche, il n'y a qu'un des Enfants qui soit Héritier-associé : les autres ne sont même pas Héritiers, ou ne sont, en tout cas, point des Héritiers-associés.

Dans la Famille Instable, il peut y avoir autant d'Héritiers que

d'Enfants mais aucun n'est associé au Père, il n'y a pas d'Héritier-associé.

C'est bien ici, sous la rubrique des « Enfants mariés au Foyer », qu'il faut placer le *Choix de l'Héritier-associé*, parce que pour qu'un Enfant soit définitivement choisi comme associé au chef de famille, pour qu'il reçoive mission de continuer la famille, il faut qu'il soit marié, et marié au Foyer.

Si on n'a pas mentionné ici cette division des Familles en trois grandes Espèces, Familles Patriarcales, Familles-Souches et Familles Instables, c'est que ces trois grandes espèces ne diffèrent pas seulement entre elles par ce seul élément : le choix de l'Héritier associé; mais on remarque *dans toute la série de leurs éléments constitutifs* de notables dissemblances. Comparez l'autorité du Père, le choix de la Mère, l'Éducation des Enfants, etc., dans chacune de ces trois grandes Espèces, et vous verrez combien elles diffèrent en tous points. Il aurait donc fallu noter ces trois espèces devant chaque élément constitutif de la Famille; on ne l'a pas fait parce que la mention de ces trois espèces venant nécessairement au *Patronage*, où se révèle l'effet le plus décisif de leur différence, on a pensé qu'il était inutile de surcharger ici le tableau.

Les Émigrants. — On ne s'occupe ici des Émigrants que pour connaître leurs rapports avec le Foyer dont ils sont sortis. Il est intéressant de savoir si les frères, les sœurs, les enfants des chefs de famille qui ont été s'établir à la ville ou dans les colonies conservent des relations avec leur famille, et quelles sont ces relations. Envoient-ils de l'argent? En demandent-ils? Sont-ils disposés à recevoir et à caser, là où ils sont, les jeunes émigrants de leur Famille? etc.

Bien qu'éloignés du Foyer, les Émigrants doivent se classer avant les Célibataires qui demeurent au Foyer, parce que, parmi ces Célibataires fixés au Foyer, il y a très souvent des Émigrants en retour; il faut donc les étudier d'abord comme Émigrants. Le cas du Célibataire au Foyer est d'ailleurs moins normal, moins général pour les enfants, il exclut du mariage; il se présente

comme « un reste » après l'établissement de l'héritier associé au Foyer et l'Émigration des autres enfants au dehors.

Les Célibataires. — La mission des Célibataires qui demeurent au Foyer est de suppléer et d'aider les parents dans certaines parties spéciales de l'éducation des enfants et du gouvernement du Foyer; ils jouent le rôle de « l'Oncle, » de « la Tante », rôle connu sur lequel il est inutile d'insister.

Les Domestiques. — On doit comprendre les Domestiques dans le personnel de la Famille, parce que, vivant au Foyer, ils en font partie; ils viennent en dernier lieu, après les Célibataires, parce que ce sont des Célibataires étrangers à la parenté, et que leur rôle d'auxiliaire pour l'Éducation des Enfants et pour le gouvernement du Foyer est encore plus restreint.

Les Vieillards et les Infirmes. — Ce ne sont pas des personnes en plus de celles que nous venons d'énumérer; mais la Vieillesse ou l'Infirmité est *un état particulier* dans lequel peuvent se trouver les différentes personnes vivant au Foyer; il y a là un rôle particulier dans lequel on entre, *un personnage distinct* qu'on joue alors dans les Familles et qui a beaucoup d'action tant sur l'Éducation que sur le gouvernement du Foyer.

Les Vieillards passent avant les Infirmes comme représentant une situation plus normale; vieillir est de règle, souffrir est accidentel; la vieillesse est une situation persistante, non pas toujours la souffrance. Enfin les Vieillards ont plus à faire dans l'Éducation et dans la Famille comme agents de transmission de tout ce que la génération précédente a acquis de formation.

Nous venons d'analyser la Famille ouvrière, de déterminer et de classer ses éléments constitutifs; nous connaissons maintenant l'organisation et la hiérarchie de son personnel.

Nous nous sommes rendu compte que si ce groupement est constitué et organisé pour l'Éducation des jeunes générations, que si c'est là sa fonction dominante, il pourvoit cependant à

d'autres fonctions pour lesquelles il se trouve parfaitement organisé.

Mais quelles sont précisément ces autres fonctions?

Nous les déterminerons dans notre prochain article, en étudiant le Mode d'Existence de la Famille ouvrière.

Robert Pinot.

(*A suivre.*)

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

> Ἄμμιν ἄρα Ζεὺς
> ἐκ νεότητος ἔδωκε καὶ ἐς γῆρας τολυπεύειν
> ἀργαλέους πολέμους, ὄφρα φθιόμεσθα ἕκαστος.
>
> « A nous, Zeus a donné de vivre dans les
> « guerres rudes, de la jeunesse à la vieillesse,
> « jusqu'au dernier! »
>
> *Iliade*, XIV, 85.

I.

NATURE DE LA SOCIÉTÉ HOMÉRIQUE.

1. — Le problème.

Après avoir admiré la civilisation la plus brillante peut-être qui fut jamais, la civilisation grecque du cinquième siècle av. J.-C., le chercheur remonte curieusement dans le passé, pour en découvrir les origines et en étudier l'évolution.

Mais le fil conducteur de l'histoire commence à lui faire défaut, six ou sept générations auparavant, vers le milieu du septième siècle. Dès cette époque, beaucoup de dates sont douteuses, et les faits perdent toute précision.

Au huitième siècle, ce ne sont plus que traditions incertaines, monuments archéologiques rares ou mutilés; puis, au delà, légendes remplies de fictions, ou mythes obscurs et à peu près indéchiffrables.

Cependant, c'est au milieu de ce chaos, à une date inconnue, mais plusieurs siècles avant l'histoire proprement dite, qu'ap-

paraissent l'*Iliade* et l'*Odyssée*, ces deux chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

A première vue, ces monuments prodigieux semblent isolés. On dirait que rien ne les rattache aux siècles historiques. Mais le penseur a bien vite fait justice de cette impression. L'*Iliade* et l'*Odyssée* s'imposent à lui comme les témoins irrécusables d'une civilisation déjà puissante, et par certains côtés très avancée.

Quelle est donc cette civilisation considérée en elle-même?

D'où vient-elle?

Et pourquoi semble-t-elle disparaître brusquement?

Tel est le problème, insoluble déjà pour l'antiquité, que les modernes ont repris avec ardeur, surtout depuis un siècle.

Problème d'autant plus intéressant que cette civilisation mystérieuse, en nous révélant « le mot » de son existence, nous donnerait, chacun le sent, la clef de la civilisation grecque tout entière.

Aussi toutes les sciences qui nous permettent de remonter dans le passé, histoire, archéologie, ethnographie, linguistique, philologie, études comparées des traditions, des mythes, des religions et des littératures, ont-elles été tour à tour mises à contribution. Et l'œuvre d'Homère a été l'objet de travaux d'analyse qui n'ont guère été dépassés que pour les Livres saints.

A juste titre, l'Europe a applaudi Schliemann consacrant sa vie tout entière aux fouilles de l'époque homérique, et ramenant au jour les ruines de Troie, de Tirynthe et de Mycènes. Mais Schliemann a été devancé ou suivi par une armée de chercheurs; ce qu'il a fait avec un rare bonheur dans l'ordre matériel, des centaines d'autres l'ont essayé dans l'ordre intellectuel, avec plus ou moins de succès, et quelques-uns avec des résultats considérables. Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les plus connus, Ottfried Muller avec les beaux ouvrages qu'il a consacrés aux origines grecques (1), et le grand ministre anglais,

(1) Surtout *Orchomènes et les Minyens*, et *Histoire des Doriens*, 3 vol., Breslaw, 1820-24.

M. Gladstone, avec ses études sur la société homérique (1). Il y a eu là, il y a encore là chaque jour, des efforts immenses, et la bibliographie de ces questions demanderait à elle seule un volume.

Et cependant les résultats obtenus sont médiocres.

La solitude qui entourait Homère et son œuvre s'est peuplée, mais peuplée de ruines et de débris. On a reconstitué beaucoup de traits épars de la société qu'il a eue sous les yeux. Quant à l'organisme même de cette société morte depuis vingt-sept siècles au moins, il est demeuré cadavre : la synthèse puissante qui lui rendra la vie est toujours à faire.

Il semble qu'un immense continent ait disparu tout entier sous l'Océan de l'oubli, laissant au-dessus des eaux un plateau magnifique chargé d'une puissante végétation. Autour de lui, le navigateur ne peut relever que des îles ravagées ou des bas-fonds péniblement visités par la sonde. Il lui est impossible de rétablir la carte primitive de la contrée submergée.

Au commencement de notre siècle, Ottfried Muller s'écriait à propos d'une des grandes races grecques, les Ioniens : « D'où viennent-ils? Ils semblent tomber du ciel dans l'Attique et dans l'Égialée (2)! »

Plus près de nous, Grote, faisant allusion à l'époque homérique, déclare que « l'âge légendaire eut naturellement, comme tous ceux qui le suivirent, ses causes antérieures et ses conditions déterminantes » ; puis il ajoute : « Mais nous n'en avons aucune notion (3)! »

Et sous une forme ou sous une autre, tous les historiens font le même aveu découragé.

Nous allons essayer cependant, avec le flambeau de la Science sociale, d'éclairer ces ténèbres.

Nous n'avons pas l'érudition immense des savants qui nous

(1) *Studies on Homer and the Homeric Age*, 3 vol., Oxford, 1858.
(2) Muller, *Die Dorer*, Introduction, § 8.
(3) Grote, *Histoire de la Grèce*, t. II, ch. VI.

ont devancé. Mais nous possédons une méthode et des procédés scientifiques qu'ils n'ont pas connus.

L'élève de Cuvier, grâce à la Paléontologie, peut reconstituer l'animal fossile dont il n'a que quelques débris, et laisser loin derrière lui, pour les résultats pratiques, les voyants de génie, comme Bernard Palissy. Les lecteurs de la Revue savent déjà, par les belles études de MM. de Tourville et Demolins sur les Celtes, et de M. de Préville sur l'ancienne Égypte, que la Science nous fournit les éléments d'une véritable paléontologie sociale.

Reprenons donc, pour notre compte, les trois questions indiquées plus haut; nous essaierons d'étudier ici,

la Nature,

l'Origine

et l'Évolution de la Société Homérique.

Avant de déterminer les traits fondamentaux, caractéristiques, du milieu social décrit par nos poèmes, une question préliminaire se pose :

L'*Iliade* et l'*Odyssée* (1) peuvent-elles servir de base à une étude

(1) Nous nous sommes servi, pour cette étude, des textes et traductions ci-après :

Homère, *Iliade*, texte grec, revu et corrigé d'après la recension d'Aristarque, par A. Pierron; 3e édit., 2 vol. in-8° (Hachette).

Homère, *Odyssée*, texte grec, revu d'après les diorthoses Alexandrines, par A. Pierron, 2 édit., 2 vol. in-8° (Hachette).

Ὁμήρου Ποιήματα, *Homeri Carmina* græce et latine, in-8° (Ambr. Firmin-Didot, 1881).

Leconte de Lisle, *l'Iliade d'Homère*, traduction nouvelle (Lemerre, 1884).

Leconte de Lisle, *l'Odyssée d'Homère*, trad. nouvelle (Lemerre 1886).

H. Ebeling, *Lexicon Homericum*, 2 vol. in-8° (Teubner, Leipsick 1885).

Les traductions que nous donnerons seront la plupart du temps empruntées à M. Leconte de Lisle. Mais nous les avons revues sur le texte, et parfois modifiées. On nous pardonnera de croire que nos recherches, en nous faisant pénétrer plus avant dans la Société Homérique, nous ont permis de mieux comprendre certains passages et certains termes.

Nous avons conservé dans ce travail le mot grec toutes les fois qu'il nous a semblé ne pas avoir d'équivalent en français. Nous préférons un peu d'obscurité à un terme éveillant nécessairement une idée fausse.

Pour les noms propres, le mieux nous a semblé d'adopter une règle mixte. Nous gardons la forme à laquelle sont habituées les oreilles françaises, toutes les fois qu'il s'agit d'un nom passé dans l'usage, et qu'aucune confusion d'idées n'en peut résulter; ainsi nous continuerons à dire Ulysse et Achille, et non Odusseus et Akhilleus. — Au contraire, nous reproduisons la forme grecque d'après la prononciation classique, toutes les fois qu'il s'agit d'un nom peu connu, ou d'un nom dont la forme usuelle

sociale? Ne sont-elles pas avant tout des œuvres d'imagination, et ne doit-on pas, par là même, leur refuser toute valeur documentaire?

II. — Valeur documentaire des poèmes homériques.

« Les circonstances mêmes qui enlèvent aux poètes légendaires, nous dit Grote, toute crédibilité comme historiens, les rendent d'autant plus précieux comme interprètes inconscients de la société dont eux-mêmes sont les contemporains : tandis que, de leur propre aveu, ils décrivent un passé que rien n'atteste, ils empruntent involontairement leurs combinaisons au présent qui les entoure. »

Et, de cet emprunt involontaire, le grand historien, en ce qui concerne les temps homériques, nous indique deux motifs et deux preuves :

1° Dans des communautés telles que celles des Grecs primitifs, sans livres, sans moyens de faire de longs voyages, sans connaissance des langues et des habitudes étrangères, l'imagination des hommes les plus richement doués eux-mêmes était naturellement assujettie aux circonstances spéciales du milieu, à un bien plus haut degré qu'aux temps de Solon ou d'Hérodote; par conséquent, les caractères qu'ils concevaient et les scènes qu'ils décrivaient, présentaient habituellement une ressemblance générique plus frappante avec les réalités de leur propre époque et de leur propre localité.

2° De plus, les poèmes de cet âge ne s'adressaient pas à des auditeurs lettrés et critiques rassasiés d'images simples et recher-

éveille des idées étrangères aux données homériques. Dans cette dernière catégorie, se rangent tous les noms de dieux. Nous éviterons ainsi de ramener le souvenir aux mythes italiotes que rappelle la forme latine. Ainsi nous dirons : Zeus au lieu de Jupiter, Hèrè au lieu de Junon, Pallas Athènè au lieu de Minerve, Arès au lieu de Mars, Hermès ou Hermeias au lieu de Mercure, Héphaistos au lieu de Vulcain, Poseidaon au lieu de Neptune, Cronos au lieu de Saturne, etc.

Bien que le nom d'Homère reparaisse constamment sous notre plume, nous n'entendons pas prendre parti dans la question de l'unité ou de la pluralité d'auteurs pour les poèmes homériques; cette question est en dehors de notre sujet. Nous aurons seulement par la suite à apprécier quelques-uns des arguments sur lesquels on s'appuie de part et d'autre.

chant quelque chose de particulier et de nouveau dans toute production récente. Pour faire naître des émotions, il suffisait au génie de dépeindre avec chaleur les manifestations les plus apparentes des aventures et des souffrances de l'humanité, et d'idéaliser le type de société à la fois privée et publique, qui était familier aux auditeurs.

3° Même dans la description des dieux, où l'on aurait pu s'attendre à une grande latitude et à de grands écarts, nous voyons Homère introduire dans l'Olympe les caprices, les passions... qui animent le cœur d'un chef grec ordinaire. A plus forte raison, cette tendance à reproduire dans leur réalité les relations sociales auxquelles il était accoutumé devait-elle agir sur lui quand il avait à décrire des caractères purement humains : le chef et son peuple, le guerrier et ses compagnons, l'époux et l'épouse, le père et le fils... Il ne peut y avoir de raisons pour douter que son récit sur tous ces points, même avec des caractères et des événements fictifs, ne se rapproche étroitement de la réalité en général.

4° Cette vivacité de couleurs, cette fraîcheur de descriptions qui rendent Homère incomparable, et ont fait le charme impérissable de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, depuis le commencement jusqu'à la fin de la littérature grecque, sont assurément dues en grande partie à la nécessité où s'est trouvé le poète d'emprunter couleurs et descriptions à un fonds, heureusement non épuisé alors, d'expérience et d'observation personnelle (1).

Quant à nous, nous estimons qu'il importe surtout de remarquer que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ont été, dans la force du terme, les poèmes nationaux de la race achéo-ionienne (2), qu'ils mettent en scène. La glorification de cette race, la sienne sans doute, c'est là tout le but d'Homère. Il la chante avec ses grands hommes, ses souffrances et ses gloires, ses guerres et ses triomphes.

Assurément, il la chante aussi avec ses qualités, ses goûts, ses passions, ses mœurs, sa constitution, en un mot avec ses traits

(1) D'après Grote, *Histoire de la Grèce*, t. II, ch. vi, commencement.

(2) La suite de cette étude expliquera pourquoi nous réunissons en une seule deux appellations que l'on considère ordinairement comme distinctes.

caractéristiques et sa vie sociale tout entière. Et cela sans doute pour les raisons que Grote met en avant, c'est-à-dire, faute de notions sur d'autres états sociaux, et parce qu'il s'adresse à des imaginations jeunes au point de vue littéraire; mais aussi, mais surtout, parce que telles sont les conditions nécessaires de toute œuvre qui veut émouvoir et faire vibrer l'âme d'un peuple; parce que, pour être vraiment nationale, une épopée doit sans doute idéaliser les grands hommes de la nation, mais elle doit avant tout montrer par leurs passions et leurs mœurs, c'est-à-dire par leur côté social, qu'ils appartiennent bien à cette nation, qu'ils sont l'os de ses os, la chair de sa chair. C'est à cette dernière condition seule, qu'un peuple se reconnaît et se sent vivre dans ses héros. En un mot, *c'est par la reproduction exacte du milieu social qu'un poème est véritablement poème national.*

Aussi, quand, au douzième siècle, nos trouvères veulent chanter les héros aimés de leur époque, ils sont amenés à leur donner les traits de leurs contemporains, et, sous les noms de Charlemagne, d'Olivier et de Roland, ils reproduisent involontairement la physionomie de la royauté et de la chevalerie qu'ils ont sous les yeux.

Homère en a fait autant.

La vérité sociale ne s'imposait pas du reste aux aèdes d'Achaïe et aux trouvères féodaux comme une simple convenance littéraire. Ce n'étaient pas seulement le succès et la gloire que les uns et les autres demandaient à la poésie; ils lui demandaient aussi le pain de chaque jour : de là, une raison toute spéciale de s'attacher à un genre national avant tout. La meilleure preuve qu'ils y ont réussi, c'est que les aèdes et les trouvères paraissent les uns et les autres avoir constitué une classe importante, et qu'ils ont vécu de leurs poésies pendant de longues générations.

Nous ne prétendons pas assurément que la Grèce soit redevable du génie d'Homère à ces nécessités sociales ou littéraires; mais c'est en partie à ces nécessités qu'elle doit l'élaboration et la perfection du genre qu'il a immortalisé.

Comment d'ailleurs le génie si profondément observateur

qui a peint le côté *humain* de ses héros de couleurs si vraies et toujours jeunes, aurait-il pu être infidèle dans la reproduction de leur physionomie sociale, beaucoup plus extérieure, plus facile à saisir, et par là même s'imposant davantage? « Homère, a dit Lamartine (1), la plus vaste et la plus pathétique imagination qui ait jamais décrit la nature et fait palpiter le cœur humain, n'est qu'un copiste parfait. »

Il est bien entendu, et nos lecteurs l'ont assurément compris, que l'exactitude *historique* d'Homère n'a rien à faire ici. Assurément, il nous est à peu près impossible de discerner la part de vérité que présentent, dans nos poèmes, la succession et l'enchaînement des faits; ou plutôt, nous nous rendons parfaitement compte que ces faits ont été embellis, c'est-à-dire altérés, par des légendes traditionnelles ou des fictions dues au poète lui-même.

Mais que nous importe? *Historiquement* faux peut-être jusque dans les grandes lignes de leur sujet, nos poèmes n'en restent pas moins vrais au point de vue *social* comme au point de vue *humain*. Ainsi que Grote nous l'indiquait tout à l'heure, il y a là deux ordres d'idées absolument distincts. Je dirai plus : l'inexactitude historique du poète ajoute à son exactitude sociale. Car ces légendes, ces fictions, l'état d'esprit qui les a créées ou acceptées, font eux-mêmes partie intégrante du milieu, et sont un trait de sa physionomie.

Nous n'irons donc pas demander à Homère ce que tel ou tel héros, Ulysse ou Achille par exemple, ont été en réalité et devant l'histoire; mais il nous décrira admirablement le héros achéen et l'homme de son temps en général.

D'ailleurs, c'est moins sur des preuves de raison que sur l'évidence objective de nos poèmes, comme dirait la critique allemande, qu'il y a lieu de s'appuyer ici. Aux incrédules, s'il en était, nous dirions : Lisez Homère, et vous serez convaincus; la *sensation du vécu* vous saisira, vous dominera.

(1) Lamartine, *Geneviève*, I.

La vérité sociale des peintures de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* est sans doute bien incontestable, car elle ne paraît, même aujourd'hui, faire doute pour personne. C'est, au milieu de toutes les controverses homériques, un des rares points sur lesquels la critique soit unanime.

Enfin, l'analyse scientifique, à laquelle la société décrite par Homère sera soumise ici, montrera que cette société est un organisme complet, étroitement lié dans toutes ses parties; qu'elle répond bien à ce qu'a dû produire l'action combinée du lieu et des antécédents de la race; et qu'elle explique, d'une façon inattendue, l'évolution postérieure de la Grèce : en d'autres termes, elle montrera que la société achéenne a dû être réellement telle qu'Homère l'a décrite.

La Science sociale nous fournit ainsi la preuve indirecte d'un fait que la critique moderne admet sans discussion.

III. — Les hommes d'Homère sont des guerriers. Quelles indications sociales la guerre peut-elle fournir?

Ouvrons maintenant l'œuvre d'Homère et voyons quelles en sont les caractéristiques.

Il en est une qui tranche entre toutes, et dont la lecture la plus superficielle suffit à constater l'importance prépondérante :

Les deux poèmes sont remplis ou dominés par le siège de Troie. L'*Iliade* tout entière et la majeure partie de l'*Odyssée* ne décrivent que des batailles ou des luttes sanglantes. Tous les personnages de l'*Iliade*, presque tous ceux de l'*Odyssée* sont des guerriers. *En un mot, nous sommes en face de deux épopées guerrières.*

Mais que pouvons-nous tirer de là? La guerre n'est-elle pas avant tout une crise violente et anormale qui a précisément pour résultat, non pas de manifester, mais de suspendre et de

fausser la vie d'un peuple? Par sa nature, est-elle même susceptible d'une véritable observation sociale?

A supposer que la guerre soit, dans tous les cas, un fait anormal, ce qui n'est pas vrai, elle est, de toute évidence, une puissante manifestation de l'activité humaine; de toute évidence aussi, elle nécessite des groupements préalables. Elle appartient donc directement par sa nature aux études sociales.

Les lois des groupements nécessités par la guerre se répartissent en deux classes :

Certaines de ces lois tiennent à l'essence même de la guerre. Nous n'avons pas à nous en occuper ici. Elles trouveraient leur place dans une étude de la guerre en général. Par ce côté, la guerre est de tous les temps et de tous les pays, et elle ne peut rien nous apprendre sur un peuple donné.

Mais certaines autres de ces lois procèdent directement de l'état social. Ce sont bien des lois de la guerre aussi, puisque la guerre ne peut se produire sans les mettre en jeu; mais, par leur nature et leur forme, elles dérivent du milieu étudié; elles sont fonction de ce milieu. C'est ainsi que les expéditions carlovingiennes et les expéditions modernes, à une foule de points de vue et en particulier au point de vue de l'importance des contingents, de la cohésion, de la hiérarchie, du mode de rassemblement, des moyens de transport, du motif de l'expédition, etc., présentent des différences nombreuses et considérables, *qui tiennent toutes à la différence des milieux sociaux,* si bien que leur étude nous obligerait à remonter très rapidement d'une part au domaine indépendant, base de la société au huitième siècle, et d'autre part à l'État-Providence qui accapare au dix-neuvième toute la vie sociale.

D'ailleurs les lois dont nous parlons sont si peu spéciales à l'état de guerre, que leur nature et leur action, — on le conçoit très bien, — nous seraient également révélées par des groupements créés dans le même milieu pour un autre objet que la guerre.

Il est évident que de telles lois, subies par l'organisation guerrière ainsi que par bien d'autres entreprises, présentent le

plus haut intérêt dans des recherches comme celles que nous essayons, et qu'elles fourniront des indications fondamentales sur la société à laquelle appartiennent les belligérants.

Les récits de guerre nous offrent une seconde source de renseignements d'une espèce toute différente, mais non moins précieux à recueillir.

Les hommes qu'ils nous montrent agissant et combattant, sont aujourd'hui au milieu des batailles ce qu'ils étaient hier dans la vie civile. Ils apportent donc dans les camps les qualités qu'a développées en eux leur formation sociale. Et ces qualités qu'il nous est facile d'étudier, de grouper, nous permettent de remonter à cette formation, comme l'effet ramène à la cause. Le Parisien et le Breton pourront endosser le même uniforme et coucher sous la même tente; ils n'en resteront pas moins le gouailleur et le taciturne qu'ils sont par la vertu de leur milieu d'origine. — Non seulement le Peau-Rouge du Far West aura de tout autres principes de guerre que le légionnaire romain; non seulement l'absence de cohésion s'opposera chez le premier, comme loi de groupement, à la solide discipline du second; mais encore le premier cédera devant le plus mince obstacle et sera cruel par plaisir; le second sera persévérant dans ses entreprises et ne fera couler le sang que par calcul. C'est que le Peau-Rouge est un chasseur, et le Romain un agriculteur.

Des poèmes guerriers, comme l'*Iliade* et l'*Odyssée*, nous mèneront donc à la reconstitution de l'état social dont ils procèdent, par une double voie :

1° Ils nous révéleront certaines lois des groupements propres à cet état social, lesquelles se manifestent dans la guerre, comme dans d'autres circonstances de la vie nationale.

2° Ils nous montreront les traits du caractère national; ces traits procèdant de certaines autres lois propres, elles aussi, à l'état social étudié.

3° Il y a lieu de noter, en outre, que dans une œuvre de longue haleine, même exclusivement guerrière, certains documents

relatifs au temps de paix se seront nécessairement glissés; ce sera, dans l'*Iliade*, parfois tout un récit épisodique, parfois une phrase incidente, ou une simple épithète; dans l'*Odyssée,* ce seront des chants entiers.

Si ces trois chemins, dont le point de départ et le tracé sont tout différents, nous conduisent au même but, si les résultats fournis par ces trois moyens d'investigation concordent, il sera clair que la méthode suivie est bonne, et nous pourrons avoir confiance dans les résultats obtenus.

IV. — Constitution de l'armée achéenne. — Indications sociales qui s'en dégagent.

Reprenons l'*Iliade* et l'*Odyssée,* pour les soumettre cette fois à une étude détaillée et attentive.

1° *Le Lieu.* — La première question qui nous vient à l'esprit est naturellement celle-ci :

A quelle contrée, à quel peuple appartiennent les guerriers de nos poèmes?

Le pays qu'ils habitent est déterminé d'une façon précise par le document célèbre connu sous le nom de *Catalogue des vaisseaux* (1).

C'est la Grèce proprement dite, délimitée au nord par l'Olympe, les Cambuniens, le Pinde et le fleuve Achéloos; puis les îles les plus rapprochées du continent : à l'est, l'Eubée, Salamine et Égine; à l'ouest, le groupe actuellement connu sous le nom d'îles Ioniennes, moins Corfou; enfin, un peu plus loin, la grande île de Crète et peut-être les groupes voisins de Carpathos et de Rhodes (2).

(1) *Iliade*, II, 484-779.

(2) Les groupes de Carpathos et de Rhodes sont bien indiqués au *Catalogue des vaisseaux* (653-680), mais on s'accorde généralement à voir dans le passage qui les concerne une interpolation.

C'est donc à une race à peu près exclusivement continentale que nous avons affaire (1).

2° *La Nationalité.* — Mais quelle est cette race?

Malgré sa simplicité, cette question ne laisse pas que de nous causer quelque embarras. Nos guerriers ont trois noms différents : Ils s'appellent tantôt Achéens, tantôt Argiens, tantôt Danaens. Ces trois noms semblent bien s'appliquer indifféremment à toute l'armée, quoique celui d'Achéens prime évidemment les deux autres.

A première vue, nous pouvons en conclure avec certaine probabilité (2) que le peuple soumis à notre étude est passé par plusieurs superpositions ou conquêtes, et que les Achéens représentent la dernière.

Si nous consultons les traditions grecques, elles sont d'accord avec cette hypothèse; elles indiquent en effet, à une époque très reculée, une civilisation assez intense dont le foyer est au nord-est du Péloponèse, au fond du golfe actuel de Nauplie, ou d'Argos. Les Danaens et les Argiens paraissent représenter deux étapes de cette civilisation, qui fut un certain temps à la tête de la Grèce du sud, et recouvrit probablement les contrées avoisinantes dans une mesure que nous ne pouvons plus déterminer.

Les Achéens arrivèrent plus tard, descendant du nord, et devinrent à leur tour les maîtres de la région où s'était exercée, avec des surfaces d'expansion inférieures, la suprématie des Danaens et des Argiens.

Ils nous paraissent se localiser surtout dans deux centres principaux, la partie sud de la Thessalie et les bords du golfe de Nauplie (3). Mais il est clair que, pour Homère, ils occupent en même temps toute la Grèce délimitée comme ci-dessus; et s'ils

(1) La Grèce achéenne est à très peu de chose près la Grèce actuelle, plus Candie, moins Corfou et les Cyclades.

(2) L'histoire et la Science sociale ont en effet constaté fréquemment que la coexistence de deux noms pour un même peuple est due à une superposition de populations.

(3) Sur ces deux points, la masse de la population, à l'époque d'Homère, et non pas seulement la classe dominante, porte le nom d'Achéens. C'est ainsi que l'Ile-de-France doit son nom à ce qu'elle a été, dans l'origine, le principal centre des Franks conquérants.

ont laissé debout çà et là quelques restes des dominations antérieures (1), ils se les sont assimilés et ont pu leur imposer le nom achéen.

Nous pouvons donc affirmer que nous sommes bien en face d'une armée achéenne, sortie elle-même d'une société composée de divers éléments où les Achéens ont la suprématie.

De là à conclure que la Grèce doit présenter une certaine unité dans son organisation politique, il semble n'y avoir qu'un pas. Tout au contraire, le *Catalogue des vaisseaux* (2) nous la montre fragmentée en un certain nombre de peuplades ou provinces.

Presque toutes ces peuplades ont un nom qui leur appartient en propre; chacune d'elles a un territoire déterminé, et est représentée devant Troie par un contingent spécial et des chefs à elle.

Ce sont précisément ces chefs qui remplissent toute la scène de l'*Iliade*. Séparés, ils figurent à la tête des Béotiens, des Phocéens, des Locriens, etc. ; une fois réunis, ce sont les Achéens.

Ceci reporte la pensée à certain passage de la *Chanson de Roland* qui, énumérant les Franks, barons de Charlemagne, les appelle Saxons, Normands, Bavarois, Poitevins... (3).

Malgré l'unité de l'invasion conquérante, les différentes vallées de la Grèce ont donc gardé, dans une mesure à déterminer, quelque chose d'une indépendance, d'une autonomie primitives.

3° *L'aristocratie dans l'armée.* — Poussons plus loin nos recherches, et voyons quelle est l'organisation de l'armée achéenne.

Nous nous trouvons tout d'abord en face d'une aristocratie militaire nombreuse et brillante, mais dont l'ensemble est assez confus, dont la hiérarchie se dessine mal.

Avec un peu d'attention, nous discernons les traits suivants :

Un chef suprême, dont le titre, les attributions et les prérogatives n'apparaissent pas nettement;

(1) On sait qu'Homère ne semble pas connaître de peuple éolien, mais seulement des Éolides, c'est-à-dire des familles de chefs achéens descendants d'Eolos.

(2) *Loc. cit.*

(3) *Chanson de Roland*, vers la fin.

Au-dessous de lui ou plutôt autour de lui, un groupe peu nombreux de *Gérontes*, ou *Boulèphoroi*, conseillers, qui sont en même temps les héros les plus vaillants et les chefs des peuplades les plus considérables ;

Puis, une foule de chefs moins importants, les uns que le *Catalogue des vaisseaux* met à la tête de peuplades secondaires, les autres qui nous paraissent clairement subordonnés à quelqu'un des chefs des deux catégories précédentes.

Tous ces chefs, depuis le premier jusqu'au dernier, paraissent porter les mêmes titres ; faut-il en conclure que leurs fonctions sociales ne diffèrent que par des degrés de plus ou de moins? Ils sont à peu près indistinctement *basileis*, *anactes*, héros, maîtres d'hommes, conducteurs de guerriers, chefs de troupe (1). Nous remarquons cependant que le titre de *basileus* appartient surtout aux plus hauts degrés de l'aristocratie, au chef suprême d'une peuplade et à ceux qui sont susceptibles de le devenir (2).

Quel est le sens précis des deux premières appellations, probablement les plus importantes au point de vue social?

Les auteurs de l'époque classique ne peuvent nous servir à éclairer la question.

Pour eux, ἄναξ n'est plus qu'un terme archaïque et poétique ; le mot a disparu de la langue usuelle, comme la fonction sociale qu'il représente a disparu des institutions ; et βασιλεύς a certainement été détourné de sa signification primitive, quelle qu'elle soit.

Quant aux modernes, ils ont longuement disserté, mais sans grands résultats. Peut-être la meilleure étymologie de βασιλεύς est-elle *celui qui marche devant la foule* (3) ; sens large, qui, pas plus que le mot homérique lui-même, n'implique l'idée de royauté proprement dite.

(1) Eumée, esclave et porcher, est même qualifié deux fois de chef d'hommes (*Od.*, XIV, 22 et 121), et l'intendant Etioneus est appelé puissant (*Od.*, IV, 12), épithète qui revient souvent pour Agamemnon ; l'un et l'autre commandent tout simplement à d'autres serviteurs.

(2) Voyez notamment le *Lexicon Homericum*, au mot βασιλεύς.

(3) De βα, idée de *marcher*, et λευ, forme ionique de λαο, idée de *foule*. Voyez le *Lexicon Homericum* et le *Dictionnaire grec-français* de Chassant, au mot βασιλεύς.

Ἄναξ, dans Homère, nous paraît avoir à peu près exclusivement le sens de *maître, propriétaire, dominus;* il ne serait pas cependant conforme aux institutions achéennes de prendre au pied de la lettre l'expression si fréquemment employée d'ἄναξ ἀνδρῶν, et de la traduire par *propriétaire* d'hommes ou de guerriers (1).

Au-dessous de cette aristocratie, est la masse de l'armée, désignée le plus souvent par l'expression λαός, *la foule, le vulgaire*, ou par le pluriel λαοί, *les gens du commun, les simples soldats.*

4° *Le chef suprême.* — A la tête de l'armée achéenne apparaît Agamemnon, celui que nos classiques, amis des grands mots, ont essayé d'appeler « le Roi des Rois ». Nous verrons ce qu'il faut penser de ce terme sonore. Tout au moins, il est bien clair qu'Agamemnon est le chef suprême de l'armée. On ne le lui dit pas souvent, mais enfin le sage Nestor lui dit au moins une fois : « De nous tous, tu es le plus basileus » (2). Et le rôle qu'il joue dans le poème ne peut laisser aucun doute.

A). — Sur quoi repose cette suprématie?

Très probablement, c'est par droit héréditaire que le fils d'Atrée règne sur Mycènes riche en or, sur l'opulente Corinthe, sur les villes maritimes de l'Égialée, sur tout Argos (3), et sur de nombreuses îles (4). Mais ce territoire n'est qu'une partie du Péloponèse, et rien ne nous montre que le roi de « Mycènes et de tout Argos » soit le suzerain des autres contrées de la Grèce.

« Pardon, nous dira-t-on peut-être, le sceptre d'Agamemnon est celui que « Zeus donna au Messager tueur d'Argus; et l'anax

(1) Les appellations de « Pasteur des peuples », de « Prince des peuples », si harmonieuses aux oreilles des poètes, nous paraissent dues à des traductions fautives. C'est « conducteur de guerriers, » ou « chef d'hommes », qu'il faut comprendre à notre avis.

(2) *Il.*, IX, 69.

(3) On ne sait au juste ce qu'il faut entendre par ce terme : mais il désigne au plus une portion considérable du Péloponèse, et l'on n'a aucune raison de croire qu'il s'étende à la Grèce entière. Voyez d'ailleurs le *Lexicon Homericum* à ce mot.

(4) *Il.*, II, 569; II, 108.

Hermeias le donna à Pélops, dompteur de chevaux; et Pélops le donna au chef d'hommes, Atrée. Atrée, en mourant, le laissa à Thyeste, riche en troupeaux, et Thyeste le laissa à Agamemnon, afin que ce dernier le portât et commandât sur un grand nombre d'îles et sur tout Argos » (1). Ailleurs, « l'Atride est le porte-sceptre à qui Zeus a donné la gloire (2); le basileus qu'il a honoré entre tous (3). Son pouvoir vient de Zeus, et Zeus l'aime (4) ».

Il y a bien là une sorte d'investiture divine, un droit supérieur et préétabli. »

Que l'on veuille bien examiner ces textes sans prévention, et l'on verra qu'ils signifient tout simplement, ou qu'Agamemnon est roi héréditaire de Mycènes, ce que nous accordons, ou qu'il a, dans l'armée, à un titre quelconque, une situation hors de pair. Pour trouver dans ces passages un généralissime *par droit de naissance*, il faut sentir un peu son dix-septième siècle, et attribuer aux expressions d'Homère le sens qu'elles auraient dans Bossuet (5).

En revanche, deux textes qui nous paraissent bien clairs donnent de la suprématie d'Agamemnon une raison assez imprévue : « *C'étaient de beaucoup les plus nombreux* et les meilleurs guerriers qui suivaient l'Atride, et l'Atride lui-même était plein d'orgueil, *tenant le premier rang parmi tous les chefs*, *parce qu'il* l'emportait sur tous et que *les guerriers sous ses ordres étaient de beaucoup les plus nombreux* (6). »

Et ailleurs :

« Fils de Pélée, tu ne dois pas te disputer avec le basileus ; car ce porte-sceptre, auquel Zeus a donné la gloire, a reçu en partage un rang supérieur au tien. Sans doute, tu es vaillant, et une

(1) *Il.*, II, 108.
(2) *Il.*, I, 278.
(3) *Il.*, IX, 38.
(4) *Il.*, II, 197.
(5) Et encore ne serait-ce pas suffisant; une vingtaine de chefs sont qualifiés de descendants de Zeus, ou de nourrissons de Zeus ; et ces deux épithètes, employées environ cent fois dans les deux poèmes, ne sont appliquées que deux ou trois fois à Agamemnon. Voyez *Lexicon Homericum*, aux mots Διογενής et Διοτρεφής.
(6) *Il.*, II, 579.

déesse t'a engendré; mais *il est plus que toi*, *parce qu'il commande à un plus grand nombre* (1). »

Ce qui revient à dire : Si Agamemnon est devant Ilion le chef suprême, c'est qu'il y a amené les plus gros bataillons, et qu'il en résulte pour lui une situation qui l'a imposé au choix des autres chefs. Ne semble-t-il pas qu'il ait la situation prépondérante de l'associé, qui, dans une entreprise commune, a fourni le plus gros apport? Notons d'ailleurs, en passant, que l'importance géographique et commerciale (2) du territoire qui lui est soumis d'après Homère, font bien de lui le personnage le plus puissant de la Grèce.

B). — Quelle que soit l'origine de son pouvoir, au moins l'Atride commande-t-il en dictateur? Hélas, non! nous chercherions vainement dans toute l'*Iliade* une décision considérable qu'il ait prise à lui seul; et quand il donne un ordre, il le fait avec moins d'autorité que la Romaine de Juvénal; *Sic volo*, *sic jubeo!* ce n'est pas « le roi des rois » qui emploierait de pareilles formules. Il est plus modeste : « Allons! soyons tous persuadés par ce que je vais dire (3). »

C). — En réalité, Agamemnon, dont l'indécision et la mollesse de caractère symboliseraient mal d'ailleurs le pouvoir absolu, ne peut rien sans la *Boulè*, conseil des grands chefs, et l'*Agora*, assemblée générale des chefs de tout rang. Il convoque et préside habituellement ces deux assemblées, mais il ne leur impose sa volonté ni en droit ni en fait. Bien plus, un autre que lui peut les réunir, en prendre la direction, ou les dissoudre, et il y éprouve parfois des dessous cruels pour son amour-propre (4).

Dans une circonstance importante, il va cependant contre la

(1) *Il.*, I, 277.
(2) Nous aurons occasion plus loin de revenir sur cette question.
(3) *Il.*, IX, 26.
(4) Ainsi Achille convoque l'Agora du chant I, 54. Cette Agora, dans laquelle il a évidemment préparé le rôle de Calchas, est tout entière une machine de guerre dirigée par lui contre l'Atride. Achille convoque également et dissout l'Agora du chant XIX, 34, 41, 276.

volonté de l'Agora, et refuse d'affranchir la fille de Chrysès « malgré tous les Achéens, qui, par des rumeurs favorables veulent qu'on respecte le vieillard » (1). Mais, nous espérons pouvoir le montrer plus loin, c'est que la fille de Chrysès est sa captive, qu'elle lui est échue par le sort dans un partage de butin, et que les parts de prise constituent une propriété inviolable dont chaque chef est le maître absolu.

D). — Sans doute, on respecte Agamemnon plus que tout autre : ses exhortations, ses reproches, comme ses ordres tombent de plus haut; mais qu'un beau jour il donne prise à son tour au blâme, et les autres chefs ne le ménageront pas.

Avant la grande mêlée du chant V, Agamemnon « marche à travers la foule des hommes » et prodigue les encouragements. Il arrive à « Diomède, l'orgueilleux fils de Tydée, immobile au milieu de ses chevaux et de ses chars solides, et il l'injurie par ces paroles ailées :

« Ah! fils du brave Tydée, dompteur de chevaux, tu trembles et tu regardes entre les rangs! Certes Tydée ne tremblait pas, lui! Il combattait hardiment l'ennemi, hors des rangs en avant de tous!... Mais il a engendré un fils qui ne le vaut pas dans le combat, s'il parle mieux dans l'agora!

« Il parla ainsi, et le brave Diomède garda le silence, plein de respect pour le roi vénérable. Mais le fils de l'illustre Capanée, son compagnon, répondit à l'Atride :

« Atride, ne mens point en sachant que tu mens!....

« Et le robuste Diomède avec un sombre regard lui dit :

« Ami, tais-toi, et obéis. Je ne m'irrite point contre Agamemnon, conducteur de guerriers (2)! »

N'est-elle pas touchante la soumission de ce rude soldat qui, bientôt, dans la bataille, luttera contre les dieux, et blessera Arès, le dieu de la guerre?

Mais voici la contre-partie. Au chant IX, les Achéens sont vaincus : Agamemnon convoque l'Agora et propose la fuite.

(1) *Il.*, I, 22.
(2) *Il.*, IV, 364-402.

« Tous restèrent muets, et les fils des Achéens étaient tristes et silencieux. Enfin Diomède, hardi au combat, parla au milieu d'eux :

« Atride, je vais le premier combattre tes paroles insensées! O Roi, c'est le droit de l'Agora! Et tu le supporteras, car toi-même tu m'as outragé en face des Danaëns, me traitant de faible et de lâche. Ah! le fils de Cronos t'a doué inégalement! Il t'a mis au-dessus de tous et t'a donné le rang suprême; mais il t'a refusé le courage, la seule vraie grandeur. Malheureux! prends-tu les fils des Achéens pour des faibles et des lâches! Si ton cœur te pousse à retourner en arrière, va! voici la route... Mais tous les autres Achéens chevelus resteront jusqu'à la chute d'Ilion. Et si, à leur tour, ils fuient vers la patrie, moi et Sthénélos, nous combattrons jusqu'au bout; car nous sommes venus ici sur la foi des Dieux!

« Et le cavalier Nestor parla ainsi :

« Fils de Tydée, nul ne blâmera tes paroles (1)... »

Toute part faite à l'emportement, il est bien clair que Diomède se regarde à peu près comme l'égal de l'Atride : remarquons aussi que si le chef ordonne la retraite, il est décidé à ne pas lui obéir.

E). — Nos lecteurs savent que l'*Iliade* a pour sujet une querelle violente qui éclate à propos de captives entre Achille et Agamemnon. A la suite, Achille déclare qu'il refuse toute obéissance et tout concours. Le chef suprême ne peut ni le châtier, ni s'opposer à sa retraite. Evidemment, Achille, comme Diomède, comme les autres grands chefs, est à peu près indépendant de lui (2). Et le fils de Pélée caractérise en deux mots sa situation vis-à-vis de l'Atride, quand il s'écrie : « Il m'a arraché ma récompense, *à moi qui suis son égal, cet homme dont la puissance est la plus haute* (3)! »

(1) *Il.*, IX, 31-51.
(2) Voir surtout l'Agora du chant Ier et la Boulè du chant IX.
(3) *Il.*, XVI, 53.

Agamemnon est au-dessus de tous, mais il a des égaux. Aussi réellement pour le moins que le roi de France au milieu des grands vassaux, il n'est que le premier de ses pairs, *primus inter pares*.

F). — Et cette égalité, elle n'est pas seulement dans les faits, elle est passée dans les termes, ce fidèle miroir des mœurs et des institutions.

Agamemnon n'a aucun titre qui lui appartienne en propre. Comme les chefs qui l'entourent, il est *basileus*, *anax*, *boulêphoros*, héros, chef d'hommes conducteurs de guerriers.

Le Songe, qui vient apporter à l'Atride un message de Zeus, et s'adresse à lui comme au chef suprême de l'armée, le salue du titre de membre de la Boulè (1). Et quand Nestor, dans le passage que nous citions tout à l'heure, veut indiquer la suprématie d'Agamemnon, il ne trouve pas de titre distinctif, de terme spécial; il n'a à sa disposition qu'un superlatif : « Tu es le plus basileus de nous tous! »

En résumé, le pouvoir suprême est incontestablement entre les mains d'Agamemnon, mais ce pouvoir est peu agissant et nous apparaît surtout comme un honneur et une prérogative : c'est là d'ailleurs le sens propre du mot τιμή, qu'Homère emploie pour désigner la puissance royale.

Le « Roi des rois » n'est-il pas plutôt un *président d'armée* qu'un généralissime?

5° *Les chefs; la Boulè et l'Agora.* — A). — Entouré de *basileis* qui sont à peu près ses égaux, sans autorité effective, Agamemnon ne semble donc pas être le véritable pouvoir directeur de l'armée. Mais à défaut d'un chef unique, la *Boulè* (2), réunion des grands chefs, ne constitue-t-elle pas une oligarchie toute

(1) *Il.*, II, 24 : « Tu dors, fils du brave Atrée le dompteur de chevaux! Il ne doit pas dormir toute la nuit, le membre du Grand Conseil, à qui les peuples sont confiés et sur qui tout repose. »

(2) Il est bien clair que la Boulè est une institution régulière, et non un conseil dont il plaît à Agamemnon de s'entourer; d'ailleurs un nom spécial indique une institution spéciale; et chez les Troyens aussi il y a une boulè et des boulèphoroi.

puissante, imposant sa volonté d'une façon indiscutée et souveraine?

En fait, la Boulè se compose d'une dizaine de membres (1); ce sont, nous l'avons déjà dit, les héros les plus braves et les chefs les plus considérables : entre autres (2), Agamemnon, Ménélas basileus des Lacédémoniens, Idoménée qui conduit les Crétois, Nestor le chef des Pyliens, Diomède chef des Achéens d'Argolide, Ajax, fils d'Oïlée, anax des montagnards de Locride, et trois chefs appartenant à des îles : Ajax Télamonien, de Salamine, Mégès, des Échinades, et le divin Ulysse, fertile en ruses, basileus d'Ithaque; enfin Achille, avant sa retraite. Ils sont peu nombreux, délibèrent sans témoins, et se réunissent fréquemment. Dans leurs réunions, ils traitent toutes les questions importantes; ils décident l'attaque; ils cherchent à ramener Achille au combat; ils agitent à deux reprises la question de remettre les nefs à la mer et de fuir vers la patrie. En un mot, la Boulè a la composition, les allures et le rôle d'un Conseil de guerre. C'est bien à elle qu'incombe la direction générale de l'expédition et la grande fonction sociale de la prévoyance.

Tout cela est bien clair; mais il est non moins clair que la Boulè ne peut imposer d'autorité aucune de ses décisions. Pour les faire accepter, elle est obligée de les soumettre sous forme de proposition à l'Agora, l'assemblée plénière des chefs de tout rang. Et cette assemblée a, en principe au moins, le droit de les rejeter.

Reprenant la comparaison toute moderne que nous risquions tout à l'heure à propos d'Agamemnon, nous dirions volontiers que la Boulè ressemble au conseil d'administration d'une entreprise industrielle, ayant seul la situation et les lumières nécessaires à la bonne gestion de l'affaire commune, et obligé

(1) *Il.*, II, 370, Agamemnon à Nestor : « Vieillard, tu l'emportes dans l'Agora sur tous les Achéens. Plût aux dieux que j'eusse dix conseillers comme toi. La ville de Priam tomberait bientôt emportée et saccagée par nos mains. »

(2) Aucun texte ne nous donne d'une façon certaine la composition de la Boulè. Voyez cependant *Il.*, II, 405, et X, 109 Les deux listes sont identiques, sauf pour Mégès, qui figure seulement dans la seconde. Aristarque adopte la première liste.

cependant à chaque réforme, à chaque mesure nouvelle, d'en référer à l'assemblée des actionnaires.

Chose remarquable, la Boulè se dissimule comme si elle n'avait pas d'existence officielle. Quand elle a décidé une mesure et qu'il s'agit de la porter devant l'Agora, jamais le basileus qui prend la parole ne le fait au nom de la Boulè; il parle en son nom personnel (1). Et le pouvoir des grands chefs est si contesté en fait que, dans une circonstance difficile, ils imaginent comme un bon expédient de proposer à l'Agora, juste le contraire de ce qu'ils veulent en obtenir.

La chose vaut assurément la peine que nous nous y arrêtions un instant.

Depuis la veille, les Achéens connaissent la retraite d'Achille; ils savent qu'il ne paraîtra plus dans la mêlée, ce héros qui, à lui seul, vaut les plus solides remparts; et le découragement envahit tous les cœurs. Cependant, trompée par un songe menteur, la Boulè décide qu'il faut, à l'heure même, attaquer les Troyens. Mais comment, au milieu de l'abattement général, faire accepter l'ordre de combattre? La question est embarrassante : « Songeons maintenant, dit Agamemnon, au moyen de faire prendre les armes aux fils des Achéens ». Et voici ce qu'il propose : « Je vais, par mes paroles, les tenter comme il est permis, et je les pousserai à fuir sur les nefs, aux nombreux bancs de rameurs. Mais vous, par vos exhortations, forcez-les à rester. »

Voilà, il faut en convenir, un généralissime qui fait bon marché de son prestige et le croit sans doute peu nécessaire au salut de l'armée.

Le sage Nestor appuie aussitôt la proposition, et les divins basileis se séparent en approuvant l'avis du chef de guerriers.

Cependant, le peuple a été convoqué, « l'agora (2) est pleine de tumulte, la terre gémit sous le poids des guerriers. Les hé-

(1) Voyez notamment l'attitude d'Agamemnon, d'Ulysse et de Nestor dans l'Agora du chant II.

(2) Inutile de faire remarquer que le mot Agora signifie ici, non la réunion, mais le lieu où elle se tient.

rauts à la voix sonore imposent silence ». Et la comédie, arrêtée tout à l'heure, va commencer.

Agamemnon se lève tenant en main son sceptre : « Amis! héros Danaens, serviteurs d'Arès, Zeus le fils de Cronos m'accable de maux terribles. L'impitoyable! Autrefois il me promit que je ne reviendrais pas sans avoir conquis Ilion aux fortes murailles; mais il me trompait, et voici qu'il faut rentrer sans gloire dans Argos, après avoir perdu un grand nombre d'hommes : c'est le bon plaisir de Zeus... Certes ce sera une honte dans la postérité que la race courageuse et innombrable des Achéens ait vainement combattu, tant d'années, des hommes moins nombreux, sans qu'on puisse prévoir la fin de la lutte... Mais le bois de nos nefs se corrompt, et les cordages tombent en poussière; et nos femmes et nos petits-enfants nous attendent dans nos demeures. La tâche restera inachevée, pour laquelle nous sommes venus! Allons! fuyons tous sur nos nefs vers la chère terre natale. Nous ne prendrons jamais la grande Troie!

« Il parla ainsi, et ses paroles agitèrent l'esprit de la multitude qui n'avait point assisté à la Boulè. Et l'Agora fut agitée comme les vastes flots de la mer Icarienne sous le souffle de l'Euros et du Notos échappés des nuées du Père Zeus, ou comme un champ d'épis que bouleverse Zéphyros tombant impétueusement sur la grande moisson. Et ils se ruaient tous vers les nefs avec des clameurs en soulevant un nuage de poussière qui s'arrêtait au-dessus immobile. Et ils s'exhortaient à saisir les nefs et à les traîner à la mer divine. Les cris montaient dans le ciel, hâtant le départ. Et ils nettoyaient les sentines et retiraient les étais de dessous les nefs. »

L'éloquence de l'Atride a dépassé le but; la comédie menace de tourner au tragique, et les Argiens vont réellement se rembarquer, quand Athènè, — qui veille au grain, — saute du faîte de l'Olympe, arrive au camp achéen et réconforte Ulysse atterré. Celui-ci se précipite à travers la foule, multiplie les exhortations et les coups, et parvient à ramener les fuyards à l'agora.

« Quand il se trouvait en face d'un basileus ou d'un homme illustre, il l'arrêtait par de douces paroles. Mais les guerriers

obscurs et pleins de clameurs, il les frappait du sceptre et les réprimandait rudement. »

Le trait le plus charmant, c'est que pour retenir « le basileus ou l'homme illustre » à qui l'on doit des égards, Ulysse, fertile en ruses, ne trouve rien de mieux que d'avouer la comédie concertée dans la Boulè : « Reste et arrête les autres! tu ne sais pas la vraie pensée de l'Atride. Maintenant il éprouve les fils des Achéens, et bientôt il les punira. Nous n'avons point tous entendu ce qu'il a dit dans le conseil. »

Enfin le peuple est de nouveau réuni dans l'agora, et tous sont assis à leurs rangs. Bien qu'Ulysse abandonne tout à fait le stratagème malheureux accepté par la Boulè, nous analysons le reste de la scène, qui renferme plusieurs traits intéressants. Toujours assisté d'Athènè aux yeux clairs sous la figure d'un héraut, Ulysse prend la parole ; il rappelle aux Achéens l'engagement solennel qu'ils ont pris au départ, de ne revenir qu'après avoir renversé les fortes murailles d'Ilion. N'ont-ils pas honte de pleurer, pleins du désir de leurs demeures, comme pleurent des enfants et des veuves? Ne seraient-ils pas couverts d'opprobre, si, étant restés si longtemps devant Troie, ils s'en retournaient les mains vides? Et puis, peuvent-ils oublier les présages du départ? un grand signe de Zeus a annoncé, alors, d'une façon certaine la chute de Troie après neuf ans de siège !

Nestor accentue la harangue d'Ulysse : « Soyons fidèles à nos serments, et n'oublions pas que Zeus tempêtueux a engagé sa promesse. Ne nous en retournons pas avant d'avoir enlevé chacun la femme d'un Troyen ! »

Et sur cette bonne parole, Agamemnon donne l'ordre de se préparer au combat ; les Argiens se séparent au milieu des acclamations, prennent leurs repas, et s'arment à la hâte (1).

N'est-elle pas très curieuse et tout à fait prise sur le vif, cette scène que les critiques regardent pour la plupart comme mauvaise et interpolée, faute peut-être d'en saisir le sens, et de débrouiller l'état social dont elle relève? Ils nous semblent, ces

(1) Nous avons résumé ici la première moitié du chant, II, 70-400.

honnêtes critiques, se scandaliser surtout de ce que la société achéenne n'est pas faite comme la nôtre.

Pour revenir à notre sujet par un chemin détourné, la singularité de l'expédient imaginé par la Boulè ne fait-elle pas un peu songer au fameux tambour de Soulouque, refusant d'obéir à un ordre formel et disant à son roi : « Tambou' 'oulez, quand toa dié : Tambou' 'oulez, *si voulez bien* ».

Ce stratagème nous fait vraiment toucher du doigt l'impuissance trop fréquente du grand conseil de guerre achéen. Il est bien clair maintenant que, pour faire exécuter une mesure, il doit la proposer et non l'imposer; en un mot, il est obligé d'agir bien plus par persuasion que par autorité.

B). — Quant à l'Agora, qui comprend les *anactes* de tout rang, elle est trop nombreuse, trop tumultueuse, trop indisciplinée, pour étudier quoi que ce soit sérieusement et pour prendre une décision en connaissance de cause.

D'ailleurs, elle délibère en la présence et par conséquent sous la pression de la foule des *laoi*. Et ce ne sont pas seulement les soldats qui peuvent y assister, mais tous les hommes libres, « ceux-là mêmes qui d'ordinaire restent auprès des nefs, et les pilotes qui tiennent le gouvernail et les intendants qui distribuent les vivres » (1).

A la vérité, les *laoi* restent en dehors de l'enceinte où siègent les *anactes;* ils se tiennent debout, tandis que les chefs sont assis, et ils ne peuvent en aucun cas prendre la parole; mais ils ne se gênent pas pour manifester bruyamment leur avis (2). Et leur rôle, pour être à peu près muet, n'est pas toujours sans importance dans ce drame, cela est évident.

Cependant l'Agora, grâce à l'ascendant personnel des chefs, n'est assez souvent, en fait, qu'une Chambre d'enregistrement, ou un moyen de publicité et d'enthousiasme.

C). — La situation faite à l'aristocratie achéenne par ce régime parlementaire ne date pas d'hier : les chefs, qui en ont pris leur

(1) *Il.*, XIX, 41.

(2) *Il.*, VII, 403 : « Il dit et tous les fils des Achéens poussèrent des acclamations, admirant la parole du dompteur de chevaux Diomède. » Voyez aussi II, 95, 142, 394, etc.

parti, ont renoncé depuis longtemps à l'*imperatoria brevitas*, et se sont transformés en orateurs.

Pour être en renom, un chef doit valoir autant par la parole que par l'épée. Nestor ne peut pas adresser à Diomède de plus bel éloge que celui-ci : « Tydéide, tu es le plus hardi au combat, et parmi ceux de ton âge tu es le premier à l'Agora (1) ». C'est que « l'Agora, elle aussi comme la guerre, rend les hommes illustres (2) ».

Et il n'y a pas là seulement pour l'*anax* un moyen d'ambition, mais une nécessité professionnelle ; pour remplir son rôle, il ne suffit pas en effet qu'il paye de sa personne, il faut encore qu'il ait ses hommes « en main », et pour cela, qu'il possède le seul moyen d'action efficace vis-à-vis d'eux.

Ces assemblées délibérantes à tous les degrés de l'échelle sociale sont si bien passées dans les mœurs que le poète nous montre Zeus tenant des boulè et des agora sur l'Olympe (3), et malgré ses rodomontades et ses effets de muscles (4), le maître du tonnerre va rarement contre le sentiment des dieux. Sa bonne épouse, qui le sait, ne manque pas de lui faire entrevoir le mécontentement de l'Olympe, quand les projets de Zeus lui déplaisent (5). Et d'autre part, Ulysse réduit à quelques compagnons dans son « odyssée » à travers les mers occidentales, tient

(1) *Il.*, IX, 53.

(2) *Il.*, IX, 441; *Il.*, II, 252 « Polydamas l'emportait en éloquence autant qu'Hector l'emportait par sa lance » ; *Il.*, IV, 400 : « Tydée a engendré un fils qui ne le vaut pas dans le combat, s'il lui est supérieur dans l'Agora. » Voyez aussi : *Il.*, XVIII, 105 et III, 150.

(3) *Il.*, VIII, 2; XX, 4; *Od.*, V, 3; peut-être aussi *Od.*, I, 27.

(4) *Il.*, VIII, 5.

(5) *Il.*, XVI, 443. « Le fils du subtil Cronos fut rempli de compassion, et il dit à Hèrè sa sœur et son épouse : Hélas, voici que la destinée de Sarpédon, qui m'est très cher parmi les hommes, est d'être tué par le Ménoitiade Patrocle, et mon cœur hésitant délibère dans ma poitrine si je le transporterai vivant du combat lamentable au milieu du riche peuple de Lycie, ou si je le dompterai par les mains du Ménoitiade.

« Et la vénérable Hèrè aux yeux de bœuf lui répondit : Redoutable Cronide quelle parole as-tu dite? Tu veux affranchir de la triste mort un homme mortel, depuis longtemps voué au destin? Fais-le! Mais nous tous, les dieux, nous ne l'approuverons pas. Je te dirai ceci, et retiens-le dans ton esprit : Si tu envoies Sarpédon vivant dans ses demeures, songe que désormais chacun des dieux voudra aussi sauver de la rude mêlée un fils bien-aimé..... Elle parla ainsi, et le père des hommes et des dieux consentit. Voir aussi *Il.*, IV, 17.

encore des agora à chaque arrêt de ses barques. Le poète a grand soin de nous le montrer partageant avec ses hommes un repas à portions égales et convoquant l'agora (1), formule bien solennelle pour dire qu'il délibère avec une poignée d'aventuriers sur la conduite à tenir.

La chose est donc bien claire : nous sommes au milieu d'une armée où le « palabre » est installé à tous les étages de la hiérarchie.

D.) Quand le palabre est florissant, l'autorité ne l'est guère. L'idée de discipline, de soumission aveugle et passive, ne nous paraît d'ailleurs pas rendue par la langue d'Homère. Chez lui l'obéissance suppose toujours la conviction préalable. Quand il veut dire : « tel inférieur obéit à son chef », le verbe qu'il emploie (2) signifie « fut persuadé par son chef ».

Un trait qui se retrouve sous notre plume suffirait à montrer l'absence de la discipline dans l'armée, si le régime des « parlotes » ne le prouvait mieux que tout.

C'est la nuit après la défaite des Achéens; les Troyens sont là dans la plaine, tout près du camp. On peut être attaqué à chaque instant, il importe de redoubler de vigilance : Agamemnon charge Ménélas de réchauffer le zèle des sentinelles. Va-t-il lui recommander de parler ferme, de rappeler les rigueurs de la discipline, de punir sans merci les délinquants? Non pas! « Parle à chaque guerrier, l'appelant par le nom de son père, ou d'un membre de sa race (3); honore-les tous, et ne montre pas un esprit orgueilleux (4). »

Il convient cependant de noter qu'en face de l'ennemi et dans

(1) *Od.*, X, 188 : « Tout le jour, jusqu'à la chute du soleil, nous restâmes assis, mangeant les chairs abondantes et buvant le vin doux... Et quand l'Aurore aux doigts rosés parut, alors je convoquai l'Agora... » — *Od.*, XII, 320 : « Mes compagnons se rassasièrent de boire et de manger... Et quand Eos aux doigts rosés parut, nous traînâmes la nef à l'abri dans une caverne profonde. Et alors ayant réuni l'Agora, je parlai ainsi. » — Voyez aussi *Od.*, IX, 171.

(2) Πείθομαι.

(3) C'est-à-dire en joignant au nom propre le nom du père : « Ulysse Laertiade »; ou le nom d'un ancêtre illustre : « le Dardanide Priam ». C'est ainsi du reste que nos héros s'interpellent dans Homère; et qu'aujourd'hui encore, dans beaucoup de parties de la Grèce, on désigne les notables : « Paul, fils de Michel ».

(4) *Il.*, X, 68.

la chaleur de l'action, les chefs retrouvent ordinairement une partie de leur autorité naturelle : l'imminence du danger fortifie le commandement. Ils ont alors le droit de vie ou de mort :

« Je le déclare, s'écrie Agamemnon en donnant l'ordre de courir aux armes, celui que je verrai loin du combat, auprès des nefs recourbées, celui-là n'évitera pas les chiens et les oiseaux carnassiers (1)! » Quand Polydamas, effrayé par de sinistres présages, déclare qu'il faut rentrer dans la ville : « Si tu te retires de la mêlée, lui crie Hector, si tu pousses les guerriers à fuir, aussitôt frappé de ma lance tu rendras l'esprit (2). » — Ulysse a donné l'ordre à ses compagnons de le suivre chez Circé : « Je parlai ainsi, et ils obéissent promptement à mes paroles ; seul Eurylochos s'efforce de les retenir... et je délibère dans mon esprit, si ayant tiré ma grande épée de sa gaine, je lui couperais la tête, et la jetterais sur le sable, malgré notre parenté ; mais tous mes autres compagnons m'en empêchent par de flatteuses paroles, et ils s'éloignent avec moi de la nef et de la mer. Et Eurylochos ne reste pas non plus auprès de la nef creuse et il nous suit, épouvanté par mes rudes menaces (3). »

Franchement, il était excusable, le pauvre Eurylochos, qui savait les métamorphoses peu galantes auxquelles on était exposé chez l'enchanteresse !

6° *Le mode de réunion et la nature du groupement.* — Une armée sans autorité et sans discipline est forcément une armée sans cohésion, dont les différents groupes jouent, les uns vis-à-vis des autres, le même rôle que si, dans l'origine, ils avaient été simplement juxtaposés. Dans cet ordre d'idées, il serait intéressant d'étudier la façon dont l'armée achéenne s'est réunie.

La vénérable Hèrè, la grande déesse d'Argos, nous apprend que la chose n'a pas été toute seule. A un moment où Zeus propose aux dieux de laisser debout la ville de Priam, « Hèrè ne peut contenir la sauvage colère qui la brûle ; elle s'écrie :

(1) *Il.*, II, 391. Voyez aussi XV, 347.
(2) *Il.*, X, 248.
(3) *Od.*, X, 428.

« Très dur Cronide, quelle parole as-tu dite? Veux-tu donc rendre vaines toutes mes fatigues, et la sueur que j'ai suée? J'ai lassé mes chevaux à rassembler des guerriers pour la perte de Priam et de ses fils (1)! »

Il n'a évidemment pas suffi à Ménélas ou à Agamemnon d'envoyer un ordre de *mobilisation* aux différents chefs de la terre achéenne. Il en a coûté bien des courses en char, bien des pas et des démarches, et de rudes fatigues, sinon à Hèrè, du moins aux instigateurs de l'expédition.

« Le divin Ulysse et moi, dit Nestor à Patrocle et à Achille (2), nous parcourions la fertile Achaïe pour rassembler des guerriers, et nous étions arrivés dans les demeures bien bâties de Pélée... Quand nous fûmes rassasiés, je commençai à parler, vous exhortant à nous suivre, et vous y consentiez de grand cœur, et vos deux pères vous firent de nombreuses recommandations. »

Nestor et Ulysse qui ont accepté la mission d'organiser l'armée, n'ont donc aucune autorité au point de vue du recrutement. « Nous vous exhortions, et vous consentiez de grand cœur ». Ils ne font allusion à aucune subordination, à aucun lien fédératif antérieur.

Ailleurs, Idoménée dit à Agamemnon : « Atride, je te serai toujours un compagnon fidèle, comme je l'ai affirmé et solennellement promis au commencement (3). »

Achille et Idoménée ont toute la tournure d'être venus à Troie de leur plein gré.

Et les autres chefs?

Au milieu de l'Agora, devant tous, Ulysse dit à Agamemnon : « Roi Atride, voici que les Achéens veulent te couvrir d'opprobre, et manquer à l'engagement qu'ils ont pris au départ d'Argos, de ne pas revenir avant d'avoir renversé la forte muraille d'Ilion » (4).

Et Nestor s'écrie à son tour : « En vérité ceci est une Agora

(1) *Il.*, IV, 25.
(2) *Il.*, IX, 769.
(3) *Il.*, IV, 266.
(4) *Il.*, II,, 284.

d'enfants étrangers aux fatigues de la guerre! Partir avant la chute de Troie! Mais que deviendraient nos conventions et nos serments? Avons-nous donc jeté au feu les résolutions mûrement délibérées de nos chefs, et nos alliances confirmées par les libations, et les mains serrées en gage de notre foi commune (1)? » Il est clair que tous les *basileis* réunis devant Troie y sont par leur libre consentement.

Mais les chefs subalternes et les soldats?

Leur mode de recrutement paraît varier.

« Je suis un Myrmidon et un serviteur d'Achille, et la même nef nous a portés. Mon père est Polyctor; il est riche, il est vieux, il a sept fils, et je suis le septième. Ayant tiré au sort avec eux, je fus désigné pour suivre Achille (2). »

« Pour n'avoir pas à suivre l'Atride devant Ilion battue des vents, et continuer à jouir paisiblement de ses biens, Echépolos Anchisiade avait donné à Agamemnon la jument Aithè; car Zeus lui avait accordé de grandes richesses, et il habitait la vaste Sicyone (3). »

Les Myrmidons sont les sujets d'Achille, et Sicyone fait partie du royaume d'Agamemnon. Polyctor et Echépolos, tous les deux chefs de famille, sont tenus en principe à fournir un homme à leur basileus, pour l'accompagner à la guerre.

Mais dans d'autres cas, un chef en renom fait annoncer qu'il prépare une expédition; « il équipe ses nefs, et les soldats accourent rapidement ». Plusieurs jours se passent en festins, car le chef donne de nombreuses victimes pour sacrifier aux dieux et fournir aux repas. Puis l'on s'embarque. Le sens général du passage que nous résumons (4), indique que les profits en perspective sont le grand mobile de l'expédition, et qu'il s'agit pour les soldats d'un enrôlement volontaire.

Et comme ils sont vaillants, au milieu des « hautes nopces » destinées à enflammer les courages avant le départ ou aux pre-

(1) *Il.*, II, 337.
(2) *Il.*, XXIV, 397.
(3) *Il.*, XXIII, 296.
(4) *Od.*, XIV, 248.

mières étapes, les imaginations se montent : « Argiens! à Lemnos, mangeant la chair des bœufs et buvant les cratères pleins de vin, vous vous vantiez d'être les plus braves et de vaincre les Troyens, un contre cent et contre deux cents (1)! »

Librement réunis, les Achéens ne se considèrent pas comme tellement liés par leurs serments passés qu'ils ne puissent se séparer de l'armée, s'en retourner en Grèce si Agamemnon reste devant Troie, ou continuer le siège pour leur propre compte si le chef suprême l'abandonne. « Comme je ne veux plus combattre, dit Achille, demain je traînerai à la mer mes nefs bien chargées; demain, si tu le veux, tu pourras voir mes nefs voguer sur l'Hellespont (2). »

Diomède, au contraire, restera envers et contre tous :

« Roi Atride, si ton cœur te pousse à retourner en arrière, va-t'en, voici la route! Mais les autres Achéens chevelus resteront jusqu'à ce que nous ayons renversé Ilion. Et s'ils veulent fuir eux-mêmes, moi et Sthénélos nous combattrons jusqu'à ce que nous ayons vu la fin d'Ilion (3)! »

C'est l'édition avant la lettre du fameux vers de Victor Hugo :

Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là!

A peine Troie est-elle tombée que les dissensions, longtemps contenues par la nécessité d'atteindre le but commun, éclatent avec violence. Le récit du départ que le poète place dans la bouche de Nestor, est tout à fait caractéristique :

« La haute citadelle de Priam était tombée... Les deux Atrides convoquèrent tous les Achéens à l'Agora, sans raison et contre l'usage, au coucher du soleil. Et les fils des Achéens y vinrent, alourdis par le vin... Ménélas déclara qu'il fallait songer au retour sur le vaste dos de la mer; mais ce n'était pas l'avis d'Agamemnon qui voulait retenir le peuple et sacrifier de saintes hécatombes... Tandis que les Atrides, debout, se disputaient

(1) *Il.*, VIII, 231.
(2) *Il.*, IX, 356.
(3) *Il.*, IX, 42. Voyez aussi *Il.*, IV, 171.

avec d'âpres paroles, tous les Achéens aux belles cnémides se levèrent, dans une grande clameur, pleins de résolutions contraires. Et nous dormîmes pendant la nuit, méditant un dessein fatal, car Zeus préparait notre malheur. Au matin, traînant nos nefs à la mer divine, nous y déposâmes notre butin et les femmes aux larges ceintures. La moitié de l'armée resta auprès du roi Atride Agamemnon; mais nous, montant sur nos nefs, nous mettions à la voile. Un dieu apaisa la mer où vivent les monstres et nous parvînmes promptement à Ténédos. Nous y fîmes des sacrifices aux dieux, désirant revoir nos demeures. Mais Zeus irrité, nous refusant un prompt retour, excita de nouveau une fatale dissension. Et quelques-uns, remontant sur leurs nefs recourbées, et parmi eux Ulysse, le prudent *anax* fertile en ruses. retournèrent vers l'Atride pour lui complaire. Quant à moi, ayant réuni les nefs qui me suivaient, je pris la fuite, car je savais quel malheur préparait le dieu. Et le brave fils de Tydée, excitant ses compagnons, prit aussi la fuite; et le blond Ménélas nous rejoignit plus tard à Lesbos (1). »

Le procédé de *mobilisation* et de *dislocation* de l'armée achéenne complète le tableau.

Il est bien clair maintenant que cette armée est une juxtaposition de chefs plus ou moins importants :

De même race,

Mais appartenant à des groupes autonomes;

Sans liens politiques ou hiérarchiques dans le passé,

Volontairement rassemblés, et restant unis sans contrainte extérieure appréciable;

Ayant à leur tête le plus considérable d'entre eux, et entendant discuter les ordres des chefs qu'ils se sont donnés.

Quel mobile a pu être assez puissant pour grouper ces volontés indépendantes, et les fixer, depuis neuf ans, sans défections considérables?

(1) *Od.*, III, 136, sq.

En face du genre de groupements que nous venons de constater, il est clair que ce mobile n'a pu être ni l'intérêt ni la volonté d'un seul.

Il faut donc que ce soit un intérêt général.

Il ne saurait être question d'un intérêt national au sens moderne du mot, la nation n'existant pas.

Il reste donc que ce soit un intérêt agissant sur les individus,

Et en même temps sur tous les individus;

Ce qui ne peut se produire que si cet intérêt dérive de la formation sociale.

De quelle nature est cet intérêt?

C'est ce que nous verrons dans le prochain article.

Ph. Champault.

(*A suivre.*)

LA VIE AMÉRICAINE.

II.

L'ARISTOCRATIE EN AMÉRIQUE (1).

Un livre célèbre, dont tout le monde parle et que personne ne lit plus guère, *La Démocratie en Amérique*, a jeté dans le public français cette idée que les États-Unis sont uniquement conduits par la démocratie. M. de Tocqueville était d'autant moins excusable d'accréditer cette opinion qu'à l'époque où il écrivait, l'aristocratie du Sud jouait encore dans l'Union un rôle considérable. Même dans la Nouvelle-Angleterre, qu'il avait plus spécialement étudiée, il se formait déjà alors une aristocratie du travail, une élite de citoyens éminents, dont l'action particulière sur la marche de la société se faisait très nettement sentir.

Aujourd'hui, la République américaine n'est pas non plus une réunion d'hommes absolument égaux entre eux; à un certain point de vue, les hommes y sont même plus inégaux que partout ailleurs; j'en ai indiqué déjà la raison en expliquant que les circonstances y permettent mieux que dans nos sociétés d'Europe le libre et plein développement des facultés de chacun, facultés inégalement distribuées entre les divers membres du genre humain.

Il y a donc dans la société américaine des éléments supérieurs et des éléments inférieurs; la lutte pour la vie en opère incessamment le triage, assurant aux uns la direction, précipitant les

(1) Voir dans la précédente livraison l'article intitulé : La vie sur les « Ranches ».

autres dans les situations dépendantes, créant pour chaque branche d'activité une véritable hiérarchie. C'est ainsi que se détermine le rang respectif de chaque individu dans l'atelier de travail.

En dehors de cet atelier, il est vrai, il semble que tous les rangs soient confondus; aucune distinction matérielle ne se manifeste à première vue entre les différents citoyens de l'Union. — ce qui donne à l'idée de M. de Tocqueville une sorte de confirmation; cependant ils sont loin de jouer tous le même rôle, et dès que l'on abandonne la sphère des intérêts particuliers pour celle des intérêts généraux, on retrouve dans la seconde comme dans la première, des éléments de valeur très différente. Aucune classe fermée, aucune caste héréditaire, ne possède le monopole du dévouement au bien public, mais certaines individualités y consacrent une partie notable de leur temps ou de leur argent, pourvoyant ainsi de leur propre initiative à une série de besoins communs à l'ensemble de la population.

Ces individualités, quelle que soit d'ailleurs leur origine, sont, en fait, des aristocrates, au sens le plus élevé et le plus vrai de l'expression; ils rendent des services gratuits; ils emploient au bien commun de tous les qualités personnelles qui ont assuré le succès de leurs entreprises particulières; la plus vieille noblesse d'Europe s'est fondée ainsi sur des services rendus et, partout où un homme se consacre libéralement au bien-être de ses concitoyens, l'opinion publique le classse immédiatement à part : il se distingue, par ce seul fait, de la grande masse des humains, tout occupés à résoudre pour eux seuls le grave problème du pain quotidien qui se dresse devant chacun d'eux.

Une nation doit beaucoup à ces vrais aristocrates. Non seulement ils aident ses membres moins bien doués à venir à bout de leur tâche personnelle, mais ils dirigent certains intérêts supérieurs qui réclament des facultés éminentes et qui péricliteraient forcément sans leur intervention. Le peuple américain a eu la bonne fortune de produire des hommes de cette trempe; c'est à eux qu'il est redevable de son indépendance nationale; ce sont eux qui préparent aujourd'hui ses destinées futures. Un coup

d'œil sur son histoire passée nous dira la place qu'ils ont tenue dans sa formation, et quelques observations contemporaines mettront en évidence leur rôle actuel dans son développement.

1. — L'aristocratie virginienne, autrefois et aujourd'hui.

Lorsqu'à la fin du siècle dernier les États-Unis brisèrent le lien qui les rattachait à la mère patrie, ce fut principalement dans les rangs de l'aristocratie virginienne qu'ils trouvèrent leurs premiers hommes d'État. Washington, pour ne parler que du plus illustre, incarnait en lui d'une manière remarquable les qualités de cette race; sur son domaine patrimonial de Mount-Vernon, il s'était formé de bonne heure à la direction d'un personnel nombreux et à la conduite d'intérêts considérables, c'était un patron, au même titre que les propriétaires de grands *ranches* et de grandes fermes que l'on trouve aujourd'hui dans l'Ouest, au même titre que les grands industriels de l'Est que nous avons vus à l'œuvre.

A cette époque, l'Ouest était encore aux Indiens, l'industrie de l'Est n'existait pour ainsi dire pas et l'agriculture, qui faisait la vie de la Nouvelle-Angleterre, avait une allure modeste. Elle était constituée en petits domaines familiaux, sur lesquels se préparait la race énergique de l'avenir, mais où personne n'avait pu acquérir l'habitude du commandement et d'une direction compliquée. L'État de New-York et la Pensylvanie comptaient quelques exploitations assez étendues, mais en petit nombre; la vraie pépinière des grands patrons était au Sud.

Là, les planteurs résidaient sur de vastes domaines et en menaient personnellement la culture. On s'en rend bien compte quand on va visiter Mount-Vernon tout plein des souvenirs de Washington, que la reconnaissance du peuple américain conserve avec un soin pieux. La maison d'habitation, d'une apparence simple et construite entièrement en bois, est entourée de nombreuses dépendances; c'est une véritable installation rurale placée à portée des cultures; une *maison de maître*, non pas précisément un château. La situation est merveilleuse d'ailleurs; une

des façades domine la superbe nappe d'eau du Potomac de toute la hauteur d'un coteau rapide couvert de grands arbres; l'autre forme l'un des côtés d'une cour, derrière laquelle s'étend une vaste plaine cultivée.

Ces planteurs ne bornaient pas leur activité au soin de leurs propres intérêts, ils dirigeaient aussi les affaires publiques et gouvernaient, en somme, les colonies, dans l'administration desquelles la métropole intervenait fort peu.



Mount-Vernon, demeure de Washington. (Façade sur le Potomac).

Lorsqu'elles vinrent à se soulever contre une exigence douanière oppressive et brisèrent le lien qui les rattachait à la mère patrie, les mêmes hommes continuèrent à les administrer comme par le passé; il y eut seulement un lien nouveau à créer, pour remplacer celui qui venait d'être rompu, et la constitution fédérale naquit de cette nécessité.

Toutefois, la situation offrait de grosses difficultés. Il fallait résister aux armes de l'Angleterre, entrer en relations diplomati-

ques avec les États de l'Europe, se faire reconnaître par eux, voilà pour l'extérieur. A l'intérieur, il fallait réunir dans une action commune des États indépendants les uns des autres, sans entamer en rien leur indépendance, sans faire peser sur eux le joug de la centralisation, sans profiter de la dictature momentanée qu'une crise grave mettait entre les mains des chefs.

Ces chefs suffirent à tous ces devoirs et on ne saurait assez



Colonne de Washington, Charles street, à Baltimore.

admirer le rôle magnifique joué alors par l'aristocratie du Sud, le désintéressement, la sagesse, le calme serein de Washington, la hauteur de ses vues, la justesse de ses conceptions, cet ensemble de qualités qui firent de lui un homme d'État de premier ordre.

Pendant longtemps encore après la déclaration de l'indépendance, l'aristocratie virginienne fournit à l'Union la plupart de ses présidents; elle était une véritable pépinière de gouverneurs d'hommes, parce que la conduite des grandes plantations

formait sans cesse à la direction d'intérêts considérables, les propriétaires importants du pays. Sans aucun privilège politique qui les désignât aux fonctions suprêmes, ils s'en trouvaient investis comme les plus aptes à les remplir. Ce furent, en somme, ces grands patrons agriculteurs qui permirent aux colonies américaines de supporter leur séparation d'avec la métropole; ce fut grâce à eux que les États-Unis purent se créer et grandir.

Guidé par ces souvenirs historiques, on est tenté de chercher parmi les descendants de cette aristocratie les chefs naturels de la nation, mais ce n'est plus là qu'ils se trouvent; le sceptre est passé en d'autres mains.

Au point de vue politique d'abord, ils ont perdu la direction du pays sous l'influence de causes que nous examinerons plus tard, lorsque nous étudierons la vie publique aux États-Unis.

Au point de vue social, leur rôle est également très effacé. Il s'est opéré, en effet, dans le travail américain une révolution considérable; les grands intérêts agricoles de l'Ouest, les grands intérêts manufacturiers de l'Est sont régis aujourd'hui à l'Ouest et à l'Est par des hommes éminents, tandis que la culture des plantations est tombée dans une décadence profonde; le Sud ne produit plus de grands patrons, l'Ouest et l'Est en produisent. Les causes qui faisaient la prépondérance du Sud ont donc disparu, elles ont été, pour ainsi dire, retournées contre lui.

Non seulement l'ancienne *chevalerie* du Sud a été remplacée par une nouvelle aristocratie du travail, mais elle ne se relève pas de son abaissement; ses représentants actuels paraissent s'enfoncer de plus en plus dans la médiocrité.

Beaucoup se trouvent encore sur leurs plantations démembrées ou diminuées, sans faire effort pour reprendre la place que leur éducation les avait préparés à tenir; la considération générale les entoure parce qu'ils restent fidèles aux traditions délicates et généreuses de leurs ancêtres, mais ils la doivent bien plutôt à des souvenirs qu'à des faits actuels; c'est une race qui disparaît. Quelques-uns, trop pauvres pour faire élever leurs enfants d'une manière conforme à leurs habitudes anciennes, trop fiers ou trop indolents pour les diriger vers les métiers lu-

cratifs, les conservent auprès d'eux, végétant d'un revenu médiocre; dans une ou deux générations, ces descendants des grands planteurs seront fatalement absorbés par la classe ouvrière. Aucun étai artificiel ne les soutient en effet dans ce pays-ci; aucune prérogative, aucun privilège ne s'attachent à leur naissance et, de la classe populaire, il monte constamment un flot de capables.

Comment une pareille décadence s'est-elle produite aussi promptement? Sans doute, la guerre de Sécession et les conséquences funestes qu'elle a amenées dans le Sud y sont pour quelque chose; le licenciement des esclaves sans aucune indemnité accordée aux propriétaires a désorganisé la plupart des plantations et porté une atteinte cruelle à la fortune de l'aristocratie terrienne; mais si ces causes expliquent fort bien l'état de crise, elles ne justifient pas l'incapacité au relèvement. Un archevèque catholique de la Virginie, très favorable aux descendants des anciens planteurs, me disait d'eux : « Il y en a bien quelques-uns qui cherchent à remonter, mais, à leur place, des Yankees de la Nouvelle-Angleterre feraient dix fois plus d'efforts et parviendraient à leur but; ce sont, ajoutait-il, des hommes bien faits pour commander, mais peu aptes à se tirer d'affaire. »

Ce jugement, exempt à coup sùr de toute malveillance à l'égard de l'aristocratie virginienne, constate assez bien le double caractère que possèdent encore les meilleurs d'entre ses représentants; ils sont faits pour commander, en ce sens qu'ils ont eu l'habitude autrefois d'exercer le pouvoir autour d'eux et que certaines qualités, un certain prestige, leur restent encore, mais ils ne savent pas s'assurer eux-mêmes les situations où on commande; leurs qualités et leur prestige ne trouvent donc plus d'emploi, du moment que ces situations ne leur sont plus livrées par les circonstances.

Leur grand malheur a été précisément que le régime de l'esclavage les avait habitués à l'exploitation de situations toutes faites. Le planteur héritait d'un domaine constitué d'avance et les esclaves qu'il avait sous son autorité ne pouvaient l'aban-

donner; il jouissait en conséquence d'une sorte de privilège qui faisait de lui un grand patron agricole lors même qu'il cessait d'en remplir les devoirs. De plus, les nègres qu'il dirigeait, souvent avec une grande bienveillance, étaient condamnés éternellement à la condition servile; si on les affranchissait par extraordinaire, leur rang social n'en était guère modifié, ils restaient inférieurs en fait, sinon en droit. En effet, on ne faisait rien pour les élever; les planteurs de nature douce, dont les contremaîtres n'étaient pas trop brutaux, les traitaient bien, mais les traitaient en esclaves; une profonde séparation existait entre les deux classes de la société, l'une commandait, l'autre obéissait, sans qu'il fût possible de passer d'une classe dans une autre.

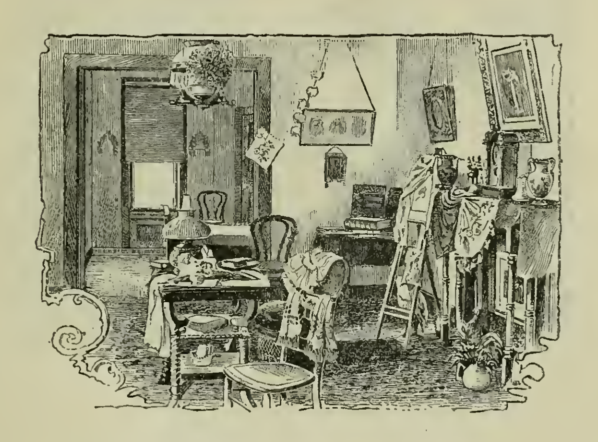
A ce régime, il est arrivé ce qui devait fatalement arriver; la classe supérieure est devenue de moins en moins capable de commander, et la classe inférieure a de moins en moins accepté son joug. C'est une chose fort difficile, pour une aristocratie, de se maintenir toujours au même niveau pendant une série de générations; si quelques familles isolées y parviennent, la plupart voient leurs rejetons s'amoindrir à mesure qu'ils s'éloignent de la souche primitive, puis disparaître; c'est l'histoire de beaucoup de maisons illustres. Pour que l'aristocratie joue un rôle dans la direction de la société, il faut qu'elle se renouvelle peu à peu, qu'elle s'infuse du sang nouveau, qu'elle prenne constamment à l'ensemble de la nation ce qu'elle a de meilleur pour se l'assimiler; à cette condition, elle reste une réunion d'individualités éminentes, elle est le résultat d'une perpétuelle sélection. Avec l'esclavage, au contraire, l'aristocratie devenait forcément un corps fermé, une caste, c'est ce qui l'a perdue.

Au moment de la guerre de Sécession, la culture des grandes plantations se faisait dans des conditions déplorables; des récoltes répétées de tabac avaient épuisé les terres les plus riches, et les planteurs dépensaient plus volontiers leur argent à courir les fêtes et les combats de coqs qu'à acheter des engrais pour y ramener la fertilité primitive; un défaut général de surveillance encourageait la rapacité des intendants, la paresse des nègres, et introduisait partout les plus détestables méthodes de culture.

Bref, une crise était inévitable; les sacrifices d'argent imposés par la guerre en hâtèrent l'avènement; l'abolition de l'esclavage la rendit particulièrement dure aux planteurs, mais ces causes profondes venaient d'ailleurs; la preuve en est dans la continuation de cette crise jusqu'à l'époque actuelle.

II. — Une aristocratie en formation.

A côté des anciennes familles du Sud aujourd'hui déchues, il se forme un peu partout, sur le territoire de l'Union, une classe



Intérieur élégant de l'Ouest. (D'après une gravure du *Northwest Magazine*.)

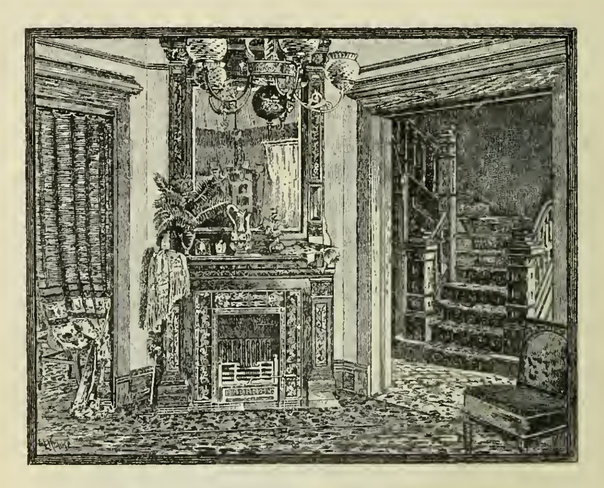
de grands patrons que leur amour du bien public et leur action effective sur la société désignent comme les membres d'une aristocratie nouvelle.

Évidemment, si on entend par aristocratie un ensemble de familles pourvues héréditairement de grands domaines, exerçant héréditairement certaines fonctions élevées, une telle chose ne saurait se trouver aux États-Unis.

Mais si on entend par aristocratie un ensemble d'individus jouant un rôle élevé et désintéressé, consacrant au bien public une partie notable des avantages qu'ils ont su conquérir, une

sélection d'hommes éminents et dévoués, cela existe à un haut degré chez les Yankees.

Le caractère distinctif de cette aristocratie américaine est le souci d'élever jusqu'à elle les éléments sociaux capables de monter. Tous les hommes qui, parvenus au sommet de l'échelle, tendent généreusement la main à ceux qui s'efforcent d'y atteindre, en font partie de fait, et de pareils hommes ne sont pas rares aux États-Unis. Bien souvent, au cours de cet ouvrage, nous

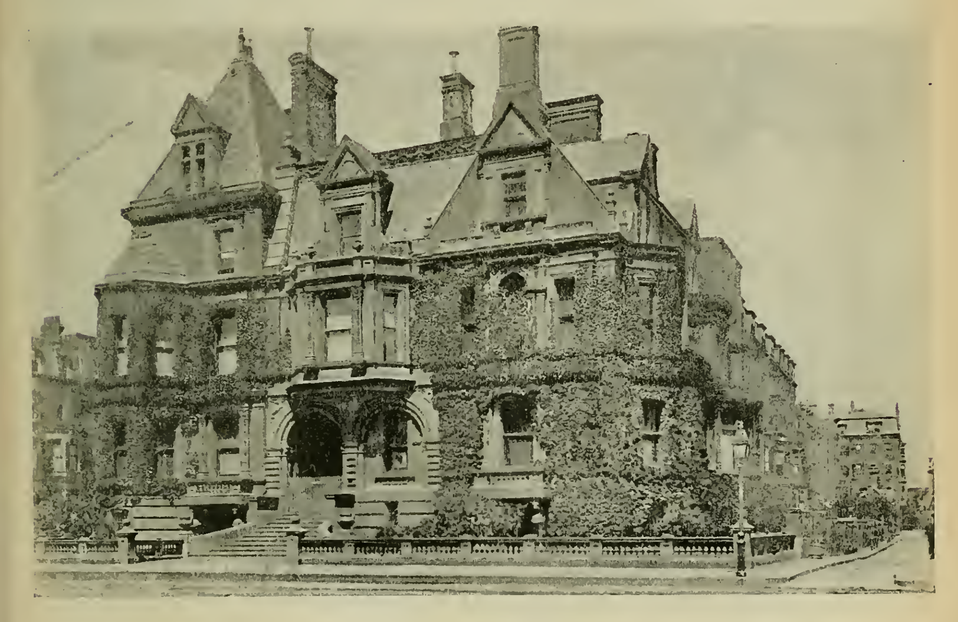


Dans le Montana : L'installation d'un banquier. (D'après une gravure du *Northwest Magazine.*)

avons noté, chez l'ouvrier américain, une constante aspiration à s'élever et, chez beaucoup de patrons, une constante préoccupation d'aider cette marche ascensionnelle. Pullman, Pillsbury et bien d'autres en sont de curieux exemples. On ne trouve presque jamais en Amérique ce sentiment qui éclate si fréquemment en Europe, dans certains milieux fort honorables d'ailleurs, une espèce de jalousie secrète pour tout ce qui monte; on ne saurait l'y trouver, car les causes qui le produisent chez nous n'existent pas ici.

En France, un homme de la haute société a facilement l'impression que son voisin lui fait du tort en s'élevant, c'est que notre pays ressemble un peu à une salle de spectacle restreinte

où toutes les bonnes places sont prises depuis longtemps; on ne peut pas en augmenter indéfiniment le nombre, il faut donc les mettre au concours, et ceux qui les occupent voient avec peine le nombre des concurrents augmenter et menacer leur tranquille jouissance. L'Amérique, au contraire, est un vaste cirque où les places ne manquent pas, mais qui n'a pas encore reçu son aménagement. Seules, quelques personnes s'y sont construites de superbes loges de loin en loin; quand une loge nouvelle s'ajoute



Hôtel particulier, à Boston.

aux leurs, elles y gagnent un coup d'œil plus agréable, sans craindre qu'on vienne les déposséder; elle sont donc très sincèrement disposées à accueillir favorablement, voire même à aider quiconque veut en bâtir une.

De plus, il n'y a pas opposition ici entre la classe qui travaille et la classe qui jouit. En dehors des États du Sud, dont je parlais tout à l'heure, il n'est presque personne qui mène la vie de loisir; dès lors, peu ou point de ces individus héritiers de situations médiocres, toujours prêts à exercer de petites vengeances contre

les gens vigoureux et énergiques qui, partis de rien, arrivent à les dépasser.

Grâce à cela, il règne dans l'ensemble des familles riches une disposition générale à la bienveillance et à l'estime vis-à-vis des familles ouvrières. Cette disposition existait aussi chez beaucoup de planteurs virginiens vis-à-vis de leurs esclaves, quoi qu'on en



Un équipage « bien tenu » à New-York.

ait dit, mais elle ne se traduisait pas de la même façon. Aujourd'hui encore, on peut se rendre compte de la différence.

Un jour, je me trouvais chez une femme très distinguée, descendante d'une ancienne famille virginienne, et dont toute la personne respirait un parfum aristocratique bien rare chez les Américaines; l'installation, large et confortable, avait certaines recherches tout européennes, et un domestique italien, auquel Mrs B... parlait toujours français, complétait l'illusion; pour un peu, on se serait cru en France. En mettant sa maîtresse en voi-

ture, cet Italien peu attentif eut la maladresse de lui pincer fortement le doigt dans la portière ; sans un mot de reproche Mrs B... descendit aussitôt se faire soigner, et quand, une heure après, le pauvre homme, un peu honteux, vint prendre des nouvelles de l'accident et s'excuser : « Que voulez-vous, lui dit-elle, c'était bien un peu ma faute ! » puis, se tournant vers moi, quand il fut sorti : « Il est si dur de forcer les domestiques à s'excuser de ces sortes de choses ! *It is so rude to make the servants apologize for those things!* » Voilà un sentiment bien délicat qui n'aurait pas pris naissance, je crois, sous la poitrine plate d'une femme de l'Ouest ! Il faut, pour le faire éclore, une longue habitude du commandement jointe à un certain raffinement de cœur et d'esprit ; on ne peut guère le rencontrer chez des *ladies* ou des *gentlemen* qui sont les premières *ladies* ou les premiers *gentlemen* de leur famille.

Chez ceux-là, la bienveillance a moins de grâce, mais plus d'efficacité. On n'étudie pas l'art charitable de rendre moins pénible à ses serviteurs la condition qui leur est faite, mais on essaie de les tirer de cette condition. Un manufacturier de ma connaissance a chez lui comme domestique un petit jeune homme de dix-sept ans, orphelin, venu de France où il a été élevé par charité ; c'est un honnête garçon, poli, tranquille, mais manquant d'ordre et d'énergie ; rien de curieux comme les sermons que lui adresse son maître : « Voyons, Georges, tu ne vas pas rester éternellement à mon service, il faut tâcher de devenir un homme, mon ami ; économise tes gages et vois un peu si tu ne pourrais pas entreprendre quelque chose, je te donnerai des indications si tu veux, je t'aiderai, mais tâche donc de te débrouiller ! » En Français bien élevé, Georges remercie des offres qui lui sont faites et répond qu'il va réfléchir ; peut-être aimerait-il mieux ne pas recevoir les encouragements dont il n'a cure et rester tranquillement à l'échelon social où il se trouve, mais son maître fait tous ses efforts pour lui inspirer le désir de s'élever.

En dehors de ce patronage individuel, qu'exercent volontiers beaucoup de riches Américains vis-à-vis de leurs inférieurs, il en est un autre, plus général, auquel ils consacrent aussi leurs

efforts. A chaque pas, on rencontre sur le sol de l'Union des preuves de leur munificence et de leur dévouement au bien public; je vais en indiquer quelques-unes qui suffiront à donner une idée de leur importance.

Je passe sous silence les fondations purement charitables, telles que les hôpitaux, les asiles, dont un grand nombre, par exemple le *Johns Hopkins hospital* à Baltimore, le *Drexel hospital* à Philadelphie, sont dues à la généreuse initiative de



Devant le perron d'un hôtel, à Boston.

quelque riche citoyen. Elles font sans doute beaucoup d'honneur à ceux qui les ont établies, mais elles ne sont pas caractéristiques de l'esprit américain, parce que leur but consiste uniquement à secourir les malheureux. L'Américain se préoccupe bien plutôt d'aider les capables à monter que d'empêcher les incapables de mourir de faim; la première œuvre l'intéresse; quant à la seconde, il l'accomplit par acquit de conscience, mais sans goût.

Parmi les hommes chez lesquels se manifeste le souci d'élever tout ce qui est autour d'eux, un des plus remarquables est sans contredit Andrew Carneggie, le grand fondeur de Pittsburgh. Lui-même sort des rangs les plus humbles de la classe populaire; ses parents travaillaient à tisser des étoffes dans le petit village écossais de Dunfermline et il commença sa carrière avec quelques cents dans sa poche; aujourd'hui, sa fortune est estimée à deux cents millions de francs et il en fait l'usage le plus libéral. Dernièrement, il donnait près deux millions pour fonder une bibliothèque publique à Pittsburgh et permettre à tout habitant de la ville d'y être admis sans aucune rétribution; quelque temps après, voulant compléter son œuvre, il s'est engagé à faire construire auprès de cette bibliothèque une galerie de tableaux et une vaste salle de concert; ce n'est pas tout : la galerie de tableaux sera alimentée par une dotation annuelle et perpétuelle de 250.000 francs et bientôt le premier venu des ouvriers de Pittsburgh pourra trouver à la fois toutes les facilités de lectures désirables, des concerts populaires et des œuvres d'art choisies.

De semblables libéralités ne sont pas rares. A Chicago, je visite la *Newberry library*, une autre bibliothèque publique destinée à prendre un développement considérable. C'est un citoyen de la ville qui a légué, pour la fonder, toute sa fortune, estimée par les uns à quinze, par les autres à vingt millions de francs. Actuellement, elle ne possède encore que quarante-cinq mille volumes et est installée dans des bâtiments provisoires, mais on a déjà décidé de construire un établissement définitif et susceptible d'agrandissements ultérieurs.

Ce n'est pas tout de donner de l'argent pour créer une institution de ce genre, il faut aussi savoir l'administrer, et l'initiative privée se montre, aux États-Unis, à la hauteur de cette tâche. Je remarque la manière intelligente dont est organisée dès à présent cette bibliothèque. A la tête de chaque spécialité, un homme spécial est placé comme directeur responsable, un médecin au *medical department*, un artiste aux Beaux-Arts, etc. Au lieu de grouper les lecteurs dans une immense salle, comme

cela se pratique à la Bibliothèque Nationale de Paris, on les dissémine au contraire suivant l'objet de leurs études. De cette manière chacun est sûr de trouver aide et conseil auprès d'un homme compétent; de cette manière aussi, chacun peut aller prendre les livres dont il a besoin sans perdre de temps. L'organisateur, M. Pooles, estime que cette liberté laissée aux clients de la bibliothèque est moins dommageable aux livres que notre habitude de les faire constamment voyager de leur place à une salle de lecture éloignée et réciproquement. C'est une opinion très américaine et qui ferait bondir, j'en suis certain, tous les conservateurs de toutes nos bibliothèques; bien d'autres choses encore les feraient bondir : actuellement par exemple, la bibliothèque ne reste pas régulièrement ouverte tous les soirs. L'ouvrira-t-on jamais? on n'en sait rien, cela dépendra du désir manifesté par les habitants de Chicago. En attendant, si un individu quelconque téléphone ou écrit dans la journée qu'il a l'intention de venir consulter le soir tels ouvrages désignés, on lui ouvrira la porte et il trouvera sur une table les livres demandés. Voilà ce qui s'appelle comprendre les besoins du public; ici, on a bien l'idée que les administrations sont faites pour le servir et non pour le tyranniser, ce qui n'est pas précisément l'idée française; mais aussi, pourquoi comparer des administrations fondées par un État omnipotent avec celles que crée l'initiative privée!

La *Newberry library* se trouvant dans la partie nord de Chicago, un citoyen dévoué aux intérêts de la partie sud a donné en mourant quinze millions pour en établir une autre de ce côté. Celle-là n'est pas encore constituée, le legs remontant seulement à dix-huit mois, mais bientôt elle pourra rivaliser avec son aînée. Cela n'est vraiment pas mal pour une ville de quarante ans, entièrement brûlée en 1871.

Parfois de toutes petites villes bénéficient ainsi des intentions généreuses d'un de leurs habitants et possèdent de superbes bibliothèques. Welseley (Massachusets), qui compte environ seize cents âmes, a dans son voisinage une sorte de château anglais, entouré de beaux arbres et de grandes pelouses, renfermant sa

public library. Une foule d'autres agglomérations d'aussi médiocre importance profitent de ressources analogues ; la générosité américaine s'est beaucoup portée de ce côté-là.

Mais l'étude des livres ne saurait suffire au développement intellectuel ; il faut, pour ouvrir les intelligences et diriger leurs efforts, un enseignement oral ; aussi les Mécènes des États-Unis ont-ils créé un nombre considérable d'établissements d'instruction, collèges, universités, sans compter les cours publics ouverts le soir, pour donner aux personnes déjà lancées dans la vie des affaires la facilité de compléter leurs connaissances intellectuelles.

Il faut remonter loin dans l'histoire américaine pour trouver les premières fondations de ce genre. En 1638, dix-huit ans après le débarquement des *Pèlerins*, John Harvard, un ministre puritain, léguait la moitié de sa fortune pour organiser, à côté de Boston, un collège qui est devenu, depuis lors, l'université la plus renommée de l'Union. Aujourd'hui, l'université de Harvard possède d'immenses richesses que la reconnaissance de ses élèves augmente chaque jour ; tantôt des dons considérables en argent lui permettent de construire son splendide *Memorial Hall ;* tantôt des legs de biens fonciers viennent grossir la source de ses revenus ; aussi rivalise-t-elle d'importance avec les vieilles universités anglaises, sur le modèle desquelles elle est conçue.

D'autres universités plus récemment établies sont également dues à l'initiative privée, par exemple la *Johns Hopkins university* de Baltimore, fondée par le même Hopkins qui a créé l'hôpital de ce nom, l'université catholique de Washington, pour laquel miss Caldwell a donné plus de quinze cent mille francs, puis une infinité de collèges, les uns destinés, comme le *Girard college* de Philadelphie, à l'instruction gratuite d'orphelins sans ressources, les autres, simples établissements d'éducation recevant des élèves payants. Quelques-uns sont très riches : *Girard college* jouit d'un revenu de cinq millions de francs environ et abrite quatorze cents orphelins. C'est un marchand de Philadelphie, originaire de France, qui le fonda en 1831. Mais il

faudrait citer des milliers de faits, pour se rendre compte, même approximativement, de la place considérable que tiennent les dons et legs particuliers dans l'organisation des universités, collèges et écoles de tous genres. Tout ce que je puis dire, c'est que presque partout on trouve à l'origine de ces établissements la



Girard college, à Philadelphie.

trace d'une intention généreuse. A Denver, je visite un collège de jésuites magnifiquement placé au milieu d'une propriété de 20 hectares. « Comment avez-vous acheté un si grand terrain tout près de la ville, dis-je au Père qui m'accompagne? — C'est que le propriétaire nous l'a donné, » me répond-il. A Baltimore, j'entre dans un collège méthodiste de jeunes filles; plusieurs bâtiments portent des noms de fondateurs, j'en vois un tout neuf dont le fronton paraît attendre une inscription :

« En effet, m'avoue le directeur, nous attendons que quelqu'un veuille bien acheter le droit d'y mettre son nom, en le payant. » Ajoutez que le nombre des écoles primaires soutenues par des particuliers est énorme, que le clergé ne reçoit des États aucune espèce de subvention, que les églises et les temples se bâtissent sans leur concours, et vous verrez que l'amour du bien public



Women methodist college, à Baltimore.

pourvoit ici à une foule de services d'intérêt général dans l'ordre moral et intellectuel.

Il se manifeste encore par d'autres témoignages. Les musées publics commencent à s'enrichir depuis quelques années de collections particulières léguées par leurs propriétaires et, dans un demi-siècle, si le mouvement actuel se continue, quelques-uns pourront offrir aux artistes et aux amateurs d'Europe un réel intérêt. Déjà, ceux de New-York et de Boston possèdent des toiles de grande valeur, presque toutes offertes par des citoyens généreux. Au *Metropolitan Museum* de New-York, on remarque

notamment la collection de Miss Catherine Lorillard Wolfe comprenant cent quarante-trois tableaux, parmi lesquels plusieurs signés de Rosa Bonheur, Horace Vernet, Meissonnier, Troyon, Théodore Rousseau, Corot, Bouguereau, Detaille, Henner, Fromentin, Jules Breton, etc. Miss Lorillard a légué en outre au



Le quartier *chic* de Boston. — La Commonwealth avenue.

Musée une somme d'un million de francs, dont le revenu doit être employé à l'entretien et à l'augmentation de cette collection.

Une autre collection de maîtres anciens composée de quarante-trois toiles a été offerte par M. H.-G. Marquand. Elle compte quatre Vélasquez, trois Rubens, trois Rembrandt, trois Téniers, deux Van Eyck, un Van Dyck, un Léonard de Vinci, etc. Le cadeau, on le voit, est sérieux. A côté de ces collections, quantité de tableaux isolés également donnés au Musée. En feuilletant les catalogues, on aperçoit tous les noms connus de New-York, Cornelius Vanderbilt, Stuart, Havemeyer, etc.

De même, à Boston, la plupart des pièces de valeur qui figurent

au *Museum of fine arts* proviennent des dons de riches Bostonniens; les villes n'ont guère à se taxer pour organiser leurs Musées.

Enfin, il n'est pas rare de voir des parcs publics créés également par la munificence privée; à Pittsburgh, on me montre un terrain considérable qui vient d'être légué avec cette destination; à Boston, je remarque, dans le quartier le plus élégant, un grand jardin public planté d'arbres, mais fort mal tenu; on m'explique qu'il a été légué à la ville à la condition expresse que rien n'y serait changé; le testateur voulait en assurer la libre jouissance à ses concitoyens et les pelouses défraîchies qui le couvrent servent indistinctement aux jeux des enfants, à la sieste des paresseux et aux prêches en plein air des apôtres de bonne volonté. Les intentions exprimées dans le testament sont respectées avec un tel scrupule qu'on laisse les passants s'écraser dans une rue adjacente, plutôt que de prendre sur la superficie du jardin l'espace nécessaire pour l'élargir; ce serait changer quelque chose et violer la volonté formelle du donateur.

Ce n'est pas là d'ailleurs un cas isolé, mais la manifestation d'un sentiment général aux États-Unis : on respecte avec un remarquable scrupule les intentions de tous ces fondateurs dont je viens d'indiquer les œuvres; on semble vouloir encourager ceux de l'avenir par la manière dont on exécute les volontés de ceux du passé.

Rien de facile comme d'établir en Amérique une université, une bibliothèque, un hôpital, un musée. Rien de facile comme d'organiser d'une manière stable l'institution qu'on veut créer; il suffit pour cela de nommer dans son testament un conseil de fidéicommissaires, *Board of trustees,* auquel on en confie l'administration, en lui donnant le choix de pourvoir à son renouvellement, chaque fois qu'une vacance se produit dans son sein. Supposez, par exemple, qu'il s'agisse d'une bibliothèque : le testateur désigne trois ou quatre personnes dont il connaît la compétence spéciale, savants, avocats, hommes de lettres, et leur donne tous pouvoirs pour acquérir les ouvrages, cons-

truire et aménager les bâtiments, nommer les employés, et d'une manière générale, pour prendre toutes les mesures qu'ils jugeront utiles. Si l'un d'eux vient à mourir, les autres lui nomment un successeur; le conseil institué par le fondateur ne disparaît donc jamais.

Au point de vue légal, la situation n'offre aucune difficulté, car toute institution non contraire aux bonnes mœurs reçoit la



Aux environs de Chicago (Elmhurst).

personnalité civile au moyen d'une charte de l'État où elle existe; par exemple, la *Newberry Library*, dont j'ai déjà parlé, peut acquérir, aliéner, transiger, comme un simple particulier; son *Board of trustees* agit en toute liberté, elle ne connaît pas ces entraves administratives qui, chez nous, gênent à un si haut degré la marche et le développement des établissements similaires; elle n'est pas plus liée qu'un père de famille jouissant de ses droits civils. Cela lui permet des calculs de bon sens et des expériences qui deviennent impossibles là où la moindre décision doit entraîner des formalités sans nombre. Par exemple, lorsque la *Johns Hopkins University* s'est créée, on avait le choix entre deux emplacements pour la construction des bâtiments. Quelques personnes conseillaient beaucoup Clifton park, l'ancienne résidence de John Hopkins, vaste propriété située dans le voisinage immédiat de Baltimore; d'autres penchaient pour

le centre de la ville, mais le *Board of Trustees* s'est unanimement rangé à l'avis d'un de ses membres qui, en présence de cette division, a très sagement proposé une solution provisoire : « Installons-nous d'abord modestement en ville, a-t-il dit, dans une maison ordinaire ; nous verrons à l'usage si cela nous convient, et nous nous déciderons ensuite. Rien ne sera compromis en tout cas, parce que la maison qui nous abritera au début pourra toujours être vendue à des particuliers. » Depuis lors, l'expérience paraît avoir été favorable au centre de la ville. Le voisinage de la magnifique *Peabody library*, — encore une fondation particulière, — l'usage des conférences (*seminaries*) tenues le soir et diverses autres circonstances font pencher la balance de ce côté. Aussi l'université a-t-elle construit successivement derrière la première maison une série d'autres bâtiments sans apparence imposante, mais bien appropriés à leur destination.

Les *Boards of trustees* ont l'immense avantage d'assurer aux établissements qu'ils régissent l'indépendance et la perpétuité ; mais ils rendent encore un autre service appréciable, celui de donner de l'emploi aux facultés directrices de certains particuliers. Ce n'est pas un mince souci que d'administrer souverainement une fortune de vingt millions de francs et de la faire servir utilement à la conduite d'une université. Il faut donc chez les *Trustees* un véritable dévouement au bien public pour accomplir leur tâche ; il leur faut aussi des qualités éminentes jointes à une haute situation personnelle ; il faut, en un mot, que ce soient des hommes supérieurs. Si le soin de leurs propres affaires les absorbait entièrement, on verrait s'atrophier peu à peu en eux le sentiment de leur responsabilité sociale ; les *Boards of trustees* leur offrent au contraire un excellent théâtre pour l'exercer et le développer. Ils sont une école efficace de gouvernement aristocratique, car on y apprend à gérer gratuitement des intérêts publics considérables.

Par suite, on se tromperait grossièrement si on ne voyait dans ces fondations de toutes sortes qu'une marque de générosité quelconque. Autre chose est de donner une somme d'argent à une quête, autre chose de créer de toutes pièces une institution

durable; autre chose est de signer les budgets d'un bureau de bienfaisance préparés par un percepteur et arrêtés par un préfet, autre chose de conduire sous sa responsabilité un organisme indépendant. L'aristocratie véritable s'affirme et s'élève aux États-Unis par les réels services qu'elle rend ainsi à l'ensemble de la nation.

Si nous ne la reconnaissons pas au premier abord, nous au-



The Baldwin english and classical seminary, à Saint-Paul (Minn.).

tres Européens, c'est d'abord que nous avons souvent de l'aristocratie une conception étroite, la considérant plutôt comme un ornement que comme un rouage social; c'est aussi parce que nous sommes habitués à lui voir partout un caractère héréditaire qui fait défaut ici.

Mais il y a une raison toute simple pour qu'il fasse défaut : l'Amérique est encore une société en formation, — je n'ai pas besoin d'insister sur cette idée pour la faire admettre. — Dès

lors, aucune situation n'y est définitive, pas plus dans la classe ouvrière que dans la classe supérieure; nous avons vu que personne ne se condamnait volontiers à suivre toute sa vie la même profession; à plus forte raison, on n'a guère l'idée de transmettre cette profession à ses enfants, et il en sera ainsi tant que l'abondance des terres permettra l'établissement facile de chacun, la création des villes nouvelles et, par voie de conséquence, la création d'industries nouvelles, de spéculations nouvelles. Cela cessera au contraire le jour où l'Amérique, entièrement peuplée et cultivée, ressemblera aux vieux pays d'Europe. Alors, certaines personnes se trouveront en possession de situations prépondérantes impossibles à créer ailleurs; un grand propriétaire détiendra une quantité de terres dont on ne trouvera plus l'équivalent à l'Ouest; il aura sous sa coupe plusieurs familles de cultivateurs fixées en fait au sol de sa propriété par la difficulté de s'en procurer d'autre; il aura une situation à transmettre. Ce jour-là, il la transmettra, et il la transmettra facilement intacte, parce que ses enfants ne se considéreront pas comme ayant des droits sur elle; ils feront comme les Anglais d'aujourd'hui, qui, dans un pays très peuplé, conservent l'habitude de se tirer d'affaire eux-mêmes et vont se créer, là où il y a de la place, une situation analogue à celle qu'un d'eux reçoit là où il n'y en a plus. Ce jour-là l'aristocratie américaine aura probablement quelque rapport avec l'aristocratie anglaise, et nous la reconnaîtrons facilement pour une aristocratie. Aujourd'hui, elle existe à l'état latent, elle est en formation comme la société elle-même, mais il est facile d'en découvrir les éléments constitutifs, de les voir naître, agir et se développer.

Dès maintenant, ces éléments jouent dans la constitution sociale un rôle effectif et complètent d'une façon utile la démocratie américaine. Ils pourvoient à la gestion d'une foule d'intérêts généraux, au fur et à mesure qu'ils se révèlent, sans que les pouvoirs publics constitués aient à s'en occuper. Pour qui connaît la corruption des gouvernants américains, le mérite n'est pas mince. Grâce à cela, en effet, les États-Unis poursui-

vent leur marche progressive malgré l'indignité de leurs politiciens. Ceux-ci gâtent tout ce qu'ils touchent, mais ils ne touchent qu'à peu de choses. Le gouvernement spontané et gratuit de l'aristocratie naturelle restreint leur sphère et limite leur influence.

Paul de Rousiers.



Maison de plaisance, aux « Thousand Islands ».

Le Directeur-Gérant : Edmond Demolins.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

QUESTIONS DU JOUR.

L'ABOLITION DE LA CENSURE.

La Chambre des députés a été saisie, cette année, de deux propositions de loi sur la liberté des théâtres et l'abolition de la Censure. C'était au lendemain de l'interdiction de *Thermidor* et l'émotion causée par cet événement fit déclarer l'urgence. Dans quelques jours, sans doute, le projet étudié dans la Commission sera porté à la tribune; il est donc intéressant de se demander ce qu'a fait la Censure dans les dernières années.

Il ne s'agit pas en effet d'étudier d'une manière générale l'utilité ou l'inutilité de la Censure théâtrale. Eût-elle rendu les plus grands services à Louis XIV, ce ne serait pas une raison suffisante pour que nous la conservions, et lors même qu'elle n'existerait pas dans d'autres pays à l'heure actuelle, il ne faudrait pas voir là un argument triomphant pour son abolition en France.

Nous sommes en effet en présence d'une question essentiellement contingente, d'une question de police, pour ainsi dire. On pourrait la poser ainsi : A l'heure actuelle, le public français peut-il être laissé seul juge des spectacles auxquels il veut assister, ou bien le gouvernement intervient-il utilement par la Censure, pour sauvegarder la morale et prévenir le désordre?

Voyons donc la Censure à l'œuvre. Et d'abord comment a-t-elle défendu la morale depuis quarante ans? Quelle sécurité a-t-elle donnée aux familles?

I. — LA CENSURE ET LA MORALE PUBLIQUE.

Remontons au début de cette période de quarante ans que je me propose d'examiner. A cette époque, le gouvernement impérial exerçait la Censure avec vigueur, c'était le temps des préfets *à poigne;* on se piquait assez peu de libéralisme et on avait foi dans la souveraine efficacité d'une autorité forte. L'ancien chef de bureau des théâtres impériaux, M. Camille Doucet, héritier de ces traditions, malgré les tendances personnelles dont il les tempère, a exposé devant la Commission de la Chambre le rôle joué autrefois par la Censure du second Empire, et on retrouve plusieurs fois dans sa déposition cette idée qu'alors « la Censure avait une très grande autorité ». « C'est ce qui lui manque aujourd'hui, » ajoute-t-il.

Ce témoignage est bon à retenir. Dans l'histoire de l'art dramatique sous le second Empire, la création de l'opéra-bouffe et de l'opérette tiendra une place marquée. La *Vie Parisienne*, la *Grande-Duchesse,* la *Belle-Hélène* faisaient fureur au moment de l'exposition de 1867, à l'époque la plus brillante peut-être du règne; elles incarnaient bien d'ailleurs l'esprit de la société officielle de ce temps-là. Une Censure sévère, forte, respectée, présida à la naissance de ces œuvres passablement légères; elle leur donna volontiers l'estampille gouvernementale et, sans rencontrer de sa part aucun obstacle sur leur chemin, Offenbach et les autres purent montrer sur la scène autant de jambes qu'ils voulurent.

De même que l'opéra-comique a eu son époque de plus grande faveur sous Louis-Philippe, de même l'opérette a triomphé sous Napoléon III. A coup sûr le second de ces genres est très positivement inférieur, au premier au point de vue moral, et cependant, vous le voyez, l'évolution s'est accomplie très complètement, très normalement, sans que la Censure y occasionnât le moindre retard.

La Censure ne paraît donc pas donner la sécurité aux familles; il serait téméraire pour des parents de se fier à elle pour conduire

leurs filles aux spectacles qu'elle autorise. Au surplus, voici à ce sujet l'avis de quelques auteurs et acteurs connus qui sont venus déposer dans l'enquête parlementaire :

« Quand, par hasard, j'entre dans un café-concert ou dans un petit théâtre, j'y entends toujours dire et chanter des obscénités (1), » dit M. François Coppée, et il s'étonne à bon droit qu'une Censure qui a interdit le *Pater* laisse ainsi l'immoralité s'établir en toute liberté; mieux vaudrait pour le gouvernement être débarrassé d'une surveillance qu'il exerce si peu et qui fait retomber sur lui la complicité d'une littérature offensante pour les bonnes mœurs.

« La Censure est complètement impuissante pour saisir les détails, disait l'acteur Boccage dans l'enquête de 1849; elle arrête un détail innocent à côté d'un autre vraiment dangereux qu'elle laisse. Les détails qui doivent produire le plus d'effet, elle ne peut les voir; ils appartiennent plus à la représentation qu'au manuscrit. » Et à l'appui de son dire, l'acteur racontait comment il avait plusieurs fois tiré de passages inoffensifs des allusions politiques très directes, qui causaient de l'émotion dans la salle. Quant aux mots à double sens, aux sous-entendus suggestifs, parfaitement « canailles », malgré l'apparente innocuité du texte, ils échappent d'autant plus à la Censure, « qu'elle laisse *volontairement* passer les choses immorales », ajoutait le même Boccage.

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que la Censure ferme les yeux sur l'indécence de certaines productions dramatiques. Au lendemain du coup d'État, alors qu'elle avait « une si forte autorité », comme le rappelle M. Camille Doucet, le duc de Morny recommandait à la Commission d'examen la plus grande sévérité pour les questions touchant à la politique et la plus large tolérance pour le reste; le reste, c'était un gros morceau, on en conviendra. Lui-même intervenait pour autoriser la représentation de la *Dame aux Camélias,* pièce fort audacieuse à l'époque, bien que,

(1) *Rapport sur la liberté des théâtres et l'abolition de la Censure*, par M. Guillemet, député, annexe, n° 3, p. 234.

depuis lors, nous ayons dépassé de beaucoup les limites où elle s'arrêtait.

Il s'est passé cependant, ces temps derniers, un fait qui plaide en faveur de la pudeur de la Censure. Elle a interdit la *Fille Élisa* de M. E. de Goncourt.

Mais, quand on examine de près les motifs qui ont provoqué cette interdiction, il devient évident que ce n'est pas la pudeur de la Censure qui a été alarmée. Elle a redouté le problème social que l'auteur venait hardiment poser sur les planches; elle a eu peur; elle a vu le système de réglementation organisé par l'État mis en scène et critiqué; elle a été scandalisée, non pas d'une situation choquante ou d'un mot risqué, pas même d'une expression grossière, mais du sujet même qui tendait, par la manière dont il était traité, à un blâme sévère pour la police. Je ne veux pas retracer devant mes lecteurs la curieuse discussion qui a eu lieu à la Chambre au sujet de la *Fille Élisa.* Je ne reproduirai pas ici le fameux plaidoyer qui tient tout le second acte de la pièce. Je traduirai seulement le sentiment qui résume la thèse de l'auteur : « Comment voulez-vous faire cesser, comment voulez-vous éteindre le désordre des mœurs, alors que, vous-même, vous l'encouragez ! »

S'il ne se fût agi que de passages à supprimer, la Censure aurait sans doute demandé à l'auteur de les revoir d'accord avec elle, c'est l'usage; mais, au lieu de cela, l'interdiction a été prononcée sur l'ensemble et sans appel; tous les remaniements de forme n'auraient pas fait disparaître la leçon générale de la pièce, et le gouvernement ne voulait de pas cette leçon.

J'insiste sur ce point parce qu'il est capital; l'incident de la *Fille Élisa* n'a pas été amené par des scrupules de moralité, mais par la crainte d'un mouvement d'opinion contre l'organisation actuelle de la police des mœurs. Lors même que la Censure paraît s'effaroucher pudiquement, c'est encore un intérêt politique qu'elle sert. Nous verrons plus tard comment elle le sert; contentons-nous de constater pour le moment qu'elle le vise.

Il y a donc confusion de la part de ceux qui défendent

l'institution de la Censure par amour de la décence. En parcourant le compte rendu de la séance de la Chambre du 24 janvier dernier, je remarque plusieurs interruptions qui montrent clairement l'étendue de cette confusion. Un membre de la droite, voulant mettre fin aux citations du ministre, lui crie notamment : « Prenez donc la responsabilité de la Censure et que ce soit fini ! » Ce serait fini à la Chambre en effet, mais le public n'en irait pas moins chaque soir assister à des spectacles tout aussi offensants, sinon plus, que les passages les plus scabreux de la *Fille Élisa,* et parfaitement tolérés par la Censure. Les citations du ministre n'étaient qu'un piège pour détourner l'attention des députés vertueux de la question gouvernementale soulevée par la pièce, et les scandaliser en mettant sous leurs yeux les phrases les plus crues.

On me dira peut-être que j'abandonne bien facilement la morale à son malheureux sort. Je ferai remarquer que je l'abandonne à son meilleur gardien, à la conscience de chacun. Il n'est pas d'usage qu'une mère mène sa fille aux Folies-Bergères, voire même au Palais-Royal ; les familles honnêtes exercent elles-mêmes leur censure et feront sagement de ne remettre aux mains de personne une fonction aussi délicate.

Il y a plus. Non seulement la Censure théâtrale est, en fait, pour la morale un très mauvais défenseur, mais actuellement, en France, cela ne peut pas être autrement, et la raison en est très simple, car il n'y a pas de morale officielle déterminée.

Autrefois, sous l'ancien régime, l'État avait un culte officiel, une religion officielle et une morale officielle en dépendant. Cela ne protégeait pas les mœurs d'une façon bien efficace, ainsi qu'on put s'en rendre compte au dix-huitième siècle, mais cela donnait à la répression une base d'action. Dès lors que l'État reconnaissait certaines vérités comme indispensables au bon ordre social, il lui était possible de les sanctionner d'une pénalité légale ; dès lors qu'il se considérait comme le défenseur de ces vérités, il pouvait user de sa puissance pour empêcher qu'on les attaquât : il y avait là une conception particulière de l'État, qui faisait du souverain une sorte de patriarche ré-

gnant sur une très nombreuse tribu, où il réglait la vie de tous, chargé à la fois du soin de leur conscience et de leurs intérêts temporels. Mais depuis lors, nous avons subi une évolution ; les différents membres de la tribu n'étant plus du tout d'accord entre eux sur les questions religieuses, les chefs de la tribu ne sachant trop eux-mêmes ce qu'ils croient, la religion a dû se passer peu à peu de la protection officielle. Je ne crois pas qu'elle ait beaucoup à y perdre, mais, au surplus, c'est un fait incontestable et dont il faut tenir compte.

Aujourd'hui, en effet, l'évolution est complète, le patriarche est devenu sceptique et sceptique par principe. Nous avons inscrit dans toutes nos constitutions la liberté religieuse et le gouvernement a pris tout particulièrement souci de la liberté irréligieuse. Comment pourrait-il, dans la matière si délicate qui nous occupe, imposer une doctrine?

Et n'imposant pas de doctrine, au nom de quel principe pourrait-il faire respecter ses décisions au sujet des convenances? Ceux qui sont d'accord sur la doctrine se querellent souvent pour savoir où s'arrête le domaine de l'honnête. Il y a là une question de délimitation de frontières extrêmement fertile en contestations. Comment voulez-vous que trois fonctionnaires résolvent quotidiennement ce problème, étant donné qu'ils n'ont à faire respecter aucune croyance?

Avec la Censure théologique d'autrefois, le mot cru passait plus facilement que l'allusion anti religieuse. C'est qu'un dogme positif et invariable est beaucoup plus facile à défendre que cet ensemble ondoyant des convenances que chaque génération d'hommes transforme, qui varie suivant les milieux et les circonstances, qui relève plutôt, en somme, des habitudes de vie que d'un principe.

Avec la Censure actuelle tout se réduit aux convenances, puisqu'aucun principe supérieur nettement défini n'est reconnu. Dès lors, la difficulté augmente prodigieusement et le rôle des censeurs tombe au niveau d'une fonction policière. La Censure désorientée ne défend pas la morale, ni la religion; elle défend tout simplement l'Etat; elle empêche qu'on lui soit désa-

gréable; elle fait le silence sur les questions gênantes pour lui.

Est-ce là du moins un vrai service qu'elle lui rend?

II. — LA CENSURE ET LE GOUVERNEMENT.

Sans sortir de l'époque contemporaine, dans laquelle nous tenons à rester, nous allons voir la Censure aussi ardente à garantir le gouvernement de toute atteinte, qu'elle est tiède et indifférente dans sa protection de la morale. Utile ou inutile quant aux résultats, son rôle est, en tout cas, très chargé.

C'est principalement sous le second Empire qu'elle se montre pointilleuse à l'excès. Je trouve dans les annexes du rapport de M. Guillemet quelques exemples curieux de son intervention et je vais les mettre sous les yeux de mes lecteurs pour leur permettre de juger eux-mêmes la besogne des censeurs (1).

Les censeurs paraissent surtout soucieux de prévenir toute critique possible des fonctionnaires. La censure est alors comme un prolongement de la garantie administrative, avec cette aggravation que le caractère sacro-saint de l'employé du gouvernement s'oppose non seulement à toute attaque contre ses actes, mais encore aux plus innocentes plaisanteries contre sa personne.

Et cette sollicitude des censeurs s'étend à toutes les branches de notre mandarinat.

Les censeurs protègent d'abord les ministres. Le 10 juin 1852 dans un vaudeville intitulé : *Les Echelons du Mari,* ils font supprimer le titre de ministre donné à un des personnages parce que, disent-ils, ce titre « amenait une série d'épigrammes et de plaisanteries qui nous ont paru avoir des inconvénients. »

Quelque temps auparavant, *Diane*, drame historique d'Émile Augier, leur avait inspiré des scrupules, à cause d'une scène dans laquelle des conjurés s'excitaient à assassiner le cardinal de Richelieu. C'est que le cardinal de Richelieu était

(1) V. l'annexe du N° 4, extrait des *Papiers secrets et correspondance du Second Empire.*

ministre, de son temps, et « quels reproches M. le Ministre n'aurait-il pas à adresser à notre imprévoyance, s'écrient ces braves censeurs, si, à l'occasion de certains passages, la malveillance des partis hostiles venait à se produire en plein théâtre! »

Vous frémissez, n'est-ce pas?

Un audacieux avait donné en 1854 à une pièce des *Variétés* ce titre séditieux : *Un Regard de Ministre;* son vaudeville était d'ailleurs bien sage et les censeurs en proposent l'autorisation, mais ils font changer le titre, qui ne leur « parait pas admissible ».

Ainsi donc, voilà qui est entendu, il ne faut pas toucher aux ministres.

Il ne faut pas non plus toucher aux employés de ministères, car les censeurs les protègent aussi. « Il ne nous a pas paru convenable, disent-ils à propos de *Michel Perrin*, que le ministre dise de ses employés qu'ils se vendaient tous pour un écu, qu'ils ne faisaient que des maladresses, etc., etc. »

Les censeurs ne s'arrêtent pas là. Ils font disparaître « toute connivence de l'employé de la poste avec Robillard » dans un vaudeville intitulé *Poste Restante* où ce Robillard a besoin de supprimer une lettre. Le public ne doit pas avoir sous les yeux le spectacle immoral et dangereux d'un receveur de la poste manquant à ses devoirs.

Les préposés d'octroi sont également réputés impeccables. Voici à ce sujet le rapport de la Censure sur une pochade du *Palais-Royal* portant le nom populaire de la *Mère Moreau;* je cite textuellement pour ne pas mutiler un chef-d'œuvre : « 30 juillet 1852. — Nous avons pensé que le personnage d'un agent de l'octroi, mis en scène d'une manière grotesque, pourrait avoir quelques inconvénients; sur nos observations, les auteurs ont fait de Boutsoubie un simple dégustateur *déjà destitué par l'administration* (O admirable prévoyance de l'administration!) et qui se sert de son ancien titre pour faire prévaloir ses prétentions ».

Les censeurs ne se contentent pas de retoucher les données

que les auteurs tirent de leur imagination; ils ont une manière à eux d'entendre l'histoire. Léon Gozlan ayant mis en scène, dans le *Gâteau des Reines*, le duc de Bourbon et Mme de Prie, ils estiment que « le personnage du duc de Bourbon, *premier ministre*, est trop abaissé » ; ils n'admettent pas le mot de courtisane appliqué à Mme de Prie et refusent de croire qu'elle ait exercé sur les affaires publiques une action importante. La crainte de l'allusion les empêche d'y voir clair.

Voici mieux encore : la *Porte Saint-Martin* ayant monté un drame historique sous le nom de *Paris*, ils exigent « que la pièce se termine avant la Révolution ou qu'un tableau final soit consacré à Napoléon Ier ». L'auteur résiste; le directeur passe outre, supprime ou modifie les tableaux visés par la Censure et fait faire un tableau final représentant Napoléon Ier distribuant les aigles au Champ-de-Mars. En rendant compte de ces diverses opérations dans leur rapport au ministre, les censeurs ajoutent : « Cet ouvrage s'est ainsi trouvé modifié suivant nos conventions ».

Une fois engagé dans cette voie, on ne sait plus où s'arrêter. Tantôt les censeurs s'imaginent de défendre la scène du *Théâtre Français* contre l'invasion de l'argot (1). Tantôt ils étendent leur protection jusqu'aux propriétaires, et de la façon la plus ridicule. En voici un bel exemple. Dans un petit vaudeville de 1855, « le vieux Vincent et sa fille Pauline sont menacés par leur propriétaire de la saisie de leurs meubles et d'être mis à la rue, faute de dix francs pour compléter leur terme... Nous avons fait remplacer le propriétaire par un usurier, disent les censeurs, et, moyennant cette modification opérée sur les manuscrits, nous proposons l'autorisation ». Ah! que voilà une intelligente manière de défendre l'ordre social et la sainte propriété!

Et cependant la Censure affectionne particulièrement ce rôle de défenseur. Au point de vue politique, son objet change suivant les différents régimes; au point de vue social, elle se pose en gardienne de toutes les conventions. Sous tous les

(1) V. le rapport sur *les Jeunes Gens*, comédie en 3 actes et en prose de M. Léon Laya, année 1854, p. 230, annexe au rapport de M. Guillemet.

gouvernements où elle a agi, elle s'est montrée l'ennemie de toute discussion sur les questions sociales. Dernièrement encore, à propos de *Germinal*, on refusait de laisser représenter à la scène ce qui se passe chaque jour dans les rues : l'intervention de la force armée dans les grèves. Il y avait là une question sociale : bien vite la Censure ordonne le silence. Elle semble avoir et elle a, en fait, cette conviction que la stabilité politique repose sur l'art de cacher les plaies de la société. Et elle pratique avec persévérance et sans succès la sagesse prudente de l'autruche.

Avec cette largeur de vues, vous pensez si les censeurs impériaux se récriaient quand un directeur imprudent venait leur proposer de faire chanter la *Marseillaise*. Un rapport du 13 avril 1870, — la date a son importance, — expose longuement les motifs qui ont fait refuser au directeur de l'*Eldorado* l'autorisation qu'il sollicitait à ce sujet. Deux ou trois mois après, au moment de la déclaration de guerre à la Prusse, il fallait laisser hurler le « sang impur » dans toutes les rues et cette liberté longtemps interdite prenait une allure victorieuse. Le gouvernement cédait, à la veille de sa chute, par faiblesse, par impuissance, ce qu'il n'avait pas cru pouvoir autoriser alors que sa situation était indiscutée.

Depuis lors, la Censure, officiellement suprimée en 1870, puis rétablie en fait, a perdu beaucoup de ses exigences. « Sans doute, les censeurs viennent à la répétition générale, dit M. Got dans sa déposition ; mais quand ils font une observation à un artiste, c'est plutôt sous forme de conseil, d'avis prudent... S'il y a quelque chose qui les choque, si un détail de mise en scène leur paraît risqué, ils vous disent : Est-ce que vous ne trouvez pas que?.. mais voilà tout ».

En somme, il est bien rare que la Censure sorte aujourd'hui ses grands ciseaux. Aussi tolérante que son aînée du second Empire pour les accrocs à la morale, elle l'est beaucoup plus pour les allusions politiques ; cependant, quand elle se montre, c'est encore pour protéger le gouvernement, comme nous l'avons vu récemment à propos du *Pater* de M. Coppée, et aussi

à propos de la *Fille Élisa*, malgré certaines apparences contraires.

Cette période de vingt années peut donc passer pour une préparation assez heureuse à l'abolition de la Censure; elle a habitué le public à se moins reposer que par le passé sur la critique officielle; elle a habitué le gouvernement à s'émouvoir un peu moins des attaques indirectes dont il peut être l'objet; l'expérience est donc commencée dans une certaine mesure. D'autre part, lorsque les pouvoirs ont voulu sortir de cette attitude tolérante, il ne paraît pas que cela leur ait bien réussi. Le *Pater* a fait peut-être plus de bruit que si on l'avait laissé tranquillement donner à la scène. La *Fille Élisa*, représentée à Bruxelles, traduite en plusieurs langues, portée à la tribune de la Chambre des députés et jouée par un Ministre en personne, a causé une agitation que son apparition sur les planches eût certainement évitée; tout cela est peu encourageant, ce me semble, pour fortifier l'autorité de la Censure selon le vœu de M. Camille Doucet.

Reste un point sur lequel les partisans de la Censure insistent beaucoup, celui des relations internationales. Qu'arriverait-il si un auteur mettait à la scène une pièce offensante pour les gouvernements étrangers, disent-ils? Mais la chose me paraît très simple : si cela se produisait, le gouvernement n'en aurait pas la responsabilité, pas plus qu'il n'a la responsabilité des articles de journaux, souvent injurieux, qui se vendent à tous les coins de rue. C'est précisément l'existence de la Censure qui rend possibles les réclamations des souverains étrangers : sans elle, par exemple, le Grand-Turc n'aurait pas fait interdire le *Mahomet*, de M. de Bornier. Que si l'effervescence des spectateurs amène un désordre quelconque, la police n'est-elle pas là pour mettre à la raison les gens trop excitables?

Au surplus, je suis persuadé que la suppression de la Censure amènerait chez les auteurs dramatiques et les directeurs de théâtre des habitudes de circonspection beaucoup plus grandes. Se sentant seuls responsables vis-à-vis du public, ils auraient plus de retenue. Ce n'est pas là d'ailleurs une opinion personnelle;

c'est celle des partisans mêmes de la Censure, ainsi que nous allons le voir en examinant le témoignage des auteurs appelés devant la commission.

III. — LA CENSURE ET LES AUTEURS DRAMATIQUES.

La Censure a des partisans parmi les auteurs dramatiques. Il faut connaître leurs raisons et les peser.

MM. Alexandre Dumas, Meilhac et Ludovic Halévy vont nous les exposer. D'après eux, « la seule garantie des auteurs et des directeurs se trouve dans la Censure préventive. » (Déposition de M. Alexandre Dumas, p. 167.) — « Si on la supprime, dit M. Ludovic Halévy, les véritables censeurs seront le directeur du théâtre et ses actionnaires... les auteurs se verront à leur discrétion » (p. 238). Enfin M. Meilhac pense que le frein de la Censure est nécessaire au jeune auteur « tenté, pour obtenir un succès, de mettre sur la scène des paroles, des situations plus que risquées » (p. 178).

Remarquez, s'il vous plaît, que ces opinions émanent d'auteurs *arrivés*, comme ils se qualifient eux-mêmes. Ils sont bons princes et ne se préoccupent pas des difficultés qu'ils pourraient avoir avec leurs directeurs, sachant bien que leurs conditions sont peu discutées (1), mais c'est la situation des jeunes auteurs qui fait l'objet de leurs soucis. Que deviendront les *jeunes* abandonnés à l'arbitraire des directeurs? Et ils s'apitoyent sur le malheureux sort de ces *jeunes*. M. Meilhac, il est vrai, voit dans la Censure une barrière morale; j'ai montré plus haut l'inanité de cette barrière et je renvoie pour plus ample informé le lecteur encore peu convaincu au répertoire même de M. Meilhac. Reste l'argument de MM. Alexandre Dumas et Ludovic Halévy : la Censure protégeant les auteurs à leurs débuts.

Il me semble entendre quelque vieux maître-juré d'une puissante corporation soutenant que les règlements et statuts de son métier ont uniquement pour but d'aider les jeunes ouvriers. La Censure aboutit pratiquement en effet au même résultat que

(1) V. p. 175 l'échange d'observations entre M. Alex. Dumas et M. Zola.

les mesures de contrainte et les privilèges qui encombraient jadis le monde du travail. On ne censure pas un auteur comme M. Alexandre Dumas, un vétéran du théâtre, qui a l'oreille du public; on censure un nouveau venu apportant des manières de faire nouvelles, introduisant sur la scène l'esprit de la génération qu'il représente, modifiant par quelque côté que ce soit la vieille convention. Quelle compétence peut bien avoir une commission officielle pour une semblable besogne? Les directeurs ne sont-ils pas mieux placés qu'elle pour juger l'opinion du public?

On pense que les directeurs, n'étant plus couverts par la Censure, se montreront moins hardis, et plus réservés, par conséquent plus durs aux auteurs débutants. Mais si ces auteurs ont vraiment du talent; si leurs nouveautés sont justifiées, croyez-vous qu'il ne se trouvera pas un homme assez intelligent pour s'en apercevoir et les accueillir? On a bien fondé le *Théâtre libre* de cette manière, et certes, tous les genres s'y sont assez librement donné carrière!

Au fond, n'est-ce pas un marché de travail comme un autre, que celui qui lie un auteur dramatique à un directeur de théâtre? Pourquoi voulez-vous que l'État y intervienne plutôt que dans le marché que je passe avec un entrepreneur de constructions?

Et d'ailleurs, demandez l'avis de ces *jeunes* que vous voulez protéger. Ils sont sortis des langes et méritent qu'on les écoute; or tous se prononcent contre la Censure (1). Laissez-les donc courir, — s'il ne s'agit que de leur bien, — les risques de la liberté qu'ils réclament!

Je vois aussi de leur côté quelques-uns de ces auteurs *arrivés* dont nous parlions tout à l'heure. Les uns, comme M. Vacquerie, restent fidèles aux opinions de leur jeunesse et gardent le souvenir des tracasseries dont ils ont été jadis l'objet; les autres, comme MM. Sardou et de Goncourt, sont instruits par une expérience toute récente.

« J'avais de tout temps considéré la Censure comme une

(1) V. l'avis de MM. Richepin, Zola, Bisson, Bergerat, Georges Ancey, Albin Valabrègue.

institution de garantie pour les directeurs, les auteurs et le gouvernement lui-même... Mais je me figurais aussi que toute œuvre dramatique, par le seul fait qu'elle était autorisée, avait droit à la protection gouvernementale et à des mesures d'ordre capables d'assurer sa libre représentation. La suspension de *Thermidor*, dans des conditions que je n'ai pas à rappeler, m'a fait voir mon illusion. Je n'ai plus d'opinion (1). »

Après *Thermidor*, en effet, on ne peut plus soutenir que la Censure offre une garantie aux auteurs. Elle n'a même plus vis-à-vis d'eux l'avantage d'une protection. Ses partisans mènent grand bruit des risques que courront les directeurs le jour où elle sera supprimée; les directeurs répondent par la bouche de M. Carré : « Si la Censure nous assurait la libre représentation d'un ouvrage qui nous a coûté un ou deux mois de travail et d'efforts, et sur lequel parfois nous avons risqué une mise de fonds considérable, je vous dirais : Conservez-nous la Censure, mais il n'en est pas ainsi : l'aventure de *Thermidor* vous a montré clairement quelle était l'impuissance de la Censure et quel mépris souverain on professait en haut lieu pour ses décisions (2). »

A côté de ces désabusés qui abandonnent la Censure comme un vieux rouage sans action, M. de Goncourt, encore tout ému de l'interdiction de la *Fille Élisa,* demande « que le public soit seul juge des pièces et déclare qu'on le calomnie quand on affirme qu'il se plaira aux pures « cochonneries »; pour moi, ajoute-t-il, il sera un censeur plus intelligent, fera mieux la différence de la pièce industrielle ou de la pièce d'art, se montrera moins paternel à la gaudriole. » D'ailleurs, il ne nourrit pas l'espoir de voir supprimer la Censure : « Il y aura toujours en France une Censure, écrit-il, par ce sentiment qui, du haut en bas de l'échelle gouvernementale, fait du fonctionnaire de l'État français un monsieur qui aime à embêter le Français qui n'est pas fonctionnaire (3) ».

(1) *Rapport* de M. Guillemet, annexe n° 2, p. 216.
(2) P. 195.
(3) P. 214.

J'ai recueilli ces divers témoignages pour montrer que la Censure actuelle ne protège pas mieux les auteurs qu'elle ne protège la morale et le gouvernement.

Je comprends très bien cependant qu'on ne la supprime pas tout d'un coup. C'est une vieille institution ; elle a droit à quelques égards, et la Commission de la Chambre les lui rend en proposant de la suspendre provisoirement pendant une période de trois années, à partir du 1er janvier 1892.

IV. — UN ESSAI DE LÉGISLATION TEMPORAIRE.

Je n'ai pas à exposer et à défendre ici le système de la législation temporaire. Habitués à nous guider d'après l'observation des faits, nous ne pouvons être que très sympathiques à toute mesure de ce genre, parce qu'elle remplace les conceptions *a priori* par les leçons de l'expérience. Il me suffira donc de montrer que la question de la Censure est une de celles qui peuvent le plus facilement être soumises à un semblable régime.

En fait, la Censure a été plusieurs fois supprimée et rétablie depuis le commencement de ce siècle. Ses partisans n'ont donc pas besoin de s'alarmer outre mesure. Si on est forcé de la faire revivre, rien ne sera plus facile.

Seulement, jamais elle n'aura été suspendue dans des conditions aussi favorables.

Jusqu'ici, en effet, c'est au lendemain d'une révolution violente, que les théâtres ont joui de la liberté. En 1791, l'Assemblée nationale abolit la Censure; en 1792, la Convention remet entre les mains des municipalités des pouvoirs très étendus qui équivalent à la Censure; un décret du 12 germinal an II la rétablit expressément; elle subsiste jusqu'à la fin de la Restauration.

La Révolution de 1830 amène de nouveau sa suppression; mais une loi de 1835 revient au régime précédent qui dure jusqu'à la révolution de 1848. Là encore, deux ans de liberté pour le théâtre; puis arrive 1850. Enfin en 1870, le gouvernement de la Défense nationale rend, le 30 septembre, un décret suppri-

mant la Censure et la rétablit pour toute la durée de l'état de siège quelques jours après.

A coup sûr, les époques d'effervescence étaient bien mal choisies pour faire l'essai de la liberté théâtrale; les circonstances ne pouvaient pas être moins favorables, et pourtant il ne semble pas que de grands abus se soient produits. Lisez les arguments mis en avant chaque fois qu'on a voulu revenir à la Censure, vous verrez qu'ils sont tous tirés de la raison d'État, des maximes césariennes sur les devoirs du gouvernement, non des inconvénients reconnus du régime qu'on voulait détruire.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas à une époque d'agitation; il s'est écoulé un temps raisonnable depuis le renversement de notre dernier régime politique; il est donc sage de profiter bien vite d'une occassion aussi rare et de pratiquer un véritable essai loyal.

Si, au bout de trois années, il se produit des réclamations, on les examinera et on jugera. Si l'expérience prouve que le public laissé à lui-même, est un juge plus sévère que la Censure même, on aura économisé les traitements de fonctionnaires inutiles, ce qui n'est pas à dédaigner; on aura habitué les Français à l'usage de la liberté, ce qui est mieux encore.

P. de Rousiers.

LA FAMILLE OUVRIÈRE.

(*Cours de Méthode de la Science sociale*) (1).

II.

LE MODE D'EXISTENCE.

Il ressort de notre dernier article que, lorsqu'on connaît dans le détail les ressources (les *Moyens* d'Existence) de la Famille ouvrière, il faut, pour observer l'emploi qu'elle en fait (son *Mode* d'Existence), s'être préalablement rendu compte de l'organisation intime et de la hiérarchie du Groupement familial.

Nous avons donné la raison de ce classement, de cette marche dans l'analyse sociale.

L'Enfant, cet être inconnu au monde du Travail, — qui est le premier objet d'une observation sociale solidement assise, — nous est apparu au seuil du Mode d'Existence, pour y réclamer sa place. Mais il nous est apparu aussi peu adapté aux lois nécessaires du Foyer qu'incapable de gagner son pain. Former cette nature imparfaite, corriger le Vice originel, apprendre à l'Enfant à vouloir autrement que selon ses caprices, à occuper son rang et à remplir son rôle avec bonne grâce dans sa famille et dans tous les autres groupements sociaux, telle est la tâche que nous avons montrée être la fonction essentielle de la Famille, la raison déterminante de son organisation et de sa hiérarchie.

(1) Voir les renvois aux précédentes études, t. XII, p. 392.

Maintenant que nous savons comment la Famille est organisée pour remplir sa fonction éducatrice, maintenant que nous connaissons le rôle de chaque élément du groupement familial, il nous faut observer tous ces éléments en mouvement dans *le Mode d'Existence.*

En effet : la Famille, organisée et hiérarchisée pour l'Éducation des Enfants, doit, en même temps, pourvoir à la satisfaction des besoins matériels de ses membres, à l'aide des ressources que le travail lui a procurées. C'est précisément parce que le Foyer est l'endroit où se pratique le Mode d'Existence et où les enfants, étrangers au travail, partagent avec les adultes travailleurs la table et le couvert, que le Foyer est le centre normal de l'Éducation.

Les enfants ne se trouvent pas « bien élevés » tout d'un coup; leur nature rebelle n'est pas dressée en un instant; ce n'est pas par de simples discours qu'on les rend capables d'entrer dans les groupements sociaux; il y a là une œuvre longue et toute remplie de faits. C'est par l'incessante répétition des mille actes, en apparence insignifiants, du Mode d'Existence, c'est par le soin d'apprendre aux enfants à manger, à se servir d'une habitation, à se vêtir, à observer l'hygiène, à se récréer, que se fait leur Éducation, et non seulement leur Éducation matérielle mais même leur Éducation morale.

Le Mode d'Existence, tel que nous venons de le déterminer, peut se définir : L'utilisation que les membres de la Famille font de leurs ressources acquises pour arriver à la satisfaction de leurs besoins.

Quels sont ces besoins?

Ce sont *les besoins matériels de la vie courante.*

Expliquons ces deux termes

Ces besoins sont *matériels*. En effet, si nous examinons le tableau du mode d'Existence, nous n'y voyons que des besoins matériels; voici ce tableau :

LE MODE D'EXISTENCE (*matériel*).

I. La Nourriture.
II. L'Habitation.
III. Le Vêtement.
IV. L'Hygiène.
V. Les Récréations.

On a classé ces besoins matériels d'après leur ordre d'urgence. La Nourriture est bien le besoin matériel le plus urgent. L'Habitation vient ensuite, car on peut se passer plus longtemps d'une habitation que de nourriture. Il en va de même pour le Vêtement, on souffre moins d'être réduit sur ce point que sur la table et le couvert; certaines populations montrent même une complète absence de besoin et de « préjugés » au sujet du costume. L'Hygiène, qui consiste en des soins pour la meilleure fonction des organes, est, il faut bien l'avouer, un besoin qui ne se fait pas impérieusement sentir à l'espèce humaine; en fait, il passe après les précédents et commence à ouvrir la série des besoins de luxe. Il est évident que la bonne moitié du genre humain considère la plus élémentaire propreté comme une véritable recherche. Après ce besoin déjà délicat, viennent les Récréations, qui sont une espèce d'hygiène physique et morale; par leur affinité même avec le monde moral, les récréations terminent la série des besoins matériels.

Ces besoins ne sont pas seulement matériels, ils sont aussi besoins *de la vie courante*. Ce qui veut dire que, parmi la série des besoins matériels que peuvent éprouver et qu'éprouvent les Familles ouvrières, on ne classe au Mode d'Existence que les besoins matériels qui se présentent avec constance, avec une périodicité fréquente; les besoins de se nourrir, de s'abriter, de se couvrir, etc..., se manifestent bien avec régularité, sont bien les besoins de la vie courante. D'autres besoins matériels, comme ceux qu'amènent les mariages, les naissances, les décès, etc., viennent aussi assaillir les Familles ouvrières; mais on doit les ranger en dehors du Mode d'Existence à cause de leur venue irrégulière, de leur imprévu.

C'est ce double caractère, que présentent les besoins du Mode d'Existence, qui nous a permis de les classer ici, à l'étude de la Famille ouvrière; leur périodicité et leur matérialité les font à la mesure des capacités de Familles ouvrières. Dès que les besoins qui pressent les gens du commun n'ont plus ces caractères, dès qu'ils arrivent avec une périodicité lointaine, incertaine, dès qu'ils sont de l'ordre moral, les Familles ouvrières paraissent moins aptes à les satisfaire; il leur faut le concours d'organismes étrangers et supérieurs. C'est d'ailleurs une des fonctions, et non la moins importante, des grands patrons et de leurs auxiliaires, ainsi que nous le verrons dans la suite, que d'aider et de faciliter à la masse la satisfaction de ces besoins imprévus et de ces besoins de l'ordre moral.

Les éléments du Mode d'Existence étant déterminés et classés, étudions-les chacun dans son particulier, en commençant par la Nourriture.

1. — LA NOURRITURE.

Comment allons-nous procéder pour observer la manière dont se nourrit la Famille ouvrière? pour être assuré que nous déterminons et que nous classons exactement tous les faits utiles?

Il nous faut, aussi bien pour la Nourriture que pour les autre éléments du Mode d'Existence, pousser l'analyse jusqu'au plus infime détail, et bien nous persuader que, si peu intéressants que nous semblent tous ces traits, ils n'en ont pas moins une grande importance; ce sont eux qui font la physionomie particulière de chaque famille, l'originalité de chaque race. C'est, en effet, par l'incessante répétition de ces mille faits de la vie quotidienne, de ces mille riens dont se compose le Mode d'Existence, que s'effectue le véritable dégrossissement de la nature humaine, et l'adaptation de cette nature à un mode d'existence spécial, à un genre particulier de vie.

Avez-vous remarqué combien les fils des pêcheurs, ces bam-

bins de huit ans qui jouent sur la plage, ont déjà l'allure des marins? Avant d'avoir été embarqués, ce sont des matelots. Les enfants des charretiers n'ont pas encore quitté les jupons de leur mère, qu'ils savent déjà mille choses du métier paternel, ils n'ont pas peur des chevaux... Il en va ainsi pour tous les métiers ; avant tout apprentissage, les enfants sont déjà dégrossis; les mille détails du Mode d'Existence ont suffi pour éveiller leur attention sur le métier paternel! Comment se fait ce dégrossissement, cette éducation pratique de l'enfant? C'est ce que révèle l'analyse minutieuse des faits du Mode d'Existence.

Tous les faits relatifs à la Nourriture peuvent se ranger sous les cinq rubriques que voici :

1. La Distribution des Repas,
2. La Composition du Repas,
3. La Provenance des Aliments,
4. La Préparation des Aliments,
5. La Cérémonie du Repas.

Tel est, d'ailleurs, l'ordre naturel de l'analyse : il faut tout d'abord distinguer entre eux les repas et rendre compte de la raison de leur distribution, puis, analyser la composition de chacun d'eux ; on remontera alors à l'origine des éléments qui en constituent la matière première et on appréciera la préparation que ces éléments ont dû subir pour entrer en consommation, enfin on observera le fait même de consommation, ou la tenue du Repas.

La Distribution des repas. — Comment les repas sont-ils distribués dans la journée?

1° *A quelles heures ont-ils lieu ?*

2° *Quelle en est la durée?*

L'observation fait voir que cette distribution des repas dépend des occupations des gens, elle varie suivant la nature des travaux et leur époque. L'ouvrier chef de métier, savetier, ravaudeur, charron de village, etc., prend ses repas aux heures, souvent assez variables, où la clientèle le laisse plus libre et où peuvent le mieux se réunir les membres de la famille occupés

de divers côtés : l'ouvrier d'usine mange au contraire à une heure réglementaire, déterminée par le patron et accommodée aux nécessités du travail en commun. Pour les paysans, le nombre et l'heure des repas varient selon les travaux qu'amènent les saisons ; à l'époque des labours et des moissons, ils se nourrissent plus que lorsque l'hiver les condamne au repos... Je pourrais multiplier les exemples ; je m'arrête, chacun pouvant relever dans son simple entourage mille traits intéressants. Je me borne à faire remarquer l'influence que ces faits ont sur la vie intime de la Famille : la distribution des repas est un des points où on saisit le mieux, le plus sensiblement, la prédominance de la question du travail dans les moindres détails de l'organisation intérieure du foyer. Ce seul point eût pu suffire à éveiller l'attention des créateurs de la Science sociale sur la nécessité d'observer le travail de la famille ouvrière avant d'observer la vie domestique.

La composition du Repas. — Quels sont les aliments qui composent chaque repas? On le saura exactement en observant :

1° *Leur nature*, que l'on mentionnera suivant sa désignation courante, c'est-à-dire par le nom usuel et local des mets, et dont on indiquera le rôle physiologique en marquant tout au moins ce qu'il y entre de l'une ou l'autre de ces quatre classes d'aliments, dans lesquelles se résume la nourriture de l'homme : Céréales (ou succédanés, comme Légumes, farineux ou verts, etc., Fruits) ; Corps gras ; Condiments et stimulants ; Boissons.

2° *Leur qualité.*

3° *Leur quantité.*

On remarquera ainsi à quels besoins particuliers de l'alimentation répond la Composition du Repas. Le climat et le métier sont les deux principaux facteurs de la forme spéciale qu'en chaque endroit et pour chaque individu présentent ces besoins. Dans le Nord la nourriture doit être plus abondante que dans le Midi. L'Italien vit de quelques feuilles de salade, d'un peu de froment et de quelques gorgées d'eau ; mais le Hollandais et l'Anglais absorbent chaque jour de fortes rations de viande et d'alcool ; sous les rudes climats du Nord, la machine humaine

a besoin pour bien fonctionner d'une plus grande quantité de combustible. La dépense de forces qu'exige le métier entre aussi en ligne de compte. Le pâtre suisse se contente d'un régime où prédomine le laitage et dont la viande est à peu près complètement exclue ; tandis que l'ouvrier des fonderies du Derbyshire, sous un climat plus tempéré, consomme, pour suffire à son pénible travail, de grandes quantités de bœuf, de pommes de terre, de bière et d'alcool (1). En notant tous ces détails, tous ces riens, que seule l'observation des familles ouvrières peut révéler, on saisit pour ainsi dire par leurs attaches les plus profondes les grandes lois de l'organisation d'un pays, la direction donnée à sa culture, à son industrie, à son commerce, en vue de la consommation qu'offre sa population la plus nombreuse. Les observations rendent même davantage ; elles ouvrent quelquefois des aperçus très justes sur les causes efficientes du caractère d'une race ; il est évident qu'une grande partie de la lenteur et de la lourdeur des impressions et des mouvements qui caractérisent l'homme du Nord, le Hollandais en particulier, provient d'un régime alimentaire ou prédomine la grosse nourriture, où elle s'absorbe avec abondance (2).

La provenance des aliments. — Les repas distribués dans la journée, leurs menus dressés, il faut se demander d'où viennent les aliments qui les composent. Il va de soi que la Prove-

(1) Ces détails, comme tous ceux qui vont suivre, s'obtiennent très facilement lorsqu'on veut bien se donner la peine d'interroger d'une façon intelligente la maîtresse de maison. Si on lui demande combien on consomme par an à son foyer, de kilos de bœuf, de livres de porc, d'hectolitres de pommes de terre, etc., elle ne saura vous le dire ; comme le savetier du bon Lafontaine, elle pourrait répondre :

Ce n'est point ma manière
De compter de la sorte, et je n'entasse guère
Un jour sur l'autre ; il suffit qu'à la fin
J'attrape le bout de l'année,
Chaque jour amène son pain !

Il y a mille procédés pour arriver à savoir ce que l'on désire connaître. On peut demander aux gens que l'on interroge, s'ils mangent la même chose chaque jour ; on recomposera ainsi leurs quatre ou cinq menus ; on s'inquiétera ensuite de la périodicité de chaque menu, des modifications qu'y apporte encore la diversité des saisons, et on arrivera de la sorte au total approximatif de consommation de chaque nature d'aliment pour l'année.

(2) Taine, *Philosophie de l'Art dans les Pays-Bas*, p. 5 et suivante.

nance des Aliments est déterminée par le Lieu, directement ou indirectement : en chaque endroit, les populations ouvrières consomment ce que fournissent les ressources du Lieu ou ce qui y est importé à meilleur compte. Parmi les denrées fournies par le pays, il faut encore avoir soin de distinguer entre celles que la famille ouvrière produit elle-même et celles qu'elle achète. Ainsi la *Provenance des aliments* peut être :

1° *Ménagère,* fournie par le pays,
2° *Marchande,* fournie par l'étranger.

Lorsque les familles produisent elles-mêmes la totalité ou du moins la plus grande partie des aliments dont elles se nourrissent, elles trouvent, dans ce seul fait, une grande cause de stabilité, elles sont à l'abri des fluctuations et de l'instabilité, conséquences nécessaires du commerce.

Dès qu'une population, et c'est là le fait des centres urbains et des centres manufacturiers, doit demander au commerce les aliments dont elle a besoin, la complication sociale apparaît. Non seulement la nation est alors maintenue plus nécessairement en relation avec le dehors, — c'est le fait de l'Angleterre, de la Hollande et de toutes les nations industrielles et commerçantes qui ne produisent pas assez de blé pour nourrir leurs habitants, — mais, en admettant que ces aliments soient fournis par le pays lui-même, la question du marché se présente encore; et l'on sait combien il faut de prévoyance et d'habileté pour acheter ce dont on a précisément besoin, et pour bien l'acheter. Aussi il ne suffit pas de savoir si les aliments sont de provenance ménagère ou marchande, si, dans ce dernier cas, ils sont d'origine indigène ou d'origine étrangère, il faut encore connaître les conditions et l'opération du Marché! Nous touchons ici, par leur vrai côté, aux plus hautes questions qu'agite trop souvent dans le vide de la théorie l'économie politique; nous voyons, par leurs conséquences sur la famille ouvrière, c'est-à-dire dans leur vrai jour, les questions de la direction à donner à la pro-

duction nationale, des traités de commerce, du libre échange et de la protection, etc.

La préparation des aliments. — Les aliments achetés ou récoltés, il faut les préparer pour les rendre absorbables; c'est là l'office de la femme, c'est une de ses fonctions de ménagère; c'est à partir d'ici que nous allons voir la femme se livrer à l'exercice du travail qui lui est propre, à l'art du ménage, qui s'étend à tous les objets du Mode d'Existence.

On saura comment les aliments sont préparés en examinant :

1. *La transformation à opérer,*
2. *Le Matériel nécessaire pour ces transformations,*
3. *L'opération elle-même.*

En observant les différentes transformations que, dans une famille et dans un pays donnés, on fait subir aux aliments, on ne refait pas *la Physiologie du goût* de Brillat-Savarin; on ne se livre pas à l'étude peut-être alléchante, mais peu scientifique, de la cuisine comparée; mais on recherche quelles sont les qualités que les gens désirent et obtiennent dans la préparation de leurs aliments; pourquoi ils désirent ces qualités, et quelles en sont les conséquences.

Pour opérer ces transformations, il faut un Matériel spécial; c'est ici que se classent et que s'étudient la Cuisine et ses ustensiles, car c'est maintenant seulement que l'on voit ces choses en activité et qu'on peut se rendre compte de leur usage.

On arrive ainsi tout naturellement à étudier l'Opération même de cette transformation des aliments, on voit qui la fait, etc.; tout cela est très intéressant, si on veut bien en observer le côté le social. On a remarqué, par exemple, que l'introduction en Algérie de moulins à blé, mus par la force de l'eau ou du vent, avait grandi, dans l'opinion des indigènes, l'ascendant des Européens. Aussitôt qu'elle est dispensée du labeur que lui impose le broyage des grains, la femme arabe se trouve disposée, malgré les préjugés religieux, à laisser pénétrer dans la famille les habitudes et les idées de l'Europe. La même fait s'observe en Russie sur les confins des steppes.

La cérémonie du repas. — Les aliments étant préparés, il faut

les consommer, il faut prendre le repas; pour cela il y a :

1. *Un Matériel du repas*,
2. *Un Service du repas*,
3. *Une Tenue du repas,* ou façon de procéder au repas.

Par le Matériel, on entend indiquer les objets, les meubles et la pièce qui servent au repas. Je n'ai pas besoin d'insister pour rappeler qu'il y a là matière à observations; nous avons trop l'habitude de faire des « cérémonies » à table pour ne pas nous rendre compte qu'il y a là une occasion où se manifestent bien des traits de mœurs; tout comme

> La déesse en entrant, qui voit la table mise,
> Admire un si bel ordre et reconnaît l'Église,

nous jugeons souvent nos hôtes par un simple détail de table!

Qui fait le Service de la table? Est-ce la mère, un enfant, un domestique? pourquoi telle personne plutôt que telle autre? Comment est fait ce service?

Enfin vient la Tenue du repas : ce n'est pas là le moindre objet de l'observation; combien d'indications importantes peut-on retirer dans la façon dont les gens se placent à table, prennent leur repas, conversent pendant le repas! C'est à table que se fait en partie l'éducation des enfants. C'est souvent à ce seul moment de la journée que toute la famille se trouve réunie; alors la mère recourt à l'autorité paternelle pour encourager ou pour réprimander les enfants; alors, par les mille propos qui se tiennent sur les affaires, sur le travail, sur les gens du voisinage, l'esprit et le jugement des enfants se forment en bien ou en mal, selon ce qu'ils entendent dire.

Tous les traits que nous venons de relever et d'analyser à propos de ce premier des besoins du Mode d'Existence, à propos de la Nourriture, peuvent se classer ainsi dans un tableau spécial :

NOURRITURE.

I. Distribution des Repas.

Les Heures,
La Durée.

II. Composition des Repas.

La Nature des Aliments :
leur désignation courante,
leur rôle physiologique ;
Leur Quantité,
Leur Qualité.

III. Provenance des Aliments.

Ménagère,
Marchande,
fournie par le pays, — l'étranger } conditions et opération du marché

IV. Préparation des Aliments.

La Transformation à opérer,
Le Matériel,
L'Opération.

V. Cérémonie du Repas.

Le Matériel,
Le Service,
La Tenue du repas.

II. — L'HABITATION.

Ce que l'on se propose d'étudier sous le nom d'Habitation, au Mode d'Existence, c'est l'abri, ce sont les causes et les conséquences de la façon d'être particulière de cet abri.

Quant aux faits qui concernent le droit de possession de cette l'Habitation, ils ont déjà été analysés et classés à la Propriété.

Les différents éléments que l'observation peut relever au

sujet de l'Habitation viennent se ranger sous les quatre rubriques suivantes :

1. Les Destinations diverses de l'Habitation,
2. La Composition de l'Habitation,
3. L'Usage de l'Habitation,
4. L'Entretien de l'Habitation.

Cet ordre est évidemment l'ordre logique de l'analyse ; la composition de toute Habitation dépend évidemment de sa destination ; elle doit donc se classer après, mais elle doit en même temps précéder l'usage qu'elle détermine ; enfin vient naturellement l'entretien comme le mode par lequel peuvent durer destination, composition et usage.

Les destinations diverses de l'habitation. — Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour se rendre compte que les Habitations varient selon leur destination ; la ferme du paysan, la cité ouvrière, l'hôtel particulier, la prison, l'hôpital, la tente du soldat, pour ne prendre que des exemples que nous voyons tous les jours, ne présentent autant de dissemblances qu'à cause de leurs destinations différentes. Les destinations d'une habitation peuvent être relatives :

1. *A l'abri*,
2. *A la pratique des autres faits du Mode d'Existence,*
3. *Aux autres ordres de faits sociaux.*

L'Abri est bien le besoin immédiat auquel répond l'Habitation, c'est sa raison d'être ; mais, suivant la nature différente des influences climatériques contre lesquelles il faut s'abriter, la nature et la disposition de l'abri varieront. Dans le Nord, la destination de l'Habitation est plus particulièrement d'abriter les gens contre le froid ; dans le Midi, contre la chaleur ; sur les bords du Nil, l'Habitation doit encore préserver de l'inondation, etc.

En même temps que l'Habitation sert d'abri, elle sert encore à pratiquer les autres actes du Mode d'Existence ; c'est pour les familles l'endroit où elles préparent leur Nourriture et la consomment ; où elles serrent et entretiennent leurs Vêtements ; où elles

prènnent leurs soins d'Hygiène; c'est le centre ordinaire de leurs Récréations.

Il est évident que la Composition d'une maison, que son Usage et son Entretien varieront suivant qu'on l'aura plus spécialement destinée à telle ou telle pratique du Mode d'Existence : la cuisine, maîtresse pièce dans une ferme, est reléguée dans une armoire (quand elle existe!) dans un logement ouvrier.

Restreindre la destination de l'Habitation à l'abri et à la pratique des autres faits du Mode d'Existence, ce serait mal se rendre compte de ce qui est; l'Habitation a souvent, en plus, bien d'autres Destinations; mais elles sont relatives à d'autres parties de la nomenclature. Ainsi, tout en offrant un abri et un centre normal pour la pratique du Mode d'Existence, l'Habitation peut être : un atelier pour le travail agricole, vous avez alors la maison de ferme, la « métairie »; un atelier industriel, c'est la maréchalerie; une auberge, avec ses grandes salles, et ses remises; une banque, avec ses bureaux et ses fenêtres grillées; un lieu de refuge, et vous voyez apparaître le donjon féodal, etc... Il y a là, pour chaque Habitation qu'on observe, une question spéciale à se poser : En quoi ces Destinations accessoires de l'Habitation ont-elles agi sur l'Habitation considérée comme le lieu où se pratique le Mode d'Existence?

La composition de l'Habitation (provenance de ses matétiaux et façons). — Lorsqu'on a reconnu la Destination de l'Habitation, il faut examiner la Composition de l'Habitation, c'est-à-dire les moyens à l'aide desquels on a plus ou moins bien assuré la destination.

Ces moyens sont communément ramenés à quatre classes d'objets, qui sont les quatre éléments de l'Habitation :

1° L'Immeuble,
2° Le Meuble,
3° Le Chauffage,
4° L'Éclairage (1),

(1) Au tableau de la Propriété, on a vu figurer la Propriété du Foyer avec mention de la « Composition du Bien ». (Voir livraison de juillet 1891, tome XII,

L'Habitation comprend tout d'abord un *Immeuble;* c'est-à-dire un ensemble de constructions, qui servent à abriter la famille. Il arrive souvent qu'à l'Habitation proprement dite d'autres bâtiments se trouvent joints et même incorporés; tels sont, par exemple, les bâtiments servant à l'exploitation d'une terre; les granges, les étables..., les bâtiments servant à l'exercice d'un métier, une forge, un moulin, un four de boulanger, etc... Tous ces bâtiments doivent être étudiés, cela ne fait pas de doute, mais ils doivent l'être à leur place naturelle, c'est-à-dire au Travail, parce que c'est là seulement que l'on peut se rendre compte de leur raison d'être. Une ferme, par exemple, devra être étudiée à trois points de vue différents, et on en répartira les éléments entre trois grandes classes de la Nomenclature : c'est

p. 44). Il n'y a pas double emploi avec la « Composition de l'Habitation ». Les deux expressions indiquent assez la différence des deux choses. Dans la « Composition du Bien », on examine de quoi se compose la maison, uniquement au point de vue *de la facilité ou de la faculté qu'il y a à en être propriétaire :* c'est la question qui règle tout le tableau de la Propriété; et ce point de vue est expressément marqué par les mots « Composition *du Bien* ». Dans la « Composition de l'Habitation », on examine de quoi se compose la maison au point de vue *des satisfactions qu'on a à l'habiter :* cette question de la satisfaction des besoins matériels usuels est l'objet propre de notre tableau du Mode d'Existence; et les mots « Composition *de l'Habitation* » marquent expressément ce point de vue, très différent du précédent. Ai-je à observer la maison d'un Baschkir, sur les pentes de l'Oural? A l'article « Composition du Bien », pour apprécier la facilité qu'a le Baschkir de devenir propriétaire de son Foyer, je noterai que la construction, en bois à peine équarri sur une de ses faces, est faite au moyen des bras de la Communauté et des arbres de la forêt publique; à l'article « Composition de l'Habitation », j'apprécierai jusqu'à quel point cette construction répond au besoin d'abri de la Famille, je noterai si elle préserve convenablement des intempéries et si elle sert commodément aux divers actes du Mode d'Existence : ce sont évidemment là deux recherches bien distinctes.

Il faut encore remarquer qu'on met ici entre parenthèses la Provenance des matériaux et façons »; on n'en fait pas un article à part comme pour la « Provenance des Aliments ». En voici la raison : Pour les Aliments, — et aussi pour les Vêtements, — la Provenance touche immédiatement au Mode d'Existence, *parce que le soin de se les procurer est essentiellement un acte de ménage*, usuel à la Famille ouvrière. Il n'en est pas de même, tant s'en faut, des matériaux et des façons qui constituent l'Immeuble ou même la plupart des Meubles : la question de se les procurer ne rentre pas dans le Mode d'Existence de la Famille ouvrière. Néanmoins, leur Provenance a marqué son influence sur la Composition de l'Immeuble et du Meuble : c'est pourquoi on en fait mention *accessoire* à la « Composition de l'Habitation ». De plus, pour une *petite* partie de ce même article, c'est-à-dire pour le Chauffage et l'Éclairage, la question de la Provenance rentre bien, comme pour les Aliments et les Vêtements, dans les faits qui intéressent directement la pratique du ménage, le Mode d'Existence.

au Travail, c'est quand on étudie la Culture, que l'on devra observer et classer les bâtiments d'exploitation, les granges, les étables, la laiterie, etc... ; c'est au Mode d'Existence, c'est-à-dire quand on étudie la vie intime de la Famille ouvrière, que l'on observera et que l'on classera les bâtiments d'Habitation : les chambres, la cuisine, etc. ; c'est à la Propriété, que l'on observera et que l'on classera tous les faits relatifs à la possession de ces biens, dont on a examiné l'usage (1). Ici, au Mode d'Existence, il n'est donc question que de cette partie de l'Immeuble qui sert de séjour à la famille ouvrière.

Mais nous sommes en présence de bien des types différents. Quoi de plus dissemblable que la tente du pasteur nomade, la hutte du chasseur, la cabane du fellah, le chalet suisse, l'atrium oriental, la masure normande, le home anglais et nos maisons-casernes de Paris? On ne peut connaître une population sans s'être rendu compte des causes qui lui ont fait adopter tel genre de construction plutôt que tel autre et sans avoir constaté les conséquences que le type adopté a eues sur elle. C'est en observant les *dispositions extérieures et intérieures de plan et de construction* d'une habitation, que l'on comprend dans le détail toute son influence.

On a un premier aperçu de la *Disposition extérieure* d'une maison en la regardant lorsqu'on y accède, mais son plan et les éléments de sa construction sont surtout instructifs. Ce n'est pas pour exprimer une naïveté que je fais remarquer que les Habitations ne sont pas posées au hasard et construites avec des matériaux quelconques! Mille causes diverses peuvent déterminer leur plan, la forme et les détails de leur construction, c'est à l'observateur à rechercher ces causes. Tantôt ce sera le Lieu qui déterminera l'emplacement des Habita-

(1) Il faut bien se souvenir que, dans ces études, nous indiquons la marche de l'analyse et l'ordre du classement, nous donnons un instrument de travail et non pas un procédé d'exposition. Comment exposer tous ces faits, dont l'analyse et le classement permettent de discerner les causes et les conséquences, de doser l'exacte importance? C'est affaire à l'observateur de le décider et c'est ce qui se révèle toujours clairement à lui dans une observation bien faite, dont tous les éléments apparaissent alors avec leur réelle et réciproque influence.

tions; on voudra se mettre à l'abri du vent derrière un pli de terrain, s'établir près d'une source, près d'un chemin, s'orienter au soleil levant etc. ; tantôt ce seront les conditions du travail : ici les habitations seront fixes, elles se grouperont près des usines, près des puits de la mine, là elles seront mobiles, elles suivront les troupeaux dans leur marche errante ; d'autres fois, les maisons se presseront côte à côte ou elles auront l'air de se fuir ; l'influence de la Propriété se fera sentir et créera ici le domaine agloméré, là le village à banlieue morcelée, etc. Il en va de même pour la forme extérieure, la nature des matériaux employés; il faut rechercher dans toute la série des faits sociaux leur cause déterminante. Le besoin de respirer l'air frais de la nuit, sous un ciel où il ne pleut jamais, a créé la maison orientale avec son toit en terrasse ; le chalet suisse, où l'étable, la grange et les pièces d'habitation se trouvent réunies sous un même toit, s'est vu imposer une pareille cohésion par la nécessité de combattre le froid. Si l'architecture prend un grand essor dans les villes, si dans le moindre centre urbain on voit des maisons aux formes particulières, aux silhouettes variées, c'est que les artisans et les marchands qui les habitent y demeurent tout le jour pour le service de leur clientèle, et pour attirer cette clientèle ce n'est pas trop d'avoir belle enseigne au vent, belle façade sur rue ! Bien différentes sont les préoccupations du paysan ; toute la journée dehors, son unique souci est d'agrandir ses champs, que lui importe une chaumière où il ne rentre que pour prendre son repos ! Des causes bien étrangères à l'art de bâtir ont souvent décidé de la forme extérieure des habitations ; l'évolution du donjon féodal au château renaissance n'a été possible que lorsque la fin des guerres privées permit aux seigneurs de se passer de forteresses. — La nature des matériaux est tout aussi instructive ; il suffit, en France, de regarder le toit d'une habitation campagnarde pour savoir si on se trouve dans un pays de communauté ou dans un pays de ménages séparés. La petite maison du Nord, toute en briques, avec son toit pointu recouvert d'ardoises, n'indique-t-elle pas combien est restreint le ménage qui

l'habite, tandis que la vaste habitation du Midi, toute en pierres blanches, avec son large toit recouvert de tuiles creuses, révèle, par le seul aspect de sa toiture, l'importance de la communauté qu'elle abrite.

La *Disposition intérieure* de l'Habitation est tout aussi intéressante à observer : il faut rechercher les causes qui en ont fait adopter le plan et les détails de construction, et il faut examiner quelles en sont les conséquences. L'atrium, centre de la maison romaine, par exemple, est une nécessité du climat de l'Italie méridionale, tout comme l'immense poêle autour duquel rayonnent toutes les pièces de la maison est une nécessité du climat de la Sibérie.

Le *Meuble* est le second élément de l'Habitation; il passe naturellement après l'Immeuble, puisqu'il est fait pour son usage. Il suffit même de s'être bien rendu compte du rôle de chaque pièce, de la raison d'être de chaque partie de l'Immeuble, pour savoir à l'avance quels seront les meubles qui les garniront. Nous connaissons déjà cette partie du Mobilier qui garnit les pièces servant au Travail, à la préparation des aliments et à leur consommation; il nous faut observer le reste. Que de choses intéressantes à noter dans cette étude du Mobilier, que l'on voit peu à peu se modifier avec l'Habitation elle-même! Voici le mobilier qui garnit la tente du pasteur nomade : quelques tapis, quelques coussins, quelques ustensiles solidement agencés, c'est un mobilier facilement transportable et qui ne craint pas la casse. Ses formes persistent longtemps encore lorsque les nomades sont devenus sédentaires, les divans des maisons orientales et les coffres que l'on voit chez nos paysans rappellent les temps lointains où les Tartares et les Germains parcouraient le monde. En Suisse et en Norwège, où les forêts abondent, le Mobilier sera, comme la maison elle-même, tout en bois; dans le Midi, les poteries et la brique seront plus en usage. Il est inutile de rappeler que tous les faits qui concernent « la Propriété » du mobilier ont déjà été observés et classés.

Le *Chauffage* est un troisième élément absolument nécessaire à l'Habitation, pour qu'elle puisse servir au Mode d'Exis-

tence. Pour que l'Habitation soit réellement un abri, pour qu'on puisse y prendre les repas, il faut qu'il y soit consommé une certaine quantité de combustible, soit pour le chauffage de la maison, soit pour la cuisson des Aliments. La quantité de combustible nécessaire à chaque famille augmente progressivement du sud-ouest au nord-est pour deux raisons : 1° la rigueur croissante du climat exige pour l'Habitation une plus forte dépense de chaleur; 2° la nature des productions et les prescriptions de l'Hygiène nécessitent une consommation de plus en plus abondante d'aliments soumis à la cuisson. Aussi, la question du Chauffage est-elle une question sociale; et, bien que les populations se restreignent plus facilement dans la satisfaction de ce besoin que dans la satisfaction des besoins d'Habitation proprement dite et de Mobilier, la privation du Chauffage est un signe de grande misère; il faut donc observer comment il est pourvu à ce besoin.

La Nature du Combustible employé est relative aux ressources du Lieu; dans les contrées où le combustible abonde, dans les pays forestiers comme dans la Scandinavie, la Russie, la Suisse, etc., dans les centres houillers comme l'Angleterre, la Belgique, etc., les familles ouvrières emploient le bois ou le charbon; mais dans les contrées où le déboisement est un fait accompli, où on ne rencontre aucun gisement houiller, force est de se servir de débris de moindre valeur, de bois morts et de broussailles. Dans tous les terrains marécageux du Nord de l'Europe, dans toute cette zone qui comprend l'Irlande, les plateaux élevés de la Grande-Bretagne, les marais du Nord de la France, de la Belgique et de la Hollande, l'Allemagne du Nord et la Finlande, ce sont les tourbières qui fournissent aux populations le combustible qui leur est nécessaire. Dans les contrées de hauts plateaux absolument dépourvues de combustible, il faut se contenter d'herbes séchées, de roseaux et même des excréments des animaux durcis par le froid; tels sont les argols pour les pasteurs du Plateau central, le taquia pour les habitants des hauts plateaux des Andes et de la Bolivie, le bois de vache pour les Indiens et les chasseurs de l'Amérique du Nord et du Canada.

La Nature du Combustible une fois déterminée, on se rend compte des facilités ou des difficultés qu'éprouvent les familles ouvrières pour son acquisition. Autrefois c'était une coutume, en France et dans toute l'Europe centrale, de laisser les familles pauvres s'approvisionner de bois dans les forêts seigneuriales; l'instabilité de la grande propriété a mis généralement fin à cette subvention.

L'Usage du Combustible, qui est le troisième point à examiner, dépend de sa nature et des facilités de son acquisition; c'est ici que l'on doit décrire les appareils et les procédés de chauffage, qui varient depuis le poêle sibérien sur lequel on se couche, jusqu'au brasero des maisons italiennes.

L'Éclairage est le dernier des éléments qui complètent l'Habitation; en fait, il répond à un besoin qui n'est que d'ordre secondaire pour la plupart des ouvriers habitant les régions chaudes et tempérées de l'Europe, où la durée du jour suffit aux travaux de chaque saison. Cependant, la nécessité de voir clair, une fois la nuit arrivée, se fait sentir à mesure que les populations apprécient mieux les jouissances que peuvent procurer, durant les longues soirées d'hiver, la lecture, la conversation et les réunions du voisinage. La dépense que font les familles de ce chef est parfois une excellente mesure de leur culture intellectuelle et de leur sociabilité.

La Nature de la substance éclairante varie avec les ressources du Lieu. Dans toute la zone de la mer Glaciale, c'est l'huile de poisson, l'huile de phoque, qui domine; dans la zone limitrophe des forêts : en Sibérie, en Suède et en Norvège, dans les Alpes et dans les Pyrénées, on se sert de fragments de bois résineux; dans les régions centrales, les huiles végétales, animales et minérales sont couramment employées. Mille instruments divers servent à l'éclairage, leur liste serait très curieuse à dresser; il serait très intéressant de noter les conséquences sociales produites par chacun d'eux. — L'histoire de l'Habitation humaine est à faire; dans tout ce qui a été fait jusqu'à présent, on n'a oublié que le principal : le côté social.

L'USAGE DE L'HABITATION. — A vrai dire, l'Habitation, telle qu'il

la faut examiner dans l'étude du Mode d'Existence, n'est pas constituée par les seuls éléments matériels que nous venons de dire. Les actes par lesquels l'Habitation est mise en usage font partie intégrante de son organisme, de son fonctionnement : l'instrument n'est pas complet sans l'action qui le met en jeu. Après avoir reconnu de quelle façon est matériellement composée l'Habitation, il faut considérer ce que la manière de s'en servir ajoute ou enlève à ses avantages et à ses inconvénients constitutifs. Les procédés par lesquels on use de l'habitation font nécessairement partie de sa description complète. La valeur sociale d'une même habitation diffère singulièrement suivant l'aptitude qu'ont à s'en servir les gens qui l'habitent; c'est ce qu'il s'agit d'examiner ici, et c'est ce qui révèle une grande partie des qualités ou des défauts de la Famille ouvrière.

L'entretien de l'Habitation. — L'Entretien arrive en dernière ligne, après l'Usage, car il varie d'après tous les éléments précédents et surtout d'après l'Usage. L'Entretien d'une tente n'est pas le même que celui d'une maison en bois, celui d'une maison en bois n'est pas le même que celui d'une maison en pierre... etc. Il faut observer l'Entretien de l'Habitation et du Mobilier qui la garnit. Mille questions se posent alors: en quoi consiste cet Entretien? est-il abandonné à l'initiative individuelle? est-il soumis à des règlements de l'autorité publique? qui fait ces réparations d'Entretien? que coûtent-elles? etc...

Ici, comme toujours, il ne faut pas se contenter, quand on fait une observation, d'une simple constatation des faits, qui peut être intéressante, mais qui n'apprend rien; il faut noter les causes et les conséquences du fait observé. Ainsi, quand on va en Hollande, il ne faut pas se borner à noter que les femmes sont tellement propres qu'elles en arrivent à laver même la devanture de leur maison, les Hollandaises ne font pas ce travail fatigant pour le seul plaisir d'être originales ; en observant les conséquences de l'extrême humidité du climat on comprendra combien il est nécessaire de se défendre de toutes les moisissures qu'il engendre.

Tout ce que nous venons de dire sur l'Habitation se résume dans le tableau suivant :

HABITATION.

I. Destinations diverses de l'Habitation.

relatives :

1. à l'Abri.
2. à la pratique des autres faits du Mode d'Existence,
3. aux autres faits sociaux.

II. Composition de l'Habitation.

(Provenance de ses matériaux et façons.)

L'Immeuble.

1. Sa disposition extérieure,
2. Sa disposition intérieure.

Le Meuble,
Le Chauffage,
L'Éclairage.

III. L'Usage de l'Habitation.

IV. L'Entretien de l'Habitation.

III. — LES VÊTEMENTS.

Le Vêtement est en quelque sorte le prolongement de l'Habitation ; il répond au même besoin, il sert, lui aussi, à préserver l'homme de l'influence des agents extérieurs. Moins nécessaire que l'Habitation, qu'il complète, il doit donc se classer et s'étudier après elle.

Pour analyser d'une façon exacte le Vêtement, pour déterminer les causes qui le font tel qu'il est, pour dégager les conséquences et l'action sociale qu'il produit, comment faut-il s'y prendre?

L'observation démontre que tous les faits relatifs au Vêtement viennent se grouper dans les cinq classes suivantes :

1. Les destinations diverses du Vêtement,
2. La Composition du Vêtement,
3. La provenance du Vêtement,
4. L'Usage du Vêtement,
5. L'Entretien, la Durée et la Fin du Vêtement.

Tel est bien l'ordre naturel de l'analyse. Il faut tout d'abord

savoir à quel besoin précis et déterminé répond le Vêtement, c'est-à-dire quelle est sa Destination; on connaît ainsi la raison d'être de sa Composition, on sait pourquoi il se compose de telles ou telles parties, pourquoi chacune de ces parties affecte telle forme, est faite de telle matière. Le Vêtement, connu parties par parties, on se demande d'où il provient, d'où il a été tiré, matière première et façon. On le connaît ainsi en lui-même et dans ses origines; il ne reste plus qu'à le voir sur le dos des gens, à connaître son Usage, son Entretien, sa Durée et sa Fin, questions qui se suivent dans l'ordre naturel des faits. Reprenons-les rapidement, une à une.

Les Destinations diverses du Vêtement. — Le premier et le plus important des besoins auxquels répond le Vêtement est de protéger le corps contre la rigueur du climat; mais en même temps qu'il répond à cette Destination, il peut en recevoir d'autres, il peut être : un vêtement de travail, un uniforme de soldat, une soutane de prêtre, une robe de magistrat, etc... Il importe donc de très bien déterminer tout d'abord la ou les Destinations du Vêtement et de se rendre compte de leurs causes; tous les autres faits que l'on range dans les quatre classes suivantes, tous les faits relatifs à la Composition, à la Provenance, à l'Usage, etc., varient selon les différentes Destinations. Les justaucorps à brevet que seuls pouvaient porter les courtisans honorés de cette faveur par Louis XIV et le grossier vêtement de toile grise des pêcheurs de nos plages normandes n'ont certes ni la même Composition, ni la même Provenance, etc.; l'un est un Vêtement de travail, l'autre était une parure élevée à la hauteur d'une décoration. Il n'est pas difficile, dans un cas donné, de déterminer les Destinations différentes d'un Vêtement; en jetant les yeux sur la Nomenclature, on voit combien ces Destinations peuvent être variées; tantôt c'est le Lieu qui agit, il faut se préserver des rigueurs du climat : on a les fourrures dans le Nord, la laine dans le Midi; tantôt ce sont les nécessités du Travail qui agissent, on voit se constituer les Vêtements du paysan, du marin, du bûcheron, du mineur, etc.; les Phases de l'Existence amènent les habits de noce et les habits de deuil, etc.; les fonctions de la Vie publique présen-

tent leurs vêtements, les gouvernants tendent, quelque faible que soit la part d'autorité qu'ils détiennent, à se distinguer du commun et à se différencier entre eux par le costume; ce n'est pas d'aujourd'hui que les gens de robe longue se séparent des gens de robe courte! Les Destinations du vêtement sont multiples; on le voit, il faut les déterminer et les indiquer.

La Composition du Vêtement. — Lorsque, par la Destination du Vêtement, on s'est rendu compte des besoins auxquels il répond, on peut alors en mieux comprendre la Composition, on peut mieux apprécier la raison de ses différentes parties, la matière et la forme de chacune d'elles.

L'observation démontre que le Vêtement se compose généralement de six parties :

1. Les Habits.
2. Le Linge.
3. La Chaussure.
4. La Coiffure.
5. Les Bijoux et les menus objets portés sur soi.
6. Les Armes.

Il faut, au sujet de chacune de ces parties du Vêtement, étudier les causes qui lui ont fait donner telle forme, qui l'ont fait faire de telle matière.

Les *Habits* sont très faciles à observer; les plus intéressants, les plus caractéristiques sont ceux que l'on porte tous les jours; il n'y a donc qu'à ouvrir les yeux, et à réfléchir un peu. On comprendra alors pourquoi l'Arabe se couvre de grandes pièces de laine blanche, qui, sans avoir été façonnées, flottent autour de son corps; on aura retenu, de l'observation faite sur la Destination spéciale du Vêtement du nomade africain, que ce qu'il recherche avant tout c'est un vêtement qui le protège en même temps contre la chaleur tropicale du jour et contre la fraîcheur des nuits; seule, la laine drapée en amples burnous atteint ce double but : elle ne s'échauffe pas sous l'action de la chaleur ambiante, et elle ne laisse pas se perdre la chaleur du corps; une fois blanchie, elle réfléchit les rayons caloriques et constitue ainsi le vêtement le plus frais et le plus chaud. Tout au contraire, le Vêtement du marin sera collant, pour lui laisser

toute l'agilité de ses mouvements, le tissu en sera très serré et le rendra imperméable.

Le *Linge* est un tissu que l'on porte en dessous de l'Habit, généralement sur la peau. Il est fait de lin, de chanvre, de coton ; dans l'antiquité, un tissu de laine servait au même usage, il en est encore ainsi en Orient. La matière dont le linge est fait en chaque pays, ainsi que sa forme, ont souvent des conséquences sociales très considérables ; on doit attribuer la disparition de certaines maladies cutanées, telles que la lèpre, à la substitution du chanvre à la laine.

La *Chaussure* varie avec le climat, le métier, etc... On porte des sandales et des espadrilles dans les contrées méridionales ; des souliers et des bottes dans les climats tempérés, des patins et des raquettes dans le Nord. Quelquefois la chaussure, malgré l'humble rang que l'opinion lui donne dans le Vêtement, peut devenir un signe de distinction : on connaît l'édit de Philippe IV réglementant la longueur des souliers à la poulaine, suivant que celui qui les portait était noble ou bourgeois.

La *Coiffure* s'entend de l'arrangement que l'on donne à la chevelure et à la barbe et de cette partie du Vêtement qui sert à préserver la tête contre les rigueurs et les intempéries du climat. Il faut ici répéter ce qu'on vient de dire de la Chaussure. Est-il besoin de rappeler les bonnets de coton de nos paysans normands, les chapeaux de paille des Italiens et les bonnets de fourrure des Cosaques, dont les longs poils défendent la tête contre le froid et les yeux contre la réverbération de la neige ? De toutes les parties du Vêtement, la Coiffure est peut-être celle qui a le plus servi et qui sert encore le plus à distinguer une catégorie de personnes du reste du commun et à les hiérarchiser entre elles ; la perruque dans l'ancienne cour, le képi du soldat et la toque du magistrat à l'époque actuelle, sont des exemples classiques. Parfois même la coiffure est, comme le fez, le signe apparent par lequel une communauté religieuse marque ses fidèles. Les partis politiques eux-mêmes se plaisent à distinguer leurs partisans par un couvre-chef spécial, le bonnet phrygien des sans-culottes est célèbre par toute l'histoire. Un des faits qui frappe le plus

l'Européen en parcourant les États-Unis, est que tout le monde, quelle que soit la profession sociale que l'on exerce, a la même apparence ; les Américains ne se « font pas des têtes». On ne connaît pas chez eux « la tête » du magistrat, « la tête » du militaire, « la tête » du politicien radical, « la tête » du domestique de bonne maison. Tous ces faits sont importants à noter et à expliquer ; la plupart du temps ils fournissent de curieuses observations.

Les *Bijoux*, et autres menus objets portés sur la personne, viennent à la fin comme le complément du Vêtement ; il sont caractéristiques de l'état social. Se percer le nez pour y mettre un anneau comme le font certains sauvages ou porter beaucoup de bijoux sur soi comme le font les femmes du peuple en Hollande, voilà certainement des faits sociaux différents, qui ont bien leur signification.

Les *Armes,* bien que ne faisant pas, d'une façon normale, partie du Vêtement, s'y trouvent souvent jointes dans un but de défense nécessaire, ou dans une intention de parure, de distinction sociale.

Je n'ai donné quelques exemples, que pour attirer l'attention sur l'importance sociale de choses qui, la plupart du temps, apparaissent comme très secondaires. Les différentes parties du Vêtement, la matière et la forme que présentent chacune d'elles, permettent de bien se rendre compte, par l'étude d'une seule famille, du costume de toute une province ou de toute une nation : on voit les causes qui l'ont fait et les conséquences qu'il a. Parmi les coutumes religieuses des Anabaptistes, il en est une que peu d'écrivains ont notée et qui cependant est très curieuse. Les membres de ces communautés ne doivent porter d'autres Vêtements que ceux qui ont été faits par leurs femmes avec la laine de leurs troupeaux ; bien plus, aucun objet fabriqué, tel que boutons ou agrafes, ne doit y être apposé. Ce simple fait a eu pour conséquence d'éloigner les Anabaptistes des centres urbains et des villages, de les jeter dans la culture, et les isoler au milieu de leurs fermes dans les montagnes du Jura et de l'Alsace ; qui sait si ce n'est pas à un fait d'apparence si minime qu'est due

la persistance de ces communautés perdues au milieu de l'Europe, et la conservation d'une foi qui fait préférer à ses fidèles l'émigration en Amérique plutôt que d'accepter un accommodement avec l'état social européen ?

La Provenance du Vêtement. — Le Vêtement connu, il faut savoir d'où il provient. Tantôt il sera fabriqué au foyer par les soins de la famille ouvrière : les hommes feutreront la laine, les femmes fileront le chanvre et confectionneront les habillements; tantôt il sera acheté et proviendra soit de la contrée, soit de l'étranger. Il n'est pas question d'étudier ici les procédés de confection du Vêtement, car soit qu'il provienne de l'industrie domestique, soit qu'il ait été acheté, cette confection est un travail et se classe au Travail. Mais il est utile de noter simplement d'où viennent les Vêtements, pour constater les faits sociaux que révèle leur origine. La fabrication domestique, l'achat, les qualités recherchées dans l'objet fabriqué ou acheté, les conditions dans lesquelles se fonte es acquisitions... etc., telles sont les questions à étudier. Une des coutumes qui soulignent le plus la plaie du paupérisme en Angleterre est cette habitude qu'ont les familles ouvrières de se vêtir avec les défroques des classes aisées; il n'y a rien de plus répugnant que de voir une femme en robe de soie, avec un chapeau à plume, balayer les ruisseaux de la Cité ou pousser un wagonnet de charbon sur ces routes de boues qui conduisent aux puits des mines. Quelquefois la provenance du Vêtement met l'observateur en présence de grandes questions sociales : les luttes qui divisèrent si longtemps l'Angleterre et les Flandres n'eurent d'autre origine qu'une question de provenance de laine; c'est pour trouver la soie et les fourrures que tant d'aventuriers et de commerçants sillonnèrent les mers, découvrirent l'Inde et l'Amérique, y fondèrent de grands empires; l'histoire des grandes compagnies qui firent la richesse de la France, de l'Angleterre, de la Hollande se rencontre souvent à la fin de l'analyse de la provenance d'un Vêtement. La naissance et le développement de nos grandes industries des draps d'Elbeuf, des toiles et des cotonnades de Normandie, des soieries lyonnaises, leur influence sur le bien-être des classes ouvrières et beaucoup

d'autres faits de cette portée apparaissent ici dans une observation bien faite.

L'usage du vêtement. Il ne suffit pas, pour connaître le vêtement, de prendre tour à tour les parties dont il se compose, d'en rechercher la Destination, la Composition et la Provenance ; il faut encore et surtout le voir sur le dos des gens, examiner son usage. Ce n'est qu'en observant l'usage fait du vêtement qu'on peut se rendre compte des conditions dans lesquelles il répond à sa Destination ; avec les choses, il y a toujours la manière de s'en servir. Mais il y a plus : dans la façon de porter son vêtement, dans les circonstances où on se plaît à le porter, se manifeste plus d'un sentiment caractéristique de la personne.

L'Entretien, la Durée et la Fin du vêtement, arrivent en dernière ligne comme une série de questions qui achèvent l'histoire, la monographie du Vêtement.

L'Entretien comprend les soins, le blanchissage et les réparations. Qui effectue ces opérations? que coûtent-elles? il y a là tout ce qu'il faut pour juger une ménagère (1).

La Durée des Vêtements est un excellent indice de l'esprit d'ordre et de prévoyance de celui qui le porte, en même temps qu'elle fait connaître la qualité de l'objet et sa convenance pour le service qu'on lui demandait, mais elle est surtout d'une très grande considération pour la bourse de l'ouvrier.

La Fin du Vêtement nous apprend ce que deviennent les vêtements une fois usés ; servent-ils à habiller les jeunes enfants? sont-ils vendus? sont-ils donnés aux pauvres? Là encore se manifestent bien des traits sociaux souvent très significatifs.

Cette analyse que nous venons de faire du vêtement peut se résumer dans le tableau suivant :

(1) Le linge, ou plutôt l'imitation de linge en celluloïd, dit linge américain, a précisément été inventé en Amérique à cause de la difficulté que les familles trouvaient dans les villes à faire blanchir leur linge ; les domestiques exigeant des gages exorbitants et les spécialistes blanchisseurs demandant des prix fantastiques, il fallait bien tourner la difficulté.

LE VÊTEMENT.

I. Destinations diverses du Vêtement.

II. Composition du Vêtement (matière et forme).

1. Les Habits,
2. Le Linge,
3. La Chaussure,
4. La Coiffure,
5. Les Bijoux,
6. Les Armes.

III. Provenance du Vêtement.

Provenance ménagère,
Provenance marchande :
a. fournie par le pays.
b. fournie par l'étranger.

IV. Usage du Vêtement.

V. Entretien, Durée et Fin du Vêtement.

Entretien :
a. Soins,
b. Blanchissage,
c. Réparations.
Durée.
Fin.

IV. — L'HYGIÈNE.

Qu'entend-on par « Hygiène » en Science sociale? On entend par Hygiène les dispositions physiques que chaque sujet apporte en naissant ou acquiert, et les précautions et soins qu'il prend pour sa santé.

Il est évident que tous les hommes n'ont pas les mêmes dispositions physiques; tout le monde a remarqué le contraste qui existe entre l'homme du Nord et le Méridional; le premier est grand, de peau blanche, blond, lourd dans sa démarche, peu expressif dans sa physionomie; le second, au contraire, est petit, brun de peau et de chevelure; agité, sa figure est expressive, et chez lui regard, bouche, bras, jambe, corps, tout parle. Pourquoi ces deux hommes sont-ils si différents? Sans vouloir empiéter sur le domaine des autres sciences, la Science so-

ciale tient à noter les dispositions que les individus apportent en naissant, et celles qu'ils acquièrent par la pratique de la vie ; elle constate, elle aussi, que la plupart des dispositions natives spéciales d'une race sont des dispositions acquises par les ancêtres et qu'une longue pratique et la sélection ont fini par rendre héréditaires. Il est évident, en effet, que l'aptitude native du Mongol pour monter à cheval, du sauvage de l'Amazone pour cheminer dans d'étroits sentiers, du saïs égyptien pour courir, ne sont que le résultat du long exercice de la race. Mais ce qui importe à l'observateur social, ce sont moins ces constatations déjà faites et ces explications déjà données pour la plupart, que l'appréciation des facilités et des difficultés que les gens, sujets de son observation, trouvent dans leurs dispositions physiques, natives ou acquises, pour l'exercice de leur profession et pour la conduite de leur vie.

Il est très intéressant d'analyser, par exemple, quelles qualités le séjour dans la montagne, et dans telle montagne en particulier, donne aux individus ; les montagnes de la Suisse, les monts d'Auvergne jouent pour les contrées qui s'étendent à leurs pieds le même rôle que le Plateau central asiatique a joué et joue encore pour le monde entier ; la montagne constitue une race forte, sobre, énergique, prolifique ; à ce titre on a pu l'appeler le réservoir des nations. L'histoire de la Grèce, tout comme l'histoire de Rome, n'a jamais été expliquée jusqu'à présent d'une façon satisfaisante, parce qu'aucun historien n'a encore compris le rôle social des plateaux de l'Italie et de la Grèce. Croyez-vous que l'histoire de l'Égypte ne s'est pas révélée dans toute sa vérité quand M. de Préville a exposé les qualités que les plateaux de l'Éthiopie donnaient à la race qui l'habitait?

Il faut observer ces faits de très près, il faut, sous le terme compréhensif d'hygiène, noter dans le détail l'action du Lieu, du Travail, du Mode d'Existence, etc., sur la constitution physique de l'ouvrier ; on voit ainsi comment on devient peu à peu Français ou Anglais, Breton ou Provençal, solide débardeur ou adroit orfèvre.

Cela est d'autant plus nécessaire que les dispositions natives se modifient très vite lorsque les jeunes générations ne restent plus dans le milieu qui les a produites; dans le nouveau milieu où ils sont, les hommes acquièrent alors d'autres dispositions, qui ne tardent pas à devenir à leur tour héréditaires. C'est ainsi qu'on a remarqué que les Français transportés au Canada, depuis un nombre de générations encore bien peu considérable, ont vu changer leur teint, leur physionomie, leur chevelure. Aux États-Unis, dans le même laps de temps, l'Anglo-Saxon a donné naissance à la race locale, qui diffère de la souche mère par certains caractères ostéologiques aussi bien que par les caractères extérieurs; le Yankee n'est plus l'Anglais, ni au physique ni au moral; dans la grande république américaine, nègres ou blancs ont sensiblement incliné vers le type du Peau-Rouge.

Mais, à côté de cette partie de l'Hygiène où l'on observe les dispositions physiques, natives ou acquises, des gens, il y a toute une autre partie qui concerne les soins que prennent les personnes pour l'entretien de leur santé; il y a là une *Hygiène spéciale* qui est pratiquée soit par les familles elles-mêmes, soit par des spécialistes.

L'Hygiène spéciale pratiquée par les familles s'entend tout aussi bien des soins de propreté, de la tenue de la maison, du choix de la nourriture, que des remèdes et des pratiques en cas de maladie. Il y a là ample matière à l'observation. Ce n'est pas parce qu'une famille est ouvrière, c'est-à-dire peu fortunée, qu'elle vit nécessairement dans un état de malpropreté; à la saleté des paysans du Limousin et de l'Auvergne on peut opposer la propreté des Normands et des Hollandais; la vie en communauté est, tout autant que le manque d'eau, une cause de malpropreté. Les coutumes locales, les superstitions populaires, qui font qu'en Allemagne les gens du peuple évitent de donner des soins à un noyé et se contentent de murmurer : « L'esprit de la rivière réclame son sacrifice! » et qu'en France les paysans croyaient autrefois que lorsqu'une femme était en mal d'enfant, elle accouchait sans douleur si elle met-

tait la culotte de son mari : tous ces faits sont intéressants à relever et à expliquer.

A côté de l'Hygiène pratiquée par les familles, il y a l'Hygiène pratiquée par les spécialistes; ces spécialistes sont de deux sortes : les Empiriques et les Gradués; on sait l'influence des « Rebouteux » dans les campagnes et combien difficilement les paysans appellent le médecin. Il est bon de noter les dépenses occasionnées par l'Hygiène et les aides que les familles reçoivent le plus souvent à ce sujet : on apprécie par là de qui vient efficacement la sollicitude pour les santés.

L'observation pourra quelquefois s'étendre davantage; les soins que prennent les familles, l'Hygiène qu'elles suivent sont dans bien des cas le résultat d'une intervention de la puissance religieuse ou de l'autorité publique. Les livres de Moïse sont remplis de préceptes d'Hygiène ; les ablutions, les défenses de manger de certains animaux étaient, en partie, des règles hygiéniques imposées par la religion hébraïque; elles étaient tellement nécessaires sous le climat brûlant de l'Asie Mineure, que le Coran les a faites siennes et que les Musulmans les suivent aujourd'hui en Asie, tandis que les Juifs vivant à l'heure actuelle dans d'autres régions les ont laissées tomber en désuétude. L'État moderne se préoccupe beaucoup d'Hygiène ; lazarets, loi sur les logements insalubres, police sanitaire, lois pour la répression des fraudes sur les denrées, etc., sont des choses dont on entend parler chaque jour. Quelle est leur véritable influence sur la population ouvrière? c'est ce qu'il faut étudier de très près, si on ne veut pas se laisser tromper par l'apparence. Il arrive souvent que l'Hygiène n'est qu'un prétexte dont se servent les États dans leurs luttes économiques ; on l'a vu dans la question des porcs américains. D'ailleurs, si soucieux que soient les pouvoirs publics de l'Hygiène, ils ne se gênent pas, souvent, pour en violer les lois les plus élémentaires dans un intérêt purement fiscal ; l'impôt sur l'air et la lumière, autrement appelé « impôt sur les portes et fenêtres », est un des impôts dont l'effet pernicieux se fait le plus sentir en France.

Nous résumons dans le tableau suivant, tous les faits relatifs à l'hygiène.

HYGIÈNE.

I. Constitution physique :

native,
acquise.

II. Soins spéciaux :

données par { *a* la Famille,
b les Empiriques,
c les Gradués.

V. — LES RÉCRÉATIONS.

Le Travail ne peut absorber toute l'activité du corps et de l'esprit; la conservation d'un juste équilibre dans l'ensemble des facultés exige que l'homme se livre périodiquement à des exercices physiques et intellectuels essentiellement différents de ceux qui constituent son travail de chaque jour; cette nécessité est tellement urgente qu'il n'y a pas de peuple qui n'ait ses jours périodiques de fêtes, dont l'un des avantages les plus appréciés est qu'ils viennent interrompre le cours des occupations ordinaires.

Mais si tous les hommes se reposent et prennent des Récréations, il est évident qu'ils ne se reposent et ne se récréent pas tous de la même façon; le bureaucrate, condamné tout le long de la semaine à une sédentarité presque absolue, se promènera toute la journée le dimanche, tandis que le commissionnaire, en marche toute la semaine, sera heureux de se reposer chez lui. Les uns liront, les autres feront du jardinage; à vrai dire, chacun prendra son plaisir où il saura le trouver.

La nature des Récréations en usage dans une famille ouvrière, et dans une région déterminée, n'est pas chose à laisser inobservée, comme peu importante; c'est au contraire une des principales manifestations extérieures de la condition physique et mo-

rale d'une population ouvrière. Il est évident que, de prime abord, on pourra être assuré de trouver une grande différence, à tous point de vue, entre des familles dont les chefs passent leurs récréations les uns à leur foyer, les autres au cabaret.

Comment observer ces Récréations? il faut tout simplement se demander : *A quel ordre de faits sociaux appartiennent les Récréations, et leurs circonstances diverses?*

On verra ainsi que les Récréations peuvent provenir du Lieu, si l'on va se promener dans des sites agréables; du Travail, si pour se reposer de l'effort intellectuel on recherche l'effort physique comme l'homme d'étude qui bêche son jardin; de la Propriété ce qui, par exemple, est le fait du collectionneur, de l'amateur de bibelots; de la Famille si on va voir ses parents; du Mode d'Existence, lorsqu'on s'offre un bon repas; des Cultures intellectuelles et de la Religion, si on lit, si on visite les musées, si on dessine, peint ou joue de la musique, si on va aux offices, etc...

Il est donc nécessaire d'examiner chaque cas particulier, et d'analyser les causes qui ont poussé les gens à choisir tel genre de Récréations, et les conséquences qu'amènent ces Récréations.

Avec les Récréations nous terminons l'étude des différents besoins du Mode d'Existence, de ces besoins ordinaires, à périodicité courte et régulière, dont la satisfaction ne dépasse ni les ressources ni les capacités des familles ouvrières.

Mais, à côté de ces besoins, il y en a d'autres qui viennent aussi assaillir les familles ouvrières et devant lesquels elles se trouvent impuissantes. Ces autres besoins, extraordinaires, imprévus ou à longue échéance, sont en même temps les plus lourds et se révèlent à leur heure comme les plus poignants : comment et par qui y est-il pourvu? C'est ce que nous allons voir. Mais il nous faut auparavant déterminer, préciser et classer ces besoins d'une nature particulière, ces « Phases de l'Existence de la Famille ouvrière ».

(*A suivre.*) Robert Pinot.

LES HÉROS D'HOMÈRE,

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES ORIGINES GRECQUES.

I.

NATURE DE LA SOCIÉTÉ HOMÉRIQUE (1).

(Suite.)

V. — PILLARDS ET PIRATES.

La *Science sociale* pourrait se définir l'*histoire naturelle* des sociétés, tellement sont étroites les relations qu'elle saisit entre le *Travail* par lequel l'homme demande, plus ou moins directement, *au Sol et à ses Produits* la subsistance de chaque jour, et le mode de *Groupement* des individus dans la famille, et des familles entre elles.

Les conditions diverses du Travail et des différentes organisations de l'Atelier qui en découlent, pétrissent et modèlent la famille ouvrière, en lui donnant non seulement une forme extérieure nouvelle, comme celle que reçoit l'argile, mais en modifiant sa constitution intime. Sous leur action, la famille,

(1) Voir *la Science sociale*, t. XII, p. 409.

unité sociale, et, par elle, la société tout entière *évoluent* d'une manière plus certaine et plus efficace que la plante ou l'animal sous l'action des agents naturels. Et, à chaque modification du Travail, des modifications parallèles, *et toujours étroitement liées au Travail comme l'effet à la cause,* se manifestent dans l'État social.

Ainsi, *à la lumière de la Science,* l'Histoire, envisagée dans ses *lignes générales,* nous apparaît-elle comme le drame de l'humanité luttant et se transformant pour la conquête des subsistances (1). Considérée dans ses *détails,* elle nous donne « le mot » de la marche en avant de chaque peuple, en nous montrant aux diverses périodes de sa vie, *le Type social dû au travail d'hier se modifiant sous l'influence des conditions nouvelles du travail d'aujourd'hui.* Partout et toujours, elle constate que *la Formation est fonction du Travail.*

Si nous résumons ici ces considérations familières aux lecteurs de la Revue, c'est que notre sujet nous conduit à en faire une nouvelle application.

A la fin de notre dernier article, nous étions arrivés à cette conclusion, que, seul, un intérêt également puissant sur tous et sur chacun avait pu rassembler les chefs Achéens devant Troie, et les maintenir dans une cohésion suffisante. Cet intérêt, avions-nous ajouté, se rattache étroitement à la formation sociale, il en est une conséquence rigoureuse et nécessaire, sans quoi évidemment il ne serait ni aussi puissant, ni aussi général.

Nous pouvons dire maintenant : Ce n'est pas seulement dans la *formation* sociale de la race achéenne que cet intérêt prend sa source, c'est encore, c'est surtout, dans son *travail*, cause efficiente de sa formation.

Nous sommes ainsi amenés à déterminer la nature plus ou moins complexe du travail qui a donné à la race achéenne

(1) Il est évident que nous entendons ici « subsistances » dans un sens large qui comprend aussi l'Épargne et la Richesse.

son type actuel, et qui produit dans son sein cette vigoureuse poussée vers des « ateliers » nouveaux.

I.

Quel est donc ce travail?

Les Achéens ont été précédés sur le sol de la Grèce par une race de cultivateurs à laquelle ils se rattachent d'une façon plus ou moins directe : les traditions primitives nous l'apprennent. N'est-il pas dès lors probable que leur expédition a pour but de « gaigner terres », et de couvrir de leurs exploitations agricoles les riches plaines de la Troade?

L'histoire trouvera quelques siècles plus tard les côtes méditerranéennes parsemées de colonies grecques, dont beaucoup paraissent avoir surtout le caractère de comptoirs commerciaux. Troie, par sa situation, commande à la fois les lignes de terre entre la Thrace et l'Asie Mineure, et la grande voie maritime des Dardanelles. Elle constitue donc un poste de commerce de premier ordre. Nos héros ne seraient-ils pas ces précurseurs de l'expansion commerciale qui se manifeste plus tard avec tant d'intensité dans la race? Ce qu'ils vont conquérir, n'est-ce pas le marché où s'échangent les produits de l'Europe et de l'Asie?

Enfin, pour peu que nous ayons lu attentivement l'histoire du monde antique, nous savons qu'un certain nombre d'invasions, aux époques lointaines, n'ont pas eu directement pour but la conquête de terres cultivables ou de stations commerciales, mais bien plutôt l'exploitation par engagement forcé, — esclavage ou servage, — du travail de races laborieuses ou riches. Les héros d'Homère sont-ils, eux aussi, des guerriers en quête de peuples à soumettre et à exploiter?

Ces trois hypothèses, remarquons-le bien, ont plusieurs côtés communs :

1° Elles supposent, toutes les trois, chez l'émigrant, l'abandon

du sol natal sans esprit de retour, et l'intention nette de s'établir en terre conquise;

2° Dans les trois cas, ou bien l'émigration représente l'exode de toute une race, et alors elle doit être suivie des femmes et des enfants; ou bien elle constitue simplement un essaim colonisateur, une sélection d'individus entreprenants, sous la conduite de chefs spéciaux, tandis que les chefs naturels de la nation restent dans la mère patrie;

3° Enfin, si le mobile auquel obéissent les Achéens, — que ce soit l'amour de la culture, le besoin d'expansion commerciale, la soif de domination guerrière, ou tout autre motif, — a pu les décider à une expédition aussi aventureuse, c'est qu'évidemment ce mobile agit sur eux d'une façon toute-puissante. Il doit donc se manifester de cent manières différentes dans leurs paroles et dans leurs actes, et imprimer en même temps un cachet spécial et révélateur à l'ensemble comme aux détails de l'expédition.

Que nous apprennent l'*Iliade* et l'*Odyssée* sur ces trois points?

L'armée rassemblée devant Troie réunit, semble-t-il, toutes les forces vives de la nation. Elle a à sa tête les basileis et les chefs de peuples : Agamemnon, « roi de tout Argos et de nombreuses îles », Ménélas, roi de Lacédémone, Nestor, roi de Pylos », etc... Elle n'est donc pas un essaim, ni le rameau détaché d'un tronc.

D'autre part, les épouses et les enfants sont restés sur la terre achéenne; les seules femmes du camp sont des captives, enlevées dans les villes que l'on vient de saccager. La famille est ailleurs.

Au reste, il est bien clair que les Achéens d'Homère, malgré un séjour de neuf années sur les côtes d'Asie Mineure, n'ont pas un instant renoncé à la patrie.

Deux fois au moins (1), les grands chefs agitent la question d'abandonner le siège et de faire voile vers la terre achéenne.

Dans l'Agora du chant II que nous avons déjà analysée (2),

(1) *Il.*, IX, 17 sq. : X, 146.
(2) *La Science sociale*, t. XII, p. 431 sq.

lorsque Agamemnon évoque devant les Achéens l'image de « leurs femmes et de leurs petits enfants qui les attendent dans leurs demeures », aussitôt chefs et soldats, sans en entendre davantage, se précipitent avec joie vers les nefs pour les traîner à la mer. D'autres passages nous montrent que tous, une fois vainqueurs, n'auront plus qu'un désir : revoir la « douce fumée de la patrie ».

Les nefs sont là d'ailleurs, rangées sur le rivage, toujours prêtes au départ. Il suffirait de quelques heures pour les remettre à flot (1). Et leur destruction serait la plus grande calamité qui puisse atteindre l'armée. Les Troyens le savent bien; lorsqu'ils envahissent le camp achéen, ils n'ont qu'une pensée : incendier la flotte. Et alors la lutte devient suprême et décisive. « Hector, comme un aigle fauve qui tombe sur des oiseaux, se précipite vers les nefs; et, de sa grande main, Zeus le pousse par derrière, et tout son peuple avec lui. Et la violente mêlée redouble de fureur; des deux côtés, on dirait des hommes infatigables et indomptés, se ruant à un premier combat, tant ils luttent tous avec ardeur (2). »

Évidemment Agamemnon n'aurait pas, comme Fernand Cortez, brûlé ses vaisseaux!

Dans l'*Odyssée*, nous voyons les différents chefs revenir en Grèce après la chute d'Ilion (3). Et toute une série de poèmes, aujourd'hui perdus, les *Nostoi*, ont célébré ces *retours* (4); pas un n'est consacré à chanter la fondation de cette colonie qui, dans l'hypothèse, aurait été cependant le rêve et l'ambition de la race. Enfin l'histoire ne paraît avoir recueilli aucune tradition sérieuse se rapportant à l'établissement des Achéens vainqueurs sur les ruines de Troie, et les constatations archéologiques de Schliemann à Hissarlik concordent absolument avec ce silence de l'histoire (5).

(1) *Il.*, II, 149 sq.; IX, 356 sq.

(2) *Il.*, XV, 690 sq. Dans toute cette partie de l'*Iliade* on sent que les Achéens se regardent comme perdus, si les nefs sont détruites (fin du ch. XV, milieu du ch. XVI).

(3) Voir notamment le récit de Nestor dans son entier, *Od.*, III, 102 sq.

(4) Voir, entre autres, Croiset, *Histoire de la Littérature grecque*, t. I, p. 443.

(5) Schliemann, *Ilios*, p. 671; trad. de Mme Egger.

Il nous reste à examiner si la culture, le commerce ou la domination passionnent nos guerriers.

A l'époque d'Homère, — la suite de cette étude le montrera, — la Grèce vit surtout des produits du sol cultivé ; par certains côtés de leur profession, nos héros sont obligés à de nombreux actes de commerce, et, chez eux, ils pratiquent l'exploitation des races inférieures par engagement forcé. Mais, chose remarquable, ces trois sortes de travaux occupent peu de place dans nos poèmes.

La culture y est sous-entendue en bien des passages, mais toujours par allusions plus ou moins indirectes ; on s'en rendra compte quand nous essaierons de faire revivre le système agraire que les textes nous permettent à peine d'entrevoir. Ni un cultivateur, ni un héros aimant la terre n'occupent une seule fois la scène. Dèmètèr, la déesse des champs et des travaux agricoles, est à peine nommée, et encore ne l'est-elle qu'en passant, ou dans des périphrases poétiques. Seuls, quelques vers, dans la description du bouclier d'Achille, célèbrent les semailles et la moisson. Et encore le morceau tout entier est-il, d'après les critiques modernes, postérieur à l'époque homérique proprement dite.

Sauf un passage fort curieux qui nous montre les Atrides vendant en détail aux soldats mille mesures de vin qu'on leur amène de Lemnos (1), le commerce, au sens habituel du mot, c'est-à-dire l'échange de marchandises produites ou acquises par le travail pacifique des contractants, n'a pas de place dans Homère. Ses héros n'ont que du mépris pour le commerçant paisible.

Apostrophant Ulysse qu'il ne connaît pas, le Phéacien Euryalos, nous dit l'*Odyssée*, « l'outrage ouvertement : Notre hôte,... tu ressembles à un chef de matelots marchands qui, sur une nef de

(1) « De nombreuses nefs étaient arrivées de Lemnos, apportant du vin ; le Jasonide Ennéos les envoyait ; car il avait donné aux seuls Atrides, Agamemnon et Ménélas, mille mesures de vin qu'il devait leur conduire... Et les Achéens chevelus leur achetaient ce vin, ceux-ci avec de l'airain, ceux-là avec du fer brillant, les uns avec des peaux de bœufs, les autres avec les bœufs eux-mêmes, et d'autres avec des esclaves. » (*Il.*, VII, 467.)

charge, n'a souci que de sa cargaison et de ses marchandises! — Tu as fort mal parlé, mon hôte, répond Ulysse avec un sombre regard, tu as agi comme un homme insolent... tu manques d'intelligence (1)! » Évidemment l'injure est sanglante et vivement ressentie.

Enfin, l'exploitation des urbains par engagement forcé, il n'en est pas une fois directement question dans nos poèmes.

Voilà donc trois éléments importants du travail national qu'Homère passe sous silence, ou pour lesquels il n'a que du dédain. Évidemment il faut chercher ailleurs le travail qui passionne ses héros, celui auquel ils doivent leur formation actuelle.

Deux fois, dans l'*Iliade*, il est question de traité de paix. Ces passages méritent une attention particulière : les conditions dont les Achéens vainqueurs se contenteraient répondent assurément, dans une large mesure, au but primitif de leur expédition.

Au chant III, les deux armées décident de remettre le sort de la guerre à un combat singulier entre Ménélas et Alexandros. « Au milieu des chefs des Troyens et des Achéens, Agamemnon prie à haute voix, les mains étendues : « Père Zeus!... très glorieux, très grand! Soleil, qui vois et entends tout! Fleuves et Terre! Et vous qui, sous la terre, châtiez les parjures, soyez tous témoins, scellez nos serments inviolables!.... Si le blond Ménélas tue Alexandros, que les Troyens rendent Hélène avec toutes les richesses, et *qu'ils paient aux Argiens*, comme il est juste, *un tribut dont se souviendront les hommes futurs*. Mais si, Alexandros mort, Priam et les fils de Priam refusaient de payer ce tribut, je resterais et combattrais pour ceci jusqu'à ce que je termine la guerre (2). »

Au chant XXII, Hector est sur le point d'en venir aux mains avec Achille : les Troyens en déroute se sont réfugiés dans la ville : lui-même se sent en face d'un ennemi supérieur,

(1) *Od.*, VII, 158 sq. 177.
(2) *Il.*, III, 275 sq.

et il délibère dans son esprit s'il ne demandera pas la paix au vainqueur : « Si, déposant mon bouclier bombé et mon casque solide, et appuyant ma lance au mur, j'allais au-devant de l'intrépide Achille? Si je lui promettais de rendre aux Atrides Hélène et toutes les richesses qu'Alexandros a portées à Troie sur ses nefs creuses? ... *Si j'offrais aux Achéens de partager tout ce que la ville renferme*, ayant fait jurer par serment aux Troyens de ne rien cacher et de partager tous les trésors que contient la riche Ilion (1)? »

Ainsi, la félonie d'Alexandros une fois réparée, les Achéens se contenteraient, dans le premier cas, d'un tribut considérable dont se souviendraient les hommes futurs; dans le deuxième, de la moitié de toutes les richesses de Troie. Et, comme nous le disions tout à l'heure, il faut admettre que ces résultats répondraient dans une mesure suffisante au but de l'expédition. De partager le territoire, il n'est pas question.

Le jour de la chute d'Ilion, ce jour que tous les désirs appellent, que tous les efforts préparent depuis neuf ans, sera-t-il le jour de la conquête? Non pas! Ce sera d'abord le jour du massacre, de l'incendie, de la destruction, de la vengeance féroce et sauvage. Envisagé dans ses résultats positifs, ce sera le jour où l'on entassera dans les barques, l'or, l'airain, et le fer luisant, les bassins de bronze et les trépieds étincelants, les trésors du vieux Priam, les belles captives, toutes les dépouilles de la riche Ilion, le jour où les vaincus échappés au massacre seront vendus dans les îles lointaines, où les femmes et les enfants, réduits en esclavage, augmenteront la richesse du vainqueur, le jour enfin où, les mains pleines, on pourra faire voile vers la patrie (2)!

Dans l'hypothèse d'un traité de paix, comme dans celle de la victoire définitive, quel avantage pratique les Achéens retireront-ils donc de l'expédition? Uniquement *l'acquisition violente de la richesse mobilière*, le *Pillage*, pour appeler la chose par son nom.

(1) *Il.*, XXII, 111 sq., voyez aussi XVIII, 511.
(2) *Il.*, IX, 136 sq.; XVI, 830. — *Od.*, XIII, 263, etc.

Oh! noble Fénelon, vertueux Dacier, les classiques, vos élèves, qui voient dans Homère une société aux mœurs honnêtes, un peu rude, il est vrai, mais toute voisine encore de l'âge d'or, auront-ils assez de dérision pour nous? Les Achéens, des pillards! le chevaleresque Achille, le sage Ulysse, le vieux Nestor, l'auguste Agamemnon, des chefs de forbans! La noble armée tout entière, un ramassis de brigands, une horde de bandits!

Calmez-vous, bons classiques! Nous n'avons parlé ni de ramassis de brigands, ni de hordes de bandits. Les Achéens ne sont pas le moins du monde des gens hors la loi, chassés des sociétés régulières et se groupant au hasard sous la conduite de chefs d'aventure. Loin de là, nous espérons montrer plus loin qu'ils appartiennent à un état social prospère et puissant. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à nos yeux *les expéditions de pillage, c'est-à-dire la piraterie organisée, constituent le Travail de la Race achéenne*, en d'autres termes, que *les Achéens sont des Pirates* (1).

L'affirmation est grosse, et il faut la prouver.

Mais va-t-on nous dire tout d'abord, des générations de critiques ont lu et commenté Homère avant vous. Ils sont bien arrivés à constater que la guerre occupe une place considérable dans les mœurs primitives de la Grèce, et que le pillage est la conséquence admise de la prise des villes. Mais, de là à faire de la société achéenne une société de pirates, il y a un abîme. Si votre conclusion est vraie, comment ne l'a-t-on pas formulée depuis longtemps!

Pour deux raisons ; la première et la principale, nous l'avons déjà indiquée au début de cette étude : en l'absence d'une méthode rigoureuse et précise d'observation sociale, le chercheur se perd au milieu des faits, ne voit pas les relations qui les unissent entre eux, confond les effets et les causes, imagine des analogies fantaisistes, ne saisit pas l'action de lois qu'il ignore, et, en fin de compte, formule ses conclusions au hasard. La se-

(1) Par « pirates », nous entendons des pillards se transportant par terre ou par eau, mais opérant principalement *sur terre;* et non pas des corsaires ou des écumeurs de mer opérant contre d'autres marins.

conde, c'est que la magie du style, la richesse de la poésie, la beauté des images, le pathétique des situations distraient et égarent le lecteur. Les détails les plus précieux du dessin s'oublient dans l'éblouissement de la couleur. En un mot, « l'admiration nuit à l'observation » (1).

D'ailleurs le lecteur moderne admet de lui-même que des œuvres littéraires de la valeur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* appartiennent à une civilisation avancée, ce en quoi il a raison; mais comme une civilisation avancée est pour lui, avant et malgré toute réflexion, une civilisation qui ressemble à la sienne, il ne croit plus assez à la profonde originalité du monde homérique, ce en quoi il a tort. Malgré lui, il interprète les mots, les idées et les institutions d'après le sens moderne (2). Dans l'étude de ces vieilles physionomies, si éloignées de nous et à demi rongées par le temps, la critique elle-même perd l'exacte notion des reliefs primitifs, et elle est toujours plus fortement frappée par les traits les moins effacés, ceux qu'elle retrouve, ou croit retrouver, dans la société moderne; ce sont ceux-là qu'elle saisit le mieux, et ils deviennent pour elle les traits dominants et caractéristiques.

II.

Abordons maintenant les preuves.

Les deux poèmes s'incarnent, pour ainsi dire, l'un et l'autre, dans un héros qui les domine tout entiers. Pour l'*Iliade*, ce héros est Achille; c'est Ulysse, pour l'*Odyssée*.

Étudions de près ces deux grandes figures; il est clair que leur

(1) Delorme, *les Hommes d'Homère* (Didier, 1861), p. 2.

(2) Un exemple pris sur le vif est le sens ordinairement attribué à « ποιμὴν λαῶν »; une fois cette expression traduite par « pasteur des peuples », on est amené à croire que l'on a en face de soi un chef suprême d'abord, et un pouvoir aux allures paternelles ensuite, deux conclusions parfaitement fausses. — Le mot « sage » prête à des confusions semblables; dans Homère il signifie « rusé coquin » le plus souvent : quelquefois, suivant le mot du texte, il a le sens de « prévoyant »; mais jamais il ne veut dire « modéré dans ses désirs », ou « habitué à refréner ses passions ».

analyse nous donnera la physionomie des deux poèmes, et de la société décrite dans leurs chants immortels.

Ulysse se peint lui-même en quelques pages d'une grande vivacité de couleurs.

A son retour à Ithaque, il reçoit, sans se faire reconnaître, l'hospitalité du porcher Eumée. Après le repas, son hôte lui demande « qui il est, quel est son peuple, où sont ses parents et sa ville ».

Le Laertiade, « fertile en ruses », se fabrique immédiatement un faux état civil; il échafaude de toutes pièces l'histoire qu'il juge la plus propre à lui gagner les sympathies et l'admiration de son hôte :

« Je te dirai toutes choses avec vérité... Je me glorifie d'être né dans la vaste Crète; je suis le fils d'un homme riche. Beaucoup d'autres fils lui étaient nés dans ses demeures, d'une femme légitime, et y avaient été élevés; pour moi, je devais le jour à une concubine achetée; mais Castor Hylakide, dont je me glorifie d'être le fils, m'aimait autant que ses enfants légitimes; et il était honoré comme un dieu par les Crétois à cause de ses biens, de ses richesses et de ses fils illustres. Mais les Kères de la mort l'emportèrent aux demeures d'Aidès; ses fils magnanimes partagèrent ses biens et les tirèrent au sort; et ils m'en donnèrent une très petite part, et prirent sa maison. J'épousai une fille d'homme très riche, à cause de mon mérite; car j'étais beau et j'étais brave. Maintenant tout est flétri en moi; cependant tu peux juger du grain par la paille, et, certes, j'ai subi des maux cruels. Arès et Athènè m'avaient donné l'audace et l'intrépidité; et quand, après avoir choisi des braves pour une embuscade, je semais le malheur pour mes ennemis, jamais en mon cœur courageux je n'avais la mort devant les yeux : courant aux premiers rangs, je tuais de ma lance ceux des ennemis qui étaient moins agiles que moi. Tel j'étais dans la guerre; mais le travail ne me plaisait pas, ni les soins domestiques, grâce auxquels on nourrit de beaux enfants; j'aimais seulement les nefs armées d'avirons, les combats, les traits aigus et les flèches; choses

cruelles et horribles aux autres hommes : un dieu me les mettait dans le cœur et me les faisait aimer. Ainsi chaque homme se réjouit d'un métier différent. Avant que les fils des Achéens eussent mis le pied devant Troie, j'avais neuf fois déjà commandé des guerriers et des nefs rapides contre des étrangers; les biens m'arrivaient en abondance; d'abord je choisissais ce qui me plaisait, puis les parts tirées au sort étaient considérables, ma maison s'accroissait rapidement, et j'étais craint et respecté parmi les Crétois. Mais quand Zeus qui tonne au loin eut décidé l'odieuse expédition qui devait rompre les genoux à tant de héros, nous fûmes entraînés, moi et l'illustre Idoménée, à conduire nos nefs à Ilion, et nous ne pûmes nous y refuser tant l'opinion populaire était pressante. Là, nous, fils des Achéens, nous combattîmes pendant neuf années; et, la dixième, ayant saccagé la ville de Priam, nous revînmes avec les nefs vers nos demeures, et un dieu dispersa les Achéens. Mais à moi, malheureux, Zeus préparait d'autres maux. Je ne restai qu'un mois dans ma demeure, à me réjouir de mes enfants, de ma femme et de mes richesses; et ensuite mon cœur me poussa à armer mes nefs et à naviguer vers l'Égypte avec des compagnons égaux aux dieux. J'équipai donc neuf nefs, et ma troupe fut promptement réunie. Mes chers compagnons passèrent six jours en festins, car je fournissais de nombreuses victimes pour les sacrifices aux dieux et les repas des hommes. Le septième jour, étant partis de la vaste Crète, nous naviguâmes aisément au souffle propice de Boréas, comme au courant d'un fleuve; et aucune de mes nefs n'avait souffert; nous restions assis en repos, sains et saufs, et le vent et les pilotes conduisaient les nefs. Et le cinquième jours nous parvînmes au beau fleuve Égyptos, et j'arrêtai mes nefs recourbées dans le fleuve. Là j'ordonnai à mes chers compagnons de rester auprès des nefs et de les garder, et j'envoyai des éclaireurs pour aller à la découverte. Mais ceux-ci, égarés par leur audace et confiants dans leurs forces, dévastèrent aussitôt les beaux champs des Égyptiens, entraînant les femmes et les petits enfants et tuant les hommes. Et le tumulte arriva jusqu'à la ville. Et les habitants, entendant des clameurs accoururent, au lever

de l'aurore, et toute la plaine se remplit de piétons et de cavaliers et de l'éclat de l'airain. Et le foudroyant Zeus mit mes compagnons en fuite, et aucun d'eux ne soutint l'attaque, et la mort les environna de toutes parts. Là, un grand nombre des nôtres fut tué par l'airain aigu, et les autres furent emmenés pour être esclaves... Plût aux dieux que je fusse mort en Égypte et que j'eusse alors subi ma destinée (1)!... ».

Cette page si vivante ne suffit-elle pas à montrer qu'Ulysse est à la fois un merveilleux conteur et un pirate émérite?

Plus loin il redit la même histoire aux Prétendants avec de faibles variantes; il est évident que le rôle qu'il s'y attribue le satisfait. Détail à noter : il insiste sur la richesse et la situation considérable de son sosie : « Moi aussi autrefois j'ai habité une riche demeure parmi les hommes; j'étais dans l'opulence... et j'avais un très grand nombre de serviteurs et tout ce qui fait vivre heureux et fait dire qu'on est riche, mais Zeus Cronion a tout détruit, car telle a été sa volonté... (2) ».

Tout cela est bel et bien, va-t-on nous dire; mais où est la preuve que, dans ces histoires inventées à plaisir, Ulysse ne s'attribue pas une situation sociale toute différente de la sienne?

Cette preuve la voici :

Notre héros vient de se nommer à Alkinoos et aux Phéaciens rassemblés à la table du roi : « Je suis Ulysse Laertiade, et tous les hommes me connaissent par mes ruses, et ma gloire est allée jusqu'au ciel (3) » Ce début peu modeste suffit à prouver que l'homme illustre par ses ruses est bien décidé à ne pas se diminuer dans l'esprit de ses auditeurs; il passera donc évidemment sous silence tout ce qui dans ses aventures lui serait défavorable. Et cependant il commence en ces termes :

« Je te raconterai le retour lamentable que me fit Zeus à mon départ de Troie.

« D'Ilion le vent me poussa chez les Kikônes, à Ismaros. Là,

(1) *Od.*, XIV, 199 sq.
(2) *Od.*, XVII, 419 sq.
(3) *Od.*, IX, 19.

je dévastai la ville, et j'en tuai les habitants; et les femmes et les abondantes dépouilles furent partagées, et nul ne fut privé par moi d'une part égale. Alors j'ordonnai de fuir d'un pied rapide, mais les insensés n'obéirent pas. Et ils buvaient beaucoup de vin, et ils égorgaient sur le rivage les brebis et les vaches noires aux pieds flexibles.

« Et, pendant ce temps, des Kikônes fugitifs avaient appelé d'autres Kikônes, leurs voisins, qui habitaient l'intérieur des terres. Et ceux-ci étaient nombreux et braves, aussi habiles à combattre sur des chars qu'à pied. Et ils vinrent aussitôt vers le matin, en aussi grand nombre que les feuilles et les fleurs printanières. Alors la mauvaise destinée de Zeus nous accabla, malheureux, afin que nous subissions mille maux. Et ils nous combattirent auprès de nos nefs rapides ; et des deux côtés nous nous frappions de nos lances d'airain. Tant que dura le matin et que la lumière sacrée grandit, malgré leur multitude, nous soutînmes le combat; mais quand le soleil marqua le moment de délier les bœufs, les Kikônes domptèrent les Achéens, et six de mes compagnons aux belles cnémides furent tués par nef et les autres échappèrent à la mort et à la *Kèr*. Et nous naviguions loin de là, heureux d'avoir évité la mort, mais tristes dans le cœur d'avoir perdu nos chers compagnons (1). »

La piraterie est nette, et Ulysse ne rougit pas le moins du monde de l'aventure.

Le voici maintenant en face de Pénélope, la vaillante épouse, à laquelle il tient à rester inconnu, dans la crainte que son émotion n'éveille les soupçons des Prétendants; mais il veut au moins calmer les inquiétudes qui la torturent, et lui rendre l'espérance. Il lui affirme « par un grand serment » qu'Ulysse est vivant et va bientôt paraître, et pour qu'elle ajoute foi à ce serment, il l'encadre de détails circonstanciés sur les dernières aventures de son époux : « J'ai entendu parler, lui dit-il, du retour d'Ulysse chez le riche peuple des Thesprotes, où on l'a vu vivant, et il rapporte de nombreuses richesses qu'il a amassées

(1) *Od.*, IX, 37 sq.

chez beaucoup de peuples; il avait perdu ses chers compagnons et sa nef creuse dans la noire mer en quittant la Thrinakie... et la mer l'avait jeté sur la côte des Phéaciens qui descendent des dieux, et ils l'ont honoré comme un dieu, lui ont fait de nombreux présents et ont voulu le ramener sain et sauf dans sa demeure. Ulysse serait donc revenu depuis longtemps, mais il lui a semblé plus utile d'amasser d'autres richesses en parcourant beaucoup de terres; car mieux que tous les hommes mortels il sait les ruses profitables et nul ne pourrait lutter avec lui. Ainsi me parla Pheidon, le roi des Thesprotes... et il me montra les richesses qu'avait réunies Ulysse, de l'airain, de l'or et du fer difficile à travailler, le tout assez abondant pour nourrir jusqu'à sa dixième génération (1). »

Le récit de notre héros est en partie imaginaire, mais évidemment il est arrangé de manière à paraître vraisemblable à l'épouse méfiante.

Un dernier trait : le lendemain du massacre des Prétendants, à son réveil, alors qu'il devrait être tout à la tendresse conjugale et aux joies du retour, à quoi songe l'époux de Pénélope?

« Ulysse se leva de sa couche moelleuse, et il dit à sa femme : O femme, ... maintenant, puisque tous deux nous avons retrouvé ce lit désiré; toi, prends soin de mes richesses dans cette demeure. Quant à moi, pour remplacer les troupeaux que les Prétendants insolents ont dévorés, je vais en ravir d'autres en grand nombre, jusqu'à ce que les parcs soient remplis; d'ailleurs les Achéens m'en donneront aussi (2). »

Nous nous demandons, si plus ardent encore que son sosie crétois, Ulysse « restera un mois entier à jouir de sa femme, de son fils et de ses richesses, ou si son cœur ne le poussera pas plus tôt à armer de nouveau ses nefs ».

Le « sage » Ulysse a donc toute la tournure d'être un affreux forban. En y réfléchissant, la réputation qu'il a laissée n'est pas

(1) *Od.*, XIX, 270, sq.
(2) *Od.*, XXIII, 349, sq.

absolument nette, et l'on admet sans trop de difficulté que son casier judiciaire soit un peu chargé. Mais Achille? Achille, ce paladin avant la lettre, fait de noble franchise (1) et de vaillance indomptable?

Pour lui, nous commencerons par une visite domiciliaire.

Les campements du Péléide renferment des richesses de toutes sortes : « de nombreuses esclaves, beaucoup d'or et d'airain rouge, du fer luisant, mille choses précieuses et superbes : puis des troupeaux de coursiers au sabot massif, de vaches et de grasses brebis » (2).

Voilà un assemblage déjà suspect par sa nature; d'où provient-il?

Les coursiers et les troupeaux, Achille les a enlevés dans des razzias sur les flancs de l'Ida, « alors qu'Énée, surpris au milieu de ses vaches, s'enfuyait devant lui » (3); « et au pied du Placos boisé où il tuait dans une seule journée, les sept frères d'Andromaque défendant leurs bœufs et leurs blanches brebis » (4).

Les esclaves, c'est Diomèdè, arrachée à son père le Lesbien Phorbas (5), c'est Iphis, à la large ceinture, prise à Scyros (6); c'est Briséis, aux belles joues, enlevée à Lyrnessos (7); ce sont toutes « les femmes qu'Achille et Patrocle ont réduites en captivité (8) »; ce sont, nous dit le Péléide lui-même, des Troyennes et des Dardaniennes, *gain de notre commun travail, conquises par notre force et par nos lances* (9).

Avec l'or, l'airain, le fer luisant, et les objets précieux de toute sorte, les captives représentent les dépouilles des villes qu'il a saccagées dans ses courses à travers la plaine troyenne, ou quand,

(1) *Il.*, IX, 312 : « Il m'est plus odieux que le seuil d'Aidès (que l'enfer), celui qui cache sa pensée et ne dit pas la vérité. »

(2) *Il.* I, 184; IX, 663, 665; XVIII, 28; XVIII, 339; XIX, 243 sq.; IX, 365; XXIII, 550; XX, 90, VI, 418; XIX, 281; IX, 207, etc.

(3) *Il.*, XX, 90.

(4) *Il.*, VI, 418.

(5) *Il.*, IX, 665.

(6) *Il.*, IX, 663.

(7) *Il.*, XIX, 60.

(8) *Il.*, XVIII, 28.

(9) *Il.*, XVIII, 339.

monté sur ses nefs, il conduisait au pillage, à travers la mer sombre, les chefs des Achéens et Nestor lui-même (1).

Et encore a-t-il dû, au retour de chaque expédition, verser presque tout le butin à la masse commune, et l'Atride ne lui a donné que peu de choses lors des partages. « Rien ne m'est resté d'avoir souffert des maux sans nombre et d'avoir exposé mon âme en combattant. Comme l'oiseau qui porte à ses petits sans plumes la nourriture qu'il a ramassée et dont il ne garde rien pour lui-même, j'ai passé sans sommeil d'innombrables nuits, j'ai lutté contre les hommes pendant des journées sanglantes; ... j'ai dévasté, à l'aide de mes nefs, douze villes, demeures des hommes; sur terre, j'en ai pris onze autour de la fertile Ilion; j'ai rapporté de toutes ces villes mille choses précieuses et superbes, et j'ai tout donné à l'Atride Agamemnon (2). »

Les richesses entassées dans la tente d'Achille, ce sont enfin les « rançons infinies » qu'il a exigées d'un mari ou d'un père pour rendre à leur tendresse l'épouse et le fils qu'il a faits prisonniers.

« Ma mère, qui était basileia sous le Placos boisé, dit Andromaque, le divin Achille l'emmena avec les autres dépouilles, puis il l'affranchit bientôt pour une grande rançon (3). »

Ailleurs, nous voyons s'avancer sur le même char « Isos et Antiphos, fils de Priam, que le Péléide avait autrefois saisis sur les pentes de l'Ida au milieu de leurs brebis; il les avait liés avec des branches d'osier, et délivrés ensuite pour le prix de leur affranchissement » (4). Ce ne sont pas les seuls fils de Priam qu'Achille ait faits prisonniers (5) ; aussi le vieux roi d'Ilion est au fait, et quand, au retour des Troyens, il s'aperçoit qu'il lui manque encore deux fils : « Si mes fils Lycaon et Polydore, dit-il, sont vivants sous ses tentes, certes nous les rachèterons avec de l'airain et de l'or, car j'en ai beaucoup (6). »

(1) *Od.*, III, 105.
(2) *Il.*, IX, 321 sq.
(3) *Il.*, VI. 420 sq.
(4) *Il.*, XI, 105 sq.
(5) *Il.*, XXII, 44 ; XXIV, 751.
(6) *Il.*, XXII, 49.

Les richesses du Péléide ont, hélas! et pour une forte part, une origine moins avouable encore. Le fils de la divine Thétis, le héros au grand cœur, fait la traite et vend de la chair humaine avec autant de désinvolture qu'un négrier de Khartoum. C'est lui-même qui nous l'apprend : « J'ai pris beaucoup de Troyens vivants et j'en ai beaucoup vendu » (1).

Patrocle était alors chargé de négocier au mieux le placement des prisonniers (2). Achille a d'ailleurs ses marchés attitrés « dans les îles lointaines, au delà de la mer inféconde ; c'est à Samos, à Imbros, à Lemnos qu'il fait vendre les fils de Priam et les autres captifs » (3).

En face de tout ce petit commerce, nous comprenons très bien qu'Achille déclare catégoriquement que, s'il est venu devant Troie, ce n'est pas pour le seul amour de la gloire. « C'est pour ma part de butin que j'ai durement travaillé (4), nous dit-il, et puisqu'on me l'enlève et que le lâche et le brave ont ici, la même part.., que l'Atride, à moi seul, m'enlève ma récompense... et qu'il ne m'est rien resté d'avoir souffert des maux sans nombre pour la cause de vos femmes..., demain, ayant sacrifié à Zeus et à tous les dieux, je traînerai à la mer mes nefs bien chargées... » (5). Nous sommes heureux d'apprendre par ce dernier mot que, malgré la rapacité et les injustices d'Agamemnon, les barques d'Achille ne seront pas encore *tout à fait* vides!

Seule, la mort de Patrocle étouffe la voix de l'intérêt dans son cœur ; il faut du sang pour venger « son compagnon doux et brave » ; et alors, la rage dans l'âme, il ne fait plus de prisonniers et massacre férocement tous ceux qui implorent sa pitié ; l'humanité n'y gagne rien.

(1) *Il.*, XXI, 101.

(2) Procli *Chrestomathia ;* dans l'Homère de la collection gréco-latine de Didot, p. 582.

(3) *Il.*, XXII, 45 ; XXIV, 751.

(4) Achille n'est pas seul à faire cette déclaration : Ulysse dit aussi : « Je le tuai parce qu'il voulait m'enlever ma part de butin que j'avais rapportée de Troie et pour laquelle j'avais subi mille maux dans les combats des hommes ou en parcourant les mers ». (*Od.*, XIII, 262.)

(5) *Il.*, I, 161, et IX, 321 sq.

Voici, avec ses chaudes couleurs, un épisode de l'*Iliade* qui met en pleine lumière le marchand d'hommes, devenu massacreur par vengeance.

« Achille se rue en avant pour tuer encore, et il aperçoit un fils du Dardanide Priam, Lykaon, qui sort du fleuve. Il l'avait autrefois enlevé dans une marche de nuit, l'ayant surpris dans le verger de son père; Lykaon taillait avec l'airain tranchant les branches d'un figuier pour en faire les deux hémicycles d'un char, et le divin Achille était survenu brusquement pour son malheur. Il l'avait emmené sur ses nefs, et vendu à Lemnos, la bien bâtie, le prix de cent bœufs (1); et le fils de Jéson l'acheta. Eétion d'Imbros, qui était son hôte, le racheta à grand prix, trois cents bœufs (2), et l'envoya dans la divine Arisbè, d'où il revint en secret dans la maison paternelle. Et depuis onze jours il se réjouissait avec ses amis d'avoir fui de Lemnos, et le douzième un dieu le rejeta aux mains d'Achille...

Le Péléide le reconnut sortant du fleuve, sans casque, sans bouclier et sans lance... Et Lykaon vint à lui tremblant et désirant embrasser ses genoux pour éviter la mort mauvaise et la Kèr noire. Et le divin Achille leva sa longue lance pour le frapper, mais Lykaon saisit ses genoux en se courbant; et la lance, avide de mordre la chair, par-dessus son dos s'enfonça en terre. Et tenant d'une main la lance aiguë qu'il ne lâchait point, et, de l'autre bras, entourant les genoux d'Achille, il le supplia par ces paroles ailées :

« J'embrasse tes genoux, Achille! entends-moi, aie pitié de moi! Je suis ton suppliant, fils d'une déesse! j'ai goûté sous ton toit les dons de Dèmètèr depuis le jour où tu m'enlevas de nos vergers pour me vendre..., et je te valus le prix de cent bœufs... Ma mère Laothoè, une des femmes de Priam, eut deux fils, et tu les aurais tués tous les deux. En tête des hommes de pied, tu as déjà dompté Polidôron, et voici que le malheur est sur moi. et je n'éviterai pas tes mains, puisqu'un dieu m'y a jeté. Entends-moi! que mes paroles soient dans ton esprit! je ne suis

(1) *Il.*, XXI, 79.
(2) *Il.*, XXI, 80.

pas le frère utérin d'Hector qui a tué ton compagnon doux et brave; ne me tue point!

« Et l'illustre fils de Priam parla ainsi, suppliant; mais il entendit une voix inexorable : — Tais-toi, insensé! ne me parle pas d'affranchissement. Avant le jour suprême de Patrocle, je préférais épargner les Troyens; j'en ai pris beaucoup vivants et j'en ai beaucoup vendu. Maintenant aucun de ceux qu'un dieu me jettera dans les mains n'évitera la mort, aucun Troyen, ni surtout aucun fils de Priam. Ami, c'est à toi de mourir...

« Et Achille, tirant son épée aiguë, le frappa auprès de la clavicule, et l'airain entra tout entier » (1).

Achille « au grand cœur » vaut-il mieux que « le sage » Ulysse?

Les héros dans lesquels se résument les deux grandes épopées sont donc bien des pirates, et des pirates émérites. Les autres chefs ne le sont pas moins qu'eux; voici au hasard quelques traits seulement pour ne pas trop prolonger ces citations.

Ménélas, l'instigateur de la guerre, doit avoir surtout pour but de venger son honneur. Mais il n'est pas, lui, assez altéré de sang pour oublier les saines traditions de la chasse à l'homme, et renoncer aux petits profits du métier : « Adrestos avait roulé de son char, auprès de la roue, la face dans la poussière. Et l'Atride Ménélas, armé d'une longue lance, s'arrêta devant lui; et Adrestos saisit ses genoux et le supplia : « Laisse-moi la vie, fils d'Atrée, et accepte une riche rançon. Une multitude de choses précieuses sont dans la demeure de mon père, et il est riche. Il a de l'airain, de l'or et du fer ouvragé et il t'en fera de larges dons, s'il apprend que je vis encore sur les nefs des Argiens. » Adrestos ne fait pas de sentiment, il connaît les arguments décisifs. « Il parla ainsi, et déjà il persuadait le cœur de Ménélas, et celui-ci allait le remettre à son serviteur pour qu'il l'emmenât vers les nefs rapides. Mais Agamemnon vint en courant vers lui, et lui cria cette dure parole : Ménélas,

(1) *Il.*, XXI, 33 sq.

guerrier sans caractère! prends-tu ainsi pitié de ces hommes? Certes, les Troyens ont accompli d'excellentes actions dans ta demeure! Que nul n'évite une fin terrible et n'échappe de nos mains! pas même l'enfant dans le sein de sa mère! qu'ils meurent tous avec Ilion sans sépulture et sans mémoire! — Par ce juste avis, le héros changea l'esprit de son frère qui repoussa le héros Adrestos. Et Agamemnon le frappa au flanc et le renversa, et, lui mettant le pied sur la poitrine, arracha la lance de frêne » (1). Par bonheur, Agamemnon s'est trouvé là à temps pour rappeler son frère au sentiment des convenances?

De longues années après la guerre, Ménélas reçoit Télémaque à Sparte, dans un palais beau comme la demeure de Zeus. Le fils d'Ulysse s'extasie sur les richesses de toutes sortes qu'il a sous les yeux, et le basileus des Laconiens lui explique avec une bonhomie charmante d'où tout cela lui vient : « Il y a des hommes plus riches que moi, il y en a de moins riches. C'est d'ailleurs que j'ai subi de rudes épreuves, et que j'ai erré huit ans sur mer avant de revenir. J'ai vu Cypre et la Phénicie, les Égyptiens et les Éthiopiens, les Sidônes et les Érembes et la Libye aux agneaux cornus... J'ai erré en beaucoup de pays, amassant de grandes richesses (2). » Le vieux forban a bien mis à profit *les hasards* de la mer qui l'ont obligé à revenir par les *pays riches*.

L'âge a glacé les forces de Nestor, mais comme il s'anime encore aux récits de sa jeunesse! « Que ne suis-je jeune et fort comme au temps où un enlèvement de bœufs amena une guerre entre les Éléens et nous! C'est alors que j'ai tué, en enlevant le butin, Itymoneus, le vaillant fils d'Hyperochos, qui habitait Élis : je le frappai de ma lance tandis qu'au premier rang il défendait ses troupeaux; il tomba et sa troupe sauvage s'enfuit en désordre. Et nous rassemblâmes dans la plaine un immense butin : cinquante troupeaux de bœufs, autant de brebis, autant de porcs, autant de chèvres, cent cinquante juments au poil roux, rien que des juments, et la plupart accompagnées

(1) *Il.*, VI, 37 sq.
(2) *Od.*, IV, 79 sq.

de leur poulain. Et, dans la nuit, nous conduisîmes le tout à Pylos de Nélée jusque dans l'enceinte; et Nélée se réjouit dans son cœur de ce que, parti si jeune en guerre, j'avais conquis tout ce butin!... » (1). Comme Nestor est bien le fils du vieux bandit Nélée offrant sa fille Pèro « au premier qui enlèverait de Phylakè les bœufs au large front de la Force Iphicléenne » (2)!

Enfin Agamemnon a réalisé depuis le commencement de la campagne des bénéfices scandaleux, si nous en croyons Thersite : « Atride, de quoi te plains-tu et que te manque-t-il encore? Tes tentes sont pleines d'airain, et pleines de femmes choisies avec soin, que nous, les Achéens, te donnons d'abord, quand nous avons pris une ville forte. N'en as-tu pas assez de cet or que les Troyens dompteurs de chevaux t'apportent d'Ilion pour payer le rachat de leurs fils : et c'est nous, Achéens, qui les avons faits prisonniers (3)? »

L'armée, cela va sans dire, n'est pas faite autrement que ses chefs. Aux yeux de tous, la victoire et le butin sont deux idées inséparables; pour tous, l'ardeur guerrière se double de l'âpreté au pillage. C'est à la chute de Troie qu'on ajourne toutes les convoitises, parce que c'est le moyen de tenir en haleine tous les courages. « Argiens, s'écrie Agamemnon, ne perdez rien de cette ardeur impétueuse... Nous emmènerons bientôt sur nos nefs leurs femmes et leurs enfants; bientôt nous aurons pris leur ville (4) ». — « Quand nous partagerons la proie, dit-il à Teucros, le premier après moi, tu auras une glorieuse récompense (5). »

La honte suprême, ce serait d'être restés si longtemps sous les murs d'Ilion et de s'en revenir les mains vides (6).

De leur côté, les Troyens envisagent avec terreur « les calamités qui accablent les habitants d'une ville prise d'assaut, les hommes tués, les demeures réduites en cendres, les femmes à

(1) *Il.*, XI, 670 sq.
(2) *Od.*, XI, 288.
(3) *Il.*, II, 225.
(4) *Il.*, IV, 238.
(5) *Il.*, VIII. 289.
(6) *Il.*, II, 297; IV, 179.

la large ceinture et les enfants parlant à peine transportés sur les nefs creuses, l'épouse tissant dans Argos la toile d'une autre femme et puisant de force l'eau des fontaines d'Achaïe, le fils devenu esclave et subissant de honteux travaux pour un maître indigne... (1). »

Mais le jour où les Achéens pilleront la grande Troie et où ils partageront le butin est loin encore; en attendant, on dépouille soigneusement les morts; dès que, dans la bataille, suite interminable de luttes corps à corps, un guerrier a renversé son adversaire, il oublie les ennemis qui l'entourent, il se précipite sur le cadavre et lui arrache ses armes; la victoire n'est vraiment complète que quand le vaincu est dépouillé. Aussi le texte, avec une fatigante monotonie, mentionne-t-il fréquemment cette opération importante (2). Les plus grands chefs, Ménélas, Ajax, Agamemnon, Diomède, Achille, et *le dieu de la guerre* lui-même ne la jugent pas indigne d'eux : « Arès venait de tuer le grand Périphas, le plus brave des Étoliens, l'illustre fils d'Okhésios, et tout sanglant il le dépouillait (3). »

Heureux surtout ceux qui peuvent ajouter à leurs trophées de victoire le char et les chevaux du vaincu (4)!

Quand la bataille est rude et la poursuite ardente, à grand'peine peut-on empêcher l'armée de s'attarder au butin : « Héros Danaens... que nul ne reste en arrière à dépouiller les morts! Tuons des hommes! Nous les dépouillerons à loisir couchés dans la plaine (5). »

Faut il s'étonner maintenant qu'en accueillant le plus cordialement du monde deux Achéens qu'il ne connaît pas, le vieux Nestor leur demande : « Nos hôtes, qui êtes-vous? Naviguez-vous pour quelque trafic, ou bien à l'aventure comme des pirates qui, jouant leur vie, portent le malheur aux étrangers (6)? »

(1) *Il.*, IX, 592; VI, 455; XXIV, 730, combinés.

(2) *Il.*, IV, 463, 488, 493, 506; V, 25, 48, 148, 151, 617; XI, 100, 110, 246, 374, 431, 580, 739; XII, 195; XVI, 663; XVII, 60, 149, 536; XX, 339; etc.

(3) *Il.*, V, 842.

(4) *Il.*, V, 25; V, 323, V, 589; XI, 739.

(5) *Il.*, VI, 68.

(6) *Od.*, III, 72.

Arrivés à ce passage, les commentateurs excusent, comme ils peuvent, la seconde question qui leur paraît incivile; mais c'est plutôt la première qui aurait pu formaliser Mentor et Télémaque !

Pillards et pirates, les Achéens le sont tous; ils le sont par profession, *en vertu de leur type social,* « de la jeunesse à la vieillesse, jusqu'au dernier (1)! » Et ils demandent le *principal élément de leur richesse* au pillage et à la piraterie, *travail principal* de leur race.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière.

Le mobile tout-puissant qui a groupé nos héros à Aulis et les a lancés au delà des mers, c'est la soif du butin.

L'enlèvement d'Hélène, malheur privé qui atteint un seul homme et au plus une seule peuplade, n'a déterminé le soulèvement général de la race achéenne que parce que cette race était debout tout entière, la lance ou la rame à la main, guettant sa proie.

Le rôle des basileis organisateurs de l'expédition a surtout consisté à aller de citadelle en citadelle dire aux anactes et à leurs soldats : Le vieux Priam et ses sujets sont riches, nous voilà nombreux et forts : tout le monde à Troie! *il y a un coup superbe à faire!*

Et là-bas, ils restent groupés par la communauté d'intérêt : la proie est trop grosse pour chaque chef isolé; réunis, ils en veindront à bout (2).

(1) *Il.*, XIV, 85.

(2) Le mobile que les chefs ont mis en avant parce qu'ils en connaissaient la puissance, le seul qui ait été véritablement populaire, puisqu'il est seul resté dans la tradition, c'est donc bien l'attrait du pillage. Peut-être, chez les chefs, a-t-il été doublé du projet d'ouvrir, non pas au commerce pacifique, mais à leurs expéditions de piraterie, les Dardanelles et la mer Noire. Ce deuxième but découle aussi étroitement que le premier du travail et de la formation, il est donc théoriquement admissible, sauf à en trouver des indications dans les faits. On pourrait d'ailleurs admettre qu'il n'est pas devenu légendaire, parce qu'il a échappé à la foule qui est toujours de *courtes vues*, la grande fonction sociale de la prévoyance lui étant étrangère; peut-être aussi Homère, par une sorte de convention tacite avec ses auditeurs, le passe-t-il sous silence pour des raisons que nous indiquerons plus loin.

Si la guerre de Troie a été réellement faite par la formation achéenne au degré d'évolution indiqué par Homère, nous pouvons affirmer que *cette guerre n'a pas eu d'autres causes sociales que celles formulées ci-dessus.*

Nous avons maintenant le mot de l'attitude d'Achille dans sa querelle avec Agamemnon, ce fait capital de l'*Iliade* si difficile à expliquer pour les modernes. A l'attaque d'un chef rival et jaloux, qui cherche à l'atteindre dans son prestige (I, 53-117), Agamemnon riposte en enlevant à ce dernier la captive préférée qui lui est échue dans le dernier partage de butin (I, 118-147). Blessé dans son amour et surtout dans son orgueil, Achille l'est plus encore dans ses droits sur une propriété inviolable : sa fureur est au comble (I, 148-187). Il va se jeter sur Agamemnon, quand Athènè, qui connaît son monde, lui promet le triple de ce qu'on lui enlève; il se calme aussitôt (I, 188-222). Mais, venu par intérêt apporter à l'expédition son libre concours et n'y trouvant plus son compte, il déclare le pacte d'association rompu en ce qui le concerne (I, 223-247). Toute l'armée comprend combien cette décision est funeste à l'entreprise commune, mais personne ne pense qu'Achille outrepasse ses droits ou manque à un devoir (I, 248-305; IX, 307-426; IX, 622-713). L'abstention du Péléide amène en effet des désastres (VIII et XV). Achille en est-il rendu responsable par l'opinion, à laquelle d'ailleurs il en appelle sans crainte (1)? Pas le moins du monde. On ne blâme que l'Atride, dont l'injustice a privé l'armée de son plus puissant auxiliaire (IX, 94-164; XIX, 78-275 (2).

Nous croyons avoir montré que les Achéens d'Homère vivent de la piraterie, et que, seule, la piraterie peut expliquer leur groupement.

(1) *Il.*, IX. 369 : « Ce que je dis, répète-le devant tous à Agamemnon pour que les Achéens s'indignent. »

(2) Nous citons notamment : *Il.*, IX, 116. Agamemnon : « Nestor, tu ne mens pas en me rappelant mes injustices; j'ai commis une faute, je ne le nie pas. » — XIX, 85. « Souvent les Achéens m'ont blâmé et accablé de reproches » — XIX, 137. « J'ai été égaré et Zeus m'a ravi l'esprit. » — XIX, 181, Ulysse : « Et toi, Atride, sois plus équitable désormais; il convient qu'un roi apaise celui qu'il a offensé le premier. »

Nous regrettons que la longueur de cet article et l'importance des citations à faire nous empêchent de mettre sous les yeux du lecteur les scènes résumées ci-dessus. Indépendamment de leur haute valeur littéraire, elles fourmillent de traits caractéristiques et constituent le commentaire le plus poétique et le plus complet de notre thèse. Nous engageons vivement le lecteur à les lire. (Dans la traduction Leconte de Lisle (Lemerre, 1884), elles occupent les pages 3 à 10; 153 à 155; 159 à 162; 355 à 358).

Dans notre prochain article, nous étudierons comment la piraterie a constitué les traits caractéristiques du type national, et comment elle a modelé ce type jusque dans ses détails.

Plus loin, la piraterie nous apparaîtra aux prises, non plus seulement avec l'individu, mais avec la constitution sociale tout entière, et nous constaterons les modifications caractéristiques qu'elle a déterminées dans les organes et les fonctions du corps social.

Les conclusions auxquelles nous venons d'arriver en seront d'autant fortifiées.

(*A suivre.*)

Ph. CHAMPAULT.

MONOGRAPHIE DU CANADA (1).

IV.

LA PREMIÈRE ÉTAPE

DE

LA COLONISATION ADMINISTRATIVE.

II.

LES FONDATIONS PIEUSES (2).

Les chefs de colonisation que nous avons vus, sous divers régimes et dans diverses circonstances, se succéder au Canada appartenaient tous fondamentalement au même type social, en ce sens qu'ils dérivaient tous de l'ancienne classe dirigeante rurale désorganisée en France par le militarisme et la bureau-

(1) Voir les articles précédents, *la Science sociale*, t. XI, p. 320, 536; t. XII, p. 161. — Quelques erreurs typographiques se sont glissées dans mon dernier article; je mentionne les principales : p. 168, 18e ligne, les mots : « par associé » doivent se lire à la suite des mots : « 3.000 livres »; p. 180, 31e ligne, au lieu de 1648, lire : « 1646 » ; p. 182, 7e ligne, au lieu de « avoisinent », lire : « avoient »; même page, 20e ligne, au lieu de : « que le P. Lalemant », lire : « que, dès le mois d'octobre de la même année, le P. Lalemant ».

(2) Sources : Dollier de Casson, *Histoire de Montréal; Mém. Société Historique de Montréal*, 1868; — Abbé Faillon, *Vie de Mlle Mance*, Paris, Poussielgue, 1854. — La plupart des ouvrages mentionnés au précédent article.

cratie. Mais en même temps, chacun d'eux présentait sa particularité, son trait propre et distinctif.

C'est ainsi que Poutrincourt se distinguait par ses allures quasi féodales, par l'ampleur de ses conceptions, par sa fierté et son courage. Pauvre et déchu, s'il implorait la faveur royale, ce n'était pas pour s'assurer à l'ombre du trône une existence facile; non, il ne demandait que l'octroi d'un privilège afin de se créer, dans le Nouveau Monde, une principauté indépendante, et, par là, échapper à la servitude qui l'attendait dans son pays.

Cette hauteur de vues, qui est la caractéristique de Poutrincourt, ressort nettement surtout lorsqu'on le compare aux seigneurs-fonctionnaires de la dernière période. Ceux-ci ont déjà les épaules faites au joug bureaucratique, et s'ils émigrent au Canada, ce n'est pas pour secouer ce joug ; c'est, au contraire, pour y jouir des fonctions civiles et militaires qui leur échappent en France.

De même, Champlain, dans l'humble position qu'il occupe, nous frappe par l'ardeur et l'impuissance de son dévouement à la chose publique, vif contraste à l'indifférence du fastueux Condé.

Des débris du seigneur féodal sont donc sortis plusieurs types secondaires, dont quelques-uns déjà ont défilé sous nos yeux : le gentilhomme ruiné, le fonctionnaire pauvre mais zélé, le courtisan égoïste, le petit fonctionnaire intéressé. Ce sont là, pour ainsi dire, autant de variétés distinctes d'un même genre social.

Aujourd'hui, nous trouvons sur notre route une nouvelle variété de ce même genre : le fondateur pieux; et bien qu'il se produise sous le même régime politique que le seigneur fonctionnaire, sujet du précédent article, il est assez important par lui-même pour mériter une étude séparée.

Nous allons, d'abord, assister à la naissance de ce type en France, et voir par suite de quelles circonstances il arrive à s'immiscer dans les entreprises de colonisation.

I.

La découverte de l'Amérique imposait à l'Église une tâche formidable : l'évangélisation de nombreuses peuplades infidèles disséminées sur un vaste et sauvage continent. Pour l'accomplissement de cette œuvre, l'Église avait à sa disposition des légions d'apôtres, des trésors d'abnégation et de charité, mais les ressources matérielles, condition préalable d'une entreprise de cette nature, elle devait naturellement les trouver en dehors d'elle. Qui allait les lui fournir?

La première condition à réaliser pour la rapide propagation de la Foi, au sein des tribus américaines, c'était l'établissement parmi elles d'une forte race agricole, qui frayât le chemin aux missionnaires et servît d'exemple aux infidèles. Si la vie locale avait été bien organisée en France à cette époque, s'il y avait eu, dans chaque province, dans chaque coin du pays, des agriculteurs riches, éclairés, entreprenants, prêts à soutenir et à diriger la colonisation, il se serait établi aussitôt vers l'Amérique un fort courant d'émigration rurale, et les missionnaires n'auraient eu qu'à suivre le mouvement, qu'à emboîter le pas derrière les colons. Les centres agricoles créés, ici et là, au sein de la colonie, dans le cours naturel de son développement, auraient fourni une base très favorable pour les opérations du clergé : de chacun de ces centres les missionnaires auraient pu rayonner dans toutes les directions et travailler avec succès à la conversion des sauvages.

Mais, dans cette première moitié du dix-septième siècle, la désorganisation de la vie locale était déjà, comme chacun sait, très avancée en France. Les gentilshommes campagnards qui n'avaient pas encore déserté leurs domaines pour aller vivre à la cour, étaient, pour la plupart, pauvres ; en tous cas, fort éloignés des entreprises de colonisation. Ce n'était pas sur eux que l'Église pouvait compter pour le défrichement de l'Amérique et pour les facilités d'installation et de diffusion qu'y auraient trouvées ses missions.

Elle ne pouvait pas compter davantage sur l'État. Elle exer-

çait bien sur celui-ci une action très énergique; M. Saint-Romain, dans les pages mêmes de cette Revue (1), nous a fort bien expliqué par suite de quelles circonstances, l'Église, dès son avènement, avait été portée à agir sur les pouvoirs publics. Forcée de s'accommoder d'un régime de centralisation, persécutée au début parce qu'elle était en opposition avec la religion officielle, elle n'avait eu d'autre ressource que de s'emparer du pouvoir, que de devenir elle-même la religion officielle, que de s'asseoir avec Constantin sur le trône des Césars. Lors de l'écroulement de l'Empire romain, l'Église dut se chercher de nouveaux défenseurs. Vainement tenta-t-elle de se constituer, au sein de cette mêlée menaçante de barbares, un pouvoir protecteur stable : Clovis, Pepin, Charlemagne, les chefs du Saint-Empire romain germanique se chargèrent, tour à tour, de ce rôle et le jouèrent tant bien que mal. Enfin, à mesure que s'effrita le monde féodal et que s'édifièrent les grandes monarchies modernes, l'Église, tout en conservant son organisation propre, s'attacha à ces puissances nouvelles qui lui rappelaient l'antique puissance de Rome; elle s'affermit en même temps qu'elles; elle grandit avec elles et par elles. A l'époque où nous sommes arrivés, l'Église et l'État en France, liés par un long échange de services, marchaient la main dans la main.

Seulement, l'État ne pouvait pas accorder à l'Église, l'Église ne pouvait pas obtenir de l'État, plus que celui-ci ne possédait. Nos précédentes études nous ont démontré que si la monarchie des premiers Bourbons fut, à certains moments, parfaitement outillée en vue de la guerre, elle ne le fut jamais en vue de la colonisation. Malgré ses envahissements rapides, elle ne pouvait arriver à combler le vide immense produit par la décadence des anciennes familles nobles, par l'abandon des campagnes, en un mot, par la disparition de la vie locale. Dans ces dernières années, grâce à Richelieu, l'État avait atteint à un très haut degré de puissance militaire; et cependant, qu'avait-il fait pour la colonisation? Son plus grand effort s'était borné à maintenir au

(1) *La Science sociale*, t. XI, p. 200-5.

Canada quelques misérables fonctionnaires; encore, ceux-ci, l'État n'avait-il fait que les protéger contre la cupidité des marchands, et les laissait-il maintenant à leurs seules forces, désespérément aux prises avec les Iroquois.

Mais, si l'Église ne pouvait obtenir directement de l'État un secours bien considérable, l'influence qu'elle exerçait dans les cercles officiels allait lui permettre de s'assurer le concours d'une classe très capable de venir en aide aux missions; je veux dire les personnes riches, se recrutant particulièrement parmi les hauts fonctionnaires et les grands seigneurs de la cour. En effet, ce gouvernement, à qui les fonds manquaient pour des services de première nécessité, entretenait pourtant, à part la grande armée des menus employés, tout un état-major grassement rétribué.

La classe supérieure, d'une manière générale, s'étant désintéressée de l'exploitation de ses domaines, et s'étant libérée des charges que lui imposait jadis la vie locale, se trouvait pouvoir disposer librement des forts revenus qu'elle tirait du trésor public ou de toute autre source. De plus, vivant beaucoup à la cour, elle était admirablement préparée à subir la propagande pieuse qui s'exerçait sur les marches mêmes du trône et qui empruntait au roi une partie de son prestige.

Ce sont là strictement les conditions qui donnèrent naissance au fondateur d'œuvres pies. Elles ne présupposent pas nécessairement chez celui-ci un grand fonds de piété : l'influence du milieu suffit, à la rigueur, pour tout expliquer. Rappelons-nous Condé lui-même ne croyant pas, en dépit de son avarice, pouvoir se dispenser de doter le séminaire des Récollets à Québec. Mais lorsque, chez les hauts personnages, s'ajoutait, aux conditions que nous avons énumérées, un esprit sincère de religion, l'empressement à répondre à l'appel de l'Église était, on le conçoit, encore plus grand. L'Église n'avait plus alors à stimuler, elle n'avait qu'à diriger le zèle débordant de la charité catholique.

II.

L'ordre religieux qui, depuis sa fondation, s'était particulièrement appliqué à développer l'influence politique de l'Église, l'ordre des Jésuites, jouissait alors à la cour d'une grande considération. C'est surtout par son entremise que le concours des grands seigneurs fut assuré aux missions du Canada. Aux Récollets nous pouvons à peine rattacher les noms d'un ou deux obscurs bienfaiteurs; et l'on sait que, lors de la restitution du Canada à la France, en 1632, ces religieux ne purent obtenir l'autorisation de reprendre leur œuvre interrompue. Les Jésuites, au contraire, à partir de 1610, fournirent à la Nouvelle-France une longue suite de fondateurs, choisis entre les premières familles du royaume.

On n'a pas oublié la marquise de Guercheville, qui, grâce à l'influence des Jésuites, s'allia d'abord à Poutrincourt pour maintenir Port-Royal et fonda seule plus tard la colonie de Saint-Sauveur.

En 1625, le duc de Ventadour envoyait à ses frais les Jésuites au Canada; et, l'année suivante, le marquis de Gamache, à l'occasion de l'entrée de son fils au noviciat, leur offrit 16.000 écus d'or pour la construction d'un collège à Québec, destiné à l'instruction des jeunes Français, et surtout des sauvages. Par suite des malheurs qui frappèrent la colonie, ce collège ne fut bâti que onze ans plus tard. Mais les Jésuites n'en acquirent pas moins sur-le-champ la seigneurie de Notre-Dame des Anges, voisine de Québec, et mesurant une lieue de largeur sur quatre lieues de profondeur (1). Dans les vingt années qui suivirent, ils obtinrent plusieurs autres concessions, notamment 600 arpents de terre près des Trois-Rivières (2), et la seigneurie de la Prairie de la Madeleine, mesurant deux lieues de largeur sur quatre de profondeur (3).

(1) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 53.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 70.
(3) *Ibid.*, p. 75.

En 1637, le commandeur Noël Brulart de Sillery, frère de l'ancien chancelier, et qui avait lui-même joué un rôle assez important dans la politique (1), consacra des sommes considérables à l'établissement et au maintien d'une sorte de réduction de Montagnais. Cette fondation, connue sous le nom de Saint-Joseph de Sillery et gouvernée par les Jésuites, se trouvait dans le voisinage immédiat de Québec ainsi que les deux établissements de Saint-Michel et de Sainte-Foi, créés par Pierre de Puiseaux. Dans le cas de Puiseaux comme dans celui de Sillery, l'influence déterminante semble avoir été celle des Jésuites.

Une nièce de Richelieu, Marie de Wignerod, veuve d'Antoine du Roure de Combalet, fonda, en 1637, à Québec, sur les conseils du P. le Jeune, une maison d'Hospitalières, avec une rente de 22.400 livres. Déjà, à l'occasion de son mariage, par la protection de Richelieu, elle avait eu de la Reine une dot de 200,000 livres; et, peu de temps après la fondation de son Hôtel-Dieu à Québec, elle avait reçu du cardinal lui-même la terre d'Aiguillon et le titre de duchesse. C'est sous le nom de duchesse d'Aiguillon qu'elle nous est connue. Les Hospitalières obtinrent, en 1637, 12 arpents dans la ville de Québec pour y construire leur monastère; 30 arpents dans la banlieue ; 200 arpents à la limite de la banlieue; enfin, la seigneurie des Grondines, mesurant une lieue de largeur le long du Saint-Laurent, et dix de profondeur (2).

Voici maintenant deux créations, qui, tout en relevant moins directement des Jésuites que les précédentes, n'en furent pas moins déterminées en grande partie par la lecture des *Relations*, et n'en recoururent pas moins, surtout au début, au bon vouloir et aux bons conseils des Pères :

En premier lieu, le monastère des Ursulines de Québec pour l'instruction des jeunes filles-sauvages, établi en 1639 par Mme de la Peltrie, avec le concours de Marie de l'Incarnation, religieuse de Tours; et déjà deux années auparavant, les Ursulines, en prévision de leur prochain établissement, avaient obtenu,

(1) Sismondi, t. XXII, p. 353.
(2) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 32-3.

par l'entremise de Jean de Beauvais, commissaire de la Marine, la seigneurie de Sainte-Croix, mesurant une lieue de front sur dix de profondeur (1).

En second lieu, la société de Notre-Dame de Montréal formée, en 1640, pour l'évangélisation des sauvages du Canada, et qui obtint la seigneurie de la plus grande partie de l'île de Montréal et terres adjacentes connues plus tard sous le nom de Saint-Sulpice (2).

On le voit, toutes ces fondations pieuses étaient en même temps des entreprises de colonisation ; c'est même à ce seul titre que nous voulons les considérer. Mais, procédant toujours d'après la méthode monographique, nous allons choisir une de ces entreprises pour en faire l'objet d'une analyse rigoureuse, détaillée : c'est la « Société Notre-Dame de Montréal ».

Plusieurs considérations justifient ce choix. La première, c'est que l'œuvre de Notre-Dame réunit les conditions de temps et de lieu les plus favorables pour l'observation du type dans toute sa pureté. Et d'abord, si au lieu de l'œuvre de Notre-Dame, qui se produit entre 1632 et 1663, nous avions choisi, par exemple, l'entreprise de la marquise de Guercheville à Saint-Sauveur, en 1612, ou le commencement de l'œuvre des Jésuites, à partir de 1625, nous n'aurions eu que des types incomplets à observer. Les marchands étaient à cette époque incontestablement les maîtres de la Nouvelle-France et leur influence contrecarrait ou annulait toutes les autres.

De même, si nous remettions à plus tard l'étude de ces institutions, par exemple après 1663, nous nous trouverions en présence d'une autre difficulté : l'intervention de l'État étant alors très active, nous aurions sans cesse à démêler son action de celle des fondations pieuses elles-mêmes. La période actuelle, au contraire, est, pour ainsi dire, neutre : l'État intervient dans la mesure nécessaire pour empêcher le despotisme des marchands de se reproduire ; il n'intervient pas encore au point d'effacer ou de masquer l'action des autres forces sociales, particulièrement

(1) Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, t. II, p. 80.
(2) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 367.

celle des associations religieuses qui se développent sous son égide. Celle-ci sera donc très en relief.

Comme sujet d'observation, l'œuvre de Notre-Dame de Montréal est, on le voit, décidément supérieure aux œuvres qui se sont produites dans la période antérieure ou dans la période postérieure à la sienne. Mais on doit encore lui donner la préférence sur les œuvres qui, comme les missions des Jésuites, la réduction de Sillery, le monastère des Ursulines, ou l'Hôtel-Dieu, se sont développées à la même époque qu'elle, mais dans des conditions autres de voisinage. En effet, tandis que toutes ces fondations se groupent autour de Québec, sous la tutelle, pour ainsi dire, du gouvernement, qui les soutient dans une certaine mesure, la Société Notre-Dame choisit une île isolée, loin de tout secours de l'État. Son action est nettement séparée de toute autre : impossible de se tromper et de lui attribuer des responsabilités qu'elle n'a pas.

En outre, l'œuvre de Notre-Dame de Montréal est de toutes les fondations pieuses que nous connaissons la plus considérable. Elle ne fait pas de la colonisation simplement ce qu'il en faut pour alimenter un couvent, un collège, un hôpital ou même une mission ; c'est toute une colonie française qu'elle veut implanter pour servir de modèle et d'incitation aux indigènes et pourvoir à leurs besoins.

Enfin, les renseignements très détaillés que nous possédons sur l'œuvre de Montréal, en plus grande abondance que sur toute autre, nous permettront de saisir parfaitement le fonctionnement intime de ces sortes d'institutions.

III.

Aucune entreprise ne débuta plus heureusement que la Société Notre-Dame de Montréal. Elle eut pour inspirateur un receveur des finances à la Flèche, en Anjou, Jérôme Le Royer de la Dauversière, qui avait conçu le projet d'établir dans l'île de Montréal une communauté d'Hospitalières en vue de la conversion des sauvages du Canada.

La Dauversière lui-même n'était pas riche, et, de plus, il était chargé de famille. Mais il fut assez heureux dès le début pour associer à son œuvre un gentilhomme fort à l'aise qui s'était retiré chez lui pour s'y former à la piété : le baron de Fancamp. Un peu plus tard, il connut M. Olier au moment où celui-ci allait fonder, à Vaugirard, son nouvel institut de prêtres, les Sulpiciens; et M. Olier ne se contenta pas d'unir son œuvre à celle de la Dauversière, mais il contribua de ses deniers à l'entreprise, et lui assura le concours de trois de ses amis, dont l'un était le baron de Renty.

De la sorte, dès cette année 1640, la Société Notre-Dame, qui se composait alors de six membres, était en état d'appliquer 75.000 livres (1) à préparer un embarquement de vivres et de colons pour le printemps suivant.

Mais d'autres adhésions très importantes ne tardèrent pas à se produire. Un gentilhomme champenois, dans des conditions moyennes de fortune, mais extrêmement pieux et dévoué, Paul de Maisonneuve, s'offrit à diriger en personne la colonie naissante. Il conduisit, en 1641, le premier convoi de colons et, rendu à Québec, il eut le bonheur de voir se joindre à lui Pierre de Puiseaux, le fondateur de Saint-Michel et de Sainte-Foi. Ce vieillard, emporté par un élan d'enthousiasme, se dépouilla de tous ses biens en faveur de l'œuvre nouvelle, et suivit les associés à Montréal, en même temps que Mme de la Peltrie. Vers le temps où la Société Notre-Dame s'assurait, dans la personne de Maisonneuve, les services d'un chef militaire, elle faisait la précieuse acquisition de Jeanne Mance, une sainte fille qui consacra sa vie toute d'abnégation à l'œuvre de Montréal.

Elle attira, de plus, sur cette œuvre, les largesses de Mme de Bullion. Claude de Bullion avait été surintendant des finances; il avait reçu, chaque année, de Richelieu, outre les appointements ordinaires de sa charge, 100.000 livres, en témoignage de sa bonne administration. A sa mort, il laissa ainsi de grands biens à sa veuve. Celle-ci forma le désir de

(1) Le baron de Fancamp, à lui seul, avait fourni 20.000 livres.

fonder, à l'exemple de la duchesse d'Aiguillon, un hôpital quelque part au Canada. Elle chargea Mlle Mance de réaliser ce projet, et nous venons de voir comment toutes deux furent amenées à se joindre aux associés de Notre-Dame. Dans les quinze ou vingt années qui suivirent, Mme de Bullion déboursa au moins 180.000 livres en faveur de Montréal.

Jeanne Mance fit plus : grâce à la protection de Mme de Bullion, elle révéla à la cour le dessein de la Société; plusieurs personnages de qualité, des grandes dames, des magistrats, des ecclésiastiques voulurent en faire partie; à tel point que, dès 1642, si on en croit Dollier de Casson (1), les associés étaient au nombre de quarante-cinq.

Ainsi, dans l'espace de deux années, la Société Notre-Dame de Montréal avait pris un grand essor. Et d'abord, son but s'était précisé, élargi. Pour travailler efficacement à la conversion des sauvages, elle ne voulait rien moins que fonder une colonie d'agriculteurs et d'artisans français, bâtir une ville fortifiée qui serait un rempart contre les incursions des Iroquois; enfin, elle entendait doter cette ville de trois communautés : un séminaire d'ecclésiastiques séculiers qui se dévoueraient à l'évangélisation des peuplades infidèles et à l'éducation des jeunes gens; un couvent de religieuses pour l'éducation des jeunes filles; enfin, une communauté d'Hospitalières.

Or, dès le début, par suite du concours spontané, de l'entente admirable de personnes de toutes les conditions et de toutes les aptitudes, le succès de cette œuvre ambitieuse se trouvait pour ainsi dire assuré. De généreux donateurs, qui prodiguaient sans compter leur argent et leurs bienfaits, comme le baron de Fancamp, comme Mme de Bullion, comme trente autres, trouvaient aussitôt des personnes de courage, prêtes à se sacrifier pour le triomphe de l'œuvre commune : Paul de Maisonneuve, que devaient bientôt seconder des hommes comme Louis d'Ailleboust et Lambert Closse; Mlle Mance, à qui venait se joindre, quelques années plus tard, Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation. Que ne

(1) P. 41 et 42. La *Relation* de 1642 dit « environ trente-cinq ».

pouvait-on espérer de l'union de tant de charité et de tant de dévoûment!

Aussi, les associés, conscients de leurs forces, eurent-ils dès le commencement des allures fort indépendantes. Ils proclamèrent hautement que le vaste dessein conçu par eux, ils allaient l'exécuter à leurs propres frais, « sans être à charge au Roi, au clergé, ni au peuple ». Ils acceptèrent sans hésitation la clause de leur acte de concession par laquelle la Compagnie de la Nouvelle-France se réservait à elle seule la traite des fourrures (1). Quel besoin avaient-ils de ce vil négoce, eux qui étaient puissants, qui étaient riches, et qui sacrifiaient par avance tout espoir de bénéfice ou de dédommagement? Mais ils avaient eu soin de se faire accorder par le roi le droit de nommer eux-mêmes le gouverneur et tous les officiers de la future colonie, avec pouvoir de se régir eux-mêmes, d'avoir de l'artillerie, des munitions et des soldats (2).

De même, lorsque Maisonneuve arriva à Québec avec sa première recrue, dans l'automne de 1641, le gouverneur général, Montmagny, chercha vainement à le retenir auprès de lui. Il eut beau lui représenter vivement les dangers auxquels il s'exposait avec ses gens en allant ainsi s'établir dans l'intérieur, loin de tout secours; il eut beau lui offrir l'île d'Orléans en remplacement de celle de Montréal; rien n'y fit. C'est à peine si Maisonneuve consentit à remettre au printemps suivant son installation définitive à Montréal; et l'hiver qu'il passa dans le voisinage de Québec commença l'histoire des froissements et des rivalités, si souvent renouvelés depuis, entre le gouverneur général et celui de Montréal ou Villemarie.

En somme, l'œuvre de Notre-Dame de Montréal nous offre le spectacle tout à fait nouveau d'une entreprise française de colonisation ne comptant que sur elle-même pour vivre et se développer; ne demandant rien au roi, pas même le moindre privilège commercial, enfin très indépendante de ses voisins. L'attitude fière de ses chefs en présence des chefs du poste

(1) *Tenure seigneuriale*, t. I, p. 367.
(2) Faillon, *Colonie française*, t. I, p. 419.

déjà établi, et qui est le siège du gouvernement, nous rappelle celle des petites colonies naissantes de la Nouvelle-Angleterre à l'égard de leurs aînées. Et cette fierté procède de la même source ; l'indépendance des moyens d'existence.

Le zèle religieux aurait-il donc suffi à régénérer la classe dirigeante en France, à lui infuser une vigueur nouvelle ; et sommes-nous en présence, enfin, d'un type prospère de colonisation ?

IV.

Non : la Société de Notre-Dame fut loin de tenir tout ce qu'elle promettait. Une année à peine après sa fondation, Villemarie cessa de progresser ; elle languit dans le cours des années suivantes ; en 1651, elle fut sur le point d'être abandonnée ; et elle ne se releva un instant, en 1653, que pour retomber encore plus bas. Les associés, au bout de vingt années, se désistèrent de leur entreprise, ne laissant guère à Montréal d'autres vestiges de leur passage que cinquante familles françaises et 200 arpents de terres défrichés.

Cette cruelle déception que les faits nous infligent doit nous engager à rechercher la cause d'un échec que nous prévoyions si peu.

D'une manière générale, trois classes se trouvaient à travailler de concert à l'œuvre de Montréal : les colons proprement dits, les chefs de l'entreprise au Canada, les fondateurs en France. Rendons-nous compte autant que possible de la part de la responsabilité qui incombe à chacun.

Les colons. — A première vue, il semblerait que les hommes qui composaient les trois premières recrues, de 1641 à 1643, ne fussent pas des paysans d'une bien forte trempe. Le progrès de l'agriculture, pendant les premières années, fut, en effet, très lent. En 1646, d'après Dollier de Casson, on faisait encore tout venir de France (1). La Sœur Morin nous apprend que

(1) Dollier de Casson, p. 63.

« tous ces colons restèrent près de onze ans renfermés dans le fort » (1), y vivant en commun sans se créer d'établissements propres. Pendant ce temps, depuis plusieurs années déjà dans le voisinage de Québec, les gens du Perche s'étaient établis sur des domaines isolés. Toutefois n'oublions pas que les colons de Montréal étaient plus exposés que tous autres aux attaques des Iroquois, et ceci explique sans doute, en grande partie, leur longue inaction.

De 1648 à 1652, quelques-uns commencèrent à faire de la culture à leur compte, et en 1653, Villemarie prit enfin la forme d'une véritable colonie. Cette année-là, Maisonneuve amena de France 105 colons recrutés principalement dans le Maine et dans l'Anjou. Un grand nombre de ces derniers se firent concéder des étendues de terre et, à l'aide des gratifications que leur accorda la Société, commencèrent à exploiter leurs concessions.

En tous cas, si l'inaptitude à l'agriculture de la part de beaucoup des premiers colons contribua, dans une mesure qu'il est difficile de déterminer, à l'insuccès de l'œuvre de Montréal, il est certain qu'elle ne fut pas la cause déterminante de cet échec. C'est ailleurs qu'il faut chercher cette cause.

Les Chefs. — Maisonneuve, d'Ailleboust, Closse étaient avant tout des chefs militaires. Maisonneuve était entré dans le métier des armes à l'âge de treize ans, et il y était toujours demeuré depuis. D'Ailleboust était très entendu dans l'art des fortifications. Tous deux se trouvaient éminemment qualifiés pour conduire les opérations militaires de la colonie. Mais il faut reconnaître, en même temps, qu'ils étaient beaucoup moins aptes à jouer le rôle de patrons agricoles.

Toutefois ce point encore est secondaire. Ces chefs n'étaient après tout que de fidèles auxiliaires : ils recevaient de plus haut leurs inspirations et les moyens d'exécution, et c'est plus haut, aussi, qu'il faut chercher le vice radical de l'entreprise.

Les Fondateurs. — Je remarque chez les fondateurs de l'œuvre

(1) Faillon, *Colonie française,* t. I, p. 453.

de Montréal un premier caractère très important; c'est *l'absence*, ou le *défaut de sens pratique*. Et ceci ne tient pas aux idées religieuses des fondateurs, mais bien à leur formation sociale propre, au milieu dans lequel ils se sont développés. Nous savons surabondamment qu'en France la classe supérieure, au sein de laquelle se recrutaient les fondateurs pieux, s'était, d'une manière générale, désintéressée de toute occupation pratique, et menait à la cour, ou dans les centres urbains, une vie tout à fait artificielle. Dès lors, dans l'accomplissement de leurs plus grands desseins, ils étaient portés à ignorer complètement, ou du moins à négliger les conditions matérielles nécessaires au succès de l'œuvre (1).

La Dauversière conçut la généreuse pensée de travailler à la conversion des sauvages; mais pour réaliser cette pensée, il imagina un étrange moyen : c'était de fonder une communauté d'Hospitalières dans une île déserte. Et Mme de Bullion, embrassant l'idée de la Dauversière, ordonna que les fonds donnés par elle fussent employés immédiatement à la construction de l'Hôtel-Dieu. Mlle Mance, qui était sur les lieux, et qui pouvait mieux juger des nécessités du moment, demanda vainement à sa bienfaitrice de différer de quelque temps l'érection de cet hôpital, et d'appliquer la donation à quelque autre fin. Mme de Bullion persista dans sa résolution et l'hôpital fut construit sans retard. Qu'arriva-t-il? La colonie, trop faiblement constituée, se vit bientôt à la merci des Iroquois, et, comme conséquence, l'Hôtel-Dieu dut être abandonné. Et lorsque la fondatrice se décida enfin à consacrer 42.000 livres à lever de nouvelles recrues, et à fortifier Villemarie, celle-ci menaçait ruine, et les plus résolus parlaient de repasser en France.

L'histoire des fondations pieuses au Canada est pleine de faits de cette nature. Ils abondent, les exemples d'institutions greffées ainsi prématurément sur la colonie; ils abondent, les exemples de saintes personnes bien intentionnées négligeant la seule chose

(1) Pour compléter cette démonstration, voir dans *la Science sociale*, t. IX, p. 26 et suiv., l'article du R. P. Schwalm : *L'influence du milieu social sur les missionnaires de la Germanie*.

qui aurait été capable d'assurer l'utilité et la stabilité de leurs fondations : le développement préalable du pays au point de vue agricole.

« Le bonheur dont elles jouissent, » écrivait, en 1640, le Père Vimont, parlant des Hospitalières et des Ursulines, « n'en doit pas attirer davantage, puisque un plus grand nombre n'est pas de saison ; le pays se faisant tous les jours ouvrira la porte aux autres. Notre plus grand effort doit tendre à attirer et à rendre sédentaires les sauvages errants : sans cela il n'y a pas d'occupation en ces contrées, pour les religieuses, notamment pour les Ursulines. »

J'admire le courage de Marguerite Bourgeoys, qui vint à Villemarie, en 1654, se consacrer à l'instruction des jeunes filles et fonder sa congrégation. Mais lorsqu'on m'apprend qu'il n'y avait pas encore là d'enfants en état de suivre l'école, qu'elle n'eut la première année qu'une seule élève (1), et que ce nombre n'augmenta guère pendant plusieurs années (2), il me faut bien douter de l'opportunité de cette démarche.

On trouve admirable que le collège de Québec ait été bâti dès 1637, c'est-à-dire un an avant le collège de Harvard, près de Boston (3) ; mais on oublie qu'à cette époque le Canada n'avait peut-être pas 300 habitants (4), et réclamait avant tout des agriculteurs, tandis que la Nouvelle-Angleterre possédait des colons assez riches, comme John Harvard et bien d'autres, pour doter son université (5), et une population assez nombreuse et assez prospère pour tirer un bon parti d'une telle institution. Par suite de son ignorance des nécessités pratiques, la classe qui dirigeait la colonisation française au Canada s'obstinait à vouloir construire la colonie à rebours de l'ordre naturel des choses. De là une grande déperdition de forces, beaucoup de capitaux, et beaucoup de zèle sacrifiés presque en pure perte.

(1) Jeanne Loisel ; elle était âgée de quatre ans et demi.
(2) Faillon, *Colonie française*, t. II, p. 217, 284. — Ferland, t. I, p. 416.
(3) T. I, p. 271-2.
(4) Sulte, t. II, p. 91-2.
(5) Ferland, t. I, p. 272, note I. — Bancroft, t. IV, p. 343.

Nous arrivons donc à cette conclusion, que si le fondateur pieux, en France, dispose parfois de moyens puissants, il est exposé, à cause de sa conception abstraite de la vie, de ses notions purement idéales, à perdre en tout ou en partie l'effet utile de son action. Cette constatation a son intérêt pour nous, car elle nous fait voir que ce qui, dès cette époque, en dernière analyse, manquait le plus à la classe supérieure française pour faire de la colonisation prospère, ce n'était pas la richesse, ce n'était pas même l'esprit d'entreprise (puisque le fondateur pieux avait les deux), c'était l'éducation pratique, particulièrement l'éducation agricole.

Ce n'est pas tout : les fondations pieuses françaises sont atteintes d'un vice bien plus profond que ceux que nous venons de leur trouver : c'est *l'instabilité*.

En effet, si le fondateur pieux, — et c'est généralement le cas en France, — n'a pas été préparé par son éducation première à la patiente direction d'entreprises utiles, il sera porté à ne considérer l'œuvre qu'il soutient qu'au point de vue abstrait de la charité. Dès lors, il ne s'attachera pas à cette œuvre comme, par exemple, l'agriculteur s'attache à la terre qu'il exploite. Comme il ne s'agit pour lui que de faire la charité, pour un léger motif il abandonnera l'œuvre présente au profit de l'œuvre nouvelle.

C'est précisément ce qui arriva dans le cas de la Société Notre-Dame de Montréal. Le premier moment d'enthousiasme, on s'en souvient, avait produit une souscription de 75.000 livres; dès l'année suivante, elle ne fut plus que de 40.000 livres, et il est probable qu'elle fut encore moindre dans les années subséquentes. En tous cas, il est certain que, dès 1647-48, les défections étaient assez nombreuses dans les rangs des associés, pour inspirer à M. de Maisonneuve et à Mlle Mance de sérieuses inquiétudes. On avait persuadé à ces associés qu'il serait plus méritoire d'envoyer leurs largesses aux missions du Levant, et il n'en avait pas fallu davantage pour les éloigner de l'œuvre de Montréal.

Dans le cours des années suivantes, les choses ne s'améliorèrent pas : en 1649, Jeanne Mance perdit, par la mort du P. Rapin, son intermédiaire auprès de Mme de Bullion. Cette même année, la Dauversière se trouva ruiné, ses biens furent saisis par

le trésorier de l'épargne, à qui il était redevable d'une somme assez ronde, en sa qualité de receveur des finances à la Flèche ; et par suite de cette catastrophe, la fondation des Hospitalières de Villemarie fut perdue (1). Enfin, en 1650, Jeanne Mance passa en France, et afin de parer aux défections futures, fit constater par acte authentique le titre des associés à la propriété de l'île : des quarante qui formaient jadis la Société, elle n'en trouva que onze, y compris Maisonneuve et d'Ailleboust, pour signer à l'acte.

D'ailleurs, la plupart des fondations pieuses de la Nouvelle-France ont eu de ces vicissitudes ; elles sont le propre de toute organisation reposant exclusivement sur la charité. Rappelons Pierre de Puiseaux, qui s'était voué à la conversion des sauvages, abandonnant ses établissements de Saint-Michel et de Sainte-Foi, pour suivre les associés à Montréal, et qui, dès l'année suivante, se faisait remettre ses biens pour retourner mourir en France.

Le cas des Ursulines est encore plus remarquable. On sait que Mme de la Peltrie, leur fondatrice, quitta, elle aussi, Québec, à la suite de Jeanne Mance. Son départ mettait les Ursulines dans un grand embarras : elles perdaient par là l'usage des meubles de Mme de la Peltrie et la jouissance de ses revenus. Il ne leur restait plus que la rente de leur fondation. Aussi, la Mère Marie de l'Incarnation se montre-t-elle très inquiète dans ses lettres ; et la communauté fut même à la veille de se disperser. « Ce grand changement, écrit-elle, a mis nos affaires en très mauvais état ; car M. de Bernières, qui en a la conduite, me mande qu'il ne le peut faire avec le peu de fondation que nous avons, qui n'est que de 900 livres. Les Mères hospitalières (de Québec) en ont 3.000, et Mme la duchesse d'Aiguillon, leur fondatrice, les aide puissamment ; avec tout cela, elles ont de la peine à subsister. C'est pourquoi M. de Bernières me mande qu'il nous faut résoudre, si Dieu ne nous assiste d'ailleurs, de congédier nos séminaristes et nos ouvriers, ne pouvant suffire à leur entretien... De plus, dit-il, si votre fondatrice vous quitte, comme j'y vois de grandes apparences, il vous faudra revenir en France, à moins que Dieu ne sus-

(1) Faillon, *Vie de Mlle Mance*, t. I, p. 170-1.

cite une autre personne qui vous soutienne (1). » Heureusement, Mme de la Peltrie ne tarda pas trop à quitter Villemarie pour revenir à sa première entreprise.

L'instabilité, voilà donc la marque distinctive et la pierre d'achoppement des fondations pieuses françaises ; et les chefs s'en rendent si bien compte, qu'ils vont mettre tout en œuvre pour se prémunir contre elle.

V.

Le moyen qu'ils emploient à cette fin n'est pas nouveau : nous avons vu récemment les seigneurs canadiens y recourir dans leur détresse : c'est la *conquête du pouvoir*.

On se rappelle comment le groupe des gentilshommes québecquois, mécontents de l'administration des marchands, put expulser ces derniers, grâce à l'appui de l'État, s'emparer des revenus de la traite et en disposer à son profit. Cela se passait dans l'automne de 1644 et au commencement de 1645. Or, précisément à cette époque, les chefs de la colonie de Montréal commençaient à ressentir les premières atteintes de la faim. Ils ne recevaient plus de renforts de France, et ils durent être tentés de prêter main-forte à ceux qui montaient à l'assaut du trésor public. Le firent-ils? Leur historien nous le donne à entendre (2), sans le dire formellement.

Mais, quelle que soit la part qu'ils prirent à l'éviction des marchands, il est certain qu'une fois la victoire consommée, ils voulurent être admis au partage des dépouilles. Villemarie fut l'une des trois communautés ou syndicats auxquels les Cent-Associés cédèrent leur droit de traite.

On sait que, des fourrures portées aux magasins de ces syndicats, une partie devait servir à constituer un fonds public : lorsqu'on en vint à statuer sur la répartition de ce fonds publics, Montréal

(1) *Lettres*, t. I, p. 158; voir aussi p. 33, où il est parlé d'un cas semblable.

(2) Faillon, *Colonie française*, t. I, p. 473. Il est probable que les Jésuites, de leur côté, se mêlèrent à cette affaire : le *Journal*, à la page 3, dit que la traite fut cédée aux habitants, *agente regina et nobis impellentibus*.

fit en sorte de n'être pas oublié. C'est à Paris, dans le cours de l'hiver de 1646-47, que ce premier état fut dressé; or, le dernier jour d'octobre 1646, nous voyons quatre personnes s'embarquer pour la France, « tous avec bonne résolution de poursuivre quelque règlement pour leurs affaires » : c'étaient Maisonneuve, Giffard (un des conseillers), Tronquet (secrétaire du gouverneur général), enfin le P. Quentin, de la Compagnie de Jésus (1). On voit donc bien les divers intérêts en présence : le gouverneur de Villemarie, les gentilshommes du Conseil, le gouverneur de Québec, et les Pères Jésuites.

Maisonneuve ne fut certainement pas le moins habile ou le moins heureux des quatre, car, le règlement qu'ils apportèrent, en 1647, accordait 25.000 livres d'appointements au gouverneur général, 10.000 au gouverneur de Villemarie, 5.000 au supérieur des Jésuites; établissait un Conseil composé de ces trois personnages, et enfin ignorait complètement les anciens conseillers.

On sait que les gentilshommes s'insurgèrent contre ce règlement qui leur enlevait leur gagne-pain, et entreprirent de le faire révoquer. Alors, ce même automne, il y eut une nouvelle délégation des représentants des diverses classes. Les gentilshommes remportèrent cette fois une grande victoire : trois des leurs furent nommés au Conseil; les appointements du gouverneur général furent réduits de 25.000 livres à 10.000; on démembra son autorité en rendant le gouverneur des Trois-Rivières indépendant, avec un salaire fixe de 3.000 livres.

Mais Villemarie, — aussi bien que les Jésuites, — sut maintenir sa position. Il est vrai que les appointements de son gouverneur furent réduits de 10.000 francs à 3.000; mais voyez comme elle sut bien compenser cette perte : elle fit nommer comme gouverneur général, en remplacement de Montmagny, Louis d'Ailleboust, le bras droit de Maisonneuve, et il fut entendu qu'à l'expiration de sa charge, le gouverneur siégerait au Conseil. Ce poste élevé allait lui permettre de secourir puissamment la colonie de Montréal.

En effet, le nouvel état de 1648 constituait sur l'ancien une épargne de 19.000 francs, qui était laissée à la disposition du

(1) *Journal*, p. 68.

Conseil. D'Ailleboust s'empressa d'appliquer cette épargne à la formation d'une compagnie de soldats qui devait se transporter sans cesse d'un point à l'autre de la colonie, à la poursuite des Iroquois. Il donna à son neveu, Charles d'Ailleboust des Musseaux, le commandement de ce « camp volant ». Il est évident que cette mesure profitait surtout à Montréal, qui était de tous les postes le plus exposé. L'année suivante (1649), d'Ailleboust obtenait que le salaire du gouverneur de Villemarie fût augmenté de 1.000 livres, et sa garnison de six soldats.

La colonie de Montréal avait donc bel et bien fait la conquête du pouvoir, et elle en usait largement à son avantage. Et remarquons qu'on ne peut en aucune façon soupçonner les chefs montréalais d'avoir agi en cette circonstance par des motifs d'intérêt personnel. Une vie toute de désintéressement les met à l'abri de ce reproche. Maisonneuve n'était pas marié, d'Ailleboust n'avait pas d'enfants, et tous deux ne songèrent jamais à s'enrichir et repoussèrent toujours énergiquement toute idée de lucre. Mais c'était leur dévouement à l'œuvre de Villemarie qui les poussait à s'emparer de l'administration publique. La Société Notre-Dame, à mesure que le zèle de ses membres se ralentissait, était forcée de s'attacher de plus en plus au gouvernement. Sa fière devise des premiers jours, « sans être à charge au roi, au clergé, ni au peuple », elle était forcée de l'abandonner, et elle s'engageait tristement, à la suite des gentilshommes, dans l'ornière du fonctionnarisme.

Du reste, les autres fondations pieuses du Canada en étaient réduites à la même extrémité. On vient de voir quelle part active les Jésuites prirent à l'organisation politique du pays. Comme la Société de Montréal, ils avaient eu, à l'origine, des protecteurs puissants et généreux : le duc de Ventadour, le marquis de Gamache, le commandeur de Sillery. Même, la duchesse d'Aiguillon s'intéressait à eux, et leurs premières *Relations* célèbrent le grand nombre des personnes qui favorisent leurs missions d'Amérique (1). Mais, avec le temps, la plupart de ces fondateurs étaient morts ou s'étaient désintéressés, et l'œuvre

(1) Voir notamment le chapitre premier de la *Relation* de 1636.

commencée réclamait toujours de nouveaux secours. Que faire? Il n'y avait pas au Canada de classe riche pour remplacer les fondateurs français qui défaillaient. Les religieux ne pouvaient tirer du commerce des fourrures que des ressources accessoires; et d'ailleurs, on ne leur permettait de l'exercer que dans une mesure assez restreinte (1). Dans ces circonstances, la seule ressource qui leur restât pour le maintien de Sillery, pour le maintien de leur collège et de leurs missions lointaines, c'était les subsides que pourrait leur accorder le Conseil. On a vu que 5.000 francs leur furent alloués. Les Ursulines et les Hospitalières reçurent, elles aussi, des pensions du Conseil (2).

Ces faits nous autorisent à formuler la loi sociale suivante : *Les fondations soutenues par une classe dirigeante instable en arrivent, tôt ou tard, à réclamer la protection de l'État.*

Dans le cas actuel cette protection leur sera-t-elle d'un grand avantage?

VI.

Nous connaissons déjà la réponse à cette question; nous avons vu, dans le précédent article, comment les Iroquois ruinèrent le commerce des fourrures au moment où les gentilshommes s'en étaient rendus maîtres; la traite ne suffit bientôt plus à fournir aux besoins de l'administration; tout le monde en souffrit, et les fondations pieuses tout autant que les autres. C'était là une calamité qui frappait le pays tout entier.

Mais l'œuvre de Montréal avait une raison de plus que les autres pour ne point compter beaucoup sur l'appui du gouvernement de Québec : celui-ci la voyait d'un mauvais œil. Précisément parce qu'elle avait débuté avec éclat, et que, dès le premier jour, elle avait pu affirmer son indépendance, elle avait fait naître bien des jalousies. Québec n'avait pas oublié l'attitude fière des chefs montréalais qui ne voulaient point relever de son

(1) *Relation* 1636, p. 49; *Journal*, p. 13, 91, 268 et 333. — Les Hospitalières, en 1658. semblent de leur côté avoir voulu tirer quelque profit du commerce, mais le lieutenant civil cassa la Société qu'elles avaient formée à cet effet. (*Journal*, p. 233.)

(2) Faillon, *Colonie française*, t. II, p. 135.

autorité, et maintenant que la nécessité contraignait Villemarie à se rallier à lui, c'est à contre-cœur qu'il la recevait.

Tout alla bien tant que d'Ailleboust resta gouverneur général, mais l'arrivée de Lauson, en 1651, inaugura les misères et les humiliations de Villemarie. Le premier acte du nouveau gouverneur fut de retrancher à Maisonneuve le supplément de 1.000 livres qui lui avait été accordé sous d'Ailleboust. « A Québec, remarque amèrement M. Faillon, le Conseil attribuait des pensions aux Jésuites, aux Ursulines, aux Hospitalières, à la fabrique de la paroisse, au chirurgien, au boulanger, et à beaucoup d'autres, et il n'y avait pour Villemarie que 3.000 livres destinées au gouverneur et à sa garnison, et 4.000 livres pour le garde-magasin de la compagnie des Habitants. »

L'année suivante, Lauson supprima le camp volant; c'est-à-dire qu'il fit perdre à Villemarie la plupart des avantages qu'elle avait retirés de l'administration de M. d'Ailleboust. Plus tard, même, il tenta, sans y réussir, de prélever un droit sur les marchandises qui passaient devant Québec à destination de Montréal.

Et les difficultés ne cessèrent pas avec le gouvernement de Lauson. Le vicomte d'Argenson, son successeur, eut maille à partir avec d'Ailleboust d'une part, avec Maisonneuve de l'autre, sur des points de prérogative. Il y eut entre eux de vives contestations au sujet des limites de leurs pouvoirs respectifs (1). D'Argenson aurait voulu qu'on lui reconnût l'autorité d'un gouverneur général d'une province de France et qu'on le reçût avec les mêmes honneurs; Maisonneuve s'y refusait craignant, par des actes de soumission, de compromettre les amples privilèges, la large indépendance que le roi de France avait accordés jadis à Montréal naissant (2). Il oubliait que les circonstances étaient changées; il oubliait qu'en implorant le secours d'autrui, Montréal avait abdiqué ses droits, et que lui-même, devenu le fonctionnaire du gouvernement de Québec, devait recevoir de lui le mot d'ordre. On n'est jamais indépendant de ceux qui vous font vivre.

Les mêmes disputes se renouvelèrent sous le baron d'Avaugour

(1) Parkman, p. 118. — Faillon, *Colonie française*, t. II, p. 461.
(2) Faillon, *ibid.*, p. 459.

et sous M. de Mézy, et finirent par entraîner la destitution de Maisonneuve et son rappel en France (1).

Quelque temps avant d'être privé de son chef militaire, Villemarie avait perdu son premier dignitaire ecclésiastique. Un des plus chers desseins des associés de Montréal avait toujours été de faire de leur ville le siège du premier évêché qui serait établi au Canada. Un des leurs, l'abbé de Queylus, exerça même à Québec pendant un certain temps ses pouvoirs de grand vicaire : tout le désignait d'avance à l'épiscopat. Mais le candidat de Québec et des PP. Jésuites, M. de Laval, fut préféré au prêtre de Villemarie, et vint au Canada avec le titre de Vicaire apostolique. Quant à M. de Queylus, pour avoir eu, lui aussi, des velléités d'indépendance, il fut expulsé du pays à main armée (2).

Ainsi, Villemarie, réduite à faire de la politique pour vivre, forcée d'unir ses destinées à celles de Québec, avait trouvé dans cette union bien des déboires, bien des humiliations. Elle y avait perdu son indépendance sans même y trouver la stabilité. A deux ou trois reprises, même, elle dut vivre d'aumônes (3).

Mais enfin, elle passa en d'autres mains. Le séminaire de Saint-Sulpice, qui, depuis 1657, prenait un intérêt tout particulier à Villemarie, et qui, en 1659 même, y transporta une recrue d'une centaine d'hommes, se chargea complètement de l'œuvre en 1663. Alors la Société Notre-Dame de Montréal, qui ne se composait plus que d'un très petit nombre de membres, résolut de se dissoudre. Elle ne laissait derrière elle qu'une colonie à peine ébauchée et beaucoup de dettes à payer.

Et maintenant, jetons un regard d'ensemble sur la période que nous venons de parcourir. Je n'ai pas eu tort de l'appeler : *La première étape de la colonisation administrative ;* en effet, l'intervention du pouvoir royal dans le champ de la colonisation fut encore, à cette époque, indirecte, incomplète, embryonnaire. Elle fut assez énergique pour déterminer la suppression des mar-

(1) Faillon, *Colonie française*, t. III, p. 31, 76, 94 et 110.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 346.
(3) *Ibid.*, p. 381. — *Journal*, p. 125 et 309.

chands qui gênaient la colonie dans son développement; elle ne le fût pas assez pour débarrasser la colonie des bandes iroquoises qui la ruinaient. Afin de supprimer les marchands, il suffisait au chef de l'État de faire acte d'autorité, et il le fit; afin de supprimer les Iroquois, il aurait fallu qu'il déliât les cordons de la bourse, et il ne pouvait ou ne voulait pas encore le faire.

D'un autre côté, la colonie ne se développa que juste dans la mesure où le pouvoir royal intervint. Des deux types sociaux qui s'étaient engagés à peupler les seigneuries du Canada, le premier, — la petite gentilhommerie de robe ou d'épée, — n'était en état de remplir ses engagements qu'à la condition d'être subventionné par l'administration publique; et quant au second type, celui des fondations pieuses, il sembla au début qu'il pouvait agir par lui-même; mais bientôt les défections des fondateurs le forcèrent, lui aussi, à rechercher l'appui du gouvernement. Malheureusement, le gouvernement souffreteux du Canada, uniquement alimenté par les profits d'un commerce que les Iroquois étaient en train d'anéantir, ne put fournir aux uns comme aux autres qu'un secours assez minime; et, comme conséquence, la colonisation ne fit que très peu de progrès.

Cependant, à la faveur de cette intervention très molle de l'État, à la faveur de cette action très faible des seigneurs et des communautés, un petit nombre de paysans avaient pu se transporter au Canada. Les plus énergiques d'entre eux avaient même réussi à s'y constituer des domaines; et aujourd'hui, en dépit des horreurs de la guerre, et de la détresse générale, ils ne voulaient plus quitter leur nouvelle patrie. Ils se joignaient aux gentilshommes et aux missionnaires, et tous ensemble suppliaient le roi de sauver la colonie, de la délivrer des Iroquois.

Nous verrons prochainement comment le roi répondit à leur appel.

Léon Gérin.

(*A suivre.*)

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DOUZIÈME.

LIVRAISON DE JUILLET 1891.

Pages.

Questions du jour. — La France en Indo-Chine. — Nos procédés de colonisation et de gouvernement, par M. **L. Poinsard**................ 5

La Propriété (Cours de Méthode de la Science sociale). — I. Détermination et classement des espèces, par M. **Robert Pinot**.............. 34

Une métamorphose sociale. — Un Méridional qui cesse de l'être, par M. **N***** 48

L'Égypte ancienne. — VII. Les races étrangères dans la vallée du Nil. — II. La race indo-européenne; les Mèdes, par M. **A. de Préville**..... 69

Cartes. — Carte de la région de Chiraz. P. 73. — Carte du Khousistan. P. 74.

LIVRAISON D'AOUT 1891.

Questions du jour. — Les retraites ouvrières et le projet de loi de M. Constans, par M. **Paul de Rousiers**................................ 97

La Propriété (Cours de Méthode de la Science sociale). — II. La communauté et la propriété familiale, par M. **Robert Pinot**............. 114

La France en Indo-Chine. — II. Les résultats de notre administration ; les réformes nécessaires, par M. **Léon Poinsard**.................... 134

Monographie du Canada. — II. La première étape de la colonisation administrative. — I. Les seigneurs fonctionnaires, par M. **Léon Gérin**.... 161

LIVRAISON DE SEPTEMBRE 1891.

Questions du jour. — En voyage, par M. **Paul de Rousiers**.......... 193

La Propriété (Cours de Méthode de la Science sociale). — III. La Propriété patronale et les éléments analytiques de la Propriété, par M. **Robert Pinot**.. 210

L'Égypte ancienne. — VIII. Les races étrangères dans la vallée du Nil. — III. La race indo-européenne : les Grecs, par M. **A. de Préville**... 224

Saint Boniface et les missionnaires de la Germanie au VIIIe siècle. — VI. Saint Boniface prédicateur (suite). — II. Comment le missionnaire anglo-saxon utilisait les aptitudes de sa race dans l'éducation chrétienne de la Thuringe, par le **R. P. M.-B. Schwalm**.................... 263

Figures. — Monnaie de Cléopâtre-Tryphène. P. 255.— Cléopâtre d'après une monnaie grecque. P. 256.

LIVRAISON D'OCTOBRE 1891.

Pages.

Questions du jour. — Une nouvelle question romaine : Le patrimoine artistique de la Ville éternelle, par M. **H. Saint-Romain**............ 285

Les Celtes. — III. L'autorité publique, par M. **H. de Tourville** et **E. Demolins**... 299

La Vie américaine. — I. La vie sur les « ranches », par M. **P. de Rousiers**. 321

Les Biens mobiliers, le Salaire et l'Épargne (Cours de méthode de la Science sociale), par M. **R. Pinot**............................. 350

Gravures. — Pâture du jeune bétail. P. 325. — *Hay-lifter*, machine à faire les meules. P. 327. — Habitation et dépendances sur un *ranche* du Nebraska. P. 329. — « Good luck », taureau *hereford*. P. 333. — Type de *ranchman*, à Fleur-de-Lys. P. 335. — Omaha et ses environs. P. 337. — « Vaillant », étalon percheron. P. 339. — Manège d'étalons percherons, à Frémont. P. 340. — Maison d'habitation sur un petit *ranche*. P. 341. — Boîte à maïs pour l'engraissement. P. 343. — Embarquement de bœufs dans une petite gare. P. 343. — « Vincent », taureau hereford. P. 347. — *Ranche* de moutons. P. 348. — *Ranchman* à cheval. P. 349.

LIVRAISON DE NOVEMBRE 1891.

La diffusion de la Science sociale. — Un émigrant de la Science sociale en Chine, par MM. **C. Héraud** et **E. Demolins**.................. 369

La Famille ouvrière (Cours de Méthode de la Science sociale), par M. **Robert Pinot**... 392

Les Héros d'Homère. — Contribution à l'étude des Origines Grecques. — I. Nature de la société homérique, par M. **Ph. Champault**......... 409

La Vie américaine. — II. L'aristocratie en Amérique, par M. **Paul de Rousiers**.. 443

Gravures. — Mount-Vernon, demeure de Washington. P. 446. — Colonne de Washington. P. 447. — Intérieur élégant de l'Ouest. P. 451. — Dans le Montana : l'installation d'un banquier. P. 452. — Hôtel particulier, à Boston. P. 453. — Un équipage « bien tenu », à New-York. P. 454. — Devant le perron d'un hôtel, à Boston. P. 456. — *Girard college*, à Philadelphie. P. 460. — *Women methodist college*, à Baltimore. P. 461. — Le quartier *chic* de Boston. P. 462. — Aux environs de Chicago. P. 464. — *The Baldwin english and classical seminary*. P. 466. — Maison de plaisance, aux « Thousand Islands ». P. 468.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1891.

Questions du jour. — L'abolition de la Censure, par M. **Paul de Rousiers**.. 469

La Famille ouvrière. — II. Le Mode d'Existence (Cours de Méthode de la Science sociale), par M. **Robert Pinot**........................ 485

Les Héros d'Homère. — Contribution à l'étude des origines grecques. — II. Nature de la société homérique (suite), par M. **Ph. Champault**.. 518

Monographie du Canada. — IV. La première étape de la colonisation administrative. — II. Les fondations pieuses, par M. **Léon Gérin**... 544

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XI ET XII.

(ANNÉE 1891.)

Cette Table suit les divisions de la Nomenclature sociale. Elle présente ainsi, en abrégé, un exposé analytique des questions traitées dans la Revue et, par conséquent, un précieux instrument d'étude. (Voir le tableau général de la Nomenclature, t. II, p. 493 et suiv., et l'exposé détaillé de chaque partie, t. I, p. 399 à 410; t. II, p. 22 à 48, 534 à 570; t. XI et XII, toute la série des articles sur le *Cours de Méthode de la Science sociale.*)

MÉTHODE GÉNÉRALE.

La Science sociale fournit le moyen de passer d'une formation sociale à une autre, XII, 48 à 68. — Les voyages ne sont utiles que si on essaye de se rendre compte méthodiquement de ce que l'on voit, XII, 193 à 209.

LIEU.

EUROPE. — France. — Il n'est pas possible d'expliquer le type du Méridional par l'effet produit par le soleil, XI, 33 à 35.

ASIE. — Perse. — La région occupée par les Mèdes comprenait une série de territoires propres à la culture, englobant des plateaux propres au pâturage, XII, 75. — Les conditions des lieux obligèrent les Mèdes à former des établissements sédentaires, XII, 75.

TRAVAIL.

GÉNÉRALITÉS. — Le Travail manuel est l'effort physique intelligent et libre par lequel l'homme agit sur le Lieu, tire parti des ressources du Lieu et les adapte à ses besoins, XI, 238. — Le Travail présente quatre grandes espèces : la Simple Récolte, l'Extraction, la Fabrication et les Transports; détermination et définition de ces espèces, XI, 241. — Elles sont classées entre elles d'après la part croissante que prend dans la production l'effort humain et la part décroissante que prennent par conséquent dans la production les forces spontanées du Lieu, XI, 242.

La Simple Récolte comprend trois variétés : le Pâturage, la Pêche côtière et la Chasse, qui sont caractéristiques par les différentes organisations des personnes à l'atelier, qu'elles engendrent, XI, 244. — Le Pâturage nomade des grandes steppes asiatiques produit la Communauté appelée Famille patriarcale, XI, 246. — La Pêche côtière, le simple ménage en Famille-souche, XI, 247. — La Chasse, le simple ménage en Famille instable, XI, 248. — Les trois organisations du personnel à l'atelier servent encore pour tous les autres actes sociaux, c'est pourquoi les populations qui s'adonnent à ces travaux de Simple Récolte sont dites populations simples, XI, 246. — Raison du classement des trois travaux de Simple Récolte entre eux, XI, 249.

Les Travaux d'Extraction sont ceux où l'homme applique son effort physique non plus seulement à recueillir les produits spontanés de la nature, mais à aider aux forces naturelles, pour tirer du sol une production autre ou plus abondante, ou encore à extraire du sol des produits naturels en modifiant l'état du Lieu, XI, 307. — Ces travaux sont : la Culture, l'Art des Forêts et l'Art des Mines, XI, 307. — Raison du classement de ces travaux après la Simple Récolte, XI. 307. — La Culture se classe en tête de ces travaux d'Extraction parce que, maintenant l'unité du métier, l'homogénéité dans la société, elle entraîne le minimum de complication sociale, XII, 310. — Sa caractéristique est d'exiger, à

cause de la prévoyance, la subordination des incapables aux capables, XI, 310. — Cette subordination s'obtient par des organisations du personnel différentes selon les races simples dont sont sorties les races agricoles, XI, 310. — C'est ainsi que l'on a : la Communauté ouvrière dite agricole pour les issus de l'atelier communautaire, la Petite Culture, la Culture Fragmentaire, la Grande Culture pour les issus de l'atelier domestique, XI, 314. — La Culture en Communauté (dite agricole) est celle que pratiquent ensemble plusieurs ménages groupés sous l'autorité d'un chef, qui est à la fois chef du groupement de l'atelier agricole et chef du groupement familial, XI, 314. — La Petite Culture est celle qui emploie, dans une même exploitation agricole, tous les membres d'une famille ouvrière en simple ménage et assure leur existence, XI, 315. — La Culture Fragmentaire est celle qui, se bornant à l'exploitation d'un bout de champ ou de quelques animaux domestiques, ne satisfait ni aux besoins, ni à l'activité de toute une famille, XI, 315. — La Grande Culture est celle qui dépasse les besoins et l'activité d'une famille en simple ménage; elle est pratiquée par des familles distinctes sous la direction d'un patron, XI, 315. — L'Art des Forêts s'entend de l'exploitation en coupes réglées des essences forestières; il se classe après la culture parce que les produits forestiers ne fournissent pas à l'alimentation, sont à longue périodicité et exigent une grande étendue d'exploitation, XI, 316. — L'Art des Mines profondes se classe en dernier lieu parce qu'il présuppose la culture et l'art des forêts et nécessite un patronage très intense, XI, 317.

Les Travaux de Fabrication consistent en une série d'opérations nécessaires pour adapter d'une façon spéciale à un besoin déterminé les produits naturels de la Simple Récolte et de l'Extraction, XI, 402. — Ils se classent après ceux de la Simple Récolte et de l'Extraction, parce qu'ils en transforment les produits et parce que, avec eux, on voit croître énormément l'effort humain, tandis que la part des forces spontanées du Lieu décroît d'une façon définitive, XI, 403. — Leur caractéristique est l'instabilité, mais ils réclament la hiérarchie, XI, 404. — Les six formes d'atelier, les six groupements fondamentaux de la Fabrication sont : la Communauté ouvrière dite industrielle), l'Industrie domestique principale, l'Industrie domestique accessoire, le Petit Atelier patronal, la Fabrique collective, le Grand Atelier, XI, 406. — La communauté ouvrière industrielle est une entreprise de Fabrication faite par une collectivité d'ouvriers ordinairement unis par les liens de la famille, XI, 407. — L'Industrie domestique principale est une entreprise de fabrication faite par un simple ménage ouvrier qui en tire toutes ses ressources ou du moins les principales, XI, 407. — L'Industrie domestique accessoire est une entreprise de Fabrication faite par un simple ménage ouvrier qui n'en tire pas ses principales ressources, XI, 407. — Le Petit Atelier patronal est une entreprise de fabrication faite par un ouvrier patron, XI, 408. — La Fabrique collective est constituée par un ensemble d'ateliers domestiques, principaux ou accessoires, approvisionnés de travail par un patron qui groupe la clientèle et fournit les matières premières, XI, 409. — Le Grand Atelier est celui où le patron, complètement occupé à la direction du travail, cesse d'être ouvrier, XI, 409. — Ces six variétés sont classées d'après l'ordre de complexité croissante, XI, 409. — Il n'y a pas lieu, pour la Fabrication, de rattacher les formes d'atelier au genre de produits, comme on l'a fait pour la Simple Récolte et l'Extraction, car il n'y a pas de produit qui ne puisse être fabriqué dans les six formes d'atelier, XI, 410. — De tous les éléments de la Fabrication celui qui influe le plus régulièrement sur la forme de l'atelier c'est la nature du moteur, XI, 411. — L'emploi d'une force mécanique plus considérable dans un atelier y accroît l'importance de la Fabrication, et, par là même, requiert un gouvernement plus capable, une forme supérieure de l'atelier; mais il n'y a que parallélisme et non pas adéquation entre les formes de l'atelier et la force du moteur, elles croissent en importance avec lui, XI, 412. — Les moteurs employés par la Fabrication sont : la Main, les Moteurs animés, le Vent, l'Eau, le Bois, la Houille; les Fabrications qu'ils constituent exigent des capacités et des capitaux de plus en plus considérables, XI, 414.

Les Travaux de Transports consistent à appliquer une force motrice à l'apport des objets du lieu où ils sont produits ou fabriqués, au lieu où ils sont fabriqués ou vendus, XI, 508. — Ils se classent à la fin des travaux manuels, parce que l'action du

Lieu est dans le produit du travail en complète décroissance, tandis que l'action humaine y atteint son maximum de puissance, XI, 509. — On rencontre dans les Transports six formes d'ateliers fondamentales : la Communauté ouvrière, l'Industrie domestique principale, l'Industrie domestique accessoire, le Petit Atelier, patronal, l'Atelier collectif, le Grand Atelier, XI, 510. — De tous les éléments des Transports celui qui influe le plus sur la forme de l'Atelier est le moteur, XI, 512. — Ces moteurs sont : le Portefaix, l'Animal de bât et de trait, le Glissage, la Batellerie, la Vapeur; il n'y a entre ces moteurs et les formes d'atelier qu'un parallélisme général, XI, 513. — La caractéristique des Transports est l'instabilité et la non-spécialisation de leurs ouvriers qui se divisent en deux catégories : les porteurs et les conducteurs, XI, 516. — Tandis que l'espèce porteur tend à s'abaisser de plus en plus, l'espèce conducteur tend à s'élever et à entrer dans la catégorie des travailleurs intellectuels, des non-ouvriers, XI, 518.

Les Éléments analytiques communs à toutes les Espèces du Travail sont : la Méthode de Travail et l'Organisation du Personnel, XI, 520. — La Méthode de Travail comprend : l'Objet, l'Outillage, l'Atelier, l'Opération, XI, 521. — L'Organisation du Personnel procède de ce fait : c'est que à mesure que le Travail s'accroît en nécessité et en intensité, la disposition en échappe au travailleur et à l'ouvrier ; de là le besoin du Patronage du travail, XI, 522. — L'organisation du Personnel se manifeste par le Travail sans Engagement et le Travail avec Engagement; ces Engagements sont permanents (forcés ou volontaires) ou momentanés, XI, 523.

Le passage de l'art pastoral à la culture fait prédominer le cheval sur le bœuf, XI, 401.

EUROPE. — Angleterre. — Le développement des grandes usines supprime, en quelques années, la Fabrication ménagère et agglomère des millions d'individus, XI, 168. — Le développement du grand atelier industriel empira la situation des ouvriers, XI, 168 à 171.

Gaule. — L'élevage du porc eut pour premier effet de contraindre les Celtes à la vie quasi sédentaire et à la culture, XI, 384. — Le premier résultat de l'installation sédentaire et agricole des Celtes fut de les contraindre à se fractionner encore davantage, XI, 286. — En se fixant au sol, les Celtes substituèrent le transport des produits au transport de la famille et le transport à petite distance au transport à grande distance, XI, 398. — Cette modification amena l'emploi du Chariot et du Magasin, *ibid.*

Grèce. — Les expéditions de pillage, c'est-à-dire la piraterie organisée, constituent le travail de la race achéenne ; les Achéens sont des pirates, XII, 519 à 543.

Pélasges. — Le trait distinctif des Pélasges primitifs est la culture intense pratiquée au milieu de populations vivant de la pâture ou de la cueillette, XII, 229.

ASIE. — Indo-Chine. — L'Annam est occupé par une population à famille patriarcale, ayant pour principal travail la culture, XII, 16.

Perse. — Les Mèdes se fixèrent au sol dans des conditions qui ne leur permirent pas de créer une autorité supérieure à celle des chefs de communauté patriarcale, XII, 76. — Chaque communauté mède ne dépendait que d'elle-même pour son pain quotidien, XII, 76.

AFRIQUE. — Égypte. — La société égyptienne dérive de la formation patriarcale, modifiée par l'art spécial aux pasteurs chameliers, XI, 83. — La Fabrication était exercée par des groupes familiaux très restreints, généralement peu capables et habitués à subir une direction absolue, XI, 83. — Les ouvriers étaient sédentaires, car leur clientèle était fixée au sol, XI, 83. — Dans l'ancienne Égypte, on ne pouvait s'établir pour exercer un métier que dans les villes et villages de la berge fluviale ou sur les contreforts des chaînes bordières, qui confinent au désert, XI, 83. — Seuls, le Pharaon ou le collège des prêtres peuvent occuper l'ouvrier fabricant, il doit donc se rendre soit auprès du premier à la *Ville des vivants*, soit auprès des seconds à la *Ville des morts*, XI, 84. — La confection des briques fut le principal emploi du surcroît de main-d'œuvre rejeté par les campagnes, XI, 87. — Dans la la Fabrication, le *Progrès des méthodes* est entre les mains du Pharaon et de ses fonctionnaires; la *Clientèle* est interceptée par lui ; l'*Engagement*, c'est la corvée recommandée par le Pharaon ; le *Capital*, le Pharaon le retient en entier, XI, 92.

AMÉRIQUE. — États-Unis. — La première cause du soulèvement des Indiens vient de ce qu'ils ont perdu leurs moyens d'existence par suite de l'occupation de leur territoire de chasse, XI, 110 à 120. — La

formation sociale des Indiens rend très difficile leur évolution de la simple Récolte à la Culture, XI, 126. — La seule solution du problème indien, c'est la disparition de la race, parce que le Peau-Rouge n'est pas dressé aux travaux pénibles qui s'imposent aujourd'hui à lui, XI, 129. — Le nègre résiste mieux que le Peau-Rouge au contact des blancs, parce que, étant dressé à la dépendance, il accepte de servir ces Blancs, XI, 129. — Les grands « ranches » d'engraissement permettent de voir à l'œuvre le type éminent du colon américain, XII, 322 à 334. — Les « ranches » d'élevage montrent la première utilisation du sol par les pionniers les plus aventureux, XII, 334 à 349. — Les petits « ranches » font entrevoir la constitution d'une classe moyenne de propriétaires, XII, 334 à 349.

PROPRIÉTÉ.

GÉNÉRALITÉS. — Large acception du terme « Propriété » en science iale, XII, 34. — La Propriété est la disposition exclusive du Lieu nécessitée par le Travail, XII, 35. — La mesure de l'exclusion des autres du Lieu, c'est-à-dire la mesure de la Propriété, dépend directement et normalement de la nature du Travail qui nécessite cette exclusion, XII, 37. — La Propriété n'est pas seulement la conséquence du Travail, elle est sa condition préalable, XII, 40. — On observe en science sociale la Propriété totale, c'est-à-dire la Propriété du sol avec tout ce qu'il porte de productions naturelles ou artificielles, XII, 42. — La Propriété immobilière ne peut se concevoir qu'avec la Propriété mobilière qui le complète, XII, 42. — La loi d'appropriation d'un objet mobilier est la résultante de la loi d'appropriation de l'objet immobilier auquel il sert et des conditions que sa substance impose au fait d'appropriation dont il est l'objet, XII, 42. — Les différentes espèces de la Propriété sont : la Communauté (ouvrière), la Propriété familiale et la Propriété patronale, XII, 44. — Ces espèces sont classées entre elles d'après l'intensité du phénomène d'exclusion, XII, 45. — Cette exclusion est d'autant plus grande et d'autant plus complète qu'elle est : 1) plus continue et que : 2) le nombre de ceux qui disposent d'un point déterminé du lieu est moins considérable, XII, 45. — Les espèces se constituent d'après les groupements du Travail, XII, 46.— *La Communauté ouvrière.* Dans cette première espèce tous les membres de la communauté disposent au même titre du bien, XII, 116. — Cette Communauté est qualifiée d'ouvrière, pour la distinguer de la Communauté non ouvrière, qui est une des formes de la Propriété patronale, XII, 116. — La Communauté ouvrière se classe en tête parce qu'elle présente le moindre degré d'exclusivisme, XII, 117. — Les variétés de la Communauté, ainsi que celles des autres espèces de la Propriété, sont déterminées d'après la destination du bien, XII, 117. — Le bien peut servir soit au Mode d'Existence, alors on a la Propriété du Foyer, soit à la conquête du Moyen d'existence, alors on a la Propriété de l'Atelier, XII, 117. — Caractère particulier de la Propriété du Foyer, c'est une disposition du Lieu qui ne procède pas immédiatement du Travail, XII, 119. — Elle se classe avant la Propriété de l'Atelier parce que, au même degré d'exclusivisme, elle est plus facile à posséder, XII, 120. — La caractéristique de la Propriété communautaire est de n'être compatible qu'avec un régime de travail aussi peu intense que faiblement productif, XII, 121. — Évolution de la Communauté ouvrière du Domaine suivant l'intensité de la production XII, 122. — Difficultés organiques que rencontrent pour s'établir et fonctionner les Communautés ouvrières de l'Industrie, XII, 126. — *La Propriété Familiale* est la propriété possédée par un ménage ouvrier ou petit patron; elle est classée après la communautaire parce qu'elle présente une disposition plus exclusive du Lieu, XII, 127. — Elle est illimitée ou limitée suivant qu'elle comporte ou ne comporte pas toute disposition du bien, XII, 129. — La caractéristique de la Propriété familiale du Domaine ou de l'Industrie est d'assurer une réelle stabilité aux familles qui la possèdent, mais elle n'offre que peu de ressources pour entreprendre les grands travaux de l'Extraction, de la Fabrication et des Transports, XII, 130. — *La Propriété patronale* est constituée par les ménages aptes à diriger et à retenir utilement en leur possession un atelier de culture ou d'industrie supérieur à ce qu'il faut pour la satisfaction essentielle des besoins de leurs membres, XII, 210. — Leur aptitude à posséder supplée à l'inaptitude que montrent certains ménages à posséder la Propriété familiale, XII, 211. — La Propriété patronale se classe en dernière ligne parce que, de toutes les espèces de la Propriété, c'est celle qui exige la disposition la plus exclu-

sive du Lieu, XII, 212. — La propriété patronale est particulière ou collective selon que les conditions du Travail exigent des ressources ou entraînent des risques compatibles ou non avec ce que peut fournir et supporter une famille patronale, XII, 213. — La Propriété patronale du Foyer comprend la propriété du Foyer maître et la propriété du Foyer ouvrier, XII, 213. — La Propriété patronale du Domaine comprend la Propriété du Domaine chef et la propriété du Domaine dépendant, XII, 214. — La Propriété patronale de l'Industrie comprend la propriété de l'industrie en grand atelier, et la propriété de l'Industrie en fabrique collective, XII, 215. — La caractéristique de la Propriété patronale est d'exiger de très grandes capacités pour être possédée utilement, XII, 215. — *Les Éléments Analytiques* de la Propriété sont : la Composition, le Mode de possession, les Subventions, la Transmission, XII, 218. — La Composition du Bien s'obtient en recherchant sa nature, sa quantité, sa qualité, sa disposition, XII, 218. — Le mode de possession indique quelle est l'étendue et l'exercice du droit sur le Bien ; on le détermine en analysant à quel titre on possède le bien, et par quelle organisation de personnes on exerce ses droits, XII, 218. — Les Subventions montrent comment ceux qui ne possèdent pas un Bien participent à sa jouissance ; elles sont actives ou passives, XII, 219. — La Transmission permet de savoir ce que devient le Bien ainsi analysé, XII, 219. — Ces quatre éléments sont classés dans l'ordre logique de l'analyse, XII, 219. — La nature, le parcours, l'abondance des productions spontanées, la permanence du sol disponible ne sont que la détermination de ces quatre éléments dans la plus ténue et la plus imperceptible des Propriétés, XII, 220.

EUROPE. — Angleterre. — L'absorption exclusive du sol par la grande propriété crée un état d'antagonisme et de lutte avec la classe la plus riche des négociants et des industriels, XI, 165, 166. — La disparition des petits propriétaires supprime dans les campagnes la classe intermédiaire entre les grands propriétaires et les simples ouvriers, XI, 166. — La concentration de la propriété rurale entre les mains des grands propriétaires produit la lutte entre la grande propriété foncière et la grande propriété mobilière, et, de plus, l'écrasement de l'ouvrier rural, XI, 165 à 168. — Le développement exagéré de la grande propriété a provoqué une réaction qui tend à faire renaître la petite propriété, XI, 176 à 181.

Gaule. — Les Celtes se sont fixés au sol par villages et non par habitations isolées, XII, 388 à 391. — Les habitudes communautaires et le besoin de la défense empêchèrent les Celtes de s'établir isolément au milieu de leurs champs, XI, 387. — Les Celtes s'établirent à la lisière des bois, afin d'être à portée de leurs champs et des territoires de pâturage des porcs, XI, 391. — Les Celtes conservèrent la propriété commune pour les bois et n'approprièrent que les sols cultivés, XI, 394 à 398.

AFRIQUE. — Égypte. — Le cultivateur ne conservait en sa possession que la portion de la récolte strictement nécessaire à l'alimentation de sa famille ; le surplus formait la part du patron, XI, 84. — Le groupement familial rencontrait un obstacle sérieux à sa perpétuité : il n'avait pas de signe sensible matériel à transmettre de génération en génération, à cause de l'absence de fixité des domaines, XI, 102.

BIENS MOBILIERS.

GÉNÉRALITÉS. — Rapport étroit qui existe entre la Propriété Mobilière et la Propriété Immobilière, XII, 350. — Les Biens mobiliers se définissent, en science sociale, des objets mobiles, d'un usage durable, servant à l'exploitation et à la jouissance des Biens immobiliers ; ils comprennent : les Animaux domestiques, les Instruments de travail, le Mobilier meublant, et le Mobilier personnel, XII, 353. — Ils sont classés entre eux dans l'ordre où ils s'éloignent le plus, par leur caractère, de celui de la Propriété immobilière, XII, 353. — *Les Animaux domestiques* se classent en tête, ils composent l'espèce des Biens mobiliers qui exige le plus de prévoyance, et qui conduit le plus sûrement à la Propriété immobilière, XII, 355. — *Les Instruments de travail* sans installation fixe sur le sol, exigent moins de prévoyance et ne stimulent pas à la Propriété immobilière, XII, 355. — *Les mobiliers meublants et personnels* servent non plus pour la conquête des Moyens d'existence, mais pour le Mode d'existence ; ils sont d'une possession facile pour la famille ouvrière, XII 357.

SALAIRE.

GÉNÉRALITÉS. — Caractère spécial du Salaire qui le distingue des Biens mobiliers,

XII, 360. — Le Salaire est la productivité du travail engagé, XII, 361. — Les Éléments constitutifs du Salaire sont l'Entente sur le Salaire, l'Objet du Salaire, la Mesure du Salaire, XII, 361. — *L'Entente sur le Salaire* indique quel est le degré de facilité que l'ouvrier rencontre pour trouver un Salaire et quelles sont les conditions qui font cette facilité, XII, 362. — *L'Objet du Salaire* est la chose que l'ouvrier reçoit comme salaire; cet objet peut être en nature ou en argent, XII, 362. — *La Mesure du Salaire* indique, tel objet étant donné en Salaire, de quel travail il est la mesure ; on a ainsi le salaire à la journée, à la tâche, avec prime, XII, 363.

AFRIQUE. — **Égypte.** — L'ouvrier fabricant doit viser à se faire attribuer pour rémunération de son travail, une portion soit du *blé du roi*, soit du *blé des prêtres*, XI, 84. — Le roi prélève sa part de toutes choses *en nature* et la dépense *en nature;* les ouvriers travaillent pour lui à *la corvée*, moyennant un salaire fixe en nature, XI, 91.

ÉPARGNE.

GÉNÉRALITÉS. — C'est par l'Épargne, c'est-à-dire par la soustraction des produits de la Propriété à la consommation et par l'emmagasinement de ces produits que s'accroît la Propriété, XII, 365. — L'Épargne se classe après les trois classes de la Propriété, comme le mode à l'aide duquel ces Propriétés s'accroissent, XII, 365. — Les élément analytiques de l'Épargne sont : l'Objet de l'Épargne, les Aides de l'Épargne et l'Emploi de l'Épargne, XII, 365. — *L'Objet* de l'Épargne est soit un objet de consommation, soit de l'argent, XII, 366. — *Les Aides de l'Épargne* sont les différents procédés que les gens emploient pour épargner et les institutions destinées à stimuler leur Épargne, XII, 366. — *L'Emploi de l'Épargne* indique les différentes utilisations de l'objet épargné, XII, 367.

EUROPE. — **France.** — Le projet de loi sur les caisses de retraites ouvrières charge les contribuables sans profit pour les ouvriers, met le patronage entre les mains de l'État impuissant à l'exercer et tend à soustraire artificiellement l'ouvrier aux réalités de sa situation, XII, 97 à 113.

FAMILLE OUVRIÈRE.

GÉNÉRALITÉS. C'est la nécessité où se trouve l'Enfant d'être éduqué pour participer au Mode d'Existence qui fait classer la Famille ouvrière, organisme de cette Éducation, après les Moyens d'Existence, XII, 392. — L'Enfant naît naturellement insociable, XII, 394. — Le personnel de la Famille se compose ainsi : le Père, la Mère, les Enfants, les Enfants mariés au foyer, les Émigrants, les Célibataires, les Domestiques, les Vieillards, les Infirmes, XII, 396. — L'Éducation est le sujet introducteur, la cause classifiante du tableau de la Famille, ce n'est pas son sujet complet, XII, 397. — Le sujet complet est l'organisation hiérarchisée des personnes qui vivent au même foyer, XII, 398. — *Le Père* est le premier et principal agent de l'Éducation, il se sert de trois procédés combinées : l'Autorité au Foyer, la Loi de Dieu et la Tradition des Ancêtres, XI, 398. — *La Mère* est la collaboratrice désignée du Père; elle arrive toute formée à la maison de son mari; aussi il faut étudier : les Fiançailles, le Mariage, le Ménage domestique, XII, 400. — *Les Enfants*, objets de l'éducation, s'étudient en observant leur Nombre, leurs Rapports, leurs Aptitudes diverses, leur Éducation, XII, 401. — *Les Enfants mariés au Foyer ;* il faut distinguer parmi eux celui qui sera l'héritier-associé; c'est là un des traits caractéristiques par lesquels se distinguent entre elles les différentes Espèces de la Famille, XII, 405. — *Les Émigrants* figurent dans leurs rapports avec le Foyer, XII, 406. — *Les Célibataires et les Domestiques* sont des aides de l'éducation, mais le peu d'importance de leur rôle les fait classer à la fin du tableau, XII, 407. — *Les Vieillards et les Infirmes* ne sont pas des personnes en plus de celles qui composent la Famille, mais la vieillesse et l'infirmité sont des états où peuvent se trouver les membres de la famille; leur action sociale, XII, 407.

ASIE. — **Chine.** — En dépit des apparences, la société chinoise repose sur la famille patriarcale bien caractérisée, XII, 380 à 391.

AFRIQUE. — **Égypte.** — Le gouvernement familial dans la classe ouvrière procédait moins de la situation du père que de celle de la mère, XI, 92. — Les tombeaux étaient le seul signe matériel, pour conserver la personnalité des morts, base et point de départ des liens de parenté, XI, 103.

MODE DE L'EXISTENCE.

GÉNÉRALITÉS. — Le Mode d'Existence

doit se classer après les Moyens d'Existence, XII, 485. — Les besoins du Mode d'Existence sont des besoins matériels de la vie courante, XII, 486. — Ils sont classés d'après leur ordre d'urgence, XII, 487. — On doit les observer dans le détail à cause de leur influence sur l'Éducation, XII, 486. — *La Nourriture.* La distribution des repas est relative aux occupations; elle se détermine par l'heure et la durée des repas, XII, 488. — La Composition du repas s'obtient en analysant la nature, la qualité, la quantité des aliments, XII, 490. — La Provenance des aliments est ménagère ou marchande, dans ce second cas elle est fournie par le pays ou par l'étranger, XII, 491. — La Préparation des aliments comprend la transformation à opérer, le matériel nécessaire pour ces transformations, enfin l'opération elle-même, XII 493. — La Cérémonie du repas se compose du matériel, du service et de la tenue du repas, XII, 493. — *L'Habitation.* Les Destinations diverses de l'Habitation sont relatives à l'abri, à la pratique des autres faits du mode d'existence, et aux autres ordres de faits sociaux, XII, 496. — La Composition de l'Habitation comprend : l'Immeuble, le Meuble, le Chauffage et l'Éclairage, XII, 497. — Pour se rendre compte de la façon dont l'Immeuble sert au Mode d'Existence, il faut observer ses dispositions intérieures et extérieures de plan et de construction, XII, 498. — Le genre du Meuble varie avec celui de l'Immeuble, XII, 501. — La nature du Chauffage est relative aux ressources du Lieu; il en est de même pour l'Éclairage, XII, 501. — L'Usage de l'Habitation marque sa valeur sociale, deux habitations identiques diffèrent singulièrement suivant l'aptitude qu'ont à s'en servir les gens qui l'habitent, XII, 503. — L'Entretien de l'Habitation varie d'après les éléments précédents, XII, 504. — *Le Vêtement.* Les destinations diverses du Vêtement montrent que le Vêtement peut ne pas servir seulement à protéger le corps, mais encore à l'exercice d'un travail, à la marque d'une distinction sociale, etc., XIII, 505. — La Composition du Vêtement comprend : les Habits, le Linge, la Chaussure, la Coiffure, les Bijoux et autres menus objets portés sur soi, les Armes; pour chacun de ces éléments il faut se demander les causes et les conséquences de leur nature et de leur forme, XII, 507. — La Provenance du Vêtement est ménagère ou marchande; dans ce second cas, il faut observer si elle est fournie par le pays ou par l'étranger, XII, 510. — L'Usage du Vêtement permet d'entrevoir plus d'un sentiment caractéristique de la personne qui le porte, XII, 511. — L'Entretien du Vêtement comprend les soins, le blanchissage et les réparations; enfin on examine la Durée et la Fin du vêtement, XII, 511 — *L'Hygiène.* Il faut tout d'abord examiner la constitution physique native et acquise des gens, puis on observe quels soins leur sont donnés par leur famille, les empiriques et les gradués, XII, 512. — *Les récréations.* A quel ordre de faits sociaux sont empruntés les récréations et leurs circonstances diverses, XII, 516.

PHASES DE L'EXISTENCE.

ASIE. — **Chine.** — La communauté familiale vient en aide dans les diverses phases de l'existence, XII, 380 à 391.

PATRONAGE.

EUROPE. — **Gaule.** — Le caractère militaire de la noblesse, explique le caractère guerrier du Clan celtique, XI, 493 à 501. — Le Clan celtique comprend cinq catégories de personnes : les gentiles, les devoti, les ambacti, les obœrati, les clientes, XI, 504 à 507. — Le Clan repose essentiellement sur la force militaire, sur le crédit et le prestige personnels, sur la richesse en bétail, XI, 501 à 504. — Le Clan est un groupement essentiellement dû à l'initiative particulière, et il demeure dépendant d'elle seule, XII, 299 à 303. — Le Clan façonnait à son image toutes les institutions sociales, au-dessous et au-dessus de lui, XII, 318 à 320.

AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — A l'origine, la pépinière des grands patrons se trouvait au sud des États-Unis, XII, 445. — A côté des anciennes familles du sud aujourd'hui déchues, il se forme un peu partout, aux États-Unis, une classe de grands patrons que leur amour du bien public et leur action effective sur la société désignent comme les membres d'une aristocratie nouvelle, XII, 451 à 468. — Non seulement l'ancienne aristocratie terrienne du sud des États-Unis a été remplacée par une nouvelle aristocratie du travail, mais elle ne se relève pas de son abaissement, XII, 448.

COMMERCE.

EUROPE. — Pélasges. — Les Pélasges primitifs furent amenés à pratiquer l'échange des produits divers, forme primitive du commerce, dont l'exercice amène à l'inégalité des conditions et développe l'esprit d'entreprise, XII, 231.

AFRIQUE. — Égypte. — Les nombreuses transactions nécessitées par l'entretien des tombeaux firent naître la monnaie dans « la ville des Morts », XI, 109.

CULTURES INTELLECTUELLES.

EUROPE. — Allemagne. — L'École a échoué, au point de vue technique, au point de vue pratique et au point de vue politique, XI, 7 à 14. — Les réformes scolaires proposées par l'Empereur sont inspirées uniquement par l'intérêt politique, mais par un intérêt mal entendu, XI, 15 à 24.

Angleterre. — L'éducation a pour principal objectif de former des hommes pratiques, capables de triompher dans la lutte pour la vie, XI, 24 à 32. — L'application exclusive des lois économiques amena un état de guerre entre patrons et ouvriers, XI, 172 à 175.

Grèce. — Les poèmes homériques présentent une réelle valeur sociale pour la connaissance des origines grecques, XII, 413 à 417.

RELIGION.

GÉNÉRALITÉS. — Une division profonde existe entre catholiques sur la question des rapports de l'Église et de l'État, ce qui prouve que cette question a un caractère extra-religieux, XI, 197 à 200. — Avant le Christianisme, le problème des rapports de l'Église et de l'État ne se posait pas, parce que la religion et l'État ne faisaient qu'un, XI, 200. — Sous les empereurs romains, l'Église avait été amenée à adopter cette opinion que l'action sur le Pouvoir était nécessaire pour la liberté temporelle de l'Église, XI, 202. — Après Clovis, l'Église rencontra des Pouvoirs trop éphémères pour chercher à l'opprimer, XI, 204. — L'appui temporel que l'Église avait cherché auprès des empereurs au moyen âge se tourna contre elle et lui fit sentir le danger d'une union trop intime, XI, 205. — Il y a pour l'Église une situation plus désirable que le régime des concordats et l'appui du Pouvoir politique, XI, 207. — Dans les pays auxquels l'avenir est réservé, l'Église n'a pas besoin du secours de l'État pour remplir librement sa mission, XI, 208 à 216. — Plus l'Église s'appuiera sur les partis pour reconquérir son indépendance, plus elle la compromettra, XI, 215.

EUROPE. — Gaule. — L'autorité des Druides remonte à l'état patriarcal antérieur, XII, 313.

Germanie. — Saint Boniface utilisait les aptitudes de sa race pour la conversion des Germains, XI, 418 à 424. — En homme de tradition progressive, il s'approprie d'abord l'expérience de ses devanciers, XI, 421. — Sa prédication s'inspire des aptitudes sociales de sa race, XI, 418 à 452. — Il utilisait les aptitudes de sa race dans l'éducation chrétienne de la Thuringe, XII, 263 à 283. — Exercé à compter premièrement sur soi-même, il juge équitablement la nature humaine, XII, 265. — Habitué au bon ordre d'un milieu stable, il prêche à ses néophytes la fidélité au devoir d'état, XII, 270. — Habitué à se décider en tout par soi-même, il habitue ses chrétiens à gouverner leur vie par eux-mêmes, XII, 274. — Rencontrant en Thuringe une société stable, où lui-même s'établit, il ne forme pas seulement des Thuringiens, mais une Thuringe chrétienne, XII, 276. — Il trouve dans la société thuringienne une initiative individuelle suffisante pour appliquer avec profit sa méthode de direction, XII, 281.

ASIE. — Perse. — La situation des Mages chez les Mèdes était très inférieure à celle des Mages d'Assyrie, d'Arabie, ou des prêtres d'Égypte, XII, 82 à 90.

AFRIQUE. — Égypte. — La domination des confréries religieuses dans les oasis repose, en dehors du négoce, sur les cultures intellectuelles traditionnelles dont elles ont le dépôt et sur le sentiment religieux très intense, XI, 97. — Le Culte des morts était basé sur la conservation du groupement familial, XI, 102. — L'entretien des tombeaux devint, pour le collège des prêtres, tout un moyen d'existence, XI, 104. — Les collèges des prêtres égyptiens réglaient et célébraient le culte ; avaient le dépôt des coutumes nationales ; enfin, rendaient la justice, XII, 85.

AMÉRIQUE. — Canada. — L'Église de France ne pouvait compter ni sur les gentilshommes ni sur l'État pour faciliter l'installation et la diffusion de ses missions, XII, 546. — Mais elle pouvait s'assurer le concours de personnes riches, parmi les

hauts fonctionnaires et les grands seigneurs de la cour, XII, 547 à 548. — C'est surtout par l'entremise des Jésuites que le concours des grands seigneurs fut assuré aux Missions du Canada, XII, 549. — Les fondations pieuses créées autrefois au Canada étaient en même temps des entreprises de colonisation, XII, 551. — Les fondateurs d'entreprises pieuses, en France, sont exposés, à cause de leur conception abstraite de la vie, à perdre, en tout ou en partie, l'effet utile de leur action, XII, 552 à 562. — Les fondations pieuses françaises sont atteintes d'une vice profond : l'instabilité, XII, 562. — Les fondateurs essayent d'y remédier au Canada, par la conquête du pouvoir, XII, 562 à 565. — Les fondations pieuses soutenues par une classe dirigeante instable en arrivent, tôt ou tard, à réclamer la protection de l'État, XII, 565. — La protection de l'État ne fit que ravir l'indépendance, sans donner la stabilité et la sécurité aux fondations pieuses du Canada, XII, 565.

VOISINAGE.

EUROPE. — **Grèce.** — Les héros d'Homère appartiennent à des groupes autonomes, XII, 422.

CORPORATIONS.

AFRIQUE. — **Égypte.** — Les prêtres de l'ancienne Égypte formaient une corporation puissante, XII, 85.

COMMUNE.

EUROPE. — **Grèce.** — Les héros d'Homère forment une aristocratie nombreuse et brillante, mais dont la hiérarchie se dessine mal, XII, 422 à 424.

Suisse. — La commune fonctionne très bien, parce que les citoyens communaux sont maîtres chez eux, XI, 65. — La démocratie a remplacé l'ancienne aristocratie dans le gouvernement de la Suisse, XI, 189.

UNION DE COMMUNES.

EUROPE. — **Suisse.** — La Suisse est plutôt une confédération de communes autonomes qu'une fédération de cantons, XI, 65.

CITÉ.

AFRIQUE. — **Égypte.** — L'afflux des ouvriers sur la berge fluviale et sur les contreforts des chaînes bordières détermine la création de centres urbains, XI, 84. — Le premier élément de l'agglomération urbaine est le *Larit*, ou grenier royal, la *Double maison blanche*, XI, 85. — La « ville des Morts » comprenait de petits commerçants ou employés de commerce et des ouvriers adonnés aux métiers manuels; ils vivaient les uns et les autres du culte des morts, XI, 105.

PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE.

EUROPE. — **Suisse.** — Les diverses parties des cantons administrent librement leurs affaires, XI, 65.

PROVINCE.

EUROPE. — **Italie.** — Le caractère le plus marqué de l'aristocratie italienne a été d'exercer sur les beaux-arts un patronnage intelligent, XII, 286. — L'aristocratie italienne était composée de marchands qui devenaient princes, XII, 288. — A Rome, l'aristocratie ne se fondait pas sur le commerce, mais sur le népotisme, XII, 289. — Les grands seigneurs romains n'étaient que les administrateurs compétents des richesses artistiques de la Ville, ce qui leur permit de jouer leur rôle, sans soulever dans le peuple aucune révolution, XII, 293. — Les vieilles familles patriciennes de Rome, dont la puissance reposait sur la puissance et la richesse des Papes, sont tombées avec le pouvoir pontifical, XII, 294. — Aujourd'hui, c'est entre les mains des familles enrichies par le travail que se trouvent les destinées futures de l'art, XII, 294 à 298.

Suisse. — Le canton et la Féderation fonctionnent très mal, XI, 65. — L'ancienne aristocratie suisse avait été formée par l'accaparement des fonctions publiques; elle vivait de leur exercice comme à Berne, Fribourg, etc., ou bien vivait au service de l'étranger, comme à Schwitz, dans la Valais, etc., XI, 65 à 79. — L'ancienne aristocratie suisse ne put résister au contre-coup de la Révolution, parce qu'elle ne sortait pas des entrailles du pays, qu'elle y était installée comme parasite, le dévorant plutôt qu'elle ne le servait, XI, 65 à 79.

ÉTAT.

GÉNÉRALITÉS. — Rien n'est plus favorable à la multiplicité des guerres que le

développement des pouvoirs publics autoritaires, XI, 283 à 291. — Les peuples à tendances guerrières ont prédominé jusqu'ici, XI, 283 à 291. — Les peuples à tendances pacifiques tendent à prédominer dans l'avenir, XI, 291 à 304. — La découverte du Nouveau Monde et les applications de la houille tendent à donner la suprématie aux peuples à tendances pacifiques, XI, 291 et suiv. — Les peuples à formation communautaire sont plus guerriers que les peuples à formation particulariste, XI, 283 à 304. — L'idée de la justice n'est pas la même dans les sociétés à formation patriarcale et dans les sociétés à formation particulariste, XI, 372 à 378.

EUROPE. — **France.** — Les Méridionaux ont établi leur influence sur le reste de la France, au moyen de la politique, XI, 354 à 358. — Les Méridionaux possèdent toutes les qualités nécessaires pour réussir dans la politique, XI, 356. — Les Méridionaux ont développé en France le régime politique des peuples patriarcaux, en vertu duquel chaque parti doit vivre du pouvoir, XI, 358 à 360. — La censure théatrale n'a pas garanti la morale; elle ne peut garantir une croyance ou un principe; elle est un instrument de tracasserie politique; elle ne sauve pas les gouvernements; elle n'offre pas de garantie aux auteurs dramatiques, XII, 469 et suiv.

Gaule. — Le passage de la vie nomade à la vie sédentaire fait prédominer, dans les armées des Celtes, l'infanterie sur la cavalerie, XI, 486. — La substitution de l'infanterie à la cavalerie amène une révolution dans le système des transports militaires, XI, 486. — Le premier effet de la substitution de l'infanterie à la cavalerie chez les premiers sédentaires est de restreindre de beaucoup l'étendue ordinaire des expéditions militaires, XI, 486. — Le second effet est de séparer l'armée en trois éléments d'une mobilité différente, XI, 487. — Le troisième, est de faire de l'armée une organisation distincte de l'organisation sociale habituelle, XI, 488. — Le dualisme social créé par la substitution de l'infanterie à la cavalerie donne la prépondérance aux hommes les plus violents et les moins aptes à faire régner la paix sociale, XI, 489. — La domination des chefs militaires explique le caractère essentiellement belliqueux des Celtes, XI, 490. — Les pouvoirs politiques, chez les Gaulois, ne sont guère que de vaines formules et trompeuses apparences; le vrai gouvernement est celui des Clans, XII, 303 à 315.—Les pouvoirs publics apparents chez les Celtes provenaient de leur état patriarcal primitif, XII, 312. — Les chefs de Clans, qui exerçaient la réalité du pouvoir chez les Gaulois, n'en avaient pas changé les formes, à cause de leurs rivalités, XII, 315 à 318. — Les chefs de Clans n'exerçaient le pouvoir politique que par la force de leur puissance privée et non de l'autorité publique, XII, 317. — Les récits de guerre peuvent fournir des indications sociales, XII, 417 à 420.

Grèce. — Le pouvoir suprême attribué à Agamemnon par Homère est peu agissant et apparaît surtout comme un honneur et une prérogative, XII, 424 à 429. — Les chefs achéens, dans Homère, n'ont qu'une autorité incertaine; ils valent autant par la parole que par l'épée, XII, 429 à 435. — Les assemblées des chefs grecs, dans Homère, n'ont qu'une autorité très limitée, XII, 429 à 437. — L'armée achéenne, dans Homère, est peu disciplinée, XII, 436. — L'armée achéenne, dans Homère, est une juxtaposition de chefs volontairement rassemblés et restant unis sans contrainte extérieure appréciable, XII, 436 à 441. — Le pouvoir public chez les Grecs est détenu par les citoyens eux-mêmes, par suite des conditions créées par le commerce par mer, XII, 234 à 237.

Suisse. — Les organismes supérieurs de la vie publique fonctionnent mal parce que la Suisse est un pays de petites gens, excellents pour le gouvernement de leurs communes, fort médiocres pour la gestion d'intérêts plus élevés et plus considérables, XI, 65 à 69. — Les diverses constitutions des cantons suisses peuvent se ramener à deux types bien différents : dans l'un, le pouvoir souverain est exercé par les citoyens des cantons réunis en assemblée générale; dans l'autre, le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil, XI, 184 à 187. — La Suisse, ne produisant pas d'aristocratie naturelle, doit chercher ses représentants parmi les petites gens, XI, 189. — Les Suisses ont un mauvais système de pouvoirs publics, mais ils n'en souffrent pas, grâce à la pratique du Référendum, XI, 190 à 195. — La faible organisation de la souveraineté ne doit pas être considérée, en fait, comme une défectuosité sociale, XI, 195. — C'est la faible organisation des pouvoirs publics, qui a poussé les Suisses à se tirer d'affaire tout seuls et à organiser solidement leur

vie privée et leurs communes, XI, 195.
ASIE. — **Perse.** — Chez les Mèdes, le pouvoir public n'a aucune action sur le travail, il ne saisit que les rapports qui s'établissent entre les communautés, XII, 78. — Les sociétés de la race indo-européenne, n'ayant pas un pouvoir public intimement lié aux moyens d'existence, et aux conditions du lieu, peuvent se transporter et se transformer, XII, 79. — La formation de la race médique, comme celle de toutes les races patriarcales, se prêtait mal à la constitution de pouvoirs publics stables, XII, 91. — Les rois mèdes gouvernèrent l'Égypte sans adopter l'ancien moule social pharaonique, mais au moyen d'une conception du pouvoir public plus large, moins dépendante du Lieu et s'adaptant, de fait, à des lieux différents, XII, 91 à 96.
Région de steppes. — Dans les monarchies issues des steppes pauvres, le pouvoir public repose sur une force sociale de premier ordre : le patronage qu'il exerce par lui-même sur les moyens d'existence de la nation, XII, 91.
AFRIQUE. — **Égypte.** — Le gouvernement de l'Égypte par les Mèdes se fit au moyen d'un accommodement entre la formation médique et la formation égyptienne, XII, 91 à 96. — La conquête perse a introduit en Égypte une forme nouvelle et plus large de pouvoirs publics, XII, 224. — Les Mèdes ne colonisèrent pas l'Égypte, ils n'y apportèrent qu'une seule chose nouvelle : un gouvernement qui ne patronnait pas les arts nourriciers, XII, 225. — Les conquérants grecs entrèrent complètement dans le régime politique des Égyptiens; ils en vinrent jusqu'à transporter à leur propre famille le mode de groupement familial de la race égyptienne, XII, 243 à 262. — Dans la domination de l'Égypte, les Grecs ont fait preuve de la plus grande flexibilité sociale, à la fois acceptant la tradition égyptienne et poussant l'Égypte dans la sphère du mouvement européen, XII, 261.
AMÉRIQUE. — **États-Unis.** — La seconde cause du soulèvement des Indiens aux États-Unis vient des exactions auxquelles les soumet l'administration, XI, 120. — La formation particulariste des Anglo-Saxons les porte, aux États-Unis, à se faire justice eux-mêmes, lorsque les pouvoirs publics sont insuffisants; c'est la loi de Lynch, XI, 367 à 372. — Ce fut dans les rangs de l'aristocratie virginienne que les États-Unis trouvèrent leurs premiers hommes d'État, XII, 445.

EXPANSION DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Des commerçants ne peuvent fonder des établissements coloniaux qu'au moyen de Compagnies souveraines ou sous la protection directe des pouvoirs publics, XII, 13.
EUROPE. — **France.** — Ce qui manquait le plus à l'ancienne classe supérieure française, pour faire de la colonisation prospère, ce n'était ni la richesse ni l'esprit d'entreprise, mais l'éducation pratique, particulièrement l'éducation agricole, XII, 544 à 568.
ASIE. — **Indo-Chine.** — Le climat s'oppose à une colonisation européenne régulière, XII, 7. — L'occupation de l'Indo-Chine par les indigènes rend la colonisation européenne impossible, XII, 7. — Si les Européens ne peuvent coloniser ce pays, ils peuvent du moins y trouver une clientèle commerciale étendue, XII, 9. — Les Français n'ont pas su exploiter l'Indo-Chine au point de vue du commerce, XII, 9 à 12. — L'administration française a échoué à cause de son caractère violent et arbitraire et de la nature de ses agents, XII, 17 à 33. — Les agissements de l'administration française entravent les initiatives et arrêtent le commerce européen, XII, 134 à 142. — Ils oppriment durement les indigènes, *ibid.*, 143 à 149. — La domination française ne présente qu'un caractère instable et précaire, XII, 149 à 153. — L'administration française est guidée par des intérêts artificiels et momentanés, non par des tendances naturelles et permanentes, XII, 159. — Pour pacifier et gouverner utilement l'Indo-Chine, nous devons respecter la civilisation et les libertés locales; ne pas opprimer les indigènes par une armée de fonctionnaires sans compétence; maintenir la liberté des transactions, XII, 160.
Perse. — Au point de vue du contact avec les sociétés issues du Désert, la priorité entre toutes les races étrangères aux steppes pauvres appartient aux Mèdes, XII, 72. — L'immigration qui se produisit en Médie, du fait de la race aryenne, provient non des steppes pauvres, mais des steppes riches, XII, 75. — Lorsque les Mèdes prirent possession du pays qu'ils colonisèrent, aucun pouvoir public n'était constitué parmi eux, XII, 76.
Phénicie. — Les Phéniciens étaient des commerçants par mer issus des caravanes des steppes pauvres, ce qui les prédispo-

sait à installer à l'étranger des comptoirs d'exploitation et non des colonies de race, XII, 237 à 244.

AFRIQUE. — Algérie. — La colonisation administrative, en Algérie, prépare la ruine et la désorganisation sociale des indigènes, XI, 455 à 171. — Elle fournit peu de colons et les entrave plus qu'elle ne les aide, XI, 471 à 478. — La réforme à apporter à la colonisation algérienne pour les indigènes et pour les colons, XI, 478 à 482.

Égypte. — Les expéditions militaires égyptiennes n'avaient pas pour but la possession et le peuplement d'un sol étranger, mais seulement la conquête d'un butin, XI, 256. — Les pasteurs cavaliers et les pasteurs chameliers exercèrent d'une façon bien différente leur domination en Égypte, par suite de la différence de leur formation sociale, XI, 258 à 280. — Les pasteurs cavaliers n'étaient pas préparés à l'administration de l'Égypte, parce qu'ils étaient de purs nomades pillards, XI, 272. — Les pasteurs-chameliers étaient admirablement préparés par la pratique du commerce et la culture des grandes oasis au gouvernement de la vallée du Nil, XI, 272. — Les conquérants grecs en Égypte venaient pour coloniser, XII, 227.

AMÉRIQUE. — Canada. — Le roi de France échoue dans ses tentatives de colonisation au Canada, par suite de l'instabilité de l'État, et de la mauvaise organisation de ses finances, XI, 320 à 331. — Les gentilshommes échouent par suite de leur caractère guerrier et bureaucratique qui les rend inaptes à créer des colonies agricoles, XI, 331 à 344. — A l'époque de la découverte et du premier peuplement de l'Amérique, la classe supérieure en France se trouve incapable de coloniser sans le secours de l'État, XII, 526. — A l'époque de la découverte de l'Amérique, l'État en France est incapable de coloniser, soit par des subsides, soit par l'octroi de privilèges permanents, XI, 526. — Les premiers seigneurs du royaume, loin de soutenir les colonisateurs canadiens, s'établissent sur eux en parasites et cherchent à en vivre, XI, 526 à 533. — L'exploitation exercée par les compagnies marchandes laissait en souffrance tous les intérêts stables de la colonie, XI, 533 à 544. — Les compagnies marchandes se bornèrent à l'exploitation du pays pour les fourrures; elles n'établirent pas de colons et livrèrent le pays à l'ennemi, XI, 527 à 550. — Par suite de la décadence de la vie locale, en France, et par suite de l'insuffisance des pouvoirs publics, la colonisation au Canada se borna à quelques efforts spasmodiques et incomplets, XII, 162. — Les premiers efforts de la colonisation échouèrent par suite de l'absence de l'élément agricole, XII, 162. — Les premiers seigneurs canadiens comptaient sur les emplois publics pour vivre et mettaient toute leur ardeur à s'en emparer, XII, 161 à 192. — Les gentilshommes français émigrés au Canada, étant de purs fonctionnaires, ne firent rien ou presque rien pour la colonisation, XII, 161, 546. — Le mécanisme de colonisation construit par Richelieu reposait sur une tenure seigneuriale des terres; mais comme celle-ci avait pour base le monopole de la traite qui était faible et vacillant, tout l'édifice menaçait ruine, XII, 161 à 192.

États-Unis. — L'ensemble des émigrants italiens recrute les métiers inférieurs et dépendants, XI, 262. — L'émigrant italien se mêle peu au reste de la population et tend à revenir dans son pays, XI, 363. — Les émigrants italiens se forment facilement en sociétés secrètes, suivant les traditions de leur race, XI, 366.

ÉTRANGER.

AMÉRIQUE. — Canada. — L'exploitation du Canada par les compagnies marchandes eut pour résultat de livrer le pays à l'étranger, XI, 527 à 550.

HISTOIRE DE LA RACE.

GÉNÉRALITÉS. — Les témoignages tirés de la race, des mœurs et usages et de la langue, ne sont pas absolument démonstratifs pour établir la descendance des peuples, XI, 221. — Ce qui a porté mal à propos à attribuer à la descendance le caractère de la race, c'est que la plupart des causes qui agissent pour former la race sont fixées par la naissance, mais ne procèdent en rien d'elle, XI, 223 à 225. — Ce qui détermine la race, c'est l'ensemble des conditions sociales résultant du Lieu, de l'Éducation, du Métier et des Influences sociales, bien plus que la naissance, XI, 225. — La race ne désigne qu'une formation sociale déterminée qui n'implique pas essentiellement la communauté d'origine natale, XI, 226. — On ne peut passer d'une formation sociale à une autre que par des transitions successives et graduées,

XII, 48 à 68. — C'est une erreur que de chercher dans les constitutions politiques apparentes, l'explication de la plupart des événements de l'histoire publique, XII, 311, 312.

EUROPE. — Angleterre. — Du quatorzième au dix-septième et au dix-huitième siècle, les diverses classes rurales, en Angleterre, formaient une masse intimement liée dans toutes ses parties, XI, 157 à 159. — Du quatorzième au dix-huitième siècle, en Angleterre, les campagnes l'emportent sur les villes par la population, par la richesse, par l'influence acquise, l'agriculture l'emporte également sur le commerce et l'industrie, par le nombre, la fortune et le pouvoir, XI, 159 à 161. — Au dix-huitième siècle s'achève une évolution profonde, par l'intrusion dans la vie rurale d'urbains enrichis par l'industrie ou le commerce, XI, 161. — Ces nouveaux propriétaires visent avant tout l'exploitation fructueuse de leurs domaines sans se préoccuper des effets sociaux de leurs procédés, XI, 162. — L'un de ces effets fut l'éviction du petit propriétaire par les gros capitalistes, XI, 164.

France. — Les conditions de lieu, de travail et de famille ont imprimé au Méridional l'inaptitude pour le travail pénible, XI, 46 à 54; le besoin de plaisirs extérieurs et bruyants, XI, 55 à 62; la facilité à l'émotion et le naturel affectueux et communicatif, XI, 131 à 139; le besoin de parler, XI, 140 à 143; le besoin d'exagérer, XI, 143; le développement de l'imagination, XI, 345 à 349; le manque de distinction dans les manières et le langage, XI, 349 à 352. — Le type du Méridional prête justement au ridicule, XI, 352 à 354. — Le point de départ du type du Méridional doit être cherché dans le caractère patriarcal, commerçant, urbain et très civilisé du pays, pendant l'antiquité, XI, 35 à 40. — Le caractère de commerçant imprimé au Méridional pendant l'antiquité, a pu se conserver au moyen âge en dépit de l'évolution rurale des autres sociétés, XI, 40 à 46.

Gaule. — Les Celtes sont sortis de la race pastorale, indo-européenne ou japhétique, qui s'est étendue jusque sur les steppes de de l'Europe orientale, XI, 220. — Les Celtes se distinguent nettement des « Hommes des Cavernes » qu'ils ont trouvés établis avant eux en Occident; la différence est qu'ils possèdent des animaux domestiques, XI, 226. — Les Celtes sont arrivés en Occident à l'état de pasteurs et à l'état patriarcal, XI, 226 à 230. — Les Celtes ont suivi, pour arriver en Occident, une route de steppes, celle du Danube, XI, 230 à 235. — La Bavière a été, pour les Celtes, un milieu favorable à la constitution d'un type social uniforme et au fractionnement de ce type en une foule de petits groupes, XI, 380 à 382. — C'est en Bavière que les Celtes durent renoncer en partie au grand art pastoral, pour s'adonner surtout à l'élevage du porc, XI, 382 à 384.

Grèce. — Les héros d'Homère appartiennent presque exclusivement à la Grèce continentale, XII, 420. — Les héros d'Homère appartiennent à une même race, la race achéenne, XII, 421.

Pélasges. — Les Pélasges et les Mèdes appartiennent aux sociétés issues des steppes riches, XII, 228. — Les premiers cultivateurs pélasges des vallées de l'Asie Mineure ne sortaient pas directement d'un milieu exclusivement pastoral, XII, 229. — La branche pélasgique peut se caractériser comme la plus montagnarde de toutes les branches de la race aryenne qui devaient émigrer vers l'Ouest, XII, 230. — La formation pélasgique donna aux Grecs les caractères d'agriculteurs et guerriers, de navigateurs et commerçants, XII, 233.

ASIE. — Perse. — Les Mèdes et les Pélasges appartiennent aux sociétés issues des steppes riches, XII, 228.

RANG DE LA RACE.

EUROPE. — Gaule. — Les bandes de Celtes arrivées plus récemment en Gaule, avaient une supériorité sur les précédentes, parce qu'elles trouvaient la voie frayée et parce qu'elles trouvaient le pays déjà cultivé, XI, 495 à 501.

Le Directeur-Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

